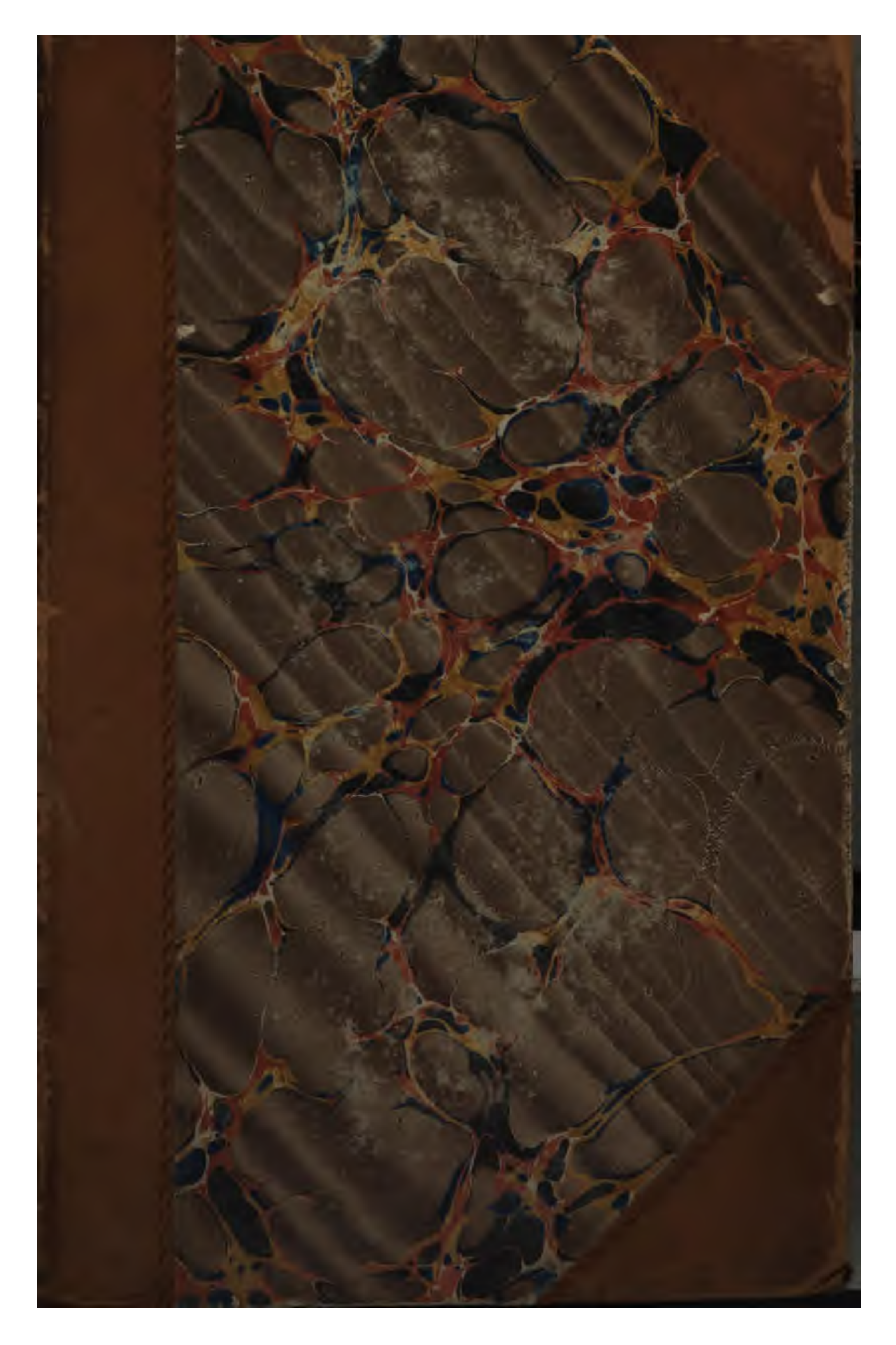




HISTOIRE

DES

CHAPELLES PAPALES.

HISTOIRE

DES

CHAPELLES PAPALES.

Toulouse. — Imprimerie d'Augustin Manavit, rue Saint-Rome, 25.

HISTOIRE

DES

CHAPELLES PAPALES,

PAR M. LE CHEVALIER MORONI,

PREMIER AIDE DE CHAMBRE DE S. S. GRÉGOIRE XVI;

SUIVIE

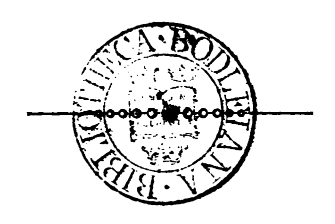
D'UN EXPOSÉ SOMMAIRE DES CHAPELLES QUE TIENNENT A ROME, PENDANT L'ANNÉE, LES CARDINAUX ET PRÉLATS:

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN,

ACCOMPAGNÉ DE NOTES LITURGIQUES ET HISTORIQUES,

PAR A. MANAVIT,

Auteur du *Précis des Cérémonies papales*.



PARIS,

ANCIENNE MAISON DEBÉCOURT,

SAGNIER ET BRAY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

Rue des Saints-Pères, 64.

1846.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

La traduction que nous donnons des CHAPELLES PAPALES de M. le chevalier Moroni, premier aide de chambre de S. S. Grégoire XVI, peut être rangée au nombre de ces ouvrages dont la publication paraît avoir une époque déterminée. Si les livres ont leurs destinées, ils ont aussi leur temps; et les productions de l'esprit humain ressemblent quelquefois aux fruits de la terre, qui ne peuvent être recueillis avec avantage qu'au moment de leur parfaite maturité et dans un temps donné.

Pour faire comprendre notre pensée, nous distinguerons, au point de vue de l'histoire de la papauté, et de cette cité fameuse où elle a établi son siége, plusieurs époques qui se sont successivement déroulées à nos yeux. A la fin du dernier siècle, l'histoire de Rome ancienne, la description des chefs-d'œuvre modernes que renferme cette ville, semblaient être le seul but du plus grand nombre d'écrivains que l'amour de l'étude appelait en Italie. Les travaux de la plupart d'entre eux, que l'archéologie, la peinture, la poésie et l'histoire peuvent tour à tour revendiquer, exécutés sous l'empire de préoccupations individuelles, ou dans un inflexible esprit de système, laissaient couvert à nos yeux d'épaisses ténèbres ce qu'il nous importait de connaître. Si la curiosité des savants était satisfaite, il restait à éclairer la conscience du moraliste, à réjouir la foi du chrétien, et à confondre de graves erreurs.

On sait que, dans son délire, le philosophisme du dix-huitième siècle, en dénaturant les faits de l'histoire, avait

imprimé aux plus grands hommes du catholicisme les stygmates de ses noires calomnies. Si quelques esprits moins pervers voulaient bien reconnaître les bienfaits de la morale chrétienne; l'institution de la papauté, cette sauvegarde de l'Europe au moyen âge, défigurée et outragée, n'en était pas moins considérée par eux comme l'œuvre d'une aveugle crédulité, et l'influence de ce pouvoir tutélaire sur la société ne leur paraissait s'être exercée que dans des vues de domination et d'intérêt privé. La providence a permis, et c'est ici comme un prodige qu'il faut admirer, que du sein des écoles protestantes d'Allemagne, s'élevassent les premiers témoignages en faveur de la vérité méconnue : elle ne pouvait rester long-temps captive; elle est sortie triomphante de ces consciencieuses recherches historiques entreprises sur des époques éloignées de nous, où la foi brillait sans ombre dans les cœurs, qu'elle réjouissait de sa douce lumière, où elle régnait en souveraine sur les esprits, qu'elle captivait. Ainsi la providence a voulu que l'institution de la papauté, dans ses rapports temporels, fût vengée; que ces majestueuses figures des Pontifes romains nous apparussent plus radieuses et plus belles, que la salutaire influence que ce pouvoir presque divin a exercée sur la société ne fût plus méconnue, et que nous pussions en apprécier avec justesse les ineffables bienfaits.

Les amis de la Religion, ceux qu'intéressent les progrès des études historiques et qui aiment à s'éclairer au flambeau de la vérité, rendent un légitime hommage aux écrivains habiles et laborieux à qui nous devons l'histoire du pape saint Sylvestre, d'Innocent III, de Grégoire VIII, de Léon X, de saint Pie V, celle de la papauté au seizième et au dix-septième siècle. Généreux défenseurs de ces Pontifes romains dont l'impiété s'était plus particulièrement attachée à défigurer la noble image, ils ont ouvert aux opinions historiques une ère nouvelle; à leur école se sont formés

d'autres écrivains, qui, s'adressant à des intelligences moins élevées, ont rendu la vérité élémentaire; elle est descendue pour tous des hautes sphères de la science, et, rétablie dans ses droits, elle a retrouvé dans la conscience publique les hommages qui lui étaient dus.

Comme objet de critique historique, et au point de vue de cette paternelle influence qu'exerçaient les Pontifes romains dans la sphère indéterminée que leur ouvrait la foi des peuples et leur intelligente charité, assignons pour première période dans les annales de la papauté, cette révolution intellectuelle opérée dans les esprits, qui a entraîné la ruine de l'édifice de mensonge élevé par le philosophisme moderne.

Un nouvel intérêt s'attacha non-seulement à ces grandes figures des Pontifes romains, mais encore aux diverses phases de l'autorité qu'ils exercèrent, aux institutions qu'ils fondèrent, aux principes qui leur servirent de guide, et dont ils firent l'application comme pontifes et comme rois, dans l'exercice de cette imposante autorité dont ils étaient revêtus. Ce même intérêt s'attacha aussi à cette métropole qu'ils enrichirent de tant de monuments de leur charité et de leur bienfaisance, et des chefs-d'œuvre de l'art.

Ici commence l'époque où les esprits réfléchis ont pu sagement apprécier les institutions établies à Rome par le pouvoir religieux : elles participaient à cette espèce de réprobation générale portée par l'école sceptique et railleuse qui jugeait si mal les œuvres du Christianisme. La route avait été habilement tracée par l'écrivain si distingué auquel nous devons les *Études statistiques* (1) : portant d'une main dévouée le flambeau de son expérience dans l'administration civile des États de l'Église, ce regrettable magistrat assigna

(1) *Études statistiques sur Rome et la partie occidentale des États romains*, etc., par le comte de Tournon, pair de France, préfet de Rome de 1810 à 1814. Paris, 2 vol. in-8.°, 1831.

pour la première fois aux populations romaines, le rang qu'elles devaient occuper dans la grande famille européenne; il leur restitua quelque part dans l'héritage commun des peuples appelés à une commune civilisation. L'ouvrage si noblement impartial de M. de Tournon doit servir de premier guide à tous ceux qui veulent se livrer à des études sérieuses sur la ville de Rome : les souvenirs qu'il a laissés dans les contrées autrefois confiées à son administration, font assez comprendre que les malheurs de cette capitale envahie furent amoindris par les efforts de ceux-là mêmes qui dominaient sur elle au nom du vainqueur; ils avaient, en effet, compris la dignité de la conquête, et leur responsabilité envers le monde civilisé.

La direction imprimée en France aux études économiques n'a pas été sans influence à Rome, et un Prélat romain a déroulé à nos yeux étonnés les immenses richesses que la charité publique et la piété des Papes ont créées pour améliorer la condition du peuple et soulager toutes les douleurs de l'âme et du corps. Les plus curieux documents de statistique religieuse, recueillis par l'auteur, font de son livre (1) un tableau plein d'intérêt qui a fixé, en

(1) *Degli Istituti di publica carità e d'istruzione primaria in Roma*, di Mgr. D. Carlo-Luigi Morichini, prelato romano. 1 vol. in-8.° Rome, 1835.

Cet ouvrage a été traduit en français, accompagné d'une remarquable préface, par M. de Bazelaire. Une seconde édition en deux volumes grand in-8.° a bientôt suivi, à Rome, la première. L'auteur a agrandi le cercle de ses recherches; il a joint à ses premiers travaux de curieux documents sur les prisons et les archiconfréries romaines; il fait connaître l'esprit qui les anime, le but qu'elles se proposent et les statuts qui les dirigent. A part l'intérêt de la matière au point de vue de la bienfaisance et des mœurs publiques, ces documents, la plupart officiels, ont pour nous un intérêt nouveau. De grands tableaux d'une ingénieuse composition présentent au lecteur, sous des formes synoptiques, l'état général de l'instruction primaire à Rome, des hôpitaux et des prisons, leurs revenus propres, les dotations que ces précieux établissements reçoivent du gouvernement, le chiffre de leur personnel respectif; enfin, le nom des fondateurs ou bienfaiteurs. Dans

Italie, comme en France et en Angleterre, l'attention des hommes sérieux.

Divers écrits publiés en France sont venus jeter de nouvelles lumières sur le gouvernement religieux et civil des États de l'Église, et nous trouvons dans chacun d'eux une preuve manifeste de ce mouvement réactionnaire des esprits éclairés, qui proteste contre les innombrables erreurs traditionnelles, mais déjà vieillies, propagées par l'ignorance ou l'impiété, sur les populations romaines.

L'ouvrage le plus récent parvenu à notre connaissance, où des documents puisés à des sources officielles sur le commerce, l'industrie, la législation et les travaux d'utilité publique se trouvent reproduits, où l'éloge apparaît bien plus souvent que la critique, toujours respectueuse d'ailleurs, est le *Voyage dans l'Italie méridionale* (1). Nous savons gré à l'auteur d'avoir profité de ce que sa position lui donnait de crédit, pour se livrer à des études statistiques, auxquelles il est si difficile de s'adonner avec fruit dans les États d'Italie, et pour démontrer ainsi, à l'aide d'arguments irréfragables, que les peuples de la Péninsule

le cours de l'ouvrage, à côté des données statistiques, nous trouvons toujours de judicieux rapprochements et d'importantes observations, qui attestent les connaissances variées de l'auteur, ses profondes études, et cet esprit de charité qui l'anime. Nous regrettons que cet ouvrage, dont la première édition ne peut donner qu'une idée fort imparfaite, n'ait pas été traduit en français; il nous paraît destiné à fixer au plus haut point l'attention des moralistes, aujourd'hui où des études entreprises sur l'économie sociale occupent l'attention des hommes graves. L'auguste confiance du chef de l'Église a récemment appelé Mgr. Morichini, maintenant archevêque de Nisibe *in partibus*, aux importantes fonctions de nonce du saint Siége près S. M. le Roi de Bavière. Nous ne doutons pas que ce Prélat, dont la bienveillance nous honore, ne serve, à Munich, la cause de la Religion, celle de son souverain et du droit des gens, avec la même habileté et le même dévouement dont il a fait preuve, à Rome, en défendant celle des pauvres et de la charité publique.

(1) *Voyage dans l'Italie méridionale*, par J.-C. Fulchiron, député du Rhône. 4 vol. in-8.° Paris, 1844.

italique sont entrés dans les nouvelles voies ouvertes par la science au commerce et à l'industrie des peuples.

Il semble qu'à propos de la publication d'un livre liturgique, ces considérations soient étrangères au sujet; mais si l'on réfléchit qu'à Rome tout part d'un centre commun, que la Religion est la seule base des institutions politiques et civiles, que la main qui bénit et qui délie, est celle aussi qui porte le glaive, on verra que cette école d'écrivains, en ramenant forcément notre estime et notre admiration sur ces institutions long-temps calomniées, nous préparait à un sentiment profondément religieux, qui devait nous rendre plus respectable encore cette autorité unique, qui n'est restée étrangère à aucun des bienfaits de la civilisation, conduisant dans la double voie des intérêts spirituels et temporels, les peuples confiés à sa paternelle sollicitude.

Ainsi les esprits même placés dans le cercle des intérêts humains, conduits à une plus juste appréciation des hommes et des choses, semblaient mieux disposés pour juger de l'action morale et bienfaisante de Rome chrétienne sur les intelligences. D'un autre côté, nous avons vu des écrivains recommandables, de pieux voyageurs, réveiller le plus vif intérêt en entretenant leurs lecteurs des institutions religieuses de cette métropole catholique, en leur retraçant les touchants souvenirs qu'elle rappelle, liés invinciblement, soit à ses monuments, soit aux grandes actions de la papauté, soit à cette glorieuse série de confesseurs de la foi qui rougirent de leur sang cette Rome autrefois souillée par les profanations païennes, soit à ces lieux cachés, berceau de la Religion, soit enfin à ces pieux asiles où furent prononcées aux premiers âges tant d'éloquentes apologies du Christianisme. Nous avons vu l'attention ramenée vers ces nobles ruines chrétiennes qui rappellent les premiers siècles de la foi, trop long-temps délaissées par le voyageur, curieux des choses profanes; et devant cette énumération de

souvenirs religieux, écrivains et lecteurs se sont tous rencontrés dans une commune expression des sentiments d'intérêt et d'admiration qu'inspire cette cité fameuse.

Or, dans ce mouvement des esprits vers les études sérieuses qui ont Rome pour objet, la question devait s'agrandir et le cercle des investigations devait s'étendre : on a fouillé dans cette mine précieuse, et le domaine de l'intelligence, fécondé par de nobles talents, s'est enrichi de précieuses richesses.

Parmi les ouvrages qu'un sentiment chrétien a plus particulièrement inspirés, nous devons compter les *Lettres sur l'Italie*, par M. de Joux; le *Voyage à Rome*, par le père de Geramb; *Toscane et Rome*, par M. Poujoulat, livre trop court au gré de ceux qui le lisent, où l'auteur nous instruit et nous édifie par ses récits sur Rome moderne, auxquels ses souvenirs d'Orient donnent un nouveau charme; *Rome chrétienne*, par M. de la Gournerie, livre qui a trouvé à bon droit tant de lecteurs, et qui présente sous un nouveau jour tout ce que cette métropole renferme de beautés historiques et religieuses; enfin, l'ouvrage inachevé de M. l'abbé Gerbet, sous le titre d'*Esquisse de Rome chrétienne*, dont la publication tardive laisse trop regretter ce que l'auteur a à nous apprendre sur les antiquités chrétiennes et sur les trésors de piété et d'instruction dont les monuments sacrés que renferme la métropole catholique sont comme la source abondante. Si l'ensemble des institutions romaines et les richesses littéraires amoncelées à Rome, faisaient dire à Schiller que cette ville était comme une mer sans fond; c'est surtout lorsqu'on étudie les monuments et les institutions que la Religion y a fondés, que l'on trouve plus véridique encore l'assertion du poète allemand.

Il restait un nouvel ordre de faits à étudier, ceux qui constituent, à proprement parler, le domaine religieux étendu aux faits ecclésiastiques, considérés dans les insti-

tutions et la hiérarchie cléricale. Au sommet de cette hiérarchie est placé l'auguste chef de l'Église universelle ; au deuxième rang, le Sacré-Collége, dont les constitutions, les priviléges et les attributions spéciales sont, en général, peu connus ; à un degré inférieur, nous voyons la haute prélature romaine, appelée, comme les membres du Sénat apostolique, à prêter son concours au pouvoir souverain, dans ses attributions spirituelles et ses attributions temporelles ; d'autres Prélats se divisent les diverses charges de l'Église, de l'État et de la maison du Pape; enfin, le clergé romain, soit que nous le considérions desservant les basiliques ou les collégiales et remplissant les fonctions du saint ministère, soit que nous le considérions à la tête de l'enseignement public, voué dans le monde à l'exercice des bonnes œuvres, ou vivant dans la retraite des cloîtres, n'en occupe pas moins sa place dans la constitution religieuse et politique du pays, concourant ainsi au maintien de ses institutions. C'est un côté de Rome chrétienne qui est encore resté couvert à nos yeux.

Il convenait de commencer ce nouvel ordre d'études par fixer l'attention sur le chef de l'Église, en le considérant *dans l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques*. Ici l'importance du sujet s'accroît de tout l'intérêt qui s'attache au Pontife suprême, au rang éminent qu'il occupe, aux prérogatives que l'Église lui a confiées, au double caractère que nous reconnaissons en lui, à ces traditions naïves des premiers âges chrétiens qui se perpétuent dans plusieurs cérémonies apostoliques. Ces rites si respectables nous présentent quelquefois l'intérêt de l'histoire ; quelques-uns retracent à nos yeux une esquisse des mœurs romaines : ils sont comme l'expression de la civilisation des peuples, que le principe religieux, personnifié dans l'auguste chef de la chrétienté, appelait à d'autres formes sociales. Sous ce point de vue, les *Ordo romains* et les *Cérémoniaux pontificaux* offrent de

curieux rapprochements; les institutions et les usages liturgiques des papes saint Gelase, saint Grégoire-le-Grand, Grégoire VII, Innocent III, Léon X, Benoît XIII, Benoît XIV, Clément XIV et Pie VI, semblent retracer assez fidèlement quelque chose de l'esprit des diverses époques où vécurent ces Pontifes.

Une expression italienne résume les principales fonctions ecclésiastiques que remplit le Pape; sous la désignation de CAPELLE PONTIFICIE, on entend à Rome, comme on le verra ailleurs, les messes solennelles célébrées par le Pape, celles où il assiste, les vêpres où il officie, ou auxquelles il assiste encore. On désigne sous la même dénomination, les cérémonies du sacrement de baptême, quand il veut bien le conférer, aussi bien que la *bénédiction des langes*, l'*ouverture* et la *clôture de la Porte sainte*. La même expression de *Capelle* s'applique à certaines cérémonies ecclésiastiques célébrées devant les Cardinaux et Prélats de l'Église romaine.

Il a paru en Italie un livre spécial sur la matière (1), que nous devons à M. le chevalier Moroni : nous avons essayé d'en donner une traduction. Mais avant de parler de notre propre ouvrage, que nous publions aujourd'hui, disons quelques mots du livre plus important du même auteur, dont les *Chapelles papales* ne sont, en quelque sorte, qu'un long chapitre détaché.

On peut ranger en deux catégories les divers ouvrages d'érudition ecclésiastique où sont exposés les rites sacrés observés dans l'exercice des fonctions papales. Ou ces ouvrages présentent un ensemble complet, dans lequel ces fonctions sont étudiées sous le double rapport historique et doctrinal; ou bien ils n'offrent aux lecteurs que de savantes monographies, où l'on traite d'un rit, d'un insigne, d'une

(1) *Le Capelle pontificie, cardinalizie e prelatizie; opera storico-liturgica* di Gaetano Moroni, romano, primo aiutante di Camera di Sua Santità Gregorio XVI. 1 vol. in-8.° Venezia, dalla tipografia Emiliana.

prérogative affectée ou dévolue au Pontife suprême. Dans la première catégorie il faut ranger les *Ordo romains*, les *Cérémoniaux*, le livre de Paride de Grassis, maître des cérémonies de Léon X (1); celui du bibliothécaire Giorgi (2); la *Hiérarchie ecclésiastique*, de Bonani, ouvrage plein d'érudition et d'intérêt; le *Thesaurus* (3), d'Angelo Rocca, religieux augustin, sacristain du palais apostolique sous Clément VIII, écrivain fécond à qui la liturgie pontificale est redevable de tant de recherches curieuses; l'ouvrage du chanoine portugais Novaes (4), si utile pour faciliter les recherches; enfin,

(1) *Diarium curiæ Romanæ, cum christiani Godofrini Hoffanni, Dissertatione de auctore diarii, ejusque vitâ, necnon diariis et libris Cæremoniarum curiæ Romanæ primâ vice.* Ex M. S. editum, etc. 1 vol. in-4.° Leipsic, 1731.

(2) *De Liturgiâ romani Pontificis in solemni celebratione missarum.* 3 vol. in-4.° Rome, 1744.

(3) *Thesaurus pontificiarum antiquitatum, necnon rituum ac cæremoniarum.* 2 vol. in-folio. Rome, 1745. La bibliothèque du couvent des Augustins, à Rome, appelée *bibliotheca Angelica*, doit tout à la fois son nom et sa fondation au P. Angelo Rocca, dont nous parlons. Ce savant religieux, à part l'ouvrage que nous venons de citer, est l'auteur d'une foule de traités, dissertations et commentaires sur les rites pontificaux, plusieurs fois cités dans les *Chapelles papales*, et qui, réunis, forment plusieurs volumes in-folio, tels que : *de sacrosancto Christi corpore romanis Pontificibus iter conficientibus præferendo, commentarius, etc.; de Calceis pontificiis, cruce insignitis, etc., etc.* 1 vol. in-folio. Rome, 1595. — *De sacra summi Pontificis communione, etc.* 1 vol. in-4.° Rome, 1610. La collection à peu près complète de ses œuvres, se trouve dans la bibliothèque de son ordre, à Rome.

(4) *Introduzione alle vite de summi Pontefici, o siano dissertazioni storico-critiche per servire d'intero rischiarimento a diversi punti nelle vite medesime contenuti. Cominciando dall' elezione, coronazione, e possesso de' Pontefici medesimi.* Raccolte dal canonico Guiuseppe de Novaes, patrizio portoghese.

Nous connaissons deux éditions de ce livre curieux; et quoique la dernière, imprimée à Rome, à l'Hospice apostolique, ne date que de 1822, comme la première elle ne se retrouve plus dans la librairie marchande à Rome, où nous l'avons long-temps cherchée. Ce livre existe dans quelques-unes des bibliothèques publiques, notamment dans celle du noviciat des Jésuites. Nous devons à l'obligeance long-temps éprouvée de Mgr. Baldeschi,

les *Trois Pontificaux* (*Tre Pontificali*) de l'érudit F. Cancellieri. Il faut mettre au nombre de ces écrivains, Benoît XIV et le cardinal Bona, qui, ne s'étant pas proposé pour unique but les rites usités dans les fonctions papales, ont cependant touché, dans leurs mémorables ouvrages, à une foule de questions liturgiques qui s'y rattachent.

Dans la seconde catégorie il faut ranger les traités particuliers d'un grand nombre d'écrivains, tels que plusieurs ouvrages spéciaux d'Angelo Rocca, cité plus haut; de Carmeli (1), de Ciampini (2), de Cenni (3), de Fivisanni (4), de Moraès (5), jésuite portugais; du cardinal Garampi, auquel nous devons un *Traité complet des Tiares pontificales;* de Sarnelli, dont les *Lettres ecclésiastiques*, plusieurs fois réimprimées, attestent le mérite. La liste des auteurs italiens qui ont écrit sur ces matières, serait presque inépuisable; leurs ouvrages formeraient à eux seuls une bibliothèque considérable; on peut s'en convaincre en parcourant, à Rome, les rayons de celle du couvent des Dominicains et de celle des Augustins, qui nous ont paru les plus riches en livres de liturgie papale.

Si on groupait autour de ces écrivains qui se sont plus particulièrement occupés de rites sacrés usités dans les fonctions apostoliques, les Papes à qui nous devons les Consti-

chanoine de Saint-Pierre, l'exemplaire que nous avons en notre possession. Cet ouvrage offre cet avantage, qu'il dispense d'un grand nombre d'autres, écrits sur la même matière, parce qu'il présente, outre de curieuses notions historiques, les opinions les plus accréditées de divers auteurs, et de précieuses indications bibliographiques.

(1) *Sopra l'uso di bacciare i pedi al Papa; nelle sue Dissertazione filologiche, etc.* 1 vol. in-4.° Rome, 1768.

(2) *Dissertatio historica : an Pontifex romanus utatur baculo pastorali.* Rome, 1690, in-4.°

(3) *De Osculo pedum romani Pontificis.*

(4) *De ritu sanctissimæ Crucis romano Pontifici præferendæ, commentarius.* 1 vol. in-4.° Rome, 1592.

(5) *De Ornatu summi Pontificis.*

tutions qui règlent et expliquent ces rites, les auteurs qui ont traité de l'élection des Pontifes romains, ceux qui ont écrit la volumineuse *Bibliothèque des Conclaves*, les orateurs qui ont prononcé des discours, pour la plupart conservés, soit avant l'élection, soit à la mort d'un grand nombre de Pontifes, on serait effrayé en considérant le nombre des volumes que nous devons à l'infatigable sagacité des auteurs italiens.

L'Église de France, qui, dans toutes les questions de liturgie générale, revendique pour elle tant d'écrivains éminents, n'a guère qu'un petit nombre d'auteurs à opposer à cette phalange. Citons comme le premier de tous, le plus savant des religieux, que Rome même nous envie, l'illustre Mabillon, à qui les sciences ecclésiastiques sont redevables de tant de précieuses découvertes dans les antiquités sacrées, consignées dans les *Dissertations sur les Ordo romains* (1); les évêques de Saussai (2) et Suarès (3); l'oratorien Cabassut, qui a écrit sur l'élection des Pontifes romains et des Cardinaux; le savant jésuite Garnier (4), collègue et émule de Mabillon; l'avocat-général Bignon, à qui nous devons encore un *Traité sommaire de l'élection des Papes;* le cardinal d'Ailly, qui a écrit aussi sur la même matière (5), etc.

De tous ces écrivains, les plus récents remontent au dix-

(1) *Musæum Italicum, seu collectio veterum scriptorum è bibliothecis Italicis erutum.* 2 vol. in-4.° Paris, 1687, 1689, 1704.

(2) *De summi Pontificis deosculatione pedum.*

(3) *De Flabellis Pontificiis.* Vaison, 1662. 1 vol. in-4.° — Nous devons encore à ce Prélat une dissertation intitulée : *De Crocea veste Cardinalium in conclavi.*

(4) *Liber diurnus romanorum Pontificum, ex antiquissimo codice M. S. nunc primùm in lucem editus, cum notis et dissertationibus.* 1 vol. in-4.° Paris, 1680.

(5) *De Electione summi Pontificis, spectante ad collegium Cardinalium.*

huitième siecle, et quelques-uns au seizième. Or, depuis l'une et l'autre époque, divers changements ont été introduits dans les cérémonies apostoliques. Dans ces derniers temps, Clément XIV et Pie VI ont modifié plusieurs anciennes coutumes, et, de nos jours, Léon XII avait voulu faire revivre l'antique usage des stations, depuis si long-temps tombé en désuétude. Toutes ces richesses d'érudition ecclésiastique, où l'on retrouve l'antiquité sacrée presque en entier, sont éparses dans de volumineuses collections que possèdent seules les bibliothèques de Rome; la plupart de ces précieux ouvrages ne font plus partie du commerce de la librairie; ils constituent comme un domaine exclusif réservé aux hommes d'étude qui habitent la métropole de la chrétienté.

Réunir en un corps de doctrine et dans un ordre méthodique, à l'aide d'une table indicative, toutes ces doctes recherches, en les classant cependant dans l'ordre alphabétique, et faire ainsi passer sous les yeux des lecteurs tous les faits qui se rattachent aux rites sacrés de la liturgie papale, depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours; était une œuvre aussi utile qu'honorable pour celui qui l'a entreprise. M. Moroni a judicieusement étendu ses recherches; il a rattaché au plan de son *Dictionnaire*, qui embrasse l'histoire de la papauté et celle des institutions qu'elle a créées à Rome, les liturgies catholiques, les hérésies, les conciles, les ordres religieux, les corps ecclésiastiques et civils, tous les dignitaires faisant partie de la cour papale, les colléges, les tribunaux, les basiliques, les collégiales, ainsi que les administrations romaines. Les hommes les plus éminents par leur science et leur dévouement à la Religion, qui ont appartenu aux diverses nations de l'Europe, y sont mentionnés; les lieux célèbres par les souvenirs religieux qu'ils rappellent, trouvent encore leur place dans cette longue galerie; enfin, l'histoire abrégée des principaux siéges de

la catholicité, des Évêques qui les ont occupés, sont autant d'éléments de cette importante collection. L'auteur justifie pleinement le titre de son ouvrage, qu'il a intitulé : *Dictionnaire d'érudition historico-ecclésiastique, où l'on traite de l'Église catholique et de la cour de Rome, depuis saint Pierre jusqu'à nos jours* (1).

Au point de vue de la critique, les opinions les plus accréditées, les maximes les plus sages, les faits historiques les plus incontestables, sont toujours mis en relief; les auteurs sont indiqués dans les divers articles, et l'intitulé de leurs ouvrages y est reproduit; de sorte que le lecteur peut remonter aux écrivains originaux, et jeter ainsi de nouvelles lumières sur l'objet particulier de ses études. On aime à voir comment sont jugées à Rome nos grandes célébrités ecclésiastiques, quels éloges on leur décerne. L'intérêt devient plus vif lorsque les événements historiques, auxquels des personnages politiques sont mêlés, se rapprochent de nous, et qu'il faut parler de certaines réputations contemporaines, ou apprécier les circonstances mémorables dont la ville de Rome et les États romains ont été le théâtre sous le règne de Pie VI et de Pie VII. Tel est le *Dictionnaire* de M. le chevalier Moroni, dont plus des trente premiers volumes ont paru.

Il est impossible que dans un ouvrage aussi varié, tous les articles aient été traités avec la même étendue; certains ne nous ont pas paru suffisamment développés, dans les premiers volumes en particulier. L'importance de ce *Dictionnaire*, nous le pensons du moins, exigerait quelques réimpressions partielles, qui pourraient faire partie d'un supplément; dès-lors cette œuvre d'érudition et de patience,

(1) *Dizionario de erudizione storico-ecclesiastica risguardante la Chiesa cattolica e la corte di Roma da S. Pietro fino ai nostri giorni.* Opera compilata da Gaetano Moroni, romano, primo aiutante di camera di Sua Santita.

cette laborieuse compilation, fruit de longues années de travaux et de recherches, acquerrait encore un nouveau mérite. Ajoutons que depuis Paride de Grassis, maître des cérémonies de Léon X, et Angelo Rocca, aucun dignitaire de la cour romaine attaché à la personne du Pontife suprême, habitant les palais apostoliques pour y remplir les devoirs de leur charge, n'a publié un ouvrage sur les rites sacrés usités dans les cérémonies papales. La position personnelle de M. le chevalier Moroni donne donc au *Dictionnaire d'érudition historique* une espèce de sanction, et comme un caractère normal qui ajoute un puissant intérêt à l'utile entreprise que nous désirons voir bientôt terminée. Quand elle le sera, nous ne doutons pas qu'une traduction française, ou tout au moins un abrégé de ce *Dictionnaire*, comme on l'a d'ailleurs annoncé (1), n'ait en France un succès suffisamment justifié par cet attrait puissant qui entraîne les esprits vers les études religieuses dont Rome chrétienne est l'objet. L'ouvrage de M. le chevalier Moroni restera comme une œuvre éminemment utile à la Religion, à l'Église romaine et aux lettres chrétiennes. Sous le rapport de l'exécution matérielle, c'est une des plus grandes entreprises bibliographiques exécutées en Italie depuis bien des années.

Le livre que nous publions aujourd'hui n'est que la traduction, quelquefois abrégée, de l'article Chapelles papales, du *Dictionnaire* de M. le chevalier Moroni. Cet article forme à lui seul un volume in-8.° de 407 pages, imprimé sur deux colonnes, en petit-texte. En écrivant pour des lecteurs français, nous n'avons pu le faire qu'à la condition expresse d'ajouter à la traduction des *Chapelles papales* de l'auteur italien, des explications en forme de notes, qu'il était inutile pour lui de donner, parce qu'elles sont l'objet d'autant d'articles de son *Dictionnaire ;* ce qui était une su-

(1) *L'Univers*, n.° 543.

perfluité pour lui, devenait une nécessité pour nous. Ainsi donc, les notes sont souvent comme des corollaires ou appendices obligés du texte; elles sont plus particulièrement l'œuvre du traducteur. Nous avons pris pour guide M. Moroni lui-même; mais quand les volumes de son *Dictionnaire* inachevé nous ont fait défaut, nous avons été obligé de recourir aux auteurs originaux; Bonani, Novaes, Cancellieri, Mabillon, et quelques autres que nous indiquons, nous ont permis de suppléer à l'absence du guide éclairé que nous avions choisi. Quelquefois nous avons rapporté ce que nous avons vu nous-même, et nous devons, pour ce qui est plus particulièrement notre œuvre, réclamer l'indulgence du lecteur.

Il est impossible de décrire les cérémonies des Chapelles papales, sans faire passer sous les yeux du lecteur la nombreuse hiérarchie des dignitaires de la cour romaine. Indiquer les fonctions qu'ils remplissent, soit dans l'État, soit dans l'Église, et parler ainsi, à propos de cérémonies ecclésiastiques, d'administration religieuse et civile, eût été satisfaire, sans doute, une juste curiosité; mais il était impossible de le faire en quelques lignes, à cause de l'extrême complication des formes extérieures du gouvernement pontifical.

De longs développements sur les institutions civiles n'entraient pas dans le cadre que nous nous proposions de remplir; dans quelques cas très-rares, dont le lecteur sera juge, nous avons très-brièvement expliqué les fonctions de certains dignitaires.

Tels quels, l'ensemble de notre traduction et les notes qui la suivent, présentent, nous le croyons au moins, un tout complet, qui embrasse la vie entière du Pontife romain, depuis le moment où il commence cette vie de sévère et religieuse étiquette, cette existence d'abnégation et de sacrifice, pleine de sollicitude, alors qu'il se fait le

serviteur des serviteurs, et qu'il cesse de s'appartenir à lui-même pour appartenir aux autres, jusqu'au moment suprême où, pasteur vigilant, il va rendre compte au souverain Maître de son administration. Nous le suivons encore au-delà du tombeau, en faisant connaître les cérémonies et les prières prescrites pour lui par l'Église romaine. Dans l'ordre des fêtes de l'année, nous décrivons toutes les *Chapelles papales*, depuis la Circonsision jusqu'à la fête de saint Jean l'Évangéliste : il est donc difficile que quelque chose nous ait échappé dans les diverses phases de la vie du Pontife suprême, *considéré dans l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques.*

Nous ne sortons pas du cercle liturgique, et s'il nous arrive dans les notes de faire quelque courte incursion dans le domaine de l'histoire, il est aisé de voir que les documents reproduits se rattachent au sujet principal. C'est ainsi, par exemple, qu'ayant à parler des anciennes mitres de la sacristie pontificale, des tiares de Pie VI et de ses prédécesseurs, il était naturel de rappeler les déplorables événements qui forcèrent cet héroïque Pontife à les sacrifier à sa sûreté personnelle et à celle de ses États. C'est ainsi que nous avons emprunté encore au *Dictionnaire* de M. Moroni quelques détails curieux et peu connus sur les dernières négociations relatives au Comtat Venaissin, au sujet des protestations du Pape contre les portions aliénées de ses domaines, renouvelées chaque année aux fêtes de saint Pierre et de saint Paul. La gloire de nos armes et le souvenir de nos conquêtes ne doivent pas nous faire oublier qu'à côté de quelques biens, ont surgi, pour l'Italie, de 1798 à 1814, de grands maux. Toute la sagesse des Papes, depuis le pontificat de Pie VII jusqu'à celui de Grégoire XVI, ne s'est appliquée qu'à développer les germes du bien, et à détruire les traces, quelquefois trop fortement empreintes, d'une occupation accompagnée de circonstances calamiteuses.

Nous avons cherché à donner à notre travail un intérêt nouveau, et qui se rattache au glorieux règne du chef actuel de la chrétienté. L'Église de France resserre de plus en plus les liens déjà si étroits qui l'attachent au saint Siége ; elle veut les rendre plus intimes en les cimentant, non-seulement par la plus respectueuse soumission et la vénération la plus profonde, comme elle s'honore de l'avoir fait, mais encore par des rapports d'un autre ordre, dont le résultat inévitable est de contribuer efficacement au plus grand bien de la Religion. Le Pontife qui enseigne l'Église universelle, n'a pu voir, sans que son cœur en éprouvât une secrète satisfaction, les nombreuses migrations de prêtres français qui n'ont plus voulu rester étrangers aux merveilles de la cité éternelle ; ils ont ouï raconter que le Pasteur suprême aimait à voir réunis sous sa houlette et les brebis et les agneaux, que le Pontife universel n'avait que de paternelles bénédictions pour tous ses enfants : pleins de confiance, ils ont été chercher la double part qui leur en revient, comme pélerins catholiques, et comme prêtres de Jésus-Christ, heureux de déposer aux pieds du souverain Pontife l'expression de leur vénération filiale. Associés plus directement au glorieux apostolat du successeur de Pierre, nos Évêques, descendant de leur trône et franchissant les distances, ont été aussi dans les palais apostoliques mettre leurs hommages aux pieds du Pontife couronné ; là ils ont pu déposer dans le cœur du Père commun des fidèles les soucis de leur épiscopat, les espérances qu'ils peuvent concevoir, les craintes qui les préoccupent ; comme aussi s'entretenir des graves intérêts de la Religion et des besoins de leur Église en particulier, invoquer les hautes lumières du représentant de Jésus-Christ ; et solliciter, enfin, ses grâces et ses faveurs pour eux-mêmes, comme pour cette partie de l'Église de Dieu qu'ils sont appelés à régir. Ainsi ces antiques liens que les vicissitudes des temps semblaient

avoir rendus moins étroits, se sont renoués; ainsi ce pieux pélerinage au *tombeau des saints Apôtres*, que l'Église romaine aime à voir entreprendre, ces rapports entre le chef de l'Église universelle et les Évêques de France, cimentés, d'un côté, par l'effusion d'une auguste et paternelle bienveillance, et de l'autre, par la plus touchante manifestation de confiance et de vénération, sont venus consoler le cœur du Pontife, qui est assis avec tant de gloire pour son nom et d'utilité pour l'Église, sur le trône apostolique. Dans sa suprême bienveillance, il a voulu décerner le titre d'*Évêque assistant au trône* à ceux des Prélats français dont les éminentes vertus et les services rendus à la Religion justifiaient cette distinction, comme à ceux que l'intérêt de leur Église, leurs sentiments de dévouement filial et leur fidélité aux anciennes traditions ont appelés auprès du successeur de Pierre.

Une note explicative où sont relatés les anciens priviléges des *Évêques assistants*, et où le bref qui institue ces dignitaires est reproduit en entier, se rattache, comme on le verra, aux cérémonies communes des Chapelles papales, où ordinairement le Pape nomme *Évêques assistants* quelques-uns des Prélats présents à la *fonction*. Cette note fait connaître le nombre des Évêques français nommés *assistants*, et le nombre total de ces dignitaires. Nous nous sommes attaché à rédiger avec un soin particulier, la note sur le conclave, qui complète ce qu'il est utile de savoir sur l'élection du Pontife suprême, et nous avons évité de répéter certains détails plus connus, pour insister sur ceux qui l'étaient beaucoup moins; nous avons essayé de reproduire le plus clairement possible le manuel des opérations du scrutin, que nous avons trouvé exposé confusément dans plus d'un ouvrage de renom. Nous pouvons tenir le même langage au sujet des insignes et ornements dont l'Église revêt son auguste chef dans les grandes solennités catholiques; on

en trouvera l'énumération complète et l'explication dans le texte, et dans la note qui lui sert de corollaire. Il est un grand nombre de faits qui se lient à la propre personne du souverain Pontife, aux cérémonies ou coutumes des palais apostoliques, ignorées des lecteurs français, que la nature du sujet nous a amené à traiter avec brièveté dans plusieurs notes, soit à propos des bénédictions du Pape, soit à propos de certaines prérogatives qui lui sont propres, ou de plusieurs cérémonies célébrées dans les *chapelles secrètes* du Vatican ou du Quirinal.

On trouvera, dans le texte des *Chapelles papales* et la note complémentaire sur les *procès de béatification et de canonisation*, ce qu'il importe le plus de savoir sur cette difficile matière. Nous rappelons l'intérêt actuel qu'ont divers diocèses de France à obtenir du Siége apostolique l'auguste sanction qu'ils sollicitent en faveur de plusieurs serviteurs de Dieu, décédés dans l'exercice des vertus chrétiennes; leurs noms sont classés dans la note, d'après des indications émanées de la congrégation des Rites. On n'attache pas en général assez d'importance aux procès faits dans les diocèses par l'Ordinaire; les défauts de formalités qui s'y glissent retardent démesurément les formalités exigées pour procéder, à Rome, aux informations ultérieures, et arriver à la fin que l'on se propose. Il est permis d'espérer que l'auguste Pontife qui, en présence du prince le plus puissant de l'Europe, vient d'ajouter une si belle page à l'histoire de la papauté, terminera peut-être son glorieux règne en décernant les honneurs solennels de l'apothéose chrétienne à plusieurs serviteurs de Dieu, dont le nom et les vertus, chers à l'Église de France, sont une de ses gloires les plus pures.

Enfin, les cérémonies du Jubilé, dont l'année 1850 doit ramener la célébration pour tout l'univers catholique, décrites avec une scrupuleuse fidélité par M. le chevalier Moroni, se trouvent reproduites dans notre traduction. On ne s'est

pas toujours contenté d'un simple récit dans l'exposé des diverses cérémonies pontificales; on a ajouté les prières liturgiques en langue latine, dont plusieurs auteurs n'avaient donné qu'une traduction italienne, encore incomplète.

Au milieu de tant de détails et de faits nombreux, se rattachant tous aux fonctions ecclésiastiques du souverain Pontife, l'ordre le plus naturel, que nous avons suivi, est, à peu de chose près, celui de l'auteur lui-même L'ouvrage se divise en quatre parties : la première comprend ce que l'on peut appeler les prolégomènes de la matière, comme, par exemple, quelques notions historiques sur les Chapelles papales, la description abrégée des chapelles des palais apostoliques où elles se tiennent, l'énumération hiérarchique des dignitaires qui assistent à ces *fonctions*, les cérémonies communes aux Chapelles, et les rites qu'on y observe.

Dans la seconde partie, nous avons fait deux grandes divisions de toutes les cérémonies ecclésiastiques que le Pape peut célébrer durant son pontificat, et qui ont lieu, soit *à des époques indéterminées*, soit *à des époques fixes et déterminées*, dans l'ordre des fêtes de l'année. Nous décrivons les cérémonies du couronnement, celles de sa consécration, suivant l'ordre hiérarchique auquel il appartient, et nous faisons l'exposition complète des rites de la messe solennelle, célébrée par le nouveau Pontife. Nous faisons ensuite la description de la *prise de possession*, telle qu'elle avait lieu autrefois, et telle qu'elle a lieu aujourd'hui; nous relatons les fonctions pontificales du jubilé universel, celles de la beatification et de la canonisation des vénérables serviteurs de Dieu; enfin, nous faisons la description des honneurs funèbres décernés au Pontife suprême que la providence appelle à elle.

La troisième partie comprend, dans l'ordre des fêtes de l'année, comme on l'a déjà dit, toutes les Chapelles papales depuis la fête de la Circoncision jusqu'à celle de saint Jean

l'Évangéliste, et le *Te Deum* solennel, auquel, en général, assiste le souverain Pontife, et qui clôture, le 31 Décembre, toutes les saintes fonctions de l'année, dans l'église du *Jesu.*

Les cérémonies de la Semaine sainte, l'explication des rites sacrés prescrits par l'Église, et les pieuses coutumes suivies dans les palais apostoliques à cette époque de l'année, occupent une grande place dans cette troisième partie. Les fonctions papales de la *Grande Semaine* se trouvent décrites jour par jour et avec fidélité. On n'a rien négligé de ce qui pouvait intéresser la piété et la curiosité des fidèles, dans l'exposition des rites consacrés à célébrer les plus mémorables anniversaires que la Religion retrace à la foi du chrétien. Les antiques observances de la fête de Noël, et les particularités liturgiques qui en signalent la célébration; la fête de saint Pierre, qui offre à Rome un intérêt particulier, à l'occasion de laquelle le Pape, comme souverain temporel, proteste contre les détenteurs de certaines portions du domaine de saint Pierre; enfin, la solennité de la fête du *Corpus*, la seule de l'année où l'on voit la réunion de presque tous les corps religieux de la ville de Rome, se trouvent fidèlement relatés dans l'ouvrage que nous publions.

Dans cette longue description des cérémonies diverses on ne s'est pas contenté d'une énumération fidèle, mais aride, de faits liturgiques retraçant les formes des fonctions papales; mais on en étudie l'esprit, et on les accompagne souvent de réflexions édifiantes qui reposent l'attention du lecteur.

La description des Chapelles cardinalices et prélatices, tenues à Rome en présence des Cardinaux et des Prélats, dans l'ordre des fêtes de l'année, constitue la quatrième partie. Nous avons resserré dans de plus étroites limites, à propos de ces dernières cérémonies, ce que M. le chevalier Moroni, écrivant pour des italiens, a dû traiter avec

plus de développement. Nous avons résumé dans une simple note, l'historique des chapelles secrètes des palais apostoliques et des cérémonies qu'on y célèbre, sujet traité avec plus de détail dans l'ouvrage original. Enfin, les notes, sur lesquelles nous nous sommes suffisamment expliqué, appendice indispensable de notre traduction, complètent notre œuvre.

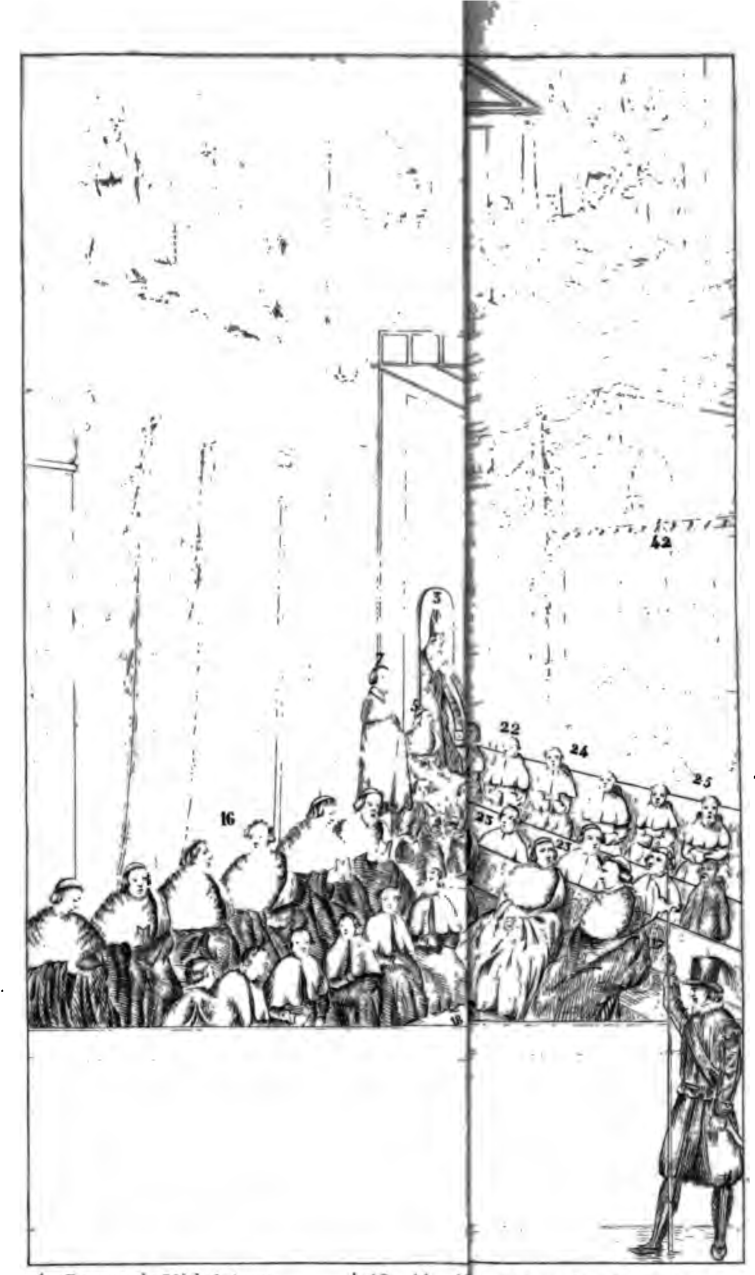
En la terminant, nous ne nous sommes pas dissimulé que nous étions peu propre à l'entreprendre; car nous n'appartenons pas aux rangs privilégiés de cette hiérarchie ecclésiastique, où la vertu et la science sont plus particulièrement un devoir, comme une douce habitude. L'exemple de M. le chevalier Moroni, malgré la distance qui sépare l'auteur du traducteur, était propre à nous inspirer quelque confiance : placé au sein d'immenses trésors d'érudition ecclésiastique et au centre des lumières, il n'appartient pas au clergé romain, quoique remplissant auprès de l'auguste Pontife régnant un des premiers emplois des palais apostoliques. Nous avons trouvé un autre encouragement dans la faveur avec laquelle on a accueilli notre *Précis des Cérémonies papales*, publié en 1842, où, sous les formes les plus simples, nous avons réuni, surtout pour l'usage de nos compatriotes qui font le voyage de Rome, comme le sommaire des principales *fonctions* papales, surtout celles de la Semaine sainte.

Il nous a semblé que le grand nombre d'ecclésiastiques qui se rendent à Rome, ceux qui projettent ce pieux pèlerinage, les amis de la Religion qui aiment à étudier ses antiquités sacrées et les saintes observances suivies par le Pontife romain dans ses plus imposantes fêtes, ceux-là même qu'anime l'amour des sciences dans les investigations humaines, trouveraient de curieux rapprochements à faire entre nos rites sacrés et les antiquités profanes; ils en apprécieront l'importance, surtout s'ils les considèrent comme

une émanation d'un principe civilisateur, se rattachant aux progrès de la foi et au développement des croyances catholiques chez les peuples, à la morale, à l'histoire, proprement dits, et aux beautés de l'art, en général : ainsi il nous a semblé que la lecture des *Chapelles papales* de M. Moroni pouvait être profitable à tous. Du reste, la multiplicité des livres français à Rome est une conséquence naturelle de nos rapports de plus en plus fréquents avec cette capitale, et du séjour plus ou moins prolongé qu'y font nos Évêques, nos Prêtres, et tant d'autres compatriotes qu'y entraînent ou y retiennent un intérêt religieux ou l'amour de l'étude. Nous sollicitons de tous, et de chacun en particulier, l'indulgence pour notre traduction.

En finissant ici cette longue préface par ces lignes, que nous inspire une juste défiance de nous-même, nous dirons que nous avons cherché à être utile, à propager surtout parmi le clergé l'amour des études liturgiques, trop longtemps délaissées. Nous dirons encore qu'en publiant notre traduction nous avons voulu payer un faible tribut de notre vénération profonde à cette *Église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres Églises*, dans la personne du Pontife auguste qui la régit, comme il gouverne l'Église universelle. Nous dirons enfin que nous avons regardé comme une faveur signalée de la providence, d'avoir pu nous-même, à Rome, déposer notre traduction aux pieds du Père commun des fidèles, et solliciter pour nous et notre œuvre sa bénédiction apostolique. Puisse-t-elle être pour nous un gage assuré de la bienveillance de cet illustre clergé français, qui s'enorgueillira toujours d'être le fils aîné de l'Église romaine, et nous servir de recommandation auprès de tous les amis de la Religion, auxquels nous dédions ce modeste travail !

Toulouse, 2 Février 1846.



1. Fresque de Michel-Ange.
2. Tableau de l'autel.
3. Le Pape sur son trône.
4. Premier Cardinal-Prêtre.
5. Cardinaux-Diacres assistant le Pape.
6. Premier Maître des cérémonies.
7. Prince assistant au trône.
8. Conservateurs du peuple romain, et Prieur des Chefs de quartier.
9. Doyen et Auditeurs de rote, avec le Maître du Sacré-Palais.

10, 11, 1 rs Maîtres des cérémonies.
Vota cs de la Chapelle.
viate x papale.
13. Cardina ode de la croix.
siége re du Sacré-Hospice.
14. Maître siers portant la masse.
15. Prêtre des-Nobles.
Diac es.
de l' une des Chantres.
16. Cardina
Prêtr (Voir page 50.)
17. Cardina

HISTOIRE

DES

CHAPELLES PAPALES.

PREMIÈRE PARTIE.

NOTIONS GÉNÉRALES.

I.

Définition des Chapelles papales. — Origine de ces Chapelles. — Stations : anciens rites usités aux cérémonies pontificales. — Etablissement des Papes à Avignon ; leur retour à Rome. — Institution des Chapelles papales palatines dans cette ville.

On appelle CHAPELLES PAPALES, les vêpres, les matines, les messes chantées, et les autres cérémonies ecclésiastiques auxquelles assiste le Pontife souverain, ou qu'il célèbre lui-même, d'après les vénérables rites de l'Église romaine, en présence des Cardinaux, Patriarches, Archevêques, Évêques et Prélats, du plus grand nombre des Généraux d'ordres religieux, des premiers dignitaires de la cour papale, et de la *Famille pontificale* * (1).

C'est dans les chapelles du palais apostolique où le Pape réside, ou dans les basiliques et les diverses églises de Rome, qu'elles se tiennent dans des circonstances *extraordinaires*, et à

* Voir les Notes à la fin du volume.

des époques indéterminées; le plus souvent à des époques fixes et solennelles, suivant l'ordre *ordinaire* des fêtes de l'année. Elles sont annoncées par les Curseurs pontificaux, comme on le verra, et dirigées par les Maîtres des cérémonies, avec le concours des ministres ou officiers employés à ces chapelles, et celui des Chapelains Chantres pontificaux, sous l'autorité du Majordome, préfet des palais apostoliques.

Le CULTE EXTÉRIEUR dû à la divinité devait briller d'un vif éclat et se produire avec le plus de majesté et d'édification là où réside l'auguste chef de l'Église catholique. Nous savons que, dès les premières années du troisième siècle, le pontife romain saint Zéphirin, élu en 203, voulut que lorsque l'Évêque célébrerait les saints mystères, les Prêtres fussent présents, comme les Évêques et les Prêtres devaient l'être pour assister le Pape quand il officiait. Dans les temps de persécution, les Pontifes, pleins de piété et de zèle, ne laissaient pas de célébrer les augustes cérémonies, soit dans les lieux les plus cachés des habitations particulières, soit dans des grottes ou dans les Catacombes, s'appliquant à le faire avec toutes les convenances et même la pompe que les malheurs des temps pouvaient permettre. En 233, le pape saint Pontien fit confectionner en argent tous les vases sacrés, qui étaient soigneusement gardés dans les souterrains : le pape saint Étienne I.er eut la tête tranchée, en 260, sur son siége pontifical, pendant qu'il célébrait les saints mystères dans les Catacombes. La persécution contre les chrétiens ayant pris fin en 311, après la victoire de Constantin, et ce prince magnanime ayant accordé le palais de Latran au pape saint Melchiade, et des revenus suffisants pour lui permettre de soutenir noblement la suprême dignité dont il était revêtu; les Pontifes romains purent se montrer au monde dans toute la sublimité de leur caractère, et pour la plus grande gloire de Dieu, apporter à la célébration des cérémonies cette majestueuse splendeur qui ravive la foi des peuples et pénètre les assistants d'un religieux respect. Aussi, dès le quatrième siècle, existe-t-il des monuments

certains qui attestent que les Pontifes se faisaient comme une couronne du clergé romain, dont ils aimaient à être entourés dans l'exercice régulier de leurs fonctions sacrées, soit aux messes solennelles, aux stations, soit aux nombreuses processions, surtout aux principaux jours de fêtes qui appelaient les Romains à ces pieuses solennités, comme aussi les étrangers des régions lointaines. Les souverains Pontifes se rendaient, pour célébrer les cérémonies ecclésiastiques à des époques déterminées, comme aussi dans des circonstances extraordinaires, à la basilique patriarcale (2) du Sauveur, appelée aussi de Saint-Jean-de-Latran; à celles de Saint-Pierre-au-Vatican, de Saint-Paul *sur la Voie-d'Ostie*, de Sainte-Marie-Majeure ou Libérienne, et de Saint-Laurent *hors-des-murs*, et dans plusieurs autres basiliques ou églises ayant des titres cardinalices. Ils imposaient aux sept Évêques des villes suburbicaires l'obligation d'y assister pour en accroître la pompe, et de célébrer chacun à leur tour, un jour de la semaine, sur l'autel papal (3) de la basilique Latérane : aussi Panvinius les appelle-t-il *Évêques-Cardinaux*, ou principaux Collatéraux du Pape, et Hebdomadiers; Jean Diacre les appelle *Episcopi primæ Sedis.* (*Mus. Ital.*, tom. 2.)

Les autres basiliques patriarcales, en y comprenant celle de Saint-Laurent indiquée plus haut, furent dévolues, chacune d'elles, à sept Cardinaux-Prêtres des églises titulaires limitrophes, qui célébraient chaque jour la messe sur l'autel papal, où ils exerçaient les fonctions pontificales, quoique chaque basilique, y compris celle de Latran, eût son propre Archiprêtre, excepté celles de Saint-Paul *sur la Voie-d'Ostie* et de Saint-Laurent *hors-des-murs*, qui avaient un Cardinal-Abbé. Il y avait aussi douze Cardinaux-Diacres régionnaires, qui étaient subordonnés aux six Cardinaux-Diacres palatins, dont le premier était le Cardinal-Archiprêtre de Sainte-Marie *in Dominica*, qui devait chanter l'évangile à Saint-Jean-de-Latran, tandis que les autres ne le chantaient qu'aux stations.

Lorsque le Pape chantait la messe solennelle, qu'on appelle

aujourd'hui *Pontificale*, outre les Cardinaux, les Abbés des vingt abbayes privilégiées de Rome et des lieux voisins assistaient à l'auguste fonction. Le père Casimir, dans ses *Mémoires historiques* (Rome, 1736), énumère ces diverses abbayes, et fait connaître à ce sujet les différentes opinions des auteurs. Non-seulement ces Abbés privilégiés assistaient anciennement le Pape quand il célébrait à l'autel majeur de Saint-Jean-de-Latran, mais aussi aux stations des basiliques plusieurs fois l'année, et dans d'autres solennités indiquées par Panvinius (*delle sette Chiese princip. di Roma*). Ils devaient, en outre, assister aux processions qui se rendaient de l'église Saint-Pierre à celle de Latran, pour le couronnement du Pontife, et à celle qui se faisait de Saint-Jean à Saint-Pierre, pour la fête de saint Marc (4), à laquelle tout le clergé romain, les Cardinaux et le Pape assistaient. Chaque Abbé recevait pour son droit de présence, le *presbytère* (5) ou l'offrande de trois sous, que Panvinius évalue à quatre écus et demi d'or, tandis que Siacconius, dans la *Vie de saint Sylvestre*, leur donne une valeur plus considérable. Ces mêmes Abbés marchaient après les Cardinaux, et les Prélats des sept églises patriarcales, qui étaient le Prieur de la basilique de Latran, les Archiprêtres de la Vaticane et de la Libériane, les Abbés de Saint-Paul et de Saint-Laurent *hors-des-Murs;* ils étaient suivis par les sept Sous-Diacres, les Cubiculaires (6), l'école des Chantres, les Clercs; les supérieurs laïques, savoir : le Préfet de Rome, les sept Juges-Palatins, tels que le *Primicerio,* le Primicier des Notaires ou le Doyen du Collége des Protonotaires apostoliques, premier dignitaire du Palais; le *Secondicerio,* l'*Arcario,* le *Sacellario,* le *Protoscrinario,* le Primicier des Défenseurs (*Primicerio de Defensori*), et l'*Aminicolatore,* ou Nomenclateur, fonctionnaires dont Louis Galetti nous a fait connaître les attributions (7). Les Sénateurs, les Juges, les Avocats, les *Scrinarii,* les Barons romains, assistaient également aux cérémonies papales. Ces divers personnages ont, pour la plus grande partie, élu ou concouru à l'élection du souverain Pontife jusqu'au onzième siècle. (*Mus. Ital.*)

Pour donner une idée des cérémonies observées dans la célébration des divins mystères aux stations et aux messes solennelles, nous reproduirons ce que rapporte le même Galetti, dans son ouvrage *del Primicerio della santa Sede, etc.*

« Lorsque le *Seigneur apostolique*, c'est-à-dire le Pape, se rendait à la station dans quelque église, avant d'aller à l'autel il était soutenu par les Diacres lorsqu'il entrait dans le *Secretario,* aujourd'hui Sacristie, placée, dans les anciennes églises, du côté des hommes, au fond de la nef, et au midi.

» Pendant que les Diacres allaient prendre leurs ornements, le *Primicerio*, le *Secondicerio*, le Primicier des Défenseurs, les Notaires régionnaires, le Sous-Diacre qui portait le *Pallium*, assistaient dans la sacristie le Pontife, que les Sous-Diacres régionnaires revêtaient de ses habits sacrés, pendant que les autres officiers les disposaient convenablement sur la personne du Pape, pour qu'il pût commodément, de temps en temps, s'asseoir, afin que, *ex honorabili compositione exhiberetur circumstantibus spectaculum reverendæ dignitatis*, comme le dit le troisième *Ordo romain.* Quand le Pape était à l'autel, les officiers désignés plus haut montaient au trône pontifical, et quand il allait au *Senatorio*, c'est-à-dire, au lieu destiné aux *Magnats* séculiers, il avait à droite le Primicier des Notaires, et à gauche celui des Défenseurs. Avant que Sa Sainteté se dirigeât du côté où étaient les femmes, elle recevait les oblations du Primicier, de celui des Défenseurs, et du *Secondicerio;* ces trois personnages, dans les jours de fêtes, faisaient leur offrande à l'autel, après que les Diacres avaient fait les leurs. Le Pape retournait ensuite à son trône, et il était soutenu sous les bras, en montant les degrés, par le *Primicerio* et le *Secondicerio*, comme nous le voyons aujourd'hui par les deux Cardinaux-Diacres assistants au trône. Après que l'Archidiacre avait mis l'eau dans le calice, le Diacre montait au trône, et alors le *Primicerio,* le *Secondicerio,* le *Primicerio* des Défenseurs, les Notaires régionnaires, se rendaient à leur place; quand l'Archidiacre avait donné la paix, ces mêmes offi-

ciers montaient à l'autel et se rangeaient dans l'ordre de leur dignité....

» Le canon de la messe terminé, et après que le Pape avait rompu l'hostie, ces mêmes fonctionnaires montaient de nouveau à l'autel, s'y plaçaient à droite et à gauche, suivant leur préséance; alors le Nomenclateur, le Sacellaire, le Notaire du *vice Domino* du Patriarcat de Latran, aujourd'hui le Majordome des palais apostoliques, y montaient aussi, et se plaçaient en face du Pontife, pour attendre qu'on fît connaître les personnages qui devaient, après la cérémonie, s'asseoir à table. Ceux appelés à celle du Pape étaient invités par le même Nomenclateur, et les convives du *vice Domino* l'étaient par le Notaire même de ce dignitaire. Après avoir écrit les noms ils descendaient pour faire l'invitation, et le Pape, soutenu comme on l'a dit, descendait également de son siége, et allait donner la communion à tous ceux qui étaient dans le *Senatorio;* il communiait, comme le dit le troisième *Ordo romain, principes populorum et matresfamilias eorum.* Le Primicier, après avoir obtenu la permission du Pape, faisait signe aux Évêques et aux Prêtres de communier le reste du peuple.

» Après que les assistants avaient reçu la communion, le Nomenclateur, le Sacellaire, l'Acolyte qui tenait la patène, celui qui portait le linge pour essuyer les mains, et celui qui donnait l'eau, revenaient au trône, où ils se communiaient eux-mêmes.

» Aux vêpres du jour de Pâques, après différentes cérémonies, les fidèles et le clergé se rendaient à Saint-André *ad Crucem*, édifice bâti près le Vatican par le pape Symmaque, élu en 498, où, après le chant de quelques antiennes, les officiers de l'église, invités par le Notaire du *vice Domino,* allaient se reposer et se rafraîchir à trois différentes reprises : la première boisson qu'ils prenaient était du *Greco,* la seconde du *Pactisie,* et la troisième du *Procoma* ou *Procovia;* c'étaient différents vins ainsi appelés des lieux où on les recueillait (8). Après avoir restauré leurs forces, ils revenaient chanter vêpres; ils buvaient, comme on le

disait, *de dato presbyterio.* On continuait d'agir de la sorte le dimanche *in Albis.* On ajoute encore, dans le troisième *Ordo,* qu'après la lecture de l'évangile, le Pape, soutenu des deux côtés par le Primicier des Notaires à droite, et par celui des Défenseurs à gauche, descendait dans le *Senatorio,* où étaient les Princes, pour recevoir les oblations; elles passaient des mains du Pape dans celles du Sous-Diacre régionnaire, qui les remettait à celui qui venait après lui, et celui-ci les plaçait dans un linceul soutenu par les Acolytes.... »

Nous lisons dans le livre intitulé *Pollicitus,* de Benoît, chanoine de Saint-Pierre et chantre de la sainte Église romaine, dédié à Guido di Castelli, cardinal de Saint-Marc, qui fut pape sous le nom de Célestin II, en 1143, qu'à la station du Pape à Sainte-Marie-Majeure, le jour de Noël, après que Sa Sainteté était arrivée au milieu du presbytère, elle s'y arrêtait un instant: le Primicier lui ôtait la mitre, et lui baisait l'épaule droite; il en recevait ensuite la bénédiction. Après avoir fini la messe, le saint Père, montant à cheval, revenait au palais de Latran; le cortége marchait dans cet ordre : douze soldats (*Draconarii*) portaient autant d'étendards appelés *banda;* un cheval convenablement drapé, destiné au Pape, marchait derrière eux; venaient ensuite, précédés de la croix pontificale, les Évêques qui se trouvaient à Rome, les Notaires, aujourd'hui Protonotaires apostoliques, qui chantaient; les Cardinaux, les Sous-Diacres, l'Archidiacre, les Diacres, le Primicier, marchant tous deux à deux, et le Seigneur apostolique, derrière lequel le Préfet de Rome, à cheval, revêtu d'un manteau précieux, portant une chaussure dorée à un pied et une chaussure écarlate à l'autre; enfin, les Juges, vêtus chacun d'un pluvial ou chape. On voyait la procession escortée par les *Dirungarii*, ou Préfets de mer (*Prefetti navali*), en pluvial, portant des bâtons; les Seigneurs, en manteau de soie, leur bâton à la main, chargés de diriger la procession et de veiller à ce que personne ne l'interrompît : il paraît qu'ils remplissaient les fonctons des gardes-nobles d'aujourd'hui. Après que le Pape était

arrivé à la basilique du pontife Zacharie (aujourd'hui Saint-Georges *in Velabro*), il descendait de cheval aux applaudissements du peuple : le Primicier des Défenseurs et le *Secondicerio*, le prenant par la main, le conduisaient dans ses appartements; là on distribuait les *presbytères*, c'est-à-dire, les dons gratuits à ceux qui avaient assisté aux cérémonies : le Préfet avait vingt sous et la *main*, c'est-à-dire, l'étrenne; le Primicier des Juges, quatre sous; les autres à proportion. L'école des Chantres avait aussi part aux offrandes. La distribution des *presbytères* achevée, l'on se mettait à table, les Évêques, les Cardinaux, à droite; l'Archidiacre, le Diacre, le Primicier des Notaires, le Prieur de la basilique et le Prieur des Régionnaires, à gauche.

Le jour de la Purification, le Pontife allait à Sainte-Martine, près Saint-Adrien, où était la *collecte* ou station; il se rendait ensuite, déchaussé, à Sainte-Marie-Majeure : le Primicier lui tenait la chape par derrière, du côté gauche. Le matin de la fête de la Résurrection, le Pape allait dans la même basilique, où était la station, et quand il arrivait *ad Merulanam* (9), quartier de la ville qu'il traversait, il y trouvait un Notaire régionnaire qui disait à haute voix : *Jube, Domne, benedicere ;* et après avoir reçu la bénédiction, il continuait en disant : *In ecclesia Sanctæ-Mariæ, in hac nocte baptisati sunt tot masculi et tot feminæ ;* le Pape répondait : *Deo gratias.* Le Notaire recevait du Sacellaire une pièce de monnaie appelée *bizanzio.*

Quand le Pape, portant la couronne, revenait au palais de Latran, il descendait de cheval; le *Secondicerio* lui ôtait la couronne, et les Juges le conduisaient dans le *Triclinium* de la basilique Léonienne (10), où étaient disposés onze bancs et une escabelle autour de la table du Pape, en mémoire des Apôtres assis à la table du Christ à la dernière Pâque; cinq Cardinaux, cinq Diacres et le Primicier s'y asseyaient. Cet usage s'est perpétué, comme on le verra, jusqu'à ces derniers temps, le Jeudi saint et le Vendredi saint.

Les Papes remplissaient leurs fonctions ecclésiastiques dans les différentes basiliques et dans les églises de Rome, surtout dans

la basilique Latérane, siége de leur patriarcat, près de laquelle ils habitèrent pendant plusieurs siècles. Ils y résidèrent avec plus de splendeur lorsque, avant la moitié du huitième siècle, ils devinrent souverains temporels de Rome et de ses dépendances, et acquirent d'autres domaines. C'est pour cela que leur cour, où s'accrut le nombre des magistrats et des fonctionnaires, se distingua plus tard par cet assemblage de pompe royale et sacerdotale, et ce caractère de grandeur et de majesté imprimé aux cérémonies religieuses, qui inspire le respect le plus profond, et qu'admirent les étrangers. L'usage des fréquentes processions explique naturellement le besoin de repos que devaient éprouver les Pontifes avant de commencer les fonctions saintes dans les églises stationnaires; de là, la coutume de construire un lieu contigu aux églises, où, avant de se revêtir de leurs habits sacrés, ils se reposaient sur un lit, où des Cubiculaires nettoyaient leur chaussure : Cincius nous parle de l'usage où l'on était de leur laver les pieds avec de l'eau chaude, mêlée à des herbes odoriférantes; de là encore, celui de revêtir le Pontife de ses habits sacrés, dans une salle appelée *salle des Parements* (*camera de Paramenti*), où était le *lit des Parements*, sur lequel on voyait les ornements du Pontife, et que nous retrouvons dans les palais apostoliques ; elle sert de sacristie au Pape, et la table sur laquelle sont placés les vêtements sacrés rappelle par sa forme l'ancien lit. Cette salle rappelle aussi l'ancien *Senatorio*, où les Pontifes recevaient les hommages des divers officiers régionnaires et des magistrats ; pieuse coutume que nous voyons se perpétuer dans l'obédience rendue au Pasteur suprême par les Cardinaux et les Prélats, dans les Chapelles papales. Enfin, ce rit constant et si respectable de l'adoration du Saint-Sacrement par les Papes dans les basiliques, avant de commencer les fonctions de leur ministère, rappelle l'ancienne coutume où ils étaient, en sortant du *Secretario*, d'être précédés par la sainte Eucharistie, portée dans une châsse, qu'ils adoraient respectueusement (11).

Jusqu'au quatorzième siècle, on continua de célébrer les messes

et les stations, de faire les processions et les autres fonctions saintes d'après les anciens rites, à quelques différences près indiquées dans les *Ordo romains;* les changements introduits devinrent plus notables lorsque, après la mort de Benoît XI, on élut, en 1305, pour son successeur, Clément V, qui était en France. Ce Pontife appela autour de lui les Cardinaux, établit ensuite le siége apostolique dans la ville d'Avignon, où résidèrent successivement six autres Papes. Comme il n'y avait pas de basilique, non plus que d'aussi nombreuses églises qu'à Rome, que le climat y était moins tempéré, on tint les Chapelles papales dans le palais apostolique : alors plusieurs saintes institutions de nos ancêtres tombèrent en désuétude, comme nous l'apprend Moretti (*de Presbyt.*) L'usage de célébrer dans les chapelles du palais pontifical, si petites en comparaison des basiliques, prévalut, et on négligea la pratique si ancienne de faire les stations et autres cérémonies les jours de fêtes. Rappelons l'ancienne coutume où étaient les Papes, de prononcer des sentences dans leurs chapelles; ce qui leur donna occasion de déléguer plus tard, pour connaître les procès et les juger, leurs Chapelains, qu'on appela *Auditores causarum palatii apostolici*, et Auditeurs de rote, comme le fait remarquer Garampi, qui, mentionnant une cause plaidée, en 1126, par les Clercs de la *Fraternité romaine*, sous le pontificat d'Honorius II, remarque que les Recteurs, après avoir prononcé la sentence, *gestæ rei ordinem Papæ seriatim in capella narraverunt. Cæterum dominus Papa, audita causa, benedicens eis laudavit et confirmavit.*

Pour ajouter à ce que nous venons de dire au sujet des Chapelles papales d'Avignon, nous rappellerons qu'en 1316, Jean XXII, évêque de cette ville, ayant succédé à Clément V, ce Pontife agrandit le palais épiscopal, en y comprenant l'église de Saint-Étienne, contiguë à la cathédrale, et en transférant la paroisse à l'église de la Magdelaine. Benoît XII assigna un autre palais aux Évêques d'Avignon, et fixa la résidence du souverain Pontife dans l'ancien palais des Évêques, qu'il fit réédifier avec magnificence par l'architecte Obrério, consacrant ensuite, comme le

veulent plusieurs auteurs, la chapelle que l'archevêque d'Arles, Galbert de la Valle, avait fait élever. On croit cependant que la chapelle Majeure n'était pas encore bâtie, puisqu'on lit dans Fantoni (*Hist. d'Avignon*), que Clément VI, successeur de Benoît XII, canonisa, le 21 Juin de la même année, saint Ives dans la salle du couvent des Dominicains, où déjà Jean XXII avait célébré la canonisation de saint Thomas d'Aquin. Le même Clément VI continua l'édifice du palais apostolique; il fit construire au rez-de-chaussée la Grande chapelle du côté du palais de la Vice-Gérence. Innocent VI, en 1352, après avoir été élevé au pontificat, acheva ce palais dans sa partie méridionale, et fit bâtir la Grande chapelle supérieure. Urbain V lui succéda en 1362, et contribua à l'embellissement du palais, en faisant construire l'appartement situé à l'orient, qui réunit la salle des Légats à la Grande chapelle. Ce fut dans ces chapelles du palais avignonnais, que les Pontifes qu'on a désignés, et Grégoire XI, le dernier des Papes qui résidèrent dans le Comtat, célébrèrent les fonctions sacrées, comme leurs prédécesseurs l'avaient fait à Rome, et donnèrent ainsi naissance aux *Chapelles papales palatines* tenues ensuite à Rome.

Le premier Pape qui introduisit l'usage des de ces *Chapelles* à Rome, fut Urbain V, au dire de Cancellieri et de Novaes. Ce Pontife, considérant la dignité papale comme exilée au-delà des monts, déclara aussitôt après son élection vouloir se rendre à Rome, véritable siége de l'autorité pontificale. C'est dans ce but que, sans s'arrêter à des avis contraires, il promulgua, le 10 Avril 1363, la constitution *Testimonio fide digno*, et ordonna à Jean, évêque d'Orviète, son vicaire à Rome, de restaurer le palais du Vatican, agrandi par Nicolas III, en 1277, et presque ruiné par les suites désastreuses de l'absence des Papes depuis soixante ans.

Urbain V put accomplir le projet qui lui tenait à cœur, et qu'il avait exprimé dans une lettre écrite à Avignon le 29 Juillet 1366. Il fit son entrée à Rome au milieu des témoignages d'al-

légresse du peuple, et fixa sa résidence au palais du Vatican, qu'il restaura encore lui-même. Il ne put cependant y séjourner long-temps, à cause des guerres qui dévastaient l'Espagne, le Portugal, la Navarre, la France et l'Angleterre : il voulait, en sa qualité de père commun des fidèles, les apaiser; et c'est dans cette intention qu'en 1370, au milieu des larmes des Romains, il retourna à Avignon, où il arriva le 24 Septembre. La gloire de rétablir à Rome le siége apostolique était réservée à Grégoire XI, son successeur; ce qu'il fit avec bonheur le 17 Janvier 1377, en prenant possession du Vatican, où il mourut le 24 Mars de l'année suivante.

Quoique Urbain V, dans son voyage en Italie, n'ait pas toujours habité Rome, puisqu'il demeura à Cornetto, à Viterbe et Montefiascone, on le considère comme le premier Pontife qui ait institué à Rome l'usage des Chapelles papales, selon le rit observé à Avignon. On lit dans l'*Ordo XV.*[e], de Pierre Amélius, cité par Mabillon, que le pontife Urbain VI, successeur de Grégoire XI le 8 Avril 1378, ne tint pas l'office le dimanche des Rameaux, parce qu'il n'était pas encore couronné; mais qu'il distribua les palmes, et qu'il assista en chape rouge et en mitre blanche à la messe chantée par le Cardinal de Florence, dans la *Grande châpelle* du palais apostolique; qu'il assista à la messe le mardi saint dans la *Petite chapelle*, ainsi qu'à la lecture de la passion et aux offices célébrés par les Cardinaux en sa présence. Ceci fait voir que déjà dans le palais du Vatican il y avait deux chapelles, édifiées probablement par Urbain V, qui fit diverses réparations dans le palais, comme on l'a dit, déterminé à établir sa résidence à Rome. Il est tout-à-fait présumable qu'il considéra comme un des objets de sa sollicitude, de faire construire, à l'exemple de ses prédécesseurs à Avignon, une chapelle convenable pour l'exercice des fonctions sacrées. Des témoignages non équivoques confirment encore l'établissement des chapelles palatines, et attestent qu'après le couronnement d'Urbain VI, cérémonie qui eut lieu le 18 Avril, jour de Pâques, le Pape assista aux

vêpres dans la *chapelle Majeure* du palais pontifical, où il réprimanda publiquement plusieurs Évêques.

Le successeur immédiat d'Urbain VI fut Boniface IX. Nous avons encore un fait historique relatif à la célébration des Chapelles papales dans le palais du Vatican, que Pierre Amélius nous a conservé en décrivant la canonisation de sainte Brigitte. Le samedi 7 Octobre 1391, le Pontife procéda à la canonisation dans la *Grande chapelle,* qui avait été décorée de tentures et ornée de branches de myrte par le Maître de la *Floreria* (12), et illuminée par quatre-vingt-neuf torches en cire de onze livres chacune, en présence des Cardinaux et dignitaires de la cour.

Il ne faut pas s'étonner qu'au retour des Papes à Rome, l'usage établi à Avignon se perpétuât dans cette capitale, puisque non-seulement l'église de Latran et son patriarcat étaient à demi-ruinés, mais encore la plupart des églises où l'on faisait les stations l'étaient aussi, tant l'absence des Pontifes avait été désastreuse : on ne put donc pas reprendre celui de célébrer d'après l'ancien rit les fonctions sacrées. Sous le même pontificat d'Urbain VI, le déplorable schisme soutenu par les anti-papes avignonnais, de 1378 à 1417, qui rompit l'unité de l'Église, empêcha les Papes de résider constamment à Rome; ils étaient forcés de se retirer dans différentes villes, et ils n'eurent ni le temps ni la tranquillité nécessaires pour rétablir les anciens usages. Après queMartin V, dans la même année (1417), eut été élu Pape au concile de Constance, il se rendit à Rome, où, après avoir habité peu d'années le Vatican, il fixa sa résidence au palais Colonna, celui de sa famille, contigu à l'église des Saints-Apôtres, où il célébra plusieurs cérémonies ecclésiastiques. La rébellion des Romains força Eugène IV, son successeur immédiat, à habiter loin de Rome, de 1434 à 1442, et dans le petit nombre d'années qu'il demeura dans cette ville, tantôt au Vatican, tantôt à Saint-Chysogone *in Trastevere,* il ne put rétablir l'usage des chapelles palatines ni la célébration régulière des fonctions papales.

Nicolas V, élevé au pontificat en 1447, rempli de zèle pour le culte divin et les cérémonies ecclésiastiques, après avoir réédifié le palais habité auparavant par Nicolas IV, près la basilique Libérienne (Sainte-Marie-Majeure), fit bâtir dans le palais du Vatican une chapelle publique consacrée au Saint-Sacrement, où, par ses ordres, Angelico de Fiezole, dominicain, que l'Église regarde comme un bienheureux, peignit quelques traits de la vie du Sauveur et différents portraits d'hommes illustres contemporains. Cette chapelle, où furent tenues les cérémonies papales jusqu'à ce que Sixte IV eut fait bâtir celle qui porte son nom, et que nous admirons aujourd'hui, fut détruite par ordre de Paul III, lorsque ce Pontife voulut faire redresser l'escalier royal du Vatican, et bâtir la chapelle à laquelle il donna aussi son nom, comme nous allons le voir.

Nous trouvons dans une lettre du pape Pie II, élu en 1458, écrite lorsqu'il était secrétaire apostolique de Nicolas V, et qu'on a imprimée dans l'édition romaine de ses célèbres *Commentaires*, un passage que nous reproduisons, et qui prouve l'ordre et la dignité qui présidaient à ces cérémonies. « S'il vous était donné de voir le Pontife romain lorsqu'il célèbre ou qu'il assiste au services divins, vous avoueriez que ce n'est qu'autour de lui que se trouvent la splendeur et la magnificence ; vous verriez le Pape assis sur un trône élevé, les Cardinaux assis à sa droite, les premiers Prélats, debout, à sa gauche ; puis les Évêques, les Abbés mitrés, les Protonotaires, les Ambassadeurs, les Grands, chacun à leur place ; d'un côté les Auditeurs, de l'autre les Clercs de la Chambre, les Procureurs des ordres, les Sous-Diacres, les Acolytes, les Cubiculaires, et les autres fonctionnaires en grand nombre, assis par terre : vous devriez dire que la cour romaine égale la hiérarchie céleste, puisque tout s'y trouve merveilleusement disposé dans l'ordre prescrit, de manière que les personnes pieuses qui contemplent ces cérémonies, ne peuvent que leur accorder leurs louanges et leurs suffrages. »

A Pie II succéda, en 1464, Paul II, remarquable dans l'his-

toire des Papes par sa grandeur d'âme et ses actions mémorables. Il fit restaurer une précieuse tiare; et afin que les Cardinaux pussent assister aux cérémonies, dont il voulait accroître la pompe, il leur accorda la calotte rouge (13), la mitre de damas blanc, des siéges plus élevés que ceux des autres prélats; en outre, l'usage des housses écarlate sur les mules qu'ils montaient quand ils se rendaient aux Chapelles pour les fonctions sacrées. C'est à son successeur, Sixte IV, qu'on doit l'établissement définitif des Chapelles papales dans les palais apostoliques : il éleva la magnifique chapelle qui porte son nom, et que l'on va décrire. Paul III et Paul V imitèrent l'exemple de ce Pontife, et embellirent les palais apostoliques en élevant d'autres chapelles dont on parlera aussi.

II.

Salle Royale. — Chapelle Sixtine et chapelle Pauline du Vatican. — Restauration de cette dernière chapelle par Grégoire XVI. — Salle Ducale. — Chapelle Pauline du Quirinal *.

Un bel escalier à deux rampes, ouvrage du Bernin, commandé par Alexandre VII, placé à l'extrémité droite du portique et de la colonnade de Saint-Pierre, conduit à la *salle Royale*, construite sous Paul III, et décorée de grands tableaux à fresque, représentant des faits mémorables de l'histoire des Papes; elle sert d'immense vestibule aux chapelles Sixtine et Pauline, construites dans l'intérieur du palais du Vatican, et dont les portes s'ouvrent sur cette même salle.

* Les motifs que nous avons indiqués dans la Préface nous obligent à réduire à sa substantielle expression la description de ces chapelles : elle suffira pour atteindre le but que nous nous proposons. (*Voyez la planche, au commencement du volume; elle représente seulement le presbytère de la chapelle Sixtine.*)

Les différentes processions et cortéges que nous avons à décrire la traversent; elle sert encore de réunion aux débiteurs des domaines de Saint-Pierre, qui vont, comme nous le verrons, payer leurs redevances la veille de la fête du Prince des Apôtres.

La plus remarquable de ces chapelles fut construite en 1473, sous Sixte IV, qui lui donna son nom. Sa forme générale est un parallélogramme, sans pilastres, sans colonnes et sans autre ornement que les fresques. Elle est ornée, dans son pourtour, de grands piliers qui semblent diviser les murs, dont les intervalles sont remplis par de grandes et riches tentures, simulant des tapisseries de brocard d'or sur un fond rouge, bleu d'azur et blanc, varié dans les différents plis qu'elles présentent. Au-dessus de ces riches tentures on a placé, sur les deux grands côtés de la chapelle, douze tableaux représentant des traits d'histoire de l'ancien et du nouveau Testament, peints par les artistes les plus distingués du quinzième siècle; au-dessus de la porte d'entrée, des fresques représentent la *Résurrection du Sauveur*, et la *Défaite de Satan par saint Michel*.

La voûte de la chapelle a été tout entière peinte par Michel-Ange, sous Jules II, neveu de Sixte IV. Il prépara lui-même ses couleurs, et en vingt mois, se livrant pour la première fois à ce genre de peinture, il acheva cette grande et belle décoration. Il a tracé des arêtes supportées par des cariatides. Il y a six lunettes et six arcs doubleaux de chaque côté; on voit aux angles et aux lunettes des figures académiques d'un grand style, ces images célèbres des prophètes, Isaïe surtout, et les sybilles, d'un dessin plein de noblesse. Dans les tableaux qui décorent le plein de la voûte, il a représenté des sujets de l'ancien Testament: on remarque le *Père éternel débrouillant le chaos*, *Adam et Ève dans le Paradis terrestre*, *désobéissant à l'ordre de Dieu*; les *Sacrifices de Caïn et d'Abel*. Une étroite galerie pratiquée devant les croisées, permet de voir de près les fresques de la voûte.

Sous le pontificat de Paul III, Michel-Ange fit aussi l'immense fresque que l'on admire derrière l'autel, représentant le *Jugement*

dernier. Il y travailla trois ans : elle est regardée comme un chef-d'œuvre. Il a placé au milieu de ce grand tableau Jésus-Christ avec sa divine Mère, environné des Apôtres et d'une foule d'autres saints. On voit au-dessus un groupe d'anges qui portent en triomphe les symboles de la passion ; plus bas est un autre groupe sonnant de la trompette pour faire sortir les morts de leurs tombeaux et les appeler au jugement ; plus bas encore on voit plusieurs morts qui reprennent leur chair et leur forme primitive, quelques-uns qui font des efforts pour se débarrasser de la terre qui les couvre, et d'autres qui s'élèvent dans les airs pour aller au jugement. Mais ce qui donne plus de mouvement et d'expression à ce chef-d'œuvre, ce sont les anges qui aident les élus à monter au ciel, tandis que, d'un autre côté, les démons entraînent dans l'enfer les réprouvés, dont la vive résistance produit des combats terribles. Pour se conformer peut-être aux idées de son siècle, le peintre a placé au bas du tableau, à droite, Caron, qui charge sa barque de damnés pour les transporter aux enfers. Cette grande fresque a beaucoup souffert de l'action du temps et de l'humidité.

Les nudités de cet immense tableau attirèrent de sévères critiques au grand artiste : Messer Biagio, maître des cérémonies, les dénonça à Paul III ; ce même Biagio était représenté dans la fresque sous la figure de Minos, entouré d'un immense serpent, et au milieu des démons. Il voulait obtenir du Pontife que cette partie du tableau serait détruite ; mais Paul III, voulant savoir où Michel-Ange avait placé son Maître des cérémonies, et apprenant que c'était dans l'enfer, il répondit que, s'il eût été mis en purgatoire, il y eût eu possibilité de l'en tirer ; mais dans l'enfer, *nulla est redemptio*.

Adrien VI et Paul IV faillirent faire couvrir d'une couche blanche les peintures trop hardies, soit de la voûte, soit de l'immense fresque : on connaît la réponse altière de Michel-Ange à ce dernier Pontife. La sentence portée par ces deux derniers Papes allait être exécutée par Pie IV, élu en 1559, lorsque les Cardi-

naux obtinrent que certaines parties de ces figures seraient seulement recouvertes de franges et de draperies; ce qui fut exécuté par Daniel Volterre.

La chapelle Sixtine, dans toute sa longueur, a 180 palmes, mesure italienne, ce qui fait 40 mètres 21 centimètres; elle a en largeur 60 palmes, c'est-à-dire, 13 mètres 43 centimètres; le sol est orné de marbres de diverses couleurs formant d'admirables mosaïques, recouvertes toute l'année de tapis; on ne peut les voir que du Jeudi au Samedi saint. Dans l'axe de la porte d'entrée se trouve, adossé au grand mur de la fresque, un autel de marbre, de forme simple, dont le marchepied, de deux marches seulement, est également recouvert de tapis. Cet autel est dû à Benoît XIII, qui le consacra lui-même. On y voit six chandeliers et une croix, donnés par Léon XII; aux fêtes solennelles, on substitue la garniture d'autel, plus riche, donnée par Pie VII : celle en argent massif, donnée par Benoît XIV, et celle en vermeil, par Pie VI, n'ont pu survivre aux malheurs des révolutions. Il n'y a point de tabernacle sur le marches de l'autel : on n'est point dans l'usage de conserver le Saint-Sacrement dans les chapelles des palais apostoliques où les étrangers sont admis, mais seulement dans une des *chapelles secrètes* (14) du palais où réside le Pape. Des deux côtés de l'autel sont deux portes : celle de gauche n'est que simulée; elle est ornée des armes de Clément XI, en mémoire des restaurations dont la chapelle Sixtine fut l'objet par les soins de ce Pape; celle de droite, du côté de l'épître, décorée des armes d'Alexandre VI, conduit à la sacristie, et à la *petite salle des Parements*, qui a été embellie par Grégoire XVI. On place sur le retable de l'autel, en forme de tableau, une des belles tapisseries, sur laquelle est représenté, d'après les premiers peintres, le sujet de la fête que l'Église célèbre. Une haute balustrade à grille dorée, de 2 mètres environ de hauteur, partage inégalement la chapelle; une grande porte ornée de ciselures, aux armes du pape Innocent X, que l'on ferme pendant les prédications, sert de passage et établit

la communication entre les deux parties de l'édifice. Les jambages et les ornements d'architecture de cette porte sont en marbre grec, travaillé d'après les dessins de Michel-Ange; sur la corniche qui couronne le treillis on place des chandeliers, dont nous verrons le nombre varier suivant la dignité du célébrant.

La partie de la chapelle comprenant l'espace limité par la porte d'entrée et la balustrade à treillis, que n'a pu représenter la *planche*, est destinée aux étrangers, aux dames, au corps diplomatique et aux princes, dont la tribune est à gauche en entrant, comme nous le verrons quand nous aurons à indiquer les motifs qui engagèrent un des derniers Papes à rendre publiques les *fonctions sacrées* Au-delà, l'espace comprenant les deux tiers environ de la chapelle, entre cette même balustrade et l'autel, forme le presbytère, destiné, avec le sanctuaire, à la célébration de l'office divin et aux dignitaires qui assistent aux cérémonies papales. C'est là que, jusqu'au pontificat de Pie VI, on a dépouillé le scrutin pour l'élection des Papes. Dans la partie du presbytère la plus rapprochée de la balustrade, s'élève, à 2 mètres environ du sol, la tribune des Chantres pontificaux. Il y a deux baldaquins de forme carrée dans cette chapelle, celui qui domine l'autel, et celui du trône, placé à côté de l'évangile, dont les tentures, aux armes du Pape régnant, sont en velours rouge ou violet, suivant la rubrique; le dossier du trône et la housse du grand fauteuil pontifical sont en étoffe de soie à fond rouge, blanc ou violet, lamée d'or ou d'argent, à grandes rosaces, comme nous le verrons dans la description des différentes Chapelles. A droite et à gauche du fauteuil papal sont deux siéges sans dossier, garnis d'étoffe rouge ou violette. Trois marches de marbre élèvent le sanctuaire au-dessus du presbytère. A gauche du trône, au niveau du sol, est un banc recouvert, devant lequel est une crédence, où l'on place le coussin et le livre du Pape, dans l'intérieur de laquelle se trouve une lampe pour allumer la bougie que nous verrons un Évêque assistant tenir devant le Pontife pendant les cérémonies; de l'autre côté, c'est-à-dire, à droite du trône, le long du mur auquel il est

adossé, est placé un large banc à dossier, recouvert de coussins; il se continue jusqu'à une petite distance de la haute balustrade, où il forme un angle, ainsi que le banc qui lui est parallèle; ils décrivent ainsi l'enceinte de la chapelle, ou le presbytère. Le long de ces deux bancs règnent des degrés, comme le montre la *planche;* derrière le banc de droite on en voit deux autres sans coussins. Enfin, un autre petit banc à côté de ces derniers, des crédences placées du côté de l'épître, une chaire de médiocre grandeur, complètent la décoration du presbytère de cette simple mais majestueuse chapelle.

Nous verrons, dans l'énumération des dignitaires de la cour romaine, quels sont les rangs qu'ils occupent sur les bancs de la Sixtine, dont nous venons de déterminer la position.

De la chapelle Pauline, au Vatican.

Paul III, son fondateur, lui donna son nom, en la faisant construire à la place de la *chapelle Majeure* de Nicolas V, dont nous avons parlé : elle a 128 palmes de long (28 mètres 60 centimètres) et 43 de large (9 mètres 60 centimètres). L'autel est orné de deux grandes colonnes de porphyre, sur le fût desquelles étaient sculptés, en relief, deux empereurs qui se donnaient l'accolade fraternelle, allusion à la réunion des deux empires d'Orient et d'Occident. Ces deux colonnes avaient été prises aux thermes de Domitien, pour décorer une des chapelles de la basilique de Saint-Pierre. Paul III fit orner cette chapelle de deux grandes peintures à fresque, par Michel-Ange; Zuccari a peint la voûte. Paul V, Alexandre VIII, Benoît XIII, l'embellirent successivement; Benoît XII la destina à être chapelle paroissiale de toute la *Famille pontificale* demeurant au Vatican.

Cette chapelle avait été détériorée par un incendie, et les peintures qui la décorent obscurcies par la fumée des cierges qu'on y allume pour les *Oraisons de quarante heures* et le monument du Jeudi saint. En 1837, le Pontife régnant voulut la rendre à son ancienne splendeur : de nouveaux jours furent pratiqués; le grand

tabernacle en bois, orné de glaces et de dorures du dessin du Bernin, placé au milieu de l'autel, fut enlevé, et remplacé par un très-beau tabernacle de marbre; de belles colonnes de granit, des marbres précieux, un beau tableau du Guide, représentant la *Transfiguration du Sauveur;* des peintures latérales s'harmonisant avec les stucs anciennement placés, un carrellement en marbre et une belle balustrade, concoururent à l'embellissement de cette chapelle. En mémoire d'une telle restauration, les armes de Grégoire XVI furent placées sur les murs intérieurs, à côté de la porte, et une médaille en perpétua le souvenir : d'un côté elle porte l'effigie du Pontife, de l'autre la coupe de la chapelle, et on lit sur l'architrave de l'autel l'inscription suivante : *Gregorivs XVI. restitvit A. VII. S. Principatvs.* On aperçoit le Pape, à genoux et en chape, ayant la tiare à ses pieds; la Religion rayonnante lui apparaît, un ange lui présente un calice d'où s'élève une hostie, et on lit encore au-dessous l'inscription suivante : *Sacrarivm Pavlinvm Pavlvs III. cond. Greg. XVI. rest.* 1837.

Quand les conclaves se tenaient au Vatican, on dressait dans cette chapelle trois autels pour la commodité des Cardinaux et de leurs conclavistes qui avaient à célébrer la messe; elle est particulièrement destinée aujourd'hui à l'Oraison de quarante heures, commençant le premier dimanche de l'Avent, et célébrée ensuite avec pompe dans toutes les églises de Rome jusqu'à la même époque de l'année suivante.

La *salle Ducale,* ainsi appelée parce que les souverains Pontifes y ont reçu, soit des princes souverains, soit des ducs, appelés *Duchi di maggior potenza,* est contiguë à la salle Royale; elle sert quelquefois au consistoire public, où les Cardinaux reçoivent leur chapeau. Jusqu'au pontificat de Grégoire XVI, la cérémonie du lavement des pieds s'est faite dans cette salle; on y a tenu aussi plusieurs consistoires pour la canonisation des saints. La salle Ducale conduit à la grande salle des Parements; dans les fonctions solennelles, le Pape, accompagné de son cortége, sort, comme on le verra, de cette salle pour se rendre à Saint-Pierre.

Chapelle Pauline du palais Quirinal.

Deux bras du magnifique escalier dont l'entrée est dans l'élégante cour du Quirinal, conduisent à cette chapelle; l'une des branches de cet escalier aboutit à la *salle Royale* de ce palais, que l'on doit à Paul V, qui la fit construire par Charles Maderne. Pie VII et Pie VIII ont tenu plusieurs consistoires dans cette salle, qui sert en général aux mêmes usages que la salle Royale du palais du Vatican. La chapelle Pauline du Quirinal est grande et bien éclairée; elle prend le nom qu'elle porte, de son fondateur, Paul V, qui la bénit solennellement le 25 Janvier 1616. Cette chapelle doit sa splendeur actuelle à Pie VII, qui habita long-temps le Quirinal.

A la mort de ce grand Pape, arrivée le 20 Août 1823, le Sacré-Collége s'étant empressé de tenir le conclave au palais du Quirinal, la chapelle Pauline fut destinée au scrutin de l'élection du Pape; et c'est dans cette chapelle qu'ont été successivement élus et *adorés* Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI. Les Cardinaux étrangers qui se rendent au conclave, et qui n'ont pu arriver le jour de la clôture, sont reçus dans la salle Royale; et c'est encore à la porte de cette salle que les Cardinaux chefs d'ordre donnent solennellement audience aux Ambassadeurs des puissances.

III.

Rétablissement de l'ancien usage de célébrer les fonctions pontificales dans différentes églises de Rome. — Constitution Egregia de Sixte V. — Églises particulières regardées comme Chapelles papales.

Quoique les chapelles Sixtine et Pauline eussent été construites dans l'intérieur du Vatican, Sixte-Quint, promu au trône le 24 Avril 1585, voulut faire revivre l'ancien usage de célébrer les

fonctions pontificales dans les sept basiliques de Rome, et rendre ainsi de nouveau ces églises l'objet particulier de la vénération des peuples, comme elles l'avaient été primitivement. C'est dans ce but, qu'après avoir assemblé les Cardinaux en consistoire, il leur exposa la nécessité de renouveler l'ancien usage, non-seulement pour accroître le culte religieux dû à ces basiliques et à d'autres églises, où les premiers Pontifes avaient coutume de se rendre pour célébrer les offices divins, faire leurs stations solennelles accompagnés du clergé et du peuple, et dans lesquelles plusieurs d'entre eux, principalement saint Léon I.er en 440, saint Grégoire I er en 590, prononcèrent leurs savantes *Homélies;* mais aussi afin de réveiller dans l'esprit des Romains et des étrangers le respect des anciennes traditions, en mettant sous leurs yeux l'exemple de l'auguste chef de l'Église, du Sacré-Collége, de la prélature, et de tous les personnages qui assistaient avec édification à ces cérémonies. L'église de Sainte-Marie *du Peuple* fut substituée, pour l'usage des stations, à celle de Saint-Sébastien, peu commode et trop éloignée. Les Cardinaux approuvèrent unanimement ces dispositions, et Sixte-Quint, le 13 Février 1586, publia la constitution *Egregia,* dans laquelle il régla avec soin et prévoyance les rites des cérémonies, auxquelles il ne manqua jamais d'assister, même dans la mauvaise saison, voulant que la messe fût célébrée par un Cardinal dans les diverses églises désignées. Il ouvrit, pour rendre plus faciles les stations, des rues nouvelles, et rétablit les anciennes qui avaient été dégradées.

Voici l'ordre des Chapelles papales établies par Sixte-Quint dans sa constitution *Egregia :* le premier jour du Carême, Chapelle dans l'église Sainte-Sabine *du Mont-Aventin,* où le Pape distribuait les cendres; le premier dimanche du Carême, dans cette même église; le deuxième, à Saint-Paul *sur la Voie-d'Ostie;* le troisième, à Saint-Laurent *hors-des-murs;* le quatrième, à Sainte-Croix *de Jérusalem,* où l'on devait bénir la rose-d'or; le cinquième, à Sainte-Marie-Majeure; le sixième, à Saint-Pierre, au Vatican, où devait se faire la distribution des rameaux; et le

jour de Pâques, à Saint-Jean-de-Latran, où Sixte-Quint voulait donner la bénédiction; le jour de Noël, à Sainte-Marie-Majeure, comme aussi la fête de l'Assomption. Celles de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Jean-Baptiste, de saint Laurent, devaient être célébrées dans les basiliques bâties sous leur invocation; l'Ascension de notre Seigneur, la Pentecôte, la Toussaint, dans la basilique du Vatican. Les autres Chapelles papales devaient avoir lieu dans les palais apostoliques, entre autres celle du *Corpus Domini*, la procession devant sortir de la chapelle Sixtine, et rentrer à l'église Vaticane.

Cependant, malgré les prescriptions de Sixte-Quint, on reprit peu à peu l'usage de célébrer la plus grande partie des *fonctions sacrées* dans la chapelle Sixtine, au Vatican, ou dans la chapelle Pauline, au Quirinal, à cause de la grande distance des églises que l'on vient d'indiquer; et malgré l'autorité d'un nom si imposant, les dispositions de la bulle *Egregia*, à l'égard des stations à faire dans les anciennes basiliques, comme dans les temps antérieurs, furent négligées; mais on continue d'observer encore celles des dispositions de cette bulle qui règlent la plupart des rites et cérémonies des Chapelles. Ainsi donc, le Pape et le clergé romain ne se rendent plus depuis long-temps aux anciennes *Églises stationnaires*, dont l'origine remontait aux premiers siècles du Christianisme. Clément XIV, et de nos jours Léon XII, ont voulu remettre en honneur cette ancienne dévotion. (Voyez *Chapelle papale du jour des Cendres.*)

Outre les édifices consacrés aux cérémonies religieuses dans l'intérieur des palais apostoliques, nous savons que plusieurs Papes ont appelé du nom de Chapelles papales certaines églises où, accidentellement, ils ont eu à célébrer les *fonctions sacrées* : c'est ainsi que Sainte-Marie *aux Martyrs* (Panthéon) reçut le titre de Chapelle papale. Divers Papes ayant demeuré à Assise, la basilique Saint-François fut déclarée par Benoît XIV Chapelle papale et patriarcale. Nous lisons dans la *Vie de Pie VII*, par Pistolezi, que ce grand Pape, retenu à Savone, ville devenue

célèbre par le séjour qu'y fit ce Pontife, la cathédrale prit le nom de Chapelle papale, et les autorités françaises allaient assister, le dimanche, à la messe célébrée en présence du Pape, dans l'église de cette ville.

Quelques Papes ont célébré plusieurs *fonctions saintes* hors les murs de Rome : Benoît XIII voulut tenir plusieurs Chapelles à Bénévent; Benoît XIV et Clément XIII célébrèrent plusieurs cérémonies pontificales à Castel-Gandolfo; Pie VI et Pie VII tinrent également plusieurs Chapelles papales, le premier à Vienne, le second à Paris. L'histoire fait remarquer que Léon X et Pie VI se sont le plus distingués parmi tous les autres Pontifes par la splendeur, la dignité et la pompe, qui furent comme le caractère distinctif des cérémonies papales célébrées sous leur règne.

IV.

Dignitaires qui prenaient autrefois rang en Chapelle. — Princes souverains qu'on y a vus assister. — Officiers ou ministres qui y concourent. — Chant grégorien, réformé par Palestrina, seul usité dans les cérémonies papales.

Avant de faire connaître ces personnages, rappelons qu'en 1587, sous le règne de Sixte-Quint, Laurent Vaccari grava sur cuivre la représentation exacte de la chapelle Sixtine, reproduisant, dans l'ordre de leur dignité et préséance, les divers fonctionnaires qu'on y voyait. La même gravure, sur une plus petite dimension, fut refaite par Juvara, et placée par Adami au commencement de ses *Observations sur les Chapelles papales*, publiées en 1711. Le P. Bonanni imita cet exemple en publiant sa *Hiérarchie ecclésiastique*, en 1720 : il reproduisit la description de la Chapelle papale de Paride de Grassis, célèbre maître des cérémonies sous le pontificat de Léon X, où nous voyons

qu'à quelques différences près, les dispositions de la Chapelle étaient les mêmes que celles d'aujourd'hui, et que les dignitaires de l'ordre ecclésiastique et civil qui avaient le privilége d'y assister, y occupent encore à peu près les rangs qui leur étaient autrefois assignés.

Mais nous trouvons, de plus, dans la description de Vaccari, qui remonte, comme on l'a dit, à 1587, les Ambassadeurs des Princes, qui restaient debout, à droite du trône pontifical; les Ducs, les Ambassadeurs ecclésiastiques, ceux de Bologne et Ferrare, les Barons et Chevaliers romains; et, d'après Paride de Grassis, le Préfet de Rome, le Général de la sainte Église, le frère ou le neveu du Pape régnant, les Princes romains, et en particulier les chefs des maisons Colonna et Orsini, qui occupaient une place sur le palier du trône. Nous trouvons encore une énumération de ces dignitaires dans les *Prises de possession des Papes*, de Cancellieri, et les anciens *Rôles du Palais apostolique :* parmi les magistrats romains mentionnés, on remarque non-seulement le Préfet, mais encore l'épouse de ce fonctionnaire, comme ayant sa part dans la distribution des cierges à la Chandeleur; en outre, les Seigneurs romains et les chefs des grandes familles de Rome assistaient aux *fonctions sacrées*. Mais, dès le commencement du dix-huitième siècle, le baronage romain cessa d'assister aux Chapelles. Sous le pontificat de Pie IV, l'Ambassadeur d'Espagne et celui de France ne pouvant s'accorder sur leur préséance respective, le Pape avait fait asseoir le premier avant les Cardinaux-Diacres, mais sur un siége beaucoup plus bas que le leur. Nous apprenons de Sistini (*Cappa Rossa*, chap. XIII), que lorsque les Cardinaux portent la chape, ils ne doivent avoir personne à leur côté, excepté les Princes souverains. Ces questions de préséance s'étant renouvelées, sous Sixte-Quint, entre les Ambassadeurs d'Espagne et de France, à la canonisation de saint Diégo, le Pape fit remplir les fonctions d'Ambassadeur par le cardinal espagnol Pierre Deza.

Dans les premières années du règne de Clément XI, les

Ambassadeurs ayant cessé d'assister publiquement aux Chapelles pontificales, où ils donnaient l'eau au Pape pendant la célébration des saints mystères, ou soutenaient les bords du manteau; plusieurs d'entre eux continuèrent d'y assister cependant, mais d'une manière privée; celui de Portugal se plaça, par permission du Pape, dans la tribune des Chantres. Le comte palatin de Massovia (Pologne) assista à la *fonction* le dimanche des Rameaux, debout, à côté de l'autel, du côté de l'épître. Jacques III, roi d'Angleterre, et sa famille, ayant fixé leur résidence à Rome sous Innocent XIII, en 1722, ce Pontife fit construire, en dehors de la balustrade de la Sixtine, une tribune qui fut destinée à la famille royale d'Angleterre. Aux fêtes de Noël de l'année 1783, l'empereur Joseph II, et le roi de Suède Gustave III, assistèrent à l'office de la nuit dans cette même chapelle, portant l'habit de simple officier, sans distinction ni décoration, à genoux sur les degrés de l'autel, à droite; ils entendirent la docte *Homélie* de Pie VI, prononcée par ce grand pape après l'évangile. L'année suivante, Gustave III assista encore aux cérémonies pontificales de la semaine sainte, où il fut l'objet de toutes les distinctions compatibles avec l'*incognito* qu'il avait recommandé. Il admira sincèrement la dignité du Pontife et la majesté du spectacle religieux que présentait la métropole catholique; quoique protestant, il condamna ceux qui, sans en connaître l'esprit, faisaient une injuste critique des cérémonies ecclésiastiques. La religion étant nécessaire aux peuples comme condition sociale, il était convenable de l'entourer de tout ce qui peut la rendre plus auguste et plus imposante. On doit se borner à rappeler ici les hommages empressés dont les souverains de l'Europe entourèrent autrefois la personne du Pontife romain, et les exemples des Empereurs d'Allemagne, qui, en Chapelle, vêtus de la dalmatique diaconale, chantèrent l'évangile, soutinrent le livre, le corporal et le manteau du Pape, et versèrent l'eau sur les mains du Pontife; honneur qu'ambitionnèrent à leur tour plusieurs Rois pleins de piété, et nombre de Princes

souverains. Nous verrons les fonctions que remplissaient les anciens Empereurs aux matines de Noël.

Quant aux places assignées en Chapelle aux Princes souverains, les auteurs nous apprennent, Macri entre autres, qu'anciennement, si l'Empereur d'Allemagne assistait à la cérémonie, il devait prendre rang avant tous les Cardinaux; les Rois ne marchaient qu'après le Cardinal-Doyen du Sacré-Collége, conformément au cérémonial romain. Lorsque, en 1495, Charles VIII, roi de France, assista, le jour de saint Sébastien et de saint Fabien, à la Chapelle tenue par Alexandre VI dans la basilique de Saint-Pierre, il s'assit à côté du Cardinal suburbicaire doyen. Sous le pontificat de Clément VIII, en 1600, le duc de Parme et de Plaisance prit place après le dernier Cardinal-Diacre; plus tard, en 1620, le duc de Mantoue et le duc de Ferrare se placèrent avant le même Cardinal; et Clément VIII voulut honorer les fils du Roi de Bavière, en les faisant asseoir, aux Chapelles papales, après les Cardinaux, et avant les autres Prélats et Évêques. Lorsque Clément XI baptisa et confirma, en 1702, quelques juifs, dont le parrain fut le Cardinal-Doyen, et la reine de Pologne, Marie Sobieski, la marraine; le Cardinal eut la préséance sur cette princesse, comme le premier du sénat apostolique, prince de l'Église pouvant être élevé à la dignité de chef suprême de la hiérarchie ecclésiastique et au gouvernement des États-Romains.

Dès le seizième siècle, les illustres familles Rezzonico, Patrizi, Altieri, Orsini et Colonna, ont été en possession de la charge éminente de Sénateur et de Prince assistant au trône; mais à l'avénement de Grégoire XVI, le prince Orsini ayant été fait Sénateur, ce Pontife déclara qu'à l'avenir les fonctions de Sénateur et de Prince assistant ne pourraient point être exercées par un seul dignitaire, et que la charge de Prince assistant resterait, sans aucune dérogation, dévolue aux chefs des familles Orsini et Colonna. Le prince Orsini prenant rang aujourd'hui dans les Chapelles papales, non comme Sénateur de Rome, mais comme

Prince assistant, loin de confondre ces deux dignités, nous les distinguerons comme si elles étaient séparément exercées par deux représentants de la noblesse romaine, pour faire voir la différence de leurs attributions.

Enumérons maintenant et avec brièveté les autres fonctionnaires ecclésiastiques, les Chantres et officiers divers qui concourent à la célébration des Chapelles palatines.

La tenue des Chapelles papales, et tout ce qui se rapporte aux cérémonies pontificales, rentre dans les attributions du prélat Majordome. La garde des ornements du Pape, des autels, des vases sacrés, tentures, reliquaires de la sacristie pontificale, et de tout ce qui se rattache aux fonctions ecclésiastiques du Pape, est dévolue au prélat Sacristain, qui, depuis le pontificat de Nicolas IV, appartient à l'ordre des Ermites de Saint-Augustin; il est ordinairement évêque de Porphyre, et assisté par un Sous-Sacristain du même ordre. C'est au prélat Sacristain que, par une disposition de Léon XII, est assignée la charge de Pasteur dans les palais apostoliques de Latran, du Vatican et du Quirinal, pour les besoins spirituels de tous les fonctionnaires et employés quelconques qui composent la *Famille pontificale.*

On a plus particulièrement mentionné comme ministres sacrés employés aux Chapelles papales, les trois Chanoines des patriarcales : celui de Saint-Jean-de-Latran, comme Prêtre-Assistant; celui de Saint-Pierre, comme Diacre; celui de Sainte-Marie-Majeure, comme Sous-Diacre, etc. Un Diacre et un Sous-Diacre grecs chantent, quand le Pape officie en personne, l'épître et l'évangile en leur idiome, comme nous le verrons dans les Chapelles solennelles.

Sous le titre de *Chapelles pontificales*, les anciens *Rôles des palais apostoliques* du règne de Paul IV mettent au nombre des ministres de ces Chapelles : le Sacristain, le Palefrenier du *Corpus Domini*, le Diacre, le Sous-Diacre, les Clercs, le *Custode* des livres, l'Écrivain du plain-chant; et sous Clément XI, en 1700, on y comprenait le Sous-Sacristain, trois Maîtres des céré-

monies, des Clercs, des Sous-Clercs, l'Écrivain du *chant figuré* et le Gardien des peintures de la chapelle.

Ce fut Alexandre VII qui, voulant accroître la pompe des Chapelles papales, décida que les trois Chanoines des patriarcales mentionnées plus haut assisteraient à la cérémonie; et les réformes qu'il introduisit contribuèrent au but qu'il se proposait. Il augmenta les colléges et les attributions des Sous-Diacres et des Acolytes apostoliques qui, au nombre de huit, servaient le Pape dans les cérémonies pontificales; la vénalité de ces charges avait introduit des sujets peu dignes dans ces colléges. En 1655, ce Pontife substitua aux anciens Sous-Diacres, des Auditeurs de rote qui avaient déjà depuis long-temps le titre de Chapelains, et ces prélats remplissent aujourd'hui les fonctions de Sous-Diacre apostolique dans les cérémonies pontificales; il assigna celles d'Acolytes aux Votants de la signature de justice, qui continuent de les remplir, comme on le verra.

Les Chapelains du commun, qui remplissaient l'office d'Acolytes quand cette fonction n'était pas assignée aux prélats Votants de la signature, font aussi partie des Chapelles papales. Des Clercs et des surnuméraires sont destinés au service de ces Chapelles; ils portent la soutane violette, le rabat, la ceinture et la cotte (15), et dans les cérémonies la soutane de serge rouge, comme les Maîtres des cérémonies du Pape. L'entretien des autels dans les palais apostoliques, l'emploi des bougies, la disposition des crédences, le prie-dieu et les coussins du Pape, le siége pour le Célébrant, l'encensoir, le soin de porter le missel, le livre des épîtres et évangiles, constituent leurs fonctions. Nous trouvons dans Bonanni (*Hiér. eccl.*) que les Clercs de la chapelle pontificale s'appelaient autrefois *Clercs des cloches* (*Chierici campanari*), bien que dans les Chapelles papales on ait adopté l'usage de ne sonner aucune cloche; usage en vigueur, soit dans les chapelles palatines, soit dans les basiliques, aux messes solennelles. Cette dénomination vient sans doute de la coutume où était l'un d'eux de sonner la cloche pour appeler à l'office

quotidien les Chantres pontificaux, et donner ainsi le même signal au clergé de l'église Vaticane. Elle peut venir encore de l'usage où étaient les Pontifes, quand ils voyageaient, et se faisaient précéder par la sainte Eucharistie : un Clerc devait sonner une petite cloche (16) pour inviter le peuple à adorer le Saint-Sacrement, comme nous le voyons dans un ancien Cérémonial d'Avignon. L'un de ces Clercs devait être prêtre; il devait prendre sur le cheval, où elles étaient dignement placées, les saintes espèces, pour les porter avec respect à l'autel.

L'officier chargé d'allumer les torches dans les Chapelles papales, et les chandeliers placés sur la corniche de la balustrade de la chapelle Sixtine, et sur l'autel papal dans les basiliques, pour les cérémonies solennelles, fait encore partie des ministres employés aux Chapelles. Il convient de faire observer ici que les cierges de la balustrade de la chapelle Sixtine sont de cire blanche ou jaune, comme ceux de l'autel, suivant la rubrique. Si le Pape célèbre pontificalement, soit à la messe, soit à vêpres, qu'il dise la messe basse avant la procession du *Corpus Domini*, on allume les huit cierges; six dans toutes les autres fonctions papales, quand la messe est célébrée par un Cardinal ou un Patriarche, et quatre quand l'office est célébré par un Archevêque ou Évêque, bien qu'il soit Assistant au trône.

Enfin, il faut encore comprendre au nombre des ministres employés aux Chapelles, les membres de l'ancien *Collége des Chapelains-Chantres*, qui ont la principale part dans la récitation ou célébration de l'office divin.

Après la mort du Sauveur, les Apôtres introduisirent le chant dans l'Église naissante. Saint Augustin parle, dans ses *Confessions*, des salutaires effets que produisait sur les fidèles le chant des psaumes et des hymnes. Mais, peu à peu, le *chant figuré* fut mis en usage dans les églises d'Occident, jusqu'à ce que le pape saint Hilaire, au cinquième siècle, régularisa à Rome le chant ecclésiastique, qui, plus tard, fut réformé et perfectionné par saint Grégoire-le-Grand, élevé au pontificat en 590. Ce Pon-

tife institua l'*École des Chantres*, qui suivait le Pape partout où il allait célébrer ses *fonctions sacrées* ou assister aux processions et stations; le chant romain fut appelé *plain-chant* ou *chant grégorien.* Nous ne pouvons rapporter ici ce que firent les Pontifes romains pour l'amélioration du chant ecclésiastique; nous rappellerons seulement qu'il doit beaucoup à Guy d'Arezzo, auquel on attribue l'invention du *faux-bourdon*, en usage dans les Chapelles papales, qui consiste dans une réunion de consonnances liées entre elles par des notes musicales; d'autres attribuent cette invention, qui emprunte son nom à la langue française, aux Pontifes qui résidèrent à Avignon. Peu à peu, le chant ecclésiastique perdit son ancien caractère, et il s'introduisit dans l'Église un chant peu en harmonie avec la sainteté du lieu. Le pape Marcel, en 1555, frappé de la décadence de cet art, voulut le proscrire des cérémonies pontificales. Avant lui, Paul III et les Pères du concile de Trente avaient émis le même vœu. Il eût été accompli si Pierre-Louis de Palestrina n'avait réformé le chant ecclésiastique en lui rendant toute sa noblesse et son ancien caractère. C'est celui qui est en usage aujourd'hui dans les Chapelles papales, réformé par saint Grégoire, perfectionné par Guy d'Arezzo, corrigé et perfectionné encore par Palestrina (17): excluant toute espèce d'instrumentation, il fait l'admiration de tous ceux qui l'entendent, par sa gravité et son harmonie, et contribue à la beauté de nos cérémonies.

L'office férial et commun pour les Chapelains-Chantres pontificaux dans les palais apostoliques, se réduisait aux fontions suivantes, sous le pontificat de Pie VI jusqu'en 1788 environ:

A sept heures et demie du matin, un des Clercs de la chapelle (*Chierici campanari*) sonnait la petite cloche du palais pendant un quart d'heure. Au dernier coup de cloche, les Chapelains, portant la cotte, venaient promptement se ranger sur deux ailes dans la chapelle, devant les Cardinaux. Un Tenor hebdomadier prenait l'étole et entonnait l'office; on chantait ensuite la messe. A côté du banc des Cardinaux-Diacres, devant le pupitre

en face du trône, on plaçait un siége sans bras et sans dossier, pour le Pape, s'il devait assister à l'office. Clément XI, Benoît XIV, Clément XIV, Pie VI et beaucoup d'autres anciens Pontifes qu'il est inutile de nommer ici, aimaient à y assister, et répondaient avec le chœur aux intonations des Chapelains-Prêtres.

Les souverains Pontifes étaient dans l'usage de se rendre, le samedi, pour les neuvaines de la Vierge, en récitant les litanies de la Mère de Dieu, à Sainte-Marie *de la Victoire* ou à Sainte-Marie *des Anges*, s'ils habitaient le Quirinal; et à Sainte-Marie *des Grâces*, s'ils habitaient le Vatican. Les Chapelains de semaine assistaient à la cérémonie; le Tenor hebdomadier, portant l'étole, entonnait les prières, comme on l'a dit, et récitait les oraisons, auxquelles le Pape répondait comme les autres.

Parmi les ministres qui concourent encoré aux Chapelles papales, il faut compter les Prédicateurs de ces Chapelles, dont les fonctions méritent de fixer notre attention, et les Curseurs pontificaux, chargés de les annoncer.

V.

Des Curseurs pontificaux qui, en habit noir, revêtus d'une longue soubreveste de serge violette à parements de soie, portant à la main un rameau d'aubépine, annoncent de vive voix, et par billet ou cédule, l'heure des cérémonies papales. — Des Prédicateurs des Chapelles. — Entrée des Chapelles palatines rendue publique pendant les cérémonies. — Costume obligé pour les étrangers qui y sont admis.

Les Chapelles papales, les consistoires et les autres fonctions pontificales et cardinalices, sont annoncés au nom du souverain Pontife, et, le siége vacant, au nom du Cardinal-Doyen, par des

ministres pontificaux appelés *Curseurs apostoliques;* d'après les instructions et les heures qui leur sont fixées par le Préfet des Maîtres des cérémonies.

Ce dernier prend directement les ordres du Pape, ou du Cardinal-Doyen quand le siége est vacant, et il les transmet, par *cédule* ou *bulletin*, aux Curseurs pontificaux, chargés de les porter aux Cardinaux, Patriarches, Évêques, Prélats *di fiocchetti* *, aux Doyens des colléges, aux autres Prélats, au Prince assistant, aux Magistrats romains, au Maître du Sacré-Hospice, aux Généraux d'ordres religieux. Les Curseurs pontificaux remplissent leur mandat de deux manières : de vive voix, et en laissant la cédule ou bulletin qui indique les heures prescrites; ou simplement en remettant cette cédule, qui porte la suscription du Maître des cérémonies. Le premier mode est employé pour le Pape; il reçoit la cédule des Curseurs, qui la lui remettent à genoux. Les Cardinaux, les Prélats *di fiocchetti*, les Patriarches, le Prince assistant, le Sénateur de Rome, le Commandeur du Saint-Esprit, le Maître du Sacré-Hospice, reçoivent le bulletin et l'intimation verbale; mais les Evêques assistants, les Prélats orientaux, les Doyens des colléges prélatices, les Conservateurs de Rome et les Généraux d'ordres religieux, reçoivent seulement la cédule.

Lorsque les Chapelles et les autres fonctions papales sont précédées du chant des premières vêpres, le Maître des cérémonies, accompagnant au *Magnificat* l'Auditeur de rote, qui va offrir l'encens aux membres du Sacré-Collége, fait connaître l'heure de la cérémonie à chaque Cardinal et dignitaire qui doit assister à la messe pontificale du lendemain.

Anciennement, les fonctions des Curseurs apostoliques étaient

* Ce sont les quatre premiers membres de la haute prélature romaine; ils peuvent avoir le caractère épiscopal; les hautes fonctions qu'ils exercent conduisent au cardinalat. Ces Prélats sont le Gouverneur de Rome, l'Auditeur de la Chambre apostolique, le Trésorier et le Majordome. Ils sont appelés *di fiocchetti*, à cause des housses et flocons violets que portent les chevaux de leur voiture. *(N. du T.)*

remplies par les Palefreniers pontificaux, et toutes les fois que les Papes sortaient, ils étaient précédés par quatre d'entre eux, portant des bâtons d'argent; aujourd'hui, deux Curseurs se tiennent debout à l'entrée du presbytère, aux Chapelles palatines, pour veiller à ce que les spectateurs observent le silence; autrefois encore, un d'entre eux restait debout en face du trône, pour être toujours prêt à recevoir les ordres du Pape. Ils portent, dans l'exercice de leurs fonctions en Chapelle, le bâton d'argent, qu'ils tiennent sous le bras dans les cérémonies funèbres. On les voyait autrefois dans les cavalcades ou dans les cortéges d'honneur. Quand les Papes, en voyage, se faisaient précéder par la sainte Eucharistie, deux Curseurs, une baguette rouge à la main, et deux Massiers, portant leur masse d'argent, tous à cheval, marchaient en avant. Leur chef, appelé *Maestro*, a le privilége de se rendre chez le Pape pour lui porter les cédules; nous le verrons aussi se présenter à Sa Sainteté quand elle traverse la salle Royale, la veille et le jour de la Saint-Pierre, pour citer les tributaires de la Chambre apostolique qui doivent leurs redevances.

Pie VII et Léon XII fixèrent à quatre le nombre des Curseurs de première classe, destinés au service des palais apostoliques; quatre autres leur furent adjoints, et leur nomination doit être approuvée par le Majordome.

On sait qu'autrefois les *Diarii* faisaient connaître, toutes les semaines, les Chapelles qui devaient être tenues par le Pape et les Cardinaux. Cette publication remonte à Clément XI, et telle est l'origine du *Diario di Roma*. Aujourd'hui, la célébration des différentes *fonctions sacrées* et des cérémonies papales est indiquée dans le *Diario romano*, que publie chaque année l'imprimerie de la Chambre apostolique.

L'énumération de ces fêtes et les indications liturgiques qu'elles comportent, se trouvent particulièrement dans les cahiers ou livrets imprimés remis chaque année aux Cardinaux, et qui ont pour titre : *Denunciatio dierum quibus hoc anno* ***

Capellæ papales et cardinalitiæ habentur; et præscriptio colorum quos iisdem diebus in cappis induunt Emi. et Rmi. Cardinales.

Prédicateurs des Chapelles papales.

L'usage de prononcer des allocutions latines dans les Chapelles papales, *intrà missarum solemnia*, sur l'évangile du jour, remonte à des temps reculés; les anciens monuments en fournissent la preuve. Autrefois, les orateurs chargés de prononcer ces allocutions étaient désignés par le Confesseur du Pape, qui réunissait aussi les fonctions de Sacristain. Mais Honorius III ayant institué l'éminente charge de Maître du Sacré-Palais, en 1218, et en ayant revêtu la personne du saint fondateur de l'ordre des frères Prêcheurs; non-seulement le droit de désigner les orateurs des Chapelles papales lui fut dévolu, mais encore celui de déterminer la longueur des discours, de les examiner, de les corriger, et d'en exiger une copie, afin de se convaincre que l'orateur, en le récitant, ne se permît aucune variation dans le texte déjà approuvé. Une constitution de Calixte III confère à ce dignitaire, qui doit toujours appartenir à l'ordre de Saint-Dominique, le pouvoir d'infliger des peines à celui qui aurait ainsi violé les règles prescrites, entre autres celle de le reprendre publiquement en présence de toute l'assistance, et de désigner un autre orateur pour le remplacer. Il a déclaré indigne du ministère de la parole en Chapelle, celui qui, témérairement et malicieusement, négligerait les corrections qui lui seraient indiquées et suivrait ses propres inspirations : *Indignus censeatur ad perorandum, ac excommunicationis sententiæ se subjacere eo ipso noverit*, a dit ce Pape. Dès l'année 1437, le pape Eugène IV avait conféré toutes ces prérogatives au célèbre père Jean Turrecremata, qui occupait alors l'emploi de Maître du Sacré-Palais.

Disons quelques mots des orateurs anciennement désignés pour prononcer les discours en Chapelle. Nous ne mentionnerons point les anciennes homélies prononcées dans la célébration des saints mystères par les Papes : cet usage s'est conservé seulement dans

la cérémonie de la canonisation, ou ne se renouvelle qu'à de rares époques. Comme on l'a vu, en 1839 et en 1840, sous le pontificat du Pape régnant, après avoir consacré le nouvel autel de la basilique de Saint-Paul *hors-des-murs*, Grégoire XVI, portant la mitre et la chape, assis sur son trône, prononça l'allocution *Sacra inter monumenta*. Il n'est pas pas douteux, d'après le témoignage des auteurs, qu'autrefois les sermons étaient prononcés en Chapelle par l'Évêque même qui disait la messe : entre autres exemples, on cite l'Évêque de *Manfredonia*, qui, en 1523, en présence d'Adrien VI, prononça un discours remarquable, qui fut imprimé à Rome par Alde Manuce. Les dimanches de l'Avent, le jour des Cendres, les dimanches du Carême, le Vendredi saint, les fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité et de la Toussaint, étaient les jours plus particulièrement désignés aux orateurs pour se faire entendre en Chapelle; du reste, les fonctions de Prédicateurs dans les Chapelles papales n'ont pas toujours été remplies par les mêmes personnages. Burcardo rapporte que le sermon du jour des Cendres appartenait au Grand-Pénitencier, qui célébrait la messe. Les autres sermons, dans les jours précités, étaient prêchés par des Évêques: cet usage n'avait rien de fixe; le Maître du Sacré-Palais désignait plus particulièrement ceux qui étaient au service du Pape et des Cardinaux, les Chanoines, les Bénéficiers des églises patriarcales et les Lecteurs de l'*Archigymnage romain*.

Cependant saint Pie V, en 1566, voulut remettre en vigueur les anciennes coutumes, soit à cause de la dignité du lieu où ces discours sont prononcés, soit à cause du caractère de ceux qui les écoutent : il ordonna qu'à l'avenir les orateurs devaient être revêtus du caractère épiscopal, ou au moins distingués par la charge de Référendaires des deux signatures. Les dispositions de ce Pape ne furent pas long-temps observées, et son successeur immédiat, Grégoire XIII, apporta de nouveaux changements; mais peu à peu on vit le Maître du Sacré-Palais reprendre ses anciennes prérogatives; et aujourd'hui, les Pontifes ayant géné-

ralement décidé que les Prédicateurs des Chapelles seraient pris dans les ordres religieux, les colléges ou séminaires de Rome, il ne reste plus au Maître du Sacré-Palais d'orateur à désigner. Les religieux des ordres mendiants récitent leur sermon, portant l'habit de leur ordre; les élèves des colléges et les Clercs réguliers, la chape de serge violette doublée en soie cramoisie et en hermine, suivant la saison, et le bonnet noir. Les discours ainsi prononcés par les élèves de ces divers colléges, sont imprimés et distribués, après la cérémonie, aux fonctionnaires qui y ont assisté.

L'orateur est présenté au Pape par son recteur ou supérieur; il offre, à genoux, à Sa Sainteté un exemplaire de son discours, élégamment relié, et il reçoit de ses mains une médaille en argent à son effigie. Si pour quelque motif l'orateur désigné ne pouvait monter en chaire, il n'est pas permis au Maître du Sacré-Palais de choisir son remplaçant dans un autre ordre religieux; il doit le prendre dans la même communauté ou dans le même collége.

On doit faire remarquer encore que, bien que l'idiome latin ait toujours prévalu dans la récitation de ces discours, les anciens *Diarii* nous apprennent qu'ils ont été plusieurs fois prononcés en grec ou en hébreu; par exemple, pour la fête de la Pentecôte, dans les années 1487, 1498 et 1630, et le dimanche de la Trinité de l'année 1497. On pourrait en citer bien d'autres exemples : on prêche en latin dans les Chapelles papales devant le souverain Pontife et le Sacré-Collége, non-seulement pour se conformer aux plus anciens rites, mais encore parce que cet idiome est le langage de l'Église, et du Pape, qui, présidant l'assemblée, représente l'Église. Les Prédicateurs prêchent en italien les mercredis et les vendredis du Carême; le Pape assiste à ces exercices d'une manière privée, c'est-à-dire, derrière des jalousies qui le dérobent à la vue des auditeurs, ou dans l'antichambre du palais, ou bien derrière les portes. Les Cardinaux, ainsi que tous les autres fonctionnaires des Chapelles papales, assistent à ces prédications; d'où il faut conclure que là où se montre le Pape

dans toute sa dignité, on ne doit faire entendre d'autre langage que l'idiome latin.

Nous verrons les rites observés par ces Prédicateurs en Chapelle dans l'exercice de leurs fonctions.

Admission des étrangers aux Chapelles palatines.

Dans les premières années du dix-neuvième siècle, sous le pontificat de Pie VII, le désir de voyager, principalement en Italie, et d'assister aux cérémonies célébrées en présence du chef de la hiérarchie chrétienne et du Sacré-Collége, se répandit en Europe. Le Pontife qui régnait alors rendit publique l'entrée des Chapelles palatines pendant les *fonctions sacrées;* il fit placer hors de la balustrade de la Sixtine des bancs : ceux de droite furent destinés aux dames, ceux de gauche aux hommes, et une enceinte fut réservée au corps diplomatique; les étrangers occupèrent aussi l'espace compris entre le côté intérieur de la balustrade et le banc des Cardinaux. Des Camériers secrets de cape et d'épée, des *Bussolanti* * et l'officier des Suisses, de concert avec les Curseurs, sont chargés de veiller au maintien du bon ordre dans la partie de la chapelle réservée aux étrangers; deux soldats de cette nation, portant la hallebarde, sont placés à l'entrée du presbytère, un plus grand nombre à la principale porte d'entrée. Grégoire XVI a fait construire dans le fond et à gauche de la chapelle une nouvelle tribune pour les souverains, et c'est aujourd'hui la seule; elle offre diverses séparations qui permettent aux Princes d'assister commodément aux cérémonies papales : elle est ornée de tentures et de coussins de velours rouge à franges d'or; du Jeudi au Samedi saint ces garnitures sont enlevées, et les coussins remplacés par d'autres en soie violette, pour se conformer à la nudité et au deuil de l'Église, en mémoire de la mort du Sauveur. Chaque Prince qui assiste à la cérémonie est accompagné d'un Camérier de cape et d'épée et d'un *Bussolante.*

* Voyez la note sur la *Famille pontificale.*

Dans les Chapelles papales célébrées à Saint-Pierre, on dresse, comme nous le verrons, des tribunes et diverses enceintes réservées, gardées également par des Camériers secrets de cape et d'épée et des *Bussolanti*, destinées au corps diplomatique, aux étrangers de distinction, et aux dames, qui obtiennent des billets du prélat Majordome: elles doivent porter, dans les Chapelles des palais apostoliques, comme dans celles des basiliques, un costume décent, une coiffe ou un bonnet et un voile sur la tête; le chapeau est interdit. Les hommes, qui sont admis sans billet, doivent être en uniforme ou en habit noir; ceux qui, désignés par le Majordome, vont recevoir au pied du trône, des mains du Pontife, les cierges bénits, les cendres, les palmes ou les *agnus*, doivent porter, s'ils sont ecclésiastiques, la soutane et le manteau; s'ils sont militaires, l'uniforme, en ayant soin de déposer l'épée; s'ils ne sont ni l'un ni l'autre, ils doivent porter l'habit noir, culotte courte et bas noirs, boucles aux souliers; ni les uns ni les autres ne doivent avoir ni gants ni chapeaux.

Faisons connaître ici, pour ne pas avoir à le rappeler plus tard, l'usage observé lorsque les étrangers de distinction sont admis à l'honneur de recevoir des mains du Pontife les objets bénits que nous venons de désigner : quand les dignitaires ecclésiastiques et civils de la cour romaine se rendent au trône, comme on le dira, pour recevoir les palmes, par exemple; les Gardes-Nobles, les Curseurs et les Massiers se tiennent à distance; mais quand les étrangers s'en approchent à leur tour, les Officiers, Commandants, Exempts des Gardes-Nobles *, d'un côté; les Curseurs et les Massiers pontificaux, portant leurs masses d'argent, de l'autre, se rapprochent et entourent le trône.

Autrefois, l'entrée des Chapelles papales n'était point permise aux femmes, tant les cérémonies pontificales étaient un objet de

* Les dénominations d'*Exempt* et de *Cadet*, usitées dans les régiments italiens, répondent à celles de colonel et de lieutenant-colonel en France. Nous appelions autrefois *Cadet*, un gentilhomme qui servait librement dans un régiment pour s'habituer à la discipline militaire. *(N. du T.)*

respect. Paride de Grassis rapporte qu'Isabelle d'Aragon Sforce, duchesse de Milan, demanda, en 1520, sous le règne de Léon X, d'assister à une Chapelle papale. Le Pontife, désirant satisfaire sa pieuse curiosité, rendit un rescrit qui lui permit d'assister à une Chapelle tenue au Vatican le jour de la Dédicace de l'Église, où tout fut disposé comme si lui-même et le Sacré-Collége eussent dû s'y rendre: un prie-dieu fut préparé pour la princesse devant le trône. La messe fut chantée par les Chantres pontificaux, et ce fut un prélat de l'ordre des Évêques qui officia. L'indulgence fut accordée pour la duchesse et pour toute sa suite.

Nous dirons à cette occasion que la petite fenêtre que l'on voit aujourd'hui dans la chapelle Sixtine, vis-à-vis le trône, éclaire un espace réservé destiné autrefois à des personnages qui demandaient d'assister aux cérémonies. Comme aujourd'hui l'entrée des Chapelles est libre, cette étroite enceinte dont nous parlons est occupée quelquefois par des religieuses étrangères, ou par le souverain Pontife lui-même, accompagné d'un Camérier secret et d'un Adjudant de chambre, lorsqu'il ne veut pas assister sur son trône aux matines de Noël, au chant de la Passion le Vendredi saint, ou à la lecture des Prophéties le jour suivant.

VI.

Cortége du Pape lorsqu'il se rend aux Chapelles papales des diverses églises de Rome, appelé Treno di Città. — Autre cortége, dit Treno Nobile. — Suite des Cardinaux et des premiers dignitaires.

Anciennement, les Pontifes se rendaient, comme on l'a vu, aux fonctions sacrées à pied ou à cheval; plus tard, l'usage de la litière fut adopté; plus tard encore, celui des carrosses, en vigueur aujourd'hui, remplaça le premier.

Lorsque le souverain Pontife veut assister aux Chapelles papales tenues dans le palais qu'il habite, il se rend à pied de ses appartements à la chambre dite des *Paremenţs* ou Ornements, contiguë à la chapelle, où l'on verra plus tard les dignitaires qui l'y reçoivent et les rites observés. Lorsque la cérémonie doit avoir lieu dans les basiliques ou dans les églises de Rome, celle de Saint-Pierre exceptée, il monte en carrosse : le cortége qui l'accompagne est appelé *train de ville* (*treno di citta*), ou improprement *train de campagne ;* c'est ainsi qu'il se rend aux Chapelles tenues aux fêtes de l'Annonciation et de la Nativité de la sainte Vierge, de saint Philippe de Néri et de saint Charles. Dans les Chapelles pontificales solennelles, telles que celles du couronnement et de la *prise de possession* de Saint-Jean-de-Latran, alors le cortége du Pape est appelé *treno nobile, o semi publico :* le Pape a deux Cardinaux dans sa voiture; tandis que si le cortége est celui appelé *train de ville*, il n'a avec lui que que le Majordome et le Maître de chambre. Le premier cortége (*treno di citta*) est tel que nous allons succinctement le décrire : deux dragons à cheval ouvrent la marche; ils sont suivi du *Battistrada* ou Piqueur à cheval, d'un *frullone* * du palais, à deux chevaux, occupé par l'Aumônier, le Fourrier majeur, l'Ecuyer majeur, suivi de deux Gardes-Nobles; vient ensuite un attelage à six chevaux, mené par de nobles Cocher et Écuyer ** à cheval; le premier conduisant les chevaux timoniers et l'autre les chevaux de la volée. Le Pontife, accompagné du Majordome et du Maître de chambre, est dans ce carrosse, qu'escortent à cheval, placés aux portières, l'Exempt et le Cadet des Gardes-Nobles et d'autres officiers du même corps; deux Palefreniers, portant l'ombrelle, suivent

* Espèce de calèche découverte à quatre roues, en usage dans les cortéges des Papes, dont la partie antérieure va en diminuant. Le mot *frullone* en italien, signifie *blutoir*. On les appelle *frullone* du palais, ou *frullone* palatins.

** Les employés subalternes de la maison du Pape ne sont pas nobles de naissance; on leur donne ce titre à cause de la haute dignité de celui qu'ils servent. On dit également *carozza nobile*, *equipaggio nobile*. (*N. du T.*

le cortége pontifical; vient ensuite une seconde voiture à six chevaux, moins ornée que la première, dans laquelle sont deux Camériers secrets participants, le Caudataire, le Porte-Croix; elle est suivie d'un détachement de dragons. La troisième voiture, à quatre chevaux, est celle du Majordome : les Adjudants de chambre du Pape, un Chapelain ou Gentilhomme de ce prélat, en occupent les places. La quatrième voiture, attelée de quatre chevaux, est celle du Maître de chambre, dans laquelle sont placés un de ses Chapelains, le Gentilhomme avec le Familier secret (*Famigliare*) et le Doyen pontifical. Le cortége est terminé par un *frullone* palatin à deux chevaux, dans lequel se placent le Crédencier, son Adjudant, un Huissier de la Chambre, tous serviteurs du Pontife; enfin par des dragons à cheval. Le prélat Sacristain, en *frullone* palatin, et le *Floriere* (Garde-Meuble), précèdent le Pape dans le lieu où il se rend; et, au retour, ils font partie du cortége, prenant place après la voiture du Maître de chambre. Tel est le cortége appelé *train de ville* ou *de campagne*.

Celui qu'on appelle *noble* ou *demi-public*, se compose de quatre dragons à cheval, qui ouvrent la marche; suivent ensuite le *Battistrada* à cheval; le *frullone* portant le prélat Aumônier; le Fourrier majeur, l'Ecuyer majeur; quatre Gardes-Nobles; le Crucifere (18), en *mantellone*, tenant la croix pontificale sur sa mule blanche, escorté par l'Ecuyer du manége, l'épée au côté; un grand nombre de Palefreniers, portant le manteau et le rabat; le magnifique carrosse de *gala* du Pape, attelé de six chevaux, dont les harnais sont ornés de flocons de soie et d'or, conduits par les nobles Cocher et Ecuyer, richement habillés : le Pape occupe seul le derrière de la voiture; deux Cardinaux sont placés en face; le Doyen et le Sous-Doyen, en habit de ville, portant la bourse pour recevoir les placets, et l'ombrelle, marchant à pied, sont placés aux portières de la voiture; des officiers et un Exempt des Gardes-Nobles, à cheval, et un fort détachement de gardes, suivent le carrosse. La seconde voiture, attelée de six chevaux, dans laquelle sont le Majordome, le Maître de chambre et deux Camériers

secrets ; deux détachements de carabiniers et de dragons, avec leurs propres officiers; les deux carrosses de *gala* des Cardinaux qui sont avec le Pape. Les Caudataires, les Adjudants de chambre du Pape, le Gentilhomme et le Maître de chambre du Cardinal, prennent place dans la voiture du plus digne. Dans la seconde voiture des Cardinaux, se placent leurs Caudataires et leurs Camériers. Le *frullone* du Majordome ou du Maître de chambre, dans lequel sont les Gentilshommes de ces prélats et un Familier secret du Pape; le *frullone* du palais, portant le Crédencier et son Adjudant; un Aide de chambre, attaché au service du Pape, et des dragons, terminent le cortége. L'attelage, les livrées, les carrosses, tout ce qui forme le cortége, est grand et magnifique, et cette pompe ecclésiastique réunit la richesse à la gravité. Les Doyens et les serviteurs marchent à pied à chacune des portières des carrosses de leur maître; le *frullone* du prélat Sacristain et du *Floriere* prend, au retour, la place qu'il occupait dans le cortége décrit précédemment.

Enfin, le plus *noble* de tous les *trains* appelés *publics*, et le plus majestueux, était usité autrefois dans la cérémonie de la *prise de possession :* il en sera parlé ailleurs.

Aux anniversaires de l'élection et du couronnement du Pape dans les Chapelles solennelles, le Commandant-Général des troupes pontificales, avec les Adjudants-Majors, les Commandants et les Exempts des Gardes-Nobles, font partie du cortége; les Palefreniers et les *Sediarii* qui doivent porter le Pape, doivent se trouver dans la première antichambre du Palais.

Avant que les carrosses fussent en usage, les Cardinaux montaient à cheval pour se rendre en Chapelle, accompagnés de leur cortége; ceux qui étaient âgés et infirmes se servaient de litières. Si un Cardinal à cheval, entouré de son cortége et précédé des officiers de sa maison, portant les insignes de sa dignité, principalement la masse d'argent, rencontrait, en se rendant aux fonctions ecclésiastiques, un criminel condamné à mort, il avait le pouvoir de le sauver et de briser ses fers. Mentionnons

ici que, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, un Palefrenier pontifical prenait note des Cardinaux qui assistaient aux Chapelles papales, pour faire ensuite à une partie de leur serviteurs la distribution de la *stagnata*, appelée dans les ***Rôles du Palais apostolique**, collation pour la famille des **Cardinaux***, consistant en pain, vin, fromage de vache; plus tard réduite à quinze *baïoques* (80 centimes environ, monnaie française), pour chaque Chapelle, payés tous les six mois. (Voyez la bulle de Benoît XIV, *In Regimine*, de 1745.)

Les Cardinaux se rendent aux Chapelles et aux autres cérémonies papales portant le costume rouge, rose pâle ou violet, selon l'époque (19). Leur cortége, formé de plusieurs voitures, se compose du Maître de chambre, du Gentilhomme, du Caudataire, du Camérier, du Doyen, enfin de plusieurs serviteurs à livrée faisant partie de la *Famille cardinalice.*

Ainsi accompagnés, ils se rendent ordinairement aux Chapelles en carrosse. Le Cardinal et le Maître de chambre se placent dans le premier; un second est destiné aux autres officiers; le Cardinal-Doyen et les Cardinaux princes de naissance ont une troisième voiture de suite. Les harnais de leurs chevaux sont tissés en soie rouge, ornés de franges de la même couleur. Autrefois les Cardinaux-Ambassadeurs et le Camerlingue de la sainte Église avaient le privilége de trois et même quatre équipages : le Doyen, à pied à la portière de droite, suivait le carrosse du Cardinal; à la portière de gauche était le *Doyen de la portière;* les domestiques, en livrée, précédaient les voitures. Le Cardinal-Doyen, les Cardinaux-Princes et les Cardinaux *marquis du baldaquin* (20), qui ont le privilége des insignes princiers, font tisser d'or et de soie les harnais de leurs voitures; les autres n'emploient que la soie, certains même la laine, mais toujours de couleur rouge. Les Cardinaux réguliers n'ont jamais qu'une seule voiture de suite; tous ont pour signe de distinction l'ombrelle rouge que porte un de leurs laquais, ou qu'on place pliée au-dessus de leur voiture.

Dans les fêtes solennelles, les Cardinaux sont accompagnés de

leur cortége de *gala*, c'est-à-dire, de toutes leurs voitures de suite, plus richement ornées que leurs voitures ordinaires, et leurs gens portent leur plus riche livrée.

Les Prélats *di fiochetti* et les Patriarches se rendent aux Chapelles papales en *frullone;* une voiture de suite les accompagne; les chevaux ont leurs harnais garnis de houpes de soie violette. Les Archevêques et Évêques n'ont qu'un seul carrosse, et les harnais sont de soie verte. Le seul Auditeur de la Chambre a le privilége de l'ombrelle violette, mais hors des palais apostoliques; les autres Prélats sont, pour la plupart, accompagnés d'un seul Chapelain, comme les Auditeurs de rote.

Le Prince assistant au trône, qui accompagnait autrefois le Pape à cheval quand il se rendait aux Chapelles, a aujourd'hui une seule voiture de suite; les chevaux des deux carrosses ont leurs harnais garnis de soie bleue tissée d'or. Ce dignitaire a une troisième voiture de suite dans les solennités, et il est accompagné de deux Chapelains; son ombrelle est de soie bleue.

Enfin le Sénateur, se rendant aussi aux Chapelles papales, a deux carrosses, et trois dans les grandes fêtes; il ne se distingue du Prince assistant que par son ombrelle, de couleur jaune. Les Conservateurs de Rome et le Prieur des chefs de quartier peuvent avoir jusqu'à quatre voitures dans les grandes solennités; leur ombrelle est de couleur bleue; ils sont accompagnés, comme le Sénateur, de deux *Chapes noires,* et des officiers subalternes du Capitole, appelés *Fideles* (21); mais le Sénateur a de plus les pages attachés à sa personne.

Le Maître du Sacré-Hospice n'a qu'une seule voiture, mais il a le privilége de l'ombrelle de soie bleu de ciel : il est reçu par quatre Suisses, et conduit en Chapelle à la place qu'il doit occuper quand il descend de voiture. Dans les processions pontificales du *Corpus Domini*, des canonisations, dans les processions qui précèdent le Pape quand il tient ou célèbre les Chapelles hors les palais apostoliques, tous les dignitaires dont nous venons de parler sont accompagnés de leur Maître de chambre,

Gentilshommes, Chapelains et *Chapes noires;* les Cardinaux sont, en outre, accompagnés de leurs Doyens. Si les Maîtres de chambre sont ecclésiastiques, ils portent la soutane et le manteau de soie, en été; en hiver, la soutane est en drap; s'ils sont laïques, ils portent l'habit de ville, l'épée au côté, et les manchettes en dentelles; leurs Caudataires ont le rabat, la soutane et la ceinture violettes; ils se recouvrent de la *croccia* * de serge de la même couleur, à capuchon et manches courtes. Quand les Cardinaux revêtent les habits sacrés propres à l'ordre auxquels ils appartiennent, les Caudataires prennent la cotte, pour assister, comme nous le verrons, aux Chapelles.

VII.

Énumération hiérarchique des dignitaires qui assistent aux Chapelles papales. — Ordre de préséance dans la distribution des cierges bénits, des cendres, des rameaux et des agnus faits par le Pape. — Rang qu'ils occupent en Chapelle, d'après les dispositions pontificales.

Cardinaux de l'ordre des Évêques **, Cardinaux de l'ordre des Prêtres, Cardinaux de l'ordre des Diacres;

Patriarches : celui de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, et les autres sans désignation de préséance, s'ils assistent à la *fonction* ***;

* Espèce de large pélerine où est adaptée une poche pour mettre le livre de prières du Cardinal.

** Évêques des sept diocèses suburbicaires, réduits aujourd'hui à six, dont les siéges sont dévolus aux prélats de l'ordre des Évêques du Sacré-Collége. Ces siéges sont : Ostie et Velletri, Porto, Sainte-Ruffine et Civita-Vecchia, Palestrina, Frescati, Albano. Les deux premiers évêchés sont assignés au Doyen et au Sous-Doyen des Cardinaux.

*** Celui d'Aquilée, de Venise, le Patriarche des Indes et celui de Lisbonne, depuis la bulle de Clément XI, sous Jean V, roi de Portugal. *(N. du T.)*

Archevêques et Évêques assistants au trône; Archevêques et Évêques non assistants au trône : parmi ces prélats se placent les Archevêques et Évêques orientaux, qui font à Rome les ordinations d'après le rit de leur église, tels que les Évêques grecs et arméniens;

Les Abbés mitrés, précédés de l'Archimandrite de Messine *, s'il est en Chapelle, et du Commandeur du Saint-Esprit **;

Les Pères pénitenciers de Saint-Pierre, religieux conventuels, si la cérémonie papale a lieu dans la basilique de Saint-Pierre ou de Saint-Paul *hors-des-murs*, ou dans les chapelles du Vatican ou du Quirinal; les Pères pénitenciers Dominicains, de Sainte-Marie-Majeure, si elle a lieu dans la basilique de ce nom; enfin, les Mineurs réformés pénitenciers de Saint-Jean-de-Latran, si le Pape tient Chapelle dans cette basilique; les conventuels seuls peuvent porter la barrette noire;

Le Gouverneur de Rome;

Le Prince assistant au trône;

L'Auditeur-Général de la Chambre apostolique; le Trésorier-Général du Pape, et la Chambre apostolique;

Le Majordome, préfet du Sacré-Palais apostolique;

Les Protonotaires apostoliques et surnuméraires;

Le Régent de la Chancellerie; l'Auditeur des contredits, s'il assiste à la *fonction* : quand le Préfet des brefs s'y rendait, il se plaçait après le Régent, autrefois après les Évêques non assistants;

Les Généraux et Vicaires-Généraux des religieux mendiants;

Le Sénateur de Rome, les trois Conservateurs et le Prieur des chefs de quartier (22);

Le Maître du Sacré-Hospice;

* Sans nous arrêter à l'étymologie grecque de ce mot, non plus qu'aux différentes acceptions qu'on lui a données, nous dirons que l'*Archimandrite de Messine* est un prélat né en Sicile, et désigné par le Roi de Naples pour représenter et défendre les intérêts spirituels de ses sujets auprès du Saint-Siége.

** Prélat directeur et administrateur du vaste hôpital du Saint-Esprit, à Rome.

(N. du T.)

Les Auditeurs de rote, le Maître du Sacré-Palais ;

Les Clercs de la Chambre;

Les Votants de signature*, les Abréviateurs du Parc-Majeur**;

Le Prêtre assistant, le Diacre, le Sous-Diacre, les Officiers de la Chapelle pontificale, les Maîtres des cérémonies ;

Le Sous-Maître du Sacré-Palais, en l'absence du titulaire;

Les Camériers secrets participants, sur lesquels ont le pas ceux qui soutiennent la *falda* *** du Pape, s'asseyant sur les marches de l'autel, à droite et à gauche du Doyen de la rote, Custode de la mitre pontificale ;

Les Camériers secrets surnuméraires, les Camériers d'honneur ;

Les Avocats consistoriaux, les Chapelains secrets et d'honneur du Pape, les Clercs secrets de la Chambre, s'ils portent le *mantellone* ****; les Chapelains du commun, les Adjudants de chambre du Pape, les *Bussolanti;*

Les Procureurs-Généraux des ordres religieux mendiants et monastiques;

Le Prédicateur apostolique, de l'ordre des Capucins;

Le Confesseur de la *Famille pontificale,* de l'ordre des Servites;

Les Procureurs des collèges;

Le père Sous-Sacristain des chapelles pontificales, religieux augustin ;

Les Clercs de la chapelle; les Acolytes céroféraires, chapelains du commun ;

Les Caudataires des Cardinaux ;

* Prélats Référendaires de la *signature de justice* et de la *signature de grâce,* deux tribunaux ou colléges dont les fonctions civiles, qui ne peuvent pas même être indiquées ici, ont été réunies aujourd'hui. Les Prélats qui ont voix délibérative, s'appellent *Votants de signature;* les autres, Rapporteurs ou *Ponenti.*

** Prélats de la Chancellerie chargés d'abréger les minutes des bulles, et qui exercent leurs fonctions dans une espèce d'enceinte, où ils sont comme parqués ; d'autres officiers de la Chancellerie étaient appelés *Abréviateurs du Parc-Mineur,* siégeant dans une enceinte plus petite ; ils n'existent plus aujourd'hui. *(N. du T.)*

*** Voyez la note sur les insignes et ornements du Pape.

**** Voyez la note sur le costume des Cardinaux et Prélats.

Les Maîtres-Portiers de la verge-rouge (*virga rubea*), Custodes de la croix papale, portant autrefois un bâton recouvert de velours rouge;

Les élèves du collége Germanique-Hongrois, en vertu d'un ancien privilége renouvelé par Léon XII;

Les Curseurs pontificaux et les Massiers du Pape.

On doit faire remarquer que tous ces dignitaires, moins les Pénitenciers et les élèves du collége Germanique, se rendent à l'adoration de la croix le Vendredi saint, et ont une place stable aux Chapelles papales.

Tous, dans l'ordre précité, vont au pied du trône recevoir des mains du Pontife les cierges bénits, les cendres, les palmes et les *agnus*. Les étrangers de distinction admis à cet honneur, les suivent deux à deux; ils baisent tous les pieds du Pape.

Nous verrons les rangs qu'occupent ces divers dignitaires dans les cérémonies, changer, soit dans les processions, soit dans les Chapelles solennelles, c'est-à-dire, celles où le Pontife officie personnellement, et suivant que les Prélats ecclésiastiques se revêtent de leurs habits sacerdotaux ou sacrés.

Le Procureur-Général du fisc et de la Chambre apostolique, et le Commissaire-Général de la même Chambre, peuvent se rendre aux Chapelles papales. Dans les anciennes cavalcades, ces fonctionnaires marchaient ensemble; aujourd'hui, dans les processions, ils prennent la droite après les Chapelains secrets, suivis des Avocats consistoriaux.

Voici maintenant les places occupées par tous ces dignitaires dans la chapelle Sixtine, sur les bancs dont nous avons fait connaître la disposition. (Voyez la *planche.*)

Les Cardinaux-Évêques suburbicaires, et ceux de l'ordre des Prêtres, s'asseoient à droite du trône pontifical, du côté de l'évangile, sur le banc qui leur est destiné, adossé au mur; les Cardinaux-Diacres, sur le banc parallèle, le premier des trois placés à droite en entrant dans la chapelle, et du côté de l'épître; les deux Cardinaux-Diacres les plus anciens s'asseoient sur

le trône, à droite et à gauche du fauteuil papal; sur le palier et à gauche, le plus ancien Cardinal de l'ordre des Prêtres; en l'absence des Cardinaux-Diacres, deux Cardinaux-Prêtres assisteraient le Pape. Paul II, en 1465, assigna aux deux Cardinaux-Diacres assistants la droite et la gauche du trône pontifical; ils s'asseyaient précédemment parmi les Auditeurs de rote, sans observer aucune prééminence, et sur des siéges sans bras et sans dossier; le premier Cardinal-Prêtre s'asseyait sur le trône, de manière à tourner le dos au clergé. Le Prince assistant se tient debout sur le palier, à droite du premier Cardinal-Diacre; les Patriarches, les Archevêques et Évêques assistants au trône, se placent sur leurs bancs: à gauche, du côté de l'épître, et presque en face du trône, est placé le banc, fixé au mur, des Prélats *di fiochetti;* le Gouverneur de Rome s'y asseoit le premier, depuis Jules II : ce Pontife, voulant que ses ordres fussent plus promptement transmis au besoin, lui assigna cette place. A la gauche du Gouverneur s'asseoient l'Auditeur-Général de la Chambre, le Trésorier-Général, le Majordome, les Archevêques et Évêques non assistants, alors qu'ils ne seraient pas encore sacrés; parmi eux se placent aussi les Évêques orientaux; viennent ensuite les Abbés mitrés, le Régent de la Chancellerie, les Protonotaires honoraires, les Abbés-Généraux des Chanoines réguliers et des ordres monastiques. Benoît XIV, en 1757, voulut que l'Abbé-Général de la congrégation Hiérozolimitaine d'Italie prît rang parmi eux. Le Commandeur du Saint-Esprit porte la cape violette; si le Président de la congrégation du Mont-Cassin, et l'Abbé de la basilique de Saint-Paul, qui est de la même congrégation, assistent en Chapelle, ils prennent la cape noire, tandis que les autres Abbés mitrés, quand ils ne doivent pas se revêtir de leurs ornements sacrés, portent la soutane, la ceinture, la *mantelletta* de soie de la couleur de leur ordre, et la croix attachée au cou, à l'aide d'un cordon vert, qu'ils cachent dans leur poitrine. Le seul Abbé des Chanoines réguliers de Latran porte le rochet, comme faisant partie de

l'habit de son ordre; après ces derniers se placent les Généraux, les Vicaires-Généraux des ordres mendiants, selon la date de leur élection, en observant toutefois les prescriptions de la bulle de Pie V, *Divina disponente*, du 27 Août 1568, qui assigne la première place, dans les Chapelles papales, dans les processions et dans les conciles, à l'ordre des frères Prêcheurs. Par suite d'un ancien privilége, les Procureurs-Généraux des ordres monastiques et mendiants prennent place en Chapelle. En 1716, Clément XI y appela, non-seulement le Général des Minimes, mais encore le Procureur-Général du même ordre; en 1718, il accorda la même faveur au Général et au Procureur-Général des Frères de la Merci de la Rédemption. Le 5 Février 1821, Pie VII étendit, par un rescrit, ce privilége aux Carmes déchaussés; le Pontife régnant a fait entrer en Chapelle les moines arméniens Mékhitaristes (23) et les arméniens de saint Antoine, abbé. Enfin, après ceux-ci, le Prédicateur apostolique et le Confesseur de la *Famille pontificale*, selon les dispositions de Clément XIII, de 1762, et les Procureurs des colléges, prennent rang dans ces mêmes Chapelles.

Derrière les Cardinaux-Diacres, dont nous avons assigné la place, se trouve le banc des Protonotaires apostoliques participants, sur lequel se place le Maître de chambre du Pape s'il est protonotaire; les Surnuméraires se placent ensuite. Sur la seconde marche du trône, à la droite du Pape, s'asseoit le Sénateur; sur la troisième, les Conservateurs de Rome et le Prieur des Chefs de quartier, d'après une concession d'Innocent X. Le Maître du Sacré-Hospice se place, avant la cérémonie, hors de l'encoignure du banc des Cardinaux-Prêtres, à droite du trône; et, quand elle commence, il se tient debout à l'extrémité du banc des Cardinaux-Diacres : il a la surveillance de la Chapelle pontificale depuis Alexandre VII, et autrefois il y introduisait les nobles étrangers. Les Auditeurs de rote s'asseoient en avant du trône, sur l'avant dernière marche, et parmi eux les Maîtres du Sacré Palais; tandis que le Doyen de la rote se place au milieu

de deux Cameriers secrets participants, sur les degrés de l'autel, du côté de l'évangile. Les Clercs de la Chambre, les Votants de signature, l'Abréviateur du Parc-Majeur, s'asseoient sur les mêmes degrés du trône que les Auditeurs de rote, mais à la gauche du Pape; là aussi se place, en l'absence du titulaire, le Sous-Maître du Sacré-Palais.

Le Prêtre-Assistant, le Diacre et le Sous-Diacre restent auprès du Célébrant, et, quand ils doivent s'asseoir, ils prennent place sur les degrés du marchepied de l'autel, tandis que le Célébrant est assis sur son siége ou *faldistorio* (24), à l'angle de l'autel, à droite; les autres Maîtrés des cérémonies se partageant les différentes fonctions, le premier se place sur le palier du trône, debout à la gauche du Pape, qu'il ne quitte pas; le second monte ou descend du trône, accompagnant les officiers de l'autel; le troisième assiste le Célébrant; les autres, réunis aux Surnuméraires quand ils n'ont pas de charge à remplir, se tiennent debout du côté de l'épître, réunis au Sous-Sacristain, aux Clercs, aux Sous-Clercs, aux Surnuméraires et aux Acolytes de la Chapelle, et se groupent autour des crédences.

A côté du banc des Prélats *in fiocchetti*, et à droite, sont placés, sur de petits siéges isolés, les Camériers secrets participants, les Surnuméraires, les Camériers d'honneur et les Avocats consistoriaux, qui, antérieurement à une concession de Benoît XIV, en 1742, s'asseyaient sur le sol de la chapelle, comme le font aujourd'hui les *Bussolanti*. Deux de ces derniers officiers restent debout à l'entrée de l'enceinte de la chapelle; les Chapelains secrets et d'honneur, les Clercs secrets, les Chapelains du commun, les Adjudants de chambre, s'asseoient sur un des degrés qui élèvent le sanctuaire sur le sol du presbytère; l'Archiâtre pontifical *, qui est le dernier des Camériers

* C'est le premier médecin du Pape, qui a rang en Chapelle; les médecins ordinaires de Sa Sainteté sont Camériers. D'après le *Rôle de la Famille pontificale*, dressé par les ordres de Grégoire XVI, en 1831, il n'y a que deux médecins de service attachés à la *Famille*, et un chirurgien substitut. (*N. du T.*)

secrets participants, se place sur le gradin supérieur du banc des Cardinaux-Diacres. Le Maître-Portier, Custode de la croix papale, se tient debout, à droite de l'autel, du côté de l'évangile, et près du mur de face; les Caudataires des Cardinaux s'asseoient sur le second degré du banc de leurs nobles patrons, et à leurs pieds.

Telle est la disposition des places qu'occupent respectivement les dignitaires qui assistent aux Chapelles papales. A l'entrée de l'enceinte des bancs des Cardinaux, sont placés, comme on l'a dit, des Gardes-Nobles, des *Bussolanti*, des Curseurs pontificaux, deux Gardes-Suisses, pendant que les Massiers, à la balustrade, et d'autres Gardes-Suisses, en faction à la porte principale de la chapelle, font observer le bon ordre.

Quand les Chapelles papales se tiennent dans les basiliques, la troupe de ligne et la troupe civique occupent différents postes dans la nef, comme nous le verrons, et concourent à la pompe des cérémonies.

VIII.

Cérémonies communes aux Chapelles papales. — Costumes des Cardinaux, Prélats, et Évêques orientaux. — Cortége du Pontife dans l'intérieur des palais apostoliques. — Rites observés pendant la célébration des messes ou Chapelles devant Sa Sainteté. — Promotions des Évêques au rang d'Évêques assistants au trône. — Offrande des Cardinaux et Évêques, faite aux officiers de la Chapelle, quand pour la première fois ils y chantent la messe.

Lorsque le souverain Pontife tient Chapelle papale, les Cardinaux portent leur costume rouge, violet ou rose pâle, suivant l'époque de l'année, comme on le verra : ils revêtent l'hermine

depuis le 25 Novembre, fête de sainte Catherine, jusqu'aux premières vêpres de l'Ascension, à moins que le Pape ne l'ordonne autrement; le reste de l'année ils ont leur camail de soie. Aux jours de pénitence et de deuil, ils portent leur vêtement violet, comme pendant le Carême et l'Avent, excepté le troisième dimanche de l'Avent et le quatrième du Carême, où ils prennent leurs insignes de couleur rose. Le costume des Cardinaux religieux est en laine, de la couleur de l'ordre auquel ils appartiennent; tous ont l'anneau cardinalice et la calotte rouge. Les Patriarches, les Archevêques et les Evêques, la Prélature et les Avocats consistoriaux, assistent aux Chapelles portant leur cape (25) de laine violette avec l'hermine, ou simplement doublée de soie cramoisie. La cape des Cubiculaires et de tous les officiers de la maison du Pape, est rouge, doublée d'hermine ou de soie, suivant la saison; celle des *Bussolanti* n'est garnie ni de soie, ni d'hermine; celle des Procureurs des colléges est de serge noire, doublée de soie de même couleur. Aux matines de Noël, le souverain Pontife portait autrefois son manteau de velours rouge ou de camelot, à capuchon.

Les Évêques et Prélats orientaux portent sur leur vêtement violet l'ancien manteau monastique, de la même couleur, appelé *marduas* ou *mandia :* il est ample, plissé par devant, fixé sur la poitrine par une boucle; quelquefois ce manteau est orné de lames d'or et d'étoffe blanche; des bandes d'étoffe de la même couleur, bordées de rouge, placées à distance, entourent à l'intérieur cet insigne. Ces Prélats portent sur la tête le *camauro* *, ou simplement le bonnet noir à la romaine. Le manteau des Prélats arméniens est semblable, mais il est en soie, et retenu par une agrafe. Ces Prélats se couvrent comme les précédents. Les Évêques syriens ont une espèce de pluvial à capuchon, sans

* Bonnet noir et rond embrassant toute la tête. Les Papes portaient autrefois le *camauro* rouge bordé d'hermine. Depuis Clément XIV, cet usage n'existe plus. Pie VIII, à cause de la faiblesse de sa santé, portait cependant le *camauro* dans les derniers temps de sa vie. *(N. du T.)*

ornement, et, suivant leur rit, ils ont constamment la tête couverte du *camauro* noir. Tous les Prélats orientaux portent la barbe.

Pour ne pas avoir à interrompre plus tard le récit que nous ferons, soit du cortége, soit des cérémonies de la messe pontificale dans les Chapelles solennelles, nous décrirons ici succinctement le costume sacré de ces Prélats. Le premier qui vient d'être indiqué peut être considéré comme leur habit de chœur; le second est proprement l'habit sacerdotal, que portent ces Évêques lorsque les Cardinaux revêtent les ornements propres à leur ordre, comme on le verra. Les Évêques grecs portent leur tunique à manches brodées, parsemée de croix d'étoffe blanche; leur *pallium*, tissé de laine blanche et orné de croix, est arrêté autour du cou, les extrémités sont pendantes; à un cordon entremêlé à cet insigne, est attachée une *thèque* ou une croix, renfermant des reliques. Leur mitre est en forme de tiare ou couronne impériale dorée, ornée de croix, des emblêmes des Évangélistes et de têtes de séraphins. Les couleurs blanche et rouge sont les seules usitées dans le rit grec; la seconde est la couleur de deuil et de pénitence.

Les Évêques arméniens ont un pluvial sans capuchon, de forme ordinaire; la mitre est semblable à la mitre latine. Le *pallium*, long et large, entoure leurs épaules; la partie antérieure et postérieure est ornée de croix; un livre de prières est suspendu à leur ceinture. Les Évêques syriens ont la mitre et le pluvial comme dans l'Église latine; le *pallium* ressemble, par sa longueur, au scapulaire des religieux, qui touche presque leurs pieds; ils portent sur leur poitrine la croix épiscopale ordinaire.

Le Diacre grec, que nous verrons chanter le saint évangile dans les Chapelles solennelles où le souverain Pontife célèbre, porte la dalmatique d'étoffe d'argent, ample et longue; une étole, ou plutôt une bande d'étoffe appelée *orarium*, fixée à l'épaule gauche, descend devant et derrière; les extrémités sont garnies de trois glands d'or. Cet insigne, particulier au Diacre,

est entouré de petites dentelles d'or, et orné de trois croix et des mots grecs Αγιος, Αγιος, Αγιος, qui rappellent la sainteté de celui qui exerce le ministère, et tout à la fois l'hymne éternel chanté par les anges dans les cieux. Le Diacre porte encore, à la place du manipule latin, sur la partie inférieure des deux avant-bras, des bandelettes en étoffe, ou des galons qui en font le tour. Le Sous-Diacre porte une tunique étroite et courte; une large bande d'étoffe d'argent lui ceint les reins : cette ceinture n'est autre chose que l'*orarium* du Diacre; quand le Sous-Diacre est ordonné Diacre, l'Évêque délie cette zone ou ceinture, et l'attache à l'épaule gauche.

Après la description succincte de ces divers costumes, revenons aux cérémonies qui précèdent la tenue des Chapelles papales.

Les Cardinaux, arrivés au Vatican pour assister à la Chapelle, s'arrêtent dans la salle Royale; ils déposent entre les mains de leurs Camériers leur chapeau rouge et la *mantelletta;* ils prennent leurs manteaux (*cappa magna*) et la barrette. Accompagnés de leurs Gentilshommes et suivis de leurs Caudataires, ils entrent dans la chapelle Sixtine, arrivent dans le presbytère, et trouvent à l'entrée un Maître des cérémonies. Ils font une inclination à l'autel, saluent également à droite et à gauche leurs collègues, assis sur leurs bancs, qui se lèvent et restent debout jusqu'à ce qu'il soient eux-mêmes assis. Les Cardinaux prennent rang suivant leur ancienneté dans le collége et l'ordre auxquels ils appartiennent; leurs Caudataires s'asseoient à leurs pieds; sur les degrés de leurs bancs.

Quand le Pape tient Chapelle ailleurs que dans les palais apostoliques, les Cardinaux n'attendent pas le Pontife dans le presbytère, mais ils se rendent, en arrivant, dans la sacristie des diverses églises où doit avoir lieu la cérémonie, et où le Pape prend la chape et la mitre, comme dans la salle des Parements. Porté sur la *sedia* (26), ayant à droite et à gauche deux Camériers portant les flabelles (27), accompagné des Prélats de sa maison, des dignitaires, des magistrats romains que nous retrou-

verons en plus grand nombre dans les processions des Chapelles papales solennelles, enfin, des membres du Sacré-Collége, le Pontife se rend à l'autel principal, où il fait son adoration, et monte au trône pour assister à la messe chantée par un Cardinal ou par un Évêque, suivant les rites que nous ferons bientôt connaître.

Mais lorsque le Pape se rend de ses appartements dans les chapelles des palais qu'il habite ou dans la basilique Vaticane, voici le cérémonial observé :

Avant la *fonction*, le Majordome, le Maître de chambre, le Gouverneur de Rome, le Sénateur et les Conservateurs, le Prieur des Chefs de quartier, l'Aumônier, le Sacristain, les Camériers secrets, ecclésiastiques participants; le Fourrier majeur, l'Écuyer majeur, les Camériers secrets, surnuméraires et d'honneur, les Clercs secrets et les *Bussolanti*, se réunissent dans les antichambres pontificales.

A l'heure fixée, le Préfet des Maîtres des cérémonies vient avertir le Maître de chambre que tout est prêt pour la *fonction*. Ce dernier Prélat entre dans l'appartement du Pape pour l'inviter à se rendre en Chapelle : un Adjudant de chambre revêt aussitôt le Pontife du rochet et de la mosette, et lui donne son chapeau *. On se rend dans la salle des Parements, ou sacristie pontificale.

Dans toutes les Chapelles papales des palais apostoliques, le Célébrant, assisté du Diacre et du Sous-Diacre ainsi que de tous les officiers de l'autel, se rend dans la chapelle avant l'arrivée du Pape : le Célébrant, qui est toujours un Cardinal ou un Évêque, portant la mitre et revêtu des ornements épiscopaux, salue l'autel et le Sacré-Collége, et s'asseoit sur son fauteuil ou *faldistorio*, recouvert d'une étoffe de la couleur du jour; c'est là qu'il attend le cortége papal, entre le Diacre, le Sous-Diacre et le Prêtre-Assistant. Le souverain Pontife, arrivé dans la salle des Parements, où se trouvent réunis les personnages que

* Voir la note sur les insignes et ornements du Pape.

nous allons faire connaître, passe dans une pièce voisine, où, avec l'aide du second Maître des cérémonies, il prend la *falda*, et, rentrant dans cette salle, il dépose la mosette; assisté des deux Cardinaux-Diacres, il prend l'amict, l'aube, le cordon, l'étole, la chape et le formal, insignes qui lui sont tour à tour présentés par les Abréviateurs, les Votants de signature, les Clercs de la Chambre; le premier Cardinal-Diacre lui met enfin la mitre sur la tête, et au moment où le premier Maître des cérémonies prononce à haute voix le mot *Extrà*, le cortége se dirige vers la chapelle Sixtine, où, entrant par la porte placée du côté de l'épître, les Prélats et fonctionnaires qui le forment saluent l'autel, le Célébrant, le Sacré-Collége, et se rendent à leur place, excepté ceux qui doivent demeurer auprès du Pape, comme nous le verrons.

Voici l'ordre du cortége :

Les Chapelains du commun, les Clercs secrets, les Chapelains d'honneur et secrets, les Avocats consistoriaux, les Camériers ecclésiastiques d'honneur et participants, les Abréviateurs du Parc-Majeur, les Votants de signature, les Clercs de la Chambre, les Auditeurs de rote, les trois Conservateurs avec le Prieur des Chefs de quartier, le Sénateur et le Gouverneur de Rome, le Chapelain secret, qui porte la mitre précieuse du Pape, qu'il place sur l'autel, du côté de l'évangile, pour la reprendre après la cérémonie; le dernier Auditeur de rote, portant la croix papale, au milieu de deux Maîtres-Portiers : l'image du Christ restant toujours tournée du côté de Sa Sainteté, cette croix est placée du côté de l'évangile et adossée à la muraille; le Préfet des cérémonies pontificales; enfin le Pape, au milieu des deux Cardinaux-Diacres qui portent les bords de la chape; deux Protonotaires apostoliques participants ou deux Auditeurs de rote, qui soutiennent les bords de la *falda*; l'extrémité de la chape est soutenue par le Prince assistant, le Sénateur ou le premier Conservateur; le Doyen de la rote, qui doit prendre la mitre du Pape, au milieu de deux Camériers secrets devant soutenir plus tard

les bords de la *falda;* l'Auditeur de la Chambre, le Trésorier et le Majordome, les Patriarches, Archevêques et Évêques assistants au trône; le Commandeur du Saint-Esprit, les Protonotaires apostoliques, participants et surnuméraires; les Adjudants de chambre, et un Balayeur secret (*Scopatore*), qui va se placer à côté de la petite chaire de la chapelle, suivent le souverain Pontife dans l'ordre qu'on vient d'indiquer. Le Pape entrant dans la chapelle, après avoir donné sa bénédiction au Célébrant, aux Cardinaux-Diacres, aux Cardinaux-Prêtres et aux Cardinaux-Évêques, qui la reçoivent debout, la tête découverte et inclinée, se met à genoux sur son prie-dieu, placé devant l'autel, où il demeure quelque temps en prière, après que le second Cardinal-Diacre lui a ôté la mitre, qu'il remet au Doyen de rote, à genoux derrière Sa Sainteté, ainsi que les deux Camériers secrets, les Patriarches, Archevêques et Évêques assistants.

Du commencement de la messe à l'offertoire.

Après avoir fini sa prière, le Pape s'approche de l'autel, commence la messe, et récite l'introït avec le Célébrant, qui est à sa gauche. Les Cardinaux et la prélature le récitent également; les Avocats consistoriaux et les Cubiculaires doivent le réciter à genoux. Après l'*Indulgentiam*, le Célébrant prend le manipule, et continue l'introït avec le Diacre et le Sous-Diacre d'office, tandis que le Pape le termine avec les deux Cardinaux-Diacres, qui se sont rapprochés de Sa Sainteté.

L'introït terminé, le premier Cardinal-Diacre remet la mitre au Pape, qui, bénissant de nouveau le Sacré-Collége, monte sur le trône, assisté des deux Cardinaux, des Auditeurs de rote et des Camériers, qui soutiennent la chape et la *falda*. Le premier Maître des cérémonies doit rester constamment debout à la gauche du Pape, sur le palier du trône. Les Chantres de la chapelle ont entonné l'introït, et, après le verset du psaume, ils commencent le *Kyrie*, alors que le Pape s'asseoit sur son fauteuil.

Cependant les Cardinaux-Évêques, Prêtres et Diacres, revêtus de leurs manteaux traînants, leur barrette et calotte rouge à la main, pendant que leurs Caudataires restent debout devant leur banc, vont, par ordre d'ancienneté, un à un, rendre au Pape l'obédience ordinaire. Après une profonde inclination à l'autel, chaque Cardinal en fait une au Pape, au pied du trône, lui baise la main, à demi-cachée sous la frange de la chape, fait sur la plate-forme du trône une profonde révérence au Pontife, salue les deux Cardinaux assistants, assis à droite et à gauche de Sa Sainteté, et descendant par côté les degrés du trône, il revient à son banc. Dès que le premier Cardinal-Prêtre a rendu son obédience, il se place à côté du Pontife, baisant son anneau ainsi que la petite cuillère de vermeil qui lui est présentée, dans la navette, par le second Maître des cérémonies, à genoux; ce dernier, après avoir reçu la bénédiction du Pontife, porte l'encensoir au Diacre d'office, qui le remet au Célébrant pour encenser l'autel. Le premier Cardinal-Prêtre, après avoir salué le Pape, revient à son banc, et le Sacré-Collége continue de rendre son obédience. Quand les Cardinaux de l'ordre des Prêtres l'ont rendue, les deux Cardinaux-Diacres assistants, qui n'ont pas leurs manteaux déployés pour agir plus commodément, descendent du trône pour l'offrir aussi à leur tour; ils remontent ensuite, et se placent à côté du Pape. Ce témoignage de respect profond dû au souverain Pontife ne lui est rendu par les Cardinaux que lorsqu'il porte la mitre ou la chape; on ne rend pas l'obédience aux messes des morts, aux matines, à l'office du Vendredi saint, et dans toute autre cérémonie où on l'a déjà rendue une fois dans la même journée. Dans toutes les Chapelles papales, les Cardinaux sont obligés d'aller baiser les mains du Pape, alors même qu'ils arriveraient quand la cérémonie de l'obédience serait terminée.

Le chœur continue le chant répété du *Kyrie* pendant que le Pape reçoit ainsi l'obédience; un Maître des cérémonies avertit le premier Cardinal-Prêtre de se rendre au trône, où, à genoux

sur le gradin, il encense à trois reprises différentes, pour la première fois, le Pape, assis sur son trône, portant la mitre. Les bords de la chape sont soutenus par les deux Cardinaux-Diacres assistants, afin que Sa Sainteté ait le bras plus libre pour bénir le Cardinal qui lui a offert l'encens, et qui va immédiatement se réunir au milieu de la chapelle à ses collègues, qui, ayant quitté leurs bancs et rangés en cercle, récitent le *Kyrie* et ensuite le *Gloria*, comme le font, à leur place, les autres Prélats. Cependant le Célébrant n'entonne le *Gloria* que lorsque le Pape, après que le Cardinal-Diacre lui a ôté sa mitre, récite, debout, l'introït; un Patriarche, un Archevêque ou un Évêque assistant tient, devant le Pontife, le livre à genoux, pendant qu'un autre Patriarche ou un Évêque assistant tient la bougie. A la fin du *Gloria*, les Cardinaux sont bénis par le Pape, et reviennent à leur place; le premier Cardinal-Prêtre va s'asseoir sur l'escabelle placée à gauche de sa Sainteté, sur le palier du trône, le visage tourné vers l'assistance; il tient sa barrette à la main, tandis que les barrettes des deux Cardinaux-Diacres sont entre les mains de leurs Caudataires, assis sur le marchepied du banc des Cardinaux-Diacres; les Auditeurs de rote, le Maître du Sacré-Palais, les Clercs de la Chambre, les Votants de signature, les Abréviateurs du Parc-Majeur, placés à côté de la chaire, viennent s'asseoir sur l'avant-dernier degré du trône et de l'autel. Le Diacre, le Sous-Diacre et le Prêtre assistant d'office, sont également assis sur la première marche de l'autel, comme le Doyen de la rote, du côté de l'évangile, entre deux Camériers secrets. Sur le banc placé entre l'autel et le trône, et adossé au mur, comme on l'a dit, sont assis les Patriarches, Archevêques et Évêques assistants; les autres dignitaires occupent en Chapelle les places respectives, telles que nous les avons fait connaître.

Les Chapelains-Chantres ayant terminé le *Gloria*, et le Célébrant ayant récité l'oraison du jour, un Acolyte céroféraire lui soutenant le missel, le Sous-Diacre d'office fait la génuflexion à l'autel et au trône, se place à côté du banc des Cardinaux-

Diacres, et chante l'épître. Dès qu'il l'a terminé, il va baiser les pieds du Pape, et se rend à côté du Célébrant, toujours placé en face du trône et devant son fauteuil, qui lit l'épître dans le missel, que le Sous-Diacre lui présente; ensuite deux hautes-contres entonnent le graduel, que le chœur continue, mais qu'il n'achève que lorsque le Pape a lui-même fini l'épître et l'évangile, et béni l'encens, comme il l'a déjà fait. Cependant les Auditeurs de rote, les Votants de signature, les Abréviateurs, faisant une génuflexion à l'autel et au Pape, se retirent, et vont se placer à côté de la chaire. Le Diacre d'office monte sur le trône, baise les pieds du Pape, retourne à l'autel, où il récite, à genoux, le *Munda cor meum;* se relevant, il prend le livre des évangiles, se présente de nouveau devant le trône, et, à genoux sur le premier degré avec le Sous-Diacre à sa gauche, il demande la bénédiction, en disant: *Jube, Domne, benedicere;* le Pape répond: *Dominus sit, etc.*, et le bénit. Ensuite, accompagé de deux Céroféraires et du Thuriféraire, il va en face de l'autel chanter l'évangile; le Sous-Diacre porte ensuite le livre à baiser au Pape; alors le Cardinal-Prêtre assistant, descendant du trône, encense, debout et trois fois, le souverain Pontife, qui est également debout et sans mitre. Lorsque le Pape a été ainsi encensé, chacun s'asseoit à sa place dans l'ordre déjà décrit, et le premier Cardinal-Prêtre quitte le trône et se rend à son banc pour entendre le sermon prêché en Chapelle, suivant les rites que nous allons faire connaître.

A la fin de l'évangile, chanté par le Diacre, le Prédicateur, accompagné par un Maître des cérémonies, monte les marches du trône, baise les pieds du Pape, qui est assis, et lui dit, en restant à genoux: *Jube, Domne, benedicere;* le Pontife répond: *Dominus sit in corde tuo*, et le bénit trois fois. L'orateur adresse ensuite au Pape ces paroles: *Indulgentias, Pater sancte;* le Pontife répond: *Triginta annorum*, ou bien en fixant le nombre d'années que nous indiquerons, et qu'il a l'habitude d'accorder spécialement à chaque fête de l'année où il tient Chapelle.

L'orateur, se levant ensuite, fait les génuflexions ordinaires; il salue le Célébrant, monte en chaire, accompagné par un Maître des cérémonies; il récite, à genoux, l'*Ave, Maria*, selon l'ancienne coutume des orateurs sacrés de ne commencer jamais leur discours qu'après avoir invoqué la sainte Vierge. Au pied de la chaire, un religieux du même ordre tient la copie du discours, pour aider, au besoin, la mémoire de celui qui parle, tandis qu'une autre copie est entre les mains du Maître du Sacré-Palais ou du Sous-Maître, afin de s'assurer que le discours prononcé est en tout semblable à celui qui leur a été soumis, et se conformer ainsi aux prescriptions de Calixte III.

Pendant que l'orateur récite l'*Ave, Maria*, les Massiers qui sont aux portes de la balustrade, les ferment, afin que personne ne puisse entrer dans le presbytère ni en sortir, et que l'orateur et les assistants ne soient point distraits; ils les rouvrent à la fin du discours, au moment où le Diacre, récitant le *Confiteor* au pied du trône, fléchit le genou aux mots : *et tibi, Pater, et te, Pater*, et que l'orateur, faisant en chaire deux génuflexions quand il nomme le Pape, prévient les assistants que le souverain Pontife leur accorde un certain nombre d'années d'indulgence et autant de quarantaines, les invitant à prier Dieu pour Sa Sainteté et l'Église; il termine, à cette fin, par la formule suivante, imprimée, que lui présente un Maître des cérémonies : *Sanctissimus in Christo pater et Dominus noster Dominus* (*Gregorius*) *divinâ providentiâ Papa* (*XVI*), *dat et concedit omnibus hic præsentibus annos triginta* (ou le nombre d'années voulues, suivant la circonstance), *et totidem quadragenas de verâ indulgentiâ in formâ Ecclesiæ consuetâ : rogate igitur Deum pro felici statu Sanctitatis Suæ et sanctæ Matris Ecclesiæ.*

Après la lecture de cette formule, le souverain Pontife se lève, et, récitant les prières d'usage, il bénit l'assistance; l'orateur descend de chaire, et, précédé du Maître des cérémonies, rentre dans la sacristie.

Le Célébrant entonne le *Credo*, que les Cardinaux récitent au milieu de la chapelle, de la même manière qu'ils ont déjà récité le *Gloria*; ils fléchissent le genou à l'*Incarnatus*, au moment où le souverain Pontife, debout sur son trône, récitant aussi le symbole, le fléchit également. Les Cardinaux, après avoir été bénis par le Pape, retournent à leurs bancs, comme le font les Prélats assis sur l'avant-dernière marche de l'autel et du trône. Le chœur continue le *Credo*, et, à l'*Incarnatus*, tous les assistants s'inclinent profondément, excepté ceux qui sont debout, qui fléchissent le genou, tels que le Prince assistant, le Maître du Sacré-Palais, les Clercs, les Céroféraires, les Acolytes, et les Officiers de service du Célébrant, placés près des crédences, du côté de l'épître.

De l'offertoire à l'élévation.

Après le *Credo*, les Prélats assis sur les marches du trône et de l'autel se lèvent, et les Chantres commencent l'offertoire, ou un motet, qui est le plus souvent de Palestrina. Après que le Célébrant a pris la mitre et qu'il s'est lavé les mains, un de ses Gentilshommes lui versant l'eau, il se lève de son fauteuil, se découvre, et, béni par le Pape, monte à l'autel, assisté du Diacre et du Sous-Diacre. Le Pontife bénit l'encens pour la troisième fois : l'encensoir, porté au Diacre par un Maître des cérémonies, est remis au Célébrant, qui encense l'autel; cependant le Sous-Diacre, le voile sur les épaules, avait reçu, placé à gauche de l'autel, la bénédiction sur la burette renferment l'eau pour le sacrifice, qu'il avait montrée au Pape en fléchissant le genou; et quand le Célébrant a fini l'encensement, et qu'il a été encensé deux fois par le Diacre, il reprend sa mitre et se lave les mains, comme la première fois. Le premier Cardinal-Prêtre, assisté du Maître des cérémonies, à qui il remet sa barrette et sa calotte, descendant du trône et recevant l'encensoir des mains du Diacre, encense, à genoux, pour la troisième et dernière fois, le Pape, assis sur son fauteuil et portant la mitre.

Macri, parlant de ce triple encensement offert au Pape, s'exprime ainsi : *Pontifex quando in Capella papali assistit ad missam, semper est mitratus et pluviali indutus, qui quando debet sedendo incensari tunc ob reverentiam cathedræ, quæ est prima sedes, thurificatur à Cardinali assistente genuflexo, et quando erectus incensatur, tunc idem Cardinalis fonctionem illam exercet erectus.* Ce rit se trouve aussi dans l'*Ordo romain* du cardinal Cajetan, où on lit : *Episcopus vel Sacerdos-Cardinalis qui ministrat, incensat tantum Papam genuflexus, si Papa sedet.* Il n'est ici question que du premier encensement, d'où on conclut que ce rit était en usage avant le treizième siècle, époque à laquelle écrivait ce Cardinal. D'autres auteurs expliquent le rit de l'encensement en disant que, dans le souverain Pontife, on reconnaît, non-seulement la suprême dignité de chef de l'Église catholique, mais aussi l'autorité souveraine d'un prince temporel. Le même usage s'observait à l'égard des Archevêques de Milan, et on prétend qu'il n'a été établi que lorsque à la dignité épiscopale ils réunirent l'exercice de la souveraineté temporelle sur le duché de ce nom.

Après l'encensement du Pape par le premier Cardinal-Prêtre, qui reprend sa place sur le palier du trône, le Diacre l'encense à deux reprises différentes seulement, comme aussi les deux Cardinaux-Diacres assistants, faisant chaque fois la génuflexion quand il passe devant le Pontife. Tous les Cardinaux et les dignitaires qui assistent à la Chapelle, se lèvent ensuite; les premiers mettent leur calotte dans la barrette, qu'ils donnent à leurs Caudataires, assis sur la marche inférieure pour ne point gêner l'encensement de leurs nobles patrons, qui se saluent réciproquement avant d'être encensés par le Diacre d'office. Les Chantres finissent l'offertoire quand il ne reste que peu de Cardinaux à encenser, et le Célébrant, averti par le Maître des cérémonies qui l'assiste, entonne la préface. Le Diacre règle sa marche de manière à se trouver au milieu de la chapelle lorsque le Célébrant chante le *Gratias agamus Domino*, et il incline la tête; le Maître

des cérémonies qui l'accompagne avertit chaque Cardinal de l'heure des vêpres et matines, ou de la Chapelle que le Pape doit tenir le lendemain, si toutefois il y a lieu à le faire, comme on l'a déjà dit. Après avoir encensé tous les Cardinaux, le Diacre encense aussi les dignitaires d'un seul trait, dans l'ordre suivant : les Patriarches, les Archevêques et Évêques assistants, le Gouverneur, le Prince assistant, l'Auditeur de la Chambre, le Trésorier, le Majordome, les Évêques non assistants, le Commandeur du Saint-Esprit, les Abbés mitrés, les Protonotaires apostoliques participants et honoraires, les Généraux d'ordres religieux, le Sénateur, le Conservateur de Rome, le Prieur des Chefs de quartier, le Maître du Sacré-Hospice, les autres Prélats dans l'ordre de leur dignité, le Prêtre-Assistant et le Sous-Diacre d'office; enfin, arrivé à l'autel, le Maître des cérémonies encense le Diacre, qu'il a accompagné dans l'exercice de sa fonction. Si le Célébrant chantait le *Sanctus* avant que l'encensement ne fût fini, le Diacre ne l'acheverait pas, et il reviendrait immédiatement à l'autel comme aussi, si la préface se prolongeait, il offrirait l'encens aux autres fonctionnaires qui assistent aux Chapelles papales, et qui ont droit à recevoir la paix, dans l'ordre que nous ferons connaître.

De l'élévation à la communion.

Un peu avant le *Sanctus*, les Cardinaux, bénis par le Pape, descendent, pour la troisième fois, au milieu du presbytère pour réciter ensemble le *Trisagium*, que les Prélats répètent à leur place. Ils reviennent ensuite à leurs bancs, et se mettent à genoux, après avoir été de nouveau bénis par Sa Sainteté, qui descend du trône, tandis que le chœur chante l'*Hosanna in excelsis*, pour aller se mettre à genoux devant son prie-dieu, placé par deux Clercs de la chapelle au milieu du presbytère. Le Pontife est suivi par les deux Cardinaux assistants et les Auditeurs de rote : les premiers soutiennent les bords de la chape, et les seconds l'extrémité de la *falda*, ainsi que deux

Camériers secrets; ces derniers se placent derrière le Pape, où vient se mettre également à genoux le Doyen de la rote, qui reçoit la mitre que le second Cardinal-Diacre ôte au Pape; les deux Cardinaux assistants vont s'agenouiller devant leurs bancs, à leurs places respectives; les deux Maîtres des cérémonies disposent convenablement au Pape la chape et la *falda*, et le premier lui ôte la calotte blanche au moment de l'élévation. Le Prince assistant reste à sa place sur le trône, mais les Patriarches et les Évêques assistants vont se ranger deux à deux derrière le Pontife, après les Auditeurs de rote, et ils se mettent à genoux. Avant la consécration, les Massiers ouvrent les battants de la porte de la balustrade, qu'on tient à demi-fermée pendant la cérémonie, et les Suisses tirent la portière ou rideau de la grande porte d'entrée; quatre Chapelains du commun, sortant de la sacristie, portant des torches allumées, vont entourer l'autel, sur les marches duquel ils s'agenouillent. Pendant que le Célébrant élève et montre l'hostie et le calice, on suspend toute espèce de chant, on n'agite aucune sonnette (28); seulement, un Maître des cérémonies, à genoux du côté de l'épître, encense les saintes espèces, et les Gardes-Nobles se mettent à genoux, déposant à terre leurs épées et leurs chapeaux; les Suisses se découvrent également, et posent seulement un genou à terre, pendant que toute l'assistance, à genoux, reste profondément inclinée.

Le premier Maître des cérémonies, qui avait ôté au Pape sa calotte, la remet à Sa Sainteté après l'élévation, et le premier Cardinal-Diacre, revenu avec son collègue auprès du Pontife, lui remet sa mitre. Le Pape remonte sur son trône, où il reste debout sans mitre jusqu'à ce que le Célébrant ait consommé les espèces sacramentelles.

Après l'élévation, les Chantres ont continué le *Benedictus*, qui dure jusqu'à ce que le Célébrant entonne le *Per omnia secula* qui précède le *Pater*. Pendant l'oraison dominicale, les Cardinaux reviennent pour la quatrième et dernière fois au milieu

du presbytère; ils adorent, à genoux, le Saint-Sacrement, et se relèvent ensuite pour répéter l'*Agnus Dei*, quand le Célébrant a chanté le *Pax Domini sit semper vobiscum ;* après avoir adoré de nouveau le Saint-Sacrement et reçu la bénédiction du souverain Pontife, ils reviennent à leur place. Le premier Cardinal-Prêtre, le manteau traînant, accompagné par un Maître des cérémonies, va à l'autel, où, après s'être agenouillé à côté du Célébrant, il se lève, baise l'autel, reçoit le baiser de paix, qu'il porte au Pape sur son trône; il le donne encore aux deux Cardinaux assistants, qui, descendus du trône, ont fléchi le genou devant l'autel, et sont ensuite remontés pour la recevoir l'un après l'autre. Le premier Cardinal-Prêtre revient à son banc, où il trouve le Prêtre-Assistant qui a quitté l'autel, et auquel il donne la paix; ce dernier la porte au Cardinal-Doyen, au second Cardinal-Prêtre, qui la donne à son voisin; les Cardinaux se la communiquent les uns les autres, se saluant réciproquement après l'avoir reçue : c'est ainsi que font tous ceux qui la reçoivent et qui la donnent, en disant : *Pax tecum*; celui qui la reçoit répond : *Et cum spiritu tuo.* Le Prêtre-Assistant porte ensuite la paix au premier des Cardinaux-Diacres, afin qu'il la transmette à ses collègues; il la porte au plus ancien Patriarche, Archevêque ou Évêque assistant, qui la donne également aux Prélats du même collége; ensuite au Gouverneur, au Prince assistant, enfin au Maître des cérémonies dont il est accompagné. Les autres dignitaires de la Chapelle reçoivent réciproquement la paix dans l'ordre suivant : l'Auditeur de la Chambre apostolique, le prélat Trésorier, le Majordome, les Évêques non assistants, les Évêques orientaux, le Commandeur du Saint-Esprit, les Abbés mitrés, les Généraux et les Procureurs-Généraux d'ordres religieux, le Prédicateur apostolique, le Confesseur de la *Famille pontificale*, les Procureurs des colléges, qui se la donnent mutuellement. Le même Maître des cérémonies la porte ensuite au premier Protonotaire, au Sénateur de Rome ou au premier Conservateur, qui la donne à ses collègues; ce dignitaire la porte encore au

Maître du Sacré-Hospice, aux Auditeurs de rote, qui doivent la donner aux Clercs de la Chambre, aux Votants de signature, aux Abréviateurs; le même Maître des cérémonies la donne au Doyen de la rote, au premier Maître des cérémonies, au premier Camérier secret et aux autres Camériers, aux Surnuméraires, aux Avocats consistoriaux, au premier Chapelain secret, qui la donne à ses collègues; les Clercs secrets la reçoivent des mêmes Chapelains, et ceux-ci la donnent aux Chapelains du commun et aux Adjudants de chambre. Quand le Prêtre-Assistant est revenu à l'autel, il donne la paix au Diacre, celui-ci au Sous-Diacre, qui la donne au Maître des cérémonies, et ce dernier à ses collègues, qui, avec les Clercs de la Chambre et les Acolytes céroféraires, sont placés en rang pour la recevoir l'un après l'autre.

Fin de la messe.

Lorsque le Célébrant a consommé les saintes espèces, les Chantres entonnent la communion, qu'ils continuent jusqu'à ce que, pour la troisième fois, il ait lavé ses mains. Après avoir remis la mitre, il lit la communion, pendant que les assistants restent assis. Après le *Dominus vobiscum* et la dernière oraison, pendant laquelle on se tient debout, et quand le Diacre a chanté l'*Ite, missa est*, le Pape, auquel les deux Cardinaux assistants soutiennent les bords de la chape avec le premier Protonotaire, prononce le *Sit nomen*, et donne la bénédiction.

Le Célébrant commence l'évangile selon saint Jean (29), qu'il continue en quittant l'autel, et se rend, accompagné de tous les officiers, à la sacristie, où il l'achève. Cependant le Pape descend du trône, bénit le Sacré-Collége, fait son oraison à genoux sur le prie-dieu au milieu de la chapelle, et, précédé des mêmes dignitaires qui l'ont accompagné, il revient dans la salle des Parements pour déposer ses habits sacrés, et rentrer ensuite dans ses appartements.

Promotion des Évêques au rang d'Évêques assistants au trône.

C'est pendant la célébration des Chapelles que le Pape est dans l'usage de désigner les Prélats qu'il veut élever au rang d'Évêque assistant au trône (30), institution que nous devons à Jules III. Après l'épître et l'évangile, ou tandis qu'on chante le *Credo*, le Maître des cérémonies se rend au banc des Évêques pour annoncer, au nom du Pape, au Prélat que Sa Sainteté l'a promu au rang d'Évêque assistant. Le Prélat se lève, se rend devant l'autel, où il fait une première génuflexion; se tourne vers le Pape, devant lequel il en fait une autre, et arrive au banc de ces dignitaires, où il prend la dernière place. Cette distinction pontificale est suivie de l'envoi du bref qui confère à l'Évêque désigné la dignité d'assistant. Le Pape donne également ce titre à des Évêques qui ne sont point présents en Chapelle, et auxquels il envoie le bref; ils se rendent sans aucune cérémonie au banc qui leur est réservé. Il faut indiquer ici qu'en l'absence de Sa Sainteté, ces Prélats se placent en Chapelle parmi les Évêques non assistants, dans l'ordre de leur promotion à l'épiscopat. Si le Pape ne peut se rendre à la *fonction*, le Prince assistant et les magistrats romains ne sont pas tenus d'y paraître. Le premier Maître des cérémonies demande aux Cardinaux chefs d'ordre, réunis en Chapelle, la permission de commencer la messe, qu'on célèbre en l'absence du Pape comme les messes épiscopales ordinaires. Le Prédicateur doit, après le sermon, annoncer l'indulgence accordée par Sa Sainteté, que le Célébrant promulgue après la messe. Quant aux autres fonctionnaires que nous avons fait connaître, notamment les Prélats romains, ils sont tenus d'assister à la célébration des Chapelles, alors que le Pape en est empêché, ou qu'il est même absent de Rome.

Vêpres en Chapelle papale.

Le chant des vêpres * dans les palais apostoliques est précédé des mêmes cérémonies que les Chapelles papales où l'on célèbre la messe. Les dignitaires de la cour romaine arrivent au Vatican en carrosse, accompagnés de leurs serviteurs, comme nous l'avons déjà fait connaître. Sa Sainteté se rend de ses appartements dans la salle des Parements, et de là en Chapelle, précédée et suivie du même cortége.

Le souverain Pontife, revêtu de la *falda*, de l'aube et de la chape, portant la mitre d'or, entre dans la Chapelle par la porte ordinaire, et bénit le Sacré-Collége. Après une courte oraison sur son prie-dieu, il monte au trône, reçoit l'obédience des Cardinaux; il se lève ensuite, et, récitant tout bas le *Pater* et l'*Ave*, il entonne quelques instants après les vêpres par le *Deus, in adjutorium*, assisté de deux Cardinaux-Diacres, des Patriarches et Évêques assistants, dont l'un tient le livre et l'autre la bougie. Une haute-contre entonne la première antienne, que le chœur doit continuer en contre-point. Après le psaume, le premier Cardinal-Prêtre va s'asseoir sur le palier du trône, le manteau déplié, la barrette à la main.

A la fin du dernier psaume, et après qu'on a répliqué l'antienne, une haute-contre faisant deux génuflexions, l'une à l'autel, l'autre au Pape, qui se lève alors de son fauteuil, récite le capitule. Sa Sainteté se rasseyant, deux hautes-contres entonnent l'hymne, après laquelle elles chantent le verset et entonnent le *Magnificat*, quand le Doyen des chantres a commencé l'antienne, pendant laquelle le Pape a béni l'encens. Aux premières paroles du *Magnificat*, le Pontife se lève, fait sur lui le signe de la croix, descend du trône, bénit les Cardinaux, et va encenser l'autel, sur lequel deux Auditeurs de rote et un Maître

* A Rome, les premières vêpres sont les plus solennelles, et ce sont les seules auxquelles, en général, assiste le Pape, soit dans les palais apostoliques, soit dans les basiliques. (*N. du T.*)

des cérémonies ont étendu une surnappe. Les deux Cardinaux-Diacres soutiennent les bords de la chape du Pontife; deux Auditeurs de rote et deux Camériers, la *falda*. Arrivé au pied de l'autel, le Pape, qui reçoit l'encensoir du premier Cardinal-Prêtre, encense la croix et l'autel en récitant le *Magnificat;* il rend ensuite l'encensoir au même Cardinal, revient au milieu de l'autel, où il dit le *Gloria Patri*, et reprend la mitre des mains du second Cardinal-Diacre.

Le Pontife remonte sur son trône, où il est encensé par le premier Cardinal-Prêtre, qui, reprenant ensuite sa place devant le Pape, reçoit lui-même l'encens d'un Votant de signature, accompagné d'un Maître des cérémonies; le même Prélat l'offre ensuite aux deux Cardinaux-Diacres et à tous les membres du Sacré-Collége. Le Maître des cérémonies prévient les Cardinaux de l'heure à laquelle doit se tenir la Chapelle papale du lendemain, comme nous l'avons déjà dit précédemment. Les Chantres ne doivent commencer le *Gloria Patri* que lorsque les Cardinaux-Evêques et Prêtres ont été encensés, afin que le prélat Votant puisse s'arrêter au milieu de la chapelle, et y faire une inclination profonde, avant d'aller encenser les Cardinaux-Diacres. On réplique l'antienne du *Magnificat* pendant que le même Prélat encense les Evêques assistants, le Gouverneur et le Prince assistant. Quand l'antienne est terminée, le Pape se lève de son fauteuil, et, sans mitre, il récite l'oraison; deux hautes-contres chantent le *Benedicamus*, auquel le chœur répond. Sa Sainteté entonne le *Sit nomen Domini, etc.*, et donne ensuite la bénédiction à toute l'assistance; reprenant la mitre des mains du Cardinal-Diacre, elle descend du trône, et, après une courte prière sur le prie-dieu, elle revient, précédée du cortége ordinaire, dans la salle des Parements.

Si le Pape n'assiste point aux premières vêpres chantées en Chapelle, c'est le Cardinal qui doit célébrer la messe le lendemain, qui tient l'office.

Le cérémonial de ces Chapelles, que nous venons de décrire,

servira de règle à toutes les Chapelles papales de même espèce, tenues pendant l'année aux époques déterminées, et pour lesquelles nous indiquerons seulement les différences essentielles à connaître, ou les faits divers qui peuvent s'y rattacher.

Quand un Cardinal de l'ordre des Prêtres chante pour la première fois la messe en Chapelle papale, il donne 59 écus et 25 baïoques (320 fr., valeur française). Cette somme est distribuée aux divers officiers de la Chapelle. Ces mêmes officiers ont droit à une rétribution semblable quand les Cardinaux de l'ordre des Prêtres passent dans celui des Évêques, et chantent pour la première fois la messe en Chapelle. Il a été d'usage, jusqu'au commencement de ce siècle, que, lorsqu'un Cardinal rentrait dans son palais, après avoir chanté la messe en Chapelle papale, il trouvait dans ses antichambres un Massier pontifical, et un Familier, ou serviteur des palais apostoliques, qui lui présentait une tourte (*crostata o torta*); le premier lui disait : « Notre Sei- » gneur apostolique vous envoie la gâteau ordinaire, *pro missâ* » *bene cantatâ* ». L'Éminence donnait un écu d'or au Massier et l'étrenne au Familier.

Les Archevêques et Évêques assistants au trône pontifical donnent aux officiers de la Chapelle, quand ils chantent la première messe, la somme de 52 écus et 45 baïoques (283 fr. 30 c.) S'ils sont promus au rang des Patriarches, ils paient, pour la même occasion, la somme que donnent les Cardinaux eux-mêmes.

Le prélat Sacristain envoie, quelques jours avant la tenue des Chapelles, aux Évêques et Cardinaux désignés pour chanter la messe, le missel dont ils doivent se servir à l'autel; ils paient chaque fois 5 pauls (2 fr. 50 c.) pour les burettes (*per le ampolline*). Le Pape seul se sert, dans les Chapelles où il célèbre, d'un pupitre ou porte-missel; les Cardinaux et les Évêques ont, pour soutenir le livre, un coussin de la couleur du rit. Le missel et le livre des épîtres et des évangiles sont couverts d'une étoffe de même couleur; elle est tissée de soie et d'or dans les grandes fêtes.

Ces divers Prélats font apporter de leur palais leurs ornements et leur argenterie ; la sacristie pontificale supplée à ce qui pourrait manquer.

On verra plus tard dans la description des Chapelles, suivant l'ordre successif des fêtes de l'année, celles où les Cardinaux-Évêques et les Cardinaux-Prêtres sont tour à tour appelés à célébrer, de même que les Patriarches et Évêques assistants au trône. Le Pape, dans le cours de l'année, célèbre trois messes pontificales en Chapelle (Pâques, saint Pierre, Noël); les Cardinaux trente-trois, et les Patriarches et Évêques assistants, sept. Les Cardinaux *créatures* du dernier Pape décédé, c'est-à-dire, qui lui doivent la pourpre, célèbrent aux anniversaires de son avénement au pontificat et de sa mort. Les Cardinaux archiprêtres des basiliques patriarcales, célèbrent aux Chapelles des fêtes de la Chaire de saint Pierre à Rome, de saint Jean et de l'Assomption, dans les basiliques Vaticane, Latérane et Libérienne; le Camerlingue de la sainte Église, aux anniversaires des derniers Papes décédés, et tient l'office de la nuit de Noël ; le Cardinal Grand-Pénitencier, le jour des Cendres, le Vendredi saint, le 2 Novembre ; le Doyen du Sacré-Collége, le Jeudi saint et le jeudi du *Corpus Domini*, à moins que le souverain Pontife ne veuille lui-même dire une messe basse avant la procession. En général, dans les *pontificats* solennels, cet éminent dignitaire remplace, au besoin, le Pape absent. Les Cardinaux titulaires chantent la messe en Chapelle le jour de l'Annonciation et de la Nativité de la sainte Vierge; les Cardinaux protecteurs, c'est-à-dire, ceux sous le patronage desquels sont placées certaines églises, tiennent l'office dans ces églises; comme, par exemple, le jour de saint Charles Borromée, en Chapelle papale tenue dans l'église de ce nom.

On compte cinq offices de matines et neuf vêpres solennelles, en y comprenant les premières vêpres papales de la veille de saint Pierre et de Noël, les seules où le Pape tient aujourd'hui l'office en personne, dont on verra plus tard le cérémonial.

Terminons ici l'exposé des cérémonies communes aux diverses Chapelles papales, en disant qu'on ouvre les deux battants de la porte de la balustrade de la Sixtine, et qu'on tire le grand rideau de la porte d'entrée, quand le Pape bénit l'assistance, après le *Confiteor*, comme à l'élévation de la messe. Quand il n'y a pas de sermon prêché en Chapelle, le Célébrant, après la bénédiction de Sa Sainteté, tout comme en l'absence du Pape, lit la formule d'indulgence que nous avons rapportée.

Avant de faire connaître en particulier ces diverses Chapelles dans l'ordre des fêtes de l'année, nous devons décrire les Chapelles *extraordinaires* qui se tiennent à des époques indéterminées : dans la première, le Cardinal élu Pape, appelé ainsi au trône, reçoit l'onction sacrée, s'il n'est pas évêque, et la triple couronne; il tient ainsi lui-même sa première Chapelle papale.

Les Chapelles *extraordinaires* sont l'objet de la seconde partie de ce livre.



SECONDE PARTIE.

CHAPELLES PAPALES EXTRAORDINAIRES

TENUES A DES ÉPOQUES INDÉTERMINÉES.

I.

Cérémonies du Couronnement et de la Consécration du souverain Pontife.

A peine le Cardinal élu Pape (1) a-t-il donné son consentement, qu'il est revêtu des insignes de sa nouvelle dignité (2), et qu'il reçoit, dans le lieu même où l'élection vient d'être faite, la première *adoration* (3) des Cardinaux, qui baisent la main et les pieds du Pape *. On ouvre les portes du conclave. Lorsque le nouveau Pontife était élu au Vatican, il se rendait dans la chapelle Sixtine pour y recevoir la seconde *adoration*. Les conclaves ayant lieu maintenant au palais Quirinal, il se rend au Vatican, suivi du cortége que nous avons décrit sous le nom de *demi-public*, le même jour de l'élection ou le suivant, comme l'ont pratiqué Pie VIII en 1829, et Grégoire XVI en 1831, pour y recevoir cette seconde *adoration*. Les Cardinaux même en Carême et en Avent, revêtus de la soutane rouge, précèdent le Pape dans la chapelle Sixtine, où ils se sont rendus en cortége de *gala*. Avant d'y entrer, ils prennent dans la salle Royale leur manteau de la même couleur. Le tableau de l'autel représentait anciennement *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre;* celui qu'on lui a substitué aujourd'hui représente le *Sauveur ordonnant*

* On verra plus bas les rares circonstances où les Cardinaux, qui ne baisent que la main ou l'anneau du Pontife, baisent cependant quelquefois ses piéds.

(N. du T.)

à ses Apôtres la prédication de l'évangile. Le dais de l'autel, ou baldaquin, est en velours cramoisi, à galons et franges d'or, et orné des armes du nouveau Pape; celui du trône est en tout semblable; la housse du fauteuil pontifical et le dossier sont d'étoffe de moire, lamée d'argent, à fleurs d'or; le devant d'autel est en moire d'argent.

Le Pape, arrivé dans la petite salle des Paremens, prend la mitre d'or et la chape d'argent, et, précédé des Prélats et dignitaires de sa maison qui ont rang aux Chapelles, il se rend à la Sixtine, où, après avoir prié brièvement sur les marches de l'autel, il reçoit, assis sur un coussin au milieu de l'autel, la deuxième *adoration* des Cardinaux. Après cette cérémonie, le Pontife est porté sur la *sedia* dans la basilique de Saint-Pierre, pour y recevoir la troisième *adoration* des Cardinaux, accompagné de tous les Prélats et dignitaires de sa maison et de la cour pontificale. Des hautes-contres de la Chapelle papale entonnent l'antienne *Ecce Sacerdos magnus;* le chœur répond : *Qui in diebus suis, etc.* On répète cette antienne jusqu'à ce que le Pape ayant traversé la salle Royale et descendu l'escalier Royal, soit arrivé processionnellement devant l'autel du Saint-Sacrement, où il descend de la *sedia* pour l'adorer, après avoir été reçu sous le portique par le chapitre de la basilique Vaticane : on chante alors l'antienne *Tu es Petrus.* Après avoir fait une courte prière, à genoux sur son prie-dieu, remontant sur la *sedia,* il est porté devant l'autel de la Chaire de saint Pierre, faisant face au grand autel de la Confession. Sa Sainteté descend de la *sedia,* prie de nouveau à genoux sur le marchepied, et s'asseyant ensuite sur un coussin au milieu de cet autel, il reçoit la troisième *adoration* des Cardinaux, qui vont la lui rendre en manteau traînant et la barrette à la main. Aussitôt que le Cardinal-Doyen, qui va le premier à l'*adoration,* a rendu son obédience, et pendant que les autres Cardinaux rendent la leur, il se place du côté de l'épître, et entonne le *Te Deum,* qui est continué par les Chantres pontificaux, jusqu'à ce que le Pape ait reçu la troisième *adoration* de tout le

Sacré-Collége. Après le cantique d'action de grâces, le même Cardinal-Doyen entonne le *Pater noster*, et le verset *Salvum fac servum tuum*, avec les versets ordinaires : le chœur répond, et le Pontife, sans mitre, assis sur l'autel, commence le verset *Sit nomen Domini benedictum*, et bénit ensuite, debout, solennellement le peuple pour la première fois. Remontant sur la *sedia*, accompagné et précédé du même cortége, il quitte la chape et la mitre dans la chapelle de la Pitié, la première à droite en entrant dans Saint-Pierre, et que l'on dispose dans les solennités pontificales pour servir de salle des Paremènts ou de sacristie au Pape, et il rentre au Vatican, ou revient au palais Quirinal s'il habite cette résidence.

Couronnement et consécration du nouveau Pontife dans l'église de Saint-Pierre.

L'usage de couronner les Pontifes romains remonte à des temps reculés. En entourant cette cérémonie d'une grande pompe, les Papes n'ont point voulu élever aux yeux des hommes leur dignité souveraine, mais contribuer à la plus grande exaltation de Jésus-Christ et de son Église. On veut que la première cérémonie du couronnement remonte à saint Léon III, en 795 (elle se fit sur les degrés inférieurs de la façade de la basilique Vaticane); où à Nicolas I.er, élu en 858. Cette cérémonie a été célébrée à Saint-Jean-de-Latran, ensuite à Saint-Pierre; depuis Marcel II, en 1555, on la célèbre dans la grande loge de cette dernière basilique. On ne se bornait pas, après leur exaltation, à couronner les Pontifes une seule fois; on était dans l'usage de le faire à différentes époques de l'année, aux fêtes des Quatre Saints couronnés, de saint Martin I.er, de saint Clément I.er, le premier dimanche de l'Avent, à Sainte-Marie-Majeure; le dimanche de *Lætare*, dans l'église de Sainte-Croix *de Jérusalem;* le dimanche *Gaudete*, à Saint-Pierre; on y renouvelait la cérémonie la deuxième fête de Pâques, le dimanche du Bon-Pasteur, le jour de l'Ascension, de la Pentecôte, de saint Pierre, de Noël, de saint Étienne, de saint Sylvestre, et enfin le jour anniversaire du couronnement

du Pontife. Dans ces diverses cérémonies, il paraît que le Pape se servait de différentes mitres, et il portait aussi la couronne, car cette solennité s'appelait *Festum coronæ.* Dès la plus haute antiquité les Papes se servaient de trois mitres: une blanche, toute lisse; l'autre brodée en or, mais n'ayant point de cercle dans la partie inférieure qui entoure le front; une troisième, semblable à la précédente, mais plus précieuse, terminée par un cercle en or appelée *regnum Phrygium, mitra turbinata;* enfin, *tiara* et *triregnum,* après avoir été ornée des trois couronnes.

On veut encore que la première couronne ait été donnée à saint Sylvestre, élu en 314, par Constantin, lorsqu'il embrassa le Christianisme; ou bien la mitre, dont la forme conique la faisait ressembler au *pileum* des anciens Romains, espèce de bonnet qui était chez eux un symbole de liberté, fut comme un premier indice de la liberté donnée à l'Église. La deuxième couronne fut ajoutée à la première, en 1058, par Nicolas II, ou par Boniface VIII, ou enfin par Clément V; tandis que la troisième le fut par Benoît XII, Urbain V ou Boniface IX, qui vivaient tous dans le quatorzième siècle. Paul II, Jules II, Clément VII, Paul III, Clément VIII et Urbain VIII, enfin Pie VI, commandèrent les nobles et magnifiques tiares que les révolutions de la fin du dernier siècle ont perdues pour toujours; de sorte qu'aujourd'hui il n'existe plus que la tiare donnée à Pie VII par Napoléon (1), et celle que l'on doit au Pontife régnant. On gardait précieusement au château Saint-Ange les mitres précieuses et les tiares; ce n'était qu'en observant les formalités prescrites, qu'on pouvait, la veille des Chapelles papales solennelles, de la fête du *Corpus,* ou du couronnement d'un nouveau Pape, les retirer de ce château, où on les rapportait après les cérémonies.

Les anciens Pontifes choisissaient pour leur couronnement un jour de fête ou de dimanche, comme on est dans l'usage de le faire aujourd'hui, quoique un grand nombre de Papes, Clément VII, et Paul III entre autres, aient été couronnés aux jours de simple férie. La veille du couronnement du Pontife,

l'Aumônerie apostolique distribue, dans la cour du *Belvedere*, au Vatican, un paul (55 c.) à chaque pauvre qui se présente, et la même distribution se renouvelle chaque année aux anniversaires du couronnement du Pontife. Dans la première partie de la matinée du jour destiné à la cérémonie, on plaçait anciennement devant le nouveau Pape une colonne surmontée d'un coq de bronze, pour lui rappeler la faute de saint Pierre, la fragilité humaine, et l'exhorter à être affable, indulgent, et à compatir aux misères de son peuple; mais il n'a jamais été exact de dire que le même jour on chantait devant le nouveau Pape : *Non videbis annos Petri;* comme s'il n'était pas possible que son règne atteignît la durée de celui de l'Apôtre, et qu'il ne pût rester sur le trône au-delà de vingt-cinq ans.

C'était encore un ancien usage suivi par les Pontifes romains, de jeter au peuple, le jour de leur couronnement, de fortes sommes d'argent, dans les escaliers du Vatican; ils faisaient dresser une table somptueuse pour les Cardinaux et les Ambassadeurs des Princes. Cet usage remonte au pape Valentin, élu en 827, et dura jusqu'à Paul II, élu en 1464; il se maintint sous quelques autres Pontifes. Mais Pie IV, saint Pie V, Grégoire XIII et Sixte-Quint, abrogèrent cette coutume de jeter de l'argent, ce qui entraînait toujours de graves abus; ils supprimèrent aussi le banquet donné aux Cardinaux, et employèrent ces sommes, soit à secourir les indigents, soit à des établissements de bienfaisance ou à des couvents pauvres. Dans ces circonstances solennelles, le peuple romain fait éclater ses sentiments d'allégresse: ce sont des illuminations, des feux de joie, des salves d'artillerie; les palais des Cardinaux, des Ambassadeurs et des magistrats romains, se font remarquer la nuit par des feux brillants; la magnifique illumination de Saint-Pierre, et la *Girandola,* gigantesque feu d'artifice du château Saint-Ange, signalent toujours les fêtes du couronnement.

Si le Pape habite le Quirinal, il se rend à la basilique du Vatican, accompagné du cortége noble ou demi-public (*treno nobile*

o semi-publico), que nous avons décrit; il a dans sa voiture les deux plus dignes Cardinaux étrangers qui ont assisté au conclave. Lorsque le cortége passe sur le pont Saint-Ange, l'artillerie salue le Pontife, et de grands étendards, aux armes du nouveau Pape, flottent sur le château de ce nom. Arrivée au Vatican, Sa Sainteté se rend dans la salle des Parements, et si elle habite cette résidence, elle s'y rend à pied directement de ses appartements: elle y trouve réunis tous les membres du Sacré-Collége. Elle prend l'amict, l'aube, l'étole blanche, la chape d'argent, le formal précieux et la mitre d'or, après avoir déposé le camail et le rochet entre les mains des Prélats qui l'entourent; tandis que les autres dignitaires de la cour pontificale attendent le Pape dans la salle Royale. Un prélat Auditeur de rote prend la croix pontificale, et fait une génuflexion devant Sa Sainteté, qui monte sur la *sedia* : le cortége se forme, pour se rendre dans la basilique de Saint-Pierre, dans l'ordre qui sera bientôt indiqué.

Dispositions de la basilique.

Placé sous le baldaquin, le magnifique autel de la Confession, réservé exclusivement au souverain Pontife, présente deux faces. Le Pape, lorsqu'il célèbre, est tourné vers le peuple, et regarde par conséquent la principale porte d'entrée de Saint-Pierre. Dans les circonstances ordinaires, le grand autel est isolé sous la coupole. Lorsque Sa Sainteté doit officier, on forme dans la nef du chevet de l'église une grande enceinte à l'aide de plusieurs rangs de bancs à dossier et garnis, placés à droite et à gauche, qui dessinent ainsi le presbytère, dont le parvis compris entre l'autel et le trône est recouvert de riches tapis. Le trône pontifical, faisant face à l'autel, est dressé devant la chaire de saint Pierre, soutenue par quatre Docteurs de l'Église *; il est ainsi placé entre le tom-

* Dans ce gigantesque monument de bronze, dû à Alexandre VII, est enfermée, comme on ne l'ignore pas, la véritable *chaire de saint Pierre*, soutenue par saint Ambroise et saint Augustin, pères de l'Église latine; saint Jean Chrysostôme et aint Athanase, pères grecs. Ce monument, précieux symbole de l'unité catho-

beau où repose le corps de l'Apôtre, et la chaire, symbole de son enseignement. De grandes tentures de damas rouge ou blanc, à franges d'or, suivant le rit de la fête, ferment la nef, la séparent du chevet de l'église, et paraissent servir de point d'appui au trône. Dans les *pontificats* autres que celui du couronnement, un trône sans baldaquin, moins élevé que le premier, est dressé non loin de l'autel, du côté de l'épître; c'est celui sur lequel le Pape doit réciter les tierces, faire sa préparation à la messe, et se revêtir de ses ornements sacrés, comme nous le verrons dans les chapelles solennelles et *ordinaires* de l'année.

Des tribunes réservées remplissent le vide des arcades latérales; celles de gauche sont destinées aux Princes; l'estrade du corps diplomatique se trouve du même côté; à droite et à gauche de l'autel de la Confession, sont les places réservées aux dames admises; la tribune grillée des Chantres de la chapelle est au-dessous de la statue de sainte Hélène.

L'autel est riche, mais simple : une grande croix de vermeil, ouvrage, dit-on, du célèbre Benvenuto Cellini, au milieu de six chandeliers de vermeil, et des statues de saint Pierre et de saint Paul, également en vermeil, le décorent. Derrière la croix, est un septième chandelier plus élevé, dont le cierge domine les autres; il est regardé comme un symbole de suprématie pontificale. Nous verrons placer sur l'autel une tiare et quatre mitres, pour rappeler les cinq Patriarches dont le Pontife œcuménique domine la dignité. A droite et à gauche sont les crédences :

lique, sur lequel M. l'abbé Gerbet vient de jeter d'éclatantes lumières, est voilé dans les Chapelles papales solennelles, et c'est au pied de ce monument qu'on élève le trône, dont les deux côtés sont parés de grandes tentures de damas qui dérobent le chevet de l'église. Nous trouvons dans cette disposition une ingénieuse application de ces paroles de saint Augustin, qui mentionne (epist. 204) *absides gradatæ et cathedræ velatæ....* (Voyez l'intéressant opuscule de Mgr. Baggs : *The pontifical mass sung a S. Peter's.*) Les anciennes liturgies nous apprennent que l'autel et le trône étaient dérobés aux regards du peuple, et on connaît la coutume religieusement observée dans l'Église grecque et arménienne, de cacher à l'assistance la vue du prêtre pendant les moments les plus redoutables du sacrifice.
(N. du T.)

celle du Pape, du côté de l'évangile; celle du Cardinal-Diacre et du prélat Sacristain, du côté de l'épître. On voit sur ces crédences les vases sacrés de la sacristie pontificale, le chalumeau d'or, des aiguières et des bassins de vermeil, l'argenterie du Cardinal, les coupes employées à la *prégustation* des espèces sacramentelles, et tout ce qui est nécessaire pour le service de l'autel.

Telle est la disposition des lieux * : elle consiste donc, comme on le voit, en un grand exèdre formant un carré long, terminé à ses extrémités les plus éloignées, d'un côté, par l'autel de la Confession, et de l'autre, par le trône pontifical. Les bancs dont nous avons parlé servent de limite à droite et à gauche, et forment comme deux lignes parallèles qui unissent l'autel au trône. Cette disposition n'est point arbitraire; elle se rapproche le plus possible de la forme des anciennes basiliques, où siégeaient l'Évêque et son clergé. Les Prêtres se plaçaient sur un banc, et à peu près au centre était un siége de marbre, de forme antique, destiné au premier pasteur, qui célébrait la messe la figure tournée vers le peuple. Les basiliques présentaient toujours un carré long, terminé par un hémicycle, dont la partie postérieure portait le nom de tribune ou apside. L'antique église de Saint-Clément, à Rome, offre le modèle le mieux conservé de la disposition des anciennes basiliques; l'autel est complétement isolé, et on y voit la double chaire de marbre, ou plutôt l'ambon, destiné à la lecture publique de l'épître et de l'évangile.

L'érudit François Cancellieri (*Descriz. di tre pontif.* Rome, 1814), fait une description détaillée des chandeliers de l'autel, de la croix, des statues de saint Pierre et de saint Paul, en

* Elles sont les mêmes pour les autres Chapelles papales où le souverain Pontife officie en personne : nous n'aurons donc pas à les décrire de nouveau aux fêtes de Pâques, de Saint-Pierre et de Noël, quand nous parlerons des Chapelles papales tenues à ces solennités ; exceptons toutefois le trône de tierce, qu'on élève, comme on le verra dans les autres *pontificats* de l'année, à côté de l'autel de la Confession, du côté de l'épître. (*N. du T.*)

vermeil, qui le décorent, et des deux candélabres placés sur les degrés du marchepied. Ces deux candélabres, d'un travail admirable, ont été tirés du tombeau de Sixte IV, que l'on voit dans la chapelle du Saint-Sacrement de cette basilique ; ils sont du célèbre Antonio Pollajoli, et c'est le chapitre qui les fit dorer. Les deux statues en vermeil des deux Apôtres ont été données par Grégoire XIII. Des sept chandeliers, les deux premiers sont un ouvrage remarquable d'Antonio Gentile, de Faenza. Ils coûtèrent 13,000 écus romains (69,140 fr.) au cardinal Farnèse, qui en fit don à cette basilique, dont il était archiprêtre. Les quatre autres, non moins remarquables, sont dus au cardinal François Barberini, archiprêtre de la même église; ils sont l'œuvre de Charles Spagna. Le septième chandelier, qui se place sur l'autel quand le Pape y célèbre, appartient à la chapelle pontificale.

Cortége et entrée solennelle du Pape dans Saint-Pierre.

Le cortége pontifical, sortant de le salle Royale pour se rendre à Saint-Pierre, marche dans l'ordre suivant :

Un Maître des cérémonies, les Procureurs des colléges, en manteau noir, et deux Suisses;

Le Prédicateur et le Confesseur de la *Famille pontificale*, en habit religieux;

Les Procureurs-Généraux des ordres religieux, portant l'habit des ordres respectifs auxquels ils appartiennent;

Les *Bussolanti*, en habit et cape rouge;

Un Chapelain du commun, en cape rouge, bordée d'hermine, accompagné de deux Suisses, portant sur un coussin la tiare précieuse, à côté de laquelle marche le Joaillier du Sacré-Palais apostolique, en habit de ville, portant l'épée;

Les Chapelains du commun, en soutane et cape rouges avec hermine, portant les mitres précieuses;

Deux Curseurs pontificaux, en habit noir et *soprona* violette, tenant leur masse d'argent;

Les Adjudants de chambre, en soutane et cape rouges, avec hermine;

Les Chapelains du commun, en soutane rouge et cape de la même couleur, fourrée d'hermine; les Clercs secrets, les Chapelains d'honneur et participants, même costume;

Les Avocats consistoriaux, en cape violette, fourrée d'hermine; les Camériers d'honneur surnuméraires et secrets, vêtus comme les Chapelains;

Les Chantres pontificaux, en soutane et ceinture de soie violette, et en cotte;

Les Abréviateurs du Parc-Majeur, les Votants de signature, en cotte et rochet;

Les Clercs de la Chambre, en cotte et rochet, ayant à leur côté deux Curseurs pontificaux;

Les Auditeurs de rote, en cotte et rochet, avec le Maître du Sacré-Palais, en habit de dominicain et manteau de l'ordre; deux Chapelains secrets, en soutane rouge et cape de la même couleur, fourrée d'hermine, portant les deux mitres usuelles du Pape;

Le Maître du Sacré-Hospice (c'est seulement après la cérémonie qu'il occupe ce rang, au retour du cortége; avant la *fonction*, accompagné de ses deux *Chapes-Noires* et de deux Suisses, il se rend dans le presbytère de la basilique, où il occupe la place qui sera indiquée plus tard); après lui doivent marcher les Camériers secrets surnuméraires et d'honneur, de cape et d'épée;

Un Votant de signature, en cotte et rochet, portant l'encensoir et la navette;

L'Auditeur de rote, Sous-Diacre apostolique, en tunique blanche, portant la croix pontificale, l'image du Christ toujours tournée du côté du Pape : on l'appelait autrefois *Subdiaconus de Cruce;* il marche au milieu des sept Votants de signature, Acolytes pontificaux portant les sept chandeliers dorés, garnis de cierges, ornés d'arabesques, de talcs et de dorures, et remplacés au besoin par les Abréviateurs et les Référendaires des signatures;

Deux Maîtres-Portiers de la verge-rouge, Gardiens de la croix papale, en soutane et ceinture de soie violette, et *mantellone* de serge de même couleur : ils suivent l'Auditeur de rote portant cette croix, la placent près l'autel, du côté de l'évangile, et la gardent debout, pendant que l'Auditeur reste assis auprès, sur la première marche de l'autel de la Confession, durant la messe pontificale;

L'Auditeur de rote qui remplit les fonctions de Sous-Diacre latin, en dalmatique blanche, au milieu du Diacre et du Sous-Diacre grecs, pris quelquefois parmi les élèves du collége Grec ou de la Propagande;

Les Pénitenciers de Saint-Pierre, en chasuble de damas blanc, couverts de leur barrette noire jusqu'à l'entrée de la basilique;

Les Abbés mitrés et le Commandeur du Saint-Esprit, en chape de damas blanc à franges d'or, et mitre de toile blanche * ;

Les Évêques non assistants, en chape lamée d'argent à franges d'or, et mitre de toile blanche; les Archevêques et Évêques orientaux, avec le costume propre à leur rit;

Les Archevêques et Évêques assistants au trône, revêtus comme les précédents, ainsi que les Patriarches;

Les Cardinaux-Diacres, en dalmatique blanche, brodée d'or et ornée de glands d'or, portant leur mitre de damas, comme les autres membres du Sacré-Collége;

Les Cardinaux-Prêtres, en chasuble blanche, également brodée d'or;

Les Cardinaux-Évêques suburbicaires, en chape d'argent à torsade et à franges d'or, avec leur formal précieux;

* Il est essentiel de prévenir le lecteur, que les Prélats dont il est ici question, y compris les Cardinaux, ne portent que leurs costumes de chœur à la procession du couronnement; on les verra se revêtir, plus tard, dans la chapelle Clémentine, de leurs habits sacrés, et tels qu'ils passent ici sous les yeux du lecteur. Dans les *pontificats* ordinaires de l'année, ils portent toujours ce dernier costume. Les Avocats consistoriaux portent une chape blanche à cette cérémonie; et c'est pour n'avoir pas à revenir sur la description de ce cortége, qu'on fait ici connaître l'usage le plus général, en consignant cependant l'observation ci-dessus. (*N. du T.*)

Chaque membre du Sacré-Collége est suivi de son Caudataire, en cotte, ayant sur ses épaules le voile blanc, dont les extrémités lui servent à porter et à garantir la mitre de son noble patron quand il ne l'a pas sur la tête. Des Curseurs pontificaux, tenant leur masse d'argent, et des Suisses, escortent le Sacré-Collége.

Les Conservateurs de Rome et le Prieur des Chefs de quartier, le Sénateur de Rome marchant au milieu, revêtus de leur robe d'étoffe d'or;

Le Gouverneur de Rome, en cape fourrée d'hermine blanche, ayant à sa droite le Prince assistant, en habit de ville, et manteau de soie noire, garni de dentelles de même couleur;

Les Camériers secrets séculiers de cape et d'épée, en habit de ville et rabat; le Fourrier majeur et l'Écuyer majeur, portant leur manteau semblable à celui du Prince assistant, le premier veillant sur la *sedia*, où est le Pape, porté par douze Palefreniers (*Sediarii*), sous la conduite de leur Doyen, en simarre rouge; à droite et à gauche, des Camériers secrets, vêtus de leur cape à hermine, portant les flabelles; les huit bâtons du dais en moire d'argent, sous lequel est le Pontife, qui bénit son peuple, sont soutenus par huit Référendaires de signature, en rochet et *mantelletta* violette; les deux Protonotaires apostoliques et deux Auditeurs de rote qui doivent porter la *falda* du Pape; les deux premiers Maîtres des cérémonies pontificales, en cotte et rochet, soutane et ceinture violettes; les deux Cardinaux-Diacres assistants et le Cardinal-Diacre d'office, marchant ensemble, en avant de la *sedia*, que précèdent et entourent les capitaines et officiers de la Garde-Suisse, en grand uniforme, dont plusieurs, armés de leur cuirasse de fer et de leur large épée, représentent les sept cantons catholiques; les Commandants, les Exempts de la Garde-Noble, qui escortent le cortége; le Général commandant les troupes pontificales, et son Adjudant-Major; les Curseurs pontificaux et les Massiers, l'épée au côté, avec leur rabat de dentelle et leur *boemia* de drap violet, garni de velours : derrière

la *sedia* marche le *Bussolante* Sous-Fourrier pontifical, qui veille à ce qu'elle soit toujours portée horizontalement et avec précaution ;

Le Doyen de la rote, tenant la mitre usuelle du Pape au milieu de deux Camériers secrets, qui doivent lui soutenir la *falda;* l'Archiâtre pontifical, en cape rouge bordée d'hermine, et le premier Adjudant de chambre, qui est suivi d'un Balayeur secret (*Scopatore*), en soutane de serge violette, ceinture de soie et de drap violet, *boemia* bordée de velours, plus courte que celle des Massiers, de drap violet ;

L'Auditeur de la Chambre, le Trésorier, le Majordome, avec les Protonotaires participants et honoraires ; le Régent de la Chancellerie, s'il assiste à la cérémonie ; portant tous la cape bordée d'hermine ;

Les Généraux d'ordres religieux, revêtus de l'habit de leur institut.

Des Suisses ferment la marche.

C'est dans cet ordre que ce majestueux cortége, dirigé par des Maîtres des cérémonies, traversant la salle Royale et descendant l'escalier Royal du Vatican, arrive sous le portique de Saint-Pierre, décoré dans cette solennité de riches tentures de damas à franges d'or. A l'arrivée du Pape, les Chantres de la basilique entonnent l'antienne *Tu es Petrus.* Sa Sainteté descend de la *sedia*, et va s'asseoir sur un trône élevé dans le vestibule, en face de la *porte Sainte;* tout autour sont dressés des bancs où se placent successivement les Cardinaux. L'Archiprêtre-Cardinal de la basilique de Saint-Pierre est le premier à rendre son obédience au Pape : il monte les degrés du trône, et baise les pieds et la main du nouveau Pontife, qui lui donne une double accolade. Le même Cardinal lui adresse ensuite un discours, où il fait agréer à Sa Sainteté ses sentiments de félicitation, lui exprime la joie qui l'anime, ainsi que le chapitre de Saint-Pierre, en voyant son exaltation au pontificat ; il finit par supplier Sa Sainteté d'admettre les membres du clergé au baisement des pieds,

ce que le Pontife accorde avec bienveillance : alors les Chanoines, les Bénéficiers, les Chapelains Innocentins, les Clercs bénéficiers, les Chantres et les Clercs de la basilique, les élèves du séminaire du Vatican et les autres membres du clergé de Saint-Pierre, vont successivement baiser les pieds du Pape. Ayant ainsi reçu ces hommages publics, le Pontife remonte sur la *sedia*, et entre dans la basilique par la porte principale, sur laquelle sont représentées ses armes, au milieu des images de saint Pierre et de saint Paul. Au moment où il franchit le seuil de la basilique, les trompettes des Gardes-Nobles, placés dans les galeries des portes intérieures, font entendre des fanfares. Cette entrée solennelle du Pontife, prêtre et roi, dans le plus beau temple du monde, est un des plus sublimes moments de la cérémonie. Le cortége se développe dans l'immense nef de Saint-Pierre, et arrivé devant la chapelle du Saint-Sacrement, le Pape descend de la *sedia*, se met à genoux sur un prie-dieu, quitte la mitre, et adore la sainte Eucharistie, exposée sur l'autel. Après une assez courte prière, remontant sur la *sedia*, il est conduit à la chapelle de Saint-Grégoire, dite *Clémentine*, que l'on doit à Clément VIII. Elle remplace dans cette solennité l'ancien *Secretarium*, aujourd'hui sacristie, où les Pontifes avaient coutume de se revêtir des ornements sacrés pour recevoir l'hommage des Diacres. Dans cette chapelle on a élevé un trône sans baldaquin ; le fauteuil pontifical est semblable à celui de la chapelle Sixtine ; des bancs sont disposés pour les Cardinaux et les dignitaires de la cour romaine. Le Pape descend de la *sedia* ; portant la mitre, il s'agenouille devant l'autel sur un prie-dieu, et fait une courte prière ; s'asseyant ensuite sur son trône, ayant à sa droite, et debout, le Prince assistant, sur les marches inférieures et du même côté, le Sénateur de Rome, les Conservateurs du peuple romain, le Prieur des Chefs de quartier, il reçoit l'obédience des Cardinaux, qui, en manteau traînant, lui baisent la main droite sous la frange de la chape.

Après l'obédience, l'Auditeur de rote portant la croix

s'avance du trône, et le Pape, debout et sans mitre, profère le *Sit nomen Domini benedictum*, et bénit l'assistance; il se rasseoit ensuite, et le Cardinal-Diacre lui remet la mitre. Aussitôt tous les membres du Sacré-Collége sont revêtus par leurs Maîtres de chambre et leurs Camériers des ornements sacrés de leur ordre : les Évêques prennent la chape, les Prêtres la chasuble, et les Diacres la dalmatique de couleur blanche, ce que font aussi les deux Cardinaux-Diacres assistants; tous, à l'exception des deux derniers, mettent la mitre de damas blanc. Le Cardinal-Diacre qui doit chanter l'évangile, le Sous-Diacre, et l'Auditeur de rote qui doit chanter l'épître, se revêtent aussi de la dalmatique. Les Prélats assistants et non assistants, les Abbés mitrés, prennent la chape et la mitre; les Évêques orientaux se revêtent également des ornements sacrés propres à leur rit. Les Auditeurs de rote, les Clercs de la Chambre, les Votants de signature, les Abréviateurs, les Référendaires, mettent la cotte sur le rochet ; le Diacre et le Sous-Diacre grecs, qui doivent chanter l'évangile et l'épitre en leur idiome, prennent les vêtements sacrés conformes à leur rit. Enfin, les Pénitenciers de Saint-Pierre, en chasuble blanche, et les Avocats consistoriaux, en chape blanche, qu'ils mettent en travers sur l'épaule droite, prennent leur place parmi les dignitaires de la Chapelle.

Le Pape se levant, récite, découvert, le *Pater* et l'*Ave*, et entonne tierce, que les Chapelains chantent alternativement; il se rasseoit, et récite les psaumes et oraisons qui servent de préparation à la messe : les deux plus anciens Évêques assistants soutiennent, l'un le livre, l'autre le cierge allumé. Il faut observer que toutes les fois que le Pape lit, dans l'exercice de ses fonctions pontificales, c'est un Patriarche ou un Évêque assistant qui tient le livre; quand il chante, le livre est soutenu par le Cardinal-Évêque assistant. A la fin de tierce, un Auditeur de rote et un Adjudant de chambre, faisant une génuflexion devant le Pape, lui ôtent les souliers blancs, ornés d'une croix, qu'il portait, et lui mettent les sandales, ou souliers de cérémonie, en étoffe

de soie brodée, ornés d'une croix d'or. Ces deux dignitaires retournent à leur place, précédés de deux Massiers.

Le Pape se lève pour terminer tierce : debout, sans mitre, devant son fauteuil, après le *Dominus vobiscum*, il récite l'oraison. Deux hautes-contres chantent le *Benedicamus Domino ;* le chœur répond : *Deo gratias*, et Sa Sainteté récite tout bas le *Fidelium animæ*.

Le Pape se lave les mains pour la première fois; un Auditeur de rote ceint le Pontife d'un grémial de fin lin brodé, entouré de dentelles; le Prieur des Chefs de quartier, ou le Maître du Sacré-Hospice, les épaules couvertes d'un voile de soie blanche, sans épée, à genoux aux pieds du Pontife, lui verse l'eau sur les mains, l'un d'eux tenant le bassin de vermeil; un Clerc de la Chambre présente à Sa Sainteté le linge pour s'essuyer. Le Pape ayant lavé ses mains, l'Auditeur reprend le grémial. Ces dignitaires reviennent à leur place, après avoir fait la génuflexion au pied du trône, accompagnés des Massiers. Ce cérémonial s'observe toutes les fois que, pendant la messe, comme nous le verrons, le Pontife lave ses mains.

Ornements que revêt le Pape quand il doit célébrer pontificalement la messe.

Le Cardinal-Diacre d'office ôte la mitre au Pape, le formal, la chape, l'étole blanche, qu'il remet au Maître des cérémonies; et les Prélats portent les ornements sacrés (5), dont il appartient au Cardinal-Diacre de revêtir le Pontife. Ils arrivent successivement au pied du trône, et font la génuflexion avant que d'en monter les degrés. Ce Cardinal prend des mains de l'Acolyte Votant de signature le *succentorium*, ou ancien cordon auquel était attachée la bourse, en forme de manipule, appelée en italien *saccone*, qui contenait l'argent destiné aux aumônes du Pape. Le Pontife est ceint de ce cordon, tissé en or, placé sous celui qu'il porte déjà, de manière que les extrémités, larges et aplaties, retombent à gauche; l'autre cordon, que le Cardinal-Diacre enlève, est remis au Sous-Sacristain. Le même Cardinal-Diacre lui

met la croix pectorale, ornée de saphirs, brillants et perles fines, et le fanon, attribut particulier du Pontife quand il célèbre solennellement la messe : c'est une grande pélerine double, ou deux pélerines superposées l'une sur l'autre : la premiere reste sur l'aube; la supérieure, qu'on relève, entoure et recouvre la tête de Sa Sainteté, jusqu'à ce qu'elle ait revêtu ses autres ornements. Le Cardinal-Diacre continue successivement de lui mettre l'étole, la tunique, la dalmatique, les gants, la chasuble, sur laquelle il laisse tomber la portion du fanon qui entourait la tête du Pape; cet insigne ressemble alors à une mosette; enfin il met la mitre au Pape, et prend le manipule, qu'il remet au Sous-Diacre latin; tandis que le Cardinal-Évêque assistant place au quatrième doigt de la main droite de Sa Sainteté l'anneau pontifical, et lui présente la navette, afin qu'elle bénisse l'encens; le Doyen Votant de signature, à genoux, présente l'encensoir.

Le Pape ainsi revêtu de ses ornements sacrés, le premier Cardinal-Diacre tenant une *férule* (6) à la main, chante ces paroles : *Procedamus in pace;* le chœur répond : *In nomine Christi. Amen;* précédé de la croix et du cortége que nous avons décrit, porté sur la *sedia,* que recouvre le grand dais flottant à moire d'argent, ayant à ses côtés les flabelles, il se dirige vers l'autel de la Confession. Au sortir de la chapelle Clémentine, un Maître des cérémonies, tenant à la main un long bâton argenté, à l'extrémité duquel sont liées des étoupes, fait une génuflexion devant le Pape, en même temps qu'un Clerc de la chapelle, à l'aide d'un flambeau, allume ces étoupes. Le Maître des cérémonies se relevant, chante ces paroles : *Pater sancte, sic transit gloria mundi.* Cette cérémonie allégorique est répétée trois fois: en sortant de la chapelle Clémentine, comme nous le disons; devant la statue de saint Pierre, dans la nef de la basilique; et devant la chapelle de saint Procès et de saint Martinien. Un Maître des cérémonies porte les étoupes nécessaires, dans un coussin de soie, et le même Maître des cérémonies répète chaque fois : *Pater sancte, etc.* Ces paroles rappellent naturellement au Pontife, au milieu de la pompe qui l'envi-

ronne, et au moment d'être couronné et reconnu souverain, combien passe rapidement la gloire de ce monde, qui ressemble à une flamme d'étoupes, finissant au moment même où elle commence.

Arrivée du cortége dans le presbytère; rangs assignés aux dignitaires. — Commencement de la messe; le Pape reçoit le pallium.

A mesure que le cortége arrive devant l'autel de la Confession, les dignitaires qui le composent vont occuper, sur les bancs dont nous avons fait connaître la disposition, la place qu'assignent à chacun l'ordre et la dignité de leurs fonctions, à moins qu'ils n'en remplissent de particulières auprès de Sa Sainteté. Sur le trône placé en face de l'autel, nous verrons s'asseoir le souverain Pontife, ayant à ses côtés les deux Cardinaux-Diacres assistants; à gauche et debout, le premier Maître des cérémonies; sur un fauteuil sans dossier, nous verrons s'asseoir le Cardinal-Évêque assistant; à la droite de celui-ci, debout, le Prince assistant au trône; à droite et à gauche du fauteuil pontifical et sur la première marche du trône, s'asseoient les Patriarches, les Archevêques et les Évêques assistants; sur le devant du marchepied du trône, qui forme un grand carré, et au bas de la dernière marche, se tiennent les Auditeurs de rote, le Père dominicain Maître du Sacré-Palais, les Clercs de la Chambre, les Votants de signature et les Abréviateurs du Parc-Majeur. Ceux qui ne peuvent se placer vont se mettre auprès du trône de tierce, ou à l'endroit où on le dresse dans les autres *pontificats*, du côté de l'épître. Au côté droit du trône et sur la seconde marche, est assis le Sénateur de Rome; sur la troisième s'asseoient les trois Conservateurs de Rome, le Prieur des Chefs de quartier; les Avocats consistoriaux un peu au-dessous. Au côté opposé est assis le Doyen de la rote, entre les deux Camériers secrets de la *falda*.

Sur le premier banc, à droite du trône, se placent les Cardinaux-Évêques et Prêtres; sur le second, les Évêques non assistants au trône, les Abbés mitrés, parmi lesquels prennent place

le Commandeur du Saint-Esprit et les Pénitenciers du Vatican. Sur le premier banc, à gauche, sont les Cardinaux-Diacres, et même les Cardinaux-Prêtres qui n'ont pu trouver place avec ceux de leur ordre; au second banc sont le Gouverneur de Rome, l'Auditeur de la Chambre, le Trésorier, le Majordome, les Protonotaires apostoliques participants et honoraires, avec le Régent de la Chancellerie, s'il fait partie du cortége; sur le troisième banc sont assis les Généraux et les Procureurs-Généraux des ordres religieux, le Prédicateur apostolique, le Confesseur de la maison pontificale et les Procureurs des colléges. Enfin, à l'extrémité de ces bancs, se tient debout le Maître du Sacré-Hospice. Sur les marches de l'autel se placent les Camériers secrets participants et surnuméraires, les Camériers d'honneur, les Clercs secrets, les Chapelains communs et les Adjudants de chambre. Les premiers prennent leur rang sur les premières marches, et les autres ainsi successivement. La première place est occupée par le Chanoine altariste de Saint-Pierre (7), en cotte et rochet; sur les gradins inférieurs sont assis les *Bussolanti*. A droite et à gauche sont deux beaux candélabres; les cierges dont ils sont garnis, ainsi que les chandeliers de la balustrade qui entoure l'autel de la Confession, du côté de la grande nef, sont de cire blanche de grande dimension.

Le Pontife, arrivé devant l'autel de la Confession, descend de la *sedia*, et après une courte prière, il commence l'introït de la messe. Le Cardinal-Évêque assistant, qui, dans cette solennité comme dans toutes les Chapelles papales solennelles, est le Doyen du Sacré-Collége, est placé à la droite du Pape, et à la gauche le Cardinal-Diacre d'office : tous les deux répondent à la messe. Derrière sont les deux Cardinaux-Diacres assistants, les Prélats et tous les autres officiers de l'autel, qui font à leur tour la confession, comme les autres dignitaires de la chapelle. Après le *Confiteor*, le Pape ayant reçu le manipule des mains du Sous-Diacre, à genoux du côté de l'évangile, le premier Diacre lui met la mitre, et Sa Sainteté s'asseoit sur la *sedia*. Les trois premiers Cardinaux-

Évêques suburbicaires, placés en face du Pontife, récitent sur lui, par ordre d'ancienneté, les Oraisons prescrites au cérémonial.

Le plus jeune des trois récite la première.

Deus, qui adesse non dedignaris, ubicumque devotâ mente invocaris : adesto, quæsumus, invocationibus nostris, et huic famulo tuo (Gregorio) quem ad culmen apostolicum inditium tuæ plebis elegisti; ubertatem supernæ benedictionis infunde, ut sentiat se tuo munere ad hunc apicem pervenisse.

Le second récite la suivante.

Supplicationibus nostris, omnipotens Deus, effectum consuetæ pietatis impende, et gratiâ Spiritûs sancti famulum tuum (Gregorium) perfunde : ut qui in capite Ecclesiarum nostræ servitutis ministerio constituitur, tuæ virtutis soliditate roboretur.

Le plus âgé termine par la dernière oraison.

Deus, qui Apostolum tuum Petrum, inter cæteros Apostolos primatum tenere voluisti, eique universæ Christianitatis molem super humeros imposuisti, respice, quæsumus, propitius hunc famulum tuum (Gregorium) quem de humili Cathedrâ violenter sublimatum in thronum ejusdem Apostolorum principis sublimamus : ut sicut profectibus tantæ dignitatis augetur, ita virtutum meritis cumuletur, quatenus Ecclesiasticæ universitatis onus te adjuvante dignè ferat; et à te, qui es beatitudo tuorum, vicem meritam recipiat; Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Après la récitation de ces oraisons, le Pontife descend de la *sedia;* s'approchant des premiers degrés de l'autel, devant lequel il se place, le premier Cardinal-Diacre lui ôte la mitre, et aidé du second Cardinal-Diacre, il met sur les épaules du Pape le *pallium* (8) pontifical, qu'il reçoit du Sous-Diacre latin. L'ayant fait baiser au Pape, il l'assujettit autour du cou de Sa Sainteté, à l'aide de trois épingles ornées de pierreries, qui représentent les trois clous qui servirent à attacher le Sauveur à la croix. En décorant du *pallium* le nouveau Pontife, le premier Cardinal-Diacre récite les paroles suivantes : *Accipe pallium sanctum, plenitudinem Pontificalis officii, ad honorem omnipotentis Dei, et gloriosissimæ Virginis Mariæ, ejus matris, et beatorum Apostolorum Petri et Pauli, et sanctæ romanæ Ecclesiæ.* Le Pontife monte à l'autel, qu'il baise au milieu, ainsi que le livre des évangiles; il encense l'autel à la manière ordinaire, remet la mitre, et

encensé trois fois par le Cardinal-Diacre d'office, qui le baise respectueusement sur la joue gauche et sur la poitrine, comme le font les deux Cardinaux-Diacres assistants *, le Pape descend les marches de l'autel, et accompagné des trois Cardinaux, des Auditeurs de rote, des Camériers secrets qui soutiennent la *falda*, des Patriarches et Évêques assistants, il se rend au trône, où il reçoit la dernière *adoration*. Les Cardinaux baisent, debout, le pied et la main du Pontife, qui leur donne une double accolade; les Patriarches, les Archevêques et Évêques, faisant une génuflexion, baisent les pieds et le genou droit; les Abbés mitrés et les Pénitenciers baisent seulement les pieds, à genoux, après avoir fait trois génuflexions. Il faut faire remarquer ici que les Cardinaux ne baisent les pieds au Pape que le jour de son élection et de son couronnement; quand ils sont promus à la dignité cardinalice, et quand ils sont présentés au Pape pour la première fois, ou qu'ils reçoivent le chapeau; quand ils prennent congé de Sa Sainteté, se rendant en légation, ou qu'ils en reviennent; enfin, quand ils sont promus à quelque dignité du Sacré-Collége.

Après avoir ainsi reçu l'hommage dû à sa haute dignité, le Pape lit, sans mitre, l'introït de la messe, et récite le *Kyrie*, auquel répond l'assistance; il entonne ensuite le *Gloria*, qu'il récite, aussi bien que tous les ministres assistants. Le Cardinal-Diacre lui remet la mitre, et s'asseoit sur son siége; un Clerc de la Chambre place le grémial d'étoffe d'or sur les genoux du Pontife; le chœur continue le *Gloria*. Tous les dignitaires occupent leur place d'usage: le Cardinal-Diacre d'office, ayant la mitre sur la tête, est assis sur un siége sans bras ni dossier, sur le marchepied de l'autel, du côté de l'épître; il occupe la même place pendant le chant du *Credo*, ayant toujours à ses pieds un Maître des cérémonies, et derrière lui son Caudataire; le Sous-Diacre d'office est assis sur les marches de l'autel, au milieu du Diacre et du Sous-Diacre

* Nous verrons se renouveler cet ancien rit, et l'on dira les raisons qui servent à l'expliquer. *(N. du T.)*

grecs. Le *Gloria* terminé, toute l'assistance se lève quand le Pape dit : *Pax vobis;* le Pontife récite l'oraison de la messe, *In die coronationis;* le Cardinal-Diacre remet la mitre au Pontife, qui se rasseoit. Ferrari (*Biblioth. Canon.*) rapporte que le jour du couronnement du Pape, le Pontife disait trois oraisons : la première au Saint-Esprit, pour en être éclairé; la seconde à la sainte Vierge, pour en être protégé; la troisième à saint François, comme suscité par Dieu pour relever les ruines de l'Église, afin qu'il continue de la défendre. A cette troisième oraison on en substitua une autre qui n'était qu'une prière, que le Pontife adressait à Dieu pour lui-même.

Cependant le premier Cardinal-Diacre, la *férule* à la main, pour appeler la protection divine et celle des saints sur le nouveau chef de l'Église, accompagné d'un Maître des cérémonies, suivi des Auditeurs de rote Sous-Diacres apostoliques, des Avocats consistoriaux et d'autres officiers de la cour pontificale, et précédé par quatre Massiers, descend processionnellement au tombeau des saints apôtres Pierre et Paul, sous l'autel de la Confession. Arrivé dans la chapelle souterraine, il chante d'une voix sonore, et pendant trois fois, ces paroles : *Exaudi, Christe;* les assistants répondent autant de fois : *Domino nostro (Gregorio) à Deo decreto summo Pontifici et universali Papæ, vita;* ensuite le même Cardinal chante par trois fois les prières suivantes :

LITANIES DU COURONNEMENT.

Salvator mundi, *on répond trois fois :* Te, illum adjuva.
Deux fois : Sancta Maria, ℟. Te, illum adjuva.
Une fois : Sancte Michael, ℟. Te, illum adjuva.
Sancte Gabriel, ℟. Te, illum adjuva.
Sancte Raphael, ℟. Te, illum adjuva.
Sancte Joannes Baptista, ℟. Te, illum adjuva.
Sancte Petre, ℟. Te, illum adjuva.
Sancte Paule, ℟. Te, illum adjuva.
Sancte Andrea, ℟. Te, illum adjuva.
Sancte Stephane, ℟. Te, illum adjuva.
Sancte Leo, ℟. Te, illum adjuva.

Sancte Gregori, ℟. Te, illum adjuva.
Sancte Benedicte, ℟. Te, illum adjuva.
Sancte Basili, ℟. Te, illum adjuva.
Sancte Sabba, ℟. Te, illum adjuva.
Sancta Agnes, ℟. Te, illum adjuva.
Sancta Cæcilia, ℟. Te, illum adjuva.
Sancta Lucia, ℟. Te, illum adjuva.

Après le chant de ces litanies, (9) pendant lequel le Pape, couvert, est resté assis sur son trône, le grémial sur les genoux, le cortége remonte dans l'église, et ceux qui le composaient reprennent leur place.

Alors le Sous-Diacre latin, assisté d'un Maître des cérémonies, chante l'épître, et quand il l'a terminée, il attend que le Sous-Diacre grec l'ait chantée dans son propre idiome, pour aller avec lui baiser les pieds du Pape, le premier à droite, le second à gauche. On chante le graduel pendant que le Pontife récite lui-même l'épître, l'évangile, le livre étant soutenu par le premier Évêque assistant au trône, à genoux; un autre Évêque assistant tient la bougie. Aussitôt que le Pape a fini l'évangile, le Cardinal-Diacre d'office quitte l'autel, au milieu duquel il a placé le livre des évangiles; il va au trône lui baiser la main droite, et le Cardinal-Évêque assistant présente la navette à Sa Sainteté, qui bénit l'encens. Revenu à l'autel, le Cardinal-Diacre récite à genoux le *Munda cor meum*, se relève, prend le livre des évangiles, ayant à sa gauche le Sous-Diacre latin, accompagné des sept Céroféraires, précédé du Thuriféraire Votant de signature; il monte au trône, se met à genoux aux pieds du Pape, et demande en ces mots la bénédiction du Pontife: *Jube, Domne, benedicere;* Sa Sainteté répond, en le bénissant trois fois: *Dominus sit in corde tuo, etc.* Le Cardinal-Diacre, ainsi que les officiers qui l'accompagnaient, se rend au lieu désigné dans le presbytère pour chanter l'évangile; il place le livre sur un pupitre qui rappelle l'ambon des anciennes basiliques, derrière lequel se place le Sous-Diacre. L'évangile est chanté et encensé à la manière ordinaire; le Cardinal et tous les assistants

se signent sur le front *, sur la bouche et sur la poitrine, selon l'ancien usage, dont Amalarius nous a conservé le souvenir.

L'évangile terminé, le Diacre revient à l'autel, accompagné des cinq Acolytes, pour marquer la suprématie de l'Église latine; deux seulement restent à droite et à gauche du pupitre, près duquel se place le Sous-Diacre latin, tenant le livre ouvert. Le Diacre grec, ayant fait les génuflexions ordinaires, et suivi le même cérémonial que le Cardinal-Diacre, demande en sa propre langue la bénédiction au Pontife, qui le bénit, et lui répond en latin; il va chanter l'évangile en grec : le Sous-Diacre de ce rit, placé derrière le pupitre, lui répond, au commencement et à la fin, dans son propre idiome. L'évangile terminé, les deux Sous-Diacres vont au trône faire baiser au Pape le livre des évangiles, et le Cardinal-Evêque assistant encense, debout, trois fois Sa Sainteté.

En faisant ainsi chanter l'évangile en grec et en latin dans les solennités pontificales (10), l'Église romaine constate sa catholicité, et tout à la fois son union avec l'Église grecque. Cet usage est plus particulièrement en vigueur depuis le concile de Lyon, en 1274, sous Grégoire X, dans lequel l'Église grecque voulut accepter la foi romaine, et où le Symbole fut chanté dans les deux langues.

L'usage d'employer ainsi dans les Chapelles papales solennelles sept Acolytes, remonte à des temps éloignés, et prend son origine des sept quartiers ecclésiastiques qui divisaient la ville de Rome, et où le Pape allait exercer ses fonctions sacrées, précédé par les sept Acolytes portant des flambeaux allumés, les sept Diacres et les sept Sous-Diacres, représentants de ces quartiers. On peut dire encore que ces Acolytes avec leurs chandeliers rappel-

* On connaît cette pensée si chrétienne de saint Augustin (*in Ps.* 141) : *Usquè adeò de cruce non erubesco, ut non in occulto habeam crucem Christi, sed in fronte portem.* Nous faisons le signe de la croix sur le front, à la récitation de l'évangile, pour montrer que nous n'en saurions jamais rougir ; nous le faisons sur la bouche, pour apprendre que nous sommes prêts à le professer hautement ; sur la poitrine ou le cœur, en signe de pieux amour. (*N. du T.*)

lent les sept chandeliers d'or de l'Apocalypse, comme aussi les sept dons du Saint-Esprit, que doit plus particulièrement posséder celui qui est appelé à exercer d'augustes fonctions. On a rappelé plus haut que plusieurs anciens Papes récitaient l'homélie après l'évangile, le Cardinal-Diacre disait le *Confiteor*, et le Pape bénissait l'assistance : aujourd'hui, après le chant de l'évangile, Sa Sainteté entonne le *Credo*, après avoir été encensée par le premier Cardinal-Evêque, le récite à voix basse, fléchit le genou à l'*Incarnatus est*, s'asseoit après avoir fini le Symbole, et reçoit la mitre des mains du Cardinal-Diacre; le Clerc de la Chambre place sur les genoux de Sa Sainteté le grémial d'étoffe d'or, comme nous l'avons dit; quand le chœur chante l'*Incarnatus*, le Pontife incline la tête avec tous les assistants, et les officiers de l'autel qui sont debout fléchissent le genou.

Fonctions du Cardinal-Diacre, du Sous-Diacre, du prélat Sacristain, de l'Acolyte, pour purifier les vases sacrés; le Pape revient à l'autel; prégustation des hosties par le prélat Sacristain, du pain et du vin par le Crédencier ou Échanson; encensement de l'autel, du Sacré-Collége et des dignitaires.

Le chœur ayant chanté l'*Incarnatus*, le Cardinal-Diacre d'office, accompagné du Sous-Diacre latin, qui se tient à sa gauche, quitte l'autel après avoir fait les salutations d'usage; précédé par un Maître des cérémonies et deux Massiers, il se rend à une des crédences, du côté de l'épître, sur laquelle sont placés cinq chandeliers des sept que portent les Acolytes, et où est aussi le service en vermeil du même Cardinal : ce dernier lave ses mains, ainsi que le Sous-Diacre. Accompagnés des mêmes officiers, ils retournent l'un et l'autre à l'autel : le Cardinal-Diacre se place du côté de l'évangile, le Sous-Diacre du côté de l'épître, et ils étendent ensemble la nappe, roulée le long du gradin de l'autel; elle est de fin lin damassé, bordée de dentelles et de franges d'or : on l'appelle la nappe de l'*Incarnatus*, parce qu'on la déplie sur l'autel après ces paroles du *Credo*. Le Cardinal-Diacre, tourné vers la croix, reste au milieu de l'autel, tandis que le Sous-Diacre en

descend pour se rendre, assisté d'un Maître des cérémonies et précédé des Massiers, à la crédence du Sacristain, placée du côté de l'épître, et voisine de celle du Cardinal-Diacre; sur cette crédence sont les deux autres chandeliers des Acolytes. Un Maître des cérémonies et un Clerc de la chapelle placent sur les épaules du Sous-Diacre un voile de soie blanche, brodé d'or, vulgairement appelé *bavarola;* les deux extrémités de ce voile croisent sur la poitrine : il prend la bourse qui contient le corporal, deux purificatoires, et une boîte d'argent qui renferme les hosties, placée sur la bourse; il revient à l'autel par le côté de l'épître, en monte les degrés, et présente cette bourse, qu'il porte de ses mains élevées, au Cardinal-Diacre; ce dernier prend la boîte des hosties et la pose sur l'autel; il reçoit aussi la bourse, et étend à la manière ordinaire le corporal, plaçant à côté les deux purificatoires.

Le prélat Sacristain, ayant quitté le trône quand le Sous-Diacre a quitté la crédence, y vient lui-même, portant un voile de soie blanche à dentelles d'or, qui lui couvre les épaules; il prend le calice, la patène, deux autres purificatoires, la cuillère d'or, et recouvre le tout du voile qu'il porte; en même temps un des Acolytes Votants prend deux burettes vides, une petite coupe ou vase; et l'un et l'autre, précédés des Massiers et du Maître des cérémonies, vont à la crédence du Pape, du côté de l'évangile : là, le prélat Sacristain dépose les vases sacrés, de même que le Votant de signature, les burettes; assisté du Crédencier, ou Échanson pontifical, il purifie le calice, la patène, la cuillère, les burettes, avec du vin ; il purifie avec de l'eau la burette destinée à renfermer ce liquide. L'Échanson, après avoir versé le vin et l'eau dans une autre coupe, en fait la *prégustation* (11); il met ensuite le vin et l'eau dans les deux burettes, qu'il donne à l'Acolyte Votant; ce dernier et le prélat Sacristain, couvrant du voile qu'il porte le calice, la patène et la cuillère, reviennent à l'autel, accompagnés des mêmes officiers, et y déposent les vases sacrés. Alors le Cardinal-Diacre prend trois hosties de la boîte qu'ouvre le prélat

Sacristain, et les dispose sur la patène, en ligne droite, de manière qu'elles ne la dépassent pas.

Après le *Credo*, le Pape se lève de son fauteuil pour chanter le *Dominus vobiscum*, l'*Oremus*, et lire l'offertoire; les Chantres de la Chapelle exécutent en contre-point le motet de Palestrina : *In diademate capitis Aaron.* Cependant les Cardinaux-Diacres assistants ôtent au Pape l'anneau pontifical (11) et les gants, qu'ils remettent à un des Acolytes Votants, placé à genoux devant le Pontife, et les reçoit dans un bassin de vermeil. Le Prieur des Chefs de quartier, ou un des Conservateurs du peuple romain, précédé de deux Massiers, se rend à la crédence du Pape, pour y prendre l'aiguière et la cuvette de vermeil, et revient au trône pour verser l'eau sur les mains de Sa Sainteté; un Auditeur de rote ou un Clerc de la Chambre porte le grémial de fin lin et le linge destiné à les essuyer. Le Cardinal-Évêque assistant présente au Pape l'anneau usuel, différent de celui qu'il porte quand il met les gants. Sa Sainteté descend du trône, bénit le Sacré-Collége, arrive au pied de l'autel, en monte les degrés, et le baise au milieu.

Cependant le Cardinal-Diacre d'office, avant que le Pape n'arrive à l'autel, prenant une des trois hosties qu'il a mises sur la patène, la donne au prélat Sacristain, après l'avoir touchée avec cette même patène; il prend ensuite une des deux hosties qui restent, et après l'avoir fait toucher intérieurement et extérieurement au calice et à la patène, il la remet au prélat Sacristain, qui doit la consommer aussitôt, ainsi que la première, le visage tourné vers le Pape; la troisième est employée au sacrifice. Après cette cérémonie, qu'on appelle *Proba* (Voy. Cancellieri, *de Secretariis : prægustatio panis et vini in sacris Pontificum à Sacristâ præstanda*), le Cardinal pose la patène sur l'autel, prend les burettes des mains du Sous-Diacre latin, et verse dans la petite coupe que lui présente le Sacristain, une portion d'eau et de vin, que ce dernier Prélat boit immédiatement, pour achever l'épreuve des deux espèces sacramentelles. Le Cardinal-Diacre prend la

patène, avec la seule hostie qui reste, la présente au Pape, arrivé à l'autel; le Pontife l'offre à la manière ordinaire. Cependant le Sous-Diacre latin présente au Cardinal-Diacre la burette du vin; ce dernier en verse dans le calice une quantité suffisante pour trois personnes ; le Sous-Diacre prend la cuillère dor *, reçoit quelques gouttes d'eau du prélat Sacristain, et fléchissant doucement le genou, demande la bénédiction au Pape, en disant: *Benedicite, Pater sancte;* il verse ensuite l'eau dans le calice (13), que le Cardinal présente au Pontife, qui l'offre également à la manière ordinaire. Le Pape récite les prières qui suivent l'oblation du calice; il encense ensuite le pain, le vin et l'autel, reprend la mitre, et reçoit lui-même l'encens du Cardinal-Diacre d'office, qui, après avoir encensé le Cardinal-Évêque assistant et les deux Cardinaux-Diacres, va rendre le même honneur aux membres du Sacré-Collége et aux Évêques assistants au trône ; il remet l'encensoir à l'Auditeur de rote, par qui il est lui-même encensé, comme le sont ensuite les Évêques non assistants, le Gouverneur de Rome, le Prince assistant, l'Auditeur de la Chambre, le Trésorier, le Majordome, les Abbés mitrés, les Protonotaires apostoliques, le Régent de la Chancellerie, les Généraux d'ordres religieux, le Sénateur, le Conservateur, et le Prieur des Chefs de quartier, enfin les autres membres de la prélature auxquels cet honneur est dû.

Le cardinal Bona explique le rit de l'encensement des laïques (*Rerum liturgic.*), en disant que cet encensement des ministres de l'autel et ensuite des laïques ne constitue point un privilége de dignité, comme l'opinion s'en est introduite plus tard d'une manière abusive; mais c'est un acte de religion propre à exciter l'adoration et représenter l'effet de la grâce divine. C'est pourquoi dans l'Apocalypse (chap. VIII) il est dit: « L'encens est le symbole des prières des saints »; et nous chantons dans le psaume:

* Dans l'Église grecque, le Prêtre communiant les fidèles sous les deux espèces, se sert d'une petite cuillère. Dans l'Église latine, elle n'est seulement employée à l'usage précité qu'aux messes solennelles chantées par le Pape. *(N. du T.)*

« O Seigneur, que ma prière se dirige vers vous comme la fumée de l'encens ».

Dès que le Pape a été encensé, il lave de nouveau ses mains: les dignitaires que nous avons fait connaître lui versent l'eau; le Cardinal-Évêque soutient le livre, dans lequel le Pontife lit le psaume *Lavabo*, pendant qu'un Patriarche ou un Évêque assistant tient la bougie; Sa Sainteté revient au milieu de l'autel, continue les prières de la messe, et entonne ensuite la préface. Il faut que le Cardinal-Diacre qui encense le Sacré-Collége règle sa marche de manière à se trouver au milieu du presbytère lorsque le Pontife chante le *Gratias agamus Domino Deo nostro.* Au *Sanctus,* huit Votants de signature portant des torches allumées, accompagnés des Maîtres des cérémonies, se mettent à genoux sur la dernière marche de l'autel. Sa Sainteté récite le Canon, tandis que le chœur chante l'*Hosanna in excelsis.* Bientôt toute l'assistance garde un profond silence, et se prosterne quand le Pontife prononce les redoutables paroles de la consécration : il adore lui-même l'hostie; il la montre au peuple en élevant ses bras perpendiculairement devant lui, et puis les tournant à droite et à gauche; il en fait de même à l'élévation du calice (14). Les Gardes-Nobles, les Suisses, se découvrent, fléchissent le genou; les premiers déposent à terre leurs épées; en même temps les troupes qui occupent une partie de la nef, présentent les armes, et mettent aussi le genou à terre. Après l'élévation, le corps des trompettes des Gardes-Nobles, placé à la grande fenêtre intérieure, sur la porte principale d'entrée de l'église, exécute de religieuses symphonies; le chœur chante ensuite le *Benedictus*, et le Pape continue les prières du Canon.

Avant que le Pape ne commence le *Pater*, le prélat Sacristain se rend à sa crédence, où se trouve l'Acolyte Votant; ce dernier prend les burettes, la coupe, pendant que le premier, couvert de son voile blanc, prend le chalumeau de la main droite, et le calice pour les ablutions du Pape, de la main gauche; l'un et l'autre, précédés des Massiers, se rendent à la cré-

dence du Pontife, sur laquelle le Sacristain pose le chalumeau d'or et le calice, et l'Acolyte la coupe et les burettes, que l'Échanson pontifical achève de vider, et qu'il remplit ensuite d'eau et de vin, après les avoir purifiées, ainsi que la coupe, le chalumeau et le calice, en renouvelant l'épreuve que nous lui avons vu faire sur les espèces sacramentelles. L'Acolyte prend les burettes, la coupe, et le Sacristain le chalumeau, le calice et deux purificatoires; précédés des Massiers et d'un Maître des cérémonies, ils vont se placer à la droite du trône, restant l'un près de l'autre sur le gradin supérieur. Le Pape, après avoir chanté le *Pax Domini sit semper vobiscum*, divise l'hostie en deux parties *, et récite l'*Agnus Dei*, que les Chantres ne finissent qu'à la communion du Pape. Sa Sainteté récite ensuite la prière *Domine, Jesu Christe;* il baise l'autel avec le Cardinal-Évêque assistant, lui donne la paix, la donne encore aux deux Cardinaux-Diacres, se réservant de le faire à l'égard du Cardinal-Diacre d'office, quand il l'aura communié. Après avoir fait une génuflexion au Saint-Sacrement, la tête découverte et les mains jointes, il quitte l'autel, et retourne au trône, accompagné des Cardinaux et Prélats assistants.

A peine le Cardinal-Évêque a-t-il reçu la paix du Pape, qu'il est allé la porter au premier Cardinal-Prêtre, au premier Cardinal-Diacre, au premier Patriarche ou Archevêque assistant, à la droite du trône; ensuite au premier Archevêque ou Évêque assistant, à gauche, et à un Auditeur de rote, qui, accompagné d'un Maître des cérémonies, la porte au premier Évêque non assistant, qui la donne aux Prélats orientaux et aux Abbés mitrés; ces dignitaires la donnent aux Pénitenciers, au Gouverneur de Rome, qui la transmet aux Prélats *di fiocchetti*, et ces derniers

* Les Grecs et les Orientaux divisent l'espèce sacramentelle en quatre parties; dans le rit mozarabique, on divise l'hostie en neuf; autrefois dans l'Église latine, on la divisait en trois parties, dont une conservée pour les malades. Les pains d'autel étaient anciennement beaucoup plus épais et plus grands, et il est à croire que ce n'est que postérieurement au douzième siècle, qu'à peu de chose près on leur a donné la forme que nous leur voyons aujourd'hui. (*N. du T.*)

aux Protonotaires, aux Généraux d'ordres religieux, aux Procureurs-Généraux des mêmes ordres, au Prédicateur apostolique, au Confesseur de la *Famille pontificale*, aux Procureurs des colléges. Après que le Gouverneur l'a reçue, l'Auditeur de rote la donne encore au Prince assistant au trône, au Sénateur, qui la donne au premier Conservateur de Rome, et ce dernier à ses collègues; ensuite le même Prélat la porte au Maître du Sacré-Hospice, et à son collègue l'Auditeur de rote le plus ancien. Les Clercs de la Chambre, les Votants de signature, les Abréviateurs, les Référendaires, la reçoivent à leur tour. L'Auditeur de rote la donne enfin au Maître des cérémonies qui l'a accompagné, et ce dernier la porte aux dignitaires qui assistent à la cérémonie, tels que les autres Maîtres des cérémonies, les Camériers secrets, les Avocats consistoriaux, les Chapelains secrets, les Clercs secrets, les Chapelains du commun, les Aides de chambre, les officiers de l'autel. Ces divers dignitaires se la communiquent réciproquement; tous ceux qui la donnent disent : *Pax tecum;* ceux qui la reçoivent : *Et cum spiritu tuo*, se faisant réciproquement une inclination de tête.

Dès que le Pontife a quitté l'autel, le Cardinal-Diacre d'office se place du côté de l'épître, de manière qu'il puisse voir la sainte Eucharistie sur l'autel et le Pape sur son trône; le même Cardinal revient au milieu de l'autel, prend la patène, sur laquelle le Maître des cérémonies a placé l'*astérisque* (15), ou l'étoile qui recouvre et garantit l'hostie, l'élève jusqu'à la hauteur de son front pour la montrer au peuple; se tournant à droite de manière qu'il aperçoive le Pape, il l'élève plus haut, faisant un demi-cercle, et retournant à gauche, pour la montrer une troisième fois au peuple, de manière à voir encore le Pontife; il donne la patène, avec l'hostie consacrée, et assujettie par l'*astérisque*, au Sous-Diacre, à genoux du côté de l'évangile, qui la reçoit sur les mains, couvertes d'un riche voile brodé d'or, et lui-même fléchit le genou et adore la sainte hostie, jusqu'à ce que le Sous-Diacre, se relevant, la porte au Pape; le Cardinal-Diacre se relève aussi, et se tournant du

côté de l'épître, il attend que le Sous-Diacre, qu'accompagne un Maître des cérémonies, soit arrivé au trône. Le Pape, à genoux, adore dans un profond recueillement la sainte Eucharistie, lorsqu'on la porte de l'autel au trône *; toute l'assistance est également à genoux. Les Gardes-Nobles qui entourent le presbytère se découvrent, baissent leurs épées et fléchissent le genou. Le Pontife se relève, en restant toujours dans l'attitude de la prière; le Sous-Diacre se place à sa gauche; le Cardinal-Diacre resté à l'autel, prend ensuite le calice, l'élève pour le faire voir au Pape et au peuple, comme il l'a fait pour l'hostie sacrée. Accompagné par un Maître des cérémonies, qui couvre le calice d'une pale brodée d'or, et marchant avec lenteur et dans un profond recueillement, il le porte au Pape, qui, à genoux sur son trône, adore le précieux sang, et se relève ensuite. Le Cardinal monte sur le palier du trône, se place à côté du Cardinal-Évêque assistant et du prélat Sacristain, c'est-à-dire, à la droite du Pape. Ensuite deux des premiers Patriarches ou Évêques assistants présentent au Pontife, l'un le missel, dans lequel il lit les deux oraisons : *Domine Jesu Christe, fili Dei vivi*, et la suivante : *Perceptio;* l'autre tient le cierge allumé. Le second Maître des cérémonies enlève de la patène, que tient le Sous-Diacre, l'étoile d'or, et le Pape prend une des deux parties de l'hostie de la main gauche: *Ex dextro latere ad designandum Dominici lateris percussionem*, et dit le *Panem cœlestem* et le *Domine, non sum dignus*, qu'il répète trois fois, en se frappant la poitrine; il se communie en formant sur lui le signe de la croix, et disant : *Corpus Domini, etc.* Le Sous-Diacre latin s'éloigne après la communion du Pape, pour permettre au Cardinal-Diacre qui tient le calice du précieux sang, de s'avancer du Pontife. Cependant le prélat Sacristain remet au Cardinal-Évêque

* Il est à remarquer que le Saint-Sacrement porté par le Cardinal-Diacre, traverse le presbytère sans être précédé ni suivi de cierges portés par des Clercs de la chapelle. Cet usage s'observe religieusement en France. Paride de Grassis nous apprend qu'à la messe célébrée à Bologne par Léon X devant François I.er, le Saint-Sacrement porté de l'autel au trône fut précédé de torches allumées. *(N. du T.)*

assistant, qui le donne au Pape, en baisant sa main, le chalumeau d'or, emblême du roseau surmonté de l'éponge qu'on approcha des lèvres du Sauveur expirant : Sa Sainteté le plonge dans le calice, et absorbe une partie du précieux sang. Après la communion du Pape, le chœur achève l'*Agnus Dei*.

On remarque que le Cardinal-Diacre se place à la droite de Sa Sainteté, pendant l'imposante cérémonie de la communion du Pontife suprême : sa dignité est supérieure à celle du Sous-Diacre, qui se place à gauche. Macri fait observer que le sang du Christ coula du côté droit, et qu'anciennement le calice ne se plaçait pas sur l'autel, derrière l'hostie, comme aujourd'hui, mais à droite, pour marquer l'effusion du sang et de l'eau, qui sortirent du côté droit du Rédempteur. Innocent III (*Myster. Missæ*) explique ainsi le rit de la communion pontificale faite sur le trône : *Romanus Pontifex non communicat ubi frangit, sed ad altare frangit, et ad sedem communicat, quia Christus in Emmaüs coram duobus discipulis fregit, et in Jerusalem coram Apostolis manducavit. In Emmaüs fregisse legitur, sed manducasse non legitur. In Jerusalem non legitur fregisse, sed legitur comedisse.* Macri voit dans cet usage un souvenir plus particulier de la passion du Sauveur; et Durandus (*Ration. divin. Offic.*) ajoute : *Sicut sanctissimus Pontifex et Christi vicarius, et caput omnium qui in Ecclesia degunt militanti, ita Christum Ecclesiæ caput perfectiùs ac sublimiùs repræsentans, ad sublimiorem locum communicare solet.* Chiapponi (*Acta Canonis. S. Pii V.*) rapporte encore que, de même que Jésus-Christ consacra le pain et le vin dans le Cénacle, et, s'offrant à son Père sous les yeux de tous, accomplit et perfectionna le sacrifice sur le Calvaire; de même aussi le Pontife, vicaire de Jésus-Christ, consacre sur l'autel, emblême du Cénacle, et se communie sur son trône, à la vue de tous les assistants, à l'exemple du Sauveur crucifié. Cette explication est conforme à celle que donne saint Bonaventure (*in Psal.*), qui reconnaît aussi dans cet usage une plus grande conformité du vicaire de Jésus-Christ avec l'invisible chef de l'Église. L'ancien rit qui permettait au

Pape de communier assis les Cardinaux-Diacres et les premiers dignitaires laïques, n'est plus observé depuis long-temps, bien que le cérémonial de la Chapelle papale laisse au Pontife la liberté de le faire. Ce n'est d'ailleurs qu'aux solennités de Pâques et de Noël, comme nous le verrons, que les Cardinaux-Diacres et les nobles laïques sont admis à recevoir la communion des mains du Pape (16).

Après avoir pris le précieux sang, le Pontife donne la communion au Cardinal-Diacre et au Sous-Diacre latin : pour cela, il partage en deux l'autre partie de l'hostie, qu'il donne au premier, resté debout devant lui, et à l'autre, qui se met à genoux ; tous les deux, avant de prendre la sainte Eucharistie, baisent l'anneau papal, et reçoivent du Pontife l'*osculum pacis*. Cancellieri, (*Descriz. di tre Pontif.*) fait remarquer que le Diacre et le Sous-Diacre grecs ne reçoivent point la communion, parce qu'ils n'ont point directement servi à l'autel comme le Diacre et le Sous-Diacre latins, qu'ils n'ont fait que chanter l'épître et l'évangile dans leur idiome ; il ajoute qu'étant le plus souvent prêtres, ils ont célébré la messe avant la cérémonie, et qu'il n'est pas nécessaire, sans un grave motif, de changer leur rit, qui leur permet de communier avec du pain levé. Après avoir fait la communion, comme nous venons de le dire, le Diacre et le Sous-Diacre reviennent immédiatement à l'autel, le premier rapportant le calice et le chalumeau d'or, et le second la patène. Le Pape et toute l'assistance fléchissent le genou quand le Diacre et le Sous-Diacre quittent le trône pour retourner à l'autel. Lorsqu'ils y sont arrivés, le Sous-Diacre purifie la patène sur le calice, et le Diacre consume, avec le chalumeau, une partie du précieux sang resté dans le calice ; le reste est consumé par le Sous-Diacre, sans l'emploi du chalumeau ; il purifie ensuite le calice. Cependant le Pape prend les ablutions dans un calice particulier, que lui présente le Cardinal-Évêque, qui le rend ensuite au prélat Sacristain.

Dès que le Pape a pris la dernière ablution, le prince assistant au trône se rend à la crédence pontificale, recouvre ses épaules

du voile, prend l'aiguière et le bassin, et revient au trône, où le Pape doit laver ses mains. Sa Sainteté purifie ses doigts avec du vin contenu dans une burette en cristal : le vin est versé par le premier Cardinal-Prêtre, qui, à cette fin, s'est rendu sur le trône; le Cardinal-Évêque présente le purificatoire. Reprenant ensuite la mitre, le Pape se lave les mains pour la quatrième fois, en observant toujours le cérémonial que nous avons fait connaître; il revient ensuite à l'autel pour achever la messe. Les Chantres entonnent l'antienne de la communion quand le Pape descend les degrés du trône, et la prolongent jusqu'à ce que Sa Sainteté l'ayant lue sur l'autel, du côté de l'épître, revienne au milieu et le baise. Après la dernière oraison, chantée par le Pontife, et l'*Ite Missa est* par le Cardinal-Diacre (16); l'Auditeur de rote, en tunique, prend la croix pontificale, se place devant le Pape, qui bénit l'assistance, et récite l'évangile selon saint Jean. Le Cardinal-Diacre ne publie pas l'Indulgence, qui doit être publiée après la triple bénédiction solennelle donnée du haut de la *Loggia*. Après le dernier évangile, le Cardinal-Diacre remet au Pontife la mitre; Sa Sainteté descend de l'autel, sur lequel elle laisse le manipule dans un bassin de vermeil, et va se placer à genoux sur un prie-dieu, au pied de l'autel, où, quittant de nouveau la mitre, elle demeure quelque temps en oraison.

Après que le Pape a fini sa prière, et que le Cardinal-Diacre lui a remis la mitre, les gants, le grand anneau pontifical, il se place sur la *sedia*. Cependant l'Archiprêtre de la basilique de Saint-Pierre, avec deux Chanoines-Sacristains majeurs, portant la cotte et le rochet, s'approchent de Sa Sainteté, et lui présentent une bourse de soie blanche, brodée d'or, contenant 25 jules, ancienne monnaie, lui disant : *Beatissime Pater, Capitulum et Canonici hujus sacrosanctæ Basilicæ, Sanctitatæ Vestræ consuetum offerunt presbyterium, pro missâ bene cantatâ.* Le Pape donne la main à baiser à l'Archiprêtre, et son pied aux deux Chanoines; il donne la bourse au Cardinal-Diacre d'office, qui la remet à son Caudataire; celui-ci la porte au Sacristain de la basi-

lique, en échange de 5 écus (27 fr.), savoir : 25 pauls pour la monnaie, et autant pour la bourse.

Couronnement du Pape, et Bénédiction solennelle.

Après avoir ainsi reçu l'offrande et l'hommage du chapitre de Saint-Pierre, le Pape, porté sur la *sedia*, recouvert du grand dais flottant, accompagné des Camériers portant les flabelles, précédé du cortége que nous avons décrit, parcourt la longue nef de l'église, traverse le portique, et se rend processionnellement à la grande loge (*Loggia*) de la Bénédiction, sous le portique de Saint-Pierre: là s'élève un trône où s'asseoit le Pontife, entouré de tout le Sacré-Collége, Prélats et dignitaires de la cour, à la vue du peuple immense qui couvre la place Saint-Pierre, empressé de voir son nouveau souverain. La croix papale, les chandeliers des Acolytes, les mitres, les tiares pontificales, apparaissent sur le premier plan de ce majestueux tableau. Les Chantres commencent le motet de Palestrina, *Corona aurea super caput ejus*, après lequel le Cardinal-Doyen récite le *Pater noster*, avec les versets et répons suivants :

℣. Cantemus Domino,
℟. Gloriosè enim magnificatus est.
℣. Buccinate in neomeniâ tubâ,
℟. In insigni die solemnitatis vestræ.
℣. Jubilate Deo, omnis terra,
℟. Servite Domino in lætitiâ.
℣. Domine, exaudi orationem meam,
℟. Et clamor meus ad te veniat.
℣. Dominus vobiscum,
℟. Et cum spiritu tuo.

Le Cardinal récite sur le nouveau Pontife l'oraison suivante :

Omnipotens, sempiterne Deus, dignitas sacerdotii, et auctor regni, da gratiam famulo tuo (Gregorio) Pontifici nostro, Ecclesiam tuam fructuosè regendi, ut qui tuâ clementiâ pater regum, et rector omnium fidelium constituitur, et coronatur, salubri tuâ dispositione cuncta benè gubernentur; Per Christum, etc.

Le chœur répond : *Amen.* Alors le second Cardinal-Diacre ôte

la mitre au Pape; le premier Cardinal-Diacre, à qui il appartient de le couronner, lui met la tiare sur la tête, en disant :

Accipe tiaram tribus coronis ornatam, et scias te esse patrem principum et regum rectorem orbis in terrâ, vicarium Salvatoris nostri Jesu Christi, cui est honor et gloria, in secula seculorum. Amen.

Le front ainsi orné de la triple couronne, le Pontife, porté sur la *sedia*, s'approche du grand balcon de la façade de la basilique; un Evêque assistant, à genoux, tenant le livre, et un autre le cierge, le Pape, assis, récite les prières suivantes :

Sancti Apostoli Petrus et Paulus, de quorum potestate et auctoritate confidimus, ipsi intercedant pro nobis ad Dominum.

Precibus et meritis beatæ Mariæ semper Virginis, beati Michaelis Archangeli, beati Joannis Baptistæ, et sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, et omnium Sanctorum, misereatur vestri omnipotens Deus, et dimissis omnibus peccatis vestris, perducat vos Jesus Christus ad vitam æternam. Amen.

Indulgentiam, absolutionem, et remissionem omnium peccatorum vestrorum, spatium veræ, et fructuosæ pœnitentiæ, cor semper pœnitens et emendationem vitæ, gratiam et consolationem Sancti Spiritûs, et finalem perseverantiam in bonis operibus, tribuat vobis omnipotens et misericors Dominus. Amen.

Après la récitation de ces prières, le souverain Pontife se lève, entrouvre ses bras, bénit le peuple avec trois doigts, et fait trois fois le signe de la croix, devant lui et des deux côtés, en disant : *Benedictio Dei omnipotentis, Patris, et Filii, et Spiritûs sancti, descendat super vos, et maneat semper.* L'*Amen* est solennellement répété plusieurs fois. Les deux Cardinaux assistants publient, l'un en latin, l'autre en italien, les formules d'indulgences plénières accordées aux fidèles qui ont reçu la bénédiction papale dans les dispositions convenables; ces formules, imprimées, sont jetées à la foule, qui assiége les avenues du portique.

Avant de quitter le balcon, le Pape donne une dernière bénédiction, et, porté sur la *sedia*, il rentre dans l'intérieur de la

lique, en échange de 5 écus (27 fr.), [illegible] mmédiatement
monnaie, et autant pour la bourse. [illegible] uge, et accom-
[illegible] s. où, assisté des

Couronnement du Pape, et l [illegible]

[illegible] acres. et reprend la
Après avoir ainsi reçu l'offr [illegible] inal-Doyen s'avance
Saint-Pierre, le Pape, porté [illegible] de félicitation, où,
flottant, accompagné des C [illegible] ont mérité de devenir
du cortége que nous avons d [illegible] et glorieux pontificat.
traverse le portique, et [illegible] e prie de l'assister de la
loge (*Loggia*) de la Béné [illegible] rnement de l'Église et de
là s'élève un trône où [illegible] demandant la protection de
cré-Collége, Prélats [illegible] Apôtres. Enfin, le Pontife,
immense qui couvre [illegible] ége privé, rentre dans l'intérieur
nouveau souverain [illegible]
les mitres, les tia [illegible] ure le spectacle imposant de cette
de ce majestu [illegible] spect que présente la place Saint-
de Palestrina [illegible] ume, qui ne dure que quelques ins-
Cardinal-Do [illegible] ère de sublimité et de grandeur qui
suivants : [illegible] res.

℣. Cant [illegible]
℟. Gl [illegible]
℣. Buc [illegible]
℟. In [illegible]
℣. [illegible]
℟. [illegible]
℣. [illegible]

[illegible] qui couvre cette place, se prosterne
[illegible] recevoir la bénédiction du souverain
[illegible] pire la piété et le respect. La musique
[illegible] ées en bataille sur la place, exécute des
[illegible] Saint-Pierre retentissent, et l'artillerie
[illegible] porte au loin l'heureuse nouvelle du
[illegible] eau Pontife. Sur les galeries et les ter-
[illegible] sont placés des siéges réservés pour les
[illegible] de distinction qui assistent à la cérémonie;
[illegible] de cape et d'épée et les *Bussolanti* reçoi-
[illegible]

[illegible] donne cette bénédiction solennelle, im-
[illegible] *Urbi et Orbi* (19), du balcon de Saint-Pierre,
[illegible] ement. Nous verrons que, pendant l'année,
[illegible] diction, dans le même lieu, le jour du Jeudi

saint et le jour de Pâques; à Saint-Jean-de-Latran, le jour de l'Ascension; à Sainte-Marie-Majeure, le jour de l'Assomption. La disposition des lieux est à peu près la même dans ces basiliques, situées au milieu de grandes places, et dont les façades présentent un balcon ou une tribune destinée au Pape pour bénir la multitude.

Consécration du nouveau Pape.

Élevé du rang de clerc, de sous-diacre, de diacre, ou de prêtre, au suprême pontificat (20), le nouvel élu doit être sacré évêque. Mabillon nous apprend qu'en 827, le rit de la consécration du nouveau Pontife se bornait à l'onction épiscopale, à l'oblation du saint sacrifice pour celui qui était élu, à l'ancien usage de le faire asseoir sur la précieuse chaire de saint Pierre; au banquet qu'il offrait; aux aumônes qu'il distribuait; aux dons offerts au Sénat, aux Juges, aux Avocats, aux Scriniaires, enfin au peuple romain. Ces offrandes s'appelaient *presbyterii*.

La cérémonie, pour le nouveau Pape déjà prêtre, est la même que pour le sacre d'un Évêque, à quelque différence près, à cause de la haute dignité à laquelle est appelé le vicaire de Jésus-Christ.

La consécration du Pontife romain se faisait autrefois un dimanche; dans ces derniers temps, cette cérémonie a été célébrée aux jours ordinaires. Les derniers Papes qui n'avaient pas le caractère épiscopal avant de monter sur le trône, sont : Clément VIII, Clément XI, Clément XIV, Pie VI, Grégoire XVI. Dans les premiers siècles du Christianisme, les Diacres, comme véritables administrateurs des biens de l'Église, étaient plutôt élus que les Évêques. Nous savons qu'en 991, Formose, évêque de Porto, passa de son évêché sur le siége pontifical. Les écrivains citent au nombre des Évêques qui, dans les premiers siècles de l'Église, n'avaient pas de siége déterminé, et qui furent cependant appelés au suprême pontificat, saint Lin, consacré évêque par saint Pierre; Marin I.er, élu en 882. Quand le Pape était évêque avant son élection, il n'était pas de nouveau consacré; il était l'objet

d'une bénédiction particulière, que quelques-uns ont appelée *consécration*, qu'il recevait un jour de dimanche : *Episcopus qui in Papam electus est, non consecratur denuo, sed benedicitur, aliquo die dominico, et coronatur*, est-il dit dans l'*Ordo romain* du cardinal Stephaneschi, rapporté par Mabillon. Nous lisons encore, dans le cérémonial de Patrizzi : *Si electus Pontifex jam episcopus est, tantùm benedicendus et coronandus.*

Le Cardinal-Évêque d'Ostie (21), assisté des Cardinaux-Évêques de Porto et d'Albano, a eu, dès les premiers siècles de l'Église, le privilége de consacrer le Pontife. Aujourd'hui, le Doyen du Sacré-Collége étant toujours évêque d'Ostie, le Sous-Doyen, évêque de Porto, comme la consécration doit être faite par les trois Suburbicaires les plus anciens, et que l'Évêque d'Albano peut bien n'être pas le troisième Cardinal en dignité; alors le Cardinal-Evêque de Sabine, de Palestrine ou de Frascati, se réunit au deux premiers pour concourir à la solennité, à laquelle participent aussi le premier Cardinal-Prêtre, les trois Cardinaux-Diacres, enfin tous les membres du Sacré-Collége, revêtus d'ornements blancs propres à leur ordre, et les dignitaires de la cour papale. Elle se fait dans la basilique Saint-Pierre. En voici une description abrégée, d'après Adami (*della Consagr. del nuovo Pontefice*).

Il n'est pas nécessaire que, dans la même matinée, le nouveau Pontife soit tout à la fois consacré et couronné; nous en avons un exemple assez récent dans la personne de Clément XIV, qui ne voulut point que ces deux cérémonies eussent lieu le même jour. La consécration du nouveau Pontife se fait après le chant de tierce, et les dispositions prises dans l'église Saint-Pierre pour cette cérémonie sont les mêmes que celles que nous avons indiquées pour le couronnement. Le Pape se revêt sur son trône de ses habits pontificaux; le Cardinal consécrateur et ses deux collègues, vont revêtir également les mêmes ornements, et reviennent auprès du Pontife : le premier porte, pour ce jour-là seulement, le *pallium*.

La procession se rend à l'autel de la Confession : le Cardinal-

Diacre ôte la mitre au Pape, et, après une courte prière, le Pontife, à genoux, fait l'acte solennel de la profession de foi, après lequel il monte sur le marchepied de l'autel, où il se met à genoux sur un prie-dieu richement décoré. Le Cardinal-Doyen, prélat consécrateur, se met à genoux à la gauche du Pape, et les deux Cardinaux-Évêques se mettent aussi à genoux, derrière le nouveau Pontife; les Chantres de la chapelle commencent aussitôt les litanies des Saints, après lesquelles les trois Cardinaux-Évêques font sur le nouvel élu les bénédictions d'usage, l'imposition des mains et du livre des Évangiles, en récitant les prières prescrites au *Pontifical* pour la consécration des Évêques; le Cardinal-Doyen entonne ensuite le *Veni, Creator*, que le chœur continue. Après le chant de cette hymne, le Cardinal-Doyen fait sur la tête et les mains du Pape les onctions sacrées, et entonne l'antienne *Unguentum in capite*, que les Chantres exécutent en contre-point; le chœur tout entier chante ensuite le psaume *Ecce quàm bonum*, et réplique à la fin l'antienne *Unguentum in capite*, sans intonation.

Cependant le Cardinal consécrateur met au Pape l'anneau pontifical, et, réuni aux deux autres Cardinaux-Évêques, il lui fait toucher le livre des saints Évangiles. Après une profonde inclination, tous les trois vont déposer leurs habits sacrés; le Doyen du Sacré-Collége revêt la chape ornée du formal, pour assister, comme évêque, à la messe solennelle, le Pontife nouvellement consacré. Le Cardinal-Diacre d'office s'approchant du Pape, assis sur son fauteuil, lui essuie la tête, sur laquelle les onctions ont été faites, et se lave ensuite les mains. Le Pontife, descendant au pied de l'autel, assisté du Cardinal-Doyen, du Cardinal-Diacre d'office, d'un Auditeur de rote Sous-Diacre apostolique, qui doit lui mettre le manipule au bras gauche, commence la messe. Le même Auditeur de rote présente ensuite au premier Cardinal-Diacre le *pallium*, qu'il doit placer sur les épaules du Pape. La messe pontificale se continue et s'achève suivant le même cérémonial que nous avons décrit en parlant du couronnement.

A l'offertoire, les Chantres de la chapelle exécutent le motet *Exultate Deo*, de Massini, à deux chœurs, et cinq prélats Votants de signature, précédés des Massiers et d'un Maître des cérémonies, se rendent au trône pour les offrandes à faire au Pape; elles consistent en deux cierges ornés de l'écusson pontifical, en deux pains et en deux petits barils de vin : le Cardinal-Doyen présente successivement ces offrandes au Pape. Le Pontife continue ensuite la messe, et on exécute à l'élévation le motet de Palestrina : *Fratres, ego enim.*

Quand le Pape invitait le même jour à sa table les Cardinaux qui l'avaient assisté, Adami fait remarquer que le collége des Chapelains-Chantres se rendait au lieu du festin; et lorsque le Pape avait bu pour la première fois, ils exécutaient trois ou quatre motets à plusieurs voix, avec accompagnement d'orgue. Lorsque Pie VII fut élu, dans le conclave qui se tint à Venise, dans le couvent de Saint-Georges, le 21 Mars 1800, le Cardinal d'Yorck, en sa qualité d'archiprêtre de la basilique Saint-Pierre, prononça une courte et savante allocution; deux moines arméniens Méchitaristes, du monastère de Saint-Lazare, firent Diacre et Sous-Diacre grecs, et chantèrent l'épître et l'évangile dans leur dialecte.

II.

Prise de possession de la basilique de Saint-Jean-de-Latran, par les Papes.

Les souverains Pontifes, après leur couronnement, se rendent dans la basilique patriarcale de Saint-Jean-de-Latran pour en prendre solennellement possession; cérémonie qu'on nommait *processio* et *processione*, du mot latin *procedere*, sans doute parce que, du Vatican, on se rendait en procession à la basilique

de Latran ; ce n'est que depuis Sixte-Quint que l'on trouve ce mot changé en celui de *possesso*, qui exprime la prise de possession de cette basilique, église cathédrale du Pape. Lorsque, en 752, Étienne III fut élevé au souverain pontificat, les historiens nous apprennent que ce Pape, profondément aimé et respecté du peuple, fut porté sur les épaules de ses sujets, en signe d'allégresse, jusqu'à la basilique Latérane. On fait ainsi remonter à ce Pape la première prise de possession, et l'usage de porter les souverains Pontifes, et conséquemment celui de la *sedia gestatoria*; d'autres, tels que Cancellieri, veulent que la première prise de possession ait été celle de saint Léon III : ce Pontife, élu le 26 Décembre 795, consacré le jour suivant, et couronné sur les marches inférieures de la basilique Vaticane, comme on l'a dit, se rendit ensuite en procession à la basilique de Latran, exemple qui fut imité par ses successeurs.

Il est certain que, dans le douzième siècle, la prise de possession était en usage à chaque nouveau règne : Calixte II prit possession le 2 Juin 1120, au milieu des plus vives démonstrations de la joie publique ; il reçut, au récit des anciens historiens, dans son trajet, l'hommage des petits enfants, des Grecs, des diaconesses, des vierges, qui portaient des branches de laurier et des palmes ; et celui de toute la milice et des fonctionnaires qui assistaient au banquet solennel dans le palais de Latran. Les prises de possession d'Innocent III, en 1198 ; d'Honorius III, en 1216 ; de Grégoire IX, en 1227 ; de Grégoire X, en 1272, à laquelle assista Charles I.er, roi de Sicile, qui lui servit d'écuyer ; enfin, celle de Boniface VIII, en 1295, font époque par la magnificence que l'on déploya dans cette cérémonie.

Clément V, élu en 1305, voulant établir la résidence pontificale en France, se fit couronner à Lyon dans l'église Saint-Just ; et, pour suivre le rit pratiqué à Rome, il se rendit, accompagné d'un brillant cortége, à une autre église, pour en prendre possession, comme il l'eût fait de la basilique Latérane ; ainsi l'avait fait Célestin V à Aquila. Grégoire XI, en 1377, ayant

rétabli la résidence pontificale à Rome, ses successeurs y observèrent l'usage dont nous parlons. Nicolas V, couronné le 19 Mai 1447, à Saint-Pierre, le dimanche *Lætare,* après avoir béni la rose-d'or, la tenant à la main, monta à cheval, et se rendit, précédé du Saint-Sacrement, à Saint-Jean-de-Latran, dont il prit possession. Buccardo rapporte que Pie III, en 1503, se trouvant dans l'impossibilité de se rendre à la basilique, reçut de la part des Hébreux l'hommage du Pentateuque écrit sur parchemin, qu'ils avaient coutume d'offrir au Pontife romain à son passage sous l'arc de Titus. Enfin, Jules II, couronné le 26 Novembre 1503, fut le premier Pontife qui sépara définitivement la cérémonie du couronnement de celle de la prise de possession; Grégoire XIV, en 1590, suivit cet exemple, que ses successeurs ont imité.

Il faut avouer cependant que la cérémonie du couronnement réunie à celle de la prise de possession, était un témoignage de plus en faveur de la majesté du pouvoir pontifical; il ne faut pas croire que cette dernière cérémonie fût comme la sanction du ministère papal : la prise de possession n'est qu'une consécration solennelle de l'ancien rit, qui ne donne aucune autorité au nouvel élu. Les Pontifes romains commencent à exercer leur ministère apostolique dans toute sa plénitude le jour de leur couronnement, et il ne manque pas d'exemples pris dans l'histoire des Papes, qui nous apprennent que plusieurs d'entre eux l'ont exercé aussitôt après leur élection. La prise de possession n'est donc qu'une cérémonie de forme, qui se rattache aux fonctions d'évêque de la ville de Rome, dont l'église de Saint-Jean-de-Latran est le siége.

L'anniversaire de l'élection et du couronnement des nouveaux Pontifes est célébré à Rome, chaque année, par des Chapelles papales et des témoignages de la joie publique; la prise de possession n'est l'objet d'aucun anniversaire, et il ne reste de cette cérémonie qu'une médaille frappée à ce sujet, qu'on distribue, comme nous le verrons, aux Cardinaux, aux Prélats, et à ceux qui ont le même privilége à la fête du Prince des Apôtres.

Le dernier Pape qui prit possession en se conformant aux anciens rites, et en déployant une magnificence telle que l'on n'en a jamais vu depuis de semblable, fut Léon X, en 1513 : on éleva sept arcs de triomphe. Après lui, le cérémonial fut modifié : les Pontifes ne se revêtirent plus des habits sacrés et ne portèrent plus la mitre, la sainte Eucharistie cessa de les précéder dans leur marche du palais à la basilique ; ils cessèrent aussi de recevoir, à leur passage sous l'arc de Titus, l'hommage de la loi de Moïse, que des Juifs, drapés de riches étoffes de soie, étaient admis à leur faire ; on ne vit plus le clergé des églises devant lesquelles passait le cortége, encenser le Pape ; et bien d'autres cérémonies touchantes et symboliques tombèrent en désuétude.

L'ancien cérémonial, qui fut, comme nous le disons, modifié après Léon X, portait que les nouveaux Papes devaient s'asseoir sur trois siéges de porphyre dans le portique de la basilique. Le Prieur de l'église Saint-Laurent *ad Sancta sanctorum*, remplacé aujourd'hui par le Cardinal-Archiprêtre de la basilique, présentait au Pape, assis sur le premier de ces siéges, une férule ou petit bâton, symbole du droit qu'a le Pape de corriger et de frapper ; de même que les clefs du palais de la basilique, symbole du pouvoir qu'il a de fermer et d'ouvrir. Plus anciennement on offrait au Pape sept clefs, qu'on attachait à une ceinture ou à une zone, et qu'on lui mettait autour des reins : le nombre des clefs fut réduit à deux, l'une d'or, l'autre d'argent. Le Pape, assis sur le second siége de porphyre, rendait la férule et les clefs à celui de qui il les tenait. On mettait alors au Pontife une autre ceinture rouge, à laquelle était attachée une bourse de soie de la même couleur, contenant douze pierres précieuses et du musc ; il prenait des pièces de monnaie de cuivre d'une autre bourse, que lui présentait le Camerlingue, et, comme il l'avait déjà fait une première fois, il les jetait au peuple, en disant : *Aurum et argentum non est mihi, quod autem habeo tibi do.* Une seconde fois, prenant des pièces de monnaie de diverses sortes, il les jetait

en disant : *Dispersit, dedit pauperibus; justitia ejus manet in seculum seculi.* Le troisième siége de porphyre où le Pape s'asseyait, portait le nom de chaise *stercoraire,* parce que l'on chantait, lorsqu'il s'y mettait, ces paroles du Psalmiste : *Suscitat de pulvere egenum, et de stercore erigit pauperem; ut sedeat cum principibus, et solium gloriæ teneat* (22).

Ces diverses cérémonies portent avec elles leurs touchantes significations : le Pontife devait s'asseoir sur ces siéges, disent les anciens auteurs, comme s'il se fût couché entre la primauté de Pierre et la prédication de Paul. La ceinture qu'on lui mettait et les sept clefs, étaient une allusion évidente à la vertu de chasteté, qui doit être si chère au Pontife, comme à l'agneau de l'Apocalypse, seul digne de briser les sept sceaux du livre mystérieux; ou aux sept dons du Saint-Esprit, que le Pontife doit tous posséder; aux sacrements, qu'il doit administrer. La bourse, et les monnaies qu'elle contenait, sont un emblême de la charité; les douze pierres précieuses le sont du pouvoir des douze Apôtres; le musc, de la bonne odeur des vertus du Pontife, qui doit pouvoir s'appliquer plus particulièrement à lui-même ces paroles de l'Apôtre : *Christi bonus odor sumus.* Enfin, le dernier des siéges de porphyre sur lesquels s'asseyait le nouveau Pape, et les paroles du Psalmiste, devaient lui rappeler la condition modeste qu'il quittait, et le rang si élevé auquel l'Église venait de l'appeler. On chantait laudes au patriarcat de Latran, dans la salle du Concile; plus tard, elles furent chantées dans la basilique même, par le Cardinal titulaire de Saint-Laurent *hors-des-murs.* Les oblations et le somptueux banquet où l'on voyait les Princes et les Souverains servir le Pontife, furent autant de cérémonies qu'on négligea peu à peu.

Il est à regretter que ces divers rites symboliques, qui avaient un caractère si attachant, ne soient plus observés depuis longtemps; le seul que l'on conserve avec soin, consiste dans la présentation des deux clefs de la basilique, qui remonte à Pascal II, en 1099, d'après Bonnani, et dans laquelle on voit comme le

signe de la souveraineté pontificale de lier et de délier; mais cette cérémonie n'est encore qu'un emblême, puisque, comme le veulent les auteurs les plus graves, cette présentation des clefs ne confère au Pape aucune autorité; il les reçoit comme un Évêque recevrait celles de sa cathédrale.

Les Ambassadeurs des puissances ayant cessé peu à peu d'assister aux Chapelles papales, comme on l'a vu, par suite des rivalités de préséance; ils ne se rendirent plus aux cérémonies de prise de possession; et Clément XI abolit définitivement l'usage où étaient ces dignitaires d'assister aux fonctions pontificales.

Diverses circonstances prises, soit de l'époque où ont vécu les Papes, soit de leur propre volonté, ont contribué à diminuer ou à augmenter la pompe de cette cérémonie. Le plus ordinairement elle a eu lieu un jour de dimanche ou de fête. Les Pontifes se rendaient à la basilique à cheval, en litière ouverte, ou en chaise, à des heures différentes de la journée, en partant, soit du Vatican, soit du Quirinal, suivant qu'ils habitaient l'un ou l'autre de ces palais. Les rues par où passait le cortége étaient élégamment ornées; on élevait des arcs de triomphe aux frais des nations auxquelles le Pontife élu appartenait. Lorsque le Pape était romain, le Capitole était magnifiquement décoré; on y voyait les drapeaux des quatorze quartiers de la ville *; le Pape recevait l'hommage du Sénateur de Rome, portant son sceptre d'ivoire à la main, qui prêtait, à genoux, serment de fidélité au nouveau Pontife, au nom du Sénat et du peuple romain. Du *Campo Vaccino* au palais de Latran, les *soixante-dix arts* de Rome (23) ornaient les places et les rues de belles tentures, de guirlandes de fleurs et d'inscriptions en l'honneur du Pontife élu.

* On a dû voir plus haut qu'il était question des sept quartiers de la ville de Rome, et des sept églises principales ou basiliques, où le Pontife romain allait faire ses stations; c'était là l'ancienne division ecclésiastique, empruntée peut-être aux sept collines, autour desquelles se groupaient ces quartiers. La division de la ville en quatorze quartiers (*Rioni*), qu'on attribue à César, subsiste encore. On a vu que le Prieur ou le premier des Chefs de quartier assistait aux fonctions papales.
(N. du T.)

En face des jardins Farnèse on élevait, aux frais du Roi de Naples, propriétaire de ces jardins, situés sur le mont Palatin, un très-bel arc de triomphe, dont le représentant du Roi des Deux-Siciles, en habit de *gala*, lui présentait, à genoux, le dessin. Les Ducs de Parme, tributaires du Saint-Siége, rendaient au Pape le même honneur; et la maison de Bourbon imita ce noble exemple lorsqu'elle régna à Naples. De l'arc de Titus au Colysée, le chemin parcouru par le cortége était orné aux frais de l'université des Hébreux (24), qui le décoraient de tapisseries, et de diverses inscriptions tirées de l'ancien Testament, faisant allusion à l'obéissance due au souverain, et à la cérémonie du jour. Pour augmenter la joie du peuple, des orchestres étaient placés sur divers points de la ville, et les fontaines du Capitole jetaient du vin. Quant au cortége, rien n'était négligé pour le rendre le plus riche possible.

Les Cardinaux se réunissaient, soit au Vatican, soit au Quirinal: le Pape, en rochet et camail de soie ou de velours rouge, fourré d'hermine, suivant la saison, prenait la *falda*, l'étole précieuse et le chapeau pontifical (25). La prélature romaine, la noblesse, la *Famille pontificale*, et toutes les dignités de la cour, se rangeaient autour du Pontife, et le cortége commençait à défiler dans l'ordre suivant :

Un détachement de Chevau-Légers, en habit de velours cramoisi galonné d'or, le cimier orné de plumes blanches, ouvraient la marche; il était suivi par quatre Chevaliers de la garde dite *Lancie spezzate* (*Anspesades*) *, portant leur cuirasse d'acier; de deux Surintendants des écuries pontificales; du Fourrier ma-

* On appelait autrefois *Anspesades* ou *Lancepesades* (lance rompue), un militaire retiré du service, qui, au besoin, était appelé à aider le caporal dans l'exercice de ses fonctions. C'était un emploi tout-à-fait subalterne. Dans nos anciens tournois, le chevalier renversé de son cheval, et dont la lance avait été rompue, s'en retournait à pied et sans armes. Le mot *lancea* n'est point d'origine italienne; on pense qu'il appartient primitivement à la langue espagnole : ce qui ferait croire que ces *Lancie spezzate*, formés de militaires retirés, ont sans doute été empruntées aux temps de la domination espagnole en Italie. *(N. du T.)*

jeur; de l'Écuyer majeur, en habit de cour, qui prenait cette place après avoir aidé le Pape à monter à cheval ou en litière. On voyait ensuite les Camériers des Cardinaux, en habit de ville, portant de riches valises, couleur d'écarlate, ornées de broderies, aux armes de leurs nobles patrons; les autres Camériers, également deux à deux, portant, appuyé sur l'arçon de la selle, le bâton d'argent du Cardinal, également armoirié; les Gentilshommes des mêmes Cardinaux; ceux des Ambassadeurs et des Princes, en habit de ville et en épée; les Familiers du Pape, c'est-à-dire, le tailleur, le boulanger, le barbier, le gardien des potagers et des jardins, en espèce de casaque (*casacche*) rouge, ou longue veste ronde *; suivis par les Écuyers pontificaux, en manteau rouge, le capuchon plié, et par les domestiques et les garçons des écuries pontificales, vêtus comme le gardien des potagers : ceux-ci conduisaient par la bride douze haquenées, ou mules blanches, que les Ambassadeurs du Roi de Naples avaient offert au saint Siége les années précédentes, avec les sept mille ducats d'or, à titre de tribut, pour le fief du royaume des Deux-Siciles. Ces haquenées étaient couvertes de housses de velours cramoisi, brodées d'argent; les armoiries qu'on y voyait représentées faisaient connaître les Pontifes auxquels elles avaient été données.

Les litières pontificales, portées sur des mules caparaçonnées de housses en velours cramoisi, richement galonnées d'or, suivaient immédiatement ces haquenées; le Maître de l'écurie, en rabat et en habit noir, à cheval, suivi de deux Officiers du palais; quatre Trompettes des gardes, faisant alternativement entendre des symphonies; les Camériers *extra-muros*, vêtus de leur manteau rouge à capuchon; les Adjudants de chambre du Pape, portant leur cape rouge à capuchon, bordée d'hermine ou de soie rouge, suivant la saison; la noblesse romaine, en habit de

* Les Palefreniers pontificaux qui remplissent l'emploi de *Sediarii*, et qui stationnent dans les premières antichambres pontificales, portent encore aujourd'hui ces larges vestes d'étoffe damassée, à grandes fleurs. *(N. du T.)*

ville; le Fiscal et le Commissaire de la Chambre apostolique, en habit et en capuchon violets, avec hermine ou doublure en soie cramoisie; les Chapelains ordinaires et les Chapelains secrets, vêtus comme les Adjudants de chambre; les Avocats consistoriaux, en habit violet et capuchon, portant l'hermine, ou les parements de soie cramoisie; les Camériers secrets et d'honneur surnuméraires, de cape et d'épée, en habit de ville; les Camériers secrets et d'honneur surnuméraires, vêtus comme les Chapelains secrets; les quatre Camériers secrets participants, vêtus comme les précédents, portant les quatre chapeaux pontificaux, sur des bâtons garnis de velours cramoisi, marchaient dans l'ordre indiqué.

Si le Pontife était de Rome, on voyait ensuite quarante députés du peuple romain, à cheval, en grande robe noire, précédés des Officiers du Capitole, et suivis par les Maîtres justiciers; après ces derniers venait le baronage romain, composé de Ducs et de Princes, qui montaient de beaux chevaux; ils avaient à droite et à gauche douze Pages vêtus avec recherche, suivis de plusieurs domestiques en riche livrée; le Capitaine de la Garde-Suisse, portant sa cuirasse, environné de six soldats helvétiques, revêtus de leur armure de fer, et portant leur hallebarde.

La Prélature romaine prenait ici rang dans le cortége: on voyait d'abord les Abréviateurs du Parc-Majeur, en rochet, *mantelletta* et capuchon, et le chapeau demi-pontifical, montés sur des mules caparaçonnées de noir; les Votants de la signature de justice, même costume, sur des mules caparaçonnées de violet, ainsi que les Clercs de la Chambre; les Auditeurs de rote, précédés par le Maître du Sacré-Palais apostolique, en habit dominicain, portant le chapeau pontifical, ayant à droite l'avant-dernier Auditeur de rote; les Auditeurs de rote, vêtus de leur manteau, portant le chapeau pontifical, et montés sur leurs mules caparaçonnées de violet. Si le Pontife était romain, on voyait encore après ces Prélats les quatorze Chefs de quartier de la ville, en robe de velours cramoisi, doublée en toile d'argent, ayant sur la tête un grand bonnet de velours noir, orné de pierreries.

Quand le Pape était porté en chaise ou en litière découverte, les Conservateurs de Rome avec le Prieur des Chefs de quartier prenaient ici leur place; mais si le Pontife était à cheval, ils devaient tenir la bride : ils étaient vêtus à la manière des anciens Sénateurs, en velours et brocart d'or, leur manteau doublé de soie cramoisie, entouré d'une broderie d'or. L'Ambassadeur des villes de Bologne et de Ferrare, faisant partie des domaines du Pape; le Gouverneur de Rome, à la droite d'un des Princes assistants au trône, servi par ses Pages, son Doyen et ses Palefreniers, en riche livrée; trois Maîtres des cérémonies du Pape, ayant de grands manteaux à capuchon, et leurs chapeaux demi-pontificaux; le dernier Auditeur de rote, en rochet, manteau à capuchon et chapeau pontifical, portant la croix papale, monté sur la mule, caparaçonnée de violet, et conduite par un serviteur de l'écurie pontificale, vêtu de rouge; à droite et à gauche, deux Maîtres portiers de la verge-rouge, Custodes de la croix, précédaient à distance le groupe pontifical.

Quand le défilé d'un aussi long cortége le permettait, le Pontife descendait de ses appartements, et montait sur sa haquenée, couverte d'un magnifique caparaçon en velours cramoisi, à broderies, franges, crépine et glands en or, qui lui était présentée par l'Écuyer majeur. Un des Princes assistants au trône tenait, du côté gauche, l'étrier au Pontife, ainsi que la bride, tissée d'or et de soie; il suivait en cela l'exemple de beaucoup de princes et de souverains; il amenait le cheval pontifical jusqu'à l'obélisque de la place Saint-Pierre, où le Pape, en le bénissant, lui donnait la permission d'aller rejoindre dans le cortége le Gouverneur de Rome : alors l'un des Conservateurs ou le Prieur des Chefs de quartier le remplaçait pour tenir les cordons de la bride, jusqu'à la basilique de Latran. Le Pontife, en montant à cheval, avait mis ses gants et pris sa baguette d'argent; les Maîtres des rues, les Pages, au nombre de vingt-cinq, délégués par le Cardinal-Camerlingue et par les Conservateurs, entouraient le cheval papal. Si le Pontife était romain, le nombre des Pages était de

cinquante; ils étaient vêtus d'étoffes lamées d'argent, bordées d'or, et couverts d'un manteau de même étoffe, à parements de satin en or, culottes blanches, garnies de rubans, bas et escarpins à l'ancienne coutume romaine. Un de ces Pages, placé à la droite du Pape, à côté de l'étrier, portait un voile de soie cramoisie, bordé d'une dentelle d'or, qui enveloppait le chapeau pontifical de velours, quand le Pape se servait de celui de satin, les gants du Pontife, et ce qu'il pouvait demander pendant la cérémonie; un autre Page, placé à l'étrier de gauche, tenait dans ses mains deux baguettes d'argent, afin qu'au besoin le Pape pût les prendre. Ces Pages étaient créés Comtes des palais apostoliques, ou Comtes palatins, et Chevaliers de l'éperon-d'or; ils étaient plus tard présentés à l'audience de Sa Sainteté, et admis au baisement des pieds; ils recevaient d'elle une couronne en agathe, et une couronne d'or bénite. Autour du Pontife se groupaient les fonctionnaires de la cour domestique papale, les Massiers et Curseurs Pontificaux, à pied, portant leur masse d'argent; le Doyen et Sous-Doyen pontificaux, en habit noir, ayant en main l'ombrelle ouverte; les Palefreniers pontificaux, l'épée à côté, et six soldats suisses, portant leurs longs et larges espadons sur l'épaule.

Derrière le groupe pontifical, sur une mule caparaçonnée de violet, suivait le Maître de chambre, en rochet, *mantelletta* et chapeau ecclésiastique sur la tête; il avait à ses côtés deux Camériers secrets, l'Échanson et le Secrétaire d'ambassade, vêtus de leur cape rouge, avec capuchon doublé d'hermine ou de satin rouge. Derrière ce Prélat se plaçaient le Médecin et le Caudataire du Pape, douze Adjudants de chambre, suivis par les Balayeurs secrets, en habit violet, portant une bourse renfermant ce qui accidentellement pouvait être utile au service du Pape. La chaise papale était portée par deux mules, recouvertes de housses brodées d'or, si le Pape montait sa haquenée; dans le cas contraire, le cheval du Pape, conduit en laisse par des serviteurs des écuries pontificales, occupait dans le cortége la place de la chaise ou de la litière portée par les *Sediarii*. Après la maison

du Pape, on voyait les Cardinaux, dans l'ordre de leur ancienneté, revêtus de leur manteau rouge, portant le chapeau pontifical sur la tête, montés sur leurs mules, richement caparaçonnées de rouge, et ayant après eux leur Doyen, en habit noir, et leurs Palefreniers, en livrée de *gala;* les Patriarches, Archevêques et Évêques assistants au trône, sur leurs mules caparaçonnées de violet; le Trésorier, le Majordome des palais apostoliques, les Protonotaires, en manteau et capuchon; les Archevêques et Évêques non assistants, les Référendaires des signatures, en rochet, *mantelletta* et chapeau demi-pontifical, les mules de ces derniers caparaçonnées de noir; le magnifique carrosse de cérémonie du Pape, recouvert de velours cramoisi, avec galons et franges d'or, tiré par six chevaux blancs, conduits par de nobles Écuyers et un Cocher, richement vêtus; deux Trompettes de Chevau-Légers; quatre Pages, portant leurs lances élevées; les Capitaines de la même garde, portant leur cuirasse d'acier et leur riche soubreveste; au milieu d'eux, le Porte-Enseigne de la sainte Église, drapeau flottant; les Cornettes, les compagnies de Chevau-Légers, un corps de trompettes et de timbales, le Capitaine des Cuirassiers, avec une compagnie de la même arme. Enfin, l'élite de l'infanterie pontificale fermait le cortége.

Sur le pont Saint-Ange, si le Pape sortait du Vatican, quatre-vingt pièces de canon et des mortiers en grand nombre saluaient de leurs bruyantes détonations le passage du Pontife sur le Tibre; le Châtelain et la garnison du château rendaient hommage à Sa Sainteté. Lorsque le Pape arrivait sur le mont Capitolin, le Sénateur de Rome descendait par le grand escalier du palais, pour aller à sa rencontre; il portait son habit de velours, plaqué d'or, son collier d'or, et son sceptre d'ivoire à la main; il avait à ses côtés les Lieutenants du Capitole, les fonctionnaires de son tribunal, et la Curie capitoline. Après avoir arrêté le cheval du Pontife, il se mettait à genoux, offrait son hommage, et promettait pour lui, le Sénat et le peuple romain, fidélité, obéissance au nouveau Pontife : cette harangue du Sénateur, de peu

d'étendue, était écrite en latin. Le Pape acceptait l'hommage, répondait avec bonté, et touchait les clefs du Capitole, que le Sénateur lui présentait dans un bassin de vermeil; lui donnait ensuite sa bénédiction, et continuait sa route. Lorsque le Pape était arrivé sur la place de Saint-Jean-de-Latran, le Chapitre et l'Archiprêtre de la basilique allaient à sa rencontre, précédés des deux croix et des deux pavillons ou gonfalons (26) de la basilique, qui rentraient dans l'église aussitôt que la croix papale apparaissait.

Comme les autres cérémonies de la prise de possession ont continué d'être en usage de nos jours, nous les faisons connaître en décrivant celles qui eurent lieu pour Pie VIII, dans la relation que nous allons en faire. Pie VII et Léon XII se rendirent en carrosse à Saint-Jean-de-Latran, mais sans le brillant cortége décrit plus haut, accompagnés seulement des principaux dignitaires de la cour pontificale; ils n'observèrent de l'ancien cérémonial, que les dispositions les plus essentielles. Il en fut de même de Grégoire XVI, qui prit possession de la basilique de Latran, le 31 Mai 1832, jour de l'Ascension, en n'observant qu'une partie du cérémonial.

III.

Description du cortége et des cérémonies de la prise de possession de la basilique de Latran par Pie VIII, le dimanche 24 Mai 1829.

Ce jour était pour les Romains l'anniversaire du glorieux retour de Pie VII, qui rentra à Rome le 24 Mai 1814 : il fut choisi par le successeur de Léon XII pour la prise solennelle de possession. Grégoire XIII, Sixte V et Benoît XIV, s'étaient solennellement rendus dans la basilique de Latran, dans le courant du même mois. Le Préfet des Maîtres des cérémonies fit annoncer

l'heure de la fonction solennelle, par les Curseurs apostoliques, porteurs de la cédule d'intimation (*schedula d'intimazione*), aux membres du Sacré-Collége, à tous les Prélats et dignitaires appelés à assister à cette solennité. Pie VIII, qui habitait le Vatican, se rendit, la veille de la cérémonie, au Quirinal: il fit distribuer d'abondantes aumônes à tous les pauvres de Rome; des secours furent portés à domicile, à toutes les familles indigentes; il constitua un capital considérable pour subvenir au besoin des paroisses de l'état ecclésiastique, et fixa une rente annuelle de 1800 écus (9630 fr., valeur française), destinés à être partagés aux élèves les plus distingués des écoles de peinture, d'architecture et de sculpture de la ville de Rome. Il donna aussi, à cette occasion, de précieux encouragements à l'agriculture.

A l'heure convenue, les Cardinaux, en habit de cérémonie, se rendirent à Saint-Jean-de-Latran, dans leur carrosse de *gala,* suivis de leurs Gentilshommes et de leurs livrées. Le cortége sortit du palais Quirinal, au bruit de l'artillerie du château Saint-Ange; il défila dans l'ordre suivant:

Un détachement de Dragons, un autre détachement de Carabiniers pontificaux, la Garde civique avec son drapeau *;

Deux Piqueurs à cheval; le *frullone* palatin du Fourrier majeur et de l'Écuyer majeur;

Les Camériers secrets surnuméraires et d'honneur, de cape et d'épée, en habit de ville; les Camériers secrets, en manteau violet;

Le Capitaine de la Garde-Suisse, portant sa cuirasse d'acier, sa cotte-d'armes en peau de daim et son chapeau empanaché, escorté par des soldats de sa nation;

Le Gouverneur de Rome, en habit de prélat, une baguette

* A Rome, les drapeaux des régiments nationaux étaient blancs; Pie VII ordonna qu'ils fussent de couleur blanche et jaune; et tel est aujourd'hui le pavillon romain, avec les armes de l'Église ou celles du Pontife régnant. Les drapeaux des troupes suisses au service du Pape, sont bleus, rouges et jaunes, portant, d'un côté, les armes du Pape régnant; de l'autre, celles du Capitaine-Commandant, sous les ordres duquel sont placés ces régiments. (Voir la note sur les troupes pontificales.) *(N. du T.)*

d'argent à la main, sur son cheval caparaçonné de violet; un détachement de la Garde-Noble;

La croix papale portée par le Crucifère pontifical, Auditeur de rote, monté sur sa mule blanche, caparaçonnée de violet; le magnifique carrosse pontifical que l'on doit à Léon XII, traîné par six chevaux noirs, richement harnachés, conduits par de nobles Écuyers romains, dans lequel était le vénérable Pie VIII, en rochet et camail, et portant l'étole précieuse : il répondait par la plus grande affabilité aux démonstrations de la joie publique, et répandait ses bénédictions sur le peuple qui l'entourait;

Un second carrosse pontifical, où se trouvaient le Doyen et le Sous-Doyen du Sacré-Collége, les Cardinaux della Sommaglia et Pacca, en rochet et camail, suivait immédiatement;

Les Palefreniers pontificaux, les Doyens, portant le parasol et la bourse, pour recevoir les plaçets; enfin, les Gardes-Suisses, environnaient les carrosses.

Venaient ensuite, à cheval, le prince de Palestrina, François Barberini; le prince di Viano, Clément Altieri; le premier Commandant et le second Capitaine des Gardes-Nobles; tous en grand costume et richement montés;

Un autre carrosse pontifical, à six chevaux, où étaient le Majordome, le Maître de chambre, l'Échanson et le Secrétaire d'ambassade; l'Aumônier, le prélat Sacristain, le Camérier garde-robe, le Caudataire, occupaient un troisième carrosse pontifical, également attelé de six chevaux, et que suivait un détachement de la Garde civique, de Carabiniers et de Dragons;

Deux carrosses du Doyen et du Sous-Doyen du Sacré-Collége : dans le premier étaient les Adjudants de chambre du Pape; dans le second, les fonctionnaires des antichambres papales;

Deux carrosses du Majordome et du Maître de chambre, où étaient leurs Gentilshommes; ceux du Gouverneur de Rome, du Commandant des Gardes-Nobles, où étaient aussi leurs Gentilshommes; enfin, le *frullone* palatin ou étaient le Crédencier secret et un serviteur de la Chambre du Pape.

Un détachement de Dragons fermait la marche.

C'est dans cet ordre que le cortége se rendit à Saint-Jean-de-Latran : les rues qu'il parcourut étaient ornées de tentures et de guirlandes de fleurs. Sur la place de la basilique, le carrosse pontifical s'arrêta devant le somptueux pavillon dressé au palais de Latran : là, le Sénateur de Rome, en grand costume, rendit hommage au Pape, comme le faisaient autrefois ses prédécesseurs, au Capitole. On voyait à côté de ce dignitaire les trois Conservateurs, le Prieur des Chefs de quartier, et autour d'eux les Juges du Capitole, les Pages, les Gentilshommes, les Chapelains, les Camériers, les Doyens, les Fidèles du Capitole, ces derniers vêtus de l'ancien costume rouge et jaune. Le carrosse pontifical s'étant arrêté, l'Écuyer majeur ouvrit la portière, et le Sénateur, à genoux, félicita le Pontife sur son exaltation, et lui jura obéissance et fidélité pour lui, le Sénat et le peuple romain. Le Pape répondit à cette harangue, prononcée en latin, par les paroles suivantes : *Fidelitatem et obedientiam, populi romani nomine exhibitam, acceptamus in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti. Amen.* Il bénit le Sénateur.

Après cette réponse du Pape, l'Écuyer majeur ferma la portière du carrosse pontifical, qui se dirigea vers la basilique. Les Chanoines de Latran, en cotte et rochet, et les Pénitenciers franciscains, allèrent à la rencontre du Pape. Tous ceux qui composaient le cortége pontifical descendirent des carrosses ou des chevaux qu'ils montaient, et furent se placer sous le portique de la basilique. Sa Sainteté descendit également de son carrosse, et se dirigea vers la grande porte d'entrée, où elle trouva le corps diplomatique, les Princes romains, et les Commandants de l'armée pontificale, qui venaient offrir leur hommage. L'église et le portique étaient richement ornés de damas rouge, bordé d'or, et de tentures de soie jaune et de mousseline blanche, garnies de franges d'or. A l'autel papal, au trône, sur les portes de la basilique, on lisait de pieuses inscriptions relatives à la cérémonie. Pie VIII, arrivé à la balustrade du portique, se mit à genoux sur un prie-dieu recouvert

de velours cramoisi à galons d'or. Les membres du Sacré-Collége, qui avaient revêtu leurs habits sacrés, entouraient le Pontife. Le Cardinal-Doyen, Archiprêtre de la basilique, en chape rouge, présenta au Pape le crucifix d'ivoire à baiser; il l'avait reçu des mains du Chanoine-Doyen, en habit de prélat; ce crucifix était posé sur un plat d'argent, recouvert d'une riche étoffe de brocart. Cependant les Chantres entonnèrent l'antienne *Ecce Sacerdos magnus*, au bruit des cloches de la basilique. Le Pape, s'étant relevé, fut conduit dans une salle contiguë, où, après avoir déposé son chapeau et l'étole, il prit la *falda*, et revint aussitôt sous le portique; s'étant placé sur son trône, il fut revêtu des ornements pontificaux, c'est-à-dire, de l'aube, de l'étole précieuse, de la chape au riche formal, par les deux Cardinaux-Diacres, assistés par des Votants de signature et des Acolytes apostoliques; il s'assit sur le fauteuil pontifical, après que le Cardinal-Diacre lui eut mis la mitre d'or.

L'Archiprêtre de la basilique, et le Doyen du Chapitre, portant le bassin de vermeil dans lequel étaient placées les clefs de l'église, montèrent au trône; le Cardinal adressa à Sa Sainteté, après une profonde inclination, un discours où, offrant au Pape les hommages des dignitaires de la basilique, et les prières de tous pour son heureux pontificat, il s'exprimait en ces termes: ... *Cum in hâc tam insigni celebritate, quâ nulla augustior est in omni terrarum orbe, tu, Pater beatissime, divinâ quâdam luce circumfusus, alter quasi Christus appareas ; quod ad me attinet, ecce ego amplissimâ sanctæ Ecclesiæ Cardinalium coronâ, cinctus, quamvis revera omnium minimus, adsum coram te. Videlicet in istâ sacratissimâ sede, quæ prima est cathedra tui episcopatûs, et in quâ, Pii VII beneficio, vicariam pro te auctoritatem exerceo, ad tuos pedes provolutum piissimum hunc ecclesiasticum ordinem, Capitulum nempè et Clerum basilicæ Lateranensis, tibi sisto, atque meipsum. Hinc primùm, maximâ quâ par est reverentiâ et obsequio, Sanctitatem Tuam veneramur, mysticas claves tibi de more offerentes : deindè verò eamdem pro tutela et præsidio tuo erga*

nos enixè rogamus, qui omnes Jesum Christum Redemptorem, purissimam Virginem ejusque matrem, utrumque Joannem (Baptistam, et Evangelistam) intimo animi affectu supplices obsecramus, et assiduè obsecrabimus, pro tuo pontificatu maximo, inito cum tantâ, quantam ipsemet vidisti, hominum frequentiâ, atque effusâ omnium ordinum lætitiâ : quæ res tanti momenti, utinam, tibi beatissime Pater, et Ecclesiæ universæ, et populo romano sic benevertat, ut nomen Domini ubique sanctificetur......

Après cette harangue, le Cardinal-Archiprêtre présenta les clefs au Pape, qui les prit, et les lui remit immédiatement; il rendit ensuite son hommage, en baisant les pieds et la main du Pape, qui l'admit *ad osculum oris.* Les Chanoines, les Bénéficiers, les Clercs de Saint-Jean-de-Latran, les Pénitenciers, baisèrent les pieds. Bientôt après se forma le cortége qui devait précéder l'entrée du Pape dans la basilique; il se composait des mêmes dignitaires que nous avons fait connaître en décrivant le cérémonial du couronnement. Accompagné des Prélats de sa maison, le Pape entra dans l'église par la porte Majeure, où il reçut l'encens et l'eau bénite des mains du Cardinal-Archiprêtre; il monta ensuite sur la *sedia,* recouvert du dais en toile d'argent, aux armes pontificales, dont les Chanoines de la basilique portaient les huit bâtons, selon l'usage adopté aux prises de possession. Des hautes-contres entonnèrent le *Te Deum,* pendant que le cortége se dirigeait vers l'autel papal par le milieu de la nef.

Le Pape arriva devant la chapelle du Crucifix, où était exposé le Saint-Sacrement; il descendit de la *sedia,* et s'étant mis à genoux, il l'adora profondément; après l'hymne ambroisienne, le Cardinal-Archiprêtre récita l'oraison d'usage. La procession continua sa marche vers l'autel : les têtes sacrées de saint Pierre et de saint Paul étaient placées sur le baldaquin qui le surmonte; le Pontife vénéra lui-même ces précieuses reliques, et les Chantres entonnèrent l'antienne *Petrus apostolus.* Arrivé au pied de l'autel, le Pape descendit de la *sedia;* après une courte prière il fut se placer sur son trône, au milieu de l'abside, et les Cardinaux occu-

pèrent les stalles des Chanoines; ils furent successivement rendre leur hommage au Pontife, et recevoir dans leur mitre le *presbytère*, consistant en deux médailles à l'effigie de Sa Sainteté, frappées à l'occasion de la prise de possession : en les recevant, chaque Cardinal baisait la main du Pape, à qui ces médailles étaient présentées par le cardinal Albani, premier diacre, qui les recevait lui-même de Mgr. Matei, trésorier-général, placé à genoux sur le palier du trône. Des médailles semblables furent ensuite distribuées à tous les dignitaires qui ont rang aux Chapelles papales.

Après avoir reçu son *presbytère*, le cardinal Fesch, comme le premier des Cardinaux présents, suivi des Auditeurs de rote, des Avocats consistoriaux, fut à l'autel papal entonner les laudes et chanter les litanies, qui sont les mêmes que celles du couronnement. Après ces prières, le Pape vint à l'autel, le baisa, et y déposa son *presbytère*, que lui remit, dans une bourse de velours cramoisi, brodée d'or, le Trésorier, et qui consistait en 150 écus d'or *; le Chanoine-Fabricien prit cette bourse, la donna au Camerlingue du Chapitre, pour employer au bénéfice de la basilique la somme qu'elle contenait. Cependant le Pape, qui n'avait pas quitté le milieu de l'autel, entonna le verset *Sit nomen Domini*, et donna la bénédiction; le Cardinal assistant lui remit la mitre. Le Pape descendit de l'autel et remonta sur la *sedia*. Après avoir encore une fois déposé la mitre et pris la tiare, précédé et suivi de son cortége, il se rendit, par l'intérieur de l'église, sur la galerie du portique, noblement décorée pour la cérémonie; et là, entouré du Sacré-Collége, il donna au peuple, au bruit des cloches de la ville, des fanfares, et des salves d'artillerie, la bénédiction solennelle, d'après le rit que nous avons fait connaître.

Après la cérémonie, le Pape fut conduit dans la salle des Parements, où ayant déposé ses habits pontificaux, pris le rochet et le camail, accompagné par le Chapitre de Saint-Jean-de-Latran, il

* L'écu d'or de Pie VII vaut 17 fr. 50 c.; ce qui donne pour total 2625 fr.

remonta en carrosse pour se rendre au Quirinal, précédé des Palefreniers, portant des torches, à cause de l'heure avancée. Sa Sainteté n'avait pas voulu que les Cardinaux l'accompagnassent. Rentré au Quirinal, Pie VIII, après quelques instants de repos, revint au palais du Vatican, accompagné de son cortége privé. Le même jour, il adressa une lettre encyclique aux Patriarches, Archevêques et Évêques du monde catholique, pour leur notifier son avénement au souverain pontificat.

IV.

Mort du Pontife romain. — On transporte le corps, le troisième jour, du Quirinal ou de l'appartement du Vatican, à la chapelle Sixtine; et le quatrième jour, à la basilique de Saint-Pierre. — Sépulture du Pontife (Tumulazione).

Après que le Pape est passé des agitations de ce monde au repos éternel, le Cardinal-Camerlingue de la sainte Église réunit le tribunal de la Chambre; il se rend au palais de l'illustre défunt, en habit violet, et de là dans la Chambre pontificale, où, après une courte oraison, il jette de l'eau bénite sur le corps. Des Adjudants de chambre découvrent le visage du Pape. Le Cardinal constate la mort (27), qu'il notifie immédiatement de l'appartement du Pontife au Sénateur romain, afin que ce dernier la fasse annoncer à la ville par le son lugubre de la cloche Majeure * du Capitole, à laquelle, par ordre du Cardinal-Vicaire, doivent ré-

* Dans plusieurs *Voyages en Italie*, notamment dans celui que nous devons à M. Valery, on lit que cette cloche est *la Patarina*, prise comme trophée sur les Viterbois. Cette ancienne cloche n'existe plus; elle a eu le sort de bien d'autres : fêlée, cassée, elle a servi à en fondre de nouvelles. La cloche qui a remplacé celle de Viterbe au Capitole, ne date que du règne de Pie VII. Elle annonce, comme on le voit, la mort des Papes, et tous les ans le commencement du Carême. *(N. du T.)*

pondre toutes les cloches des églises de Rome. Accompagné par la Garde-Suisse, le Camerlingue retourne à son palais. Si le Pape est mort au Quirinal, le corps est exposé dans la chapelle Pauline de cette résidence, après avoir été soigneusement embaumé par les Cubiculaires; revêtu de l'étole et chape rouges, il est transporté de ce palais à la chapelle Sixtine du Vatican; si, au contraire, le Pontife est décédé dans ce dernier palais, le corps, revêtu des mêmes habits pontificaux, placé sur un lit de parade, ayant à ses pieds deux chapeaux pontificaux, en signe de la double juridiction de l'illustre défunt, est exposé dans la même chapelle. La cire qui brûle sur l'autel, sur la balustrade et autour du lit de parade, est blanche; le tableau de l'autel représente la *Résurrection de Lazare;* on ne voit dans la chapelle ni le trône, ni le fauteuil pontifical. Les Pénitenciers de Saint-Pierre, rangés autour des restes mortels du Pape, récitent l'office des morts; et jusqu'à leur translation dans l'église Saint-Pierre, les Gardes-Nobles, portant le crêpe de deuil, et les Suisses, montent la garde autour de l'estrade funèbre.

Après que le corps a été embaumé, comme on l'a dit plus haut, les entrailles ont été aussitôt placées dans une urne scellée avec soin : un Chapelain secret et le Caudataire de l'auguste défunt les portent, le soir, dans un carrosse, précédés des Palefreniers, ayant des torches en main, dans l'église Saint-Anastase et Saint-Vincent *, où, après avoir été bénies par le Supérieur de l'église, elles sont placées dans le tombeau bâti exprès. Ce fut là que, pour la première fois, furent déposées les entrailles de Sixte-Quint, en 1590, parce qu'il fut le premier Pape qui mourut au

* Il existe à Rome trois églises de ce nom : celle dont il est question ici est distinguée par la désignation de *Trévi*, ajoutée aux noms de ces patrons; elle est située près de la fontaine de ce nom. Cette paroisse, desservie par les Mineurs de saint François, avait autrefois le titre de pontificale, comme comprenant dans ses limites le palais du Quirinal. Dans une chapelle souterraine sont déposées les entrailles des Papes; et près du maître-autel est une pierre tumulaire, où nous avons lu les noms de vingt Papes, de Sixte-Quint à Léon XII, dont les entrailles sont déposées dans cette chapelle. *(N. du T.)*

palais Quirinal. Si le Pape meurt au Vatican, les entrailles sont transportées dans le souterrain de la basilique de Saint-Pierre. Léon XII, en 1829, quoique décédé au Vatican, voulut que ses entrailles fussent portées à Saint-Anastase.

Quand le Pape meurt au Quirinal, le soir du troisième jour on procède à la translation du corps à la chapelle Sixtine, au palais du Vatican. Le cortége suit les rues qui forment à Rome la voie Papale (*strada Papale*); il défile dans l'ordre suivant :

Deux Dragons à cheval en avant, six Dragons marchant de front, douze Massiers portant des torches, deux Piqueurs, quatre Trompettes, un autre détachement de Dragons, deux Trompettes des Gardes-Nobles, avec un de leurs Cadets et quatre Gardes à cheval; une compagnie de la Garde-Suisse, portant le drapeau plié; le Capitaine, à cheval; un Maître des cérémonies, à cheval; la grande litière pontificale, sur laquelle repose le corps du Pape, portée par des mules blanches, caparaçonnées de deuil; des Palefreniers et des *Sediarii*, portant des torches de cire blanche, entourant la litière; douze Pénitenciers de Saint-Pierre, portant des flambeaux allumés, récitant l'office des morts; des Gardes-Nobles, à pied, et des Suisses sur deux rangs, marchant des deux côtés de la litière. Vient ensuite le Commandant des mêmes Gardes-Nobles, un détachement de ces Gardes avec leurs Officiers supérieurs, et le Maître des écuries pontificales. Un détachement de Carabiniers, précédé de leurs Trompettes, et un train d'artillerie composé de sept pièces de canon, terminent le cortége funèbre, éclairé sur tous les points de sa marche par de grandes torches.

Quand le cortége est arrivé au Vatican, des Pénitenciers reçoivent le corps sur le palier de l'escalier, et le transportent à la chapelle Sixtine, où ils le revêtent des ornements pontificaux que nous avons énumérés en décrivant la messe pontificale du couronnement. Ils continuent l'office des morts jusqu'au lendemain matin, qui est le quatrième jour de la mort du Pontife. Ce jour-là, les Cardinaux se rendent dans cette chapelle, vêtus de leurs insignes en soie violette, que les Cardinaux *créatures* du Pape dé-

cédé, portent en serge; là aussi se rend le Chapitre du Vatican. Après que les Chantres pontificaux ont entonné le répons *Subvenite sancti Dei*, le Chanoine-Doyen de la basilique, en chape noire, fait l'absoute, en observant de fléchir le genou devant le corps du Pontife, à cause de la haute dignité qu'a exercée celui pour qui il prie; on place ensuite le corps sur un poële ou drap mortuaire, et il est ainsi déposé dans le cercueil. Huit Chapelains du Chapitre, en cotte, le transportent, par l'escalier Royal, dans la basilique; des Chanoines soutiennent les extrémités du drap mortuaire; les Maîtres des cérémonies du Pape accompagnent le corps, autour duquel les Gardes-Nobles et les Suisses font le service; le Chapitre de Saint-Pierre, portant des cierges allumés, et les Cardinaux, récitant en commun les psaumes *Miserere* et *De profundis*, précèdent les Chapelains, qui portent le corps du Pape. Le cortége funèbre arrive au milieu de la basilique : le corps est placé sur un lit de parade élevé, et richement décoré de tentures de velours violet, aux armes de l'illustre défunt. Le plus ancien des Évêques-Chanoines de la basilique fait une seconde absoute, et le corps est ensuite transporté dans la chapelle du Saint-Sacrement, où il est déposé sur une estrade, de manière que les pieds, placés en dehors de la grille qui forme l'entrée de la chapelle, puissent être baisés par le peuple. Après avoir quitté leur manteau violet, les Cardinaux, accompagnés de leurs Caudataires, en manteau noir, et de leurs Gentilshommes, retournent dans leurs palais.

Pendant les jours d'exposition du corps dans la chapelle du Saint-Sacrement, tous les habitants de Rome s'empressent de venir payer un dernier tribut de vénération aux restes mortels du Vicaire de Jésus-Christ; et le soir du second jour des *novendiali*, que nous décrirons bientôt, on procède à la sépulture. Les Cardinaux *créatures* du Pape décédé, en habit de serge violette, se rendent dans la sacristie de Saint-Pierre, avec leurs Gentilshommes et leurs Caudataires; les prélats Clercs de la Chambre y accompagnent le Cardinal-Camerlingue. Cependant

l'Archiprêtre de Saint-Pierre, en chape noire, et les Chanoines de la basilique, précédés de la croix, se rendent dans la chapelle du Saint-Sacrement : on chante le *Miserere* sur le ton le plus grave. Les Chapelains et les Confrères du Saint-Sacrement mettent sur le cercueil le corps du Pape, et accompagnés des Gardes-Nobles et des Suisses, ils le transportent dans la chapelle dite du *Chœur* *, où se rendent immédiatement les Cardinaux, le Majordome, le Maître de chambre, les Chapelains secrets, vêtus de violet, parce que le cadavre du Pape n'est pas encore dans sa dernière demeure, et les Maîtres des cérémonies pontificales, en *mantellonne.* On chante le répons *In paradisum.* Le Chanoine-Évêque fait une troisième absoute, bénit et encense le corps; il bénit ensuite celle des bières de cyprès qui doit le renfermer, et récite une oraison spéciale; les Chantres entonnent l'antienne *Ingrediar,* et continuent ensuite le psaume *Quemadmodùm desiderat*; on répète l'antienne, et les Chapelains placent le cadavre dans la bière. Le Cardinal neveu, s'il en existe, ou un autre parent du Pape, ou, en leur absence, le Majordome, couvre la figure du Pontife d'un grand voile blanc; le Maître de chambre couvre d'un voile semblable les mains. Le Majordome place également dans la bière trois bourses de velours cramoisi, contenant des médailles d'or, d'argent et de bronze, à l'effigie du Pontife, frappées sous son règne. Ensuite le plus digne des Cardinaux créatures du Pape couvre tout le corps d'un grand voile rouge, frangé d'or, et l'on place aux pieds du corps un cylindre de fer-blanc, renfermant un parchemin, sur lequel sont reproduits les principaux événements de son pontificat. La bière est fermée avec des vis, et scellée. Le cercueil est remis au Chapitre par les Cardinaux, et l'acte constatant cette remise est dressé par les Notaires du Chapitre,

* C'est dans cette chapelle que l'on chante tous les jours l'office canonial et la messe capitulaire. Entourée de plusieurs rangs de stalles, elle est la plus spacieuse de la basilique; elle est séparée du bas-côté de l'église par une porte en fer, sur laquelle sont ajustées de grandes glaces qui, interceptant l'air extérieur, maintiennent une certaine égalité de température. *(N. du T.)*

du Camerlingue et du palais apostolique. Le corps est placé dans une autre bière de plomb, aux armes du Pape décédé, et portant une inscription ; cette bière est également scellée, et enfermée dans une autre en bois : sur cette dernière sont apposés les sept sceaux du Camerlingue, du Majordome et du Chapitre. Cette dernière formalité termine la cérémonie.

Dans la soirée du jour précédent, on avait transporté dans les souterrains de la basilique, ou dans une autre église, les bières contenant le corps du dernier Pape décédé, et déposé au lieu convenu, près la chapelle dite du *Chœur*. On constate l'authenticité du cercueil, on dresse un acte de reconnaissance, et le Pape récemment mort prend la place de son prédécesseur, jusqu'à ce que celui qui doit lui succéder, obéissant à la loi commune, vienne à son tour augmenter le nombre des illustres morts de la basilique, et occuper sa place.

V.

Cérémonies funèbres. — Novendiali célébrés dans l'église Saint-Pierre, en l'honneur du Pape décédé, en présence du Sacré-Collége et des dignitaires qui ont rang en Chapelle.

Il paraît qu'anciennement on commençait et on terminait en un seul jour les cérémonies funèbres faites en l'honneur du Pontife que l'Église venait de perdre. Boniface III ordonna, en 603, qu'on ne commencerait de procéder à l'élection du Pape, que trois jours après la mort de son prédécesseur. Mabillon fait remarquer, dans ses *Commentaires sur les Ordo romains*, que cette coutume était depuis long-temps en vigueur, sans qu'aucune loi l'eût prescrite. Grégoire X décida et ordonna, dans les lois qui régissent encore l'élection des Pontifes, dans le quatorzième Concile général

tenu à Lyon, en 1274, que les Cardinaux attendraient les absents pendant dix jours, à partir de la mort du Pape; qu'on célébrerait pendant neuf jours, dans la ville où il résidait, des cérémonies funèbres en son honneur, et que des cérémonies semblables auraient lieu dans les principales villes des États-Romains. La célébration des obsèques *novendiales* (*esequie novendiali*) fut ordonnée par Pie IV, dans sa bulle *In eligendis*, et par celle *Docet romanum Pontificem*, de Grégoire XV, qui régla aussi que l'on ne pourrait dépenser plus de 10,000 ducats pour les obsèques du Pontife défunt, sans comprendre cependant dans cette somme les dons qu'on avait l'habitude de faire au peuple romain, ni les aumônes versées dans le sein des pauvres.

On célèbre donc pendant neuf jours consécutifs, dans la chapelle du chœur de la basilique de Saint-Pierre, les cérémonies funèbres en l'honneur du Pontife décédé, pourvu que dans la même période de jours on n'ait pas à célébrer aussi les fêtes de Noël, de Pâques, de Pentecôte, ou quelque autre aussi solennelle; alors on suspendrait ce jour-là le service funèbre, pour ne point le reprendre les jours suivants; on doit donner aux pauvres le prix de la cire qu'on a l'habitude de distribuer, le matin de chaque *novendiale*, aux Cardinaux et Prélats, comme l'ont prescrit Pie IV et Grégoire XV.

L'architrave de la porte Majeure de Saint-Pierre, les vestibules et les portiques, sont ornés de tentures violettes à franges d'or, et surmontés des armes du Pape décédé; au milieu de la chapelle du chœur s'élève un beau monument, qu'on n'y laisse que jusqu'au sixième jour; il est entouré par les Gardes-Nobles en grand costume, tenant l'arme renversée, et portant leurs insignes de deuil. Des torches brûlent sur l'autel et autour du monument; des cierges également allumés brûlent sur les principaux autels de la basilique, et devant la statue de saint Pierre, comme autour du corps du Pontife, dans la chapelle du Saint-Sacrement, où, pendant les trois premiers jours des *novendiali*, il reçoit, comme nous l'avons dit, les derniers hommages du peuple, qui se presse

aux grilles de la chapelle pour baiser les pieds de l'illustre défunt, entouré par des Chapelains et des Gardes-Nobles.

Les Cardinaux, invités au nom du Doyen du Sacré-Collége par les Curseurs apostoliques, qui en reçoivent l'ordre du Préfet des cérémonies, se rendent, en soutane et camail violets, mais sans *mantelletta*, en signe de juridiction, dans la basilique de Saint-Pierre. Ils sont revêtus dans la sacristie, par leurs Caudataires, du manteau violet, que les *créatures* du Pape décédé portent en serge; ils se rendent individuellement dans la chapelle. Les Évêques suburbicaires occupent les premières stalles canoniales, du côté de l'évangile; après eux se rangent les Cardinaux-Prêtres; du côté de l'épître se placent les Cardinaux-Diacres, les Patriarches, les Archevêques assistants au trône, les quatre Prélats *di fiocchetti*, les Évêques non assistants; tous les autres Prélats qui ont rang en Chapelle, vêtus de leurs habits de chœur, en serge et en bas noirs, costume qu'ils doivent porter pendant la vacance du siége, prennent place aux stalles inférieures. Les Prélats orientaux conservent le costume ordinaire des Chapelles; le Maître de chambre et le Majordome ne quittent leur habit violet que lorsque le corps du Pape a été mis dans la dernière bière, parce qu'ils sont considerés comme faisant encore leur service auprès du Pontife; les Auditeurs de rote et les Avocats consistoriaux portent le grand manteau violet; le rochet des premiers, comme celui des Évêques et autres Prélats, doit être sans dentelles. Le Maître du Sacré-Palais, les Généraux et Procureurs-Généraux d'ordres religieux, prennent place aux stalles des bénéficiers; le Clerc du Sacré-Collége assiste aussi à la cérémonie en habit de *bussolante*. Tous les assistants, en entrant dans la chapelle, fléchissent le genou, ce qu'observent aussi tous les officiers de l'autel dans l'exercice de leurs fonctions, non-seulement devant l'autel, mais encore à droite et à gauche, devant les stalles occupées par les Cardinaux, parce que, quoique inconnu, le Pape à élire se trouve au milieu d'eux.

Le premier jour des *novendiali*, qui est le quatrième de la

mort du Pape, le Cardinal-Doyen chante la messe, les Cardinaux Évêques les jours suivants, et les trois derniers jours les Cardinaux-Prêtres. Le Cardinal désigné pour la célébration des saints mystères, se rend, en manteau violet, à sa stalle; prévenu par un Maître des cérémonies, il se dirige vers l'autel, où se trouvent réunis le Diacre, le Sous-Diacre et les autres officiers de service. Après avoir quitté le manteau, mettant la barrette sur sa tête, il reçoit l'eau de son Maître de chambre, pour laver ses mains; le Cardinal prend l'amict, l'aube, le cordon, le manipule, la croix pectorale, qu'il avait quittés pour laver ses mains; l'étole, la tunique-dalmatique, la chasuble noire, la mitre de damas blanc, les gants et l'anneau cardinalice, et le Caudataire prend le voile blanc pour soutenir la mitre.

On chante la messe *Pro Papa defuncto*, en plain-chant: pendant la prose *Dies iræ*, les Acolytes céroféraires distribuent aux Caudataires des Cardinaux la torche en cire qu'ils doivent leur donner, et les cierges qu'ils doivent garder pour être allumés pendant l'évangile, et depuis la préface jusqu'à la communion, enfin, pendant l'absoute. Il faut faire remarquer ici que, outre les distributions abondantes de cire qu'on est en usage de faire aux ministres du saint Siége, aux officiers du palais et de la Chambre apostolique, chaque *famille* de Cardinal reçoit aussi sa part, consistant en trois livres de cire blanche par jour, en tout vingt-sept livres; la *famille* du Cardinal absent et celle du Cardinal étranger ont également part à cette distribution. Pendant que l'on chante le *Libera*, le Cardinal-Célébrant prend la chape, et s'asseoit; ensuite il va faire l'absoute, revient à l'autel, qu'il salue profondément, et se retire à la sacristie, où les Cardinaux se réunissent pour tenir bientôt après la seconde congrégation générale. C'est ainsi qu'on chante, les cinq jours suivants, les messes de *Requiem*; les trois derniers, on fait les absoutes solennelles. Après ce troisième jour des *novendiali*, lorsque le corps du Pontife défunt a été inhumé, les Gardes-Nobles, de service auprès du Sacré-Collége, reprennent leur uni-

forme ordinaire, mais ils gardent toujours les insignes de deuil; les Curseurs et les Massiers portent, pendant la cérémonie funèbre, le bâton et la masse renversée.

Le septième jour des *novendiali*, après la messe solennelle, on commence les cinq absoutes pontificales prescrites par les *Ordo romains*. Le monument funèbre de la chapelle du chœur a été enlevé, et un monument plus noble et plus riche a été élevé au milieu de la nef de la basilique. Il est orné d'inscriptions et d'emblêmes en l'honneur du Pontife; elles retracent les événements mémorables de son règne et ses vertus apostoliques. On voit, entouré de lumières, son portrait, ses armes et celles de l'Église, sur les faces du mausolée. Aux quatre extrémités sont des siéges sans bras ni dossier, placés sur des tapis, destinés aux quatre Cardinaux qui, avec le Célébrant, doivent faire les absoutes solennelles. Les frais du mausolée ne doivent pas dépasser plus de 2,000 écus romains (10,700 fr.), y compris les 50 auxquels a droit le Chapitre de Saint-Pierre, d'après une disposition d'Alexandre VII. Des Gardes-Nobles, des Suisses, des Grenadiers, entourent le catafalque ou gardent la chapelle du chœur. Dans ces trois derniers jours, les Secrétaires de la chambre ou d'autres officiers des palais apostoliques distribuent au peuple, devant la grille en fer de la chapelle du Saint-Sacrement, des cierges de cire blanche de deux onces.

Après que le saint sacrifice a été offert, le Célébrant, revêtu de la chape noire, et les quatre Cardinaux Suburbicaires qui doivent faire les absoutes, invités par les Maîtres des cérémonies, quittent leur stalle, et vont à l'autel, où ils prennent l'amict, l'aube, le manipule, l'étole et la chape noire, enfin la mitre et les gants; les Maîtres de chambre tiennent leurs torches allumées. Les cinq Cardinaux, précédés de la croix, portée par le Sous-Diacre assistant, et gardée par les Maîtres-Portiers, accompagnés de deux Acolytes et des Céroféraires, sortent de la chapelle, après avoir salué le Sacré-Collége. Arrivés au pied du catafalque, le Célébrant s'asseoit devant la croix, tandis que les

autres prennent place aux quatre angles ; il récite le *Non intres*, et le chœur répond solennellement : *Amen*. On chante ensuite le répons : *Subvenite, sancti Dei*, et pendant le dernier *Kyrie*, le moins ancien des quatre Cardinaux bénit l'encens qu'on lui présente, et entonne, debout, le *Pater noster*. Le Prélat termine par l'oraison *Deus, cui omnia vivunt*. A l'intonation du *Pater*, les Cardinaux restés à la chapelle du chœur se sont levés de leurs siéges, et ont pris des mains de leurs Caudataires les torches allumées, qu'ils gardent pendant les cinq absoutes. Le Cardinal bénit et encense le mausolée, et achève la prière funèbre ; les Chantres commencent le *Libera* ; les trois autres Cardinaux font également l'absoute ; la dernière est réservée au Cardinal-Célébrant. On chante pour second répons : *Qui Lazarum resuscitâsti*, et pour le dernier, le *Libera*.

Après la cérémonie, les Cardinaux rentrent dans la chapelle du chœur, où ils reprennent leurs insignes ordinaires. Réunis à leurs collègues, ils vont tenir une des congrégations générales auxquelles ils assistent pendant la vacance du siége. Le dernier jour des *novendiali*, immédiatement après la messe, on prononce, en latin, l'oraison funèbre du Pape décédé : l'orateur est désigné par le Sacré-Collége, à la première congrégation, et il prononce son discours portant le manteau et la barrette.

VI.

Chapelle du Sacré-Collége qui précède l'entrée des Cardinaux dans le conclave. — Messe du Saint-Esprit. — Oraison Pro Papâ eligendo.

Après les *novendiali*, les Cardinaux se rendent dans la même chapelle de la basilique pour assister à une messe du Saint-Esprit, chantée pontificalement par le Cardinal-Doyen. Les Gardes-Nobles

ont quitté le deuil, ainsi que les troupes; les Curseurs et les Massiers relèvent leur masse. A l'offertoire, on exécute le motet *Cantate Domino,* de Giovanelli. Après la messe, le Célébrant, portant la mitre précieuse, donne la bénédiction solennelle; ensuite le Prélat désigné dans la première congrégation de Cardinaux, monte dans la chaire de la chapelle, qui est ornée de damas, et récite l'oraison latine *Pro eligendo Pontifice.* Il exhorte les membres du Sacré-Collége à faire une sainte et prompte élection, et à désigner celui d'entre eux qu'ils croient le plus digne d'être revêtu de l'auguste et sublime dignité de vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Si l'orateur est évêque, il garde sa mitre. Ce discours est imprimé et distribué. Autrefois les Cardinaux entraient en conclave immédiatement après cette cérémonie; aujourd'hui ils se réunissent, l'après-midi, dans la chapelle Sixtine, pour aller de là en procession au lieu où il doit se tenir.

VII.

Chapelle papale pour les obsèques des souverains catholiques, qui se tient dans le palais, dès que le Pape a annoncé leur mort aux Cardinaux, réunis en consistoire.

La messe est chantée ordinairement par un Cardinal attaché au prince défunt. Le Pape assiste à la cérémonie, et il fait lui-même, du haut de son trône, l'absoute, qui termine la messe de *Requiem,* chantée d'après le rit usité dans les Chapelles pontificales. Les cierges et les torches sont de cire jaune. Après l'absoute, un Prélat, en manteau et barrette, récite l'oraison funèbre du monarque décédé; ce discours est ensuite imprimé et publié.

Il est à remarquer que le Pape n'annonce jamais en consistoire la mort des princesses régnantes, et qu'on ne célèbre pour

elles aucun service funèbre en Chapelle papale. On ne dérogea point à cet usage pour la reine de Castille, Isabelle, qui avait cependant si bien mérité de l'Église romaine; ni pour Marie-Stuart, reine d'Écosse; ni pour la princesse Marie, reine d'Angleterre, qui avait tant souffert pour le maintien de la foi catholique dans ce royaume; non plus que pour la grande Marie-Thérèse d'Autriche. Déjà en 1054, Jules II prétendait qu'on ne célébrait les obsèques des rois dans les Chapelles pontificales que parce que ces princes occupaient eux-mêmes une place dans ces Chapelles; tandis qu'aucune n'étant assignée aux princesses régnantes, les obsèques de ces dernières ne doivent point y être célébrées. Si un souverain ou une princesse regnante vient à décéder à Rome, on célèbre les obsèques, *præsente corpore*, dans une église ou une basilique, comme on le fit pour la reine Marie-Clémentine Sobieski, femme de Jacques III, roi d'Angleterre; pour ce prince lui-même, et pour Marie-Louise, reine d'Espagne, épouse de Charles IV. On tient alors dans cette église ou basilique une Chapelle papale, où Sa Sainteté assiste; un Cardinal chante la messe, et, avant l'absoute, on prononce l'oraison funèbre; mais cette cérémonie n'a jamais lieu dans la chapelle des palais apostoliques.

Lorsqu'un souverain veut faire célébrer à Rome un service funèbre pour celle qui partageait avec lui le trône, le Sacré-Collége est invité, au nom du prince, à se rendre dans l'église, désignée : un Évêque chante la messe, et, après l'oraison funèbre, quatre Évêques font l'absoute, et la dernière est faite par le Célébrant. Ce pieux devoir fut rendu à Rome, dans l'église de Saint-Ignace, le 26 Septembre 1819, à la mémoire de Marie-Isabelle de Bragance, reine d'Espagne, femme de Ferdinand VII.

VIII.

Chapelle papale pour les obsèques d'un Cardinal.

Les obsèques des Cardinaux qui meurent à Rome ou dans toute autre résidence qu'habite le Pape, sont célébrées dans l'église dont ils étaient titulaires, ou dans toute autre désignée par eux, avec la permission du Pontife. Le Sacré-Collége assiste à la cérémonie, ainsi que tous les fonctionnaires des Chapelles, de même que le Clerc du Sacré-Collége. L'église est tendue de noir; les tentures du trône pontifical sont violettes; sur la devanture de l'autel, qui est noire, brille une grande croix lamée d'or; au milieu de l'église est placé le lit funèbre. La veille, dans la soirée, on y transporte le corps du Cardinal décédé, qui a été embaumé, revêtu de ses ornements sacrés de couleur violette, selon qu'il appartient à l'ordre des Évêques ou des Prêtres, et de la dalmatique rouge, s'il appartient à celui des Diacres; mais à quelque ordre qu'il appartienne, on lui met la mitre blanche. Le lit funèbre, recouvert d'un drap de soie lamé d'or, aux armes du défunt, est entouré de cent torches, portées sur des candélabres en fer; aux angles sont placés d'autres candélabres d'argent, semblables à ceux de la balustrade. Au pied du lit funèbre est attaché le chapeau cardinalice, et aux quatre angles se tiennent des serviteurs du Cardinal défunt, en habit et manteau noirs, qui agitent légèrement des bandelettes funèbres, aux armes du Prélat décédé. Ces serviteurs, pris parmi les plus anciens de la *Famille cardinalice,* sont vulgairement appelés *Piagnoni*, parce que, connaissant depuis long-temps le Cardinal défunt, ils sont censés le regretter plus vivement que les autres.

Après que les religieux appartenant aux ordres mendiants ont

chanté l'office des morts aux heures indiquées, les Cardinaux se rendent dans l'église pour assister à la messe de *Requiem*, chantée par le Cardinal-Camerlingue de l'année. Avant de se rendre à leurs stalles, et dès qu'ils arrivent dans l'église, après avoir adoré le Saint-Sacrement, placés aux pieds du lit funèbre, ils aspergent et bénissent le corps. Si le Pape assiste à la cérémonie, les Cardinaux, après avoir ainsi jeté l'eau bénite sur le cadavre, se rendent à la sacristie, où ils font cortége au Pontife, qui porte l'étole violette, la chape rouge, la mitre d'argent. Toute la cire de l'autel, de la balustrade et du lit funèbre est jaune. Après la messe, le Pape, précédé de la croix, fait lui-même l'absoute. La cérémonie terminée, on procède à l'inhumation du corps, que l'on dépose dans trois bières, en présence de quelques parents de l'illustre défunt, et d'un notaire, qui la constate. On fait des distributions de cire blanche à la *Famille pontificale;* celle du Célébrant en reçoit vingt-quatre livres; les serviteurs des autres Cardinaux en reçoivent une portion moindre. Les restes mortels du Cardinal décédé sont portés dans un des caveaux d'une des églises de Rome, où sa propre famille lui fait élever quelquefois un monument.

Le cérémonial observé à la mort des Cardinaux a varié suivant les circonstances et les dispositions émanées des souverains Pontifes. Le Cardinal Gaetano nous apprend qu'Alexandre IV *ordinavit ut Cardinali obeunti, tam idem summus Pontifex, quam Cardinales in capellis suis cantent cum notâ solemniter officium pro defunctis; idemque romanus Pontifex ducentos pauperes pro anima ejus pascat, et vigintiquinque quilibet Cardinalis. Imò et ipse dominus Papa missas pro defunctis ducentas, et vigintiquinque Cardinalis quilibet faciat celebrare.*

Les Cardinaux ont eu aussi le privilége des obsèques *novendiales*, dans les églises dont ils étaient les titulaires, ou dans celles où on les inhumait. Le P. Casimir nous a laissé une relation des obsèques pompeuses qui furent faites au cardinal Agriense, dans l'église d'*Ara Cœli*, en 1486. Dans le cinquième concile de

Latran, terminé sous Léon X, on fixa à 1500 florins, d'après des évaluations déjà faites, les frais des funérailles des Cardinaux. Sestini nous apprend (*Maestro di camera.* Liége, 1634) que lorsqu'un Cardinal mourait, on exposait le corps dans une des salles de son palais, comme on le fait encore aujourd'hui; les religieux des quatre ordres mendiants s'y rendaient pour réciter l'office des morts; les Cardinaux allaient y prier, et jeter l'eau bénite sur le corps; une portion de la *Famille pontificale* et quelques-uns des fonctionnaires qui composaient les cortéges ou cavalcades du Pape, accompagnaient la pompe funèbre des Cardinaux décédés, quand ils étaient revêtus d'une des grandes charges du Sacré-Collége. Benoît XIII ordonna, en 1724, que l'office des morts continuerait à être chanté par les religieux mendiants; que la messe serait célébrée par le Cardinal-Camerlingue du Sacré-Collége, en présence des Cardinaux. Alors s'introduisit pour la première fois l'usage, quelquefois observé depuis par les souverains Pontifes, de se rendre à cette messe funèbre, et d'y faire eux-mêmes l'absoute. Clément XII ordonna que l'office des morts serait chanté seulement par les religieux mendiants, dans la matinée des obsèques. Benoît XIV confirma ces dispositions, qui s'observent aujourd'hui.

Les Papes ont voulu quelquefois honorer, par de pompeuses obsèques ou des cérémonies funèbres particulières, la mémoire des Cardinaux d'un mérite distingué. C'est ainsi que Clément XI assista à une Chapelle papale funèbre en l'honneur du cardinal de Tournon, légat du saint Siége en Chine, et décédé dans la prison de Maccao, le 8 Juin 1710, après avoir souffert pour la gloire de la religion. La même cérémonie fut renouvelée l'année suivante, et le cardinal Corsini chanta la messe; le prélat Majella, chapelain secret, prononça l'oraison funèbre, usage souvent renouvelé aux obsèques des Cardinaux.

Il est inutile de rappeler que, dans les fêtes solennelles, du jeudi de la semaine sainte jusqu'à la seconde fête de Pâques, on ne peut célébrer les cérémonies funèbres dont nous venons de

parler; elles sont alors différées. En 1793, le cardinal Carrara décéda le Mardi saint; ce ne fut que le mercredi après Pâques qu'eut lieu la Chapelle papale funèbre en son honneur; le cardinal Chiaramonti, devenu pape bientôt après sous le nom de Pie VII, chanta la messe. Quand les Cardinaux meurent en conclave, leurs restes mortels, exposés sur un lit de parade dans la chapelle apostolique, où les Cardinaux vont faire l'absoute après le scrutin, ne sont point transportés solennellement dans l'église où doivent se faire leurs obsèques. Accompagné par les Cardinaux jusqu'à la porte du conclave, le corps est remis au clergé de Saint-Pierre ou à celui de la paroisse où résidait le Cardinal, et transporté, dans une voiture de deuil, à l'une ou à l'autre de ces églises, où la messe funèbre est exécutée par les Chantres pontificaux.

IX.

Cérémonies de l'ouverture et de la clôture de la porte Sainte de l'église Saint-Pierre, dans l'année sainte du jubilé universel.

Le retour de l'année sainte ou du jubilé universel est accompagné de pieuses cérémonies papales, que nous allons décrire. Chez les Juifs, la cinquantième année, qui succédait aux sept semaines d'années, était celle du jubilé, qui, dans leur langue, signifie rémission. Les prisonniers et les esclaves devaient être mis en liberté, les héritages vendus retourner à leurs anciens maîtres, et la terre demeurer sans culture. L'Église catholique a pris aux Hébreux leurs traditions d'indulgence et de pardon : en se les appropriant, la loi nouvelle les a dépouillées de ce qu'elles pouvaient avoir de trop humain; elle a institué des œuvres de piété et de pénitence, auxquelles elle a attaché des grâces spirituelles, pour nous engager à les faire, et à accroître ainsi nos mérites devant Dieu.

Quelques auteurs font remonter l'institution du jubilé chrétien aux temps apostoliques. Denis Petau veut (*Ratio tempor.*) que deux jubilés aient été célébrés dans le premier siècle; Zaccharia (*Tratt. del' Ann. santo*) veut aussi que l'année sainte ait existé avant l'époque où il est le plus sûr d'en fixer l'institution. Le premier jubilé dont la date n'est pas douteuse, fut solennellement établi à Rome par Boniface VIII, en 1300; chaque cent ans, l'Église devait ouvrir ses trésors spirituels en faveur de ses enfants; mais Clément VI, considérant la brièveté de la vie humaine, fixa le retour de l'année sainte à chaque demi-siècle, et, quoique résidant à Avignon, il fit célébrer le jubilé à Rome. En 1530, Urbain VI en restreignit la célébration à chaque période de trente-trois ans, en considération des années que Jésus-Christ avait passées sur la terre; mais Paul II, voulant que tous les âges pussent jouir d'un avantage spirituel si précieux, fixa la célébration du jubilé à chaque vingt-cinquième année; cette disposition a été fidèlement observée depuis. Pie VI célébra l'année sainte, en 1775; elle aurait dû encore être célébrée en 1800; les événements politiques du siècle s'y opposèrent. Elle ne le fut qu'en 1825, par Léon XII, c'est-à-dire, cinquante ans après.

Pour obtenir l'indulgence plénière du jubilé, les Pontifes prescrivent, dans leur bulle de publication, la visite de quelques basiliques de Rome. Boniface VIII avait désigné celles de Saint-Pierre-au-Vatican et de Saint-Paul *hors-des-murs*. Clément VI ajouta celles de Saint-Sauveur ou de Latran, et Grégoire XI la basilique Libérienne ou de Sainte-Marie-Majeure : c'est pour cela que les quatre basiliques ont chacune leur porte Sainte, ouverte seulement pendant l'année du jubilé; ces mêmes basiliques ont continué d'être désignées à la piété des fidèles. Urbain VIII et Clément XI substituèrent, à cause de la peste, et de l'inondation du Tibre, en 1624 et en 1700, à la basilique de Saint-Paul, celle de Sainte-Marie *in Trastevere*. En 1825, Léon XII désigna cette même église; la basilique de Saint-Paul, si malheureusement incendiée en 1823, n'étant point réédifiée.

A chaque jubilé on prescrit ordinairement aux habitants de Rome trente visites à faire à chaque basilique, et quinze seulement aux étrangers, à cause de l'éloignement des lieux d'où ils viennent. Ce nombre de visites a été restreint, selon la volonté des Papes, en faveur des personnes appartenant aux chapitres, institutions religieuses, confréries et autres corporations. Les cérémonies qui accompagnent l'ouverture et la clôture des portes Saintes ont été modifiées suivant les circonstances et le libre arbitre des Papes. On doit à Alexandre VI quelques-uns des rites en usage dans cette solennité; il les pratiqua lui-même le premier avec pompe à l'ouverture et à la clôture du jubilé de 1500. On lui doit aussi l'extension de l'année sainte à tout le monde catholique; enfin, c'est à Clément VII que nous devons les touchantes prières récitées aujourd'hui à l'ouverture et à la clôture des portes Saintes. La garde de ces portes a été confiée, jusqu'à Benoît XIV, aux Chevaliers de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui en prenaient possession après l'ouverture; aujourd'hui c'est aux gardiens des confréries et des archiconfréries romaines à qui la garde de ces portes est devolue.

C'est le Pape qui ouvre et ferme la porte Sainte de la basilique Vaticane; il est remplacé par le Cardinal-Doyen, en cas d'empêchement. Il choisit trois Cardinaux, sous la désignation de Légats *à latere*, pour faire la cérémonie dans les autres basiliques. Ces Cardinaux recevaient leur mandat dans la chambre des Parements; ils se rendaient, vêtus de leurs ornements sacrés, dans la chapelle Sixtine, où le Saint-Sacrement était exposé; le Pape les bénissait, et disait sur eux ces paroles : *Procedatis in pace.* Ces Légats déposaient ensuite leurs ornements, prenaient leur manteau rouge, et se rendaient, à cheval, précédés d'un brillant cortége, dans leur basilique respective; mais Benoît XIII ordonna, en 1725, que chaque Cardinal ainsi désigné partirait de sa propre résidence. La porte Sainte existe donc dans chacune des basiliques que nous venons de nommer, et les fidèles qui veulent gagner l'indulgence entrent par cette porte pour faire la visite de ces

églises. Dans l'intervalle des années saintes, ces portes sont soigneusement murées. A la cérémonie de clôture on voit des personnes pieuses apporter des briques, auxquelles elles font une marque particulière pour les reconnaître, les prendre au jubilé suivant, et les garder avec soin ; les pélerins surtout se montrent empressés de ramasser les débris du mortier ou ciment qui sert à murer ces portes.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que les années du jubilé ont autrefois appelé à Rome une foule innombrable d'étrangers et de pélerins. Les rois de l'Europe, des princes, des personnages éminents, s'y rendaient pour l'édification des peuples. Au jubilé de 1475, on vit arriver à Rome le Roi de Naples, celui de Danemarck, le Duc de Saxe, et plusieurs autres princes ; à celui de 1575, ouvert par Grégoire XIII, on y vit les princes de Bavière, le saint archevêque de Milan, saint Charles Borromée, qui lavait les pieds aux pélerins et les servait à table ; il faisait nu-pieds la visite des églises. L'auteur de la *Jérusalem délivrée* assista à ce jubilé. On comptait que pendant la célébration des anciennes années saintes, il se rendait toujours à Rome un million de pélerins.

Publication du jubilé.

Le jour de la fête de l'Ascension qui précède la célébration de l'année sainte, le Pape, accompagné des Cardinaux et de tous les dignitaires de sa cour, se rend dans la salle Royale du Vatican ; il s'asseoit sur le trône qu'on lui a élevé : là un des prélats Abréviateurs, en cape, après avoir demandé et obtenu la bénédiction pontificale, à genoux aux pieds du Pape, reçoit le pouvoir de publier la bulle pour la promulgation du jubilé de l'année suivante. L'original de cette bulle est remis au Prélat par le Substitut des brefs, en présence du Gouverneur de Rome, du Trésorier, du Clerc de la Chambre, entouré des Curseurs pontificaux. Ces Prélats se rendent dans le portique de Saint-Pierre, où, montant sur une chaise richement ornée de tentures de brocart, placée à

côté de la porte Majeure de la basilique, l'Abréviateur lit à haute et intelligible voix la bulle, écrite en latin. Aussitôt que la lecture en est terminée, des corps de musique militaire exécutent de brillantes fanfares, et des salves d'artillerie, tirées sur la place Saint-Pierre, annoncent la promulgation du décret pontifical. Les Prélats remontent au Vatican pour assister à la Chapelle papale; les Curseurs, après avoir affiché un exemplaire de la bulle à une des colonnes du portique, montent à cheval; ils tiennent leur bâton d'argent appuyé sur l'arçon de la selle; l'un d'eux porte la bulle ouverte, attachée par des cordons de soie rouge. Précédés par des tambours et des trompettes, ils se rendent dans les basiliques : reçus sous les portiques par le clergé, ils lisent sur des chaires qu'on y a élevées, la bulle du jubilé, qu'ils affichent ensuite sur une des colonnes ou sur les murs extérieurs. Le soir, après vêpres, le premier Bénéficier de l'ordre des Diacres lit dans chacune de ces basiliques, en présence de tout le clergé, cette même bulle, qui est imprimée, et distribuée au Sacré-Collége, à la prélature, et aux principaux officiers du saint Siége.

Le quatrième dimanche de l'Avent de la même année, avant la Chapelle papale, on renouvelle avec les mêmes cérémonies la publication de la bulle du jubilé, avec cette différence que ce sont deux Auditeurs de rote qui la lisent à la porte Majeure de la basilique Saint-Pierre, l'un en latin, l'autre en italien. Si le Pape habitait le Quirinal, la lecture en serait faite à la porte extérieure du palais par les deux Auditeurs de rote; de cette résidence partiraient les Curseurs pour se rendre aux basiliques. Avant ou après ce même dimanche, le Pape désigne, en consistoire secret, les trois Cardinaux-Légats qui doivent ouvrir et fermer les portes Saintes. Accompagnés de leurs carrosses de *gala,* de plusieurs Prélats, des ecclésiastiques attachés à leur personne et de tous leurs Gentilshommes, en habit de cérémonie, ces Légats se rendent dans les basiliques désignées, et suivent dans la solennité de l'ouverture et de la clôture, le même cérémonial que le Pape dans la basilique Vaticane. Pendant la cérémonie de la clôture

et de l'ouverture, toutes les autres portes des basiliques sont fermées.

La veille de Noël, le Pontife, qui veut faire l'ouverture de la porte Sainte, se rend dans la salle des Parements, où il prend la chape blanche, et de là, précédé des Prélats et des dignitaires, dans la chapelle Sixtine, où le Saint-Sacrement est exposé; il l'adore profondément, ainsi que toute l'assistance. On distribue des cierges aux Cardinaux, aux Évêques, aux Abbés mitrés, aux Pénitenciers, aux Prélats *di fiocchetti*, aux Protonotaires apostoliques et aux Généraux d'ordres religieux. Après avoir encensé le Saint-Sacrement, le Pape reçoit du Sous-Diacre assistant le grand cierge doré qu'il doit porter à la procession; il est orné d'un paremain (*paramano*) en soie blanche, brodée d'or, qui garantit sa main des gouttes de cire. Le Pontife entonne ensuite le *Veni, Creator,* que chantent solennellement et alternativement les Chapelains-Chantres et le chœur. La procession commence à sortir de la salle Royale, descend l'escalier Royal, suit le vestibule des Suisses, et se dirige en droite ligne vers le portique de la basilique.

Cette procession se compose de tout le clergé séculier et régulier, de tous les Prélats, des Évêques et Archevêques, et des membres du Sacré-Collége. Le Pape est porté sur la *sedia;* il tient le cierge à la main et porte la mitre précieuse. Les prélats Référendaires tiennent les bâtons du dais; les Gardes-Nobles et les Suisses font leur service ordinaire. Le cortége fait le tour du portique de la basilique; arrivé devant le trône, dressé près la porte Sainte, le Pape descend de la *sedia,* monte au trône, et pendant que le chœur chante la dernière strophe de l'hymne, les Cardinaux assistants ceignent le Pontife du grémial d'étoffe blanche; il en descend, portant toujours la mitre, et le cierge à la main, se place devant la porte Sainte, remet son cierge au Cardinal-Diacre, et prend des mains du Cardinal-Pénitencier un marteau d'argent, d'un travail élégant, dont le manche est en ivoire. Les panneaux de la porte ont été écartés, et des ouvriers maçons, placés derrière, doivent faciliter la chute du mur de clôture.

Le Pape, en donnant le premier coup de marteau sur la porte, dit :

℣. Aperite mihi portas justitiæ,
℟. Ingressus in eâ confitebor Domino.

Sa Sainteté frappe la porte une seconde fois, en disant :

℣. Introibo in domum tuam, Domine,

Les Chantres répondent :

℟. Adorabo ad templum sanctum tuum in timore tuo.

Sa Sainteté frappe la porte au milieu pour la troisième fois, en disant :

℣. Aperite portas, quoniam nobiscum est Deus,

Les Chantres répondent :

℟. Qui fecit virtutem in Israel.

Alors la porte tombe; et après que le Pontife a rendu le marteau au Cardinal-Pénitencier, il remonte sur son trône. On achève la démolition de la porte, et on en rend le passage entièrement libre. Debout sur son trône, Sa Sainteté chante les versets suivants :

℣. Domine, exaudi orationem meam,

Le chœur répond :

℟. Et clamor meus ad te veniat.
℣. Dominus vobiscum,
℟. Et cum spiritu tuo.

Il récite ensuite l'oraison *Actiones nostras*, par laquelle il implore le secours divin. Cependant les Pénitenciers de Saint-Pierre, ceints de tabliers, lavent avec des éponges trempées dans l'eau bénite, les jambages de la porte Sainte, et les maçons recueillent dans des vases les fragments des briques et les débris de mortier ou de ciment. Le chœur chante le psaume *Jubilate Deo, omnis terra*, après lequel le Pape, se levant sur son trône, et quittant la mitre, récite les versets et l'oraison qui suivent :

℣. Hæc dies, quam fecit Dominus,
℟. Exultemus et lætemur in eâ.
℣. Beatus populus tuus, Domine,
℟. Qui scit jubilationem.

℣. Hæc est porta Domini,
℟. Justi intrabunt in eam.
℣. Domine, exaudi orationem meam,
℟. Et clamor meus ad te veniat.
℣. Dominus vobiscum,
℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Deus, qui per Moysen famulum tuum populo Israelitico annum jubilæi et remissionis instituisti, concede propitius nobis famulis tuis jubilæi annum hunc, tuâ auctoritate institutum, quo portam hanc populo tuo ad preces tuæ majestati peragendas ingredienti, solemniter aperire voluisti, feliciter inchoare, ut, in eo veniâ et indulgentiâ plenè remissionis omnium delictorum obtentâ, cùm dies nostræ vocationis advenerit, ad cœlestem gloriam perfruendam tuæ misericordiæ munere perducamur; Per Dominum nostrum, etc.

Après cette oraison, le Pontife se rasseoit, reprend la mitre et descend du trône; arrivé devant la porte Sainte, il se découvre, et reçoit du premier Cardinal-Diacre la croix patriarcale, qu'il tient de la main droite, tandis que le second Cardinal-Diacre lui donne le cierge allumé, qu'il prend de la gauche; il fait ensuite la génuflexion, et entonne le *Te Deum*, que le chœur continue. Après le premier verset, il franchit le seuil et entre dans le temple; il est suivi des Cardinaux, des Archevêques et Évêques, des Abbés mitrés, des Pénitenciers, de tous les Prélats de sa maison, des Avocats consistoriaux, et du clergé séculier et régulier. Entré dans la basilique, le Pontife tourne à droite, et se rend dans la chapelle de la Pitié; il dépose la croix et le cierge, et, assis sur un fauteuil placé sur le marchepied de l'autel de cette chapelle, qui est la plus voisine de la porte Sainte, il confie aux gardiens des confréries et archiconfréries romaines la garde des portes des quatre basiliques, et leur recommande avec bienveillance et autorité, de remplir leur charge avec zèle et diligence, de veiller à ce qu'on ne commette aucun désordre aux environs de ces portes, et qu'on n'en franchisse l'entrée qu'avec respect et dévotion. Le Pape remonte ensuite sur la *sedia*, et la procession continue sa marche par le milieu de la nef. Arrivé devant la

chapelle du Saint-Sacrement, où est exposée la sainte Eucharistie, au milieu d'une riche illumination, le Pontife descendant de la *sedia*, se met à genoux, et l'adore profondément; la procession se rend ensuite à l'autel de la Confession, où arrive bientôt le Pape lui-même; après une courte prière au pied de l'autel, il monte au trône élevé devant la chaire de Saint-Pierre. Après que les Cardinaux, les Abbés mitrés et tous les Prélats ont éteint leurs cierges, il reçoit l'obédience qui lui est due, et entonne solennellement les vêpres, qui marquent le commencement des indulgences de l'année sainte; ces vêpres sont terminées par la bénédiction pontificale. Le Pape rentre au Vatican, et les Cardinaux, après avoir repris leurs habits de chœur, quittent la basilique et reviennent dans leurs palais.

Dans le cours de l'année sainte, le Pape donne la bénédiction apostolique du haut de la *Loggia* du Vatican, à chaque fête solennelle; il se livre à des exercices fréquents de piété pendant ces jours de grâce et de salut. Les Cardinaux, les Prélats, le clergé et le peuple, imitent les salutaires exemples du Pontife.

L'année suivante, à pareil jour, veille de Noël, a lieu la clôture du jubilé : le souverain Pontife ferme la porte Sainte de la basilique de Saint-Pierre, et les Légats *à latere* désignés pour exercer ces fonctions, vont les remplir dans les autres basiliques, où le même ordre de cérémonies s'observe pour la clôture des portes Saintes. Après le chant des vêpres, chantées solennellement dans la basilique Saint-Pierre par Sa Sainteté, en présence de tout le Sacré-Collége, des Archevêques, Évêques, Prélats et dignitaires de la cour romaine, la procession, à laquelle assistent ces mêmes dignitaires et Prélats, portant des cierges, se dirige, par le milieu de la basilique, vers le portique. Arrivé devant l'autel de la Confession, le Pape descend de la *sedia*, et vénère, à genoux, ainsi que tous les Cardinaux, les précieuses reliques de la *Lance*, de la *vraie Croix*, du *Saint-Suaire*, qu'un des Chanoines de la basilique présente à l'assistance du haut de la tribune. Remonté sur la *sedia*, le Pontife, tenant son cierge à la

main, fait son adoration ordinaire à l'autel du Saint-Sacrement; il entonne l'antienne *Cum jucunditate*, et les Chantres pontificaux continuent, en contre-point : *Et cum gaudio deducemini; nam montes et colles exsilient spectantes vos cum gaudio, alleluia.* On reprend cette antienne, et on la continue jusqu'à ce que le Pontife soit lui-même arrivé sous le portique de l'église; là, descendant de la *sedia*, il monte sur son trône, qu'il quitte bientôt après pour se rendre devant la porte Sainte, où, après qu'on lui a ôté la mitre, il bénit les ciments en disant :

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini,
℟. Qui fecit cœlum et terram.
℣. Sit nomen Domini benedictum,
℟. Ex hoc, nunc, et usquè in seculum.
℣. Lapidem, quem reprobaverunt ædificantes,
℟. Hic factus est in caput anguli.
℣. Domine, exaudi orationem meam,
℟. Et clamor meus ad te veniat.
℣. Dominus vobiscum,
℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Summe Deus, qui summa, media, imaque custodis, qui omnem creaturam intrinsecùs ambiendo concludis, sanctifica et benedic has creaturas lapidis, calcis, et sabuli; Per Christum, etc.

Le Pape asperge ces mortiers avec l'eau sainte, et les encense; les Cardinaux assistants le ceignent d'un grémial d'étoffe blanche; le Pontife reprend la mitre; le Cardinal-Pénitencier lui présente une drague en argent, à manche d'ivoire, avec laquelle il prend dans un vase à large surface, soutenu par un Maître des cérémonies, un peu de chaux à l'état de mortier, qu'il place au milieu du seuil de la porte Sainte, en disant : *In fide et virtute Jesu Christi fili Dei vivi.* Il en prend une seconde fois, pour la placer à sa droite, toujours sur le seuil de la porte, en disant : *Qui Apostolorum Principi dixit : Tu es Petrus;* et tandis que sur le sol, à gauche, il dépose une autre drague, il ajoute : *Et super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam.* Prenant ensuite trois briques pour les placer sur le ciment, qu'il égalise et aplatit, il place la première, en disant : *Collocamus lapidem istum prima-*

rium; la seconde : *Ad claudendam portam Sanctam ipso tantummodò;* la troisième : *Singulo jubilæi anno, iterùm reserendam in nomine Patris ✠, et Filii ✠, et Spiritûs ✠ sancti. Amen.*

Les Chantres entonnent l'hymne de Palestrina, *Cœlestis urbs Jerusalem;* le Cardinal-Grand-Pénitencier place du ciment et une assise de briques; les *San-Pietrini* *, ouvriers de la révérende fabrique de Saint-Pierre, portant le sac des confrères, continuent d'élever le mur de clôture, pendant que le Pape, de retour au trône, récite l'hymne que l'on chante, et se lave les mains; quittant ensuite sa mitre, toujours assisté par les Cardinaux-Diacres, il récite les versets suivants, auxquels le chœur répond.

℣. Salvum fac populum tuum, Domine,
℟. Et benedic hæreditati tuæ.
℣. Fiat misericordia tua, Domine, super nos,
℟. Quemadmodùm speravimus in te.
℣. Mitte eis, Domine, auxilium de sancto,
℟. Et de Sion tuere eos.
℣. Domine, exaudi orationem meam,
℟. Et clamor meus ad te veniat.
℣. Dominus vobiscum,
℟. Et cum spiritu tuo.

* Les souverains Pontifes n'ont rien négligé pour assurer l'entretien de la magnifique basilique de Saint-Pierre, et conserver dans son état de perfection cet admirable monument. Il existe depuis long-temps, dit M. de Tournon, dans ses *Études statistiques*, une institution très-propre à atteindre ce but si louable; elle se compose d'ouvriers de divers états et professions, organisés en compagnies, et connus sous le nom de *San-Pietrini*. Ces hommes, habitués dès leur jeune âge à tous les travaux, à toutes les manœuvres qu'exigent son entretien, acquièrent une adresse extraordinaire, et ce sont eux qui, dans les solennités, ornent l'église de tentures, et qu'on voit, affaissés sous le poids de lourdes tapisseries, courir sur les corniches les plus étroites; ce sont eux encore qui, dans la soirée de certaines solennités, soutenus par une corde liée à leur ceinture et deux torches aux mains, tantôt glissent le long des courbes de la coupole, tantôt s'élancent au sommet de la croix ou sur les saillies des corniches, et opèrent en quelques instants le magique changement d'illumination qui a lieu dans les grandes réjouissances.

Tous les métiers relatifs à l'art de bâtir étant familiers aux *San-Pietrini*, ils exécutent ou ils dirigent les travaux avec une grande habileté. Cette brigade, d'environ 50 individus, qui a rendu d'éminents services à l'église Saint-Pierre, coûtait en 1811 environ 18,000 fr., et les pensions des infirmes, des veuves et des enfants, s'élevaient à 8,000 fr. L'administration française la conserva.

Oremus.

Deus, qui in omni loco dominationis tuæ clemens et benignus exauditor existi, exaudi nos, quæsumus, et præsta ut inviolabilis permaneat hujus loci sanctificatio, et beneficia tui muneris in hoc jubilæi anno universitas fidelium impetrasse lætetur; Per Christum, etc. ℟. Amen.

Le Pontife entonne ensuite le *Te Deum*, que le chœur continue. Après l'hymne de la reconnaissance, Sa Sainteté donne, du haut de son trône, la bénédiction solennelle, et les Diacres assistants publient l'indulgence ordinaire. Après avoir déposé leurs habits sacrés, les Cardinaux accompagnent le Pape dans la salle des Parements, et saluent Sa Sainteté; ils retournent à leurs palais, suivis de leurs carrosses de cérémonies, et accompagnés de leur cortége de *gala*. L'artillerie du château Saint-Ange et le son des cloches de la ville annoncent la clôture des portes Saintes dans les basiliques, et la fin de l'année sainte.

Quelques Pontifes, fidèles aux anciens usages, ont promulgué les jubilés qui devaient commencer la veille de Noël, avant d'avoir pu, empêchés par la mort, faire l'ouverture de la porte Sainte: ces jubilés n'en commençaient pas moins à l'époque convenue; mais l'ouverture des portes de la basilique était retardée. Paul III promulgua l'année sainte que Jules III commença par les cérémonies d'usage, le 24 Février 1550, et qu'il clôtura le même jour de l'année suivante. Pie VI, élu Pape le 15 Janvier 1775, année sainte, promulguée par Clément XIV, fit l'ouverture de ce jubilé le 26 du même mois, et le clôtura la veille de Noël.

X.

Processions et autres cérémonies religieuses en usage dans les jubilés extraordinaires.

Les jubilés extraordinaires sont ceux que les souverains Pontifes accordent pour implorer plus spécialement la miséricorde divine, et que l'on célèbre dans de graves circonstances. Les grâces de ces jubilés sont ordinairement attachées, soit à des processions de pénitence, soit à d'autres pratiques de piété. Sixte-Quint fut le premier Pape qui promulgua un jubilé extraordinaire, à l'occasion de son avénement au pontificat; il voulut appeler les bénédictions du ciel sur son règne : cet exemple a été suivi par ses successeurs. Les Papes, en général, sont en usage d'ouvrir eux-mêmes ces jubilés, annoncés d'ailleurs par une constitution apostolique, en faisant une procession à laquelle ils assistent en étole et mosette. Ils se rendaient autrefois à l'église de Sainte-Marie *des Anges*, aux Thermes de Dioclétien, où, après la messe, la procession se dirigeait vers la basilique de Sainte-Marie-Majeure; le clergé séculier et régulier, les Cardinaux et tous les Prélats de la cour romaine, assistaient à la cérémonie, pendant laquelle on chantait les grandes litanies. Dans les jubilés ordonnés dans les pressants besoins de l'Église, les Papes prescrivaient les mêmes processions, que l'on faisait le jeudi ou le vendredi, et déterminaient l'église d'où elles devaient sortir et celles qu'elles devaient visiter; ils célébraient une messe basse dans la première de ces églises, assistés par les Cardinaux les plus anciens. Autrefois, lorsque l'église d'où la procession devait sortir était trop éloignée, les Papes s'y rendaient en litière ou à cheval.

Nous savons que Clément XI, en 1718, ordonna un jubilé

extraordinaire, à l'occasion de la guerre contre les Turcs: il assista lui-même à la procession, qui se rendit à l'église du Saint-Esprit *in Sassia* *. Un semblable jubilé fut ordonné également par le même Pontife, en 1719, et cette année ne s'acheva pas sans que le même Pape en ordonnât un autre pour demander à Dieu la cessation d'une maladie pestilentielle qui affligeait ses états. Innocent XIII, en 1721, ordonna un autre jubilé pour le même motif; Clément XIII, en 1774, en ordonna un autre pour tous les besoins spirituels et temporels de l'Église et de l'État. Ce Pontife assista à plusieurs processions de pénitence, et on le vit lui-même monter à genoux l'escalier *ad Sancta sanctorum*. Enfin, mentionnons ici les processions des jubilés ordonnés par Pie VI et Léon XII, auxquelles ces Pontifes assistèrent en donnant l'exemple d'une profonde piété, et les neuvaines ordonnées par ce dernier Pape en l'honneur de l'archange saint Michel, protecteur de l'Église, pour toutes les nécessités de cette même Église.

Quelquefois on célèbre ces jubilés sans faire de procession; les Papes se contentent de désigner plusieurs églises à la piété des fidèles; ils sont tenus de les visiter, et d'accomplir aussi les autres pratiques de piété ordonnées pour gagner ces indulgences plénières.

XI.

De la béatification des vénérables serviteurs de Dieu. — En quoi elle diffère de la canonisation. — Actes qui la précèdent; cérémonies qui l'accompagnent.

La béatification est un acte par lequel l'Église déclare, par l'organe du Pontife suprême, qu'une personne décédée après une

* C'est l'église du grand hôpital du Saint-Esprit, situé, comme on le sait, dans le *Borgo*. La dénomination de *Sassia* vient du nom d'une rue voisine où campèrent les Saxons, arrivés en Italie avec Charlemagne pour la délivrer du joug des Lombards. *(N. du T.)*

vie exemplaire, et à l'intercession de laquelle il faut attribuer plusieurs miracles, jouit dans le ciel du bonheur éternel. Elle diffère notablement de la canonisation, comme le fait remarquer Benoît XIV (*de Canon. sanctor.*), car elle consiste en une simple concession ou permission émanée du souverain Pontife, en vertu de laquelle le serviteur de Dieu peut être l'objet d'un culte ecclésiastique; tandis que la canonisation est la sentence définitive, prononcée en forme par le Pontife romain, qui déclare et ordonne que tous les fidèles doivent honorer comme un saint celui qui d'abord a été déclaré bienheureux. Le culte que la béatification solennelle ou équivalente autorise, est circonscrit à une province, à un diocèse, à une ville, et même quelquefois à une communauté religieuse. Ce culte est facultatif, et non de précepte; celui, au contraire, qui a été décrété par la canonisation, est étendu à tout l'univers catholique, et il oblige tous les fidèles. Enfin, dans la béatification, le Pape n'intervient pas comme un juge qui profère la sentence relative à la condition de celui qu'il béatifie; tandis que, dans la canonisation, il prononce *ex cathedrâ* sur l'état de celui qui est l'objet de cet acte solennel: c'est ainsi qu'on a appelé la béatification, une canonisation imparfaite (28).

Les serviteurs de Dieu qui n'ont été que béatifiés, sont l'objet d'un culte moins solennel que ceux qui ont été canonisés; aussi, sans un indult apostolique, ils ne peuvent être choisis pour patrons de royaumes et de cités; leur office n'a point d'octave; le jour de cet office ne peut être une fête obligatoire; on ne peut célébrer de messe votive.

La béatification fut introduite dans l'Église lorsque les longues procédures qui précèdent la canonisation furent reconnues nécessaires.

Nous verrons, en parlant de la canonisation, que les honneurs publics décernés aux saints, remontent aux premiers temps de l'Église. De siècle en siècle se propagèrent ces vénérables rites; et quoique de temps à autre les Évêques aient exposé des reliques de martyrs à la vénération des fidèles, et élevé des autels en

leur honneur, néanmoins la prescription du culte public a été regardée comme proprement dévolue aux seuls Pontifes romains, depuis surtout le douzième siècle.

Ce jugement qui décerne aux vénérables serviteurs de Dieu les honneurs dus à ceux qui jouissent de la vision béatifique, est donc de deux sortes : l'un s'appelle béatification, et l'autre canonisation. Le premier est préparatoire du second, et le second est la sentence dernière et définitive qui impose le nouveau culte à l'universalité de l'Église. Dans le bref de la béatification, le Pape n'emploie que la formule suivante : *Tenore præsentium indulgemus, ut idem servus Dei, beati nomine nuncupetur.*

La procédure de la béatification appartient à la congrégation des Rites, instituée par Sixte-Quint, en 1587. Cette congrégation se conforme avec soin aux prescriptions pontificales d'Urbain VIII, d'Innocent XI et de Benoît XIV : elle reçoit d'abord les pièces du procès, qui lui sont transmises par l'intermédiaire de l'autorité ecclésiastique du lieu où cessa de vivre le serviteur de Dieu, dont il faut prouver la réputation de sainteté, et l'opinion des miracles opérés pendant sa vie ou après sa mort. Sur la prière du Postulateur de la cause, et sur le rapport du Secrétaire de la congrégation des Rites, le Pape nomme d'abord un Cardinal-Rapporteur (*Ponente*). Après avoir entendu l'Avocat défenseur de la cause et les répliques contradictoires du Promoteur de la foi, la congrégation examine et discute avec maturité la question qui lui est soumise, savoir, si la cause proposée doit être introduite, *An sit signanda commissio introductionis causæ, etc., canonisationis in casu.* Après un sérieux examen, elle présente le résultat de ses délibérations au Pape, qui décide s'il y a lieu ou non à introduire la cause. Dès que le Pontife s'est décidé pour l'affirmative, il signe le décret en vertu duquel la connaissance de la cause est en définitive dévolue à la congrégation des Rites. Ainsi, exclusivement réservée au saint Siége, Sa Sainteté enlève à qui que ce soit la faculté d'en connaître sans une spéciale délégation apostolique.

Ce premier décret, porté par le souverain Pontife, suffit, d'après l'opinion la plus générale, pour que le serviteur de Dieu soit déclaré vénérable; qualification qui n'emporte avec elle aucun culte. La congrégation, ainsi juridiquement investie de la cause, doit rechercher avant tout si le serviteur de Dieu n'a été l'objet d'aucun culte public ecclésiastique; elle devra examiner ensuite s'il y a réputation, *en général*, de vertu et de sainteté, et procéder, au nom du saint Siége apostolique, et par des commissaires qui reçoivent mandat exprès, aux longues informations qui doivent se faire dans le diocèse où est décédé le vénérable serviteur de Dieu, où de nombreux témoins viennent juridiquement déposer sur les vertus et les miracles du sujet proposé.

Lorsque les procédures sont renvoyées à la congrégation des Rites, on examine d'abord si toutes les formalités prescrites ont été observées, et on procède ensuite à la discussion des faits qui doivent conduire à la béatification, et, plus tard, à la canonisation du vénérable serviteur de Dieu. Nous remettons à parler avec plus de détail des actes consistoriaux relatifs aux vénérables serviteurs de Dieu, qui précèdent la canonisation, quand nous traiterons de cet important sujet.

Cérémonies qui accompagnent la béatification solennelle.

L'Église naissante décernait les premiers honneurs de la béatification à ceux qui vivaient et mouraient saintement; soit en gardant avec dévotion leurs précieux restes, soit en écrivant leurs nom dans les diptyques sacrés. On suspendait une lampe devant le tombeau du serviteur de Dieu, et son image décorait la porte d'entrée de l'église. Dans la suite des temps, on multiplia les rites sacrés de la béatification, en leur conservant quelque chose de leur antiquité primitive.

La première béatification solennelle faite dans les derniers siècles, fut celle de saint François de Sales, mort le 28 Décembre 1622, qui fut célébrée le 8 Janvier 1662, par Alexandre VII, dans la basilique de Saint-Pierre, où ce pontife canonisa le saint

Évêque le 19 Avril 1665. Ce Pape avait décidé que la cérémonie de la béatification devait, à l'avenir, être célébrée dans la basilique deSaint-Pierre, bien que Benoît XIII et Clément XII aient célébré postérieurement plusieurs béatifications dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran; mais depuis que Benoît XIV eut, dans sa bulle du 23 Novembre 1741, *Ad sepulcra Apostolorum*, confirmé le décret d'Alexandre VII, la cérémonie a toujours été célébrée dans l'église Vaticane.

Sur la façade du temple est appendu et flotte au dehors un immense étendard, représentant l'apothéose du serviteur de Dieu, recouvert d'un grand voile jusqu'au moment que nous ferons connaître. Sur la porte Majeure de la basilique, sous le portique, on place un tableau représentant quelques faits remarquables de sa vie, ou quelques miracles opérés par son intercession. Les murs intérieurs de l'église sont recouverts de grandes tentures de damas rouge, bordées de franges d'or. La tribune de l'église est close par une balustrade, sur laquelle reposent des masses de lumière; elle est ornée de tentures de soie ou de velours de diverses couleurs, à franges d'or; d'emblêmes en l'honneur du saint, de ses armoiries, de celles du Pontife, et du souverain dont le béatifié est né le sujet; de celles enfin de l'ordre religieux auquel il a appartenu. De grandes statues, symbole des vertus qu'a le plus particulièrement exercées le serviteur de Dieu; des faisceaux de lumière, symétriquement distribués, augmentent la magnificence du temple. Dans les deux grandes arcades de la tribune on expose deux médaillons où l'on a représenté les deux miracles approuvés, et sous ces arcades on dresse des orchestres pour les chantres et les musiciens. Enfin, au centre de la gloire qui couronne la chaire de saint Pierre, on place un tableau ovale, représentant le serviteur de Dieu porté au ciel par un groupe d'anges, et richement illuminé. Des faisceaux de lumières jettent une vive clarté sur ce tableau, qui n'est découvert qu'au moment précis que nous allons indiquer.

Au jour fixé pour la cérémonie, et deux heures avant le milieu

du jour, les Cardinaux de la congrégation des Rites, en manteau violet, suivis de leurs Caudataires en soutane et ceinture violettes et manteau noir, la prélature romaine et les Consulteurs de la congrégation, prennent leurs places du côté de l'évangile; tandis que, du côté opposé, les Chanoines de Saint-Pierre et le Cardinal-Archiprêtre, portant la chape rouge, prennent les leurs. Le Postulateur de la cause, accompagné du prélat Secrétaire des Rites, prononce devant le Cardinal-Préfet de la congrégation, un discours latin, qui n'est qu'un panégyrique du serviteur de Dieu. Il lui présente ensuite le bref apostolique de la béatification, et demande qu'il soit rendu public, suivant les coutumes et les formes solennelles prescrites par les décrets pontificaux. Le discours terminé, le Cardinal-Préfet adresse le Postulateur au Cardinal-Archiprêtre de la basilique, pour obtenir la permission de publier le décret. Ce Prélat l'ayant accordée, le Secrétaire chargé de présenter le bref, monte en chaire, et en fait la lecture, en même temps que le Notaire de la congrégation des Rites dresse l'acte de la cérémonie. Le canon du château Saint-Ange et le carillon de l'église Saint-Pierre annoncent la publication du décret apostolique, et au même instant tombent les voiles qui couvraient, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église, l'image du béatifié.

On expose à la piété des fidèles une relique du saint, pendant que l'on chante le *Te Deum*. Le Chanoine-Célébrant encense trois fois l'image du nouveau béatifié; un des Chanoines-Évêques de la Vaticane chante ensuite la messe solennelle du Commun des Martyrs, ou d'un Confesseur, selon l'ordre auquel appartient le serviteur de Dieu, et récite l'oraison qui lui est propre. Le souverain Pontife accorde une indulgence plénière à ceux qui visitent la basilique, assistent au saint sacrifice, et honorent pour la première fois les reliques du nouveau saint. Après la cérémonie, on distribue au peuple des images et de petits abrégés de la vie du serviteur de Dieu qu'on vient de béatifier.

Dans la première partie de l'après-midi de ce jour, le souverain

Pontife, en étole, suivi des Prélats de la Chambre, descend dans la basilique, où il est reçu par le Sacré-Collége, le Cardinal-Archiprêtre et les Chanoines. Après avoir adoré le Saint-Sacrement renfermé dans le tabernacle, il va honorer la relique et l'image du béatifié. Le Postulateur de la cause ou le Supérieur de l'ordre auquel appartenait le bienheureux, se mettant à genoux devant le Pape, offre à Sa Sainteté le portrait du serviteur de Dieu, gravé sur cuivre, et imprimé sur satin, entouré d'une dentelle d'or; la vie du saint, richement reliée; enfin, un beau rameau de fleurs artificielles. On distribue ensuite aux Cardinaux des images et des exemplaires de la vie du même bienheureux.

Dans une des églises de Rome, ou dans celle du monastère auquel appartenait le béatifié, ou dans l'église de sa nation, on est dans l'usage de célébrer pendant trois jours une fête en son honneur; quelquefois même on y tient Chapelle cardinalice. Le Pape s'y rend; le Postulateur de la cause a humblement offert à Sa Sainteté quelques tableaux représentant des miracles du serviteur de Dieu, et un reliquaire d'argent, contenant une petite partie de ses ossements. Le Pontife reçoit encore des images et des exemplaires de la vie du bienheureux, et des branches de fleurs artificielles, ornées avec élégance de nœuds de rubans.

Des béatifications équivalentes.

Outre les béatifications solennelles, il en est d'autres appelées *equipollentes*, c'est-à-dire, équivalentes à ces dernières. Elles consistent dans un décret émané du souverain Pontife, confirmant celui qui a été précédemment porté par la congrégation des Rites, et qui approuve, après une procédure instruite, le culte rendu à un serviteur de Dieu depuis un temps immémorial. Les décrets approuvés et confirmés par Urbain VIII, pour arriver à la parfaite régularité des procès de béatification, publiés en 1625 et 1634, prescrivent, entre autres dispositions, qu'on ne doit exposer à la vénération des fidèles que les reliques des serviteurs de Dieu dont les vertus et les miracles ont été examinés

conformément aux nouvelles dispositions prescrites dans les mêmes décrets.

Le même Pape défend, en conséquence, le culte de tous les autres, n'exceptant que ceux qui, du consentement général de l'Église, sont regardés comme vénérables, ou ont été pendant un temps immémorial l'objet d'un culte justifié, soit par les écrits des Pères ou d'hommes les plus dignes, soit parce qu'il est connu et permis depuis long-temps, soit enfin parce qu'il est à la parfaite connaissance du saint Siége ou des ordinaires respectifs. On a supposé que ce long espace de temps depuis l'établissement du culte du bienheureux, devait s'entendre d'une période de cent années révolues.

Quand on veut obtenir du saint Siége une déclaration constatant le culte immémorial, dès-lors il faut légitimement prouver une des conditions d'exception exigées par Urbain VIII, et, cette condition une fois remplie, le vénérable serviteur de Dieu est béatifié d'une béatification équivalente, parce que les effets sont les mêmes que ceux de la béatification solennelle.

Il est important de remarquer que si l'on veut procéder à la canonisation du bienheureux solennellement béatifié, la preuve de deux miracles opérés par son intercession, après sa béatification, est suffisante; tandis que pour les bienheureux béatifiés par *equipollenza*, il est nécessaire de produire une preuve sommaire des vertus, justifiées par les écrits des hommes vénérables dont nous avons parlé, et des miracles, appuyés sur des faits propres et sur les plus légitimes témoignages, afin que la voie divine supplée en cette circonstance à la voie humaine.

XII.

Fonctions et cérémonies pontificales relatives à la canonisation.

En traitant de l'éminente prérogative réservée aujourd'hui aux seuls Pontifes romains, de décréter la canonisation des saints, nous jugeons convenable, pour la plus grande intelligence des rites sacrés usités dans ces augustes fonctions, de diviser en plusieurs paragraphes ce qui précède et accompagne la solennité de la canonisation.

La canonisation (*Canonisatio, alicujus in numerum sanctorum relatio, adscriptio*) est l'acte, la fonction sainte ou le décret par lequel le Pape déclare solennellement sainte une personne décédée, qui a exercé pendant sa vie les vertus chrétiennes à un degré héroïque, et à l'intercession de laquelle Dieu a surtout, après sa mort, opéré des miracles. Le Pape, en déclarant qu'on doit honorer comme saint celui qu'il canonise, permet d'exposer ses reliques à la vénération des fidèles, de célébrer la messe et l'office divin en son honneur, et de faire inscrire son nom, soit dans le canon, soit dans le catalogue de ceux auxquels l'Église rend un culte public. La canonisation remonte à l'ancien Testament, car Bellarmin remarque que l'Ecclésiaste canonise Hénoch, Noé, Abraham, Isaac, et d'autres justes, en disant : *Laudemus viros gloriosos.*

L'acte de canonisation est un commandement fait à toute l'Église d'honorer une personne comme sainte; et, pour employer ici les paroles de Benoît XIV lui-même (*de Canon. sanctorum,* liv. 1, ch. 13), nous dirons « que la canonisation des saints, non-seulement élève la foi catholique, mais confond encore les hérétiques, qui admirent avec surprise les actions héroïques des

catholiques : ils contemplent ces héros chrétiens, exaltés aussi sur la terre ; ils écoutent la voix de ceux qui, en admirant leurs vertus, déposeront avec serment, d'après les sévères prescriptions du droit civil et du droit canon, dans des procès juridiques, en faveur de leur sainteté héroïque ; ils entendent la voix divine, et cette langue des miracles due à leur invocation, qui confirment les preuves humaines ; ils comprennent que, dans les sectes séparées de l'Église catholique, il n'existe point et ne saurait exister de vrais miracles ; ils touchent, en quelque, sorte avec leurs mains les recherches soigneuses et scrupuleuses qui précèdent l'examen des vertus des personnes des deux sexes qu'on doit canoniser, et des prodiges arrivés par leur intercession ; de sorte qu'il ne reste aucun doute dans l'esprit ».

En quoi consistait la canonisation dans les premiers siècles de l'Église. — Quelle fut la première canonisation célébrée par le souverain Pontife.

Dans les premiers siècles de l'Église, comme on le sait, les premiers saints furent les martyrs, auxquels les chrétiens rendirent un culte solennel : on élevait des autels sur leurs tombeaux, ou sur les lieux mêmes où ils avaient confessé la foi ; on y célébrait les saints mystères ; on écrivait leurs noms dans les diptyques sacrés ; on les invoquait dans le canon de la messe, d'où est venu dans la suite le mot de canonisation. Tels étaient les actes publics par lesquels on reconnaissait la sainteté des premiers confesseurs de la foi. C'était en cela que consistait la canonisation ; nous en voyons un exemple dans les actes du martyre de saint Ignace, et dans la lettre de l'Église de Smyrne, au sujet du martyre de saint Polycarpe. Baronius rapporte que le pontife Pie I.er écrivait, l'an 166, à Juste : *Martyria sancta, Spiritu sancto proba.* L'Église a approuvé avec raison le culte que les fidèles, pénétrés de son esprit, ont rendu aux saints ; mais les Évêques jugèrent qu'il était nécessaire d'user de beaucoup de précaution, afin de ne pas s'exposer à rendre un culte religieux à qui n'en serait pas digne, puisque quelquefois les hérétiques et les schismatiques étaient mis à mort

par les persécuteurs, sans mériter cependant d'être placés au rang des martyrs, ni d'être inscrits dans les diptyques sacrés de l'Église. Saint Cyprien recommande les plus diligentes informations à l'égard de ceux qui seraient morts pour la foi : il voulait connaître toutes les circonstances qui accompagnaient le martyre de ceux que l'on désirait honorer, afin de ne pas les confondre avec des personnes d'un zèle suspect.

Macri nous apprend les règles observées dans les siècles postérieurs pour constater la vérité dans des matières si délicates. L'Évêque dans le diocèse duquel était mort martyr celui que l'on voulait honorer, en informait le Primat de la province, qui, après une mûre délibération, et le conseil des Évêques ses collègues, réunis en concile, comme on l'a vu dans l'Église d'Afrique, déclarait s'il y avait lieu à instituer en son honneur un culte public. L'exemple le plus ancien que nous ayons des Évêques ainsi réunis pour s'éclairer avant de porter un si important jugement, est celui que nous a laissé l'Évêque de Tagaste, qui, au rapport de saint Augustin, présenta les actes des martyrs à Mensurius, évêque de Carthage. Nous apprenons aussi de Millevitanus, que Lucille, protectrice des Donatistes, fut reprise par Cecilianus, archidiacre de Carthage, pour avoir vénéré et baisé les reliques d'un martyr qui n'était pas encore canonisé. On appellait *martyr vindicatus,* celui qui, ayant été reconnu comme tel, pouvait être honoré.

On croit que ce fut après le quatrième siècle que s'établit le culte des fidèles décédés qui, après avoir pratiqué d'une manière exemplaire toutes les vertus chrétiennes, bien qu'ils n'eussent pas répandu leur sang pour la foi, méritaient d'être invoqués, tels que les confesseurs, les vierges, les cénobites; mais ce culte reposa toujours, comme l'atteste Sarnelli dans ses *Lettres ecclésiastiques,* tom. 2, sur des décrets synodaux qui permettaient d'élever un autel sur les restes du fidèle décédé dans la foi, et de lui dédier des églises ou oratoires. C'était là la cérémonie de la canonisation, ou la promulgation de la loi qui autorisait la

célébration de la mémoire du bienheureux. Telle fut, au rapport du même auteur, la pratique des souverains Pontifes, qui cependant n'inscrivirent dans le catalogue des saints que les martyrs, au moins jusqu'à Boniface IV, en 608, qui fit la dédicace de l'ancien Panthéon romain, sous le titre de l'église Sainte-Marie *aux Martyrs*, sans faire mention des confesseurs, dont la sainteté, reconnue ensuite par les synodes ou conciles provinciaux, fut publiquement honorée, comme on le vit pour saint Antoine abbé, saint Hilarion, saint Grégoire de Nice, saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, et autres saints confesseurs.

Quand on voulut déterminer le culte qui était dû à ceux qui avaient pratiqué les vertus chrétiennes à un degré héroïque sans recevoir la couronne du martyre, on jugea convenable d'user de toute la circonspection possible; on s'écarta de l'usage où étaient les peuples de proclamer saint celui qu'ils voulaient honorer, comme on le pratiquait dans les réunions des premiers chrétiens. Cette circonspection fut nécessaire, afin de ne pas s'exposer à rendre un culte à ceux dont les vertus ne seraient pas solennellement constatées. La piété souvent imprudente, l'ignorance des peuples trompée par les apparences, la négligence de quelques Évêques dans les recherches qu'ils avaient à faire dans l'examen des qualités requises pour conférer les honneurs de la canonisation, obligèrent les souverains Pontifes à ne plus s'en tenir au consentement tacite, mais à se réserver à eux-mêmes ce suprême jugement. Il suffisait, en effet, dans les premiers siècles, qu'un Évêque déclarât dans son diocèse les vertus et les miracles de quelqu'un mort en odeur de sainteté, pour que ce dernier fût honoré par les fidèles soumis à sa juridiction. C'était une marque de sainteté, et tout à la fois un témoignage du culte ecclésiastique, que de peindre les images des morts en entourant leur tête d'une auréole ou d'une couronne lumineuse, comme l'indique Benoît XIV.

Avant de parler de la réserve faite par les Papes, dans le douzième siècle, du droit de canoniser les serviteurs de Dieu; des

formes de procédure qui ont été adoptées, et des pratiques usitées aujourd'hui dans les procès de canonisation ; il faut faire connaître l'époque où, pour la première fois, fut introduite dans l'Église la cérémonie de la canonisation. Parmi les plus anciens monuments qui ont rapport aux canonisations faites par les Papes, nous trouvons le procès de canonisation de saint Swidebert, instruit par les Évêques de Trèves, de Mayence et de Cologne, choisis à cet effet par Étienne II, en 752, à la demande de Pépin, roi de France. Cette canonisation ne se fit cependant que sous Léon III, malgré quelques témoignages contraires : ce Pontife serait donc le premier qui eût célébré avec solennité la canonisation d'un saint. Se rendant en Allemagne avec Charlemagne, en 804, il canonisa ce saint en présence de ce grand empereur et des Cardinaux. Dieu, dans sa miséricorde, daigna sanctionner ce décret, en rendant la vie à un enfant qui s'était noyé dans le Rhin, et qui avait été recommandé par ses parents à l'intercession du nouveau canonisé, comme nous l'apprenons de Surius et de Bellarmin. Mentionnons encore parmi les anciens monuments, la canonisation de saint Alban, proto-martyr d'Angleterre, due à Adrien I.er, en 794, qui céda aux instances du roi des Marciens, Offa.

Cependant, malgré ces témoignages, la plupart des écrivains ecclésiastiques reconnaissent que la canonisation solennelle n'est pas antérieure au dixième siècle; ils nous apprennent que le premier Pontife qui, à une date certaine, célébra la canonisation, fut le pape Jean XV, dit XVI romain : il mit au rang des saints, en 993, Uldaric, évêque, mort le 4 Juillet 973. Le second saint canonisé solennellement, fut saint Siméon l'Arménien, inscrit au catalogue des saints par Benoît VIII, en vertu de la constitution *Requisitis* (*Bull.*, tom. 1). Selon les auteurs les plus accrédités, la canonisation de saint Gérard, évêque de Toul, mort en 994, doit être attribuée à saint Léon IX, qui la célébra en 1050, à Hartzhein ou à Rome, dans un concile qu'il réunit pour la promulgation de la constitution *Virtus divinæ operationis*, rapportée

dans le *Bull.*, tom. 1. Bellarmin nous apprend que, dans ces temps éloignés, les Évêques continuaient quelquefois de canoniser dans leurs églises respectives quelques bienheureux dont le culte était restreint dans leur diocèse; quelquefois cependant il en franchissait les limites, et le Pape ne désapprouvait pas cette canonisation, non plus que le culte qui en était la suite. Pierre Damiens (*Epist.* 16, ch. 29) nous apprend qu'au onzième siècle, les Évêques procédaient aux canonisations dans des synodes où ils se réunissaient. Nous savons enfin que les souverains Pontifes ont cru, dans certaines circonstances, devoir permettre aux Évêques de procéder eux-mêmes à des canonisations. C'est ainsi qu'Urbain II, en 1088, publia une bulle qui autorisait Bisantinus, archevêque de Trani, à inscrire solennellement au catalogue des saints le bienheureux Nicolas, surnommé le Pélerin. La canonisation de saint Gualtere de Pontoise, faite en 1153 par l'archevêque de Rouen, est le dernier exemple que nous offre l'histoire ecclésiastique d'un saint qui n'a pas été canonisé par le souverain Pontife.

On peut dire qu'il y avait autrefois deux espèces de canonisations, une générale et une autre particulière : la première, faite par le Pape ou par un concile général, était pour l'Église universelle; la seconde, faite par l'Évêque, ou par un concile particulier, ou une église particulière, ne regardait que les fidèles sujets à leur juridiction partielle. Les Évêques conservaient le pouvoir de faire ces canonisations, ou plûtôt les béatifications. Alexandre III, qui régnait en 1159, fut le premier qui se réserva le privilége de proclamer ainsi la sainteté des serviteurs de Dieu; et, après lui, ce privilége a constamment appartenu à ses successeurs, à l'exclusion de tout autre Évêque, Archevêque, Primat, Patriarche, Légat *à latere*, collége des Cardinaux, *etiam sede apostolicâ vacante.* Plusieurs théologiens et canonistes soutiennent que ce droit n'appartient pas même au concile général durant la vacance du siége, s'il n'a été convoqué par l'ordre du Pape, par l'intermédiaire des Légats apostoliques; ce qui le rend œcuménique.

Le culte des saints devant être en honneur dans toute l'Église, il était naturel que le juge suprême, appelé à prononcer en dernière instance, fût le vénérable chef de cette Église, successeur de saint Pierre, vicaire de Jésus-Christ, qui peut avec certitude délibérer sur un objet d'une si haute importance, se fondant sur les promesses faites au siége apostolique. C'est pour éviter tout ce qui serait nuisible au corps entier des fidèles, et afin qu'ils ne puissent vénérer sur leurs autels des sujets qui ne méritaient pas un tel honneur, à plus forte raison ceux qui en seraient indignes, que les Pontifes romains ont fait prévaloir, dans ces matières délicates, la suprématie de leur juridiction. La première canonisation après les décrets d'Alexandre III, fut celle de saint Bruno, évêque de Segni, mort en 1125, par le pape Luce III, successeur immédiat d'Alexandre. Innocent III, dans la bulle *Cùm secundùm*, donnée le 3 Avril 1200 (*Bull. Rom.*, t. 3), pour la canonisation de sainte Cunégonde, impératrice, morte en 1040, confirmant le décret d'Alexandre III, déclare qu'au seul Pontife romain, légitime successeur de saint Pierre, appartient le droit de porter un si haut jugement. Benoît XIV nous apprend que le premier procès de canonisation régulièrement fait par un Évêque, fut celui qui fut instruit lorsque l'Église rendit un culte à la mémoire de saint Raymond de Pennafort, décédé en 1275.

Nous rappellerons ici, à propos de la procédure usitée en matière de canonisation, l'extrême sévérité des jugements portés par le saint Siége, les recherches, les précautions qui accompagnent l'examen des miracles attribués aux bienheureux que l'on veut honorer. Les catholiques ne sont pas les seuls à professer une telle opinion; on connaît l'aveu de ce gentilhomme anglais protestant, pour n'en pas rapporter ici plusieurs autres, à qui un Prélat fit lire à Rome des procès-verbaux qui contenaient le rapport de plusieurs miracles. Après une lecture attentive, il les rendit à celui de qui il les tenait, en lui disant que si tous les miracles approuvés par l'Église romaine avaient pour fondement des preuves aussi solides que ceux dont il avait lu la relation, il

n'y aurait aucune difficulté à y souscrire. — « Eh bien! répondit le Prélat, de tous ces miracles qui vous semblent si bien prouvés, la congrégation des Rites n'en a admis aucun, ne les croyant pas suffisamment démontrés ». Étonné de cette réponse, le gentilhomme avoua qu'une prévention aveugle pouvait seule rejeter la canonisation des saints, et il ajouta qu'il n'aurait jamais pensé que l'Église romaine employât une si grande circonspection dans l'examen des miracles dus à l'intercession des saints qu'elle doit canoniser. (*Vie de saint François Regis*, 1716.)

Si l'on examine la discipline des temps les plus reculés, on se convaincra qu'une profonde maturité a toujours accompagné les jugements émis par les Pontifes romains en matière de canonisation; ils se sont toujours entourés des sages conseils des Cardinaux et des Évêques. Dans des temps moins reculés, nous voyons les Papes confier l'examen des miracles et des vertus des serviteurs de Dieu au tribunal de la Rote. On procédait ainsi : dès que le Pape était informé que le fidèle était mort laissant après lui une réputation de sainteté, il en appelait au conseil des Cardinaux, et, aidé de leurs lumières, il désignait des personnes sages et accréditées de la localité où avait vécu celui qu'on réputait bienheureux, pour recueillir sur ses mérites, et sur la dévotion du peuple dont il était déjà l'objet, des documents certains qui pussent justifier les vœux généralement émis pour sa canonisation. Ces préliminaires achevés, on savait seulement s'il convenait de procéder ultérieurement. Si le Pape jugeait utile, après avoir pris connaissance du rapport des commissaires, de poursuivre l'instruction, il déléguait de nouveau les mêmes personnes, ou il en désignait d'autres, pour recueillir avec plus de connaissance de cause des rapports plus détaillés, des renseignements contradictoires et de nouvelles lumières sur les faits qu'il leur spécifiait, sur les doutes qu'il proposait, au sujet des vertus et des miracles du saint présumé, et sur le degré de croyance qu'il fallait y ajouter. Cette information terminée, le Pontife remettait l'examen de l'affaire aux Auditeurs de rote, ou à quelques autres personnes d'un mérite

reconnu, pour déterminer les principaux points de la procédure; il soumettait ensuite toutes les informations faites à l'examen particulier de trois Cardinaux, savoir, d'un Évêque suburbicaire, et de deux autres appartenant à l'ordre des Prêtres et des Diacres, qui devaient en faire un rapport en plein consistoire. On lisait, dans une autre réunion, les dépositions des témoins, concernant les vertus chrétiennes et les miracles attribués aux bienheureux; mais avant cette réunion, le Pape, de concert avec les Cardinaux, déterminait, dans sa sagesse, si les vertus et les miracles du serviteur de Dieu étaient suffisamment justifiés; on examinait article par article, et les décisions étaient écrites de point en point par un Cardinal.

Toutes ces formalités remplies, le Pontife demandait en consistoire au Sacré-Collége s'il était d'avis de procéder à la canonisation du personnage proposé. Il faisait encore d'exactes diligences, si les avis recueillis étaient pour l'affirmative. A ce consistoire en succédait un autre, où assistaient les Patriarches, les Archevêques et les Évêques présents à Rome : le Pape exposait tout ce qui avait été fait jusque-là; on recueillait ensuite sur la question les votes des Cardinaux et des Prélats mentionnés, comme nous l'apprend Benoît XIV. Enfin, dans un autre consistoire, on déterminait le jour et l'église où devait se faire la canonisation, dont les cérémonies étaient à peu près celles qui sont en usage aujourd'hui.

Ajoutons encore, qu'Honorius III, en 1218, fut le premier Pape qui accorda une indulgence plénière à ceux qui, dans les dispositions requises, assisteraient à la cérémonie de la canonisation, lorsqu'il mit au rang des saints Guillaume, évêque de Bourges, mort en 1209; et que la première canonisation célébrée dans une église a été celle de saint Stanislas, évêque de Cracovie, martyr en 1079, faite par Innocent IV, dans la ville d'Assise, le 17 Septembre 1253.

Ce fut en 1587 que le Pape Sixte-Quint, comme on l'a dit déjà, établit, par sa constitution *Immensa æterni Dei*, une congrégation particulière sous la dénomination de *congrégation des*

Rites sacrés, à laquelle serait désormais confié l'examen de toutes les causes de béatification et de canonisation. Les trois plus anciens Auditeurs de rote, un grand nombre de Consulteurs, prélats du clergé séculier, assistent à cette congrégation. C'est ainsi que les jugements portés en pareille matière devinrent plus dignes du respect des peuples, les procédures plus exactes et plus rigoureuses, et que les causes proposées furent discutées avec un scrupuleux examen, conformément aux dispositions et aux décrets émanés des Pontifes romains, principalement d'Urbain VIII, d'Alexandre VII, d'Innocent XI et de Benoît XIV. Le souverain Pontife, se rendant aux prières du Postulateur de la cause, prenant en considération le rapport du Secrétaire de la congrégation des Rites, désigne un Cardinal-Rapporteur dans les procès de canonisation. Tous les actes sont soumis aux lumières de la congrégation, et tous les Consulteurs donnent leur suffrage. A la suite des recherches les plus minutieuses, et après toutes les questions possibles relatives à la collection des jugements rendus et de toutes les informations prescrites, on agite dans une si docte assemblée, pesant dans la balance du sanctuaire les actions du serviteur de Dieu, examinant toutes les allégations produites, et les soumettant à un jugement contradictoire, la question essentielle, savoir, si les vertus du personnage proposé atteignent ce haut degré d'héroïsme qui doit leur mériter un culte public.

C'est avec les mêmes soins et la même rigoureuse exactitude que se discute l'importante question de la véracité des miracles. Ce n'est jamais qu'après avoir adressé au ciel d'incessantes prières, imploré les lumières de Dieu, après avoir recueilli les votes de ces assemblées nombreuses et recommandables, que le Pape se décide à publier le décret qui constate les vertus du bienheureux, et les miracles opérés par son intercession. Enfin, après ce double jugement, le Pape entend, dans un autre consistoire, la protestation écrite du Promoteur de la foi, qui est tenu, par devoir, remplissant les fonctions de fiscal, de proposer les objections ou de donner seulement son adhésion. Ensuite le Pontife

interpelle souverainement tous les Cardinaux et Consulteurs de la congrégation des Rites, pour savoir s'il peut, avec certitude, procéder à la béatification ou à la canonisation du serviteur de Dieu, qui devient plus tard l'objet d'un décret spécial et solennel.

Actes consistoriaux ; circonstances particulières qui précèdent les canonisations, ou qui s'y rattachent.

Dans les procès de canonisation, la discipline actuelle est devenue plus rigoureuse : l'Église romaine les soumet toujours au jugement des consistoires ; au lieu de deux, on en tient trois maintenant, afin que l'examen des causes se poursuive avec plus de vigilance. Le jugement de la congrégation des Rites ayant été formulé, comme nous venons de le voir, chaque cause de canonisation est soumise d'abord à un consistoire secret, où assistent les seuls Cardinaux ; ensuite à un consistoire public ; enfin, elle est portée devant un troisième consistoire, demi-public. Avant la tenue de la première de ces assemblées, le Promoteur de la foi présente à tous les Cardinaux l'abrégé de la vie, des vertus et des miracles des bienheureux qu'on doit canoniser, extrait des actes authentiques de la procédure, que l'on conserve dans les archives de la congrégation des Rites, afin qu'ils puissent s'éclairer et réfléchir sur le jugement qu'ils devront porter dans les trois consistoires. Ces abrégés sont distribués ensuite à tous les Patriarches, aux Archevêques et aux Évêques appelés à donner leur vote dans le consistoire demi-public.

Le Pape, réunissant, comme nous l'avons dit, le Sacré-Collége dans un consistoire secret, prononce l'allocution dans laquelle il émet le désir d'effectuer la canonisation solennelle projetée.

Le Cardinal-Préfet de la congrégation des Rites fait son rapport sur les vertus et les miracles du serviteur de Dieu proposé pour la canonisation, et sur tous les actes précédemment examinés et les jugements portés par cette même congrégation. Ce rapport terminé, le Pontife interroge les Cardinaux pour savoir s'ils jugent que sur de tels actes on peut procéder à la canonisation,

et chaque Cardinal exprime son avis, en disant : *Placet*, ou *Non placet*. Si plusieurs bienheureux doivent être canonisés dans la même solennité, on procède pour chacun d'eux de la même manière. Le Pape clôt le consistoire, ordonnant que ces causes de canonisation seront plaidées par des Avocats consistoriaux dans les consistoires suivants. A ce consistoire secret succède le consistoire public, où se rend le Pontife, porté sur la *sedia*, portant la *falda*, la chape rouge et la mitre d'or, ou à pied, précédé de la croix papale. Assis sur le trône, le Pontife reçoit l'obédience des Cardinaux; ensuite le premier Maître des cérémonies, après avoir obtenu la permission du Pape, avertit les Avocats consistoriaux qu'ils peuvent se présenter devant le trône, en disant : *Accedant*. Ceux-ci, après avoir fait la génuflexion devant le Pape, forment devant lui un demi-cercle; celui qui doit le premier prendre la parole, se place au milieu de ses collègues, et plaide la cause; il fait connaître les principaux faits de la vie du bienheureux, et, racontant ses vertus, il indique les actes qui ont précédé l'instruction de la cause, et fait connaître quelques-uns des miracles opérés par son intercession, ceux principalement approuvés avant et après la béatification. Il termine en priant le Pape de ne pas retarder la canonisation du bienheureux. Après ce discours, le Maître des cérémonies avertit le second des Avocats consistoriaux de prendre la parole, en disant : *Dicat alter;* ce qu'il fait aussitôt dans la forme ordinaire. Les autres, s'il y a lieu, prennent successivement la parole; et lorsque les causes sont nombreuses, plusieurs consistoires publics se tiennent pour entendre les Avocats. Pendant qu'ils parlent ainsi devant le Pape, quatre Protonotaires apostoliques participants occupent près du trône la place que leur a accordée Pie II, au quinzième siècle. Après la plaidoirie, les Avocats se mettent à genoux sur les derniers degrés du trône, et quoique déjà un rigoureux examen ait précédé les plaidoiries, le Pape n'accède pas encore aux vœux qui lui sont exprimés, mais il fait répondre en son nom, par le prélat Secrétaire des Brefs *à' principi*, que la demande que l'on forme

présentant une haute gravité, il exhorte tous les fidèles à adresser leur prière au Père des lumières, afin qu'il puisse se déterminer pour la plus grande gloire de Dieu, après qu'il aura entendu le jugement porté par les Cardinaux et les Évêques dans le consistoire suivant. Les Avocats consistoriaux saluent de nouveau le Pape, et se retirent; Sa Sainteté quitte elle-même la salle du consistoire.

Pour se conformer aux ordres du Pontife, le Cardinal-Vicaire engage les fidèles à adresser d'humbles prières à Dieu, afin qu'il daigne assister de ses lumières l'auguste chef de son Église dans le jugement qu'il doit porter et l'acte qui doit suivre. A cette fin il est prescrit des prières publiques, et l'on propose, pour gagner l'indulgence plénière, trois jours de jeûne, les faisant suivre d'une communion et de la visite d'une des églises patriarcales de Rome. Dans chacune d'elles le Saint-Sacrement est exposé à la vénération des fidèles. Le Pape et les Cardinaux sont dans l'usage de visiter aussi ces églises pour implorer les lumières d'en haut, et gagner l'indulgence. Ces grâces spirituelles sont accordées aux religieuses, aux dames pieuses qui vivent en communauté, pourvu qu'aux jours indiqués elles visitent leur église ou leur chapelle intérieure, et qu'elles y prient pour toute l'Église et pour le Pape.

Bientôt après se tient le consistoire demi-public, dont les Curseurs pontificaux font connaître le jour aux membres du Sacré-Collége. On appelle ces sortes de consistoires, demi-publics, parce que, non-seulement les Cardinaux sont appelés à y donner leur vote, mais encore tous les Évêques qui se trouvent à Rome, prévenus par l'avis de la congrégation du Concile, avec cette distinction cependant, que ceux placés à une distance de cent mille de Rome sont obligés de s'y rendre, à moins qu'ils n'aient des motifs à alléguer qui puissent les en dispenser. Le savant Clément XI disait judicieusement, dans son allocution prononcée à l'occasion de la canonisation de saint Pie V, qu'un tel concours de Cardinaux et d'Évêques représentait un concile romain. Dans la matinée du jour fixé pour le consistoire, le Pape se rend dans la salle ordinaire,

en chape et mitre d'or; les Cardinaux et les Évêques, informés des vertus et des miracles de chaque bienheureux par les extraits des actes imprimés qui leur ont été remis, et par les plaidoiries des Avocats consistoriaux, donnent leur vote écrit, et formulé selon l'avis reproduit dans la cédule des Curseurs apostoliques. Si quelque membre du consistoire était, pour cause de maladie, dans l'impossibilité d'assister à la réunion, il doit faire parvenir son vote cacheté dans les mains du Pape. C'est le Cardinal-Doyen qui commence à émettre son sentiment; il se lève de sa stalle, se découvre, se tourne vers le trône, et fait une profonde inclination au Pape; il se rasseoit, se couvre de nouveau, et lit son vote. C'est ainsi que successivement les Cardinaux émettent le leur, auxquels succèdent les Patriarches, les Archevêques et les Évêques; ceux-ci lisent debout leur vote écrit, et font la génuflexion devant le Pape avant de commencer. Dès que le premier Patriarche ou Archevêque se lève, tous les autres se tiennent également debout jusqu'à ce que le dernier ait parlé. Le Secrétaire de la congrégation des Rites recueille les suffrages. On vote dans chaque cause séparément, selon la teneur de la cédule consistoriale.

Les votes émis dans la première cause ayant été recueillis, le Pape, résumant son allocution, demande l'avis du Sacré-Collége et du corps épiscopal dans les autres causes de canonisation, s'il y a lieu, et l'on recueille également les suffrages. Ces formalités remplies, le Pape donne son assentiment à la canonisation; mais il exhorte toute l'assistance à renouveler ses prières pour que Dieu le conduise et l'éclaire dans une circonstance aussi délicate. Les deux premiers Auditeurs de rote, le Secrétaire de la congrégation des Rites, le Promoteur de la foi et le Secrétaire du consistoire, assistent à la réunion. Quand le Pape a fini de parler dans les consistoires demi-publics, le Procureur fiscal de la Chambre apostolique fléchit le genou à la place qu'il occupe derrière le banc des Cardinaux-Prêtres, et, se tournant vers les Protonotaires apostoliques, il leur demande la publication des votes, des allocutions pontificales et de tous les actes du consistoire. Le plus ancien de

ces Prélats répond, au nom du Collége, qu'il y sera pourvu, en disant : *Conficiemus.* Se tournant ensuite vers les deux Camériers secrets participants, qui, en cape rouge, sont debout auprès du trône, le Procureur fiscal les prend à témoin de la promesse qui lui est faite, en disant : *Vobis testibus.* Dans le premier consistoire demi-public, le Pape manifeste sa satisfaction de l'unanimité des votes, et annonce la publication du décret solennel de la cérémonie de canonisation, qui devra se faire dans la basilique de Saint-Pierre. Il en appelle encore aux prières de tous, pour obtenir des secours nécessaires du Père des lumières; il termine le consistoire en donnant sa bénédiction, et, précédé de la croix, il se rend dans la salle des Parements, où il reprend ses vêtements ordinaires.

Après que tant de doctes théologiens et de canonistes appelés à donner leur avis dans la congrégation des Rites, après que les Cardinaux de cette même congrégation, et tout le Sacré-Collége réuni à tant d'Évêques, ont décidé que l'on pouvait procéder à la canonisation, c'est au Pape lui-même à célébrer cette fête, qui intéresse toute l'Église. Il n'est pas permis de douter que les plus anciennes canonisations qui ont été faites à Rome, l'aient été ailleurs que dans la basilique de Saint-Pierre, à quelques exceptions près. La plus grande partie des canonisations ont été solennisées dans cette ville, principale résidence du Pontife romain; ce n'est que par occasion, et par suite d'une résidence temporaire, que d'autres ont été célébrées ailleurs. Rocca, dans son commentaire *de Canonis. sanct.*, rapporte le catalogue de toutes les canonisations qu'il a pu trouver, en commençant par celle de saint Swidebert, faite par Léon III; il nous fait connaître aussi les canonisations qui ont eu lieu hors de Rome, telles que celle de saint François d'Assise, à Assise, en 1228, par Grégoire IX; de saint Antoine de Padoue, par le même Pape, à Spolette, en 1234; de saint Guillaume, à Lyon, en 1248, par Innocent IV; de saint Louis, roi de France, par Boniface VIII, en 1297, à Orviete; de saint Louis, évêque de Toulouse; de saint Thomas

d'Aquin, en 1328, à Avignon, par Jean XXII, et de plusieurs autres.

En y comprenant les cinq bienheureux canonisés par Grégoire XVI le dimanche de la Trinité 26 Mai 1839, on compte jusqu'ici soixante-onze canonisations célébrées dans l'église Saint-Pierre de Rome.

XIII.

Cérémonies et Messe pontificale de la canonisation.

En faisant la description des rites sacrés usités dans la cérémonie de la canonisation des saints, nous profiterons de ce que les écrivains érudits nous ont laissé sur cette matière; nous suivrons plus en particulier Hyacinthe Amici (*il sacro rito delle Canonizatione*); nous ajouterons quelques faits particuliers relatifs à la dernière canonisation, célébrée par Grégoire XVI.

Un édit du Cardinal-Vicaire fait connaître le jour désigné, fête de précepte, pour célébrer la canonisation. Afin que cette fête soit encore plus chère aux fidèles, le souverain Pontife, comme nous l'avons déjà dit, accorde une indulgence plénière à ceux qui assistent à la *fonction*, ou seulement à la procession qui la précède; et cette indulgence peut être gagnée, comme on l'a dit encore, par toutes les personnes cloîtrées qui vivent à Rome dans les conservatoires ou autres retraites consacrées à la religion; par les infirmes et les prisonniers qui reçoivent la sainte communion, et qui, au moment où ils entendront le canon du fort Saint-Ange ou le son des cloches, réciteront le plus dévotement possible trois fois le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria Patri*, en l'honneur de la sainte Trinité, et pour remercier Dieu de l'accroissement de gloire que reçoit l'Église catholique des

vertus héroïques des nouveaux saints. Le Cardinal-Vicaire publie deux autres édits : le premier est une invitation faite au clergé régulier et séculier d'assister à la procession de la canonisation; le second prescrit les dispositions relatives à la joyeuse sonnerie des cloches qui doit se faire entendre après l'acte de canonisation; il est adressé à tous les supérieurs séculiers et réguliers, au clergé des basiliques, des collégiales; en un mot, à celui de toutes les églises, monastères et oratoires de Rome : ils doivent faire sonner les cloches pendant une heure au moins, dès que le canon du fort Saint-Ange et les cloches du Capitole se sont fait entendre.

Le souverain Pontife a désigné un *Cardinal-Procureur de la canonisation*, afin qu'au jour de la cérémonie il se présente devant le trône pontifical, et sollicite du Pape la grande sentence. Sa Sainteté désigne encore un Prélat, qui, réuni aux Postulateurs de la cause, présidera à l'emploi des sommes destinées aux pompeuses décorations de la basilique. De grandes tentures de damas rouge, à franges d'or; de pieux emblêmes; les armes du Pontife, celles des souverains qui ont demandé la canonisation, et celles des instituts religieux auxquels les bienheureux ont appartenu; enfin, des tableaux représentant les actions héroïques des nouveaux saints, décorent l'immense basilique, magnifiquement illuminée dans toutes ses parties. A la présence du Pontife romain, ce temple splendide ressemble « à la ville sainte, nouvelle Jérusalem que vit saint Jean, dans l'Apocalypse, venant de Dieu, et qui descendait du ciel, parée comme une épouse qui se pare pour son époux ».

Ainsi donc, au jour et à l'heure convenus et notifiés par les Curseurs apostoliques, commence la nombreuse procession de tout le clergé romain; elle sort du palais du Vatican, parcourt l'une et l'autre colonnade de la place Saint-Pierre, et entre dans la basilique par la porte Majeure. Quelquefois elle ne va que jusqu'à l'obélisque de la place, et se dirige en droite ligne vers le portique de l'église. Le Majordome fait, avant la cérémonie, la

visite des lieux que parcourt la procession, dont le cérémonial et l'ordonnance sont, sous bien de rapports, les mêmes que ceux que nous ferons connaître en parlant de la *Chapelle papale* de la fête du *Corpus Domini;* plusieurs circonstances la distinguent cependant. C'est ainsi que, dans les processions de canonisation, tous ceux qui la composent doivent porter à la main des cierges allumés, et non des torches, comme à celle de la Fête-Dieu. Il faut en excepter toutefois ceux qui précèdent l'étendard des bienheureux.

Il n'y a que le clergé des basiliques patriarcales et mineures qui entre dans Saint-Pierre; le clergé secondaire se range dans le portique, jusqu'à l'arrivée du Pape; la présence des Consulteurs de la congrégation des Rites, et les étendards des nouveaux saints, portés en triomphe, distinguent encore cette procession de toutes les autres. Ces étendards sont placés, après la procession, dans la chapelle du Saint-Sacrement de la basilique, pour être transportés plus tard dans les églises ou communautés auxquelles appartenaient les bienheureux; les autres étendards que l'on voit exposés dans l'intérieur du temple sont, comme autant de trophées, suspendus à la coupole de ce temple. L'ordre et la marche du cortége, dans la cérémonie de la canonisation des bienheureux Alphonse Liguori, fondateur de la congrégation du Saint-Rédempteur; François de Girolamo, de la compagnie de Jésus; Jean-Joseph de la Croix, mineur observantin réformé de saint Pierre d'Alcantara; Pacifique de San-Severino, mineur observantin réformé, et Véronique Giuliani, de l'ordre des Capucines, furent les mêmes, comme on l'a dit, que ceux prescrits dans les processions solennelles; nous ne ferons connaître ici que les particularités qui les distinguèrent. Le premier Cardinal-Diacre, le Gouverneur de Rome et le Majordome, précédés des Curseurs pontificaux, prirent à la porte des Suisses la place qu'ils occupaient pendant le défilé de la procession du *Corpus,* et furent ensuite prendre dans le cortége le rang qui leur appartient.

On voyait dans cette procession, après le Lieutenant civil et

le prélat Vice-Gérant, les Consulteurs de la congrégation des Rites, tant réguliers que prélats; les étendards des bienheureux, portés dans l'ordre hiérarchique, c'est-à-dire que l'étendard des bienheureux appartenant au même ordre ou à la même communauté, fondateurs ou fondatrices, avaient la première place. Ces étendards étaient portés par les membres des confréries désignés pour cela; quatre cordons, attachés à chaque étendard, étaient tenus par des sujets éminents de la compagnie ou de l'institut auquel appartenait chaque bienheureux, et six autres, portant des torches allumées, marchaient devant ces étendards. Celui du bienheureux Liguori était porté par les confrères des *Sacrés-Stygmates*, et précédé par ceux des autres bienheureux : il occupait ainsi la place la plus digne; les cordons étaient tenus par le prince de Pollicca, don Joseph de Liguori, neveu du saint Évêque, et par d'autres petits-neveux du même saint. Les cordons de l'étendard de la bienheureuse Véronique Giuliani l'étaient par le prélat actuel Maître des cérémonies pontificales, et par Ignace Giuliani, tous les deux parents de la bienheureuse. Les Postulateurs de la canonisation suivaient l'étendard de chaque bienheureux, le cierge à la main.

Cependant, lorsque cette première partie du cortége s'était déjà mise en marche dans l'ordre prescrit, le souverain Pontife, portant la *falda*, l'amict, l'aube, le cordon, l'étole, la chape blanche et le formal précieux, ainsi que la mitre d'or, entonna, dans la chapelle Sixtine, l'*Ave, maris Stella*, pour implorer l'intercession de la Reine de tous les saints; l'hymne fut chantée, pendant la marche de la procession, alternativement en fauxbourdon et en chant figuré, par les chœurs de la chapelle pontificale. Le Pape quitta le pied de l'autel, et montant sur la *sedia*, il reçut du Cardinal-Procureur de la canonisation deux gros cierges, élégamment ornés, et un autre plus petit : les deux premiers furent donnés, par l'ordre du Pontife, au Prince assistant au trône; le troisième, recouvert d'une riche étoffe brodée d'or, fut tenu de la main gauche par Sa Sainteté, pendant que de la

droite elle bénissait le peuple, suivie de tous les dignitaires de la cour pontificale qui ont place en Chapelle; cette majestueuse procession, où tant d'Évêques assistèrent, parcourut la colonnade de Saint-Pierre.

Au milieu des plus touchantes démonstrations de la joie et de la vénération du peuple romain, le Pape arriva au portique de la basilique, sous lequel se rangea le clergé, comme nous l'avons dit. Le chapitre de Saint-Pierre reçut le Pape à la porte Majeure de l'église : il doit, d'après les dispositions de Benoît XIV, assister à la cérémonie dans une enceinte près l'autel de la Confession. A l'entrée du Pape dans la basilique, les Chantres entonnèrent l'antienne *Tu es Petrus;* en passant devant la chapelle du Saint-Sacrement, le souverain Pontife, comme à l'ordinaire, descendit de la *sedia* pour l'adorer, et, après une courte prière, remontant sur son siége, il arriva à l'autel papal, devant lequel il pria encore, et se rendit à son trône, où il reçut l'obédience des Cardinaux, Archevêques, Abbés mitrés et Pénitenciers. Le cierge que porta le Pape dans la procession fut donné au Camérier secret échanson, qui doit le tenir pendant la cérémonie; les Cardinaux, Prélats et dignitaires, occupaient à droite et à gauche de l'autel leurs places ordinaires, telles que nous les avons fait connaître en décrivant la cérémonie de la messe pontificale. Le Cardinal-Procureur de la canonisation, ayant à sa droite l'Avocat consistorial qui doit solennellement demander au Pontife la canonisation du bienheureux, fut conduit par un des Maîtres des cérémonies devant le Pape. Arrivés au pied du trône, ainsi que les Avocats consistoriaux, celui d'entre eux qui était placé à la droite du Cardinal demanda au Pape, au nom du Procureur, qu'il daignât écrire dans le catalogue des saints les bienheureux dont on lui demandait la canonisation; il s'exprima ainsi : *Beatissime Pater, Reverendissimus D. Cardinalis* N., *hic præsens, instanter petit per Sanctitatam Vestram catalogo sanctorum D. N. J. C., adscribi et tanquam sanctos ab omnibus Christi fidelibus pronuntiari venerandos beatos* NN.

A cette prière, le prélat Secrétaire des brefs *a' principi*, qui s'est rendu sur le palier du trône, répond, au nom de Sa Sainteté, que le mérite et les vertus des bienheureux proposés, quoique suffisamment connus, ne doivent pas empêcher toute l'assistance d'implorer les lumières divines pour éclairer le chef de l'Église dans la détermination qu'il doit prendre; il exhorte, en conséquence, ceux qui l'entendent, à recourir à l'intercession de la sainte Vierge, des saints Apôtres et de tous les saints. Après cette réponse, le Cardinal-Procureur retourne à sa place, et le Pape, sans quitter le trône, s'agenouille sur le prie-dieu. On commence les litanies des saints, pendant lesquelles toute l'assistance reste à genoux; chacun tient son cierge allumé, ainsi que le Pape, à qui le Camérier secret l'a rendu.

Après les litanies, le Pontife se rasseyant, le Cardinal-Procureur, accompagné de l'Avocat consistorial, se rend au trône pour renouveler sa demande, et l'Avocat ajoute à la formule : *Instanter et instantiùs*, afin que le souverain Pontife veuille bien se rendre aux vœux qui lui sont exprimés. Après cette nouvelle instance, le Secrétaire des brefs répond encore que Sa Sainteté, pénétrée de la grandeur et de l'importance de l'acte qu'on lui demande, veut que l'assistance ecclésiastique, en priant de nouveau, invoque pour elle les lumières du Saint-Esprit, comme source de toute science et de toute sainteté. Le Cardinal et l'Avocat consistorial reviennent à leur place, et le Pape, quittant la mitre, se met à genoux sur son prie-dieu; le Cardinal-Diacre assistant à droite pourvoit à ce que toute l'assistance prie avec recueillement, et dit à haute voix : *Orate.* Tous prient, en effet, dans le plus grand silence, jusqu'à ce que le second Cardinal-Diacre, après quelques instants, profère le mot *Levate.* Le Pontife entonne alors, debout, servi par les Patriarches ou les Évêques assistants, qui tiennent le livre et la bougie, l'hymne *Veni, Creator,* et se remet immédiatement à genoux; la première strophe est exécutée en chant figuré. Après le verset, le Pape récite l'oraison *Deus, qui corda.* Le Pontife, assis de nouveau, reçoit, pour la troisième fois, du Cardinal-

Procureur, par l'organe de l'Avocat consistorial, l'instante prière de célébrer enfin la canonisation si désirée; ce dernier prononce dans la formule les mots : *Instanter, instantiùs, et instantissimè.* Le Secrétaire des brefs *a' principi* répond que le Pape, ne doutant point que la canonisation demandée ne soit agréable à Dieu, veut enfin en promulguer la sentence. Le Cardinal et l'Avocat consistorial, qui s'étaient rendus au pied du trône, retournent à leur place. Alors, les Cardinaux et tous les Prélats se tenant debout, le Pape, portant la mitre et assis sur son trône, usant de cette autorité divine à laquelle les nations doivent obéir, prononce du haut de sa chaire apostolique, comme docteur et chef de l'Église universelle, la solennelle sentence de la canonisation du bienheureux qu'il met au rang des saints, en disant :

Ad honorem sanctæ et individuæ Trinitatis, ad exaltationem fidei catholicæ et christianæ Religionis augmentum, auctoritate D. N. J. C., beatorum apostolorum Petri et Pauli, ac nostrâ maturâ deliberatione præhabitâ, et divinâ ope sæpius imploratâ, ac de venerabilium fratrum nostrorum S. R. E. Cardinalium, Patriarcharum, Archiepiscoporum, in orbe existentium consilio, beatos NN. *sanctos et sanctas esse decernimus et definimus, ac sanctorum catalogo adscribimus, statuentes ab Ecclesiâ universali eorum memoriam quolibet anno, die eorum natali nempè beati* N., *die, etc., piâ devotione recoli debere; in nomine Patris* ✠, *et Filii* ✠, *et Spiritûs* ✠ *sancti. Amen.*

Après la promulgation de cette sentence, l'Avocat consistorial s'approche du trône, pour rendre au Pape, au nom du Cardinal-Procureur, les actions de grâces qui lui sont dues, et le prier instámment de faire expédier les lettres apostoliques, en disant : *Beatissime Pater, idem Reverend. D. Cardinalis* N. *hìc præsens acceptat pronuntiationem à Sanctitate Vestrâ factam, eidem gratias agit, ac enixè supplicat, ut Sanctitas Vestra super canonisatione eâdem litteras apostolicas dignetur decernere.* Le Pape répond : *Decernimus.* Le Cardinal-Procureur monte alors les degrés du trône, et baise les mains et le genou de Sa Sainteté, et

l'Avocat consistorial le pied. Ce dernier, se tournant ensuite vers les Protonotaires apostoliques, les prie de rédiger l'acte de canonisation; il s'exprime ainsi : *Rogantur omnes Protonotarii et Notarii hìc præsentes, ut super hujusmodi canonisatione actu unum, vel plura, publicum, seu publica, instrumentum, vel instrumenta conficiant, ad perpetuam rei memoriam.* Le Doyen du collége répond : *Conficiemus;* et, se tournant vers les Camériers secrets qui sont voisins du trône, le même Avocat consistorial s'écrie, en les prenant à temoin de la promesse qui vient de lui être faite : *Vobis testibus.*

Ces diverses cérémonies terminées, le Pape, après qu'on lui a ôté la mitre, entonne le *Te Deum,* pour rendre grâces à Dieu. A peine Sa Sainteté a-t-elle entonné l'hymne ambroisienne, que les trompettes des Gardes-Nobles et celles de la milice urbaine se font entendre; en même temps on sonne les cloches de la basilique, auxquelles répondent celles du Capitole et de toutes les églises de la ville, et le canon du fort Saint-Ange retentit. C'est ainsi que Rome est instruite de l'allégresse spirituelle de ses enfants et de l'exaltation de l'Église, heureuse de l'honneur rendu aux nouveaux saints, qui augmentent dans le ciel le nombre de nos intercesseurs auprès de Dieu. Le premier de tous qui invoque les nouveaux canonisés en leur donnant le nom de saint, est le Cardinal-Diacre; dès que le *Te Deum* est fini, il chante le verset *Ora pro nobis, sancte* N., ou *Orate pro nobis, sancti* NN. Le chœur répond : *Ut digni efficiamur, etc.* Ensuite le Cardinal-Diacre qui doit chanter l'évangile, se rendant sur le marchepied du trône, à la gauche du Pape, récite le *Confiteor;* à l'invocation des saints Apotres, il joint celle des nouveaux saints; l'Auditeur de rote, portant la croix papale, se place devant le trône, et le Pontife, debout, bénit solennellement toute l'assistance, en ajoutant dans l'oraison déprécatoire *Precibus et meritis, etc.,* au nom des Apôtres saint Pierre et saint Paul, ceux des nouveaux saints.

C'est par cette bénédiction que se termine la partie essentielle de la canonisation. Il n'est pas nécessaire que la messe pontificale

soit chantée après, comme le prouvent d'assez nombreux et récents exemples; néanmoins il semble convenable, pour accroître la solennité de la fête, que le souverain Pontife célèbre lui-même les saints mystères. Lorsque la messe pontificale doit terminer la cérémonie, le Pape quitte le grand trône, et se rend au trône plus petit et sans baldaquin, du côté de l'épître, où il entonne tierce, fait sa préparation à la messe, et se revêt des ornements sacrés, assisté des Cardinaux-Diacres et des Prélats de sa maison. Les ornements employés sont de la couleur prescrite pour les Martyrs, Confesseurs, etc., selon l'ordre hiérarchique des canonisés.

Le cérémonial de la messe pontificale est le même que celui du couronnement, et des fêtes de Pâques, de saint Pierre et de Noël; il n'en diffère que dans trois circonstances, savoir : à la messe pontificale de la canonisation on place sous une seule conclusion l'oraison propre des nouveaux saints, et celle de la messe du jour; après le chant de l'évangile, en grec et en latin, le Pape, assis sur son trône, prononce ordinairement une homélie, où il exalte les vertus des nouveaux saints qu'il vient de donner à l'Église. Le Cardinal-Évêque assistant publie, après cette allocution, l'indulgence plénière, qu'ont pu gagner ceux qui ont assisté à la cérémonie, et une seconde indulgence de sept ans et autant de quarantaines, accordée à ceux qui visiteront le tombeau des nouveaux saints aux anniversaires des fêtes établies par le décret de canonisation. Le troisième rit particulier qui caractérise le cérémonial de la messe pontificale de la canonisation, consiste dans l'offrande des oblations faites au Pape, et dont nous parlerons bientôt. Ces oblations doivent être présentées à Sa Sainteté immédiatement après la canonisation, si elle ne peut point célébrer la messe pontificale.

L'offertoire est chanté en contre-point, et on exécute un motet analogue à la cérémonie. Après avoir terminé la messe solennelle, le Pape, portant la tiare, reçoit du Cardinal-Archiprêtre de la basilique le *presbytère* ordinaire.

Grégoire XVI, afin que les fidèles de Rome et les étrangers

qui s'étaient rendus dans cette ville ne fussent privés d'aucun des avantages spirituels attachés aux cérémonies papales de la canonisation du bienheureux Liguori et de ses pieux collègues, voulut donner du haut du balcon de Saint-Pierre la bénédiction solennelle. Le Cardinal-Vicaire avait publié un avis qui en instruisait la population, prévenant encore les fidèles de l'indulgence plénière obtenue par ceux qui, après s'être confessés et avoir communié, recevraient cette bénédiction. Pour augmenter la pieuse allégresse du peuple romain, Grégoire XVI ordonna, à l'exemple de Pie VII, que cette journée mémorable dans les fastes de l'Église romaine serait terminée par la double illumination de la basilique de Saint-Pierre, de la coupole et de la colonnade.

Oblations présentées au Pape à la messe pontificale de la canonisation.

C'est pendant l'offertoire de la messe pontificale que les Postulateurs de la canonisation de chaque saint présentent, à titre d'oblations à Sa Sainteté, des bougies, des pains, de petits barils de vin, et quelquefois encore des tourterelles, des colombes, et plusieurs autres espèces d'oiseaux.

On prépare sur des crédences, avant la cérémonie, ces oblations, qui, recouvertes d'un voile blanc, doivent être portées au trône; les Postulateurs les prennent sans distinction de rang, et voici dans quel ordre on se rend au pied du trône : deux Massiers, un Maître des cérémonies, deux Gentilshommes du Cardinal, portant deux gros cierges, dont l'un de 60 livres, élégamment décorés, et ornés de l'effigie du saint au nom duquel se fait l'oblation; vient ensuite le Cardinal-Évêque le plus ancien, et à sa gauche le Cardinal-Procureur de la canonisation, assisté d'un Maître des cérémonies, et de deux religieux gradués, de l'ordre auquel appartenait le saint : le premier d'entre eux doit être le Postulateur de la cause; si le saint n'appartenait à aucun ordre, ce serait à deux personnages éminents qui ont demandé la canonisation, à les remplacer; l'un d'eux doit porter un petit cierge, l'autre une cage peinte et dorée, d'une belle forme, renfermant deux colombes. A ce pre-

mier groupe succèdent deux Gentilshommes du Cardinal, de l'ordre des Prêtres, portant deux pains, l'un doré, l'autre argenté, aux armes du Pontife, sur deux plats que l'on dépose aux pieds du Pape. Le Cardinal-Prêtre marche ensuite; il est suivi des deux religieux de l'ordre auquel appartient le saint, ou des deux sujets éminents qui ont demandé sa canonisation : l'un d'eux porte un petit cierge, et l'autre une cage renfermant deux tourterelles. Deux Gentilshommes du Cardinal-Diacre, portant deux petits barils de vin, l'un doré, l'autre argenté, aux armes du Pontife, précèdent ce même Cardinal, suivi, comme le premier, de deux religieux, ou bien de deux autres personnages éminents, portant, l'un un cierge allumé, l'autre une cage renfermant plusieurs sortes d'oiseaux.

A peine les Massiers sont-ils arrivés au pied du trône, qu'ils se mettent à genoux aux deux extrémités; les Maîtres des cérémonies règlent l'ordre des oblations. Le Cardinal-Procureur et ses deux Gentilshommes montent sur le palier du trône; le Cardinal-Évêque présente au Pape le gros cierge, en lui baisant la main, que Sa Sainteté pose sur le cierge, en signe d'acceptation. Un Maître des cérémonies le rend au Gentilhomme, qui, après avoir baisé le pied du Pape, le porte sur la crédence. Le Cardinal-Procureur prend des mains du religieux le petit cierge, et le présente au Pape en lui baisant la main; le religieux baise le pied de Sa Sainteté, et reprend le cierge. Le même Cardinal présente ensuite la cage des colombes; le Cardinal-Prêtre, qui s'est placé à la droite du Pape, offre les deux pains, que lui remettent ses Gentilshommes. La cage des tourterelles est offerte à Sa Sainteté par le Cardinal-Procureur. Le Cardinal-Diacre monte au trône, et, recevant de ses Gentilshommes le baril doré et le baril argenté; il les offre à Sa Sainteté. Le Cardinal-Procureur recevant enfin des religieux le petit cierge et la cage des petits oiseaux, présente l'un et l'autre au Pape. A chaque offrande les Cardinaux lui baisent la main, les religieux et les Gentilshommes le pied, et ces différentes oblations sont successivement rapportées sur les crédences.

Ces premières offrandes terminées, le Cardinal-Procureur ne quitte pas le trône; il offre successivement au Pontife autant d'oblations qu'il y a de saints canonisés : ainsi donc, à la présentation de la première offrande succèdent une seconde et une troisième présentation, s'il y a lieu, toujours faites par le même personnage et accompagnées des mêmes cérémonies. On sait que ces offrandes présentées au Pontife romain dans les cérémonies de canonisation, remontent aux premiers temps de l'Église. Les chrétiens ambitionnaient alors de déposer leurs propres biens aux pieds des Apôtres, et, après eux, les fidèles continuèrent de présenter pendant le saint sacrifice diverses oblations. Non-seulement pendant la messe on offrait du pain, de la farine et du vin, pour l'usage du saint sacrifice, mais encore plusieurs autres objets d'une certaine valeur, pour aider à l'entretien des ministres des autels. C'est pour cela qu'on a appelé *offertoire* cette partie de la messe qui, après l'évangile, suit la profession de foi, parce que les fidèles offraient alors au pied de l'autel leurs dons ou leurs oblations. Ces oblations varièrent plus tard; à l'offrande du pain, les fidèles substituèrent des pièces de monnaie, qu'on remettait au prêtre lui-même, ou que l'on mettait dans une boîte ou cassette, qui, à cette fin, était placée à côté des *Confessions*, c'est-à-dire, des sépulcres des martyrs.

Des oblations de pain, de vin, d'huile, de cire et de pièces de monnaie, continuèrent d'être présentées aux Pontifes romains, et mises à leurs pieds à la fête de Pâques, ou quand ils officiaient, soit au Vatican, soit à la basilique de Latran, dans les églises stationales ou aux ordinations. De nos jours encore on offre des cierges dans l'administration des sacrements de baptême, de la confirmation, de l'ordre et à la consécration de l'évêque, et, dans cette dernière cérémonie, on offre aussi des pains et de petits barils de vin.

Les offrandes des canonisations sont autant de mystérieuses allégories qui se rapportent aux vertus des nouveaux saints. Plusieurs auteurs ont écrit sur les oblations, qui n'ont été faites solen-

nellement qu'après l'année 1390, lorsque Boniface IX mit au nombre des saints la bienheureuse Brigitte. Memmi (*Sacro rito di canon.*) nous apprend que les oblations sont loin d'avoir été les mêmes; il nous assure qu'il fut offert à ce Pape *una pintola de auro, valoris C. ducatorum, unus vitulus, viginti quatuor capones, viginti quatuor pulli, viginti quatuor columbi, duo barillia vini;* et à Eugène IV, en 1446, pour la canonisation de saint Nicolas Tolentin, il fut offert *duo cadi vini falerni, phasiani, pulli, gallinæ, anseres, turtures, coturnices, et vitula una;* mais depuis le commencement du seizième siècle on ne présente que les oblations que nous avons déjà fait connaître.

Quant au sens mystique de ces oblations, nous nous bornerons à dire que les cierges indiquent que les nouveaux saints dont les mérites sont préconisés, étant ainsi placés par le chef de l'Église sur les chandeliers, doivent servir à l'édification commune, comme leurs vertus doivent servir à éclairer les fidèles et leur servir de guide. Le pain, symbole de toutes sortes d'aliments, rappelle toutes les vertus que les saints ont pratiquées pour arriver à la gloire; le vin, symbole expressif de la grâce sanctifiante, fait comprendre combien cette grâce a été abondamment répandue dans les nouveaux saints, et combien ils ont été fidèles à ses inspirations, ou encore combien les nouveaux bienheureux, réunis déjà sur la terre à la véritable vigne, qui est Jésus-Christ, lui ont rendu précieux ces fruits, qu'il désire voir produits par les rameaux de cette même vigne, c'est-à-dire, le vin de la dévotion, de la charité, de la componction, précieuses qualités portées jusqu'à l'héroïsme. Quelques-uns ont voulu qu'à ce vin ainsi présenté on mêlât de l'eau, comme symbole des tribulations humaines, et des afflictions réservées principalement à ceux qui pratiquent la sainteté. On a offert des tourterelles, comme symbole de la fidélité des saints envers Dieu, et de celle que Dieu garde à ses saints, qu'il n'abandonne jamais; les colombes, comme emblêmes de paix et d'union : messagère fidèle, la colombe annonce la fin du déluge, et, dans la cérémonie de la canonisa-

tion, elle annonce la fin de cette guerre implacable du monde contre les saints, et l'éternelle paix dont ils jouissent dans le ciel; elle est encore le symbole significatif du Paraclet, et rappelle les dons du Saint-Esprit, dont les canonisés furent comme le temple vivant, enrichi de ses dons précieux. Dans l'offrande de ces diverses espèces d'oiseaux, on doit voir encore un symbole du désir ardent des saintes âmes d'habiter les demeures éternelles, de s'élever pendant leur vie mortelle au-dessus de toutes les créatures, en considération des perfections divines : c'est ainsi que les oiseaux abandonnent la terre, et s'élèvent dans les régions élevées pour y respirer un élément plus pur. Aussi a-t-on vu dans plusieurs canonisations, notamment à celles de saint Diego, de saint Hyacinthe et de saint Charles Borromée, les Maîtres des cérémonies ouvrir les cages après la présentation faite au Pape, et rendre la liberté aux oiseaux qu'elles renfermaient. Disons cependant que ce dernier usage a été aboli par suite de la confusion qu'il faisait naître au milieu des assistants, désireux de prendre et de garder les tourterelles et les colombes. Disons encore, au sujet de ces dernières offrandes, que Benoît XIII, ne les jugeant pas tout-à-fait conformes à la rigueur de la discipline ecclésiastique, ne voulut pas qu'on les lui présentât à la canonisation des huit saints qu'il fit en 1726. Benoît XIV, dans la canonisation des bienheureux qu'il célébra en 1746, ordonna qu'on remplaçât ces oblations par de nouveaux cierges; et, dans la mémorable canonisation de saint Liguori, le 26 Mai 1839, Grégoire XVI imita l'exemple de Benoît XIV.

Origine des actes des saints. — Étendards usités dans les cérémonies de canonisation. — Frais qu'elles occasionent. — Bulles de canonisation, etc., etc.

La collection des actes des saints martyrs remonte à saint Clément I.er, quand il institua à Rome les sept Notaires régionnaires pour recueillir leurs actes et les enregistrer dans les fastes de l'Église. Telle est l'origine des martyrologes, des catalogues ou registres des saints, que certains auteurs ne font cependant re-

monter qu'au sixième siècle. Nicolas V, élu en 1447, fit dresser par Antoine Degli Agli, florentin, la collection de ces actes, et Urbain VIII voulut qu'un Protonotaire apostolique reçût dans la congrégation des Rites les actes en question.

Quant aux souverains Pontifes qui ont célébré le plus de canonisations, nous rappellerons que Grégoire XV, le 12 Mars 1622, canonisa cinq bienheureux, dont quatre étaient espagnols; qu'Alexandre III, de 1159 jusqu'à 1181, époque de sa mort, canonisa dix bienheureux, ce qu'aucun autre Pontife ne fit jusqu'à Benoît XIII, qui, dans six années de règne, en canonisa autant. Nous avons déjà dit que les Papes sont dans l'usage de fixer pour la cérémonie de la canonisation un jour de fête, ou d'instituer fête de précepte le jour qu'ils désignent pour la solennité. Paul V canonisa cependant sainte Françoise Romaine le jour de son couronnement, le 19 Mai 1608, et Clément XIII imita son exemple pour les six bienheureux qu'il canonisa le 16 Juillet 1767.

Nous avons déjà parlé de l'usage des étendards; on en fait remonter l'origine à une apparition miraculeuse qui eut lieu à la canonisation de saint Stanislas, martyr, le 17 Septembre 1253. A peine Innocent IV eut-il prononcé la grande sentence, que l'on vit apparaître en l'air un étendard de couleur rouge, porté par des anges, sur lequel était représenté un évêque en habits pontificaux. Une multitude de fidèles furent témoins de cette apparition. Dans la couleur rouge de l'étendard, on vit l'emblème du sang répandu par le martyr, et le martyr lui-même dans le Pontife représenté sur une des faces. Papebrochius nous apprend que c'est de ce miracle que date l'origine des étendards usités dans les canonisations.

Disons quelques mots des canonisations qui ont été célébrées avec le plus de magnificence, et des frais qu'elles ont exigés. Que les canonisations soient rares, c'est un fait qu'il est impossible de révoquer en doute : Innocent VIII entendait bien qu'il devait en être ainsi, lorsqu'il écrivait, en 1486, à Jacques d'Upsal et aux

évêques suédois, que la fréquence de ces cérémonies entraînerait l'indifférence des peuples. Ajoutons encore que la longueur des procès de canonisation, nécessitée par la prudente circonspection et le sévère examen qu'on y apporte, enfin les dépenses qu'elles exigent, ne permettraient pas de les multiplier.

La première de ces canonisations qui fut célébrée avec une rare magnificence, fut celle de saint François d'Assise, par Grégoire IX, en 1228, à Assise même : trois ans après la mort du saint, le Pontife voulut honorer d'une manière spéciale la mémoire de ce grand serviteur de Dieu, pour lequel il avait eu un dévouement profond pendant sa vie mortelle. On cite encore parmi les canonisations les plus solennelles, celle de saint Yves, de Tréguier, en Bretagne, et de saint Robert, abbé du monastère de la *Maison de Dieu*, faites à Avignon le 16 Juin 1347 ; celle de saint Bernardin, de Sienne, faite à Rome par Nicolas V, l'année du jubilé de 1450, en présence de quarante-quatre Cardinaux : il y avait à Rome alors, pour la tenue générale du chapitre des mineurs observantins, 3,800 religieux de cet ordre, auquel avait appartenu le canonisé; celle de saint Léopold IV, dit le pieux marquis d'Autriche, faite le 6 Janvier 1486, par Innocent VIII; on employa 25,000 ducats d'or. Il en fut dépensé 27,000 pour la canonisation de saint Bonaventure, par Sixte IV, en 1482.

On cite encore la canonisation de saint François de Paule, par Léon X : ce fut à cette occasion que François I.er donna à ce Pape les magnifiques tapisseries, tissées de soie et d'or, et fabriquées en Flandre sur les dessins de Raphael, qui décorent, comme nous le verrons, les galeries du portique du Vatican, le jour de la fête du *Corpus;* celle de saint Diego, faite par Sixte-Quint, le 2 Juillet 1588, à la sollicitation de Philippe II, roi d'Espagne. L'autel sur lequel le Pape avait célébré, et qui fut appelé autel papal, fut envoyé à ce prince, à qui Sixte-Quint désigna les personnes qui pourraient y célébrer, par un bref du 20 Août de la même année. Nous trouvons dans les actes de la cano-

nisation de saint François de Sales, en 1665, par Alexandre VII, qui avait lui-même béatifié, comme nous l'avons dit, ce serviteur de Dieu, que les frais de cette cérémonie se portèrent à la somme de 31,900 *centussi* ou écus romains. Le même Pontife avait ordonné que, pour indemniser la fabrique de Saint-Pierre, les dépenses qu'elle avait à faire lui seraient payées, pour chaque saint canonisé, à raison de 6,000 écus. Cette somme fut, plus tard, réduite à 3,000, et employée aux décorations de la basilique ou de quelque autre église de Rome. Benoît XIV remarque que de son temps une canonisation dont la cérémonie était commune à plusieurs saints, ne dépassait pas 14,000 écus * pour chaque bienheureux; mais Innocent XI, considérant les frais élevés exposés dans les canonisations, établit un réglement, en vertu d'une constitution publiée en 1678, où il fixa la taxe des Avocats, Procureurs, Notaires, diminuant les épices et régales offertes dans cette occasion.

Benoît XIV approuva, en 1741, la nouvelle taxe publiée par la congrégation des Rites, où l'on évalue les dépenses, les propines pour le Promoteur de la foi, le Notaire, le Traducteur, le Rédacteur du procès, pour le Substitut de la Secrétairerie, pour les Juges, les Avocats, les Procureurs, les Médecins, les gratifications et les régales. Des tableaux représentant les saints canonisés, ornés d'un cadre d'or, doivent être offerts au Cardinal-Rapporteur de la cause, à son Auditeur, au Secrétaire de la congrégation des Rites, au Promoteur de la foi, à l'Avocat et au Procureur, au Cardinal-Préfet de la congrégation, aux Consulteurs de la congrégation des Rites, au Majordome, au Maître de chambre et à tous les Cardinaux; enfin, un tableau beaucoup plus grand, représentant un miracle fait par le saint, doit être offert au Pape. L'Avocat consistorial qui fait le panégyrique, l'Auditeur du Cardinal-Rapporteur, le Secrétaire et le Substitut des rites, le Procureur de la cause et le Sous-Promoteur de la

* 14,000 écus romains vaudraient aujourd'hui 74,900 fr.

foi, le Notaire de la congrégation, doivent également avoir des tableaux de dimension différente, suivant l'importance de leurs fonctions. Outre les dépenses que nous avons fait connaître, les Postulateurs de la canonisation donnent au Pape et aux principaux dignitaires qui l'ont assisté dans la cérémonie, des ornements sacrés, qui restent la propriété du Pontife, ou dont ils font cadeau à la basilique où a été célébrée la canonisation. Ces ornements sont ceux dont le Pape se revêt dans les messes solennelles, des dalmatiques pour les Diacres et les Sous-Diacres latins et grecs, des devants d'autel, la chape pour l'Évêque assistant, des mitres, du linge pour les crédences, un calice d'or de la valeur de 600 écus romains, que plusieurs Papes ont laissé à la basilique Vaticane. Grégoire XVI fit don de celui qui lui fut offert pour la canonisation de saint Liguori, à la basilique de Saint-Jean-de-Latran ; il laissa les devants d'autel à celle de Saint-Pierre, et fit déposer à la sacristie pontificale les ornements qui lui avaient été offerts; les oblations de cire furent distribuées, par ses ordres, au prélat Sacristain et aux Maîtres des cérémonies.

Dans les béatifications et les canonisations, on fait une abondante distribution de reliques, d'images, de vies ou recueils des actions vertueuses des saints nouvellement canonisés. Nous rappellerons ici qu'Urbain VIII défendit sévèrement la publication de toute espèce d'ouvrages de ce genre sans l'approbation formelle du saint Siége. Chaque Postulateur offre humblement au Pape l'image du bienheureux, habilement gravée et reproduite sur beau papier. Cette gravure, de grande dimension, est attachée avec des cordons d'or; ils offrent aussi un élégant rameau de fleurs artificielles, un exemplaire de la vie du saint, richement relié, et un reliquaire d'argent aux armes pontificales, renfermant une relique du serviteur de Dieu, comme nous l'avons déjà dit.

Quelquefois les Pontifes ont fait frapper des médailles en l'honneur des canonisations qu'ils ont célébrées. Grégoire XVI voulut que les médailles distribuées pour la fête du Prince des Apôtres portassent l'effigie des bienheureux qu'il avait canonisés un mois

et demi auparavant. Si l'on veut connaître d'une manière plus spéciale les actes de canonisation et toutes les circonstances qui se rattachent à ces importantes cérémonies, il faut consulter les actes authentiques et les ouvrages écrits sur ces matières, parmi lesquels nous distinguons les suivants : *de Canonisatione sanctorum*, Benedicto XIV; *il sacro rito della Canonisatione*, Amicci; *de Notis et Signis sanctitatis beatificandorum, et canonisandorum*, Fortunato Schacco; *de Certitudine gloriæ sanctorum; de Inquisitione miraculorum in sanctorum martyrum canonisatione; de Dilatione canonisationis*, Luca Castellini; *de Canonisatione sanctorum*, Felice de Mattia; *de Miraculis ratione habitâ beatificationis et canonisationis*, Francesco Bordoni; *de sacro ritu sanctos canonisandi*, Baptista Memmi; *de Canonisatione sanctorum*, Felice Contelori; *Catalogus sanctorum quorum nomina non sunt in martyrologio romano*, Ferrari; *Codex canonisationis*, Fontanini.

Le jour même de la canonisation, ou quelque temps après, le souverain Pontife, pour obtempérer à la demande qui lui a été faite après la promulgation de l'acte de canonisation par l'Avocat consistorial, fait publier les lettres apostoliques. Il doit y avoir une bulle de canonisation pour chaque nouveau saint en particulier. Lorsque la mort empêche le Pontife qui a célébré la canonisation d'en publier lui-même la bulle, son successeur doit l'expédier le plus tôt possible. Les bulles ainsi publiées commencent, comme on le sait, par les mots : *Rationi congruit;* il est, en effet, convenable que le Pontife publie d'abord les arrêts, actes et décisions émanés de son prédécesseur.

La bulle de canonisation est expédiée par le Prélat-Abréviateur *de curiâ*. Outre le sceau ordinaire de la chancellerie, on a l'habitude d'apposer à ces bulles un timbre particulier d'une forme sphérique, autour duquel on lit une sentence de l'Écriture sainte, qu'on change à chaque pontificat. Au milieu est une croix, à droite et à gauche de laquelle sont écrits les mots : *S. Petrus* et *S. Paulus*, et à l'extrémité inférieure, le nom du Pape sous le règne duquel la bulle a été expédiée. On ne saurait assigner l'ori-

gine de cet usage ; il paraît que c'est une imitation ou une répétition du sceau lui-même, qu'on apposa d'abord comme ornement ; il n'y a rien en effet dans le sceau qui ne se trouve dans le timbre ; la seule différence, c'est que dans ce dernier sont écrits les noms des deux Apôtres, et dans le second est représentée leur effigie. Les bulles de canonisation sont souscrites par le Pape et tous les Cardinaux présents à Rome.

Nous trouvons dans la nouvelle *Taxe* approuvée par Benoît XIV, qu'afin que l'expédition des bulles se fasse plus promptement, et qu'on n'en diffère pas la publication de cent ans, comme on l'a vu, il doit être déposé par chacun des Postulateurs, au Mont-de-Piété de la ville de Rome, ou à la banque du Saint-Esprit, 649 écus romains, à répartir, savoir : au Prélat-Abréviateur qui a publié la bulle, 150 écus ; à l'office de l'Écrivain secret, et pour les majuscules, 175 ; à l'office des Sceaux, 87 écus et 50 bayoques ; à la Secrétairerie des brefs et d'enregistrement, 176 écus et 50 bayoques ; à l'expéditionnaire, 60 écus.

Enfin, après la cérémonie de la canonisation, on est dans l'usage de célébrer, dans les églises auxquelles les nouveaux saints ont appartenu, une octave solennelle, où se rendent le premier jour les membres du Sacré-Collége pour tenir une Chapelle cardinalice. C'est ainsi que les canonisations de saint François Régis, de sainte Catherine Fieschi, de saint Vincent de Paule, de sainte Julienne Falconieri, furent suivies d'une octave solennelle dans les églises du Jésus, de saint Jean de Genovesi *in Trastevere*, dans l'église des missions à Monte-Citorio, et dans celle de saint Marcel.

XIV.

Baptême des Israélites et des infidèles. — Bénédiction des langes.

Les Pontifes romains ont quelquefois à administrer le sacrement de baptême à des adultes qui se convertissent à la foi catholique. Voici les rites sacrés usités dans cette cérémonie :

Les néophytes sont introduits sous le portique de Saint-Pierre, assistés de leur parrain et de leur marraine. Un Évêque fait sur eux les exorcismes ordinaires, et les conduit dans la chapelle de la Pitié, où ils reçoivent les onctions saintes avec l'huile des catéchumènes. Le Pape, averti du moment où il doit descendre dans la basilique, précédé de son cortége ordinaire, portant la *falda*, l'étole et le rochet, arrive sur le seuil du portique, où il est reçu par l'Archiprêtre et le clergé; il entre dans l'église, et après avoir fait son adoration à la chapelle du Saint-Sacrement et à celle des saints Apôtres, il se rend au baptistère, où le trône pontifical a été érigé; entouré du Sacré-Collége, et assisté des Prélats de sa maison, il prend l'étole blanche. Conduit par un Maître des cérémonies, le premier des néophytes se place aux pieds de Sa Sainteté, qui lui demande son nom, et, le répétant ensuite, verse sur sa tête l'eau baptismale en proférant la formule sacramentelle. Successivement les nouveaux néophytes reçoivent aux pieds de Sa Sainteté l'eau de la réconciliation. Précédé ensuite de son cortége, le souverain Pontife se rend à la chapelle Clémentine, dédiée à saint Grégoire; il monte sur son trône, où, après avoir revêtu la chape et pris la mitre, il confère le sacrement de confirmation aux nouveaux néophytes; il entonne ensuite le *Te Deum*, et donne, après le chant de ce cantique, la bénédiction pontificale.

Les Papes sont quelquefois dans l'usage, après cette cérémonie, de dire une messe basse, et d'admettre à la communion les nouveaux néophytes. C'était aussi une coutume de réunir ce jour-là les nouveaux communiants dans une des salles du Vatican, où un splendide banquet leur était servi. Clément XI, ayant administré le baptême à des juifs, voulut, avant le festin, leur adresser la parole, et, dans une touchante allocution, il leur rappela les bienfaits de Dieu à leur égard.

Parmi les exemples que nous avons de ces sortes de baptêmes, administrés, soit à des infidèles, soit à des adultes, il faut citer le baptême conféré par Benoît XIII, dans la chapelle du palais apostolique, au fils de Jacques III, roi d'Angleterre, et les baptêmes administrés solennellement par Benoît XIV, Clément XIII, Pie VII et Léon XII.

C'est au pape Clément VIII que remonte l'usage d'envoyer aux nouveau-nés des princes catholiques, qui doivent monter sur le trône, des langes bénits, formés d'étoffes précieuses, ornés de broderies d'or et enrichis de perles. Ces dons étaient plus particulièrement offerts aux cours d'Autriche, de France, d'Espagne et de Portugal; un ablégat apostolique était quelquefois chargé d'aller les offrir aux souverains, d'autres fois les nonces étaient chargés eux-mêmes d'en faire l'offrande. C'est ainsi que le prélat Barberini, qui fut pape sous le nom d'Urbain VIII, offrit des langes bénits à Louis XIII, encore enfant; Innocent XI en fit présenter de magnifiques à l'immortel duc de Bourgogne, élève de Fénélon; le prélat Doria, au nom de Pie VI, en offrit au roi Louis XVI, de sainte et douloureuse mémoire, pour son fils; ils avaient été brodés de la main de la propre sœur du Pape, Constanza Falconieri; enfin, le dernier exemple que nous ayons d'une semblable offrande, sont les langes bénits que l'illustre cardinal Pacca, nonce à la cour de Lisbonne, offrit, en 1797, au prince de Brésil, pour l'infant don Antonio, né en 1795.

Le Pontife lui-même fait la bénédiction de ces langes, dans la salle du consistoire, ou dans quelque église de Rome. Ce fut dans

l'église de la Minerve que Pie VI bénit les langes destinés à l'infant de Portugal. Le Pape prend l'étole blanche, et, entouré des prélats de sa maison, il bénit ces langes précieux, placés sur des crédences, et récite les oraisons du Rituel. Le Cardinal-Secrétaire-d'État, les Cardinaux nationaux, ou dévoués à la couronne qui ceint le front du monarque que l'on veut honorer, les Ambassadeurs, ministres de cette puissance, la noblesse, et autres personnages distingués, sont invités à assister à cette cérémonie.

Autres fonctions extraordinaires célébrées par les Papes.

Il n'entre pas dans notre plan de parler ici de diverses fonctions épiscopales que les Papes ont quelquefois remplies dans la ville de Rome, telles que l'administration de la confirmation à de jeunes enfants, celle du sacrement de mariage; le couronnement d'empereurs, de rois; les consistoires divers, ordinations, consécrations épiscopales.

Il a été d'usage jusque dans les dernières années du siècle passé, de chanter un *Te Deum*, à chaque élection de l'Empereur d'Allemagne et du Roi de Pologne, dans la chapelle du palais apostolique. Les victoires remportées par les souverains catholiques et les événements heureux pour leur royaume ont été célébrés à Rome par des *Te Deum* solennels. Il faut rappeler ici la célèbre bataille de Lépante; la délivrance de Vienne, qui fut suivie de l'envoi fait au Pape des étendards mahométans; la prise d'Oran, sous Clément XII, par les Espagnols. Mentionnons aussi quelques événements particuliers aux États romains, comme diverses pestes ou maladies contagieuses, pour la cessation desquelles les Pontifes et les peuples adressèrent à Dieu leurs actions de grâces. Rappelons enfin la Chapelle papale extraordinaire tenue par Benoît XIII, en 1728, au sujet de la découverte du corps de saint Augustin à Pavie, dont l'identité fut prouvée. Cette même année, le jour de la fête du saint docteur, le Pape se rendit dans l'église des Augustins, où eut lieu la cérémonie.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPELLES PAPALES ORDINAIRES

TENUES A DES ÉPOQUES DÉTERMINÉES,

SUIVANT L'ORDRE DES FÊTES DE L'ANNÉE.

I.

Chapelle papale pour la fête de la Circoncision.

Au point du jour, le château Saint-Ange salue par des salves d'artillerie la première fête de l'année qui commence. Autrefois le Commissaire des armes, les Prélats secrétaires du conseil, les Officiers, le Châtelain du fort, devaient se trouver dans l'antichambre d'honneur du Vatican ou dans la galerie du Quirinal, pour complimenter le souverain Pontife à son passage, et le prier d'agréer leurs vœux et leurs respectueuses félicitations à l'occasion de la nouvelle année. Le corps diplomatique remplissait le même devoir. Aujourd'hui les Ambassadeurs envoient leurs Gentilshommes dans les antichambres pontificales, où se trouvent également réunis le Maître de chambre et toutes les *familles* cardinalices, ainsi que celles des Prélats et Princes romains, de même que le seul corps des Gardes-Nobles, en grand uniforme, rangé en bataille dans ces mêmes antichambres. Autrefois aussi les Chantres pontificaux exécutaient pendant le dîner du Pape des concerts vocaux. En 1723, le fléau de la peste ayant cessé de sévir dans les États romains, Innocent XIII fit chanter en Chapelle le *Te Deum,* pour remercier Dieu de ce bienfait signalé; son successeur, Benoît XIII, qui habitait le palais de Latran, consacra ce

jour-là plusieurs autels dans la basilique de ce nom, et y tint la Chapelle de la Circoncision en 1729.

Cette Chapelle se tenait autrefois à Sainte-Marie *du Peuple;* maintenant elle a lieu dans la chapelle Sixtine du Vatican, ou dans la chapelle Pauline du palais Quirinal, suivant que le Pape habite l'un ou l'autre de ces palais. Les Cardinaux s'y rendent en carrosse; leurs Maîtres de chambre et leurs Caudataires, qui les accompagnent dans toutes les cérémonies, occupent un second carrosse de suite. Les serviteurs portent leur livrée de *gala*, le parasol et le coussin rouge.

La tapisserie servant de tableau derrière l'autel de la chapelle Sixtine, représente la *Circoncision de notre Seigneur*. Nous verrons le rétable de l'autel orné ainsi de belles tapisseries, dont les sujets varient, à chaque fête de l'année où l'on tient Chapelle, comme on l'a déjà dit.

Les membres du Sacré-Collége, les Prélats et autres dignitaires, attendent dans la chapelle l'arrivée du Pape. Le Célébrant, qui est un Cardinal, est assis sur son fauteuil; tous les ornements de l'autel et du trône sont de couleur blanche. Paul V ordonna, en 1620, que le sermon de la Circoncision serait, à perpétuité, prêché par un religieux clerc régulier mineur, qui publie ensuite l'indulgence de trente ans. On exécute à l'offrande le motet de Palestrina, *O magnum mysterium !*

Ce qui distingue cette cérémonie des autres Chapelles, c'est qu'après la messe les Conservateurs du peuple romain, après avoir fait leur génuflexion devant le trône, renouvellent le serment de fidélité entre les mains du Pape, à moins que Sa Sainteté ne l'ait déjà reçu la veille, aux premières vêpres.

Comme nous l'avons annoncé dans la première partie de cet ouvrage, en décrivant maintenant les Chapelles papales ordinaires tenues aux principales fêtes de l'année, nous mentionnerons seulement les différences essentielles à connaître, les faits divers qui peuvent s'y rattacher; renvoyant à ce que nous avons dit sur les rites sacrés observés pendant la célébration de ces *fonctions* papales.

II.

Premières vêpres de l'Épiphanie, 5 Janvier.

On chante ces vêpres dans la chapelle Sixtine ou dans la chapelle Pauline du Quirinal. Autrefois Sa Sainteté se rendait à la *fonction*, portée sur la *sedia*. Les tentures du trône et la housse du grand fauteuil papal sont d'étoffe d'argent, ornée de fleurs, brodée en or; le tableau de l'autel représente l'*Adoration du divin Enfant par les Mages*. Le Pape, portant la chape et la mitre d'or, entre dans la chapelle par la porte ordinaire; il bénit le Sacré-Collége. Après une courte oraison sur son prie-dieu, il monte au trône, reçoit l'obédience des Cardinaux; il se lève ensuite, et, récitant tout bas le *Pater* et l'*Ave*, il commence quelques instants après les vêpres par le *Deus, in adjutorium*, assisté de deux Cardinaux-Diacres, des Patriarches et de deux Évêques, dont l'un tient le livre et l'autre la bougie. Une haute-contre entonne la première antienne, que le chœur doit continuer en contre-point. Après le psaume, la cérémonie se continue et s'achève suivant les rites que nous avons fait connaître en décrivant les cérémonies communes aux Chapelles papales.

III.

Chapelle papale pour la fête de l'Épiphanie, 6 Janvier.

Cette Chapelle se tenait anciennement dans l'église de Saint-Pierre; aujourd'hui on la célèbre dans la chapelle Sixtine : c'est un Cardinal de l'ordre des Évêques qui chante lá messe. Le Pape, revêtu de la chape d'argent, entre dans la chapelle, portant la tiare; le motet exécuté pendant l'offertoire, *Surge, illuminare Jerusalem*, est de Palestrina; et le Procureur-Général des Servites de Marie prononce le discours d'usage, après lequel il annonce l'indulgence de trente ans.

Il était d'usage autrefois que le Cardinal-Protodataire présentât à Sa Sainteté, après qu'elle avait célébré la messe dans une de ses chapelles privées, le collége des Écrivains apostoliques, officiers de la chancellerie; l'un d'eux récitait devant le Pape un discours latin, et lui offrait dans une coupe d'argent le tribut de cent écus d'or, au nom de tous ses collègues.

IV.

Chapelle papale dans la basilique Vaticane pour la fête de la Chaire de saint Pierre, le 18 Janvier.

L'institution de cette Chapelle remonte au pontificat de Paul IV. Ce Pontife, animé d'un saint zèle contre les opinions luthériennes, et voulant protester contre les fausses assertions des sectaires, publia, le 23 Janvier 1557, un décret par lequel il ordonna que

la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome, tombée en désuétude dans plusieurs églises, serait célébrée dans toute la chrétienté, le 18 Janvier, comme l'était celle de l'établissement de la Chaire du même Apôtre à Antioche, le 22 Février; mais la bulle *Ineffabilis* du même Pontife, qui prescrit avec plus d'autorité encore cette fête en l'honneur de saint Pierre, ne fut publiée que dans le consistoire du 14 Janvier 1558. L'établissement de cette fête dans toute la chrétienté fut l'origine de cette Chapelle papale, tenue d'abord dans la chapelle des palais apostoliques, célébrée aujourd'hui dans la basilique de Saint-Pierre.

Le Cardinal-Archiprêtre de cette basilique, ou un autre Cardinal-Prêtre ou Évêque, chante la messe ce jour-là en Chapelle papale. Autrefois le dernier Cardinal de l'ordre des Prêtres célébrait les saints mystères, et chaque année le bref pontifical qui permettait à ce Cardinal de dire la messe au maître-autel de Saint-Pierre, appelé autel Papal ou autel de la Confession, comme on le sait, était appendu à une des colonnes du baldaquin. Les Papes peuvent seuls célébrer la messe sur les autels pontificaux ou privilégiés des basiliques. Quoique Pie VI, par son bref du 20 Décembre 1775, ait désigné le Cardinal-Archiprêtre pour officier ce jour-là, l'expédition du bref ne s'en fait pas moins toutes les années. Pendant la vacance du siége, le bref dont nous parlons ne pouvant être expédié, on place un autel portatif devant l'autel Papal.

Benoît XIV permit aux Évêques assistants au trône, en vertu d'une disposition particulière, de célébrer la messe une fois l'année sur l'autel Papal de la basilique de Saint-Paul *hors-des-murs*, le jour de la Commémoraison de ce glorieux Apôtre. Nous rappellerons ici qu'à Sainte-Marie-Majeure, outre l'autel Papal principal, il en existe un second dans la chapelle *del Presepio*, appelé aussi du Saint-Sacrement, en vertu d'un privilége de Sixte-Quint, qui fit construire cette chapelle. C'était là que les Papes chantaient matines la nuit de Noël, comme le fit de notre temps Léon XII. Quoique cet autel ait été déclaré papal, le

Chanoine Bénéficier y célèbre la messe conventuelle pendant l'octave du *Corpus Domini.*

Les Cardinaux et les autres dignitaires qui assistent aux cérémonies pontificales se réunissent dans la chapelle de la Pitié, qui, à l'aide de tentures de damas rouge qui en dérobent la vue, sert de salle de Parements. Dans la pièce contiguë, le Pape dépose son chapeau et l'étole, et il prend la *falda;* on le revêt de la chape d'argent dans la chapelle, et on lui met la tiare. Précédé et accompagné par les personnages que nous avons fait connaître, et porté sur la *sedia,* il sort de la chapelle, et se dirige vers l'autel Papal. Le chapitre de Saint-Pierre, les Bénéficiers et Clercs bénéficiers, reçoivent le souverain Pontife au sortir de la chapelle. Les Chantres entonnent aussitôt l'antienne *Tu es Petrus.* Après avoir adoré le Saint-Sacrement, exposé dans la chapelle de ce nom, le Pape, arrivé au pied du maître-autel, trouve le Cardinal-Célébrant, avec lequel il commence l'introït. Après la récitation du psaume, Sa Sainteté se rend à son trône, placé devant la chaire de Saint-Pierre, en face l'autel : comme à la chapelle Sixtine, le Cardinal le plus ancien de l'ordre des Prêtres et les deux premiers de celui des Diacres, le Prince assistant et le premier Maîtres des cérémonies, occupent leurs places ordinaires sur le palier du trône; les Patriarches, les Archevêques et les Évêques, s'asseoient sur la première marche la plus rapprochée du Pape; les magistrats romains sont placés à droite, sur la troisième marche; les Avocats consistoriaux au-dessous; et, du côté opposé, c'est-à-dire, à gauche, se placent le Doyen de la rote et les deux Camériers secrets; sur l'avant-dernière marche antérieure s'asseoient les Auditeurs de rote, le Maître du Sacré-Palais, les Clercs de la chambre, les Votants de signature, les Abréviateurs; sur les marches de l'autel sont assis les Camériers secrets participants et honoraires, les Chapelains secrets et d'honneur, les Clercs secrets, les Chapelains du commun, les Adjudants de chambre, enfin les *Bussolanti.*

Il faut remarquer que toutes les fois que la Chapelle papale

se tient dans la basilique Saint-Pierre, le Chanoine-Altariste prend place sur les mêmes marches de l'autel, avant le plus digne des Camériers secrets. Le Sacré-Collége, les Prélats et dignitaires, prennent, sur des bancs disposés dans le presbytère, les places qui leur sont assignées, dans l'ordre que nous avons fait connaître. Le Maître du Sacré-Hospice se place au pied de la chaire où doit se faire entendre l'orateur de cette Chapelle. D'après une concession de Pie VI, regardé comme le restaurateur de l'*Académie ecclésiastique*, c'est un membre de cette académie qui, ce jour-là, prononce le discours, et publie l'indulgence de trente ans. Les Gardes-Nobles et les Suisses forment la haie autour de l'enceinte; des détachements d'élite de la garde civique et de la troupe de ligne occupent leur place ordinaire dans la nef. Dans les tribunes réservées, et placées autour de l'autel et du presbytère, prennent place le corps diplomatique, les princes romains et les personnes de distinction. Le cérémonial de cette Chapelle est le même que lorsqu'on la tenait dans les palais apostoliques.

Après la messe, le Pape descend du trône, et va se placer au pied de l'autel; un Chanoine de la basilique, Évêque assistant, lui présente à lire l'oraison *Ante oculos* *, et tandis qu'un autre chanoine, également Évêque assistant, tient la bougie, les Cardinaux récitent, à genoux devant leurs bancs respectifs, la même oraison. Après avoir ainsi prié au pied de l'autel, le Pape, accompagné de son cortége, remonte sur la *sedia*, revient à la chapelle de la Pitié, où il dépose la chape; précédé de la croix, du chapitre de Saint-Pierre, et suivi par les officiers de sa maison, il rentre au palais du Vatican. Léon XII, en 1829, voulut, pour satisfaire sa piété, célébrer lui-même une messe privée sur l'autel

* Cette oraison est extraite d'une ancienne messe que le cardinal Bona (*Rer. lit.*) nous a conservée. Urbain VIII a accordé une indulgence plénière à tous ceux qui réciteraient cette oraison en visitant le tombeau des saints Apôtres, aux fêtes de notre Seigneur, de la Trinité, de la sainte Vierge, de saint Pierre et de saint Paul, de la Toussaint, et chaque vendredi du mois de Mars. Dans les autres jours de l'année, l'indulgence que l'on gagne en visitant la basilique de Saint-Pierre n'est que de sept ans et autant de quarantaines. (*N. du T.*)

de la Chaire du Prince des Apôtres; il assista ensuite à la Chapelle papale, entouré de tous les dignitaires de sa cour, dans la basilique.

V.

Chapelle papale pour la Purification de la sainte Vierge, le 2 Février. — Bénédiction et distribution des cierges; Procession. — Te Deum après la messe.

La procession que l'Église fait dans ce jour a une origine un peu moins ancienne que la fête elle-même. Le pape saint Gélase I.er, élu en 492, établit à Rome la fête de la Purification, que l'on célébrait depuis long-temps en Orient, voulant substituer ainsi aux superstitions païennes une fête chrétienne qui effaçât l'origine des anciennes Lupercales. Le pape saint Serge, élu en 687, institua la procession, qui se rendait de Saint-Adrien à Sainte-Marie-Majeure, à laquelle le Pontife, le clergé et le peuple assistaient, tenant des cierges bénits et allumés. Ce rit a continué d'être en usage dans toute l'Église.

Ce n'est que depuis 1839 que cette cérémonie est célébrée dans la basilique Vaticane. Elle l'était précédemment dans la chapelle du palais apostolique; mais Grégoire XVI, voulant se rendre au vœu qui lui était exprimé, et faciliter aux étrangers l'assistance aux cérémonies romaines, décida qu'à l'avenir on la célébrerait dans l'église de Saint-Pierre, où l'on observe les mêmes dispositions que nous avons déjà fait connaître. Les pères Pénitenciers assistent à la cérémonie; ils se placent à droite du trône, sur le banc des Évêques non assistants. Les quatre Prélats *di fiocchetti* se placent derrière le banc des Cardinaux-Diacres, avant les Protonotaires apostoliques. Le souverain Pontife arrive, porté

sur la *sedia*, en chape et étole rouge, couvert de la mitre d'or; après la Septuagésime, l'étole est violette et la mitre d'argent. Les Cardinaux rendent l'obédience au Pape, assis sur son trône, et revenus à leurs bancs, ils se revêtent des habits sacrés de leurs ordres. Les Cardinaux-Diacres portent leur chasuble repliée par devant; ils ne mettent la dalmatique que dans les grandes fonctions pontificales; tous portent la mitre blanche. Les deux derniers Cardinaux-Diacres vont occuper sur le trône la place des deux premiers Cardinaux assistants, jusqu'à ce que ces deux derniers aient revêtu la chasuble à la diaconale, et qu'ils aient repris leur place ordinaire. Les Patriarches, Archevêques, Évêques, et les Abbés mitrés, portent leur chape violette et leur mitre de toile blanche; les pères Pénitenciers, leur chasuble violette; les Auditeurs de rote, les Clercs de la chambre, les Votants de signature et les Abréviateurs, la cotte et le rochet.

On a disposé, à gauche de l'autel, dans des caisses, les cierges à bénir; sur l'autel sont placés d'autres cierges, garnis de pierreries de diverses couleurs, de franges d'or et de soie, ornées des armes du Pape. Le Prélat-Sacristain, en chape violette, accompagné du Diacre et du Sous-Diacre d'office, portant, le premier l'aube et l'étole, le second l'aube et le cordon, se mettent à genoux sur les marches de l'autel : le second Maître des cérémonies leur donne trois cierges, placés sur l'autel; le plus petit d'entre eux doit être tenu par le Pape à la procession, à l'évangile et à l'élévation; celui-là est remis au Prélat-Sacristain; les deux autres au Diacre et au Sous-Diacre. Il se rendent ensuite au trône, se mettent à genoux sur la plate-forme, et tiennent les cierges élevés. Le Pontife commence les prières; il bénit les cierges qui lui sont présentés, ceux qui sont restés sur l'autel et ceux qui sont dans les caisses, et les encense du haut de son trône. Les prières terminées, le Gouverneur présente au Cardinal-Doyen, qui s'est rendu avec lui sur le palier du trône, les trois cierges, que le Doyen du Sacré-Collége offre au Pape l'un après l'autre, en baisant chaque fois le cierge et la main de Sa Sainteté. Le

Pontife les remet au Cardinal-Diacre assistant, qui les passe au premier Maître des cérémonies; ce dernier en remet un au Prince assistant, qui le garde pour s'en servir pendant la *fonction;* le plus petit est remis au Camérier secret échanson, qui le porte quand le Pape ne le tient pas. Un Clerc de la chambre recouvre les genoux du Pape du grémial blanc, bordé de dentelle, et orné d'une croix d'or au milieu. Sa Sainteté commence alors la distribution des cierges: les Cardinaux vont recevoir les leurs des mains du Pape; le Cardinal-Doyen est le premier à le recevoir; il baise le cierge, la main et le genou droit de Sa Sainteté; les Chantres entonnent et continuent l'antienne *Lumen ad revelationem gentium.* Les Patriarches, les Évêques assistants et tous les dignitaires ecclésiastiques et civils de la cour romaine que nous avons fait connaître, vont recevoir également le cierge bénit des mains du Pontife, devant lequel ils se mettent à genoux, et baisent le cierge et le pied du Pape; le Prêtre-Assistant, le Diacre et le Sous-Diacre d'office, sont les derniers à le recevoir. Les ambassadeurs, les étrangers de distinction, les ecclésiastiques, les religieux, les militaires, les laïques qui ont été désignés par le prélat Majordome, sont admis à recevoir également la bougie bénite des mains du Pape.

Cependant le Capitaine-Commandant, les Officiers et les Gardes-Nobles, se rangent en bataille devant l'autel; à droite et à gauche prennent place les Curseurs pontificaux et les Massiers. La distribution des cierges finie, le souverain Pontife se lave les mains : l'eau est versée par le Prince assistant au trône, en suivant le cérémonial déjà décrit. Le Pape récite ensuite l'oraison *Exaudi, quæsumus.* Si la cérémonie est célébrée dans le temps de la Septuagésime, le premier Diacre assistant chante le *Flectamus genua,* et le second répond : *Levate.* Le Pape bénit l'encens; le dernier Auditeur de rote, en tunique violette, prend la croix papale, et le premier Diacre assistant, tourné vers le peuple, prononce ces paroles : *Procedamus in pace,* auxquelles le peuple répond : *In nomine Christi. Amen.* La procession se forme, et se

met en marche. Tous ceux qui la composent portent leur cierge allumé. Les Chantres entonnent l'antienne *Adorna thalamum tuum.* Voici l'ordre du cortége :

Un Maître des cérémonies avec les Procureurs des colléges;

Le Prédicateur apostolique et le Confesseur de la *Famille pontificale ;*

Les Procureurs-Généraux d'ordres religieux, les *Bussolanti ;*

Les Adjudants de chambre, les Chapelains du commun;

Les Clercs secrets, les Chapelains d'honneur et secrets;

Les Avocats consistoriaux, les Camériers d'honneur;

Les Camériers secrets surnuméraires, les Camériers secrets participants;

Les Chapelains-Chantres de la chapelle;

Les Abréviateurs du Parc-Majeur, les Votants de signature; les Clercs de la chambre;

Les Auditeurs de rote et le Maître du Sacré-Palais;

Deux Chapelains secrets, portant, l'un la mitre lamée d'or, et l'autre la mitre précieuse du Pape ; le Maître du Sacré-Hospice;

Un Votant de signature, portant l'encensoir et la navette;

L'Auditeur de rote, Sous-Diacre apostolique, portant la croix papale, accompagné des deux Votants de signature, Acolytes apostoliques, et suivis des Maîtres-Portiers, Custodes de la croix;

Les Pénitenciers de Saint-Pierre ;

Les Abbés mitrés et le Commandeur du Saint-Esprit, portant leur mitre, comme les dignitaires qui suivent;

Les Évêques non assistants au trône, et les Prélats orientaux;

Les Archevêques et Évêques assistants au trône, et les Patriarches;

Les Cardinaux-Diacres, Prêtres et Évêques;

Le Sénateur et les Conservateurs de Rome, le Prieur des Chefs de quartier;

Le Gouverneur de Rome, ayant à sa droite le Prince assistant au trône.

Les deux Cardinaux-Diacres assistants, ne portant point de cierge, précèdent la *sedia*.

Les Camériers secrets séculiers de cape et d'épée, en habit de ville; les deux premiers Maîtres des cérémonies, l'Ecuyer et le Fourrier majeur; ce dernier réglant la marche des douze Palefreniers qui portent la *sedia*, surveillés par leur Doyen et le Sous-Fourrier; les Capitaines, Officiers et Exempt des Gardes-Nobles; les Capitaines et les Officiers des Suisses, dont quelques-uns, portant leur longue épée, rappellent les cantons catholiques, précèdent et entourent la *sedia*.

Les prélats Référendaires de signature, en rochet et *mantelletta*, privilége dont ils jouissent ce jour-là, tiennent les huit bâtons du dais qui recouvre le Pape, porté sur la *sedia*, tenant son cierge de la main gauche, ornée du paremain brodé, et bénissant le peuple de la droite.

Le Doyen de la rote, assisté de deux Camériers secrets; l'Archiâtre, le premier Adjudant de chambre, en cape rouge, et un Balayeur secret (*Scopatore*), ne portant point de cierge à la main, comme pouvant être appelés au service du Pontife, marchent derrière la *sedia*; ils sont eux-mêmes suivis par l'Auditeur de la chambre, le Trésorier et le Majordome, les Protonotaires apostoliques participants et honoraires, les Généraux d'ordres religieux, qui portent leur cierge allumé, et quelquefois par les étrangers de distinction qui ont eu l'honneur de recevoir le leur des mains du Pape.

La procession parcourt l'immense basilique, et rentre au presbytère par le côté de l'évangile. Le souverain Pontife descend de la *sedia*. Arrivé à l'autel de la Confession, il commence l'introït avec le Cardinal-Célébrant, et se rend ensuite à son trône. A l'évangile et à l'élévation, on allume les cierges, symbole de notre foi. Il n'y a point de sermon ce jour-là en Chapelle, pour ne pas prolonger la cérémonie. A l'offertoire, on chante le motet de Palestrina, *Responsum accepit Simeon*. La cérémonie se termine d'après le rit ordinaire; mais immédiatement après l'*Ite, missa*

est, le Pape entonne le *Te Deum*, d'après une disposition de Clément XI, qui attribua à la protection de la sainte Vierge la conservation de la ville de Rome pendant le tremblement de terre du 2 Février 1703. Il ordonna le jeûne, qui s'observe encore la veille de la fête, et voulut que dans la Chapelle papale du lendemain, le Pontife entonnât l'hymne de la reconnaissance pour le bienfait reçu. La Chapelle papale de la Purification est terminée par la bénédiction solennelle, donnée par le Pape à toute l'assistance. Le souverain Pontife, porté sur la *sedia*, accompagné du cortége ordinaire, revient à la chapelle de la Pitié, et de là au Vatican.

Le Pape reçoit ce jour-là dans la salle du consistoire, assis sur son trône et entouré des Prélats de sa maison, l'offrande des cierges des églises patriarcales, basiliques, collégiales, des ordres religieux, des églises nationales, des confréries, colléges et séminaires. Ces divers corps sont représentés par des députations qui sont successivement introduites par les Maîtres des cérémonies, et sont admises à présenter leurs offrandes et à baiser les pieds du Pape. Ces cierges sont, pour la plupart, d'un poids considérable, ornés de dessins aux armes de Sa Sainteté et à celles des diverses corporations qui les offrent; ils sont, de plus, garnis de houppes de soie blanche tissée d'or. Le Pape donne aux couvents pauvres et aux autres établissements de bienfaisance une grande partie de ces cierges. Le chapitre de Lorette offre aussi au souverain Pontife un beau cierge élégamment orné, par l'intermédiaire du Secrétaire de la congrégation de la *Sainte-Maison de Lorette*.

Quand le Pape ne peut assister à la Chapelle de la Purification, ou pendant la vacance du siége, c'est un Cardinal-Évêque qui chante la messe et bénit les cierges; il reçoit le sien des mains du Cardinal-Évêque le plus digne. Les autres membres du Sacré-Collége viennent successivement recevoir les leurs des mains du Célébrant; ils le baisent, et s'inclinent; ils ôtent leur mitre avant de le prendre. Les autres dignitaires de la Chapelle s'agenouillent en le recevant, et baisent l'anneau cardinalice.

VI.

Chapelle papale du mercredi des Cendres. — Bénédiction des cendres ; rit observé par le Grand-Pénitencier en les donnant au Pape.

Nous lisons dans le premier et le plus ancien des *Ordo romains*, conservé par Mabillon (*Mus. Ital.*, tom. 2), que toutes les écoles du clergé de la ville de Rome se réunissaient en ce jour dans l'église de Sainte-Anastasie, où le Pape se rendait pour célébrer les saints mystères. La bénédiction des cendres n'est point mentionnée; mais nous voyons dans le onzième *Ordo* du chanoine Benoît, cité par le même écrivain, que le Pape, après avoir distribué les cendres dans cette église, se rendait en procession, les pieds nus, accompagné de tout le clergé, dans l'église de Sainte-Sabine, où il chantait la messe sans réciter le *Kyrie*, qu'on avait plusieurs fois répété en route dans le chant des litanies. Le Sous-Diacre régionnaire proclamait à haute voix la station du jour suivant, qu'on était en usage de faire dans l'église de Saint-Georges *in Velabro* *.

Après la messe, un Acolyte prenait un lumignon; il le trempait dans l'huile d'une lampe, et, après l'avoir frotté, il le présentait au Pape, qui le bénissait; le même Acolyte lui disait :

* C'est une des anciennes églises de Rome ; elle existait du temps de saint Grégoire. Sa désignation *in Velabro* lui vient de sa situation dans le bas-fond du mont Aventin. On sait qu'autrefois les terrains compris entre les monts Aventin, Palatin et Capitolin, étaient couverts de vastes étangs, qui furent desséchés par Tarquin l'Ancien, lorsqu'il fit construire son grand aqueduc, que l'on admire encore. On allait en bateau sur ces étangs ; et Varron fait dériver le mot *velabro*, de *vehendo;* d'autres le font dériver *de vellus aureum*, qu'ils supposent avoir été l'enseigne de quelque marchand. On a autrefois appelé l'église dont nous parlons, Saint-Georges *ad Vellus aureum.* *(N. du T.)*

Hodiè fit statio ad Sanctam-Sabinam, quæ salutat te; le Pontife répondait : *Deo gratias*, et, en l'honneur de la sainte, il bénissait ce lumignon, qu'un Cubiculaire prenait ensuite, et gardait jusqu'à la mort de Sa Sainteté, pour le réunir à ceux des autres stations, et les mettre dans un petit coussin qu'on plaçait dans la bière, sous la tête du Pontife, quand il mourait, comme le rapporte Cancellieri (*de Secretariis*, tom. 2).

Quelques auteurs conjecturent que l'usage encore en vigueur d'annoncer en Chapelle papale les indulgences accordées par le souverain Pontife, dérive du rit pratiqué anciennement d'annoncer la station dans les églises de Rome. Cencius Camérarius décrit la même cérémonie, dans le douzième *Ordo romain;* il ajoute que les cendres étaient bénites par le dernier Cardinal-Prêtre; que le premier Cardinal-Évêque les donnait au Pape, en employant la formule, *Memento, etc.*, et que Sa Sainteté les distribuait ensuite. Mais, dès le temps d'Urbain VI, en 1378, Pierre Amelius nous enseigne que le Cardinal-Évêque, en donnant les cendres au Pape, n'employait plus la formule connue; ce qui s'observe encore de nos jours. Paul II, en 1464, fut le premier qui voulut que la bénédiction des cendres, réservée avant lui au dernier Cardinal-Prêtre, fût faite désormais par le Pontife romain.

Le cardinal Nicolas Antonelli, *de Ritu impertiendi sacri cineris super caput romani Pontificis*, et Angelo Rocca, dans son ouvrage, tom. 1, *unde cineres super caput spargendi usus originem trahat, et quid sibi velit*, recherchant le motif qui a fait omettre ainsi l'ancienne formule, *Memento*, en donnant les cendres au Pape, conviennent que l'usage de répandre ainsi de la cendre sur la tête des fidèles, en leur rappelant leur fin dernière, est des plus respectables. Aux pénitences publiques pratiquées le premier jour du Carême, on couvrait de cendres le pécheur, en prononçant les paroles qui nous rappellent à tous notre fin dernière, et qui doivent nous inspirer une salutaire humilité. Les pénitences publiques qui ont donné naissance à cette cérémonie,

étant une espèce de jugement ecclésiastique, le Pontife romain ne saurait y être soumis. Il fut résolu qu'il suffisait de perpétuer le fait, c'est-à-dire, de répandre la cendre sur le front du Pape, et de lui rappeler ainsi sa condition mortelle, sans paraître exercer sur lui la moindre juridiction ecclésiastique, ni le frapper d'une espèce de jugement condamnatoire auquel le chef de l'Église ne doit pas être sujet. C'est pour cela que le Cardinal-Grand-Pénitencier, se dépouillant des insignes de son pouvoir et de sa juridiction, donne les cendres au Pape, qui les reçoit, malgré sa suprême dignité, pour donner à tous un exemple d'humilité profonde, et faire voir qu'étant supérieur à tous les hommes par la prééminence du rang qu'il occupe, il est cependant faible et mortel comme eux, non exempt de fautes, et qu'il a besoin comme tous les autres d'implorer les miséricordes divines.

L'éloignement de l'église de Sainte-Sabine *sur le Mont-Aventin*, fit peu à peu abandonner l'usage d'y tenir la Chapelle du mercredi des Cendres; cependant Benoît XIV l'y célébra plusieurs fois, comme aussi dans la chapelle Pauline du Quirinal. Clément XIII, son successeur, pour rappeler l'ancien usage, tint, la première année de son pontificat, Chapelle papale à Sainte-Sabine, le premier jour du Carême. Mais l'accès peu facile de cette église, et la saison ordinairement peu favorable, ont fait préférer les chapelles des palais apostoliques, et, depuis Clément XIV, la *fonction* du mercredi des Cendres n'a plus été tenue dans cette Église.

Voici maintenant le rit observé dans la célébration de cette cérémonie :

Le tableau de l'autel représente, dans la chapelle Sixtine, *notre Seigneur prêchant l'évangile à la foule qui se presse autour de lui*; les tentures de l'autel et du trône et la housse du fauteuil papal sont de couleur violette, lamées d'or. Pendant tout le temps de la station quadragésimale, les Cardinaux portent leurs insignes de couleur violette; ils prennent leurs manteaux dans la salle Royale. Le Pape est revêtu de la chape rouge; il porte l'étole violette et la mitre d'argent, et, assis sur son trône, il reçoit l'obédience

des Cardinaux, qui, de retour à leur place, revêtent les habits sacrés de couleur violette propres à leur ordre. Ensuite le dernier Auditeur de rote, en chasuble violette repliée, en qualité de Sous-Diacre apostolique, prend sur l'autel le plat de vermeil contenant les cendres, recueillies, selon l'ancien usage, des branches et rameaux d'olivier bénits le jour des Palmes de l'année précédente, et qu'on a fait brûler à cette fin. Montant sur le trône, et se mettant à genoux devant le Pape, il lui présente les cendres, que Sa Sainteté bénit en récitant les prières prescrites par le Rituel, auxquelles le chœur ne répond pas.

Après cette bénédiction, le même Auditeur de rote se place à genoux au côté droit du Pontife, et le Cardinal-Grand-Pénitencier, qui a le privilége de chanter la messe ce jour-là, déposant sa mitre, ses gants et son anneau, monte sur le palier du trône, fait une profonde inclination, et, se tenant debout sans proférer une parole, il répand en forme de croix les cendres sur la tête du Pontife, qui reste assis sur son fauteuil (1). Sa Sainteté reprend ensuite la mitre, et, les genoux recouverts d'un grémial de fin lin, bordé de dentelles, avec une croix brodée en or au milieu, que portait un Clerc de la chambre, donne d'abord les cendres au Cardinal-Pénitencier, en les répandant en forme de croix sur sa tonsure, et disant : *Memento homo, etc.* : les Chantres commencent alors l'antienne *Immutemur habitu.* Le Pape continue la distribution des cendres aux Cardinaux, aux dignitaires et aux étrangers admis à cet honneur, dans l'ordre que nous avons fait connaître pour la distribution des cierges bénits. Les Cardinaux reçoivent les cendres inclinés, mais debout; ils baisent le genou gauche du Pape. Les Patriarches, Archevêques et Évêques assistants, les reçoivent agenouillés; ils baisent également le genou. Mais les Abbés mitrés et tous les Prélats et dignitaires, ainsi que les étrangers de distinction, les reçoivent à genoux, et baisent les pieds du Pape. Quand ces derniers s'approchent du trône pour recevoir les cendres de la main du Pape, les Gardes-Nobles, les Curseurs et les Massiers pontificaux, comme nous l'avons déjà

fait observer, l'entourent de plus près; ils en font de même à la cérémonie de la distribution des cierges et des rameaux. L'Auditeur de rote qui a soutenu le plat de vermeil, est le dernier à recevoir les cendres de la main de Sa Sainteté.

Après cette cérémonie, le Pape se lave les mains, comme nous l'avons indiqué plus haut; il se sert pour cette fois seulement d'un citron et de mie de pain, apportés par le crédencier pontifical. Les Votants de signature, portant les chandeliers, se rendent devant le trône. Le Pontife, debout et sans mitre, entonne le *Dominus vobiscum*, et récite l'oraison, à laquelle le chœur répond: *Amen*. Ainsi finit la distribution des cendres. Les Cardinaux quittent leurs ornements sacrés, et reprennent leurs habits de chœur. Si le Pape ne peut point assister à la *fonction* de ce jour, c'est au Cardinal-Pénitencier à bénir les cendres et à les distribuer ensuite. Il les reçoit le premier du Cardinal-Doyen. Les Évêques, les Prélats et tous les assistants, baisent l'anneau cardinalice en recevant les cendres.

La messe est chantée sans contre-point, suivant le cérémonial déjà indiqué. Après le *Kyrie*, le Pape va se mettre à genoux sur son prie-dieu, au milieu de la chapelle, et après la collecte il revient au trône, où il lit l'épître, le graduel et l'évangile, pendant que le Sous-Diacre chante lui-même l'épître. A la fin du trait, le Pape revient au prie-dieu, et deux hautes-contres chantent le verset *Adjuva nos, Deus*: l'assistance est à genoux; le chœur répète: *Propter nomen tuum*. Après ces paroles, chantées gravement, le Pape revient à son trône, où il bénit l'encens. Le Diacre, revêtu de l'aube, et portant seulement le *stolone*, longue et large étole à la manière diaconale, chante l'évangile. Le Procureur-Général des Théatins prononce ce jour-là le discours en Chapelle, et publie ensuite l'indulgence de quinze ans. Plusieurs discours prononcés autrefois à Sainte-Sabine par le Cardinal-Grand-Pénitencier, sont parvenus jusqu'à nous. A l'offertoire, on chante le motet de Palestrina, *Derelinquat impius*. Quand le Maître des cérémonies accompagne le Diacre pour encenser le Sacré-

Collége, il fait savoir à chaque Cardinal l'heure fixée pour la première prédication quadragésimale du vendredi d'après, et pendant que le Prêtre-Assistant va porter la paix aux Prélats et dignitaires, un Maître des cérémonies distribue aux Cardinaux et à tous ceux qui ont rang en Chapelle le livre qui contient les oraisons et les litanies qui doivent être récitées en Carême dans les chapelles privées des Cardinaux, et à la récitation desquelles sont attachées les indulgences des stations de la ville de Rome. Ce livre a pour titre : *Litaniæ et Preces recitandæ in præsenti Quadragesima ab Emis. et Rmis. D. D. S. R. E. Cardinalibus, aliisque quibus à S. S. D. N. Papa, ex speciali gratia concedi solet ut indulgentias stationum Ecclesiarum urbis in suis privatis Capellis consequi valeant.* (V. card. Braca, *Dissertatio de privilegiis quibus gaudent Cardinales in propriis Capellis.* Rom. 1672).

Prédications quadragésimales. — Stations à Saint-Pierre chaque vendredi du mois de Mars.

Nous relaterons ici que tous les vendredis du Carême, le Prédicateur apostolique, appartenant à l'ordre des Capucins, prêche en italien dans la salle dite du Consistoire ou du Saint-Office, au palais du Vatican. Le Pape, placé derrière une grille, accompagné du Majordome et d'un Maître des cérémonies, assiste d'une manière privée à ces prédications, auxquelles se rendent aussi les Cardinaux, en manteau violet, les Prélats, les Cubiculaires, les Généraux d'ordre; en un mot, ceux qui ont rang en Chapelle. Pendant que ces prédications ont lieu, tous les officiers et serviteurs de la *Famille pontificale*, celle des Cardinaux et des Prélats, se réunissent dans une salle voisine, où, pour obéir plus particulièrement à l'esprit de son ordre et aux intentions du fondateur saint Dominique, le Sous-Maître du Sacré-Palais prononce son instruction quadragésimale.

Tous les vendredis du mois de Mars, après le sermon, le Pape, portant la mosette de drap rouge, bordée d'hermine, l'étole de satin de la même couleur, précédé de l'Auditeur de rote, en

manteau violet, portant la croix, et suivi du Sacré-Collége, se rend dans la basilique de Saint-Pierre pour gagner l'indulgence des stations. Sa Sainteté s'arrête d'abord pour prier devant les chapelles du Saint-Sacrement, de la sainte Vierge, et devant la chapelle Grégorienne; il va ensuite baiser le pied de la statue de bronze de saint Pierre, et se rend au maître-autel, où sont exposées les insignes reliques dont nous parlerons en décrivant les cérémonies du Jeudi saint, pour y faire sa dernière station. Le Chanoine-Altariste distribue l'oraison *Ante oculos* aux Cardinaux, au Majordome, au Maître de chambre, à l'Aumônier et au Sacristain. Les deux Chanoines les plus dignes de la basilique s'approchent du Pape: l'un lui présente cette même oraison, et l'autre tient la bougie. Outre l'oraison *Ante oculos*, que nous avons mentionnée plus haut, on récite encore à l'antienne *Gloriosi principes terræ*, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, suivie du verset et de l'oraison.

Après la cérémonie, le Pape salue les Cardinaux, et rentre dans le palais apostolique, accompagné des Prélats de sa maison. L'Archiprêtre de la basilique et les Chanoines rendent leur hommage à Sa Sainteté, à son entrée comme à sa sortie de l'église.

Si le Pape habite le Quirinal, il n'est pas d'usage qu'il se rende ainsi à la basilique Vaticane; et après le sermon, prêché dans dans une des salles du palais, chaque Cardinal peut aller visiter l'église qui lui convient le mieux. Il faut faire remarquer ici que ces stations du Pape et du Sacré-Collége à l'église de Saint-Pierre ont lieu tous les vendredis de Mars, avant comme après la célébration de la fête de Pâques.

Toute simple que soit cette station de chaque vendredi, faite par le Pontife, elle renferme un profond enseignement; elle nous montre le chef de l'Église venant, comme un simple fidèle, gagner les indulgences accordées à ces pieuses pratiques.

VII.

Chapelles papales du premier au quatrième dimanche du Carême.

La première de ces Chapelles se tenait autrefois dans l'église de Sainte-Marie *du Peuple;* depuis long-temps on la célèbre dans la chapelle du palais apostolique. C'est un Patriarche qui chante la messe, et le Procureur-Général des frères Prêcheurs qui prononce le discours et publie l'indulgence de dix ans. On chante l'offertoire en plain-chant, et le motet *Amendemus in melius,* de Gabriel Galvex.

La seconde de ces Chapelles était célébrée autrefois dans la basilique de Saint-Paul; on la tient aujourd'hui, comme la précédente, dans la chapelle Sixtine. C'est le Procureur-Général des Minimes observantins qui prêche, et publie l'indulgence de dix ans, et les Chantres exécutent à l'offertoire le motet de Clivelli, *Ecce odor filii mei.*

La troisième se tenait dans la basilique de Saint-Laurent *hors des murs;* aujourd'hui la cérémonie a lieu dans la chapelle Sixtine. C'est un Évêque assistant qui chante la messe. Comme au dimanche précédent, le Procureur-Général des Augustins prononce un discours, et publie l'indulgence de dix ans. On exécute à l'offertoire le motet *Lamentabatur Jacob,* du célèbre Christophe Moralès, que l'on considère comme une des plus précieuses compositions musicales de la Chapelle papale.

VIII.

Chapelle papale du quatrième dimanche du Carême (Lætare). — Bénédiction de la rose-d'or.

La bénédiction de cette rose a eu lieu pour la première fois sous le pontificat de Léon IX, en 1050. Anciennement, le Pape se rendait, suivi de son cortége, du palais de Latran à la basilique de Sainte-Croix *de Jérusalem*, où est encore aujourd'hui la station à laquelle est attachée l'indulgence plénière; il chantait la messe, et prêchait après l'évangile : nous en avons un exemple dans Pie II. Le Pontife, tenant à la main la rose bénite, et se montrant au peuple comme un symbole mystique qu'il lui expliquait, revenait ensuite à son palais, tenant toujours la rose à la main; il était conduit jusqu'aux portes de la basilique par le Préfet de Rome, en habit de pourpre et en chaussure de couleur d'or, qui menait par la bride le cheval que montait le Pape, après avoir soutenu l'étrier. Pour reconnaître ce témoignage de respect, le Pape donnait la rose à ce dignitaire, qui la recevait à genoux, et lui baisait le pied.

Les souverains Pontifes ont été dans l'usage d'envoyer cette rose à quelque souverain, à une église, à une personne éminente, quelquefois aux anciens empereurs d'Allemagne, à l'époque de leur couronnement. Lorsque le saint Siége fut transféré à Avignon, cette rose fut donnée à la personne la plus digne qui se trouvait à la cour pontificale à l'époque du Carême; de nos jours, elle est envoyée aux princes et aux princesses que le Pape veut particulièrement honorer, à moins qu'il ne se trouve à Rome quelque personne royale à qui Sa Sainteté veuille l'offrir. On veut que cette rose-d'or, ainsi offerte en présent, remplace le don des

clefs d'or et d'argent, et la limaille des chaînes de saint Pierre, qui étaient autrefois offertes à d'illustres personnages, après avoir été bénites.

Les tentures du trône et de l'autel de la chapelle Sixtine étaient autrefois de couleur rose; on laisse subsister aujourd'hui celles de couleur violette, à l'exception toutefois du devant de l'autel, qui est rose pâle. Pour ce jour seulement, comme pour le troisième dimanche de l'Avent, *Gaudete*, les Cardinaux revêtent leurs insignes de couleur rose pâle, mais ils conservent leurs grands manteaux violets. Le Pape porte en Chapelle la chape et l'étole rose; les ornements du Célébrant, qui est un Cardinal-Prêtre, sont de la même couleur; le Diacre porte la dalmatique, le Sous-Diacre la tunique, l'office de ce jour n'étant plus un office de deuil. Ce dimanche est appelé *Lætare*, du premier mot de l'introït de la messe, paroles empruntées au prophète Isaïe. On l'appelait aussi le Dimanche des Pains, *Dominica Panum*, à cause de l'évangile du jour, où est rapportée la prodigieuse multiplication des pains dans le désert; mais on l'appelle plus communément encore *Dominica Rosæ*, ou *Rosarum*, ou *de Rosâ*, à cause de la cérémonie que nous allons faire connaître.

La bénédiction se fait dans la salle des Parements. Le Pape porte sur l'aube l'étole rose : il bénit l'encens, que lui présente le premier Cardinal-Prêtre; et pendant que le dernier Clerc de la chambre prend la rose-d'or, placée sur un petit autel, entre deux chandeliers, le Pontife commence la récitation des versets portés au Rituel, dont nous reproduisons ici le texte :

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini,
℟. Qui fecit cœlum et terram.
℣. Dominus vobiscum,
℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Deus, cujus verbo et potentiâ facta sunt omnia, et cujus nutu universa diriguntur; qui es lætitia et gaudium omnium fidelium; majestatem tuam suppliciter exoramus, ut hanc rosam odore visuque gratissimam, quam hodiernâ die in signum spiritualis lætitiæ in manibus gestamus, benedicere et

sanctificare tuâ pietate digneris, ut plebs tibi dicata ex jugo Babylonicæ captivitatis educta, per unigeniti Filii tui gratiam, qui est gloria et exultatio plebis Israel illius Jerusalem, quæ sursum est mater nostra, sinceris cordibus gaudium repræsentet; et quia ad honorem nominis tui Ecclesia tua hoc signo hodiè exultat et gaudet; tu ei, Domine, verum et perfectum gaudium largiaris, et devotionem ejus accipiens, peccata dimittas, fide repleas, indulgentiâ foveas, misericordiâ protegas, adversa destruas, prospera cuncta concedas; quatenùs per fructum boni operis in odorem unguentorum illius floris transeat, qui de radice Jesse productus, flos campi et lilium convallium mysticè prædicatur; cum quo in supernâ gloriâ cum sanctis omnibus sine fine lætetur; Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia secula seculorum. Amen.

Après cette oraison, le Pape oint la rose avec du baume du Pérou, et place au centre, où se trouve un tout petit godet fermé avec une grille d'or, un peu de ce baume avec du musc; il l'asperge d'eau bénite, l'encense, et la remet au même Clerc de la chambre, qui, précédant le Pape, la porte à la main jusqu'à la chapelle, où elle est placée au milieu de l'autel, sur un riche voile de soie, brodé d'or. Sa Sainteté portait autrefois lui-même la rose de la main gauche, et bénissait l'assistance de la droite, quand, placée sur la *sedia*, elle se rendait de la salle des Parements à la chapelle.

La Chapelle papale se tient à la manière ordinaire : on chante l'introït en contre-point, et le sermon est prononcé par le Procureur-Général des Carmélitains, qui publie l'indulgence de vingt-cinq ans. Après la cérémonie, le Clerc de la chambre prend la rose sur l'autel, et, précédant le Pape, la dépose dans la salle des Parements, sur le petit autel où elle était avant d'avoir été bénite.

Sous le pontificat de Léon XII, le dimanche *Lætare* coïncidant avec la fête de l'Annonciation, ce Pape tint Chapelle dans l'église de Sainte-Marie *de la Minerve*, où il bénit dans la sacristie la rose-d'or; et de là, porté sur la *sedia* jusqu'au grand autel de l'église, il tint, à l'imitation des anciens Papes, cette rose de la main gauche, et bénit le peuple de la main droite. Lorsque cette coïncidence a lieu, les Cardinaux remplacent leurs insignes de couleur rose par ceux de couleur rouge. Si le Pape

est absent de Rome, la cérémonie de la bénédiction de la rose n'a pas lieu : comme on l'a vu sous le pontificat de Pie VI, à l'époque du voyage de ce Pape en Autriche, on se contente alors d'exposer sur l'autel de la chapelle une ancienne rose bénite. Clément XII, dans les huit dernières années de sa vie, se trouvant frappé de cécité, bénissait la rose dans les chapelles secrètes des palais apostoliques.

IX.

Chapelle papale du cinquième dimanche du Carême, dimanche de la Passion.

Ce jour s'appelait anciennement *Dominica Mediana*, et la semaine qu'il commence s'appelait aussi *Mediana*, comme nous l'apprenons d'un décret du pape Pélage, de l'année 555, par allusion au premier nocturne de l'office, où l'on fait mention de la quatorzième et quinzième lune à l'occasion de la fête pascale, célébrée par les Juifs à moitié de la période lunaire.

Le samedi précédant le dimanche de la Passion, appelé *Sitientes*, du premier mot de l'introït de la messe, il est d'usage de couvrir de voiles de soie violette les tableaux, les croix d'autel, les crucifix des appartements du Pape, les croix et les tableaux des chapelles apostoliques, en signe de deuil, et pour annoncer aux fidèles le prochain anniversaire de la passion et de la mort du Sauveur.

La Chapelle de ce jour était célébrée autrefois à Sainte-Marie-Majeure; depuis long-temps on la célèbre dans la chapelle Sixtine. Les Cardinaux portent tous leurs insignes de couleur violette, et se rendent au palais apostolique n'étant accompagnés que d'une voiture de suite; toutes les tentures de la chapelle sont de couleur violette. Un Évêque assistant chante la messe; l'introït, le

graduel et le trait sont chantés en plain-chant ; l'offertoire, en contre-point ; et ensuite on exécute le motet de Palestrina, *Salvum me fac.* C'était un Évêque qui autrefois prononçait le discours ; c'est maintenant le Procureur-Général des Servites de Marie, qui publie aussi l'indulgence de dix ans.

X.

SEMAINE SAINTE.

Chapelle papale du dimanche des Rameaux.

Notions générales.

La Semaine sainte, appelée dans l'Église latine, comme autrefois chez les Grecs, d'après le témoignage de saint Jean Chrysostôme, *Hebdomada major*, dénomination qui fait assez connaître la grandeur des mystères qu'on célèbre dans cette période de jours, commence par le dimanche des Rameaux. La dénomination de *Semaine sainte* semble avoir prévalu, au moins chez les peuples du midi de l'Europe ; les mots de *Septimana santa* des Italiens et des Espagnols, sont la traduction exacte de l'expression anglaise *Holy weeck.* Les Allemands, dit Mgr. Wiseman dans *ses Conférences*, l'appellent *Charwoche*, mot d'étymologie douteuse, mais qui probablement signifie la semaine des tristesses, de *char* ou *kar*, chagrin. C'est dans le même sens qu'elle est quelquefois nommée *Marterwoche*, ou semaine des souffrances. Ces noms divers, ou glorieux ou tristes, reportent assez au grand événement qu'on y célèbre, qui seul, dans les annales du monde, justifie les uns et les autres par la réunion qu'il offre de plus de grandeur et de majesté, comme aussi de plus d'affliction et de

deuil que n'en présente aucune autre histoire. C'est une semaine, pour ainsi dire, choisie et consacrée dans l'année pour sympathiser aux souffrances du Rédempteur.

Il est incontestable que, dès le temps des Apôtres, cette semaine a été consacrée à honorer les mystères de la passion du Sauveur, et à les retracer aux yeux et à l'esprit des fidèles. Dans la primitive Église, pendant toute la durée de cette semaine, on suivait une rigoureuse *xérophagie* (ξηροφαγία), c'est-à-dire qu'on ne mangeait que des fruits secs; on s'abstenait des plaisirs les plus innocents, tout travail était défendu, on délivrait les prisonniers, les tribunaux étaient fermés. On pratiquait de dures mortifications, et on se livrait aux bonnes œuvres, dont les empereurs et les rois donnaient les premiers l'exemple. Si dans ces jours solennels la foi des chrétiens se fortifie par les souvenirs que l'Église rappelle, elle s'agrandit et s'épure par tout ce que les cérémonies pontificales offrent de majestueux et de touchant, et par les admirables exemples de haute piété et d'humilité profonde que donne le Pape à toute la chrétienté dans ces jours de pénitence et de salut.

Le dimanche des Rameaux a été ainsi appelé, à cause de l'usage adopté dans l'Église catholique de bénir et de distribuer des palmes, des branches d'olivier ou autres rameaux, en mémoire de l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem. On l'a appelé encore *Pascha petitum, Hosannæ, Evangelismi palmarum, dies Palmarum, Pascha florum, Dominica Lazari.* On l'appelait aussi le Dimanche *de l'Indulgence*, à cause de la coutume où étaient les empereurs et les rois, les Patriarches et les Évêques, d'accorder ce jour-là certaines grâces. La première de ces dénominations a prévalu. Dès les temps les plus reculés, on portait en Orient des palmes, des branches d'olivier à l'église, le samedi de Lazare (c'est le nom qu'on donnait à la veille du dimanche des Rameaux), à cause de l'évangile du jour, et on les bénissait ensuite.

L'empereur de Constantinople était dans l'usage de distribuer lui-même en grande pompe les palmes bénites. Les Pontifes

romains les distribuaient anciennement dans le *Triclinium* (2) du palais de Latran; elles étaient bénites par un des Cardinaux hebdomadiers de saint Laurent *hors-des-murs*, après avoir été recueillies par des Acolytes dans le voisinage de la basilique de Saint-Sylvestre. En d'autres temps on les bénissait dans l'église de Sainte-Marie *in Turrim*, située près du clocher de l'ancienne église Vaticane, d'où sortait la procession pour se rendre au maître-autel de Saint-Pierre. Nous apprenons de Cencius Camerarius, qu'à une époque plus rapprochée on avait adopté le pieux usage de porter en pompe, à la procession de ce jour, sur un autel richement décoré, au milieu des palmes, des rameaux, des cierges, des encensoirs et des bannières des écoles, le livre des évangiles, comme représentant la personne même de Jésus-Christ triomphant. L'opinion la plus sûre fait remonter la bénédiction des palmes, d'après les Sacramentaires de saint Gélase et de saint Grégoire, au cinquième ou au sixième siècle.

Bénédiction et Distribution des palmes.

La Chapelle du dimanche des Rameaux se tenait depuis longtemps dans les palais apostoliques; mais Grégoire XVI décida, en 1839, qu'elle serait célébrée désormais dans la basilique de Saint-Pierre, se rendant ainsi au vœu qui lui était manifesté, surtout de la part des étrangers que les cérémonies de la Semaine sainte attirent en foule à Rome. Les dispositions prises pour les Chapelles papales que nous avons déjà fait connaître, sont observées ce jour-là dans cette église. A neuf heures, le Pape descend de ses appartements; accompagné des Prélats de sa maison, il se rend à la chapelle de la Pitié, par celle du Saint-Sacrement, sans traverser le portique; il y trouve les Cardinaux réunis : il prend l'étole, la chape de satin rouge, et la mitre lamée d'argent; il monte sur la *sedia*, et, précédé de la prélature, des Cardinaux, entouré des Gardes-Nobles et des Gardes-Suisses, il s'avance vers l'autel de la Confession, d'où, après une courte prière, il se rend au trône, pour recevoir l'obédience des Cardinaux, revêtus de leurs

manteaux violets. Des faisceaux de palmes artistement découpés, des rameaux d'olivier, sont placés à droite et à gauche du trône. On remarque des palmes qui se distinguent des autres par l'élégance de leurs ornements, ouvrage des religieuses Camaldules; elles servent à décorer l'autel : six sont ornées avec plus de recherche; une d'entre elles est destinée à être attachée à un des bras de la croix papale, portée par le Sous-Diacre apostolique; trois autres que le prélat Sacristain, le Diacre et le Sous-Diacre portent à l'autel; deux autres qui sont décorées des armoiries du Pape régnant. Ces palmes sont déposées, après la cérémonie, sur la crédence ou lit des parements, dans la salle de ce nom, jusqu'à la fête de l'Ascension.

Si le dimanche des Rameaux coïncidait avec la tenue d'un conclave, les palmes seraient bénites par le prélat Sacristain ou par le premier Maître des cérémonies, et les deux dernières dont nous avons parlé porteraient un écusson dont le centre dégarni est destiné à recevoir les armes du Pontife élu, si toutefois l'élection a lieu avant la fête de l'Ascension, comme on le vit au conclave où furent élus Clément XI, Innocent XIII, Benoît XIII, et de nos jours Benoît XIV et Clément XIV.

Après la cérémonie de l'obédience, les Cardinaux revêtent les habits sacrés propres à leur ordre; les Patriarches et les Évêques prennent la chape et la mitre, et les Prélats romains mettent la cotte sur le rochet; les Acolytes apostoliques et les Votants de signature, portant le bénitier et l'encensoir, s'approchent du trône; le Sous-Sacristain, en chape violette, le Diacre et le Sous-Diacre d'office, en aube, reçoivent au pied de l'autel, du second Maître des cérémonies, les trois plus belles palmes; la plus petite est celle que le Pape doit porter : ils se rendent au pied du trône, où ils s'agenouillent, tenant les palmes élevées. Le Pape commence alors les prières de la bénédiction prescrites par le Rituel; il bénit et encense trois fois ces rameaux; il implore la bénédiction du ciel pour tous ceux qui les porteront en mémoire de l'entrée glorieuse de Jésus-Christ dans Jérusalem. Les cendres qui proviendront

d'une partie de ces palmes, que l'on brûlera, seront employées, comme on l'a déjà dit, le premier jour de Carême de l'année suivante, pour les Prélats, dignitaires et personnages éminents, qui viendront les recevoir de la main du Pape.

Après la bénédiction des palmes, le Gouverneur de Rome prend des mains du prélat Sacristain et de celles du Diacre et du Sous-Diacre, les trois palmes dont nous avons parlé; il les donne à la fois au Cardinal-Doyen ou au plus ancien Évêque suburbicaire, qui les dépose entre les mains du Pape; Sa Sainteté les remet au Cardinal-Diacre assistant. Le premier Maître des cérémonies consigne au Camérier secret échanson la plus petite de ces palmes, qu'il doit garder lorsque Sa Sainteté ne la porte pas; l'une des deux autres est donnée au Prince assistant, qui la tient à la main pendant toute la cérémonie; l'autre reste à la disposition du Pape.

Cependant un Clerc de la chambre pose sur les genoux du Pontife un grémial richement brodé, et les Cardinaux vont individuellement recevoir les palmes. L'honneur de les présenter une à une au Pape était autrefois dévolu, soit au Prince assistant, soit à un Ambassadeur; aujourd'hui c'est le second Cardinal-Diacre qui, les recevant d'un des Clercs de la chambre, et ce dernier de deux *Bussolanti* placés à genoux sur la première marche du trône, les remet directement au Pape. Le Cardinal-Doyen vient le premier au pied du trône pour recevoir la palme de la main du Pontife; il fait une profonde inclination, baise le rameau, la main et le genou droit. Cependant deux hautes-contres entonnent l'antienne *Pueri hebræorum*. Le souvenir des enfants qui s'étaient mêlés à la foule, à l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem, et leurs acclamations naïves, fournissent à l'Église les antiennes qu'elle chante en distribuant les rameaux; elle répète à son tour l'*Hosanna* hébraïque. Au Cardinal-Doyen succède le Cardinal-Célébrant, et successivement les autres membres du Sacré-Collége qui viennent recevoir leur palme.

Après eux viennent à leur tour recevoir la leur, les Patriarches,

les Archevêques assistants, les Prélats orientaux, les Archevêques et Évêques non assistants, qui fléchissent le genou devant le Pape, et baisent la palme; à ceux-ci succèdent, d'après l'ordre que nous avons décrit (p. 47) en faisant connaître l'énumération hiérarchique suivant laquelle les dignitaires reçoivent les cendres, les cierges, les palmes et les *agnus* des mains du Pontife, les Abbés mitrés, les Pénitenciers de Saint-Pierre, tous les Prélats, dignitaires et officiers de la *Famille pontificale*, les Ambassadeurs et les étrangers de distinction, qui prennent la palme, à genoux, des mains du Pape, après avoir baisé ses pieds.

Après cette distribution, le Pape lave ses mains; le Prince assistant verse l'eau; un Clerc de chambre, un Auditeur de rote et deux Massiers, restent debout auprès du trône; ils accompagnent ensuite le Prince assistant jusqu'à la crédence pontificale. Le Pape se lève ensuite, et, après le *Dominus vobiscum* et l'oraison, il bénit l'encens; le dernier Auditeur de rote, en tunique, portant la croix, s'approche du trône; alors le premier Cardinal-Diacre assistant, tourné vers le peuple, prononce l'ancienne formule, *Procedamus in pace*, à laquelle l'assistance répond : *In nomine Christi. Amen.* La procession se met aussitôt en marche; tous ceux qui la composent portent leur palme à la main.

Procession des palmes.

Indépendamment du but spécial de leur institution, les processions représentent le pélerinage de l'homme mortel vers son éternité; et si la croix est toujours portée en tête, c'est pour montrer que Jésus-Christ doit être l'unique et souverain guide de notre voyage sur la terre. Le cortége qui précède et suit le Pape, est le même que celui qui a été décrit pour la fête de la Purification. Sa Sainteté, ayant la mitre sur la tête, et tenant la palme de la main gauche, est portée sur la *sedia* par les douze Palefreniers; les prélats Votants de signature, en rochet et *mantelletta*, tiennent les huit bâtons du dais. Le Doyen de la rote,

l'Archiâtre, le premier Aide de la chambre, enfin le *Scopatore* secret, qui suivent la *sedia*, ne portent point leurs palmes, pouvant être appelés au service du Pape, comme nous avons vu qu'à la procession de la Purification ils ne portent point de cierge. A peine le Porte-Croix apostolique a-t-il dépassé l'enceinte du presbytère, que les hautres-contres entonnent l'antienne *Cùm appropinquaret*. La procession parcourt la vaste nef de la basilique; quand elle est parvenue au portique, les deux battants de la grande porte se ferment : deux Clercs, restés dans l'intérieur, entonnent aussitôt l'hymne *Gloria, laus et honor*, que les Chantres, placés dans le vestibule, répètent alternativement. Au dernier verset, le Sous-Diacre frappe, avec le bâton de la croix, la porte, qui s'ouvre aussitôt, et la procession rentre dans la basilique, pendant que deux hautes-contres entonnent le répons *Ingrediente Domino;* elle se dirige vers le presbytère par le côté droit de l'église : deux *soprani* commencent le verset *Cùm audisset populus*, et le chœur poursuit : *Cum ramis*. Le Pape, arrivé au presbytère, descend de la *sedia*, et monte au trône; les Cardinaux quittent les ornements de leur ordre, reprennent leur habit de chœur et le manteau violet, et tout se prépare pour la messe, célébrée par un Cardinal-Prêtre.

Une ancienne légende attribue l'hymne *Gloria, laus et honor*, à Théodulphe, évêque d'Orléans, qui vivait en 793. Accusé d'avoir été favorable à la cause de Bernard, en Italie, Louis-le-Débonnaire le fit mettre en prison à Angers. Ce prince, se trouvant dans cette ville, et assistant à la procession des rameaux, entendit, en passant sous les fenêtres de la prison, Théodulphe chanter cette hymne : il céda à un pieux mouvement de générosité, et ordonna qu'on lui rendît la liberté. Cette procession des rameaux, qui nous rappelle l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem, est aussi une figure de son ascension au ciel, dont il nous ouvrit les portes, fermées par le péché d'Adam. C'est pour cela qu'au retour de cette mystérieuse procession on trouve fermées les portes du temple, qui ne se rouvrent que lorsque le Sous-Diacre

frappe avec le bâton de la croix, symbole de la puissance du glorieux instrument de notre rédemption.

Messe solennelle du dimanche des Rameaux.

La Chapelle papale se tient d'après le rit ordinaire; on chante l'introït sans contre-point, et le *Kyrie* en plain-chant : aux paroles de l'épître, *in nomine Jesu*, toute l'assistance fléchit le genou, pieuse pratique que Paride de Grassis s'étonne de n'avoir pas vue plus tôt en usage. On chante également en plain-chant le graduel et le trait; et aux paroles, *Populo qui nascetur*, les trois Prêtres qui doivent chanter la passion apparaissent au milieu du chœur: ils portent l'aube et l'étole diaconale : ils vont baiser les pieds du Pape, mais ne demandent point la bénédiction, car ils vont chanter la passion, où l'Évangéliste décrit la mort douloureuse de celui dont toute bénédiction émane; on ne porte point de cierge allumé, parce que Jésus-Christ, la véritable lumière du monde, va s'éteindre; on n'encense point, en signe de douleur et de pénitence, pour montrer que la piété des disciples allait défaillir: et on ne chante pas le *Dominus vobiscum*, suivi du *Gloria tibi, Domine*, en mémoire des scènes douloureuses du jardin de Gethsémani, et de la perfide salutation du disciple apostat. Quelquefois, à cause de la longueur de la cérémonie, Sa Sainteté n'assiste pas au chant de la passion; accompagnée des Prélats de la chambre, elle se retire derrière le mausolée d'Alexandre VIII, et revient à son trône à la fin du chant évangélique.

Le premier des Prêtres, qui chante le texte de la passion (3), est un tenor; le second, qu'on appelle *Ancilla*, est une haute-contre; le troisième, qui représente le Sauveur, est une basse ordinaire. La congrégation des Rites a décidé que les Sous-Diacres, et à plus forte raison les laïques, ne devaient jamais la chanter. Le chœur des Chantres pontificaux répète les paroles du texte attribuées à la tourbe des Juifs. Tandis qu'on chante la passion, chacun tient à la main, en mémoire de l'entrée triomphante du Sauveur dans Jérusalem, et de la réception glorieuse des saints

dans le ciel, la palme bénite; les Cardinaux la remettent ensuite à leurs Caudataires. Sa Sainteté, sans mitre, debout sur son trône, tient également la sienne. Au passage du texte évangélique où l'Apôtre décrit les derniers moments de la vie du Sauveur, et rappelle l'instant solennel où l'Homme-Dieu rendit le dernier soupir, le Pape s'agenouille sur son prie-dieu, placé sur la plate-forme du trône; les Cardinaux se mettent à genoux; le clergé et toute l'assistance, à genoux par terre, s'inclinent profondément; tous prient quelques instants en silence.

Ce moment a quelque chose de solennel : il rappelle le dernier acte de la vie du Sauveur, si désiré des patriarches, prédit par les prophètes, figuré par les ombres de l'ancien Testament, et qui réconcilia le ciel avec la terre. La pieuse coutume qui règne en France de baiser humblement la terre lorsque l'Évangéliste nous rapporte que le Sauveur expire, remonte à saint Louis. Ce prince, un des plus illustres qui aient porté le sceptre, aussi grand par ses vertus chrétiennes que par les qualités qui font les grands rois, fut le premier à donner cet exemple et à recommander de le suivre. Dans plusieurs communautés, en Italie, et à Rome principalement, on suit cette louable coutume; les religieux disent, en baisant la terre : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum.*

Autrefois on chantait la passion en grec et en latin, le dimanche des Rameaux et le Vendredi saint; les leçons du Samedi saint relatives à l'instruction des catéchumènes étaient également chantées dans les deux langues. Cet usage attestait l'ancienne et primitive union des deux Églises; il fut remis en vigueur par Benoît XIII, exact observateur des anciens rites; mais il tomba peu à peu en désuétude. Le chant du *Kyrie*, si fréquent dans nos cérémonies; celui du *Trisagion*, propre au Vendredi saint, et les fonctions du Diacre et du Sous-Diacre grecs aux messes pontificales, démontrent assez quelles sont les intentions qui animent l'Église romaine pour l'Église grecque, cette fille rebelle, dont elle déplore la séparation.

La passion terminée, les trois prêtres se retirent, faisant la génuflexion à l'autel et au Pape; le Diacre d'office va demander la bénédiction à Sa Sainteté; ensuite, sans dire le *Dominus vobiscum* et sans faire aucun signe de croix, mais après avoir encensé le texte sacré, il chante la fin de la passion sur le ton de l'évangile, et va faire baiser le livre au Pape seulement. Sa Sainteté est encensée par le premier Cardinal-Prêtre. On chante l'offertoire en contre-point, et ensuite, pour motet, une partie du *Stabat* de Palestrina, connu comme un des plus beaux exemples de ce style musical plein d'harmonie et de pathétique, que nous devons à ce grand maître. Après l'élévation, on chante une partie du cantique *Benedictus*, à six voix, avec accompagnement des choristes, composé par le maître de chapelle de Sa Sainteté, J. Baïni, artiste célèbre que la mort a récemment enlevé à la musique religieuse. La communion se dit sans contre-point, et on ne chante pas le *Deo gratias*. Il n'y a pas de sermon ce jour-là en Chapelle papale; on le prononçait autrefois après le chant de la passion. La cérémonie est terminée par la lecture de la formule pontificale par laquelle le Pape accorde trente ans d'indulgence aux assistants, faite par le Cardinal-Célébrant, après toutefois que le souverain Pontife a, de son trône, béni l'assistance. Le Pape sort de la basilique, accompagné de son cortége ordinaire, et rentre au Vatican.

Le Camérier secret Secrétaire d'ambassade porte, après la Chapelle papale, des palmes bénites aux Cardinaux qui n'ont pu y assister, aux souverains ou aux personnes royales qui se trouvent à Rome, aux ambassadeurs et aux ministres des souverains catholiques, pour leur propre famille comme pour les princes qu'ils représentent. Les étrangers de distinction ambitionnent de recevoir la palme bénite de la main du Pape. Les peuples d'Italie conservent avec soin les rameaux qui leur sont distribués dans les diverses églises, et les placent dans les lieux les plus apparents de leur habitation; ils sont pour eux, non-seulement un pieux symbole de la passion du Sauveur, mais encore un sou-

venir de l'obligation où ils sont d'appeler chaque jour les bénédictions du ciel sur toutes leurs actions, et de les sanctifier, comme ont été sanctifiées ces branches de palmier et d'olivier, par les prières de l'Église.

Si le Pape ne peut bénir les rameaux ni les distribuer, c'est un Cardinal-Prêtre qui fait la cérémonie. La distribution des palmes se fait alors de la manière suivante :

Le Cardinal-Évêque le plus digne, ayant la barrette sur la tête, prend une palme des mains du Majordome, et la donne au Célébrant, qui la reçoit debout devant l'autel, et la remet ensuite à ce même Cardinal dont il l'a reçue; celui-ci la baise, s'incline, et revient à son banc. Après lui tous les Cardinaux, selon leur rang d'ancienneté, se rendent, portant la mitre, à l'autel; avant de recevoir la palme, ils se découvrent, la reçoivent debout, la baisent, et, après avoir fait une révérence, ils retournent à leur place. Lorsque la distribution des palmes au Sacré-Collége est terminée, le Célébrant s'assied sur le fauteuil, et aussitôt les Patriarches, Archevêques et Évêques, assistants ou non assistants au trône, s'avancent pour recevoir les leurs. Ils observent le même cérémonial que les Cardinaux ; mais, de plus, ils baisent l'anneau du Célébrant. Tous les autres dignitaires reçoivent la palme à genoux, et baisent pareillement l'anneau. La messe est ensuite célébrée d'après le rit ordinaire; le Cardinal-Célébrant donne la bénédiction; et la publication des indulgences accordées aux fidèles qui ont entendu la messe, termine la cérémonie.

Fonctions du Cardinal-Grand-Pénitencier, à Saint-Jean de Latran.

Dans l'après-midi du dimanche des Rameaux, le Cardinal-Grand-Pénitencier, accompagné de toute la *Famille cardinalice*, se rend à Saint-Jean de Latran; il est reçu par les Pères mineurs observantins, Pénitenciers de la basilique. Après avoir revêtu la chape violette dans une des salles du palais de Latran, il entre dans le temple par la porte principale, où il est reçu par quatre Chanoines; un d'eux lui présente l'aspersoir. Le cortége se dirige

vers l'autel du Saint-Sacrement, où le Cardinal fait sa prière; il se rend ensuite à la place qui lui est destinée, et, s'asseyant sur une estrade élevée, son Caudataire lui ôte la chape, et lui met la barrette sur la tête; ensuite un Auditeur de rote lui présente la longue baguette blanche, dont il le frappe sur la tête, ainsi que les autres Prélats, les assistants, et le peuple, qui accourt pour gagner l'indulgence de cent ans, accordée à cet acte d'humilité qui rappelle les anciens rites de la pénitence publique. Tous s'agenouillent successivement devant le Grand-Pénitencier, qui les touche avec sa baguette. Cette cérémonie terminée, il confesse ceux qui se présentent à son tribunal. Ayant ainsi achevé sa fonction, il va de nouveau faire sa prière devant l'autel du Saint-Sacrement, et sort de l'église, accompagné des Chanoines et Pénitenciers de la basilique.

XI.

Lundi et Mardi de la Semaine sainte.

L'église stationnaire de Sainte-Praxède, autrefois désignée pour le Lundi saint, fut fondée, dans le deuxième siècle, par le pape saint Pie I.er, et enrichie du tombeau des deux jeunes patriciennes filles du sénateur Pudentius, qui, suivant une tradition respectable, accueillit, l'an 44 de l'ère chrétienne, le Prince des Apôtres dans sa maison de la vallée du Viminal, où est maintenant l'église de Sainte-Pudentienne, et où l'Apôtre vécut pendant sept ans; c'est là encore que furent consacrés, par saint Pierre, saint Lin et saint Clet, ses successeurs. Quand les persécutions vinrent éprouver l'Église naissante, Praxède et Pudentienne se dévouèrent au service des Confesseurs, les secourant, dit le Bréviaire romain, par leurs œuvres, leur prodiguant leurs consola-

tions et tous les offices de charité, suivant leur faculté, *eos facultatibus, operibus, consolatione, et omni caritatis officio prosequebantur;* elles cachaient les uns, encourageaient les autres, veillaient au besoin de ceux qui étaient en prison, et la nuit elles allaient recueillir sur le sol des amphithéâtres et des autres lieux de supplice, les restes de leurs corps sacrés et le sang des martyrs. Inscrites toutes les deux au catalogue des saints, on réunit leurs corps dans un même tombeau, sur lequel fut bâtie l'église.

La colonne de la flagellation, apportée à Rome, en 1223, par le cardinal Colonna, qui avait été la chercher lui-même près du Prétoire, à Jérusalem, est conservée dans cette église, dans un oratoire élevé exprès par Pascal I.er : elle est de jaspe sanguin, et haute de trois palmes. Saint Jérôme parle de cette colonne comme étant réellement celle qui avait servi à la passion du Sauveur.

Aucune dévotion relative à la passion de notre Seigneur ne se trouve indiquée, ni pour le Lundi, ni pour le Mardi saints; l'Église n'a pas voulu convier les fidèles à ces offices, qu'elle célèbre en secret. L'ancienne église stationnaire désignée pour le Mardi, était Sainte-Prisque. Les fidèles joignent, à Rome, à la visite de ces églises le Lundi et le Mardi saints, la salutaire pratique du chemin de la croix et la pieuse ascension de la *Scala santa.*

On appelle *Scala santa*, les vingt-huit degrés ou marches de marbre blanc veiné, transportées de Jérusalem à Rome, et qui appartenaient, suivant la vénérable tradition, au Prétoire de Pilate. Sixte-Quint les fit placer sous le portique actuel, qu'il dédia au Sauveur. Ce monument fait un des quadrilatères de la place de Saint-Jean de Latran, et sert d'entrée à la précieuse chapelle de Saint-Laurent *ad Sancta sanctorum.* Il se compose d'un vestibule et de cinq escaliers; les quatre latéraux peuvent se monter et se descendre debout; celui du milieu, où sont enclavés les marbres sanctifiés par les traces sanglantes de l'Homme des douleurs, ne se monte qu'à genoux. Les degrés du Prétoire se reconnaissent à l'enveloppe de bois dont Clément XII dut les

garnir pour les préserver du frottement quotidien, sous lequel la piété générale de tous les temps les eût bientôt fait disparaître.

Cette chapelle à laquelle on arrive par la *Scala santa*, était l'ancienne chapelle du patriarcat de Latran, où se conservaient les plus insignes reliques de la ville; ce qui lui valut probablement son nom de *Sancta sanctorum* *. Quoique moins riche aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois, le trésor de ce sanctuaire est encore un des plus précieux dépôts de reliques de la cité.

De précieuses indulgences sont attachées à la pieuse pratique de monter ainsi à genoux la *Scala santa*, et à la récitation des prières indiquées pour cet édifiant exercice.

XII.

Office public du Mercredi saint.

L'office public de ce jour, célébré autrefois pendant la nuit, forme une partie de la liturgie du lendemain. Il a conservé son ancien nom de *Ténèbres*, et rappelle les prières nocturnes des temps les plus reculés, où la persécution affligeait l'Église naissante. Il est empreint de la douleur où elle est plongée, et se trouve justement défini par cette belle expression italienne : *Uffizio di lutto, e come la representazione dei funerali del Redentore.* Dans ces jours de pénitence, l'Église supprime dans ses prières tout ce qui exprime la joie; les premières invocations qu'elle adresse au Seigneur pour qu'il daigne ouvrir les lèvres

* Cette chapelle, annexée à l'ancien patriarcat de Saint-Jean, était dédiée à saint Laurent; ce qui explique le nom qu'elle portait. L'histoire de cette chapelle, si révérée des Romains, où l'on conserve l'antique et miraculeuse image du Sauveur, a été écrite par Sarresini ; celle de Marangoni, *Istoria dell' antichissimo Oratorio o Capella di S. Lorenzo nel patriarchio Lateranense*, Roma, 1747, est plus connue. (Voy. *Mus. Ital.*, *append.*, t. 2.) (*N. du T.*)

aux ministres qui vont chanter ses louanges, sont omises, ainsi que le *Gloria Patri.* On ne fait aucun *Invitatoire*, et on ne chante aucune hymne; les nocturnes commencent par l'antienne du premier psaume. Le chant de l'*Alleluia*, introduit dans l'église par saint Jérôme, ne se retrouve plus dans aucune partie de l'office; on ne demande aucune bénédiction, et le chant du *Miserere* termine toutes les heures, ainsi que l'humble oraison par laquelle l'Église supplie le Seigneur de regarder avec des yeux de pitié ceux pour lesquels son divin Fils a souffert la mort.

C'est dans la chapelle Sixtine que sont célébrées les matines : les Cardinaux, entièrement revêtus de violet, n'ayant qu'un seul carrosse de suite, se rendent au Vatican, et prennent leurs places ordinaires dans la chapelle apostolique, où arrivent successivement les Prélats et dignitaires que leurs fonctions ou leur rang y appellent. Le Pape porte la mitre blanche, l'étole violette et la chape rouge, à moins qu'il ne revête le manteau de serge à capuchon de la même couleur.

Toutes les bougies de l'autel et de la balustrade sont de couleur jaune. On voit dans le sanctuaire, du côté de l'épître, le grand chandelier de bronze, triangulaire, appelé *Hercia* ou *Herpica*, garni de bougies jaunes, éteintes à la fin de chaque psaume par le Maître des cérémonies, comme le sont aussi les cierges de l'autel pendant le chant du *Benedictus.* On a donné plusieurs explications du chandelier triangulaire, dont la forme représente le mystérieux triangle de la Trinité. On a vu, dans l'extinction successive de chaque cierge, et dans celui que l'on n'éteint pas, mais que l'on porte derrière l'autel, l'abandon des Apôtres, qui quittèrent peu à peu leur divin maître, et la constante fidélité de la sainte Vierge, dans le cœur de laquelle se conserva la foi de la résurrection. C'est encore un symbole du Rédempteur même, qui ressuscita glorieux après avoir été mis dans le sépulcre pendant trois jours. D'autres ont considéré, dans les différentes bougies allumées du chandelier triangulaire, une image des anciens patriarches et des prophètes, qui, sous la loi de nature et la

loi écrite, donnèrent au monde la lumière de cette révélation imparfaite qui annonçait le Messie promis; et comme chaque cierge est éteint à la fin de chaque psaume, on peut voir dans cet usage l'accomplissement de la mission du prophète, qui annonçait le Rédempteur, et s'éteignait lui-même en mourant. Chaque prophète accomplissant ainsi sa mission, les cierges sont successivement éteints, excepté le dernier, symbole du Sauveur, le seul grand et dernier prophète qui ne devait pas mourir. Saint Jean a formé comme le dernier anneau de cette échelle prophétique; et on semble aussi annoncer la fin de sa mission par l'extinction successive des cierges de l'autel, pendant que l'on chante le cantique de Zacharie, père du saint Précurseur. L'obscurité qui règne à la fin des offices du soir, pendant cette semaine, rappelle les ténèbres qui couvrirent la terre à la mort du Sauveur, comme aussi l'ancien usage de célébrer pendant la nuit cette partie de l'office.

L'exécution des diverses parties de l'office de la Semaine sainte à la chapelle Sixtine, peut donner une idée juste de la majestueuse simplicité du chant grégorien, que la musique moderne n'a pu égaler. Nulle part ce chant ne se rapproche plus de son caractère primitif, et nulle part aussi, par sa mélodie pleine de gravité, il ne porte plus efficacement à la piété ceux qui l'entendent.

Matines chantées devant le Pape dans la chapelle Sixtine.

La plus ancienne des hautres-contres commence l'office en entonnant la première antienne, *Zelus*. L'office est chanté en plain-chant, et les psaumes sont récités d'une manière courante et ponctuée. Après le verset, le Pape se lève, et dit à voix basse et sans mitre le *Pater;* il se rasseoit après l'avoir fini. Le Cardinal-Diacre lui remet la mitre, et on commence les lamentations de Jérémie, de la composition d'Allegri, en chant figuré, à quatre voix. Après les paroles, *Jerusalem! Jerusalem!* pathétique exhortation adressée aux fidèles de se convertir et de faire

pénitence, sous l'allégorie de la ville déicide, on chante les répons avec une certaine promptitude; la deuxième et la troisième lamentation sont chantées en plain-chant par deux hautes-contres. On appelle *Acrostiche* la disposition de ces lamentations, dont les lettres initiales de chaque strophe suivent l'ordre de l'alphabet des Hébreux (א, ב, ג,); mais, comme dans la traduction latine cet ordre ne se retrouve plus, l'Église conserve encore l'habitude de faire précéder chaque strophe de l'ancienne lettre hébraïque par laquelle elle commençait. Les leçons du second et du troisième nocturne sont chantées dans l'ordre suivant : le dernier Chantre dit la première, l'avant-dernier la seconde, ainsi de suite en remontant jusqu'au plus ancien; cet ordre s'observe les jours suivants. Toutes les antiennes sont entonnées par des voix de *soprano :* le plus ancien de ces Chantres entonne la première aux matines, comme nous l'avons dit, ainsi qu'au *Benedictus.* Au verset *Ut sinè timore* de ce cantique, un des Maîtres des cérémonies commence à éteindre, l'un après l'autre, les cierges de l'autel.

Après le chant du *Benedictus,* deux Chantres à voix de *soprano* entonnent la répétition de l'antienne *Traditor autem,* après laquelle Sa Sainteté, la tête découverte, va se placer à genoux sur son prie-dieu, au pied de l'autel; les autres Chantres entonnent le verset *Christus factus est,* sur un rhythme plein d'expression mélancolique; et quand le premier Maître des cérémonies a donné le signal qui annonce que le Pape a fini de réciter le *Pater,* on commence le chant du *Miserere.*

On connaît plusieurs compositions célèbres sur cet admirable psaume; trois cependant sont plus renommées, et celle qui l'est le plus est due à Allegri, né à Fermo, et appelé à Rome par Urbain VIII. Elle est considérée comme un des premiers chefs-d'œuvre de la musique sacrée. Ce *Miserere* n'est généralement exécuté dans la chapelle Sixtine que le Vendredi saint, comme nous le verrons. J. Baïni, dont nous avons parlé, faisait exécuter, le Mercredi saint, un *Miserere* de sa composition, qui se rap-

porte à notre musique moderne, et couserve cependant les beautés anciennes. C'est à Thomas Baii, compositeur célèbre, que l'on doit le *Miserere* exécuté le Jeudi saint.

Après le dernier verset du *Miserere,* le Pape se lève, et récite à voix basse l'oraison *Respice;* deux Patriarches ou deux Évêques assistants soutiennent, l'un le livre, l'autre la bougie; toute l'assistance est à genoux. Après les mots *Qui tecum vivit,* un des Maîtres des cérémonies, frappant la terre avec une baguette noire, donne le signal du bruit que font les assistants. Selon quelques auteurs, cet usage rappelle le bruit que faisaient les Juifs dans la synagogue toutes les fois qu'on prononçait le nom d'Aman; selon d'autres, il rappellerait la marche des soldats qui, sous la conduite de Judas, allèrent tumultueusement, pendant la nuit, s'emparer de la personne du Sauveur; mais il est plus vraisemblable qu'il exprime le trouble et la confusion de la nature à la mort du Rédempteur, lorsque le soleil s'obscurcit, la terre trembla, les tombeaux s'ouvrirent, que le voile du temple se déchira, que les pierres se fendirent, et que toute la nature pleura la mort de son auteur. Les Juifs seulement, que saint Léon dit être plus durs que les pierres, restèrent impassibles dans leur incrédulité; il n'en fut pas de même du Centurion, qui se retira baissant la tête, frappant sa poitrine, et confessant pour Fils de Dieu celui qu'il avait vu expirant sur la croix au milieu de tant de prodiges.

Fonctions du Cardinal-Grand-Pénitencier, à Sainte-Marie-Majeure.

Dans l'après-midi du Mercredi saint, le Cardinal-Grand-Pénitencier se rend à Sainte-Marie-Majeure pour y exercer les fonctions qu'il a déjà remplies, le dimanche des Rameaux, à Saint-Jean-de-Latran; il est reçu dans la basilique Libérienne avec le même cérémonial, par les Pères pénitenciers de Sainte-Marie-Majeure, de l'ordre des frères Prêcheurs.

XIII.

Chapelle papale du Jeudi saint. — Procession à la chapelle Pauline. — Lavement des pieds. — Dîner des Apôtres.

Notions générales.

Ce jour, consacré à célébrer l'institution de la divine Eucharistie et le souvenir de la dernière Pâque de Jésus-Christ, a eu toujours une grande importance dans la liturgie chrétienne. Il a été connu sous diverses dénominations : on l'appelait *Dies viridium,* de la couleur verte des ornements autrefois usités ce jour-là; *Dies panis,* de l'usage où l'on était de distribuer du pain blanc aux pauvres après la cérémonie du lavement des pieds, en particulier dans les églises qui appartiennent à la nation française; *Dies lucis, Dies indulgentiæ.* D'autres l'ont appelé *Dies absolutionis,* de l'absolution donnée par l'Évêque aux pénitents publics; *Dies mandati,* du premier mot de l'antienne chantée au lavement des pieds, et qui rappelle le précepte que fit le Sauveur aux Apôtres d'imiter son exemple; *Dies mysteriorum; Solemne Paschæ initium;* et c'est pour cela que, dans plusieurs églises, on terminait en ce jour le jeûne quadragésimal. Les Syriens l'ont appelé *Dies secretorum, Consignatio calicis;* mais plus communément ce jour est désigné sous le nom de *Feria quinta in Cœnâ Domini.* Boniface IX, dans une bulle, l'a appelé *Bona quinta feria;* ailleurs, *Feria natalis calicis;* anniversaire du calice ou de la coupe dans laquelle le Sauveur donna son sang à boire à ses disciples.

Ces diverses dénominations indiquent assez le grand mystère objet de la fête de ce jour; mais, vers le milieu du treizième siècle, Urbain IV, trouvant que le cinquième jour de la grande

Semaine, trop rapproché de celui de la mort du Sauveur, était peu propre à la célébration de la fête de l'institution du Saint-Sacrement et à la manifestation des sentiments d'allégresse qu'elle inspire à l'Église, décréta qu'indépendamment de cette première fête, on en célébrerait spécialement une seconde en l'honneur du mystère eucharistique, et il choisit pour cette solennité, pendant laquelle aucun souvenir de tristesse ne viendrait se mêler à la joie commune, la cinquième férie après le dimanche de la Trinité. Ce jour fut, depuis, consacré à la fête du *Corpus Domini*, et le Jeudi saint resta plus particulièrement la fête de l'institution eucharistique.

Anciennement on célébrait, le jour du Jeudi saint, deux messes; la première à jeun, dans la matinée; la seconde, dans la soirée, après avoir pris des aliments. Dans quelques églises on en célébrait quatre; dans d'autres cinq; l'habitude d'en célébrer trois fut la plus générale, et la raison de ce rit est facile à donner: la première était dite pour la réconciliation des pénitents exclus de l'Église le mercredi des Cendres; ils se rendaient, dans la matinée, au lieu désigné, à l'heure de sexte, dans quelques églises, ou à l'heure de none dans d'autres, et, conduits dans les portiques des temples où ils avaient, pendant le Carême, accompli leur pénitence, vêtus d'un sac, nu-pieds, et la tête couverte de cendres, ils étaient présentés au Pape, ou à l'Évêque, par un Diacre, à la porte de l'Église, où, après diverses prières, ils recevaient l'absolution. Alors on sonnait les cloches en signe de joie, et elles ne devaient plus se faire entendre que le Samedi saint, à moitié journée. Le pénitent prenait rang parmi les fidèles; il assistait à l'office public : pleinement réconcilié, il participait aux mystères sacrés. Quoique ces actes d'humilité et de réconciliation fussent imposés aux seuls pénitents publics, d'autres, depuis long-temps réconciliés, se mêlaient aux premiers par esprit de mortification, pour obtenir une plus grande justification devant Dieu : les uns et les autres étaient un objet d'édification pour les fidèles.

La seconde messe était destinée à la bénédiction des saintes huiles, ainsi appelées parce qu'elles sont bénites et sanctifiées par les Évêques, auxquels appartient exclusivement ce privilége. Cette consécration est l'objet d'un rit particulier. A la messe, avant le *Pater*, l'Évêque consacrait l'huile des infirmes; à l'*Agnus Dei*, il bénissait celle qui était destinée à l'onction des catéchumènes, ainsi que celle du saint-chrême; l'huile d'olive, mêlée de baume, qui devait servir au sacrement de la confirmation, était bénite après la communion. La bénédiction du saint-chrême, qui n'a lieu aujourd'hui dans l'église que le Jeudi saint, pouvait autrefois se faire en tout temps, comme nous l'apprenons d'un concile de Tolède tenu en 400. Les Pontifes romains faisaient les bénédictions des saintes huiles avec pompe, comme nous l'indiquent les *Ordo romains*. Benoît XIII voulut faire revivre les anciennes coutumes; la cérémonie commençait à Saint-Thomas ou à Saint-Pancrace, si les Papes habitaient le palais de Latran; ou à la chapelle de Saint-Grégoire, si elle devait se faire dans la basilique du Vatican; ils étaient assistés par les Évêques, les Prêtres, les Diacres et les divers ministres qui les accompagnaient aux fonctions saintes. On leur présentait les trois ampoules, ou vases de verre, renfermant les saintes huiles; on quittait l'autel où la cérémonie avait eu lieu, et, les portant en procession, on se rendait à l'un ou à l'autre des autels de la basilique où le Pape devait célébrer les saints mystères.

Les anciens *Ordo* font mention d'une quatrième ampoule contenant un vase d'or, dans lequel on gardait une pierre précieuse, qui renfermait miraculeusement du sang du Sauveur *. Pendant que le Pontife faisait son homélie, les Cardinaux-Diacres, aidés

* On peut consulter l'*Histoire de la Basilique Latérane*, par le cardinal Rasponi; ce qu'a écrit aussi Jean, chanoine de cette église, sur les reliques qu'on y conserve, où il traite en particulier *de Sanguine et Aquâ lateris Domini ampullæ duæ;* la compilation sur le même sujet, de Baldeschi et Cresembeni. L'*Ordo Romanus*, *ex Codice Mafæano*, s'exprime ainsi au sujet de ce sang miraculeux : *In illâ concavitate lapidis, est sanguis diligenter inclusus qui dicitur miraculosè, de quâdam imagine Christi percussâ profluxisse.* (Voy. *Mus. Ital.*, tom. 2.) *(N. du T.)*

de plusieurs Sous-Diacres, découvraient l'autel Sacré *, dans lequel était cachée pendant l'année l'ampoule dont on vient de parler, et que le Pape portait lui-même pour la montrer au peuple, qui la vénérait avec la plus profonde piété. Il entrait ensuite dans le lieu le plus reculé du sanctuaire ** pour achever les saints mystères sur l'autel Papal, afin d'imiter ainsi les rites de l'ancien Testament, qui permettaient aux seuls Pontifes d'entrer dans le *Saint des saints* une fois l'an, comme l'explique Innocent III, *Serm. de Cœna Domini.* (Voy. Durand, Mabillon.)

La troisième et dernière messe était particulièrement consacrée à la commémoraison de l'institution eucharistique, précieux mémorial qui a toujours été l'objet d'une des plus grandes solennités chrétiennes. Il y avait ce jour-là communion générale du clergé et du peuple : c'était la communion laïque et ecclésiastique dont parlent si souvent les anciens Canons. Les ecclésiastiques la faisaient en surplis et en étole, et les laïques, hors des balustres ou des cancelles de l'autel. C'est là que devaient communier encore, confondus avec le peuple et sans distinction, les ministres des autels condamnés pour quelque faute à la communion laïque.

* Le texte porte : « *Scoprivano la mensa dell' altare* » ; *levatur mensa de altare*, *etc.*, dit l'*Ordo* que nous avons cité. (Voyez, sur ce rit, le chanoine Benoît, et C. Camerarius.) L'autel Papal de Saint-Jean-de-Latran renferme l'autel en bois, conservé par saint Sylvestre, sur lequel a celébré l'apôtre saint Pierre. On lui donne la forme d'un coffre, qu'avaient les autels les plus anciens, pour pouvoir être facilement enlevés dans les temps de persécution. La même église possède la table ou une partie de la table sur laquelle le Sauveur fit la dernière cène, apportée de Jérusalem par sainte Hélène. Nous ne voyons pas que cette table ait été employée dans aucune des cérémonies du Jeudi saint. Suivant les anciens *Ordo romains*, à la messe de ce jour le Pontife ne se servait pas de chalumeau pour boire le précieux sang, afin, sans doute, que la ressemblance avec le divin Sauveur fût plus parfaite. Quant aux rites de la bénédiction des saintes huiles, faite par les Papes, à la basilique de Latran, dans les temps reculés, il est facile de se convaincre qu'ils ont avec ceux que l'on suit aujourd'hui la plus grande analogie.

** Les *Ordo romains* et les commentateurs appellent *Arca*, l'autel, ou la partie de la basilique où il était placé, de la forme même de l'arche d'alliance. (Voy. les ouvrages cités plus haut, et Mabill., *Mus. Ital.*) *(N. du T.)*

Les trois messes dont on vient de parler ont été réunies en une seule, dans laquelle on a tâché de conserver les diverses cérémonies particulières à chacune d'elles.

Le Jeudi saint, l'Évêque ou le Pasteur doit seul célébrer la messe; les autres Prêtres doivent s'en abstenir, en signe de deuil et de tristesse, et pour imiter le plus possible les Apôtres réunis à notre Seigneur dans la dernière cène, où Jésus-Christ fut l'unique et premier prêtre, qui se donna lui-même en communion à ses disciples. Conformément aux anciennes décisions de la congrégation des Rites, et comme l'ordonna Clément XI, si la célébration du Jeudi saint coïncidait avec les fêtes de l'Annonciation de la sainte Vierge ou de saint Joseph, alors un petit nombre de Prêtres doivent dire la messe basse, pour faciliter aux fidèles l'accomplissement du précepte. Comme on ne peut séparer la mémoire de la fête eucharistique de celle si prochaine de la dernière cène du Sauveur, l'Église mêle à l'allégresse que lui inspire le souvenir de l'institution sacramentelle, les tristes et ineffables douleurs du Calvaire, comme on le voit dans les rites sacrés de ce jour.

Messe du Jeudi saint, chantée devant le Pape.

Les cérémonies de la chapelle Sixtine se réduisent à la célébration de la messe, suivie de la procession à la chapelle Pauline. Les tentures du trône et la housse du fauteuil papal sont d'étoffe lamée d'argent, à fleurs d'or; le devant d'autel, en tapisserie tissée d'or, représente *notre Seigneur mort, soutenu par deux anges;* dans le haut, *le Calice de la passion;* du côté de l'évangile, *la Descente aux limbes;* du côté de l'épître, *notre Seigneur au milieu de deux anges, se présentant à Magdeleine;* enfin, les armes de Clément VIII et celles de la maison de Médicis. Un riche voile de soie blanche couvre le Christ de l'autel; les cierges sont de cire blanche, et l'Église chante ce jour-là le *Gloria in excelsis,* car elle célèbre l'institution de la divine Eucharistie, et semble se distraire un instant de ses pieuses tristesses; mais après ces courts moments d'allégresse, elle rentre

dans la voie des douleurs, et se prépare à célébrer le sanglant mystère du Calvaire. C'est le Cardinal-Doyen qui célèbre la messe ce jour-là. Sa Sainteté, précédée de la croix et de son cortége, entre dans la chapelle par la porte ordinaire; elle est revêtue de la chape d'argent, ornée du formal précieux, et porte la mitre d'or. Les Cardinaux, en habit violet, rendent l'obédience. L'introït est chanté en contre-point, et les Chantres terminent le *Kyrie* quand le Pontife, sur son trône, a lu l'introït. Pendant le chant du *Gloria* on ne sonne aucune cloche, à la Sixtine : on fait le contraire dans les diverses églises de la chrétienté. Depuis le Jeudi saint jusqu'au Samedi, aucune cloche ne se fait entendre, à Rome, dans les communautés; on y supplée par l'usage des crécelles. Ce silence est le symbole de la douleur et de la pénitence des fidèles.

On chante, à l'offertoire, le motet de Palestrina, *Fratres, ego enim*, et à la préface, douze *Bussolanti*, en cape rouge, sortant de la sacristie, viennent se placer, à genoux, du côté de l'autel. Le Célébrant consacre deux hosties, l'une qu'il doit consommer, et l'autre réservée pour le lendemain, qu'il met dans un calice particulier, que le Diacre couvre de la patène, de la pale, et d'un voile blanc attaché à l'extrémité; on l'appelle le *calice du Sépulcre :* il est en cristal de roche, monté sur vermeil émaillé; on y voit représenté le Christ avec ses douze Apôtres; deux cercles de pierres précieuses entourent, l'un la coupe, l'autre le pied. Il avait été enlevé, sous la domination française; retrouvé plus tard, il fut rendu à sa pieuse destination. Peu de temps après l'élévation, deux Maîtres des cérémonies commencent la distribution des cierges, portés par des Chapelains du commun aux Cardinaux, Patriarches, Évêques, Abbés mitrés, Prélats, Protonotaires et Généraux d'ordre. Le Célébrant termine la messe d'après le rit ordinaire, mais sans donner le baiser de paix, en signe de détestation de celui que le perfide Judas donna à son divin Maître. Lorsque le Cardinal-Célébrant a mis l'hostie consacrée dans le *calice du Sépulcre*, il va du côté de l'épître, et, descendant

le premier gradin du marchepied, le visage tourné vers le peuple, il lave ses mains : l'eau lui est versée par son Maître de chambre, debout, alors même que le Pape serait absent, parce qu'on ne doit se mettre à genoux que devant le Saint-Sacrement, qui est exposé sur l'autel. La communion est chantée en plain-chant ordinaire, et la messe est terminée par le *Deo gratias* et la bénédiction pontificale.

Procession à la chapelle Pauline.

Anciennement c'était dans la chapelle construite par Nicolas V, dans le palais du Vatican, que l'on exposait solennellement le Saint-Sacrement; mais depuis Paul III, l'usage de faire le sépulcre dans la chapelle élevée par ce Pape, a été généralement suivi. La messe terminée, le Pape ayant donné la bénédiction, le Célébrant revient à la sacristie pour quitter ses ornements, et il ne rentre plus dans la chapelle. Les Cardinaux, sans quitter leur banc, revêtent leurs habits sacrés, de couleur blanche; les Patriarches, les Évêques, les Abbés mitrés, vont à la sacristie prendre leur chape et leur mitre blanche; ils sont suivis des Auditeurs de rote, des Clercs de la chambre et des Votants de signature, qui prennent la cotte; le dernier Auditeur revêt la tunique blanche pour porter la croix. Les deux derniers Cardinaux-Diacres, accompagnés d'un Maître des cérémonies, montent au trône, et y remplacent les deux premiers Cardinaux-Diacres, qui prennent la dalmatique; les Clercs de la Chapelle allument les cierges des Cardinaux, des Prélats, et de tous ceux qui sont rentrés dans le presbytère.

La salle Royale, noble vestibule de la chapelle Sixtine, où se rendent les Chantres, est illuminée avec douze grandes cornes d'abondance dorées, d'où sortent une multitude de bougies. Le Pape, descendant du trône, assisté des deux premiers Cardinaux-Diacres en dalmatique, se rend à l'autel, où il prend le calice. La procession se fait dans le même ordre que celle du dimanche des Rameaux. A peine l'Auditeur de rote, portant la croix papale, a-t-

il dépassé la balustrade, que les hautes-contres entonnent le *Pange, lingua.* Après tous les autres Prélats, marchent deux à deux les Cardinaux, portant leur cierge, et leur mitre à la main, qui renferme leur calotte rouge, par respect pour le Saint-Sacrement, que porte le souverain Pontife, se rendant à pied, la tête découverte, à la chapelle Pauline. Un Maître des cérémonies tient sur le calice, que Sa Sainteté recouvre d'un riche voile brodé d'or, l'ombrelle ouverte, jusqu'à ce que le Pape, traversant le presbytère, trouve à la balustrade le dais, porté par des Évêques ou par des Protonotaires apostoliques, et douze *Bussolanti,* ayant à la main des torches allumées. Le Prince assistant soutient l'extrémité de la chape du souverain Pontife, les Auditeurs de rote les orfrois, et les Camériers la *falda*. L'illumination et les décorations de la chapelle Pauline sont d'une beauté splendide.

Dès que Sa Sainteté a franchi le seuil de cette chapelle, on entonne la strophe *Verbum caro.* Le Pontife arrive au pied de l'autel, et le premier Cardinal-Diacre, à genoux, prend des mains du Pape le calice contenant l'hostie sacrée, et, précédé de deux *Bussolanti* portant les torches, il remet le Saint-Sacrement au prélat Sacristain, qui le dépose dans l'*urne du Sépulcre :* avant qu'il en ferme la porte à clef, le Pape encense la sainte Eucharistie, et aussitôt après la porte de cette urne est fermée, et la clef en est remise au Cardinal-Grand-Pénitencier, qui doit célébrer l'office le lendemain. La cérémonie est terminée par le chant du *Tantùm ergò.* Après avoir adoré le Saint-Sacrement, les Cardinaux et le clergé se rendent dans la salle de la *Loggia* de la basilique de Saint-Pierre, où le Pape arrive bientôt après pour donner la bénédiction solennelle.

L'imposante cérémonie de la bénédiction papale se renouvelant avec plus de pompe le jour de Pâques, nous en parlerons en son lieu. Le souverain Pontife, placé sur la *sedia,* s'avance le plus possible sur le balcon, et bénit à plusieurs reprises la multitude qui couvre la place Saint-Pierre. Après la cérémonie de la bénédiction, le Pape, porté sur la *sedia,* est conduit ensuite des salles du

péristyle de la basilique dans celle des Parements; il quitte la chape et la *falda*, reprend la mosette de drap rouge, bordée d'hermine, et l'étole de satin de la même couleur. Accompagné de son cortége ordinaire, il se rend au lieu où doit se faire le lavement des pieds. Les Cardinaux, qui ont quitté leurs vêtements sacrés et repris leur costume violet, ainsi que tous les autres Prélats, ont précédé dans la basilique de Saint-Pierre le souverain Pontife.

Jusqu'au pontificat de Clément XIV, les Cardinaux, en habit sacré, rendaient leur obédience au Pape dans la salle de la Bénédiction, ne l'ayant pas fait en Chapelle avant la messe, selon l'usage actuel. Avant la bénédiction papale du Jeudi saint, le dernier Cardinal-Diacre lisait en latin, et le Sous-Diacre apostolique en italien, la célèbre bulle *In Cœna Domini* (4). Le Pape jetait, en signe d'anathême, du haut de la *Loggia*, un cierge de cire jaune. Cet usage a été aboli sous le pontificat de Clément XIV.

Dans l'après-midi du Jeudi saint, Sa Sainteté, en mosette et étole, accompagnée de ses Camériers secrets, précédée des Palefreniers portant des torches allumées, et escortée par les Gardes-Nobles, se rend au *Tombeau* pour y faire son adoration. Les Prélats, en rochet et *mantelletta;* les Cubiculaires, en cape rouge, et les Chantres pontificaux, en cotte, vont successivement remplir le même devoir. Un grand concours de peuple visite, le soir, la chapelle Pauline, splendidement illuminée, ainsi que la salle Royale, qui la précède, et l'escalier Royal, qui y conduit.

Dans les chapelles secrètes des palais pontificaux, les souverains Pontifes sont dans l'usage de donner eux-mêmes la communion, le Mercredi saint, aux dignitaires et officiers de leur maison qui ne sont point ecclésiastiques, et le Jeudi saint, aux dignitaires et Prélats qui sont prêtres, ou dans les ordres.

Cérémonie du Lavement des pieds.

Cette pieuse pratique d'humilité remonte aux temps les plus anciens : on peut dire qu'elle date du jour où Jésus-Christ lui-même, s'abaissant devant les Apôtres, leur lava les pieds, comme

le raconte l'Évangéliste. On a donné à cette cérémonie le nom de *Mandatum*, soit parce que Jésus-Christ nous fait un commandement d'imiter son exemple, soit parce que ce mot est le premier de l'antienne qu'on chante. Les rites divers qui l'ont accompagnée, ont été aussi variés que les nations où ils ont été suivis; mais chez toutes on a toujours réuni, tantôt douze, tantôt treize personnes adultes, ou quelquefois des enfants, à qui un monarque, un prince, un prélat, lavait les pieds, à l'imitation du Sauveur. On a naturellement expliqué ce nombre de douze personnes, par celui des douze Apôtres, et celui de treize, en supposant que cette dernière personne rappelait Marie, versant un baume précieux sur les pieds de Jésus-Christ, selon l'opinion de l'érudit Farnelli; ou l'hôte dans la maison duquel notre Seigneur fit la cène, comme le veut Frescobaldi (*Pediluvium, sive de numero pauperum quibus lavandi sunt pedes feriâ V. in Cœna Domini*). On a dit encore que c'était un souvenir de l'ange ou personnage miraculeux qui venait se joindre aux douze pauvres que saint Grégoire-le-Grand nourrissait chaque jour dans sa résidence du mont Cœlius.

Cette touchante cérémonie a un double objet, celui de perpétuer, par ce pieux usage, l'exemple de Jésus-Christ, et de fournir au souverain Pontife l'occasion de donner à la chrétienté un touchant exemple d'humilité, que, dans plusieurs cours catholiques, les monarques se sont fait un devoir d'imiter. « Le souvenir de la conduite de notre Seigneur dans ces derniers jours n'eût pas été complet, si, dans l'office de la Semaine sainte, on n'eût donné place à ce singulier acte d'humilité, qu'il voulait joindre comme un exemple aux préceptes de la charité fraternelle. Si la distance est incommensurable, infinie, entre le Fils de Dieu et un homme, quelque haut placé qu'il puisse être sur la terre, pouvons-nous rien imaginer qui approche plus de cette manifestation de sa charité condescendante, une application plus sensible du commandement qu'il nous a laissé *de faire ce qu'il a fait*, qu'en voyant celui que la grande majorité des chrétiens regarde comme le représentant et le vicaire du Christ, celui que tous

reconnaissent comme un souverain, et qui, dans son royaume spirituel, compte plus de sujets qu'aucun roi n'en réunit sous son sceptre temporel, remplir ce devoir, que beaucoup dédaigneraient malgré les cérémonies qui le relèvent, et accomplir à la lettre envers ses pauvres frères, ce que Jésus-Christ fit à l'égard de ses Apôtres? » (*Conf. sur les cérém. de la Semaine sainte*, par Mgr. Wiseman.)

Selon les anciens *Ordo romains*, les Papes, après avoir célébré la messe, accompagnés des Évêques, des Prêtres et des Diacres, allaient laver les pieds à douze Diacres, à douze Chapelains ou à douze Sous-Diacres; ils déposaient leur chasuble, et on chantait vêpres. La fonction avait lieu dans la basilique de Saint-Laurent *ad Sancta sanctorum*, ou dans le monastère de Saint-Martin, suivant que le Pape habitait le palais de Latran ou celui du Vatican. Deux Clercs-Portiers prenaient sur leurs bras, et déposaient devant le Pontife, celui qui était l'objet de la cérémonie. Le Pape lavait et baisait les pieds de ceux qu'on lui présentait. Il paraît même, d'après Cencius Camérarius, qu'on faisait anciennement deux lavements des pieds : à douze Sous-Diacres d'abord, après la messe, et à treize pauvres, après le dîner : le premier rappelait que Magdeleine avait, chez le Pharisien, répandu de l'eau et un baume précieux sur les pieds du Sauveur, et le second, l'action du Sauveur lui-même, lavant les pieds à ses Apôtres.

Plus tard, ces deux cérémonies furent réunies en une seule. Les Évêques, qui faisaient aussi deux lavements de pieds, n'en firent plus qu'un. Déjà Sixte IV, en 1471, avait confirmé l'usage où l'on était de confondre ces deux lavements de pieds. En 1666, Alexandre VII décida que ceux qui étaient l'objet de la cérémonie seraient prêtres, ou au moins diacres, nés au-delà des monts, laissant aux Pénitenciers de Saint-Pierre le soin de les désigner. Le choix des Apôtres auxquels le Pape doit laver les pieds, appartient aujourd'hui, par concession pontificale, au Cardinal-Camerlingue, qui en désigne un; au Cardinal-Secrétaire-d'État, qui en

désigne un autre ; au Cardinal-Préfet de la Propagande, qui en choisit deux ; au Majordome, qui en désigne trois ; à l'Évêque arménien ; au Capitaine des Suisses ; enfin, aux Ambassadeurs de France, d'Autriche et d'Espagne, qui en désignent un chacun.

La veille, c'est-à-dire, le Mercredi saint, les Prêtres ou Apôtres-Pélerins doivent se présenter à l'Étuviste des palais apostoliques, qui, le lendemain, visite et nettoie les pieds de chacun. Le *Bussolante* Sous-Garde-Robe leur fait mettre de grands caleçons à pied, et des souliers de cuir blanc ; il les revêt d'une longue robe de fine laine blanche, d'une tunique avec une ceinture de ruban de soie, d'une cape blanche à capuchon, attachée sur la poitrine avec deux petits crochets ; il leur passe autour du cou une espèce de collet blanc ou fraise, en linge plissé, et place sur leur tête un bonnet élevé, de forme conique, orné d'un gland à l'extrémité, le tout en laine blanche, excepté cependant les parements et autres garnitures, qui sont de soie blanche. Ainsi habillés, ils entendent la messe, le Jeudi saint, dans une des chapelles apostoliques, où ils font tous la communion, et sont conduits ensuite, par le même *Bussolante*, au lieu où se fait la cérémonie du lavement des pieds.

Cette cérémonie avait lieu autrefois dans la salle Ducale, au palais du Vatican ; plus tard, on préféra la salle Clémentine, comme plus spacieuse ; aujourd'hui on la fait dans le bras droit de la croix de l'église Saint-Pierre, à la chapelle où reposent les corps de saint Procès et de saint Martinien, qui porte le nom de ces saints martyrs. C'est en 1834 que, pour la première-fois, elle a été célébré dans cette basilique. Le séjour à Rome de Ferdinand II, roi de Naples, de la reine son épouse, et d'autres princes, fit choisir cette basilique comme étant le lieu le plus convenable. Le trône pontifical est placé entre les deux colonnes de l'autel, sur une estrade élevée, au milieu d'une enceinte dont le fond est décoré par une belle tapisserie représentant *la Providence assise sur le globe du monde, entre la Justice et la Charité;* dans la partie inférieure sont représentés *deux lions*

qui soutiennent les étendards de l'Église. Derrière est fixée au mur la belle tapisserie de *la Cène,* travaillée sous le règne de Pie VI, à l'hospice Saint-Michel, à Rome, d'après la fameuse fresque de Léonard de Vinci. A droite du trône est une estrade dressée pour les Apôtres, communiquant de plain-pied avec la première. Autour du trône sont placés des bancs pour les Cardinaux et le clergé; des tribunes destinées aux Princes, au corps diplomatique, sont dressées dans l'arcade de gauche; dans celle de droite sont des places réservées aux dames; les hommes, en habit noir, sont admis à circuler dans l'enceinte intérieure.

Le Pape, porté sur la *sedia*, se rend dans la basilique, et descend près la chapelle Grégorienne; il prend d'abord la *falda*, met l'amict, l'aube, le cordon, l'étole violette, la chape de satin rouge, le formal, la mitre lamée d'argent. Précédé du dernier Auditeur de rote, en tunique blanche, portant la croix, des Acolytes, des Cubiculaires et de la prélature, du Maître du Sacré-Palais, des Magistrats romains, du Gouverneur, des Officiers de la Garde-Noble et de la Garde-Suisse, le Pontife arrive au lieu de la cérémonie; il s'asseoit sur son trône; il a à sa droite et à sa gauche les Cardinaux assistants et le Prince assistant. Les Cardinaux, les Patriarches, les Archevêques, les Évêques, les Prélats, le Trésorier de la chambre apostolique et les autres dignitaires, occupent les places qui leur sont destinées; à la gauche du trône sont les deux Évêques assistants, qui doivent tenir, l'un le livre, l'autre le cierge, pour le service du Pape. Sur des crédences, sont placées les aiguières, les bassins, les fleurs, les linges et autres objets nécessaires à la cérémonie. Le premier Cardinal-Prêtre offre à Sa Sainteté l'encens pour être bénit, et le premier Cardinal-Diacre, en dalmatique blanche, se présente au trône, reçoit la bénédiction du Pape, et se rend, avec les Acolytes, au lieu désigné pour chanter l'évangile du jour, *Ante diem festum Paschæ.*

Après la lecture, le Sous-Diacre Auditeur de rote présente le texte sacré à baiser au Pape, et le Cardinal-Diacre, debout au pied du trône, encense ensuite trois fois Sa Sainteté. Aussitôt

après, les Chantres entonnent l'antienne *Mandatum novum do vobis.* Le Pape se lève, et dépose la chape; le Cardinal-Diacre le ceint d'un grémial de lin blanc, garni de dentelles, et, précédé des Massiers, du Sous-Garde-Robe, du premier Maître des cérémonies, des deux Cardinaux-Diacres, il se rend sur l'estrade des Apôtres. A l'approche du Pontife, l'Étuviste apostolique, en habit noir, met à nu le pied droit de chaque Apôtre. Un Sous-Diacre, en tunique blanche et sans manipule, se tient à la droite du Pape, et soutient le pied des Prêtres-Pélerins, tandis que le Pontife le lave avec l'eau versée par un *Bussolante,* qui retombe dans un bassin de vermeil. Le Pape le frotte légèrement, l'essuie avec un linge, le baise, et s'incline. Deux Camériers secrets soutiennent au Pape les bords de la *falda;* deux *Bussolanti,* en cape rouge, le suivent, portant deux bassins d'argent, contenant, l'un des linges qui doivent servir à essuyer les pieds des Apôtres, et l'autre treize bouquets de fleurs naturelles. Après le lavement des pieds, chaque Apôtre reçoit de la main du Pape une serviette et un bouquet de fleurs, et de la main du prélat Trésorier, en chape, deux médailles, l'une d'or, l'autre d'argent; elles ont le diamètre d'un demi-écu romain, et présentent, d'un côté, l'effigie et le nom du Pape régnant, et l'année du pontificat; de l'autre côté on voit notre Seigneur lavant les pieds à Saint-Pierre, et au-dessous on lit l'inscription suivante: *Ego Dominus et Magister exemplum dedi vobis.* Ces médailles sont renfermées dans une bourse de damas cramoisi à galons d'or.

La cérémonie du lavement des pieds finie, le Pape retourne à son trône, et un des Cardinaux-Diacres détache le grémial que porte Sa Sainteté. Le Prince assistant verse l'eau sur les mains du Pape, et le premier Cardinal-Diacre présente le linge; le chœur finit de chanter les antiennes indiquées au rit romain. Le Pape, qui a repris la chape, récite, debout, le *Pater,* et les versets *Tu mandasti, etc.; Mandata tua, etc.; Tu lavasti pedes, etc.; Domine, exaudi, etc.,* auxquels le chœur répond; il récite ensuite l'oraison *Adesto, Domine, quæsumus, officio servitutis nostræ,*

qui termine cette cérémonie, où l'on voit le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le successeur du premier des Apôtres, l'auguste chef de la chrétienté, s'humilier et s'abaisser treize fois devant le pauvre et le pélerin, et se faire réellement en ce jour le serviteur des serviteurs.

Le Pape, après avoir quitté la chape et l'étole, prend la mosette, et, accompagné de son cortége ordinaire, sans être précédé de la croix processionnelle, se rend directement à la grande salle de la basilique, où se trouve dressée la table devant laquelle doivent s'asseoir les treize Prêtres ou Apôtres que le Pape doit servir.

Lorsque la cérémonie du lavement des pieds ne peut pas être faite par le souverain Pontife, il est remplacé par le Cardinal-Doyen du Sacré-Collége, et alors l'évangile *Ante diem festum, etc.*, est chanté par un Sous-Diacre apostolique.

Repas servi par le Pape aux treize Prêtres-Pélerins.

Ce repas, dans lequel le souverain Pontife continue ses humbles fonctions de serviteur, est encore une touchante commémoraison de cette dernière cène du Sauveur, dont toute la journée du Jeudi saint rappelle le souvenir.

Le dîner des Apôtres avait lieu autrefois au Vatican, dans la salle de Constantin, une des *chambres de Raphael;* postérieurement à l'année 1634, il se fit dans la salle de Clément VIII; plus tard, dans celle qu'on appelle *Clémentine,* à cause des marbres et des peintures dont ce Pape l'embellit; mais, depuis 1839, le même motif qui engagea Grégoire XVI à faire dans la basilique de Saint-Pierre plusieurs fonctions ecclésiastiques célébrées précédemment dans la chapelle Sixtine, porta ce grand Pape à ordonner également que désormais le repas des Pélerins se ferait dans la salle située au-dessus du péristyle de Saint-Pierre. Des tribunes sont dressées pour le corps diplomatique et pour les étrangers, en face de la table, qui est de forme rectangulaire, ornée élégamment de linges plissés, de vases de fleurs, de di-

verses pièces d'orfévrerie, et de statuettes de vermeil représentant les douze Apôtres. Une barrière sépare cette table, élevée sur une estrade, de l'espace où circulent les hommes.

L'heure de la cène étant arrivée, un *Bussolante* conduit les Apôtres, qui ne changent pas de costume, dans la salle du repas; ils marchent l'un à la suite de l'autre, et attendent, debout, à leur place, l'arrivée du souverain Pontife. Sa Sainteté, en mosette de drap rouge, bordé d'hermine, accompagnée de sa chambre, dont les Prélats portent la *mantelletta* ou le *mantellone* violet, paraît à l'extrémité de l'estrade : aussitôt les Apôtres fléchissent le genou. Le Maître de chambre met ensuite au Pape un tablier de fin lin, bordé de dentelles, et présente le bassin d'argent. Sa Sainteté verse de l'eau sur les mains de chaque Pélerin, qui se présente successivement à elle. Revenus à leur place respective, ils attendent, avant de s'asseoir, que le Chapelain secret ait récité la prière, et que le Pape ait béni la table. Les plats sont portés par les Prélats; ils les présentent, à genoux, au souverain Pontife, qui les prend et les porte lui-même sur la table, devant les Apôtres. Sa Sainteté leur sert de quelques mets, et leur offre diverses fois à boire.

Pendant le repas, un Chapelain secret fait la lecture de quelque ouvrage analogue à la passion du Sauveur. Dès que le Pape a rempli sa fonction, il se lave les mains; le Majordome lui verse l'eau, et le Maître de chambre lui présente le linge; il bénit les Apôtres, et se retire. Alors le Sous-Garde-Robe de Sa Sainteté continue la lecture, pendant que les Apôtres achèvent le repas. La desserte de la table, ainsi que l'habit dont ils sont vêtus, appartient aux Apôtres. On distribue aux étrangers les fleurs qui ornaient la table. La Garde-Noble et les Suisses font le service de la salle, et précèdent le souverain Pontife quand il arrive ou qu'il se retire.

Autrefois, et au commencement du siècle actuel, après les cérémonies ecclésiastiques, avait lieu, dans une des salles du palais du Vatican, un splendide festin servi aux Cardinaux, au-

quel étaient invités le Prince assistant et les chefs du baronage romain. Ces derniers étaient placés sur des siéges, plus bas que ceux destinés aux Cardinaux, qui assistaient à ce repas en soutane et mosette violette, et avaient ainsi l'avantage de ne pas sortir du palais apostolique, et d'assister avec plus de commodité aux offices du matin et du soir. Le Majordome, assisté du Fourrier pontifical, invitait, dans la salle Royale, chaque Cardinal, quand il passait pour se rendre en Chapelle. Le surtout de la table était riche et élégant; chaque Cardinal apportait son argenterie particulière. Les plats étaient portés par les *Bussolanti* du palais. Le Nonce de Naples avait coutume d'envoyer des caisses de *mostaccioli*, espèce de pâte faite avec des épiceries; des fruits confits; différentes conserves, et des corbeilles de raisins. Le Trésorier de la province de Ferrare envoyait des esturgeons pêchés dans le Pô. La Chambre apostolique faisait cependant les frais de ces repas. Après le dîner, lorsque l'on avait complétement desservi, un des Prédicateurs les plus distingués qui avaient dans l'année prêché la station du Carême à Rome, prononçait un discours, auquel assistait le Pape, mais toujours d'une manière privée, ainsi que tous les convives.

Pendant le dîner des Cardinaux, les Maîtres des cérémonies, les Maîtres de chambre, les Gentilshommes, les Caudataires, les Camériers des Cardinaux, les *Bussolanti*, les Chantres, les Massiers, qui pouvaient ainsi plus commodément remplir leurs fonctions aux offices du matin et du soir, se réunissaient dans une des salles du même palais, pour prendre un dîner dont la Chambre apostolique faisait encore les frais. Enfin, les Conservateurs de Rome dînaient aussi ce jour-là dans le palais apostolique, aux frais du Capitole, et dans une salle séparée; ils invitaient le Sénateur, et deux autres personnages éminents. Le lendemain, c'est-à-dire, le Vendredi saint, tous les personnages ou dignitaires dont il vient d'être question se réunissaient dans le même palais pour y prendre un modeste et frugal repas, comme il convenait de le faire en un tel jour.

Léon XII a voulu faire revivre l'ancienne coutume de faire servir un repas dans une des salles du palais apostolique, entre les cérémonies du matin et l'office du soir, à treize pauvres, le plus souvent prêtres : six étaient choisis par les Curés de Rome, et sept par l'Archiconfrérie de la *Trinité des Pèlerins* (5). Cet ancien usage ne s'est pas perpétué.

Matines du Vendredi saint.

L'Église commence à rappeler plus particulièrement à ses enfants le douloureux spectacle du Calvaire. Elle revêt ses ornements de deuil; elle ne fait entendre que des chants lugubres pleins de tristesse. Elle met dans la bouche des fidèles les psaumes composés par le Roi-Pénitent dans le temps de ses angoisses et de ses persécutions, et qui retracent dans un esprit prophétique les douleurs de l'Homme-Dieu.

La chapelle Sixtine est dépouillée de ses tentures et ornements; le trône du Pape est sans dossier; l'autel est dégarni de nappes; le tableau de l'autel est couvert d'un voile violet, et la croix d'un voile noir; les coussins du siége papal et du prie-dieu sont recouverts d'étoffe de soie violette; les bancs des Cardinaux, des Prélats et des dignitaires, sont dégarnis de coussins et de tapis; la tribune destinée aux Princes est dépouillée de ses damas et velours cramoisis, à franges d'or; les coussins et tentures sont en soie violette; enfin, le grand tapis vert qui recouvre toute l'année le sol de la chapelle Sixtine, a été enlevé; les cierges de l'autel, comme ceux de la balustrade et du chandelier triangulaire, sont de cire jaune : le rit de la célébration de l'office est le même que celui de la veille.

Le souverain Pontife porte, ou le grand manteau de serge rouge à capuchon, ou une simple chape de même couleur, à formal d'argent, et la mitre de toile d'argent. Cette chape était autrefois de couleur noire ou violette, jusqu'au temps où l'Église romaine, voulant se conformer aux rites grec et ambroisien, a adopté également le rouge comme une couleur de deuil et de

tristesse. Telle était l'ancienne coutume dans plusieurs églises de France; voilà pourquoi le Pape se revêt d'ornements rouges, alors que la rubrique en prescrit de noirs ou de violets. (Voy. Piazza, *Iride sagra de colori ecclesiastici*, Rom., 1687; Il Giorgi, *Degli abiti sagri del sommo Pontifice paonozzi e neri, in alcune solenni funzioni*, Rom., 1725.)

Sextini nous fait connaître que quand le Pape assistait aux matines, il n'était point précédé de la croix en se rendant à l'office.

On exécutait, le Jeudi saint, en Chapelle, le *Miserere* de Scarlati, ou celui d'Anerio, à deux chœurs; aujourd'hui on exécute plus généralement celui de Thomas Baii.

Fonctions du Grand-Pénitencier, dans la basilique de Saint-Pierre.

Dans l'après-midi du Jeudi saint, le Cardinal-Grand-Pénitencier se rend à Saint-Pierre pour y exercer les fonctions de sa charge : il est reçu par les Pénitenciers-Cordeliers et par les Chanoines; on ne lui présente point l'eau bénite. Il va prier au *Sépulcre* de la basilique, d'où, après avoir adoré le Saint-Sacrement, il se rend à une estrade élevée, qui lui a été préparée à côté d'un des piliers du dôme, pour entendre la confession des fidèles, et frapper de sa baguette ceux qui veulent gagner l'indulgence.

Cérémonie du lavement de l'autel de la Confession de la basilique.

A la fin de l'office des ténèbres du Jeudi, on porte aux Chanoines de la basilique Vaticane, réunis dans leur chapelle, de petits aspersoirs de buis et d'if, mais plus généralement de cornouiller. Les six plus anciens Chanoines mettent sur leur surplis une étole noire.

Sur une crédence posée du côté de l'épître, au grand autel Papal, sont placés sept vases de cristal, un vase de métal doré rempli de vin, un bassin argenté, avec sept éponges, enfin des aspersoirs tels que les Chanoines en portent.

Une nappe sans bordure couvre l'autel.

Le Chapitre, précédé de la croix, sort de la chapelle dite *du Chœur*, et se dirige vers l'autel de la Confession; il s'agenouille sur les gradins du marchepied; l'Officiant, en chape noire, entonne l'antienne *Diviserunt vestimenta mea*, après laquelle le chœur chante le psaume *Deus, Deus, meus.* Cependant l'autel est dépouillé de sa nappe; l'Officiant et six Chanoines versent du vin et puis de l'eau sur l'autel, emblêmes de cette sueur de sang qui recouvrit le corps du Sauveur pendant son agonie au jardin des Olives, et de l'eau qui découla de son côté quand, après sa mort, il fut percé d'un coup de lance. Ils se servent des aspersoirs de bois pour étendre l'eau et le vin, et laver l'autel. Six autres Chanoines succèdent aux premiers; ils font la même cérémonie. Des Sous-Altaristes recueillent le liquide avec des éponges, et l'autel est ensuite essuyé, puis entouré de grands linges blancs préparés exprès, symbole de l'embaumement du Sauveur, dont le corps fut enveloppé de linges, et placé dans le sépulcre.

La cérémonie se termine par la répétition de l'antienne *Diviserunt*, et la récitation du *Pater* et de l'oraison *Respice*, par le Célébrant. Quand le Chapitre s'est retiré, l'autel reste entièrement découvert, et les cent vingt-deux lampes qui entourent la Confession sont éteintes. Dans ce moment de dépouillement et de silence, quelque chose de froid et d'inaccoutumé impressionne plus fortement peut-être qu'à toute autre époque de l'année; les proportions de la basilique semblent doublées; les ténèbres mystérieuses qui règnent dans ses profondeurs les plus reculées, quelques lueurs lointaines qu'on aperçoit dans le fond de l'église pour diriger les pas de ceux qui, les derniers, quittent cet immense temple, font naître comme une religieuse terreur dans l'âme du spectateur, habitué aux splendides clartés de la riche basilique.

XIV.

Chapelle papale du Vendredi saint. — Messe des Présanctifiés. — Sermon. — Adoration de la croix. — Procession au Sépulcre. — Vêpres. — Matines. — Adoration des insignes reliques.

Notions générales.

L'Église proclame aujourd'hui la mort de son divin époux ; elle honore d'un culte particulier la croix, instrument de supplice et de salut. Elle ne renouvelle point en ce jour le mystère eucharistique, afin de mieux montrer la consommation du sacrifice sur la montagne du Calvaire, où elle appelle tous les hommes pour y contempler les douleurs de l'Homme-Dieu et l'immolation de la victime.

On regarde le jour de l'anniversaire de la mort de notre Sauveur comme une fête d'institution apostolique. Les premiers chrétiens la célébraient par de longs jeûnes et de dures macérations. Il n'y avait point de sacrifice ce jour-là, ce qui s'observe encore dans l'Église latine comme dans l'Église grecque. On lisait la passion selon les quatre Évangélistes ; ce n'est que vers la fin du sixième siècle que le rit actuel de la fête, tel qu'il est observé aujourd'hui, à quelques modifications près, a été généralement adopté.

On a donné plusieurs noms à ce jour, consacré à honorer la mort du Sauveur, tels que ceux de *Feria sexta in Parasceve* * ;

* Dans son *Traité des Fêtes, etc.*, Benoît XIV se demande : *Cur Feria sexta majoris Hebdomadæ dicatur Feria sexta in Parasceve?*

Origo nominis ex eo deducitur quod Hebræi, ut Sabbato insequenti ab omnibus curis vacui, omnibusque negotii expediti essent, edulia, et quidquid sibi opus erat, hâc die parabant ; qui dies ab Apostolicis usque temporibus Jesu Christi Passioni et morti commemorandæ destinatus fuit. La dénomination *in Parasceve*, qui dans son

de *Cœna pura*, c'est-à-dire, le jour où l'on ne consacre pas le pain et le vin; de *Xérophagia*, jour où l'on ne mange que des fruits secs; de *Magna feria sexta sabbati*; de *Dies adorationis*, jour où l'on adore la croix. Les Syriens nomment le Vendredi saint, *Dies occasûs* (le Jour du couchant), parce que le Soleil de justice s'est éclipsé ce jour-là. L'expression usitée chez les nations chrétiennes pour désigner ce jour mémorable, revient à celle de Vendredi saint. Les Anglais lui donnent le nom de *Good friday* (bon Vendredi).

Anciennement, à Rome, la *fonction* du Vendredi saint avait lieu dans la basilique de Sainte-Croix *de Jérusalem*, où l'on se rendait en procession. La station de ce jour a été maintenue dans cette église, ainsi que l'ostension des reliques. Les rites qu'on suivait étaient nombreux. Le Pape avait coutume de se rendre, avec tous les Cardinaux et les divers ordres du clergé, à la basilique de Saint-Laurent *ad Sancta sanctorum*; là il retirait de l'autel les têtes des bienheureux apôtres Pierre et Paul, ainsi que deux croix, dont Ciampini a traité dans l'ouvrage qui a pour titre: *Investigatio historica de cruce stationali*, Rom., 1694. Quand tous les assistants avaient vénéré et baisé ces reliques, le Pape les remettait à leur place; mais il n'y renfermait pas une des deux croix, qui était remise à l'un des Cardinaux-Prêtres. On se mettait ensuite en marche pour se rendre à la basilique de Saint-Jean-de-Latran, et puis de celle-ci à l'église de Sainte-Croix *de Jérusalem*. Le dernier Cardinal-Prêtre marchait à côté de celui qui portait la croix, et tenait l'hostie consacrée la veille, cachée dans une boîte, qu'il soutenait devant la poitrine, ou bien dans la bourse et le corporal. Tous les Cardinaux et autres membres du cortége, ainsi que le Pape, accompagnaient le Saint-Sacrement, pieds nus, et se rendaient à la basilique de Sainte-

acception grecque signifie *préparation*, s'explique dans le sens naturel par les traditions judaïques. C'est pour le chrétien la grande fête de l'expiation, et celle par conséquent de la préparation la plus efficace à la résurrection spirituelle. (*N. du T.*)

Croix en récitant à voix basse des psaumes. Ce même jour, les fidèles, également pieds nus, visitaient les églises et les cimetières des saints martyrs.

Cancellieri nous apprend, d'après le Sacramentaire de saint Gélase I.er, qu'en cette sixième férie de la passion du Sauveur, tous adoraient la sainte croix, et communiaient ; *Adorant omnes sanctam crucem, et communicant.* On voit donc que la sainte Eucharistie était distribuée aux fidèles le Vendredi saint aussi bien que la veille. Mais déjà, au neuvième siècle, cet usage ne s'est plus observé, ainsi que l'affirme Amalarius. D. Martène démontre que la communion générale, dans diverses églises latines, a été pratiquée depuis, plus long-temps que ne le croit cet écrivain. Dans le dixième *Ordo romain,* on lit que le Pape, le Vendredi saint, communie seul sans ministres, non point solennellement sur son trône, mais, en ce jour seulement, devant l'autel, par un sentiment de profonde humilité, et en souvenir de la passion de notre Seigneur Jésus-Christ; *Communicat Papa solus sine ministris, non ad sedem solemniter, sed ibi tantùm eo die, antè altare, ob humilitatem reverentiæ Dei, et passionis Christi.* Novidius Fraccus, dans ses *Fastes sacrés,* liv. 3, dit qu'au Vendredi saint le Pape ne s'assied point sur son trône; les cloches sont silencieuses; le père des fidèles se tient debout, dans une profonde tristesse; *Papa in sede non sedet, æra silent, mæstus stat sine sede pater.* Les cérémonies que l'on fait maintenant en ce jour, ressemblant à celles des premiers siècles, conservent ainsi le souvenir précieux et mémorable de ces temps plus rapprochés du berceau de l'Église.

La cérémonie a lieu dans la chapelle Sixtine du Vatican, ou dans celle dite Pauline, au palais Quirinal, si le Pape y fait sa résidence, et, dans ce cas, la galerie des Palefreniers est changée en chapelle du Tombeau. Les Cardinaux s'y rendent, n'ayant qu'un carrosse de suite, en grande chape de serge violette, fourrée de peau d'hermine; tout le reste de leur costume est de la même couleur, pour la journée entière; ils ne conservent que

la calotte rouge ; ils ne portent point l'anneau ; leurs souliers n'ont pas de filet rouge, et les boucles sont d'argent ou d'acier bruni. Tous les Prélats qui portent l'anneau, le quittent, et remplacent les bas violets par des bas noirs. Les Massiers ont leur masse renversée; aucun salut ne se rend dans le chœur de la chapelle; les gardes qui font le service dans l'intérieur du palais, et les soldats en faction, tiennent leurs fusils renversés; il en est de même dans l'intérieur de la ville : on ne porte les armes à aucun dignitaire, soit ecclésiastique, soit civil. Comme c'est un jour d'humiliation pour tous, le souverain Pontife lui-même semble renoncer à certaines marques extérieures de sa haute dignité : les Cardinaux assistants, qui se rendent auprès de lui avant l'office et l'accompagnent après, ne lui adressent point leurs respectueux hommages; ils se contentent de s'incliner. Le Pape, dans l'intérieur de ses appartements, ne s'asseoit ce jour-là que sur un escabeau de bois, et tout, dans les actes de la vie domestique du Pontife, témoigne des sentiments de pénitence et de deuil qui animent l'Église entière.

Messe des Présanctifiés.

La chapelle et l'autel sont dans le même état que la veille pour les matines; leur nudité annonce le deuil de l'Église : tous les cierges sont éteints, même ceux des Acolytes, pour signifier les ténèbres dont la terre fut couverte à la mort de son Créateur. Le Cardinal-Grand-Pénitencier, à qui il appartient d'officier ce jour-là, dépose, dans la sacristie, la mosette et la *mantelletta;* il ne prend point la chaussure usitée quand il célèbre en Chapelle; il se lave les mains, se revêt d'ornements noirs, et, accompagné des ministres sacrés, il va s'asseoir sur le fauteuil du Célébrant, sans être accompagné du Thuriféraire et des Acolytes. Le Pape entre bientôt après dans la chapelle, précédé de la croix; il est en chape de satin rouge, en étole violette et en mitre lamée d'argent; il a déposé son anneau pontifical, et ne donne en entrant aucune bénédiction. Quand il est arrivé devant son prie-dieu, le

Cardinal-Diacre lui ôte la mitre, et il se met à genoux pour prier pendant quelques instants; le Célébrant en fait de même, placé, à genoux, à la gauche du Pape, tourné vers l'autel, comme vers le trône de la majesté divine. Cet autel est entièrement dépouillé, pour marquer la nudité du Rédempteur sur la croix. Après de courts instants, deux Maîtres des cérémonies étendent sur la table de l'autel une seule nappe, comme on le pratiquait anciennement à toutes les messes, où l'on étendait de cette manière le corporal.

Le Pape, ayant terminé sa prière, se relève, et, la mitre sur la tête, va s'asseoir sur son trône, où il n'est servi que par un seul Patriarche ou un Évêque assistant au trône. En ce jour on ne tient auprès de lui que le livre, sans le cierge allumé que l'on porte dans toute autre cérémonie. Le Célébrant aussitôt monte à l'autel, le baise au milieu, et puis va s'asseoir sur son siége, pendant que le plus jeune des Chantres récite, sans lui donner de désignation, au lieu ordinaire de l'épître, la prophétie d'Osée. Quand cette leçon est finie, le Célébrant et le Pape, assis sur leurs siéges, la lisent à voix basse. Ensuite les *contralti* entonnent le trait, que le chœur continue, et à la fin le Célébrant récite l'oraison, à laquelle les Chantres répondent : *Amen.* Le Diacre dit : *Flectamus genua,* et le Sous-Diacre répond : *Levate.* Ce dernier chante, sur le ton de l'épître, une leçon sans titre, prise de l'Exode, après avoir déposé la chasuble repliée, qu'il reprend lorsqu'il vient se placer auprès du Célébrant. Pendant que le chœur chante le deuxième trait, le Pape, sur son trône, et le Célébrant, sur son fauteuil, lisent la même leçon.

Trois Prêtres en aube, cordon et étole diaconale de couleur noire, vont au lieu ordinaire chanter la passion telle qu'elle est rapportée par saint Jean, le bien-aimé disciple du Sauveur, qui le suivit au jardin des Olives avec saint Pierre et saint Jacques, mais qui l'accompagna seul au Calvaire. Anciennement on lisait cette passion pieds nus, en signe de pénitence et de douleur. Les trois Prêtres se placent sur une même ligne, après avoir fait la

génuflexion à l'autel et au Pape, dont en ce jour ils ne baisent point les pieds. Trois Chapelains communs soutiennent les livres, aidés d'un Maître des cérémonies et de deux Acolytes. Si le Pape n'assiste pas à la *fonction*, car il ne se rend quelquefois à la chapelle qu'après la passion, on la chante à l'endroit où les Évêques assistants au trône ont accoutumé de se placer. Le Célébrant lit à l'autel le texte sacré; il est servi par les ministres et officiers ordinaires; quand il a fini, il se tourne vers le Pape, ainsi que le Prêtre-Assistant, le Diacre et le Sous-Diacre, sur la même ligne, mais sur les marches différentes de l'autel. Aux paroles *emisit spiritum*, le Pape et le Sacré-Collége se mettent à genoux et prient quelques instants; toute l'assistance se prosterne, et prie également en silence. Après le chant de la passion, le Diacre dépose la chasuble dépliée, et ayant pris le *stollone* ou large étole, il continue sur le ton de l'évangile le reste du texte sacré, mais sans demander la bénédiction, et sans être accompagné d'Acolytes ni de Thuriféraires. Le Pape ni le Célébrant ne baisent point le livre. En 1725, Benoît XIII, admirateur des rites anciens, dans la connaissance desquels il était versé, voulut que, le Vendredi saint, la leçon et l'évangile fussent chantés en langue grecque, après la passion, par deux élèves du collége de cette nation.

Sermon en Chapelle par un religieux conventuel.

Après la passion, il y a un sermon, suivant l'ancien usage, en latin. Voici comment le manuscrit du Vatican, sous le numéro 4737, en parle lorsqu'il décrit l'antique cérémonial : « *Exindè secundùm modernos consuevit fieri sermo per aliquem Prælatum vel magistrum in theologiâ, et ille qui facit sermonem, genibus flexis ante Papam, petit benedictionem, sed non osculatur pedem, sed habitâ benedictione vadit ad locum solitum pro sermone faciendo. Cùm autem fit sermo, Papa tenens mitram in capite sedet in cathedrâ nudâ ante altare, ut suprà. Quo finito, non dicitur* Confiteor, *nec* Precibus et meritis, *sed ille qui fecit sermo-*

nem pronuntiat indulgentiam de mandato et auctoritate D. N. Papæ, videlicet de VII. annis et VII. quadragenis ».

Ce sermon, qui traite de la passion et de la mort du Rédempteur, était prêché par un personnage éminent et investi de quelque haute fonction. Cet usage a été ainsi pratiqué depuis le pontificat de Boniface IX, en 1389, jusqu'à Grégoire XIII, en 1572. Antérieurement, ce sermon devait être fait par le Cardinal-Grand-Pénitencier, qui en chargeait un autre quand il ne pouvait pas le prêcher lui-même. Nous possédons plusieurs de ces sermons imprimés. Mais depuis 1573, par concession du pape Grégoire XIII, jusqu'à Clément XIV, ce discours a été prononcé par un Père de la compagnie de Jésus; et cette compagnie a publié la collection des discours prononcés en Chapelle par les prédicateurs de l'ordre. A l'époque de la suppression des Jésuites, Clément XIV confia cette charge aux Mineurs conventuels, qui précédemment avaient joui de ce privilége. C'est encore aujourd'hui un de ces religieux qui accomplit cette honorable tâche selon le cérémonial que nous avons décrit. Cancellieri, dans sa *Description de la Semaine sainte,* présente un catalogue de tous les discours prononcés en Chapelle papale, depuis le règne de Boniface IX jusqu'à celui de Pie VII; il s'arrête à l'année 1817. L'auteur y fait connaître les éditions diverses de ces sermons, et en fait l'analyse avec l'érudition profonde et variée qui le distingue. Nous citerons un fait qu'il rapporte, et qui est tiré de Volterrano. En 1481, un prédicateur nommé Guillaume de Sicile fit, le Vendredi saint, un discours en hébreu, en grec et en latin, où il développa tous les mystères de la passion de Jésus-Christ, s'appuyant sur des textes hébraïques et arabes. Ce discours dura deux heures, et se fit remarquer autant par l'érudition variée de l'orateur, que par une voix sonore, l'accentuation vraie des idiomes dont il se servait, surtout de l'arabe et de l'hébreu.

Récitation des oraisons.

Le Célébrant commence la récitation des dix-huit oraisons par lesquelles l'Église adresse des prières à Dieu pour tous les fidèles, à quelque classe qu'ils appartiennent, dans quelque position qu'ils se trouvent, même pour les schismatiques, les hérétiques et les Juifs, à l'exemple du Sauveur, qui, sur le Calvaire, pria pour ceux qui le crucifiaient.

Comme anciennement on se tenait debout pour prier, dès que le prêtre avait terminé la monition, le Diacre avertissait de fléchir le genou par les mots : *Flectamus genua,* et le Sous-Diacre répondait : *Levate.* Cet usage s'est perpétué; mais on ne fléchit pas le genou lorsqu'on prie pour les Juifs, en détestation des sacriléges et dérisoires hommages dont le Sauveur fut l'objet, pendant sa passion, de la part de ces mêmes Juifs.

Après les oraisons, on se dispose à rendre à la croix le tribut solennel de vénération qu'elle mérite.

Adoration de la Croix.

La Croix de Jésus-Christ, découverte dans le saint sépulcre par sainte Hélène, mère de Constantin, fut d'abord exposée à la vénération des fidèles. De Jérusalem, où cet usage avait pris naissance, il se répandit rapidement en Orient, ensuite en Occident, et devint bientôt universel. Saint Paulin nous apprend qu'une fois par an, vers la fête de Pâques, la portion de la vraie Croix était solennellement exposée; et il fixe l'époque, en ajoutant que c'était le Vendredi saint, jour où l'on célèbre le mystère de la rédemption. Saint Grégoire de Tours mentionne le même usage; il fut adopté de bonne heure à Constantinople, où un morceau de la Croix était exposé dans l'église de Sainte-Sophie, comme nous le voyons dans le vénérable Bède et autres auteurs; en outre, l'empereur Constantin Porphyrogénète a minutieusement décrit les cérémonies en usage en cette occasion. Leo Allatius a prouvé l'existence de la même coutume parmi les autres nations de l'Orient. Il existe au

collége de la Propagande un manuscrit du cardinal Borgia, composé en syriaque, sous ce titre : *Le Rit de la Salutation de la croix, tel qu'on l'observe dans l'Église de Syrie, à Antioche.* Deux autres copies du cérémonial, appartenant d'abord au collége Maronite, et maintenant à la bibliothèque du Vatican, attestent amplement la conformité de l'Église d'Orient sur ce point.

Naironus, syrien, a décrit en détail les cérémonies des Maronites, ou anciens chrétiens du mont Liban, pour le Vendredi saint; son rituel a pour titre : *Ordre de l'Adoration de la croix*, et la cérémonie est fixée au Vendredi saint. Les prières sont presque mot pour mot les mêmes que les nôtres, et après qu'elles sont achevées, on pose la croix dans l'église, sur un coussin, auprès duquel deux Prêtres et deux Diacres chantent le *Trisagion*, comme on le fait dans les églises catholiques.

Cette exacte conformité de rites et même d'expressions dans les liturgies de différentes contrées, est une forte présomption de grande antiquité. L'adoration de la croix paraît avoir été, dès le commencement, adoptée par l'Église d'Occident, car nous la trouvons mentionnée dans les Sacramentaires; enfin, les paroles qui accompagnent cette cérémonie, en faisant allusion à la vraie Croix : *Voici le bois de la Croix sur lequel fut attaché l'auteur du salut*, montrent clairement qu'elle tire son origine de l'usage de l'Église de Jérusalem. Nous avons donc ici un cérémonial, comme le dit Mgr. Wiseman, dont nous empruntons ici les paroles, symbole du Christianisme; c'est l'exaltation de son signe sacré au-dessus de tout autre emblême; c'est la reconnaissance solennelle de cette grande vérité, que sur la croix a été accompli le salut du monde. La croix est vengée des trois siècles de haines et d'ignominies, et celui qui l'a choisie pour l'instrument de son supplice, reçoit un tribut d'honneur, d'amour et de respect, en réparation des persécutions et des blasphêmes qu'il a soufferts jusque dans la personne de ses disciples. Voici le rit de l'adoration, tel qu'il est pratiqué en Chapelle papale.

Après que le Célébrant a terminé les oraisons, deux tenors

quittent le chœur, précédés de leur Doyen, et vont se placer auprès de l'autel, du côté de l'épître, pour répondre au Cardinal-Évêque-Célébrant. Celui-ci dépose la chasuble, et conserve la dalmatique noire; il se place du même côté, et reçoit des mains du Diacre le crucifix, qui avait été préparé sur l'autel et recouvert d'un voile noir. Ce voile est enlevé, et peu à peu la croix est ainsi découverte par intervalles, pour signifier que Jésus-Christ ne se manifesta point à tous d'une manière subite; c'est pourquoi le Célébrant, ayant la figure tournée vers le peuple, découvre la croix en commençant par la sommité, symbole du peuple hébreu, et entonne l'antienne *Ecce lignum crucis.* Les Chantres répondent: *In quo salus, etc.;* et puis le chœur entier chante: *Venite, adoremus.*

Cependant le Pape et tous les assistants se prosternent, excepté le Célébrant, qui s'avance vers le milieu de l'autel, quittant le côté de l'épître. Là il découvre le bras droit de la croix, et, haussant la voix un peu plus que la première fois, il répète: *Ecce lignum crucis.* Les assistants répondent et adorent comme la première fois. Enfin, le Célébrant, parvenu au milieu de l'autel, figure du Calvaire, découvre entièrement la croix, pour signifier la manifestation de ce mystère dans tout l'univers, et entonne avec une voix encore plus haute: *Ecce lignum crucis;* on répond comme on l'a déjà fait. Ensuite, le Pape restant à genoux, ainsi que tous les assistants, le Cardinal-Célébrant porte la croix sur un riche coussin, déjà placé, ainsi qu'un grand tapis, par les Clercs de la Chapelle, sur les gradins du sanctuaire, et, s'étant mis à genoux, il dépose la croix sur ce coussin. C'est lorsqu'on a entièrement découvert cette croix, qu'on découvre aussi la croix papale, placée au côté de l'évangile.

Pour ce qui regarde la cérémonie par laquelle on découvre la croix en chantant à trois reprises: *Ecce lignum crucis*, il n'en est fait aucune mention dans le Sacramentaire de saint Gélase, ni dans l'Antiphonaire grégorien, ni dans les anciens *Ordo romains.* On en parle pour la première fois dans le onzième *Ordo* du chanoine

Benoît, au douzième siècle, tel qu'on le lit dans le *Musæum Italicum* de Mabillon : *Quidam Cardinalis honorificè portat corpus Domini præteriti diei, conservatum in capsulâ corporalium, Subdiaconus regionarius ferens ad pectus crucem stationalem coopertam.* Ce rit se trouve décrit avec détail dans le quatorzième *Ordo*, et l'on y retrouve le cérémonial qui est en usage aujourd'hui.

Lorsque le Célébrant a posé la croix sur le coussin, où elle est fixée par un ruban, il va se placer devant son siége, et aussitôt le Pape et tous les assistants se lèvent. Un Aide de chambre, accompagné d'un Maître des cérémonies et de quatre Votants de signature, monte au trône; ils se mettent à genoux, et soulèvent les ornements du Pape; l'Aide de chambre lui ôte le sandales rouges; il les met sous la cape qu'il porte, et se place au côté gauche, au milieu des Prélats qui l'ont accompagné. Le Pape descend alors de son trône, dépose la chape; il conserve l'aube, le cordon, l'étole violette et la mitre, et, les mains jointes, il s'achemine vers l'extrémité des bancs des Cardinaux, où on lui ôte la mitre et la calotte. Il se trouve alors à l'entrée du presbytère, et, se retournant ensuite vers l'autel, il fait la première génuflexion, pour adorer à deux genoux la croix, devant laquelle il se prosterne, avec l'assistance des deux premiers Maîtres des cérémonies. Le Pape, après avoir fait sa première adoration, fait la seconde au milieu de la chapelle, et la troisième aux pieds du crucifix, qu'il adore et qu'il baise. Il met ensuite dans le bassin de vermeil qui est à sa droite, son offrande, consistant en cent écus d'or, renfermés dans une bourse de damas violet brodé (6). Anciennement cette bourse était présentée au Pape par un chevalier député du Mont-de-Piété; c'est maintenant un Maître des cérémonies qui la présente telle qu'il la reçoit du prélat Trésorier.

Quand le Pape usait, en cette circonstance, du grand manteau de serge, il ne le quittait point pour l'adoration : deux Cardinaux-Diacres assistants en soutenaient les extrémités; et lorsqu'il descendait du trône, sans calotte, il était suivi de deux Évêques assistants, qui en soutenaient les bords.

Au moment où le Pape fait la première génuflexion, le chœur commence d'une voix basse et comme plaintive le chant si tendre et si touchant de l'*Improperium, Populus meus, quid feci tibi? etc.,* composé pour deux chœurs par Palestrina. On appelle de ce nom, les reproches paternels et affectueux que Dieu adresse aux Juifs pour l'énorme ingratitude dont ils ont payé les bienfaits qu'il leur a prodigués. Ils conviennent pareillement à nous, chrétiens, ces mêmes reproches, à cause de notre ingratitude envers un Dieu si plein de bonté. Chaque verset de l'*Improperium* se termine par le célèbre *Trisagion* angélique : *Sanctus Deus, Sanctus fortis, Sanctus immortalis, miserere nobis.* Un chœur le chante en grec, et un autre en latin. Après son adoration, le Pontife retourne au trône, et reprend la calotte, la mitre et la chape. L'Aide de chambre, accompagné des officiers dont nous avons parlé, lui remet les sandales, et tous retournent à leur place en faisant la génuflexion devant la croix, de même qu'ils l'avaient faite en montant au trône. Le Pape se met à lire les *Improperium*, dans le livre soutenu par un Patriarche ou un Évêque assistant au trône.

Pendant que le Pape retourne à son trône, le Maître des cérémonies introduit dans le presbytère de la Chapelle les Camériers des Cardinaux, pour ôter à ceux-ci leurs chaussures. Les Cardinaux, par ordre d'ancienneté, et deux à deux, avec leurs manteaux de serge, et sans l'assistance des Caudataires, accompagnés des Camériers, vont à l'adoration de la croix. Le Célébrant, déposant la chasuble, et le Cardinal-Doyen à sa gauche, ou bien le Cardinal-Évêque suburbicaire le plus digne, viennent les premiers rendre au bois sacré leurs profonds hommages : ils font leurs trois adorations, et mettent dans le bassin dont nous avons parlé l'offrande d'un écu d'or. Tous les autres Cardinaux en font de même, et retournent ensuite à leurs places, où ils reprennent leurs chaussures, aidés de leurs Camériers respectifs. Ceux-ci sont restés à genoux sur leur banc pendant l'adoration, et tous les dignitaires qui ont rang en Chapelle vont, dans l'or-

dre que nous avons indiqué pour la distribution des rameaux, rendre leur hommage au glorieux instrument de notre rédemption, et déposer leur offrande; ils font une génuflexion devant la croix et devant le Pape. Les Patriarches, les Archevêques et les Évêques, ainsi que les Généraux des ordres religieux, vont chacun à l'adoration, après qu'on leur a ôté les sandales; tous les autres y vont avec leur chaussure ordinaire.

Dès que les Cardinaux sont revenus à leur place, et au moment où l'adoration commence pour les autres dignitaires, deux anciens *soprani* entonnent l'antienne *Crucem tuam*, qui est continuée par le chœur lentement. Les autres Chantres entonnent le psaume *Deus misereatur nostri.* Dès qu'il est terminé et que l'on a répété l'antienne, on dit la strophe *Crux fidelis*, et l'on commence l'hymne *Pange, lingua*, dont chaque strophe est accompagnée de la strophe *Crux fidelis.* La dernière, *Sempiterna sit beatæ*, est chantée quand les Avocats consistoriaux commencent à faire leur adoration à la croix; on la termine lorsque les Curseurs pontificaux, les Massiers et les Caudataires des Cardinaux ont fait la leur. Chacun de ces officiers et fonctionnaires fait la génuflexion à la croix et au Pape. Aucun étranger n'est admis à faire son adoration à la croix en Chapelle papale.

Vers la fin de cette touchante cérémonie, on allume les cierges de l'autel et ceux de la balustrade. Le Diacre tire le corporal de la bourse, et l'étend sur la table de l'autel; il y met aussi le purificatoire. Quand l'adoration est terminée, le même Diacre prend respectueusement la croix, posée sur le coussin de velours, et la place au milieu des chandeliers de l'autel : en ce moment le Pape et tous les assistants font en même temps la génuflexion. Les Clercs de la Chapelle enlèvent le tapis, les coussins et le bassin des offrandes : elles sont partagées entre le Prélat, le Sacristain et les deux premiers Maîtres des cérémonies, à qui appartient également la bourse offerte par le Pape.

Les offrandes pour l'adoration de la croix sont très-anciennes dans l'Église romaine, et nous apprenons par le douzième *Ordo*

romain, qu'elles appartenaient à l'école ou collége de la Croix, dont Moretti a décrit les fonctions dans son Appendice *de Presbyterio*, où il est rapporté que *secundùm antiquam consuetudinem, quidquid super crucem offertur, scholæ Crucis debet esse.*

Dans le quinzième *Ordo romain*, nous lisons que ces offrandes appartiennent au prélat Sacristain. De semblables offrandes avaient lieu en d'autres pays, et notamment dans l'Église de Paris. Du Cange, en parlant des *Oblations de la croix*, rapporte une charte de 1208, où on lit : *Donavit clericis matutinalibus partem illam quam percipiebat in salutationibus crucis, quæ proveniebat feria quarta in passione Domini.* Nous ajouterons que dans l'Église de Rouen, après l'adoration de la croix, on lavait le crucifix, que l'on portait ensuite processionnellement au tombeau, comme le rapporte Carpentier.

Procession à la chapelle Pauline, pour y prendre le Saint-Sacrement.

La croix, comme on l'a dit, ayant été placée sur l'autel, le collége des Chantres se rend dans la salle Royale, et, se partageant en deux chœurs, se tient devant la porte de la chapelle Pauline pour attendre le Pape, qui va prendre processionnellement le Saint-Sacrement. De la chapelle Sixtine partent en silence les Procureurs des colléges, le Confesseur de la maison pontificale, le Prédicateur apostolique, les Procureurs-Généraux des ordres religieux, les *Bussolanti*, les Aides de la chambre du Pape, les Chapelains d'honneur et secrets, les Avocats consistoriaux, les Camériers d'honneur, surnuméraires et secrets, les Abréviateurs, les Votants de signature, les Clercs de la chambre, les Auditeurs de rote avec le Maître du Sacré-Hospice, suivi du dernier Auditeur de rote, Sous-Diacre apostolique, portant la croix découverte, entre deux Votants de signature, qui tiennent deux chandeliers avec les cierges allumés. Ensuite marchent immédiatement les Cardinaux de l'ordre des Diacres, des Prêtres et des Évêques; les Magistrats romains; et, derrière, le Célébrant. On voit enfin le Pape, ayant à ses côtés les

Cardinaux-Diacres assistants, soutenant la chape, et deux Camériers secrets qui soutiennent la *falda*. Derrière le Pontife marchent le Doyen de la rote, les Prélats *di fiochetti*, les Protonotaires apostoliques et les Généraux des ordres religieux.

Suivant un nouveau réglement, introduit, en 1840, par le Pape régnant, pendant que la procession qu'on vient de décrire est dans la chapelle Pauline, on substitue au crucifix qui a servi à l'adoration, et qu'on a placé, comme on l'a vu, entre les six chandeliers de l'autel, une croix plus grande, qui renferme des reliques de la sainte Croix : elle reste exposée à la vénération publique jusqu'à la fin des matines du Vendredi saint. Nous reviendrons bientôt sur cette insigne relique.

Lorsque le Pape est arrivé à la chapelle Pauline, il se met à genoux pour faire une courte prière devant le Saint-Sacrement : toute l'assistance fait son adoration. Le prélat Sacristain se lève pour ouvrir l'urne dans laquelle est le Saint-Sacrement, avec la clef qui lui a été remise par le Cardinal-Pénitencier. Ce dernier reçoit de ce Prélat le calice dans lequel est renfermée l'hostie consacrée, et le remet au Pape, après que Sa Sainteté a encensé par trois fois les espèces eucharistiques. L'encens, qui lui a été présenté par le premier Cardinal-Prêtre, n'a pas été bénit, selon le rit de ce jour. Ensuite la procession se met en marche, dans l'ordre déjà décrit, vers la chapelle Sixtine, où tout le monde se tient à genoux devant le bois sacré de la vraie Croix, exposé sur l'autel. Le Pape, la tête entièrement nue, tient le calice sous les pans d'une écharpe blanche qui recouvre ses épaules. La congrégation des Rites a défendu de porter processionnellement la sainte hostie dans une sorte de petite bière, comme on le pratiquait dans plusieurs églises. Le Prince assistant au trône soutient les bords de la falda ; douze *Bussolanti*, en chape rouge, portant des torches allumées, escortent le Saint-Sacrement. Les Patriarches, les Archevêques et les Évêques assistants au trône, ainsi que les Protonotaires apostoliques, se trouvent à la porte de la chapelle Pauline, tenant les bâtons du dais, pour recevoir le Saint-

Sacrement, porté par le Pape. Le premier chœur des Chantres entonne l'hymne *Vexilla Regis prodeunt*, lorsque la croix sort de la chapelle Pauline, et successivement le second chœur chante la seconde strophe. Les deux chœurs entrent ensemble dans la chapelle Sixtine, et se placent des deux côtés de la balustrade. A l'instant où la Pape franchit de seuil de la porte, les deux chœurs chantent *O crux, ave, etc.*, et la strophe qui suit.

Sa Sainteté, parvenue à l'autel, remet le calice au Célébrant, qui le place sur la table sacrée; le Diacre enlève le voile dont ce calice était couvert, et le plie comme celui que l'on met habituellement sur le calice, à la messe. Le Pape bénit l'encens, l'offre au Saint-Sacrement, et retourne à son trône, où il s'assied. Il bénit une seconde fois l'encens, se lève, et reste debout, sans mitre. Le Célébrant, à l'autel, retire l'hostie consacrée de l'intérieur du calice, et la pose sur le corporal, sans rien dire, pendant que le Diacre met le vin dans le calice, et le Sous-Diacre quelques gouttes d'eau, que le Pape ne bénit point. Le Célébrant ayant pris le calice des mains du Diacre, le pose sur l'autel, et le Diacre le couvre de la pale.

On lit dans les *Acta cærem.* le passage suivant, relatif au Vendredi saint: *Diaconus Cardinalis offert Pontifici calicem cum puro vino, et Subdiaconus ampullam cum aquâ, quam Papa vino commiscet, ut repræsentet, quod ista die emanaverunt sacramenta Ecclesiæ, videlicet sanguis et aqua de Corpore Christi: in quibusdam verò ecclesiis, secundùm D. Jac. Cajetanum, purum vinum sine aquâ offertur, ut in puro et forti vino crudelitas Judæorum repræsentetur, et asperitas passionis Christi.*

Après que le calice a été placé sur l'autel, comme on l'a dit, le Célébrant encense les offrandes à la manière ordinaire, et fléchit le genou chaque fois qu'il passe devant le Saint-Sacrement. Puis, se tenant un peu en dehors de l'angle de l'autel, du côté de l'épître, il lave ses mains sans rien dire, et, revenant au milieu de l'autel, il s'incline, les mains jointes, pour réciter la prière *In spiritu humilitatis;* il se retourne vers le peuple, et dit comme

à l'ordinaire : *Orate, fratres*, omettant tout le reste ; il récite le *Pater*, auquel le chœur répond : *Sed libera nos à malo.* Ensuite, sur un ton plus bas, il récite la prière *Libera nos, quæsumus, Domine*, et les Chantres répondent : *Amen.* Après cette oraison, tous les assistants fléchissent les genoux, et le Pape va s'agenouiller sur son prie-dieu, où il reste jusqu'à ce que les espèces sacramentelles soient consommées. Après l'oraison *Libera nos*, le Célébrant, ayant fait la génuflexion, met la patène sous l'hostie, et il l'élève de la main droite, en sorte que tout le peuple puisse la voir : il la divise en trois parties, met la dernière dans le calice, comme à l'ordinaire, sans proférer aucune parole. On ne dit ni *Pax Domini*, ni *Agnus Dei*, et la paix n'est point donnée. Après avoir omis les deux oraisons qui précèdent, le Célébrant dit seulement celle qui commence par les mots *Perceptio corporis tui.* Il fléchit le genou, prend la patène avec le corps du Seigneur, et avec un très-profond respect il dit : *Panem cœlestem.* Il répète trois fois, en se frappant la poitrine, le *Domine, non sum dignus*, et se communie en disant : *Corpus Domini, etc.;* omettant tout ce qui se dit avant la communion du précieux sang, il prend enfin avec respect la particule consacrée qui se trouve dans le calice avec le vin. Toute l'assistance se lève et s'assied ; le Pape se couvre de la mitre et revient à son trône. Le Célébrant, après avoir fait, comme à l'ordinaire, l'ablution de ses doigts, va du côté de l'épître, se lave les mains, et, revenu au milieu de l'autel, il s'incline pour réciter *Quod ore sumpsimus, etc.* Ensuite, ayant fait la génuflexion devant la croix, il se retire avec ses ministres à la sacristie pour y déposer ses ornements.

Sous le pontificat d'Alexandre VIII, en 1690, la fête de l'Annonciation coïncida avec le Vendredi saint, et, malgré les rites pratiqués dans ce jour, on célébra plusieurs messes, comme nous avons vu qu'on le faisait en pareille circonstance le Jeudi saint.

Vêpres du Vendredi saint.

Après que le Cardinal-Célébrant est sorti de la chapelle, le Pape dit secrètement le *Pater* et l'*Ave*. On commence les vêpres, dont les antiennes et les psaumes sont entonnés par les *contralti*. L'antienne *Quùm accepisset acetum*, du *Magnificat*, est chantée sur un ton plus élevé, et la répétition de cette antienne dure jusqu'à ce que le Pape, étant descendu de son trône, ait quitté la mitre et se soit mis à genoux sur son prie-dieu. Alors on dit le verset *Christus factus est*, avec le psaume *Miserere*, et l'oraison *Respice, quæsumus, Domine*, par laquelle se termine la *fonction* du matin. Si le Pape n'est point présent, un Maître des cérémonies va annoncer au Cardinal le plus ancien le *Pater* et l'*Ave*, et, après le *Miserere*, ce Cardinal récite l'oraison *Respice*.

Nous devons rappeler ici ce qui a été dit au sujet de la relique de la vraie Croix, qui, dès que la procession est parvenue à la chapelle Pauline, est exposée, selon les intentions du Pape régnant, sur l'autel de la chapelle Sixtine, où elle demeure jusqu'à la fin des matines du même jour, Vendredi saint. Cette croix d'argent, avec les chandeliers de vermeil qui l'accompagnent, décorait autrefois l'autel dans les Chapelles papales, excepté en Carême, en Avent, et aux Chapelles qui se tiennent pour les obsèques. Novaës l'affirme, dans ses *Dissertations historico-critiques*. Mais Cancellieri (*Settimana santa*) ne fait pas connaître les époques auxquelles avait lieu cette exposition; il cite seulement un journal de Valesius, du 14 Août 1730, où l'on assure que cette croix était ordinairement exposée dans les Chapelles papales aux jours les plus solennels. Angelo Rocca disserte avec érudition sur cette croix, dans le premier volume de ses œuvres, ainsi que dans le commentaire dédié au pape Paul V.

Cette croix renferme un morceau très-considérable du bois sacré. Sur ce fragment, taillé lui-même en forme de croix, on voit merveilleusement sculptés, d'une part, le crucifix, avec quatre clous, et onze figures en bas-relief, et de l'autre, la sainte Vierge,

avec huit figures, et des caractères runiques. Angelo Rocca a décrit ces diverses figures et en a reproduit le dessin dans son commentaire *De imaginibus et characteribus in crucis particulâ incisis.* Cette précieuse croix fut donnée par Jean, cardinal, évêque de Jérusalem, au pape saint Léon I.er, dans le cours du cinquième siècle. Après être restée long-temps perdue, elle fut retrouvée, par révélation divine faite au Pape saint Sergius I.er, en l'an 687, dans une boîte d'argent cachée *in angulo obscurissimo in sacrario beati Petri*, ainsi que le rapporte Cancellieri dans son traité *De secretariis veteris basilicæ Vaticanæ.* Plus tard encore, en 1527, époque à laquelle on conservait dans le *Sancta sanctorum* cette précieuse relique, on la déroba dans le déplorable pillage que fit à Rome l'armée du connétable de Bourbon, sous le pontificat de Clément VII. On dépouilla cette croix de tout l'argent dont elle était ornée; mais peu de temps après, comme par miracle, recouvrée par ce Pape, il la fit enchâsser dans une superbe croix de cristal de roche et de vermeil, d'un merveilleux travail, et ordonna qu'elle fût soigneusement gardée dans la sacristie pontificale. En 1730, on déroba encore cette croix; mais Clément XII mit la plus grande sollicitude à la recouvrer; et, bien que dans les tristes événements de la fin du siècle dernier on ait eu à regretter la perte des beaux chandeliers et des statues des Apôtres en vermeil qui ornaient l'autel aux Chapelles pontificales, on a eu encore le bonheur de retrouver cette portion du bois sacré, que l'on n'exposait plus, parce qu'on n'avait pas trouvé les ornements qui décoraient la croix.

Enfin, Grégoire XVI, voulant que cette relique fût de nouveau rendue à la vénération publique, ordonna que le jour du Vendredi saint, 17 Avril 1840, on l'exposât, comme nous l'avons dit, dans la chapelle Sixtine du Vatican; et tous les fidèles applaudirent avec une religieuse satisfaction aux intentions du Pontife. Sa Sainteté, après avoir fait graver un *fac simile* où les ciselures sont reproduites, voulut qu'on l'exposât dans la chapelle

particulière du même palais apostolique, et la mit sous la sauvegarde spéciale du Chapitre du Vatican. A cet effet, par un acte privé qui commence par les mots *Con molta conzolatione*, daté du 16 Novembre 1840, Grégoire XVI a réglé que cette croix serait placée dans la basilique du Vatican, en un lieu particulier, du côté du pilier de Sainte-Hélène, où l'on garde la tête de l'apôtre saint André, et renfermée dans une niche fermant à deux clefs : l'une est entre les mains du Chapitre, et l'autre dans celles du Majordome. Cette relique est exposée sur l'autel Papal de la basilique de Saint-Pierre chaque vendredi du mois de Mars, lorsque le souverain Pontife, comme nous l'avons vu, va avec le Sacré-Collége gagner l'indulgence de la station. Cette exposition a lieu pareillement le jour des fêtes de l'Invention de la sainte Croix et de son Exaltation, avec celles des autres insignes reliques; ainsi qu'en d'autres occasions, lorsque le Majordome le juge utile, afin d'enflammer de plus en plus la piété des fidèles envers la passion de Jésus-Christ. Le Vendredi saint, avant l'office, le Chapitre remet cette croix au prélat Sacristain, pour qu'il l'expose sur l'autel de la chapelle Sixtine, ainsi qu'il a été dit, et après cette exposition il la rend au Chapitre, qui en est simplement le gardien, car elle appartient au palais apostolique, selon les conditions de l'acte ci-dessus mentionné.

Matines du Samedi saint.

Le mystérieux repos du corps du Rédempteur dans son tombeau, la venue de son âme dans les limbes, et enfin l'état de Jésus-Christ pendant tout le temps que son âme resta séparée de son corps, sont le sujet de cet office jusqu'à la messe. Mais de même qu'on anticipe l'office de la nuit de Pâques, le matin du Samedi saint, de même, dans l'après-midi du Vendredi, on anticipe celui du lendemain. Les psaumes des matines sont choisis conformément à l'esprit de ce mystère; ils retracent la sépulture de notre Seigneur.

Le Pape se rend dans la chapelle en mitre lamée d'argent,

en étole violette et en chape rouge, ou bien en manteau, dont il met le capuchon sur la tête pendant qu'on chante les psaumes. Les Cardinaux y assistent dans le même costume que le matin, revêtus de la chape cardinalice de serge violette. Tout est réglé comme dans les matines des jours précédents. La première lamentation, en chant figuré à quatre voix, est de la composition de Gregorio Allegri; la finale, *Jerusalem, etc.*, est chantée par une voix de *soprano.* Le *Miserere*, exécuté comme celui des jours précédents, et à deux chœurs, est du même compositeur (7). La cérémonie se termine par l'oraison accoutumée, *Respice, quæsumus.* Nous lisons dans l'ouvrage de Gattico, *Act. Cærem.*, cet extrait de Paride Grassis : *De functionibus maj. Hebdom., Bonaniæ : pro die veneris sanctæ in vesperis, volui ut diceretur in oratione* Respice etc., *non nocentium, ut sic per rythmum concordaret cum verbo ultimo, videlicet tormentum. Nam hanc orationem dicunt composuisse B. Augustinum, quum civitas Hypponensis ab infidelibus obsideretur, et quotidiè utraque pugnaretur ; et sic in omni stylo suo plerumque ludit per hos rythmos sive rimas idem Augustinus.*

C'est par cette touchante oraison, attribuée à saint Augustin, que se termine dans toute la chrétienté cet office des trois jours de ténèbres, décrit de la manière suivante par Ambroise Novidius Fraccus, dans son livre XII.e des Fastes sacrés (*Sacrorum Fastorum*), imprimé à Rome en 1547 :

Ter strepuere chori, luces dixere tenebras,
  Stant pueri templi fustibus ante fores;
Perque vias illis arguto garrit in axe
  Pendula et insertis versa tabella rotis.

Adoration des insignes reliques dans la basilique de Saint-Pierre.

Après les matines, les Camériers des Cardinaux entrent dans la chapelle Sixtine avec la mosette, la *mantelletta* et le chapeau cardinalice de chacun de leurs nobles patrons. Aidés par les Maîtres de chambre, ces officiers ôtent aux Cardinaux la chape

de serge, et ils attendent que le Pape, après avoir déposé ses habits sacrés dans la chambre des Parements, ait pris la mosette de drap rouge bordée d'hermine, l'étole et le chapeau pontifical, et qu'il se rende par la salle Royale et l'escalier Royal, dans la basilique du Vatican. Le Sacré-Collége marche à la suite du Pontife, escorté par les différents membres qui composent la maison de chaque Cardinal. En outre, le Pape est précédé du dernier auditeur de rote, en *mantelletta*, portant la croix papale, et autour du Pontife marchent ses Camériers secrets, au milieu des Palefreniers, vêtus en habit de ville, et portant des torches allumées; ils sont précédés par d'autres Camériers secrets, portant des cierges allumés. La Garde-Noble et la Garde-Suisse escortent le Pape et le Sacré-Collége, qui s'avancent dans un silencieux recueillement, au milieu des grenadiers formant la haie dans le portique et dans la nef de la basilique : le Chapitre du Vatican vient recevoir le Pape et le Sacré-Collége. Quand le Pontife est arrivé au tombeau des saints Apôtres, il se met sur le prie-dieu, à genoux : le membres du Sacré-Collége en font de même, sur des coussins qui ont été placés à cet effet. Les Cardinaux-Évêques et les Cardinaux-Prêtres sont à gauche du Pape; les Cardinaux-Diacres à droite. Un Chanoine de la basilique présente, à genoux, au Pape, l'oraison *Ante oculos, etc.*, et celles pour la sainte Face, la sainte Croix, la sacrée Lance et la tête de saint André, pendant qu'un Chanoine, ou le plus souvent un Évêque, tient, de l'autre côté du Pape, une bougie allumée. Deux Clercs distribuent alternativement la même oraison aux Cardinaux, au Majordome et au Maître de chambre, qui prient à côté du Pape. Cette oraison est également transmise aux Évêques qui assistent à la cérémonie, à l'Aumônier du Pape et au Sacristain. Puis deux Chanoines du Vatican, placés dans la tribune de Sainte-Véronique, dont la balustrade est garnie de grandes girandoles chargées de torches allumées, montrent en silence les reliques majeures, précieux et augustes monuments de la passion de notre Seigneur et de notre heureuse rédemption. Moretti, en 1721,

a publié à Rome, en latin, une savante dissertation historique sur le rite de l'*ostention des saintes reliques.*

Quand la cérémonie est terminée, le Pape se lève, ainsi que tout le cortége dont il est entouré. Il salue les Cardinaux, qui ne quittent point leurs places, et, précédé de la croix, portée par l'Auditeur de rote, il sort de la basilique, et revient au Vatican, où l'accompagnent les Gardes et les Palefreniers, ayant leurs torches allumées. Bientôt après, les Cardinaux retournent dans leurs palais. L'Archiprêtre de la basilique, qui était venu avec le Chapitre pour recevoir le Pape et le Sacré-Collége, est le seul des Cardinaux qui accompagne le souverain Pontife lorsqu'il se retire.

Les diverses confréries de Rome se rendent à Saint-Pierre, pour y vénérer les insignes reliques, chacun des trois derniers jours de la sainte Semaine.

Ces précieuses reliques, objet de la vénération publique, sont exposées le deuxième dimanche après l'Epiphanie, le Mercredi saint, après matines; le Jeudi et le Vendredi saints, deux fois le jour; le Samedi saint, le matin; le jour de Pâques, après la messe pontificale; le lundi de Pâques, avant et après vêpres; le jour de l'Ascension, après la messe; le 3 Mai, jour de l'Invention de la Croix, après la messe et après vêpres, et le dimanche où l'on célèbre la Dédicace de la basilique. On ne peut les vénérer, sans un indult spécial du Pape, qu'aux époques qui viennent d'être indiquées.

Lorsque quelque souverain a désiré les voir de près, il a été auparavant admis au nombre des Chanoines surnuméraires de Saint-Pierre, et en a pris l'habit, cet honneur n'étant accordé qu'aux Chanoines de cette basilique. Frédéric III, après avoir reçu la couronne impériale des mains de Nicolàs V, et revêtu la chape, considéra et vénéra de près les saintes reliques. Urbain VIII créa chanoine de Saint-Pierre, le prince Ladislas, fils du roi de Pologne; Innocent XII accorda le même titre à Cosme III, grand duc de Toscane : l'un et l'autre furent admis à vénérer de près ces mêmes reliques.

En 1656, on montra, par permission du Pape, le Voile et la Lance, à la reine Christine de Suède, dans le vestibule qui précède la tribune où on les conserve.

En 1717, Clément XI permit aussi à Jacques III, roi d'Angleterre, de vénérer dans le même vestibule ces précieux objets. Le roi Charles-Emmanuel de Savoie, et la vénérable Madame Clotilde de France, reine de Sardaigne, sœur des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, ont aussi vénéré en particulier ces saintes reliques de la passion du Sauveur.

XV.

Chapelle du Samedi saint. — Bénédiction de l'eau, des cinq grains d'encens, etc. — Procession. — Bénédiction du cierge pascal. — Lecture des prophéties. — Messe et vêpres chantées devant le Pape.

Notions générales.

Dans la matinée du Samedi saint, la chapelle est décorée de tapis qui en recouvrent les dalles; les bancs du Sacré-Collége sont couverts de leurs tapisseries ordinaires; le baldaquin s'élève au dessus du trône; dont le dossier, comme le devant d'autel, est de soie violette. La tribune des princes est décorée de tentures, de coussins et draperies de velours et de damas rouge, avec galons et franges d'or. Les Cardinaux se rendent en Chapelle accompagnés d'un seul carrosse, et leurs insignes sont en soie violette; leurs bas et leurs colletines sont rouges. La cérémonie commence à neuf heures du matin; les Cardinaux s'y rendent selon leur commodité, et le Pape, comme on le dira plus tard, après être resté quelque temps dans la tribune attenante à la Sixtine, et dont nous avons parlé en décrivant cette chapelle, entre dans le presbytère après le chant des litanies.

La *fonction* du Samedi saint, qui avait lieu autrefois à Saint-

Jean-de-Latran, où est encore aujourd'hui la station, portait le nom de *Sabbatum sanctum, saint Samedi, Samedi des Palmes, grand Samedi, Jour des lumières, Veille de Pâques* : ce dernier nom fait allusion à la mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. La messe devait donc retracer l'histoire de ce mystère, et il est utile d'observer que cette messe n'était point considérée comme celle du Samedi saint, mais comme celle de la nuit de Pâques. Bien que maintenant on la célèbre pendant le jour, pour mettre fin aux abus qui s'étaient glissés dans la célébration des offices nocturnes, on a conservé soigneusement les paroles qui font allusion à la nuit, en mémoire des anciens usages, et de cette vigile, la plus solennelle de l'année, tant par son caractère de dignité que par les nombreuses et saintes cérémonies qu'on y célèbre, et par la dévotion que les fidèles ont attachée à ces pratiques. Gœz et Krauze ont publié, à Leipzig, deux traités des vigiles pascales des chrétiens (*De Vigiliis paschalibus christianorum*).

Bénédiction de l'eau, du feu nouveau, etc.

Le Sacristain pontifical commence en particulier la *fonction ;* ce Prélat fait de bonne heure la bénédiction de l'eau. Au moment fixé, le Cardinal-Célébrant se rend à la sacristie de la chapelle Sixtine : ce Cardinal est toujours de l'ordre des Prêtres; il revêt, après les autres insignes, une chape violette, et prend la mitre. Assisté des ministres en aube, c'est-à-dire, du Sous-Diacre et du Diacre (celui-ci en étole), le Célébrant fait la bénédiction des cinq grains d'encens qui doivent être fixés au cierge pascal. Pendant cette bénédiction, un Acolyte prend des charbons bénits, et les met dans l'encensoir. Après l'oraison, le Célébrant, ayant pris l'encens dans la navette, le met dans l'encensoir et le bénit, selon l'usage; puis il asperge trois fois les grains d'encens, ainsi que le feu, en disant : *Asperges me, etc.*, et les encense trois fois. Anciennement, la bénédiction du feu nouveau se faisait trois jours avant Pâques, d'après le témoignage d'anciens auteurs liturgistes.

Le pape Zacharie, élu en 741, raconte que l'Église romaine avait coutume de tirer le feu nouveau de la lampe qui était cachée, depuis le Jeudi saint, en un lieu retiré, et qui était réservée à cet usage dans le sanctuaire *Sancta sanctorum*. On tirait encore le feu d'un cristal ou d'un béryl; ou bien, avec un briquet, on le faisait jaillir d'une pierre, pour signifier que Jésus-Christ, la pierre angulaire, la lumière indéfectible, était venu allumer en nous le feu de la charité. Le P. Joseph Richa, dans ses *Notices historiques des églises de Florence*, tome 3, raconte que le Prieur de Sainte-Marie *sopra Porta*, que l'on nomme aussi saint Biagge, tira du feu de trois pierres du saint sépulcre de notre Seigneur, qui se conservent en cette église, et qui furent données par Pazzo de Pazzi à la seigneurie de Florence, lorsqu'il revint de la fameuse expédition de Godefroi de Bouillon, où il commandait les troupes toscanes, et que ce feu fut processionnellement porté à l'église de Saint-Jean. Nous ne devons point omettre deux autres anciens rites : le premier consistait à consacrer, en ce même jour du Samedi saint, dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, sept autels que l'on préparait dans les sept régions ou quartiers de la ville; l'autre était une offrande de lait et de miel, qui se faisait dans la même basilique.

Lorsque le Célébrant a aspergé l'encens et le feu, il se rend à la sacristie, dépose la chape violette, et prend les ornements de même couleur pour la messe. Le Diacre se revêt de la dalmatique, de l'aube et du manipule, tandis que le Sous-Diacre prend la chasuble violette repliée. Sortant de la sacristie avec ses ministres, il entre dans la chapelle et s'assied sur le fauteuil : là, le Diacre lui présente l'encens, qu'il met dans l'encensoir et qu'il bénit; ensuite le Sous-Diacre prend la croix, et avec le Diacre et les autres ministres on va chercher les cinq grains d'encens et le roseau dit *tricereo* *, à la chapelle Pauline, pour retourner à la

* C'est un roseau de quatre à cinq pieds de hauteur, orné de fleurs et de rubans blancs, au sommet duquel sont placées trois bougies disposées en forme de triangle. *(N. du T.)*

Sixtine dans l'ordre qui sera décrit. Borgia, dans son livre *De cruce Veliternâ*, donne la description de certaines croix de cire blanche bénite, que le clergé de Velletri porte le dernier jour des Rogations. Dans la composition de ces croix entraient les restes des trois cierges qui, en ce jour du Samedi saint, sont placés sur les trois pointes du roseau dont nous venons de parler. Cet auteur rapporte que, selon l'opinion du peuple, ces trois cierges figurent les trois Maries, c'est-à-dire, les deux Maries et Salomé. Les liturgistes ont préféré y voir une allusion au mystère de la très-sainte Trinité : quoique toutes les trois aient concouru à la résurrection de Jésus-Christ, cependant la réunion de l'âme et du corps est spécialement attribuée au Verbe.

Procession à la chapelle Pauline. — Bénédiction du cierge pascal.

Deux Massiers ouvrent la marche; ils sont suivis par deux Acolytes : l'un porte un petit bassin de vermeil, où sont les grains d'encens, et l'autre l'encensoir. Viennent ensuite le Sous-Diacre, portant la croix; le Diacre, portant le *tricereo*. Un Maître des cérémonies, ayant à la main un petit cierge bénit, allumé au feu nouveau, marche à la gauche du Diacre; deux autres Acolytes sont à côté de lui. Le Diacre, arrivé à la porte de la balustrade, baisse le *tricereo*, et le Maître des cérémonies allume un des trois cierges. Après l'avoir relevé, il fléchit le genou, ainsi que l'assistance, excepté le Sous-Diacre, qui porte la croix; et le Diacre chante seul ces paroles : *Lumen Christi*; le chœur répond : *Deo gratias*. Le Diacre étant entré dans la chapelle, on allume de la même manière le second cierge du *tricereo*, et il répète comme la première fois, mais d'un ton plus haut : *Lumen Christi*; on fléchit encore le genou. Devant le trône, on allume le troisième cierge, et, élevant la voix, il répète les mêmes paroles. On fait la troisième génuflexion; le chœur répète toujours : *Deo gratias*.

Le Diacre remet à un Acolyte le *tricereo*; il se place à côté du Célébrant, et après lui avoir fait bénir l'encens, il se met à genoux, tenant le missel, lui demande la bénédiction, et va au

lieu désigné, du côté de l'épître, chanter l'*Exultet*, appelé encore *Præconium paschale*, magnifique cantique attribué à saint Augustin et à saint Ambroise, ou à saint Léon I.er Il a à sa droite le Sous-Diacre avec la croix, et le Thuriféraire; deux Acolytes sont à sa gauche, l'un tenant le *tricereo*, et l'autre le bassin, avec les grains d'encens bénits.

Le cierge pascal, qui rappelle la colonne de feu qui guida le peuple hébreu dans le désert, représente plus spécialement le véritable conducteur des chrétiens voyageant en ce monde, et aspirant, après leur pélerinage, à la véritable terre promise, où Dieu lui-même sera leur récompense. On peut dire aussi que cette apparition du cierge pascal allumé, est un symbole de l'animation du corps du Sauveur quand il sortit du tombeau, comme les cinq ouvertures pratiquées dans ce cierge rappellent les cinq blessures faites à son corps sacré.

Les bénédictions sont en particulier réservées, soit aux Évêques, soit aux Prêtres; celle du cierge pascal seule est dévolue au Diacre, revêtu de blanc comme l'Ange qui annonça la résurrection, tandis que les officiers de l'autel portent encore la couleur violette, rappelant ainsi la douleur et les craintes des Apôtres et des Disciples. On connaît la pensée de saint Augustin sur le ministère de l'Ange qui annonça aux pieuses femmes la résurrection du Sauveur : c'est par une femme que la race humaine succomba; c'est par une femme vierge que s'est opérée la rédemption; et c'est par les femmes que fut connue et proclamée la résurrection : c'est un ministre inférieur de l'Église qui annonce cette même résurrection et bénit le cierge. De même que les Apôtres n'embaumèrent pas le corps du Sauveur, mais bien les simples Disciples; de même aussi c'est un Diacre, représentant ces mêmes Disciples, qui place dans le cierge pascal les cinq grains d'encens, considérés comme le symbole de l'embaumement du corps du Sauveur.

Aux paroles *Curvat imperia,* le Diacre fixe au cierge pascal les cinq grains d'encens, en forme de croix; et aux paroles *ignis*

accendit, il allume le cierge avec une des trois bougies du *tricereo.* C'était une ancienne coutume de l'orner de fleurs et de guirlandes, et d'inscrire, soit au milieu de ses ornements, soit sur la cire même, l'année de la résurrection du Sauveur.

Quand le cierge a été bénit, on le laisse allumé au lieu même où la bénédiction a été faite, auprès du pupitre, du côté qu'occupent les Cardinaux-Diacres, et le roseau ou *tricereo* allumé est placé du côté de l'évangile, auprès de l'autel. On allume régulièrement le cierge pascal à toutes les messes et vêpres solennelles, jusqu'à l'Ascension, et, en ce jour, on l'éteint après l'évangile. Anciennement, dans certaines églises, on éteignait un des trois cierges du *tricereo* à la fin de la seconde messe, pour figurer la mort temporelle de la seconde personne de la sainte Trinité, laquelle mort est symbolisée par la consommation des espèces sacramentelles. Le Diacre, après avoir quitté les habits blancs, prend les ornements violets, et va se placer à côté du Célébrant, qui s'asseoit sur un fauteuil placé sur le marchepied de l'autel, du côté de l'épître. Il a la figure tournée vers le trône, et reste sur ce siége jusqu'à ce que l'on ait chanté les douze prophéties.

Lecture des prophéties.

Le dernier Chantre, averti par un Maître des cérémonies qui se tient auprès de lui, entre dans le presbytère de la chapelle; il fait la génuflexion devant l'autel, et devant le Pape, s'il est présent. Le Célébrant et les Cardinaux saluent; et, placé en face de l'autel, ce Chantre commence la lecture de la première prophétie, d'un ton grave et d'une voix distincte. Quand la leçon est terminée, il va baiser les pieds du Pape. Pendant le chant de la prophétie, le Célébrant, assis sur le fauteuil, la lit à voix basse, et quand elle est finie il se lève. Dès qu'il est arrivé à l'autel, il chante l'oraison, avant laquelle le Diacre dit : *Flectamus genua;* le chœur répond : *Levate;* ce qui s'observe à toutes les autres oraisons, excepté à la dernière. Le Chantre qui a lu la première prophétie, se retire après avoir fait les génuflexions, et aussi-

tôt celui qui le précède immédiatement entre pour réciter la deuxième leçon, et ainsi de suite jusqu'à la douzième. Le chœur répond à toutes les oraisons : *Amen.* Après la quatrième et la onzième, les *contralti* entonnent le trait qui accompagne ces leçons, et le chantent gravement.

Anciennement, la première de ces prophéties était récitée en langue grecque, et puis on la répétait en latin. Anastase, dans la *Vie de Benoît III,* en l'année 855, mentionne cet usage pour le Samedi saint et la veille de la Pentecôte. On récitait même, en ces jours, différents psaumes et autres prières dans les deux langues, ainsi que l'atteste le premier *Ordo romain,* composé avant le neuvième siècle. Amalarius, qui vivait en 812, rapporte souvent avec éloge ce rit antique, et y joint plusieurs belles réflexions, surtout dans le chapitre 2, *De divinis officiis.*

On vit reparaître cet ancien rite sous Benoît XIII, créé pape en 1724. Ce Pontife, dans la première *fonction* du Samedi saint qu'il célébra, voulut qu'un Élève du collége Grec lût la première prophétie en cette langue, après qu'un Chantre de la chapelle en eut fait la lecture en latin. On nomma la veille de la Pentecôte, pour la même raison, *le Samedi des douze prophéties,* non qu'il y en eût douze pour ce jour-là, mais parce qu'on comptait la répétition grecque des six prophéties récitées en latin.

Après le chant de la douzième prophétie, le Célébrant dépose la chasuble, et se prosterne avec ses ministres devant l'autel. Pendant ce temps, deux *soprani,* à genoux au milieu de la chapelle, ayant devant eux un escabeau, entonnent les grandes litanies des saints. Au verset *Propitius esto,* les ministres assistants se lèvent pour se rendre à la sacristie et se revêtir d'ornements blancs. Ils retournent à la chapelle avec le Prêtre-Assistant, au moment où l'on chante le verset *Peccatores, te rogamus, audi nos.* Le Cardinal-Célébrant se lève à ces paroles, va à son fauteuil, où, s'étant assis, il se revêt des ornements pontificaux de couleur blanche : si déjà le Pape était entré dans la chapelle, portant

la chape et l'étole rouge, il déposerait ces deux vêtements sacrés, et en prendrait de couleur blanche.

Pendant ce temps, on allume les cierges de l'autel, placés sur les six chandeliers de vermeil; on allume pareillement les cierges de la balustrade; on enlève du trône du Pape le voile de soie violette qui recouvrait la draperie de lames d'argent, brodée de fleurs d'or, dont ce trône est habituellement orné; on ôte aussi de l'autel la garniture violette, au-dessous de laquelle se trouve le parement blanc. Les Maîtres de la chambre et les Camériers des Cardinaux entrent dans la chapelle pour ôter à ceux-ci leurs chapes violettes et les revêtir de leurs chapes rouges. Quand, après la *fonction*, ces mêmes Cardinaux quittent le manteau rouge, quoiqu'ils portent la soutane et la ceinture violette, ils prennent néanmoins la *mantelletta* et la mosette rouges. Par la même raison, lorsque les Cardinaux retournent à leurs palais, au lieu de l'ombrelle violette que portent leurs gens en se rendant à la *fonction*, ils reprennent l'ombrelle rouge.

L'Église, après avoir déposé ses habits de tristesse, se revêt de ses ornements de fête, et montre la joie que lui cause la résurrection de son époux, par le son des cloches, les chants d'allégresse, des illuminations, et autres manifestations de joie et de triomphe. Elle se réjouit aussi de cette sainte filiation des nouveaux adorateurs en Jésus-Christ, qu'elle appelle dans ses temples, où, selon l'ancien rit, ses ministres confèrent le saint baptême; et elle recommande à ses enfants de méditer encore sur les souffrances du Sauveur, d'honorer son glorieux sépulcre, afin de partager la gloire de sa résurrection.

Messe chantée devant le Pape. — Un Auditeur de rote annonce au Pontife l'Alleluia.

Les litanies des saints étant terminées, le Pape vient dans la chapelle, revêtu de la chape, et portant la mitre lamée d'or. Arrivé au pied de l'autel, il la dépose, commence le psaume *Judica*, et fait la confession, ayant à sa gauche le Célébrant. Ce dernier monte à l'autel, le baise, et attend que le Pape soit sur son trône,

où le Pontife, après avoir reçu l'obédience des Cardinaux-Évêques, met dans l'encensoir l'encens, qui lui est présenté par le premier Cardinal-Prêtre, et aussitôt le Cardinal-Célébrant encense l'autel. Il est encensé à son tour par le Diacre, et le Pape par le premier Cardinal-Prêtre, après que les Cardinaux de son ordre et les Cardinaux-Diacres ont rendu l'obédience. Les Chantres exécutent le *Kyrie* * en plain-chant pendant cet encensement. Le Célébrant se rend à son siége, et entonne solennellement le *Gloria in excelsis Deo*, que les Chantres de la chapelle continuent en chant figuré. Pendant que des employés de la *Floreria* enlèvent le voile violet qui recouvrait la tapisserie représentant la *Résurrection de Jésus-Christ*, qui orne l'autel, les Gardes-Nobles relèvent leurs épées, qu'ils tenaient baissées; les Massiers pontificaux relèvent en même temps leurs masses d'argent. Les mortiers de la Garde-Suisse retentissent au-dehors, l'artillerie du château Saint-Ange fait entendre des salves, et les cloches sont mises en branle, après avoir été muettes depuis la messe du Jeudi saint.

Un décret de la congrégation des Rites veut qu'en cette matinée on découvre les images et les tableaux, soit pendant le *Gloria*, soit après l'office. Après l'hymne angélique, que les Évêques seuls disaient autrefois les jours de Noël et de Pâques, le Cardinal-Célébrant dit l'oraison, et, quand le Sous-Diacre a chanté l'épître, un autre Sous-Diacre Auditeur de rote, vêtu d'une tunique blanche, accompagné d'un Maître des cérémonies, fait d'abord une génuflexion à l'autel, et ensuite se rend à la dernière marche du trône, où il dit à haute voix : *Pater sancte, annuntio vobis gaudium magnum, quod est Alleluia.* Le Sous-Diacre, après avoir baisé le pied du Pape, retourne à la sacristie. Le mot hébreu *Alleluia*, qui signifie *louez Dieu*, fut prononcé par Moïse sur le mont Sinaï, quand le Seigneur lui apparut; saint Jean l'évangéliste entendit, dans l'île de Pathmos,

* Voy. la note 17, première partie.

les anges qui chantaient l'*Alleluia*, en se tenant dans l'attitude de l'adoration devant la majesté divine. C'est ainsi que les chrétiens ont été instruits à répéter en l'honneur du Seigneur cette acclamation de louange.

Quand on a annoncé au Pape ce chant d'allégresse, que l'Église ne redisait plus depuis qu'elle était entrée dans la sainte carrière de la pénitence, le Célébrant chante l'*Alleluia* trois fois, en haussant successivement la voix d'un ton, et chaque fois les Chantres répondent en contre-point, et ne font la cadence finale qu'à la troisième fois. Les deux plus anciens *soprani* entonnent ensuite le verset *Confitemini Domino*. Le trait *Laudate*, qui doit être prolongé jusqu'à ce que le Diacre soit parvenu au lieu où il doit chanter l'évangile, est chanté alternativement par quatre Chantres à voix de *soprano*. Le Pape met l'encens dans l'encensoir, et le Diacre, après avoir reçu la bénédiction ordinaire, va chanter, sans acolytes et sans thuriféraires, l'évangile où saint Matthieu raconte la résurrection de Jésus-Christ. L'Église mêle ce signe de deuil à son allégresse, afin de rappeler mystiquement que si notre Seigneur est ressuscité, il n'est pas encore néanmoins apparu. Après l'évangile, le Cardinal-Prêtre assistant encense le Pape pour la seconde fois.

En ce jour on ne chante ni *Credo*, ni offertoire, ni motet, afin d'imiter le silence des femmes qui allèrent avec des parfums au sépulcre : c'est là l'explication que donnent de ce rit quelques liturgistes. Le Célébrant, revenant à l'autel, continue la messe, reçoit la bénédiction du Pape, qui ensuite met l'encens dans l'encensoir, et bénit l'eau, que lui présente le Sous-Diacre, à genoux, en disant : *Benedicite, Pater sancte*. Le Cardinal-Célébrant ayant encensé l'autel, est encensé lui-même par le Diacre, qui porte aussitôt l'encensoir au premier Cardinal-Prêtre, et celui-ci encense le Pape pour la troisième fois. Le Sacré-Collége, la prélature, le Prince assistant, les magistrats romains, le Maître du Sacré-Hospice, et les autres dignitaires, sont successivement encensés. Le chœur répond au *Dominus vobiscum* et à la préface; il

chante le *Sanctus*, et omet l'*Agnus Dei* *. On ne donne pas la paix en ce jour, parce que le Christ ne s'est point encore manifesté, et ne l'avait pas donnée à ses Disciples. On peut dire aussi que l'omission de l'*Agnus Dei* fait allusion au silence des femmes qui n'avaient pas cru au divin Rédempteur ressuscité.

Nous lisons dans Martène qu'anciennement, en diverses églises, le Samedi saint il y avait communion du clergé et du peuple. Ailleurs c'était le Jeudi saint ou le Vendredi saint, comme on l'a dit plus haut. C'est ce qui fut cause qu'on laissa tomber en désuétude l'usage de lire la passion de saint Matthieu, qui est marquée pour le dimanche de Rameaux; celle de saint Luc pour le Jeudi saint, et celle de saint Jean pour le Vendredi saint, afin de consacrer plus de temps à cette communion générale, comme le remarque le cardinal Tommassi. On trouve dans le *Bullaire des Dominicains*, tome 8, la concession faite par Innocent XII, le 8 Juin 1692, relative « à trois messes que l'on pouvait célébrer, le Samedi saint, dans la chapelle de Notre-Dame d'Atocha, au couvent des Franciscains de Madrid; *de tribus missis in Sabbato sancto celebrandis in sacellu S. M. de Atocha, matritensis cœnobii, fratrum Prædicatorum* ». Saint Pie V avait précédemment défendu de célébrer la messe et la *fonction* conformément aux anciens rites, dont nous avons fait mention dans la nuit du Samedi saint. Il existe un décret de Pie VI, en l'année 1780, confirmant celui de la congrégation des Rites, par lequel il est accordé au Duc de Parme la faculté de faire célébrer la messe et les autres *fonctions* du Samedi saint dans la ville même de Parme,

* On peut voir dans les écrivains liturgistes à quelle époque fut introduite cette touchante invocation au divin Sauveur, véritable Agneau de Dieu, qui efface les péchés des hommes. A cause des troubles qui affligèrent l'Église on substitua les paroles *da nobis pacem*, à la formule *miserere nobis*, au rapport du pape Innocent III. Cet usage prévalut dans toute la chrétienté : une seule église, celle de Saint-Jean-de-Latran, a retenu l'ancien rit, et les trois invocations *Agnus Dei* y sont terminées par les paroles *miserere nobis*. Le diacre Jean, chanoine de cette basilique, a écrit que cette église étant comme l'image du ciel, ceux qui prient dans ce temple, le plus *saint de la terre*; semblent déjà en possession de cette paix éternelle qui est l'apanage des élus. *(N. du T.)*

pendant la nuit du Samedi saint, pourvu que l'on évite les inconvénients qui avaient déterminé le pape saint Pie V à en faire la défense. Nous lisons, en outre, que Calixte III, le 9 Mars 1457, avait accordé aux religieux Servites la permission de célébrer l'unique messe de ce jour, à deux heures après midi *, dans leur église de l'Annonciation de Florence, et dans celle de Sainte-Marie de la grande rue de Bologne. Mais ce privilége ayant été étendu dans la suite, en vertu de diverses concessions pontificales, aux autres couvents du même ordre, saint Pie V suspendit l'usage de ce privilége, comme le raconte le P. Archange Giani, dans ses *Annales de l'ordre des Servites.*

Fin de la messe. — Chant des vêpres.

Après la communion on omet la postcommunion **, afin d'intercaler, pour ainsi dire, les vêpres dans la messe elle-même. L'antienne *Alleluia* est entonnée par le plus ancien des *soprani;* deux autres entonnent le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes,* que le chœur reprend en faux-bourdon. Après le psaume, les deux anciens *soprani* entonnent le *Magnificat* de Luc Marenzio. Pendant que le chœur chante l'antienne, le Pape met l'encens dans l'encensoir, qui est porté ensuite au Célébrant; celui-ci encense l'autel, et, sans mitre, reçoit ensuite l'encens des mains du Diacre; ce dernier porte l'encensoir au premier

* Un seul jour dans l'année, le saint sacrifice de la messe est offert, à Rome, dans l'après-midi; nous voulons parler de la messe célébrée à quatre heures du soir, le Samedi saint, dans l'église Sainte-Marie-Egyptienne, par l'Évêque arménien catholique, assisté du clergé de sa nation. Malgré la différence des rites, c'est la même hostie que l'on immole et le même Dieu que nous adorons. Le costume oriental du clergé et des chrétiens d'Arménie, leur langue, leur chant, donnent un intérêt tout particulier à cet office, qui reporte l'imagination dans de lointaines régions où le Christianisme fut autrefois si florissant.

** L'omission de la postcommunion rappelle, au dire des auteurs liturgistes, l'usage où l'on était généralement de ne point donner ce jour la communion au peuple. Il est plus raisonnable de penser que cette omission et toutes celles déjà remarquées de plusieurs parties de la messe, s'expliquent par la nécessité où l'on était d'abréger l'office du matin, à cause du grand nombre de catéchumènes, d'adultes et d'enfants à qui on administrait le saint baptême. *(N. du T.)*

Cardinal-Prêtre, qui encense le Pape. Le Diacre, après avoir encensé le premier Cardinal-Prêtre et les deux Diacres assistants, commence l'encensement du Sacré-Collége. Le *Gloria Patri* est chanté après que les Cardinaux-Prêtres ont été encensés, et le Diacre alors s'incline vers l'autel, au milieu de la chapelle, jusqu'à *Sicut erat*, que les Chantres ne finissent qu'après l'encensement des Cardinaux-Diacres. On répète encore l'antienne *Vespere autem sabbati;* et enfin, lorsque le Célébrant a dit *Dominus vobiscum,* auquel le chœur répond, et qu'il a récité l'oraison, le Diacre chante *Ite, missa est, Alleluia, Alleluia,* et les Chantres répondent, en chant figuré : *Deo gratias, Alleluia, Alleluia.*

Après cet *Alleluia* solennel, Sa Sainteté donne la bénédiction ordinaire ; le Célébrant publie l'indulgence de trente ans, parce qu'il n'y a pas eu de discours prononcé. Le Pape descend du trône, s'agenouille sur son prie-dieu ; il sort de la chapelle, et se rend dans la salle des Parements pour quitter ses habits sacrés : là il se couvre du camauro blanc, s'il a l'habitude de s'en servir; il prend la mosette de damas blanc, bordée d'hermine, et la porte jusqu'au samedi de la semaine de Pâques. Ses mules ou sandales sont pareillement blanches, avec une croix d'or : le premier Aide de la chambre les lui met dans l'appartement contigu à la salle des Parements, après que le second Maître des cérémonies lui a ôté la *falda*. Si, pendant le temps qui s'écoule jusqu'au samedi suivant, le Pape doit sortir et visiter quelque église, il prend l'étole blanche.

XVI.

Chapelle papale du saint jour de Pâques.

C'est le jour de toutes les joies spirituelles et des espérances immortelles qu'inspire aux chrétiens la glorieuse commémoration de la résurrection de Jésus-Christ. L'Église, qui, pendant la semaine destinée à célébrer les mystères du Calvaire, était restée triste et solitaire, comme une mère à la mort de son fils unique, quitte ses habits de deuil, et appelle tous ses enfants à partager les sentiments qui l'animent.

A Rome, c'est la fête catholique par excellence, que le peuple et les grands, le clergé et la cour pontificale, célèbrent avec le plus de solennité. Dès l'aurore de ce jour, si grand parmi les chrétiens, l'artillerie du château Saint-Ange annonce la fête; de gigantesques bannières, aux couleurs pontificales, flottent sur les remparts de ce château; les fidèles remplissent les temples, et le peuple, en habits de fête, se rend à saint-Pierre, où le concours des pèlerins et des étrangers est immense. Les Prélats, les Ambassadeurs, les Cardinaux, dans leurs magnifiques mais sévères équipages, arrivent, les uns dans la basilique, les autres au Vatican, pour faire partie du cortége qui doit accompagner le Pape.

La fête de ce jour est appelée *le Grand jour, le saint dimanche de Pâques, la Solennité des solennités, etc.* Cette auguste festivité est célébrée par le souverain Pontife, au milieu de toutes les pompes ecclésiastiques, dans la basilique de Saint-Pierre du Vatican. C'est à cause de la grandeur et de la majesté de ce temple, et parce que les cérémonies y sont accompagnées de plus d'ordre et de splendeur, qu'il a été choisi, non-seulement pour

la fête de Pâques, mais encore pour les imposantes cérémonies du couronnement des Papes, des canonisations, de la fête de saint Pierre et saint Paul, et de Noël. C'est donc à Saint-Pierre du Vatican que le Pape officie en ce saint jour de Pâques, quoique Sixte-Quint eût déterminé que la fonction devait être célébrée à Saint-Jean-de-Latran, où devait aussi être donnée la bénédiction papale. Plus anciennement, la solennité pascale avait lieu à Sainte-Marie-Majeure, où, dès les temps les plus reculés, la station de ce jour est marquée. Encore même aujourd'hui on y chante les vêpres solennelles de la fête, auxquelles assistent les Cardinaux.

Nous avons décrit, d'après Galletti, au commencement de cet ouvrage (pag. 8), quelques-uns des anciens rites usités dans la célébration de la fête de Pâques, quand le Pape allait en ce jour célébrer les saintes *fonctions* à Sainte-Marie-Majeure. Depuis long-temps l'usage des stations étant tombé en désuétude, le cérémonial usité autrefois a été abandonné.

La Chapelle papale solennelle du jour de Pâques a été tenue plusieurs fois par le souverain Pontife dans les palais apostoliques. Pie VII et Grégoire XVI ont eu officié dans la chapelle Pauline du Quirinal.

Nous avons également fait connaître (pag. 58) le cérémonial qui précède la *fonction*, et les officiers et dignitaires qui commencent à remplir les devoirs de leur charge, soit en se rendant dans les appartements du Pontife à l'heure de la cérémonie, soit en l'accompagnant dans la salle des Parements pour y prendre la *falda*, l'aube, l'étole, la chape, le formal précieux et la tiare. Dans les Chapelles solennelles, ces divers insignes lui sont présentés par des Prélats qui se tiennent à genoux; les Cardinaux-Diacres en revêtent le Pape, et le premier Cardinal-Diacre lui met la triple couronne : ainsi revêtu, le Pontife met l'encens dans l'encensoir, et le bénit.

Les Cardinaux, arrivés au Vatican, accompagnés de leur cortége de *gala*, que nous avons décrit (pag. 55), se revêtent, dans

la salle Ducale, des ornements sacrés propres à leur ordre : les Évêques, prennent la chape et le formal précieux; les Prêtres, la chasuble; les Diacres, la dalmatique; les Archevêques et Évêques assistants et non assistants, la chape; les Prélats orientaux revêtent les ornements prescrits par leurs rites; enfin, tous les dignitaires prennent ou la cape, ou le costume qui leur est particulier.

Les Maîtres des cérémonies du Pape portent le surplis, la soutane et la ceinture rouges; dans les fonctions ordinaires, ils portent la soutane et la ceinture violettes. Le cortége commence à se mettre en marche quand le Pape a béni l'encens; il sort de la salle Ducale, traverse la salle Royale, où le Pape monte sur la *sedia*, descend par l'escalier Royal, et arrive dans le portique de la basilique.

En décrivant la cérémonie du couronnement du Pape (p. 85), nous avons fait l'énumération des officiers, prélats, dignitaires et personnages éminents de la cour romaine composant le cortége imposant qui précède et accompagne le souverain Pontife à son entrée solennelle dans la basilique de Saint-Pierre. Une partie des troupes pontificales occupent, sous les armes, les avenues du portique et la nef de la basilique jusqu'à l'autel de la Confession. Les Gardes-Suisses, les Gardes-Nobles et les Généraux des troupes pontificales, en grand costume, font leur service auprès du Sacré-Collége et du Pape.

Le Chapitre de Saint-Pierre, ayant à sa tête l'Archiprêtre-Cardinal, en cape fourrée d'hermine, reçoit Sa Sainteté sous le portique : le Pape bénit le Chapitre. Au défilé du cortége devant la statue de Constantin, les tambours battent aux champs, les cloches de la basilique et les trompettes des Gardes-Nobles se font entendre. Le Pape franchit le seuil de la grande porte du temple : ce moment a quelque chose d'imposant et de solennel que l'on ne saurait décrire. A l'entrée du Pontife dans la basilique, les Chantres de la chapelle entonnent l'antienne *Tu es Petrus*. En passant devant la chapelle où le Saint-Sacrement est exposé, tous

les personnages qui composent le cortége fléchissent le genou. Le Pape descend de la *sedia*, le Cardinal-Diacre lui ôte la tiare, et Sa Sainteté se met à genoux sur son prie-dieu, couvert de damas et de coussins blancs; les Cardinaux ôtent leur mitre, et font avec le Pontife leur adoration. Après l'avoir terminée, la procession continue sa marche vers le maître-autel. Le Pape entre dans le presbytère par le côté de l'épître, et il descend de la *sedia* devant le marchepied du maître-autel, où il se met à genoux sur un prie-dieu. Après une courte oraison, il monte sur le trône de tierce.

La disposition des lieux est la même que celle que nous avons décrite pour la cérémonie du couronnement; seulement, comme le Pape, à cette dernière solennité, a chanté tierce dans la chapelle de Saint-Grégoire, où il s'est revêtu de ses ornements sacrés, le petit trône, appelé aussi le trône de tierce, n'a pas été élevé dans le presbytère du côté de l'épître, comme dans les solennités de Pâques, de saint Pierre et de Noël; il est orné de draperies de velours rouge, mais sans baldaquin; le dossier est d'étoffe d'argent à grandes rosaces d'or, décoré des armes de Sa Sainteté; les coussins sont de même étoffe. Les divers dignitaires occupent sur leurs bancs respectifs la place que nous avons fait connaître.

Dès que le souverain Pontife s'est assis sur son fauteuil, portant la mitre précieuse, et assisté de deux Cardinaux-Diacres, le Sacré-Collége vient rendre son obédience. Les Cardinaux tiennent en main leur mitre blanche, où ils mettent leur calotte rouge, saluent l'autel, et viennent individuellement baiser la main au Pape; ils font les révérences ordinaires, redescendent du trône, et reviennent à leurs bancs, où ils restent debout jusqu'à ce qu'ils aient tous rendu leur hommage. Aux Cardinaux succèdent les Archevêques et Évêques assistants et non assistants, qui font la génuflexion sur le palier du trône, et baisent le genou du Pape; à ceux-ci, les Abbés mitrés et les Pénitenciers, qui baisent, à genoux, les pieds du Pontife: ils font trois génuflexions,

la première en montant au trône, la deuxième à la dernière marche, et la troisième après leur obédience, et ensuite ils reviennent à leurs places.

Cette cérémonie, qui consiste, comme on le voit, à rendre au vicaire de Jésus-Christ l'hommage dû à sa haute dignité, étant terminée, le Cardinal-Diacre ôte la mitre à Sa Sainteté, qui, debout, entonne tierce par les paroles ordinaires, *Deus, in adjutorium, etc.*; les Chantres continuent. Le Pape se rassied, lit les psaumes et fait la préparation à la messe. Quand les psaumes sont terminés, le Pontife entonne l'antienne *Hæc dies*, et, debout, il dit *Dominus vobiscum*, et termine par l'oraison, le *Benedicamus*, auquel deux *soprani* répondent, et par le verset *Fidelium animæ*, récité à voix basse. Le Pape se lave les mains pour la première fois, d'après le cérémonial déjà décrit: le Prieur des Chefs de quartier ou le Maître du Sacré-Hospice est conduit à la crédence du Pape par un Auditeur de rote et un Clerc de la chambre; l'Échanson pontifical, en habit de ville, met sur les épaules de ce dignitaire un voile de soie blanche, garni de dentelles d'or, qu'il assujettit, à l'aide de rubans, devant sa poitrine; il lui remet l'aiguière de vermeil. L'Échanson donne ensuite à l'Auditeur de rote le linge bordé de dentelles, posé sur le bassin de vermeil; enfin le Clerc de la chambre prend le grémial blanc qui doit ceindre le Pape pendant qu'il se lave les mains. Précédés de deux Massiers, ils se rendent au trône de tierce, où, à genoux sur la plate-forme, le Prieur des Chefs de quartier ou le Maître du Sacré-Hospice, sans épée, verse l'eau; l'Auditeur de rote présente le linge; les Massiers sont restés à genoux sur la dernière marche. Le Clerc ayant repris le grémial, ces officiers reviennent à la crédence, et vont à la place qu'ils occupent en Chapelle. Le Pape est ensuite revêtu de ses ornements sacrés par les ministres, et dans l'ordre que nous avons fait connaître (pag. 92). Nous ferons seulement remarquer que le *pallium* dont le nouveau Pontife est décoré au pied de l'autel, comme nous l'avons vu le jour de son couronnement, est placé sur ses épaules

immédiatement sur la chasuble, par le Cardinal-Diacre d'office, qui l'assujettit avec les trois épingles * enrichies de diamants, dont nous avons parlé. C'est après que le Cardinal-Évêque assistant a mis au doigt du Pape l'anneau pontifical, que Sa Sainteté bénit l'encens, et descend du trône de tierce, où il ne remonte plus.

Le Pontife est précédé du Doyen des Votants de signature, thuriféraire; des sept Acolytes, portant les chandeliers; du Sous-Diacre Auditeur de rote, portant la croix; du Sous-Diacre latin, marchant entre le Diacre et le Sous-Diacre grecs, et portant le livre des évangiles, dans lequel est renfermé le manipule qui sera plus tard attaché au bras du Pape. Vient ensuite le Cardinal-Diacre, suivi du Cardinal-Évêque assistant. Le Pape est assisté des deux Cardinaux-Diacres, et de deux Auditeurs de rote, qui soutiennent à droite et à gauche les bords de la *falda*, et du premier Maître des cérémonies; il est suivi de deux Camériers secrets assistants, qui soutiennent l'extrémité de la *falda* et la

* En décrivant les cérémonies du couronnement, nous avons vu le Pontife recevoir pour la première fois le *pallium*. Il a été dit que les trois épingles employées à le fixer sur la chasuble, étaient comme un emblème des trois clous qui servirent au crucifiement du divin Sauveur. Les écrivains ecclésiastiques ne sont pas d'accord sur le nombre de ces clous : les uns en admettent trois, les autres quatre. Ceux-ci admettent comme nécessaire un support (*suppedaneum*), fixé à la croix, sur lequel reposèrent les pieds adorables du Sauveur crucifié; ceux-là le rejettent. L'imposante autorité de Benoît XIV semble rendre probable l'opinion qui admet les quatre clous; disons cependant qu'elle n'est autre que celle de Grégoire de Tours, qui n'est pas à l'abri de toute critique. L'opinion la plus répandue en Italie, le plus grand nombre d'auteurs anciens, comme les plus anciennes représentations du Sauveur en croix, font croire que notre Seigneur y fut attaché avec trois clous seulement. On peut voir les crucifix qui sont dans la collection des antiquités chrétiennes du Vatican. Quant au *suppedaneum*, les peintres semblent d'accord avec le plus grand nombre des écrivains pour l'admettre : ils prétendent que les mains n'eussent pu supporter, sans se déchirer, le poids du corps. Au point de vue anatomique, nous croyons cette opinion peu fondée : à part la solidité des tissus, la résistance du système osseux, et le point d'appui que les extrémités du corps devaient trouver dans les clous qui fixaient les pieds à la croix, il faut compter pour beaucoup encore la résistance provenant de la contraction musculaire générale des suppliciés qu'on y attachait pleins de vie, et sans doute que le divin Sauveur ne fut pas mieux traité que le plus criminel d'entre eux. *(N. du T.)*

queue de la soutane; du Doyen de la rote, Custode de la mitre usuelle; des Patriarches, des Archevêques et des Évêques assistants au trône. Ce cortége se dirige vers le grand trône, et le Pape vers l'extrémité du banc des Cardinaux-Diacres, où se tiennent debout les trois derniers Cardinaux-Prêtres. Ceux-ci s'avancent vers le Pontife, et, lui faisant une profonde inclination, ils sont admis l'un après l'autre à lui baiser le visage et la poitrine, ou bien au double embrassement. Cet usage, usité seulement aux messes pontificales, rappelle les rois Mages quand ils allèrent adorer Jésus enfant, selon l'interprétation d'Innocent III. Les deux baisers figurent les deux natures de Jésus-Christ, que les Mages reconnurent dans le divin Enfant : le liturgiste Chiapponi donne cette explication. D'autres auteurs reconnaissent dans ce baiser un témoignage solonnel de la charité que notre Seigneur a prêchée lorsqu'il a dit : « Si, offrant votre présent à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre offrande, et allez vous réconcilier premièrement avec lui, et puis vous reviendrez présenter votre offrande ». On explique aussi d'une manière symbolique un autre ancien rite, qui rappelle celui que nous rapportons ici, et d'après lequel le Primicier de l'école des Chantres, lorsqu'il rencontrait le Pape sortant de la sacristie, lui baisait, comme nous l'avons vu, l'épaule droite, pour rappeler que les anges annoncèrent aux bergers la naissance de Jésus-Christ (8).

Lorsque les trois Cardinaux sont revenus à leurs stalles, le Pape dirige sa marche vers le baldaquin, et s'arrête au pied de l'autel : là le Cardinal-Diacre lui ôte la mitre. Aussitôt le Pontife commence le psaume *Introibo* et fait la confession. Cependant les Prélats portant l'encensoir et les chandeliers, les posent sur la crédence et vont à leurs places. La croix est placée du côté de l'évangile, auprès de l'Auditeur de rote chargé de la porter. Le Cardinal-Évêque assistant se tient à la droite du Pape; à sa gauche est le Cardinal-Diacre d'office : ceux-ci répondent au Pape. Les Cardinaux assistants se tiennent derrière, ainsi que tous les

autres personnages dont nous avons parlé, qui récitent le *Confiteor,* de même que tout le clergé. Quand le Pape dit l'*Indulgentiam,* le Sous-Diacre d'office, qui était à genoux du côté de l'évangile, lui met le manipule au bras gauche. En attendant, les Chantres *contralti* entonnent l'introït, et ensuite le psaume *Domine, probasti me,* qu'ils répliquent jusqu'à ce que le Pape soit monté à l'autel. En ce moment l'on chante le *Gloria Patri;* le Pape et tous ses assistants inclinent la tête. Après le *Sicut erat* on répète l'introït et on commence le *Kyrie, eleison.* Le Pape baise l'autel au milieu, ainsi que le livre des évangiles, que lui présente le Sous-Diacre. Il met l'encens dans l'encensoir, soutenu par le Cardinal-Évêque, et il fait l'encensement de l'autel. Il reprend ensuite la mitre, et il est encensé par le Cardinal-Diacre : ce dernier est ensuite admis à baiser la joue gauche et la poitrine du Pontife, ce que font après lui les deux autres Cardinaux assistants.

Après l'encensement, le Pape va de l'autel, où reste le Cardinal-Diacre, placé au côté de l'épître, au grand trône, surmonté d'un baldaquin, dont nous avons assigné la place. Le baldaquin est composé d'une immense draperie de velours rouge avec galons et franges d'or; il est suspendu par des cordons d'or, que soutiennent des anges pareillement dorés. D'autres anges tiennent en main les clefs et la tiare. Les courtines sont ornées des armes du Pape, et le fond, de lame d'argent, est enrichi de fleurs d'or semblables à celles qui décorent l'étoffe des coussins du siége. Les deux côtés du trône sont parés de damas rouge à galons et à franges d'or. Le Pape se rend à ce grand trône, accompagné du Cardinal-Évêque, des Cardinaux-Diacres assistants, des Auditeurs de rote, qui soutiennent les bords de la *falda,* et des Camériers secrets, qui tiennent l'extrémité, ainsi que des Patriarches, Archevêques et Évêques assistants au trône : là, debout et sans la mitre, que garde le Doyen de la rote, le Pontife lit l'introït; puis il dit avec les assistants le *Kyrie,* et continue la messe d'après les rites que nous avons décrits. Nous ne mentionnons ici que ceux

que nous n'avons pas fait connaître, ou qui sont propres à la fête.

C'est ainsi qu'un peu avant le chant de la préface, deux Maîtres des cérémonies vont avertir les deux derniers Cardinaux-Diacres, et, les précédant, ils les accompagnent au pied de l'autel. Les deux Cardinaux, montant les degrés, se placent, l'un à droite, l'autre à gauche, du côté de l'épître et de l'évangile, et, tournés du côté de la croix dans l'attitude la plus respectueuse, ils gardent cette position jusqu'à ce que, avant la communion, le Pape quitte l'autel, rappelant ainsi les deux anges qui se tenaient auprès du sépulcre du Sauveur, ressuscité d'entre les morts.

Le Pape chante l'oraison dominicale; mais lorsqu'il entonne le *Per omnia secula seculorum*, le chœur ne répond pas *Amen*, parce qu'en ce même jour de Paques, d'après une ancienne tradition, 'pendant qu'un souverain Pontife célébrait la messe à Saint-Jean-de-Latran, les anges répondirent du ciel *Amen*. C'est en commémoration de ce prodige, que les Chantres ne font pas la réponse ordinaire. On prétend que ce pape était saint Grégoire-le-Grand. On ajoute que ce même Pontife, un jour qu'il célébrait la messe dans la basilique Libérienne (Sainte-Marie-Majeure), après avoir dit *Pax Domini sit semper vobiscum*, un ange lui répondit : *Et cum spiritu tuo*. Adami, adoptant l'explication donnée par Innocent III, dans son livre des *Mystères de la messe*, nous dit que cet *Amen* signifiant la plainte des fidèles sur la mort du Sauveur, et ce jour étant celui de l'allégresse excitée par la résurrection de Jésus-Christ, on ne le prononce pas, afin de ne pas rappeler la tristesse de ce douloureux sacrifice.

Dans les deux messes pontificales que le Pape célèbre à Noël et à Pâques, il a coutume de donner la communion à tous les Cardinaux-Diacres, aux nobles laïques qui font partie de la Chapelle, aux Ambassadeurs qui s'y trouvent, et aux Légats de Bologne et de Ferrare. Dans ces deux solennités le Cardinal-Diacre d'office revient au trône pour chanter le *Confiteor*, en se tenant à la gauche du Pape, qui est debout, la tête découverte; il s'incline

vers le Pontife aux mots *et tibi, Pater*. Le Pape chante ensuite l'oraison *Misereatur* et *Indulgentiam;* le chœur répond *Amen*, et Sa Sainteté bénit les assistants par un simple signe de croix. Le Diacre retourne à l'autel, prend le ciboire, qu'il montre au peuple et au Pontife, comme il l'a fait pour l'hostie et le calice; puis il le remet au Sous-Diacre, qui le porte au Pape. Pendant le trajet de ce dernier, le Pontife, les assistants et la Garde-Noble fléchissent les genoux. Ensuite deux Auditeurs de rote montent au trône, pour tenir devant le Pape un voile étendu, devant lequel s'agenouillent les Cardinaux-Diacres assistants pour faire la communion, après avoir baisé l'anneau du Pape, ce que font aussi tous les autres communiants. Après les Cardinaux assistants, les autres Cardinaux-Diacres montent au trône, et après eux le Prince assistant, le Sénateur, les trois Conservateurs de Rome, le Prieur des Chefs de quartier et le Maître du Sacré-Hospice. On lit dans Gattico (*Acta cœrem.*, pag. 42), qu'au jour de Pâques le souverain Pontife administrait la communion à tous les Cardinaux-Diacres, auxquels il donnait la main à baiser, et qu'il admettait *ad osculum oris;* chacun d'eux se rendait ensuite à l'autel: « *Ad sumendum Christi sanguinem de manu diaconi Cardinalis, qui in missa servivit, et illis cum calamo, quem tenet in manu dextera, in calice Christi sanguinem ministrat, dicendo :* Sanguis D. N. J. C. custodiat animam tuam in vitam æternam. Amen. *Quo dicto per eum, recipit ipsorum quemlibet communicantium per ordinem ad osculum pacis; et quum omnes communicantes Sanguinem sumpserint, dictus Cardinalis Diaconus dat calamum ad sugendum ab utroque capite Subdiacono, et posteà calicem ad sumendum aliud, quod superest, de sanguine Christi* ». Mabillon, dans son Commentaire sur les *Ordo romains*, rapporte ce qu'on lit dans le *Spicilegium* de d'Achery : « *Urbanus VI. anno* 1378 *post suám in Vat. bas. coronationem omnes Diaconos Cardinales sua manu pretioso corpore et sanguine Christi communicavit, sicut de more Pontificum semper fuit* ».

Nous savons que le pape Alexandre VI, élu en 1492, avait coutume, au jour de Pâques, de communier, non-seulement les Cardinaux, mais tous ceux qui se présentaient, sans distinction; et Burchard raconte que, dans une circonstance où il y avait un nombre très-considérable de communiants, une hostie tomba sur le pavé. (On peut consulter plusieurs ouvrages, tels que ceux de Rocca, où l'on trouve de savantes explications sur ce rit, ainsi que sur les antiquités ecclésiastiques en général.)

Ostension des reliques.

Après la cérémonie, le cortége papal se reforme tel qu'il avait accompagné le souverain Pontife se rendant de la salle Ducale à la basilique; mais le Sous-Diacre latin, ni les Diacre et Sous-Diacre grecs n'en font point partie, non plus que le Votant de signature thuriféraire. Deux chandeliers, au lieu de sept, sont portés auprès de la croix. Le Pape, monté sur la *sedia*, couvert du grand dais flottant, que l'on soutient autour de lui, des Camériers portant les flabelles de chaque côté, s'avance vers un prie-dieu recouvert de draperies blanches, et situé au milieu de la grande nef. Deux bancs couverts de tapis et garnis de coussins sont réservés aux Cardinaux, que leurs Doyens respectifs conduisent aux places qui leur sont assignées. Le Pape, arrivé à son prie-dieu, dépose la tiare, et vénère les reliques majeures de la Croix, de la sainte Face et de la Lance. Elles sont montrées, comme le jour du Vendredi saint, par un Chanoine de Saint-Pierre, en étole et en gants rouges, assisté de deux autres Chanoines, en surplis et en rochet. Chacune de ces ostensions est indiquée par le son de deux clochettes. Le Chanoine bénit le peuple avec ces reliques, mais seulement aux deux angles de la loge ou galerie, et non point au milieu, comme cela se pratique toujours quand le Pape n'est pas présent, *in majestatis Pontificiæ reverentiam.*

L'ostension des reliques en ce jour n'est pas accompagnée de la distribution des oraisons *Ante oculos*, comme nous l'avons vu

pour celle du Vendredi saint. Les Cardinaux y assistent dans l'ordre qui a été décrit, et au milieu d'eux se tiennent, le long de la nef, tous les autres personnages de la Chapelle. Après avoir adoré les saintes reliques, le Pape reprend la tiare, monte sur la *sedia*, et, précédé de son cortége, il se rend par le vestibule de la basilique et le grand escalier Royal, au balcon ou *loge de la Bénédiction*, qui est ornée comme au Jeudi saint. Les Cardinaux, les Évêques et les Abbés, couverts de leurs mitres, marchent devant le Pape.

Bénédiction solennelle *.

Après l'adoration des saintes reliques, le Pape, comme on l'a déjà vu, accompagné des Cardinaux et des Prélats, se rend dans la salle de la Bénédiction, au-dessus du portique de Saint-Pierre, sous lequel s'ouvre un large balcon, appelé *tribune* ou *loggia*, richement décoré pour la cérémonie. Le souverain Pontife arrive, précédé de la croix, au milieu des flabelles et des insignes de sa suprême autorité, majestueusement entouré des Cardinaux, Patriarches, Archevêques et Évêques, et de tous les hauts dignitaires de la cour Pontificale. Dès que le Pontife apparaît, le silence le plus profond règne sur la place, et parmi ces spectateurs qu'anime alors une seule pensée. Le Pape, toujours porté sur la *sedia*, s'avance accompagné des Cardinaux assistants; il se place sur la partie saillante de la tribune : il porte l'étole, la chape brochée d'or et la tiare précieuse.

Le Pontife qui paraît aux yeux de cette multitude est le successeur de celui à qui il fut dit, il y a plus de dix-huit siècles, par le Fils éternel de Dieu, qu'*il était pierre, et que sur cette pierre il bâtirait son Église, et que les portes de l'enfer ne prévaudraient pas contre elle; qu'il lui donnerait les clefs du royaume du ciel; que tout ce qu'il lierait sur la terre serait délié dans le ciel; que tout ce qu'il délierait sur la terre, y serait aussi délié.*

* Voyez la note 19, seconde partie.

C'est le successeur de celui à qui il fut dit encore : *Simon, voyez : Satan a désiré vous avoir, afin qu'il pût vous cribler comme le blé; mais j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaillît pas; et vous, étant une fois converti, confirmez vos frères.* Il lui fut dit enfin *de paître non-seulement les agneaux, mais* encore *les brebis....* Au milieu de cet imposant appareil, le peuple demande la bénédiction du Pontife dans ce jour mémorable, comme autrefois Abraham désirait la recevoir de Melchisédech.

Le Pape, avant de bénir son peuple, récite, assis, les prières que nous avons fait connaître (pag. 113). Un Évêque assistant, à genoux, tient le livre, et un autre le cierge.

Le Pontife donne la bénédiction selon le cérémonial qui a été décrit pour le jour du couronnement. Les personnages distingués des deux sexes sont admis à considérer ce spectacle imposant, que la plume ne saurait décrire, du haut de la galerie qui est à gauche du grand vestibule de la basilique. Cette galerie a été, depuis peu de temps, agrandie et embellie; une partie est destinée aux princes et aux ambassadeurs.

Après la bénédiction, l'*Amen* est solennellement répété quatre fois. La multitude fait entendre de vives acclamations, la musique des régiments exécute de brillantes fanfares, les cloches de Saint-Pierre et l'artillerie du château Saint-Ange annoncent que le Pontife vient de bénir son peuple.

Les deux Cardinaux assistants lisent, l'un en latin, l'autre en italien, les formules de l'indulgence plénière accordée aux fidèles qui ont reçu la bénédiction papale dans les dispositions convenables. Ces formules, imprimées, sont jetées à la foule, qui assiége les avenues du portique.

Le Pape, après avoir encore donné une bénédiction particulière avant de quitter le grand balcon, se rend dans la salle des Parements, où il dépose les habits sacrés pour reprendre la mosette et l'étole blanche. Il quitte la *falda* dans un cabinet contigu, ainsi que les mules brodées et les bas de la messe pontificale, pour reprendre les chaussures usuelles de couleur blanche. Enfin, pré-

cédé de la croix pontificale, le Pape retourne dans ses appartements, suivi du même cortége qui l'avait accompagné de la salle des Parements à la salle Ducale. Aussitôt que le Pape est sorti de la *loge de la Bénédiction*, les Cardinaux et les autres Prélats quittent leurs habits sacrés, qu'ils remettent à leurs Camériers, et, accompagnés de leurs Maîtres de chambre et de leurs Caudataires, ils descendent le grand escalier, et arrivent à la colonnade, où les attendent leurs équipages de cérémonie.

Anciennement, quand le Pape avait donné la bénédiction solennelle, il revenait, porté sur la *sedia*, à la chambre des Parements, et les Cardinaux déposaient la chape, la chasuble et la dalmatique, excepté les trois Cardinaux-Diacres, qui prenaient la barrette rouge, au lieu de la mitre. Les autres Cardinaux prenaient leur barrette rouge et leur manteau de même couleur, et accompagnaient le souverain Pontife, mais non pas collégialement, c'est-à-dire, en n'observant pas le cérémonial marqué pour les Cardinaux réunis. La croix était portée par un Auditeur de rote en cape, mais sans Acolytes céroféraires. Lorsque le Pape était arrivé à la chambre des Parements, et après qu'il avait quitté les habits pontificaux, il recevait du Cardinal-Doyen, au nom du Sacré-Collége, les joyeuses félicitations pour l'*heureuse Pâque*. Le Pontife les accueillait par des expressions de bienveillance et de remercîment. Le Maître de la Chapelle pontificale demandait au souverain Pontife s'il voulait qu'on exécutât des concerts avec accompagnement d'orgue pendant le repas qu'il allait prendre. Si la réponse était affirmative, chacun des Chantres recevait une coupe de vin et un bisantin (monnaie ancienne). Jusqu'à ces derniers temps, les Chantres ont reçu un agneau et des vivres de la table pontificale, ainsi qu'un doublon (pièce de monnaie), à titre de récompense. Adami nous fournit ces détails dans ses *Observations*. Il y fait aussi mention des vêpres chantées par les Chantres de ladite Chapelle pontificale, dans la salle qui précède les chapelles secrètes des palais apostoliques, au saint jour de la résurrection de notre Seigneur.

Le Pape n'assiste publiquement à aucune cérémonie religieuse dans l'après-midi du jour de Pâques. Le Sacré-Collége se rend, en cortége de *gala*, dans la basilique Libérienne de Sainte-Marie-Majeure, où, comme on l'a dit, avait lieu autrefois la *fonction*. Après les vêpres solennelles, les Cardinaux vont à Saint-Jean de Latran vénérer les têtes des bienheureux Apôtres.

Les vêpres capitulaires, célébrées dans la basilique Vaticane, sont précédées de la procession dite *des trois Maries;* elle rappelle le pélerinage des trois saintes femmes au tombeau du Sauveur.

Le jour de Pâques, l'Aumônerie apostolique fait distribuer des secours à tous les pauvres qui se présentent au Vatican. Comme aux fêtes de Noël, d'abondantes aumônes sont distribuées à tous les prisonniers, et des secours à domicile sont portés aux familles les plus nécessiteuses de Rome. Des captifs détenus dans les fers sont mis en liberté; on imite ainsi la clémence du divin Sauveur, dont l'apparition dans les limbes fut un signal de liberté pour les justes, qui attendaient le bienfait de sa résurrection. Il n'est personne ainsi qui ne trouve dans la célébration des grandes fêtes chrétiennes un motif de se réjouir.

Les fêtes religieuses sont, à Rome, des fêtes populaires, et le jour de Pâques, consacré à la plus grande solennité catholique, l'est aussi par l'expression naïve des sentiments de foi et d'allégresse qui animent la population. On célèbre la résurrection du Sauveur, comme la fête de la grande famille chrétienne. Dans les académies et dans les réunions littéraires, on décerne des couronnes aux auteurs des meilleurs discours et pièces de vers en l'honneur de Jésus-Christ ressuscité, où l'on célèbre les conquêtes et les bienfaits de la Religion, et les triomphes de l'Église.

La magnifique illumination de la coupole de Saint-Pierre, qui est telle qu'aucune autre capitale ne saurait présenter aux regards étonnés des voyageurs un spectacle semblable, et le feu d'artifice tiré sur le château Saint-Ange, dans lequel divers emblêmes, d'ingénieuses devises rappellent que la Religion consacre aussi ces réjouissances publiques, ne peuvent être que mentionnés ici.

XVII.

Chapelles papales de l'octave de Pâques.

Elles se tiennent dans les chapelles des palais apostoliques: le cérémonial usité ne diffère point de celui que nous avons fait connaître; il faut en excepter celle du samedi *in Albis*, dont nous allons bientot parler.

C'est un Cardinal-Prêtre qui chante la messe, dans la chapelle Sixtine, le lundi de Pâques. Le Pape y assiste, et, d'après un privilége accordé par Clément XI, en 1716, c'est le Procureur-Général des Minimes qui, en habit de religieux, prononce le discours d'usage, et annonce l'indulgence de trente ans.

Le lendemain, c'est encore un Cardinal-Prêtre qui chante la messe, et un Élève noble du collége Nazaréen, qui, en cape violette, prononce le discours. En 1788, Pie VI ne tint point ce jour-là Chapelle papale au Vatican, à cause de la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge; il fut la tenir à l'église de la Minerve.

XVIII.

Chapelle papale du samedi in Albis. — Bénédiction des Agnus Dei.

On a voulu voir dans l'usage qu'a conservé l'Église de distribuer, sous le nom d'*Agnus*, de petites médailles de cire, comme un souvenir de la coutume où étaient les Romains d'envoyer à leurs clients de petits présents également en cire; on y a vu aussi

un souvenir de ces petites figures de cire qu'Hercule enseigna aux Italiens à sacrifier à la place des victimes humaines qu'ils immolaient à Saturne. Ces signes, auxquels les païens attachaient des vertus surnaturelles, se retrouvent, chez les Grecs comme chez les Arabes, sous différents noms. L'Église, dans sa sagesse, a voulu sanctifier ces anciens usages, qu'il eût été difficile d'abolir, et, à l'exemple de Moïse, qui reproduisit dans les cérémonies hébraïques quelque chose du culte égyptien, les souverains Pontifes ont adopté et sanctionné plusieurs coutumes que le paganisme laissait aux hommes désabusés. C'est ainsi que l'eau bénite rappelle l'eau lustrale, et au lieu de ces superstitieuses amulettes qu'on portait attachées au cou sous le nom de *Bullæ*, quand elles étaient rondes, comme un signe de liberté, les chrétiens, s'armant de la croix, portent sur eux le signe auguste de la rédemption, ou quelques reliques de saints, usage qui remonte à des temps reculés : il était généralement répandu à Antioche, au rapport de saint Chrysostôme, et à Rome, où l'image de plusieurs martyrs se voyait dans la boutique des artisans, gravées sur des pierres précieuses, ou peintes sur la muraille. On lit même, dans plusieurs endroits de l'histoire ecclésiastique, que les chrétiens de la première Église, particulièrement dans les temps de persécution, portaient sur eux le Saint-Sacrement dans une petite boîte suspendue à leur cou. Mais l'emblême le plus répandu dans la société chrétienne naissante, était l'image du Sauveur sous la figure d'un agneau ou sous celle du bon pasteur. C'est, en effet, l'Agneau qui est venu effacer les péchés du monde, ou le Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis.

Dès sa naissance, l'Église, dans quelques-unes de ses cérémonies, s'est servie d'huile et de cire. Chaque catéchumène, après le baptême, sacrement qne l'Église conférait tous les ans avec solennité à la fête de Pâques, recevait un cierge; on lui faisait goûter du lait, du miel et du vin; on suspendait à son cou une *bulle* de cire bénite, représentant l'image de l'Agneau de Dieu: c'étaient autant de symboles de la vie nouvelle qui s'ouvrait devant

lui, et de cette liberté des enfants de Dieu dont il allait jouir. Plus tard, le baptême des enfants en bas âge rendit de plus en plus rare celui des catéchumènes adultes; mais les souverains Pontifes voulurent perpétuer la distribution des médailles de cire, autant en mémoire des victoires de l'Église, que de l'adoption des catéchumènes en qualité d'enfants de Dieu. L'*Ordo romain* de saint Gélase I.er, en 494, cité par Baronius, rapporte la coutume où étaient les Papes de distribuer au peuple les *Agnus Dei* bénits par eux. Léon III envoya à Charlemagne un *Agnus Dei* enchâssé d'or et enrichi de pierreries, en 798. Le cardinal Bellarmin; le docte Alcuin, précepteur de Charlemange; Amalarius, Onufre, Panvinius; Guillaume Durand, évêque de Mende; Suarez, évêque de Vésone, et plusieurs autres auteurs, parlent de la cérémonie de la bénédiction des *Agnus*.

Céremonie de la Bénédiction.

Le Pape, la première année de son pontificat, et à chaque période de sept années, a la coutume de bénir les *Agnus Dei*, de cire blanche et de forme ovale, représentant, d'un côté, l'image du Sauveur sous la figure d'un agneau qui tient l'étendard de la croix, et de l'autre côté, la figure de quelque saint. C'est la veille ou l'avant-veille du samedi *in Albis* que se fait cette bénédiction, le plus souvent dans la salle Clémentine du Vatican. Le prélat Sacristain a soin de disposer tous les objets nécessaires à la cérémonie. C'était lui qui, avec ce qui restait du cierge pascal de l'année précédente, confectionnait les *Agnus*, en ajoutant suffisamment de la cire. Aujourd'hui ce sont les religieux Cisterciens de Sainte-Croix *de Jérusalem* qui les préparent; mais les Papes accordent à leur Sacristain le privilége d'en bénir en particulier, quand ils le jugent convenable, pour satisfaire à la piété des fidèles, et ceux-là ne peuvent être l'objet de la cérémonie que nous décrivons. Revêtu de l'amict, de l'aube, de la ceinture, de l'étole de damas blanc, et de la mitre lamée d'argent, enrichie de perles, le Pape bénit d'abord l'eau contenue dans un

grand bassin d'argent; ensuite il verse dans le même bassin, en forme de croix, du baume et du saint-chrême, en récitant les oraisons marquées dans le Rituel romain. Les *Agnus Dei* lui sont présentés dans un grand bassin d'argent à surface plate, et, après avoir récité les oraisons *Deus omnium, Domine Jesu, O Alme spiritus etc.*, il les encense; il s'asseoit sur un fauteuil, et on lui remet la mitre. Les Camériers présentent à Sa Sainteté les *Agnus*, qu'elle plonge dans le bassin d'eau bénite. Les Cardinaux, ceints d'un grémial de fin lin, les en retirent, et les donnent à divers Prélats domestiques, qui les portent sur de grandes tables couvertes de nappes, où ils sèchent. Le Pontife se relève, et achève les prières de la bénédiction. On replace ensuite les *Agnus* dans le grand bassin d'argent à grande surface. On chante l'hymne *Ad regias agni dapes*, et, après l'*Exaudiat nos, omnipotens*, Sa Sainteté donne la bénédiction.

Cette cérémonie, qu'on appelait aussi le baptême des *Agnus*, puisque, au dire de Panvinius, elle a comme succédé au baptême des catéchumènes, se continue le lendemain, suivant la quantité des médailles de cire à bénir; mais elle doit être toujours finie le vendredi, pour qu'elles puissent être distribuées dans la Chapelle papale du lendemain, qui se tient à la chapelle Sixtine : un Cardinal-Prêtre y dit la messe, et proclame ensuite l'indulgence de trente ans : il n'y a point de sermon ce jour-là.

Après la communion du Célébrant, les Maîtres de chambre et les Camériers des Cardinaux apportent à Leurs Éminences les habits sacrés, dont ils se revêtent à leurs places. Les autres Prélats se rendent dans la sacristie pour déposer leurs chapes violettes; ils prennent la *cotta*, qu'ils portent sur le rochet : à la prélature se réunissent les Pénitenciers de Saint-Pierre, en chasuble de damas blanc, portant leurs bonnets carrés noirs. Le Pape, assis sur son trône, revêtu de la chape blanche, et la mitre lamée d'or sur la tête, bénit l'encens. Ensuite deux Massiers, l'Acolyte thuriféraire, doyen des Votants de signature; le Sous-Diacre de la Chapelle, portant la croix au milieu de deux Acolytes; le Sous-

Diacre apostolique, Auditeur de rote, vêtu de la tunique blanche, et deux Chapelains du commun, précédés de la Garde-Suisse, se rendent dans la chapelle Pauline. Là le Sous-Diacre apostolique trouve, sur une table convenablement ornée, le grand bassin d'argent dans lequel sont les *Agnus* bénits, enveloppés et liés par des rubans de soie violette; il prend le bassin, et le cortége rentre dans la chapelle Sixtine : l'assistance fléchit le genou, et le Sous-Diacre portant le bassin dit à haute voix, en s'adressant à Sa Sainteté: *Pater sancte, isti sunt Agni novelli qui annuntiaverunt vobis Alleluia, modo venerunt ad fontes, repleti sunt claritate, Alleluia :* le chœur répond *Deo gratias, Alleluia.* Arrivé au milieu du presbytère, le Sous-Diacre répète les mêmes paroles; il les répète une troisième fois au pieds du Pape, le chœur répond *Deo gratias, Alleluia;* et aussitôt il monte sur le palier du trône. Le souverain Pontife commence alors la distribution des *Agnus*, d'abord aux Cardinaux, qui viennent les recevoir, debout, dans leurs mitres, baisant ensemble la médaille, ainsi que la main et le genou du Pape; aux Patriarches, Archevêques et Évêques assistants et non assistants, qui viennent les recevoir dans leurs mitres et à genoux, baisant les *Agnus* et le genou de Sa Sainteté; ensuite au Commandeur du Saint-Esprit, aux Abbés mitrés, qui présentent aussi leurs mitres et baisent les pieds du Pape; aux Pénitenciers, qui les reçoivent dans leurs bonnets, et baisent également les pieds du Pontife; enfin aux autres dignitaires qui, dans l'ordre établi, comme nous l'avons vu pour la distribution des cierges bénits et des palmes, sont admis à recevoir ces médailles de cire de la main du Pape. En 1722, deux princes de la maison de Bavière reçurent en Chapelle deux *Agnus* de la main d'Innocent XIII. Lorsqu'il y a à Rome, ou dans la tribune princière de la Chapelle, des souverains catholiques, le Camérier secret Secrétaire d'ambassade va leur offrir, au nom du Pape, des *Agnus* bénits. Benoît XIV se conforma à cet usage, en 1739, à l'égard de Jacques III, roi d'Angleterre.

La distribution des *Agnus* terminée, le souverain Pontife se

lave les mains d'après le cérémonial plusieurs fois décrit, et les Camériers lui ôtent le grémial dont on l'avait ceint avant la cérémonie. Après la messe, le Pape revient dans la salle des Parements, et l'assistance quitte la chapelle. Si Sa Sainteté ne pouvait point elle-même distribuer ces *Agnus*, le Célebrant la remplace, et on observe le cérémonial usité dans la Chapelle de la Purification, lorsque le Pape ne fait pas la distribution des cierges.

XIX.

Premières vêpres et Chapelle papale de l'Ascension.

C'est dans la chapelle du palais apostolique qu'on chante ces premières vêpres. Benoît XIII les fit chanter, en 1725, dans la basilique de Latran. On observe le cérémonial que nous avons fait connaître pour la célébration des premières vêpres de l'Épiphanie; la seule particularité que l'on remarque, c'est que le tableau de l'autel représente l'*Ascension du Sauveur*, et que les Cardinaux quittent ce jour-là leur camail fourré d'hermine.

La Chapelle papale du lendemain, fête de l'Ascension, se tient quelquefois dans les chapelles des palais apostoliques où réside le Pontife. Sixte-Quint avait ordonné qu'elle se tiendrait dans l'église Vaticane; mais l'usage semble avoir prévalu de célébrer la cérémonie dans la basilique de Latran, où le Pape se rend en cortége de ville, et les Cardinaux avec leur carrosse de suite et leur livrée de *gala*. Le Pontife, en chape blanche et mitre d'or, porté sur la *sedia*, précédé du cortége tel que nous l'avons décrit pour fête de la Chaire de Saint-Pierre, sort de la sacristie de la basilique, et, après avoir adoré le Saint-Sacrement à l'autel du Crucifix, il se rend à son trône. Un Cardinal-Évêque célèbre la

messe, et le bref qui lui en donne la permission est fixé à une colonne du baldaquin. Jusqu'à ces derniers temps, c'était un Prêtre séculier qui prêchait en Chapelle; mais Pie VII, en 1807, accorda aux élèves du collége Capranica le privilége de prononcer ce jour-là le discours en Chapelle papale. Après que le Diacre a chanté l'évangile, on éteint le cierge pascal, pour indiquer la séparation de Jésus avec ses Apôtres et son Ascension glorieuse; on enlève aussi les deux palmes bénites qui décoraient la salle des Parements depuis le dimanche des Rameaux. A l'offertoire les Chantres pontificaux exécutent le motet de Palestrina, *Viri Galileæ.*

Après la messe, le Pape et le Sacré-Collége vénèrent les précieuses têtes des Apôtres Pierre et Paul, exposées sur le grand tabernacle du baldaquin. Ensuite, précédé de toute la prélature et des Cardinaux, portant la tiare et assis sur la *sedia*, le Pontife se rend dans la galerie du portique de la basilique, où, du haut du balcon, il donne au peuple, réuni sur la place, la solennelle bénédiction, en observant les rites que nous avons déjà fait connaître en décrivant la même cérémonie pour la fête du couronnement du nouveau Pape et pour le jour de Pâques.

On annonce, après la cérémonie, l'ouverture de l'année sainte, sous le portique du Vatican, si l'année suivante concourt avec le grand jubilé : la Chapelle papale a lieu, dans ce cas, dans la basilique Saint-Pierre.

XX.

Premières vêpres de la Pentecôte. — Chapelle papale du lendemain.

C'est toujours dans les chapelles des palais apostoliques qu'on célèbre les offices de la Pentecôte. La tapisserie de l'autel représente la *Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres;* et, après le capitule, le souverain Pontife descend du trône et se place devant son prie-dieu : il demeure à genoux pendant que l'on chante l'hymne *Veni, Creator.*

La fête de la Pentecôte s'appelait autrefois *Pascha rosata* (Pâque rosée), parce que dans beaucoup d'églises on jetait, du haut de la voûte, des roses sur les assistants. A Saint-Jean-de-Latran, pendant le chant du *Veni, Creator,* retentissent des trompettes, pour rappeler le bruit qui précéda la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, dont l'Église célèbre la mémoire. Autrefois la station avait lieu à Sainte-Marie *des Martyrs,* le dimanche avant la Pentecôte : les Pontifes s'y rendaient en pompe; on y célébrait la messe du Saint-Esprit, pendant laquelle on jetait, par l'ouverture de la coupole, des roses sur l'autel et sur l'assistance.

Anciennement, la Chapelle papale de la Pentecôte était tenue dans les basiliques, surtout à Saint-Pierre. En 1725, Benoît XIII assista à la cérémonie, qui eut lieu à Saint-Jean-de-Latran. Maintenant, comme on l'a dit, la *fonction* a lieu dans la chapelle Sixtine, où les Cardinaux se rendent accompagnés de leurs carrosses de suite et de leurs livrées de *gala.* Le Pape entre en Chapelle comme le jour précédent; mais il porte la tiare, et autrefois il s'y rendait sur la *sedia.* C'est un Cardinal-Évêque suburbicaire qui chante la messe. A l'*Alleluia,* chanté par des hautes-contres,

le Pontife va à son prie-Dieu; le Cardinal-Diacre lui ôte la mitre, et on entonne le verset *Veni, sancte Spiritus.* En vertu d'une concession de Clément XIV, c'est un Élève du collége de la Propagande qui prêche ce jour-là en Chapelle papale.

Les premières vêpres de la Trinité, de même que la Chapelle papale du lendemain, ne présentent aucune circonstance particulière : on se conforme au cérémonial que nous avons fait connaître.

XXI.

Premières vêpres pour la fête du Corpus Domini.

C'est dans la chapelle Sixtine que l'on chante les premières vêpres solennelles de cette fête, alors même que les Papes habiteraient le palais Quirinal. Le Sacré-Collége et toute la prélature assistent à la cérémonie. Le Pape, en chape brodée d'argent, portant la mitre précieuse, entonne les vêpres; l'office se tient d'après le cérémonial accoutumé. On voit le tableau représentant la *Cène eucharistique;* le devant d'autel est de couleur blanche, et les tentures du trône sont d'étoffe lamée d'argent.

Pendant que l'on chante ces premières vêpres, le prélat Majordome, à qui est dévolue la surveillance des lieux où l'on célèbre les fonctions pontificales, revêtu de la *mantelletta* et du rochet, va visiter les lieux que la procession doit parcourir le lendemain, s'assurer de leur décoration, et des dispositions qui sont prises pour la marche du cortége. Ce Prélat, assisté du Commandant de place, est accompagné par des soldats de la Garde-Suisse, des Carabiniers pontificaux, du *Battistrada*, des Massiers, du Fourrier majeur, d'un Maître des cérémonies, des Chapelains du commun, du *Florière*, du Sous-Fourrier, des

Bussolanti, et des artistes du palais apostolique. Descendant par la salle Royale, il visite le vestibule, la galerie des Suisses, la colonnade qui lui est contiguë, la place *Rusticuci*, la colonnade opposée, entre dans le portique de la basilique, et, de là, dans l'église, où il se rend à l'autel de la Confession, et, après avoir adoré le Saint-Sacrement dans la chapelle de ce nom, il rentre dans le palais apostolique, où il attend la fin des vêpres dans la salle des Parements.

XXII.

Chapelle papale. — Procession solennelle du Corpus. — Origine de la fête.

L'Église catholique rend plus particulièrement tous les ans un hommage de reconnaissance et un tribut de foi et d'adoration au corps sacré du Sauveur, au jour marqué pour célébrer les triomphes eucharistiques. Quoique, le Jeudi saint, l'Église consacre la mémoire de ce repas céleste dans lequel le Rédempteur se donna lui-même pour servir de breuvage et de nourriture aux fidèles, néanmoins, comme elle s'occupe dans ce jour à pleurer ses souffrances et sa mort, elle ne pouvait rendre au corps sacré de Jésus-Christ l'hommage particulier qui lui est dû.

La céleste vision, en 1230, de la bienheureuse Julienne de Mont-Corneillon, religieuse hospitalière de Liége, en Belgique, si zélée pour le culte eucharistique; l'assentiment des théologiens et des évêques de cette contrée; celui de Jacques Pantaléon, natif de Troyes, en Champagne, archidiacre de l'église de Liége, évêque de Verdun, patriarche de Jérusalem, pape sous le nom d'Urbain IV; le célèbre miracle de Bolsène, en 1264; celui de Daroca, au royaume de Valence, dans la même année; enfin, l'hérésie naissante de Bérenger, qui osait nier la présence réelle

du corps et du sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin, contre laquelle l'Église tout entière voulut protester : telles sont les principales circonstances auxquelles les écrivains ecclésiastiques attribuent l'origine de la fête du *Corpus*.

Urbain IV ordonna, par sa constitution *Transiturus*, du 8 Septembre 1263, que la fête du mystère eucharistique serait célébrée dans tout le monde chrétien le jeudi après l'octave de la Pentecôte. Ce Pontife, dans sa religieuse sollicitude, chargea saint Thomas d'Aquin, alors professeur de philosophie à Orviette, de composer l'office de la nouvelle fête. Quelques écrivains ont pensé que les prières de la messe et la prose *Lauda, Sion*, étaient de saint Bonaventure, qu'Urbain IV avait associé au docteur angélique.

Néanmoins, ce culte si ardemment désiré s'affaiblit après la mort d'Urbain IV, arrivée le 2 Octobre 1264. Mais Clément V, dans le concile général de Vienne, en France, tenu en 1311, d'accord avec tous les Pères, en ordonna la stricte pratique par son décret *Si Dominum de reliquiis*, confirmé par Jean XXII, son successeur immédiat, et par Urbain VI, qui ordonna la célébration de cette fête, même dans les églises frappées d'interdit. Martin V, confirmant de son autorité la nouvelle fête établie, décida dans sa bulle *Ineffabile sacramentum* (*Bull. rom.*, tom. 3, part. 2) qu'elle serait suivie d'une octave, pratique également recommandée par Eugène IV, dans sa constitution *Excellentissimum corporis*. Ces deux derniers Pontifes engagèrent tous les chrétiens à célébrer cette fête, en accordant les nombreuses indulgences qu'ils y attachèrent. (*Racolta di orazioni e pie opere per le quali sono state accordate le sacre indulgenze;* Rom., 1834.) Rien ne fut négligé pour que, dans toutes les églises de la chrétienté, ce jour, appelé justement par le concile de Trente le *Triomphe de la foi sur l'hérésie*, fut solennisé avec pompe. (On peut consulter les nombreux écrivains qui traitent de l'institution et des rites sacrés de cette fête.)

Quant à l'institution de la procession, quelques auteurs préten-

dent, avec Panvinius, qu'il faut l'attribuer à Urbain IV; d'autres veulent que ce soit à Jean XXII, en 1316, Urbain n'ayant parlé, dans sa bulle *Transiturus*, que de la fête, et non de la procession. On convient généralement que l'usage de porter en triomphe le Saint-Sacrement, a commencé à peu près avec l'institution de la fête elle-même : dès-lors, outre le clergé, les rois, les empereurs et les magistrats, chantant des hymnes, se firent un honneur de l'accompagner. C'est alors que s'établit parmi les habitants des villes et des campagnes la coutume d'orner de fleurs, de rameaux et de tapisseries, et de décorer de tentes et de voiles de différentes couleurs, les chemins, les rues et les places publiques par lesquels le Saint-Sacrement devait passer, tandis qu'eux-mêmes se faisaient un devoir de le suivre, portant des cierges allumés, et chantant les prières de l'Église.

A Rome, comme l'atteste Bonani (*Numism. Pontificum*, tom. 2), le rit observé par les Papes qui ont porté le Saint-Sacrement aux processions du *Corpus* n'a pas toujours été le même. Au rapport de Giorgi, qui a écrit la vie de Nicolas V, ce Pontife fut le premier, à Rome, à porter le Saint-Sacrement à cette procession, accompagné des Cardinaux, Archevêques, Évêques, et de tout le clergé: le 8 Juin 1447, ce Pape fit la cérémonie à pied, et se rendit de la basilique de Saint-Pierre à la porte *Castello*, une des sept portes de Rome, aujourd'hui fermée, qui prenait son nom de son voisinage du château Saint-Ange. En 1448, ce même Pontife fit la cérémonie; le cortége sortit de l'église de Saint-Jean-de-Latran, et se rendit à l'église de Saint-Clément. Plus tard, il fut réglé que la procession se ferait dans la basilique de Saint-Pierre; mais on ignore l'époque précise où cette cérémonie a commencé à n'être célébrée que dans cette église. Il est cependant certain que Sixte-Quint, dans sa constitution *Egregia*, du 23 Février 1586, réglant l'ordre des fonctions pontificales, ordonna que la procession, sortant de la chapelle Sixtine, se rendrait dans la basilique de Saint-Pierre; ce qui s'observe aujourd'hui. Quant à la manière de porter le Saint-

Sacrement, nous savons que les Papes n'ont point observé le même rit : les uns l'ont porté assis sur la *sedia*, ayant la mitre sur la tête, tels qu'Innocent VIII, Alexandre VI, Jules II, et Léon X, qui cependant, en 1513, le porta la tête découverte; Clément VII le porta à pied, n'ayant que sa calotte blanche sur la tête. Pie V, en 1566, le porta à pied, ayant la tiare sur la tête; Sixte-Quint, en 1585, porta aussi le Saint-Sacrement à pied, la tête découverte; Grégoire XIV, Innocent XII, montèrent sur la *sedia*, et leurs successeurs imitèrent leur exemple, ou le portèrent à pied, comme Urbain VIII, en 1639.

Mais Alexandre VII fut le premier à introduire dans les processions du *Corpus* l'usage du *talamo*. L'état de sa santé ne lui permettant pas de porter le Saint-Sacrement à pied, et ne voulant pas profiter de la *sedia*, il demanda à Bernini le dessin d'un appareil qui lui permettrait de porter le Saint-Sacrement à genoux, et d'être porté lui-même. Cet appareil ressemblait à un prie-dieu doré et ciselé, porté, à l'aide d'un brancard recouvert de velours rouge, par les Palefreniers pontificaux. Sur le prie-dieu était un piédestal à vis, destiné à recevoir une sphère percée qui devait supporter l'ostensoir, que le Pape, à genoux, devait tenir de ses mains. Le Pape était lui-même soutenu par une forte ceinture, afin que tout le poids du corps agenouillé ne portât pas sur les genoux. Les pieds étaient retenus par un coussin en crin, recouvert de velours, solidement fixé à l'appareil.

Le *talamo* usité aujourd'hui diffère peu de celui d'Alexandre VII; le prie-dieu a été remplacé par une petite table tournante, sur laquelle, à l'aide d'une vis, l'ostensoir est fixé; devant est placé un siége destiné au Pontife, dont les bras s'appuient sur la surface de la table; et, comme le Pape porte une grande chape blanche qui recouvre le *talamo* de son ampleur, et dont les orfrois se réunissent sur la partie antérieure de la table, on croirait que le Pontife, dont la tête est inclinée devant le Saint-Sacrement, est réellement à genoux.

Benoît XIV, Clément XIV et Pie VI portèrent le Saint-Sacre-

ment la tête découverte, et à genoux sur le *talamo;* Pie VII le porta également la tête découverte, et à genoux; mais, postérieurement à 1816, il le porta sur le *talamo,* assis, et la tête découverte. Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI ont suivi cet exemple.

Disposition des lieux que parcourt la procession.

Jusqu'au pontificat de Pie VI, cette procession, sortant de la chapelle Sixtine par la salle Royale et l'escalier Royal, parcourait la colonnade de droite de la place Saint-Pierre, la partie de la place *Rusticuci,* qui lui est contiguë, et entrait dans le *Borgo;* tournant à droite sur la place *Scossa cavallo,* elle passait devant la maison des Pénitenciers de Saint-Pierre, et rentrait dans la basilique par le côté gauche de la place, la colonnade du même côté, et le portique. Aujourd'hui le cours de la procession est abrégé; elle va de l'un à l'autre bras de la colonnade, en longeant la partie de la place *Rusticuci,* qui fait face à la basilique : la partie de cette place que parcourt le sacré cortége est couverte de tentes qui dérobent la vue du ciel, et présente à l'œil une longue ligne droite qui réunit l'extrémité des deux hémicycles. La colonnade est décorée de tapisseries, de guirlandes, de tableaux, de tentures de damas rouge. Entre les arcs de la colonnade on place les armes du Pape régnant et celles des Cardinaux, ornées de guirlandes de fleurs. La colonnade de droite et la place étant sous la juridiction du prélat Majordome, ces lieux sont décorés par les employés du palais pontifical; la colonnade de gauche l'est par les soins de la révérende fabrique de Saint-Pierre.

Au milieu des diverses tentures de damas rouge à franges d'or qui décorent les galeries et la partie de la colonnade la plus rapprochée du palais apostolique, on remarque les belles tapisseries de la fabrique de Doblen, dont Napoléon fit cadeau à Pie VII, après son couronnement, en 1805; elles sont au nombre de huit, représentant des sujets pris de l'histoire sainte. On y admire aussi la belle tapisserie de la *Cène de Léonard de Vinci,* dont nous

avons déjà parlé en décrivant la cérémonie du lavement des pieds; cette tapisserie a été faite sous le règne de Pie VI, à l'hospice de Saint-Michel. Autrefois on exposait, à côté de la statue de Charlemagne, la célèbre tapisserie originale représentant la même *Cène*, que François I.er donna à Clément VII, ou, comme d'autres le veulent avec plus de raison, à Léon X: elle a servi de modèle à celle de l'hospice de Saint-Michel. Jusqu'à ces derniers temps, le portique de Saint-Pierre était orné de ces belles tapisseries que nous voyons exposées en forme de tableaux à la chapelle Sixtine, et variées à chaque fête : ce sont des copies des plus célèbres tableaux des grands maîtres; on y voyait les tapisseries dites de Raphael, dont Cancellieri nous a laissé une exacte description.

Vasari rapporte que le magnifique Léon X, désirant faire fabriquer de riches tapisseries, tissées d'or et de soie, pour l'ornement de la chapelle Sixtine aux fêtes solennelles, le Pontife chargea Raphael de dessiner lui-même ces cartons devenus célèbres, représentant des traits pris de la vie du Sauveur et des Apôtres. Ces tapisseries sont au nombre de vingt-quatre, fabriquées avec une admirable perfection dans la ville d'Arras, en Flandre, et appelées pour cette raison *Arazzi*, par les soins de Bernard Van-Orlay, de Bruxelles, et Michel Coxis, de Malines, disciple du grand peintre, qui surveillèrent l'exécution de ce beau travail; elles coûtèrent à Léon X 60,000 écus. Les inimitables cartons de Raphael sont passés en Angleterre, où ils sont soigneusement conservés dans le palais d'Hampton-Court, que le roi Guillaume et la reine Marie firent bâtir. Le sac de Rome, en 1527, par les troupes du connétable de Bourbon, fut fatal à ces tapisseries; elles subirent des dégradations; mais étant tombées en la possession du duc de Montmorency, général des troupes françaises, ce seigneur les renvoya à Rome, et les ren dit à Jules III, créé pape en 1550.

L'établissement de la prétendue république italienne à Rome, en 1798, ne leur fut pas moins préjudiciable : celle qui repré-

sentait la *Descente du Rédempteur aux limbes* fut brûlée, et toutes les autres furent transportées en France. Enfin, une de leurs vicissitudes encore, c'est leur retour à Rome, en 1814, quand Mgr. de Grégorio, depuis cardinal, les réclama à Paris, et rentra également en possession de la tiare, de l'anneau du pêcheur, et d'autres objets précieux enlevés de la sacristie pontificale par suite des événements politiques. Ces tapisseries servirent encore à décorer le vestibule et les galeries, le jour de la fête du Saint-Sacrement; mais Pie VII, appréciant le rare mérite de ce travail, voulut qu'elles fussent conservées avec le plus grand soin dans les chambres du Vatican bâties par saint Pie V; Grégoire XVI a voulu qu'elles fussent encore plus convenablement exposées, et on les admire aujourd'hui dans la galerie du Vatican qui fait suite à celle des cartes géographiques, où Léon XII avait voulu placer les plus remarquables tableaux.

Messe basse célébrée par le Pape devant le Sacré-Collége.

Les Cardinaux se rendent au palais apostolique, accompagnés de leurs carrosses et de leur livrée de *gala*. Arrivés dans la salle Royale, ils sont revêtus des habits sacrés propres à leur ordre, et mettent la mitre de damas blanc : ils passent dans la chapelle Sixtine, où ils occupent leurs places ordinaires, de même que les Prélats et les dignitaires que nous avons plusieurs fois fait connaître. Le Pape entre en Chapelle accompagné des Prélats de sa cour : il porte des souliers de soie rose, brodés en or, une soutane de soie blanche, une ceinture de même couleur à glands d'or, le rochet de dentelles, la mosette de satin rouge, et l'étole de la même étoffe, richement brodée. Le Cardinal-Doyen ou le Cardinal le plus digne lui présente l'aspersoir. Le Pape se rend immédiatement à son prie-dieu, pour y faire sa préparation à la messe : le prélat Aumônier, en cotte et rochet, et le prélat Sacristain, en cotte, soutiennent, l'un le livre, et l'autre la bougie. Après avoir terminé les prières de la préparation, le Pontife se relève : le Majordome prend l'étole et la mosette que porte Sa

Sainteté, et les remet à un Adjudant de chambre; ensuite le Cardinal-Doyen et le prélat Majordome présentent au souverain Pontife l'eau et le linge pour se laver les mains. Le premier Prélat reste debout; le second se met à genoux. Le Pape lave encore ses mains avant l'*Orate, fratres,* après la communion, et après la messe. Aidé des Maîtres des cérémonies, le Pontife prend l'amict, l'aube, le cordon, la croix, l'étole, la chasuble et le manipule. Après la confession il lit l'introït; le *Kyrie,* le *Gloria,* le *Credo,* le *Sanctus* et l'*Agnus,* sont récités à la manière ordinaire, par les Cardinaux et les Prélats présents en Chapelle. Les huit Chantres qui doivent accompagner le Pape à la procession, exécutent, à l'offertoire, le mélodieux motet de Palestrina, *Fratres, ego enim,* et après l'élévation, l'*O salutaris.* Le Pontife consacre deux hosties. Douze *Bussolanti,* en cape rouge, portant des torches allumées, sont à genoux sur les degrés de l'autel. Après l'*Agnus Dei,* le premier Maître des cérémonies fait baiser au Pape l'instrument de paix, qui est en vermeil, représentant l'image du Rédempteur; il le porte ensuite à baiser au Cardinal-Doyen, au premier Cardinal-Prêtre et au premier Cardinal-Diacre, qui donnent la paix à ceux de leurs collègues les plus rapprochés, et ces derniers à leurs voisins, qui la donnent successivement à tous les autres.

Le Pape ayant terminé la messe, place l'hostie consacrée dans l'ostensoir. Le Saint-Sacrement reste exposé aux respectueuses adorations de l'assistance; les *Bussolanti* demeurent à genoux sur les degrés de l'autel, et Sa Sainteté se rend dans la sacristie pour y déposer la chasuble et y faire son action de grâces. Le Pontife est ensuite revêtu de la grande chape de satin blanc, brodée en or, et revient s'agenouiller sur les gradins inférieurs de l'autel, où il adore et encense le Saint-Sacrement; il se relève ensuite, et se rend dans la salle Royale, pour monter sur le *talamo,* où il s'asseoit sur le siége. On place sur ses épaules un grand voile de satin blanc, bordé de dentelles d'or, et un Camérier lui ôte la calotte blanche. Cependant le premier Cardinal-Diacre,

ayant pris sur l'autel l'ostensoir, qu'un Maître des cérémonies recouvre de l'ombrelle, va le fixer sur la petite table du *talamo*, et le Pape entoure de ses mains le pied du Saint-Sacrement, dans l'attitude du respect le plus profond. Les Maîtres des cérémonies disposent convenablement les orfrois de l'immense chape papale, qui recouvre, comme nous l'avons dit, tout le *talamo*, que les Palefreniers, en simarre, élèvent bientôt après sur les épaules.

Avant la fin de la messe, la procession se met en ordre sous la direction du premier Cardinal-Diacre, qui, la *férule* en main, revêtu de la dalmatique, et la mitre sur la tête, est assis à la porte de la galerie des Suisses, entre le Gouverneur de Rome et le prélat Majordome. La procession commense à défiler : ceux qui la composent marchent deux à deux, selon l'ordre des rôles approuvés par le Pape. Devant le portique de la basilique se place un Curseur du premier Cardinal-Vicaire, qui appelle à haute voix une grande partie des personnes qui composent la procession, que doivent diriger les Maîtres des cérémonies. Pendant la marche de cette première partie du cortége, le Maître des Curseurs pontificaux, placé non loin du premier Cardinal-Diacre, lit à haute voix le *Motu proprio*, souscrit par le Pape la première année de son pontificat, qui règle la marche de la procession et assigne l'ordre des préséances.

Tous ceux qui composent le cortége ont un cierge à la main, et lisent les prières qui leur sont distribuées, et qui ont été imprimées sous ce titre : *Laudes in festo Corporis Christi continuè alternatìm recitandæ dùm SS. Sacramentum, à Pontificio Vaticano sacello in basilicam principis Apostolorum, solemni supplicationis ritu circumfertur.* Les Papes accordent toujours cinq ans d'indulgence à la récitation de ces prières. Chaque ordre religieux a ses Chantres, et chaque clergé des églises les siens, qui alternent avec les premiers. Le chant religieux des hymnes en l'honneur du Saint-Sacrement, et les sons joyeux du carillon de Saint-Pierre, font naître dans l'âme de douces sensations. Les Curseurs pontificaux, en habit noir, manchettes de dentelles, simarre de

soie violette bordée de soie de la même couleur, portant leur masse, surveillent et dirigent la marche du cortége, et pourvoient au bon ordre. Ils sont assistés par les Maîtres des cérémonies, revêtus d'une soutane de serge rouge et d'un surplis; les deux premiers portent la soutane de soie, la ceinture à glands et le surplis sur le rochet. Des détachements de soldats précèdent et escortent le cortége, qui s'avance dans l'ordre que nous allons décrire.

Défilé du cortége.

Les Élèves de l'hospice de Saint-Michel, en soutane de serge noire avec ceinture, précédés de la croix et de leur bannière;

Les Élèves de la maison des Orphelins, sous leur bannière, en soutane blanche.

Clergé régulier.

Chaque communauté, précédée de la bannière et de la croix, au milieu de deux Acolytes, marche dans l'ordre suivant :

Les Franciscains du tiers-ordre, appelés les *Petits-déchaussés*, leurs sandales aux pieds, leur tunique de laine tannée, avec capuchon, manches étroites et boutonnées; leur cordon bleu, terminé par un flocon; chapelet à la ceinture; pélerine ronde sur les épaules, qui se prolonge et se partage sur la poitrine;

Les Augustins *déchaussés*, en tunique de laine noire avec capuchon pyramidal, manches larges, ceints d'une courroie de cuir noir, chapelet au côté gauche;

Les Capucins, à longue barbe, tunique de laine gris brun, capuchon, ceinture de corde, chapelet au côté;

Les religieux de Saint-Jérôme, en tunique de serge tannée, avec capuchon; petit manteau, ceinture de cuir, bas noirs;

Lés Minimes de saint François de Paule, en tunique de serge noire à grandes manches; capuchon rond, uni au scapulaire, qui descend jusqu'au genoux; cordon de laine, bas noirs;

Les Tierçaires de saint François, ou les Franciscains du tiers-

ordre : col à l'instar des ecclésiastiques, tunique de serge noire, cordon blanc terminé en flocon; aumusse de serge noire, ronde sur le devant, terminée en pointe sur les épaules;

Les Fanciscains conventuels ou mineurs, portant un col blanc, vêtus comme les précédents, cordon avec nœud, chapelet au côté;

Les Cordeliers mineurs réformés et observantins : tonsure et sandales, tunique de laine gris noir, capuchon court et pointu, ceinture de corde, chapelet à côté; ils sont suivis des Cordeliers de la même observance, sous la même bannière, formant une seule famille, habillés de la même manière, ayant seulement les manches étroites;

Les Ermites de saint Augustin : col noir, tunique de serge noire à grandes manches, ceinture de cuir, pélerine avec capuchon pointu, bas noirs;

Les Carmélitains *chaussés,* de l'ancienne observance : tunique de serge tannée, scapulaire de la même couleur, ceinture de cuir, manteau, étroite pélerine avec capuchon blanc, large tonsure, bas noirs;

Les Serviteurs de Marie : col bordé de blanc, tunique, scapulaire, manteau, capuchon de serge noire et ceinture de cuir, chapelet de Notre-Dame des Douleurs, bas noirs;

Les Dominicains ou frères Prêcheurs : tunique de serge blanche, scapulaire et bas blancs, chapelet à la ceinture, pélerine et manteau noirs, capuchon doublé de blanc, et large tonsure.

Ordres monastiques.

Les Olivetains : froc de serge blanche à grandes manches, capuchon plissé au cou, bas blancs et tonsure;

Les Cisterciens ou les religieux de Cîteaux, en froc noir avec capuchon pointu, bas blancs;

Les Camaldules : froc blanc, capuchon pointu, bas blancs;

Les Bénédictins : robe de serge noire, plissée des pieds à la tête; capuchon rond, col et bas noirs, tonsure;

Les Chanoines réguliers de Latran et de Saint-Sauveur *: soutane de serge blanche, rochet de lin, et manteau noir;

Clergé séculier.

Il est précédé de la croix et des Acolytes. Deux Chantres entonnent les prières.

Les Élèves du séminaire Romain, en soutane et *soprana* violette, et surplis ou cotte;

Les cinquante-quatre Curés de Rome, en cotte et étole blanche; soutane et ceinture de soie noire s'ils appartiennent au clergé séculier, étole blanche et habit religieux s'ils sont réguliers.

Chanoines et Bénéficiers des collégiales.

De Saint-Jérôme-des-Esclavons,
De Sainte-Anastasie,
De Saint-Celse et Saint-Julien,
De Saint-Ange *in Pescheria,*
De Saint-Eustache,
De Sainte-Marie *in Viâ latâ,*
De Saint-Nicolas *in Carcere,*
De Saint-Marc,
De Sainte-Marie *aux Martyrs* (Rotonde).

Ils marchent sous une même croix : quelques-uns portent l'aumusse, d'autres la cotte ou surplis : plusieurs collégiales ont un prélat pour Vicaire du Cardinal titulaire, qui porte la soutane ou la *mantelletta* violette.

Le Camerlingue du clergé, en cotte et en étole.

* L'église de Saint-Jean-de-Latran, bâtie primitivement par Constantin, non loin des lieux où était la maison de Plautius Lateranus, tué par ordre de Néron, fut dédiée au Sauveur par le pape saint Sylvestre. Ce n'est qu'au septième siècle qu'elle fut encore dédiée à saint Jean-Baptiste et à saint Jean l'évangéliste. On la trouve désignée dans les auteurs sous les noms de *basilique Constantinienne* ou *Latérane*, de *basilique du Sauveur* et *de Saint-Jean-de-Latran*. (*N. du T.*)

Chanoines des basiliques mineures, en cotte et rochet.

De *Regina Cœli*, ou *di monte Santo*, où réside le Chapitre;
De Sainte-Marie *in Cosmedin*,
De Sainte-Marie *in Transtevere*,
De Saint-Laurent *in Damaso*.

Ces deux derniers Chapitres sont réunis : ils se donnent alternativement la droite tous les ans, selon les dispositions de Benoît XIV.

Chanoines des trois basiliques patriarcales, en rochet.

De Sainte-Marie-Majeure ou Libérienne,
De Saint-Pierre au Vatican,
De Saint-Jean-de-Latran.

Parvenus au vestibule de la basilique, les Chanoines de Saint-Pierre s'arrêtent pour attendre le Saint-Sacrement, et ils n'entrent dans l'église qu'après le Pape.

Chaque Chapitre a sa propre bannière, et un Prélat pour vicaire, en *mantelletta* et rochet; des Massiers ou Bedeaux, portant des bâtons recouverts de velours, dorés à leur extrémité, marchent en avant. Chaque Chapitre est précédé de son pavillon ou gonfalon *, formé de bandes de toile à deux couleurs, jaune et rouge, disposées en cône, et porté par des Clercs, précédés de la cloche et suivis de la croix. L'usage de sonner la cloche a été introduit dès l'origne, soit pour donner un libre passage à la procession, soit pour avertir les fidèles de vénérer la croix. La basilique de Latran a le privilége d'avoir deux cloches, deux pavillons

* Les auteurs italiens ne sont pas d'accord sur l'usage des pavillons, qu'on appelait *papiliones*, peut-être à cause de leurs couleurs multiples : l'opinion la plus probable est celle du cardinal Garampi, qui prétendait que cette coutume avait été primitivement introduite pour se garantir de la pluie. Les gonfalons ou canopes sont aujourd'hui pour les basiliques de Rome un attribut d'honneur. Le gonfalon était autrefois une écharpe ou bandelette dont les chevaliers ornaient leur lance; de la préposition *cum*, et *fano, fanonis*, c'est-à-dire *vexillum*. Le mot canope (κωνωπειον) signifie *umbraculum* (tente), de κώνωψ (moucheron); appareil destiné à se garantir des insectes comme des intempéries de la saison. *(N. du T.)*

et deux croix, à cause de la double juridiction du Chapitre sur cette basilique et celle de Saint-Laurent *ad Sancta sanctorum.*

Le Prélat-Évêque Vice-Gérant de Rome, revêtu de la *mantelletta* violette, réuni aux divers officiers du tribunal du Cardinal-Vicaire, termine cette partie de la procession.

Dignitaires de la Chapelle papale.

Deux Gardes-Suisses et un Maître des cérémonies, suivis des Camériers séculiers, secrets et d'honneur, surnuméraires, de cape et d'épée, en habit de ville, chapeau à plumet blanc, collier d'or;

Les Procureurs des colléges, en soutane de soie noire, cape de serge noire, doublée de soie;

Le Prédicateur apostolique, de l'ordre des Capucins;

Le Confesseur de la *Famille pontificale,* de l'ordre des Serviteurs de Marie;

Les Procureurs-Généraux des ordres religieux, monastiques et mendiants, qui assistent aux Chapelles papales, revêtus de l'habit de leur ordre;

Les *Bussolanti,* en soutane et ceinture de soie violette, la cape et le capuchon de serge rouge;

Les Chapelains du commun, vêtus de la même manière, mais dont le capuchon est doublé en cramoisi, portant les mitres précieuses et les tiares pontificales : à côté de la plus belle des tiares marche le Joaillier du palais apostolique, en habit de ville, l'épée à côté, et escorté de deux Gardes-Suisses;

Deux Curseurs pontificaux, vêtus comme nous l'avons déjà dit, portent leur masse;

Les Adjudants de chambre, en soutane et ceinture de soie violette, la cape et le capuchon de serge rouge, doublée en cramoisi; suivis des Cubiculaires et Chapelains du commun, ayant le même costume;

Les Clercs secrets du Pape, les Chapelains secrets et d'honneur, l'Avocat-Procureur du fisc, le Commissaire-Général de la révérende Chambre apostolique, en soutane de soie violette,

chape garnie d'un capuchon, doublée d'hermine, en soie rouge, comme les Avocats consistoriaux;

Les Avocats consistoriaux : soutane et ceinture de soie noire, *soprana* et cape de serge violette, doublée de soie cramoisie;

Les Camériers secrets, d'honneur, surnuméraires et participants, en soutane de soie violette, ceinture à gland, cape comme celle des précédents;

Les Chantres pontificaux, en soutane, ceinture de soie violette, portant la cotte;

Les prélats Abréviateurs du Parc-Majeur, ayant le même costume, et, de plus, le rochet comme les Prélats qui suivent;

Les Votants de signature;

Les Clercs de la chambre, à côté desquels marchent deux Curseurs pontificaux;

Les Auditeurs de rote, habillés comme les autres Prélats, et le Maître du Sacré-Palais, religieux dominicain, revêtu du manteau de l'ordre; deux Chapelains secrets, portant la mitre et la tiare usuelle du Pape; le Maître du Sacré-Hospice en habit noir, l'épée à côté;

Le Sous-Diacre apostolique, dernier Auditeur de rote, en tunique, portant la croix papale, entouré de sept Votants de signature, qui portent les sept chandeliers allumés : à côté du Sous-Diacre marchent deux Maîtres-Portiers, Custodes de la croix papale, en soutane et ceinture de soie violette, et *mantellone* de serge de la même couleur;

Les Pénitenciers de la basilique de Saint-Pierre, en chasuble de damas blanc, précédés de deux Clercs en surplis, portant à la main un bouquet de fleurs, au milieu duquel est placé une longue baguette blanche, signe de leur puissance spirituelle, *in foro conscientiæ;*

Les Abbés mitrés, l'Archimandrite de Messine, le Commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit, revêtus de la chape ou pluvial de damas blanc, portant la mitre de toile blanche comme tous les autres Abbés mitrés et tout le corps épiscopal;

Les Évêques et Archevêques non assistants, en chape blanche; les Évêques et Archevêques grecs et autres Prélats orientaux, vêtus selon leur rit; les Évêques et Archevêques assistants au trône pontifical, en chape d'étoffe d'argent;

Les Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, en chape d'étoffe d'argent, avec les Patriarches mineurs, s'ils assistent à la cérémonie;

Deux Curseurs pontificaux, portant leurs masses d'argent;

Les Cardinaux-Diacres, en dalmatique;

Les Cardinaux-Prêtres, en chasuble;

Les Cardinaux-Évêques suburbicaires, en chape, avec le formal précieux, orné de trois pommes de pin en relief et de perles.

Chaque Cardinal est suivi de sa *famille* et de toute sa livrée : le Caudataire, en soutane et ceinture violette, *croccia* et *vimpa* *, soutient la queue de la soutane cardinalice; un Gentilhomme tient allumé le cierge de douze livres, le Maître de chambre porte la barrette, un Camérier le chapeau cardinalice, et le Doyen le parasol, grand chapeau doublé de soie cramoisie, avec cordon et flocon de soie et d'or, qui sert à garantir, au besoin, le Cardinal des rayons du soleil. Tous les Cardinaux ont la mitre de damas blanc sur la tête, et sont escortés par les soldats de la Garde-Suisse, portant leur cuirasse, leur casque d'acier, et armés de leur hallebarde, ainsi que par ceux de la Garde du Capitole, portant leurs chapeaux empanachés : ces troupes escortent aussi le cortége papal.

Les trois Conservateurs du peuple romain et le Prieur des Chefs de quartier, en robe de drap d'or, manteau rouge, ceinture à gland d'or, ayant au milieu d'eux le Sénateur de Rome, qui porte le même costume, et dont les Pages soutiennent les bords du manteau;

Le Prélat-Gouverneur de Rome, en cape et rochet, à la droite

* Grand voile blanc jeté sur ses épaules, qui permet au Caudataire de tenir proprement la mitre de son noble patron par l'extrémité inférieure. Nous avons dit plus haut ce qu'était la *croccia*. (*N. du T.*)

du Prince assistant, portant son habit de ville et son manteau de soie noire, garni de dentelles de même couleur;

Les deux Cardinaux-Diacres assistants, auquels se réunit le premier Cardinal-Diacre, que nous avons vu se placer à la porte des Suisses, quand le cortége passe devant lui. Le Gouverneur et le Majordome se réunissent aussi à la procession : si le dernier Prélat est évêque, il prend sa place dans les rangs épiscopaux; sinon il se place parmi les Prélats *di fiocchetti*, comme on le verra.

Deux Votants de signature, en cotte et rochet, portant la navette et l'encensoir;

Les deux premiers Maîtres des cérémonies, suivis de deux Curseurs.

Le souverain Pontife est porté sur le *talamo*, tenant entre ses mains le pied de l'ostensoir, où est renfermée l'hostie sacrée, et recouvert du grand dais, ou baldaquin d'étoffe lamée d'argent, dont les pentes sont ornées de broderies d'or aux armes du Pontife, de franges et de glands d'or. Les huit bâtons dorés du baldaquin sont portés de la manière suivante : de la porte de la balustrade de la chapelle Sixtine jusqu'au second palier de l'escalier Royal, par les Prélats référendaires de signature, en soutane, ceinture et *mantelletta* violettes, portant aussi, dans cette solennité, le rochet; de ce palier d'escalier jusqu'à la porte du vestibule de la galerie de droite de la colonnade, par les Élèves du collége Germanique-Hongrois, en soutane et *soprana* de drap rouge; de l'entrée du vestibule jusqu'à moitié colonnade, par les Élèves de la Propagande, en soutane et *soprana* de serge noire, boutons et garniture rouge; de ce lieu jusqu'à la fin de la colonnade, par les Élèves du collége Anglais, en soutane et *soprana* de drap noir; de la fin de la colonnade jusqu'au palais Accoramboni, par les Élèves du collége Irlandais, portant le même costume; de ce palais jusqu'à la porte des pères *Scolopi* de Saint-Laurent, par huit Prêtres, en soutane noire, désignés par les Maîtres des cérémonies. Jusqu'au quartier des Troupes, les bâtons

sont portés par les *Maîtres de rue*, en habit noir et manteau de soie noire; à ceux-ci succèdent les Députés de la nation florentine, en habit de ville, qui portent le dais pendant tout le parcours de la colonnade de gauche; les Députés de la nation siennoise * remplacent ces derniers à l'entrée du vestibule de gauche; ensuite ce sont les Élèves de la noble Académie ecclésiastique, en soutane de soie noire, qui prennent les bâtons. Arrivés au milieu de la basilique, ils les cèdent aux Magistrats romains, qui les tiennent jusqu'à l'autel Papal, où se termine la procession.

Dès que le Saint-Sacrement apparaît sur le premier palier de l'escalier Royal, il est salué par des salves d'artillerie du fort Saint-Ange, qu'on répète de moment en moment jusqu'à l'entrée du *talamo* dans la basilique.

Douze Palefreniers pontificaux, en habit et simarre rouge, portent le Pontife; devant eux marchent, pour les aider à se relever, le Fourrier majeur, l'Écuyer, en habit de ville; le *Bussolante* Sous-Fourrier, en cape de serge rouge, et le Doyen des Palefreniers. Le *talamo* est entouré de douze Gardes-Nobles avec leur Cadet, en uniforme de *gala*, l'épée nue à la main, suivis de leur Exempt, portant le bâton du Commandement; de quatre *Bussolanti*, portant des fanaux, ou espèces de globes, dans lesquels sont des bougies allumées; de deux Camériers secrets, portant les flabelles; des douze *Bussolanti* que nous avons vus entourer l'autel de la chapelle Sixtine, portant leurs torches allumées; enfin, des Massiers pontificaux, revêtus de leur surtout de soie violette, bordé de velours noir, portant leur masse et leur épée.

Dernière partie du cortége.

Derrière le *talamo* marche le Doyen de la rote, en cotte et rochet, tenant dans ses mains la seconde mitre usuelle du Pape;

* Pie II, en 1458, accorda ce privilége à l'archiconfrérie de cette nation, fondée dans l'église de sainte Catherine de Sienne. *(N. du T.)*

à sa droite et à sa gauche marchent deux Camériers secrets participants. L'Archiâtre pontifical, premier médecin du Pape; le premier Adjudant de chambre, un Balayeur secret, et le Buffetier ou Crédencier, marchent ensuite; ils sont suivis par les huit Chantres pontificaux, qui répètent alternativement, en plain-chant, la prose *Lauda, Sion*. Viennent ensuite les trois Prélats *di fiocchetti*, en rochet et cape violette; les Protonotaires apostoliques et surnuméraires, en cape et rochet, et le Régent de la chancellerie; les Généraux d'ordres religieux, les Référendaires de signature, en soutane, ceinture et *mantelletta* de soie violette.

La Garde-Noble à cheval, en grande tenue, précédée des deux Capitaines-Commandants, ayant au milieu le Porte-Drapeau de l'Église, portant l'étendard; le Commandant-Général des troupes pontificales, les Officiers supérieurs, les Adjudants, les Officiers d'état-major; un détachement de carabiniers et de dragons, avec leurs drapeaux; des détachements d'infanterie, savoir : la garde civique, les carabiniers à pied, les grenadiers et les fusiliers, avec leur drapeau, terminent le cortége. Ces détachements, après avoir formé la haie sur le passage de la procession, se forment en colonne, et se réunissent peu à peu pour former la dernière partie du cortége; chacun de ces détachements a ses tambours et son corps de musique.

Les Chapelains-Chantres pontificaux répètent, pendant le trajet de la procession, en alternant avec les autres huit Chantres, le *Pange, lingua*. On chante la première strophe en sortant de la chapelle; la seconde, dans la salle Royale; la troisième, devant la statue de Constantin; la quatrième, en sortant de la galerie des Suisses, et la cinquième, à moitié trajet de la colonnade; enfin, divers motets en l'honneur de la fête. Les Chantres qui sont derrière le *talamo* exécutent, en sortant de la salle Royale, la première partie du motet *Amore Jesu langueo*, de Fodgia, qu'ils répètent en entrant dans la basilique, tandis que les autres, déjà arrivés dans la nef de Saint-Pierre, entonnent le *Te, Deum*, qui dure jusqu'à ce que le souverain Pontife arrive au pied de l'autel

de la Confession. Le Pontife descend du *talamo* : le premier Diacre détache l'ostensoir de la table sur laquelle il était fixé, et le porte, recouvert de l'ombrelle, sur l'autel. Les Chantres exécutent alors en faux-bourdon le *Te ergo, quæsumus*, et l'*In te, Domine, speravi*.

Le Pape, à genoux sur le dernier degré de l'autel, adore le Saint-Sacrement, et l'encense trois fois; un *soprano* récite le verset *Panem de cœlo*, et le chœur répond : *Omne delectamentum, etc.* Après avoir récité l'oraison *Deus, qui nobis*, le Pape monte à l'autel, et, reprenant le Saint-Sacrement, il bénit en silence le clergé, ainsi que le peuple, prosterné, qui se presse dans l'immense basilique : c'est ainsi que se termine cette imposante cérémonie.

Si le souverain Pontife, après avoir assisté à la procession, ne peut, à cause de son âge ou de ses infirmités, monter à l'autel pour donner la bénédiction, comme on le vit en 1830, sous le règne de Pie VIII, cette fonction est alors dévolue au Cardinal-Doyen. C'est encore à cet éminent dignitaire, ou, en cas d'empêchement, au Sous-Doyen du Sacré-Collége, qu'appartient l'honneur de porter le Saint-Sacrement à la procession générale du *Corpus*, si le Pape ne pouvait présider à la cérémonie. Les Cardinaux portent le Saint-Sacrement à pied, et toujours la tête découverte. Les *Bussolanti*, les Chapelains secrets et les Camériers d'honneur et secrets, sont les seuls fonctionnaires de la *Famille pontificale* qui, dans ce cas, assistent à la procession.

Après que le souverain Pontife et toute l'assistance ecclésiastique ont quitté la basilique, un Chanoine de Saint-Pierre, en chape blanche, accompagné du Diacre et du Sous-Diacre, prend le Saint-Sacrement sur l'autel Papal, et le porte sur celui de la Chaire de Saint-Pierre, où, au milieu d'une belle illumination, il demeure exposé jusqu'après vêpres.

Cette procession générale était autrefois plus nombreuse à Rome : les Ambassadeurs des puissances, ainsi que le baronage romain, y assistaient. Plusieurs communautés religieuses, aujourd'hui hors de Rome, où réside seulement leur général, ou ayant

été réunies à d'autres; les propriétaires des *vaccables* *, l'Administrateur-Général des componendes de la loterie, les Collecteurs du sceau, les Solliciteurs des lettres apostoliques, les Notaires de la rote, les Procureurs de la Pénitencerie, les Chevaliers *Loretani* de Saint-Pierre, les nobles romains, les Frères de Cîteaux, qui scellaient les bulles, qu'on appelait pour cela *Fratres de plombo;* enfin, le Clerc national du Sacré-Collége, faisaient également partie du cortége.

Une des plus belles processions de la Fête-Dieu dont on ait à Rome conservé le souvenir, fut celle de l'année sainte 1725, où Benoît XIII, à pied, porta le Saint-Sacrement. On y compta vingt-sept Cardinaux, soixante-trois Évêques et Abbés mitrés, neuf cent quatre-vingt-dix-huit Vaccables, deux cents Orphelins ou Élèves de Saint-Michel, deux cent douze Ecclésiastiques du clergé séculier, sans y comprendre ceux des chapitres et des collégiales; mille cent trente-trois Religieux de divers ordres, et quatre-vingt-deux Curés (tel était alors le nombre des paroisses de Rome). Il faut ajouter la prélature et les dignitaires de la cour et de la maison papale, alors très-nombreux, qui assistèrent également à la cérémonie.

Procession du Corpus pendant la vacance du siége.

La constitution *Pastoralis officii*, de Benoît XIV, a réglé le cérémonial de cette procession pendant la tenue du conclave. Il a été arrêté que cette cérémonie aurait lieu dans la basilique Vaticane, comme si le Pape vivait; qu'elle parcourrait la colonnade, mais privée cependant de cette pompe ecclésiastique qu'entraînent nécessairement le Sacré-Collége, la *Famille* et la cour pon-

* Ce sont les rentiers administrateurs des *vaccables*, ou *vaccabilistes*, c'est-à-dire, des fonds du gouvernement papal placés en rente, comme nos rentes françaises. Ces rentes romaines sont purement individuelles et viagères ; elles ne sont point déterminées ; elles augmentent ou diminuent, comme, par exemple, les dividendes de nos actions de banque, suivant les revenus de la daterie, à laquelle appartiennent les fonds des *vaccables*, primitivement fondés par le pape Sixte-Quint, et dont le premier administrateur et conservateur est le Cardinal-Prodataire. *(N. du T.)*

tificales, et la présence du Pontife suprême; que les Cardinaux chefs d'ordre fixeraient l'heure de la cérémonie, et désigneraient, trois jours auparavant, le Patriarche ou l'Archevêque qui doit porter le Saint-Sacrement. Benoît XIV désigna ensuite les ecclésiastiques séculiers et réguliers, et les divers dignitaires qui devaient former cette procession pendant la vacance du siége. Ils sont, à quelques exceptions près, ceux que nous retrouvons aujourd'hui dans les rangs du cortége, moins cependant, comme on l'a déjà dit, le Sacré-Collége, la *Famille pontificale*, les hauts dignitaires militaires, les divers corps de troupe de ligne, la Garde-Noble, et les principaux fonctionnaires de l'ordre ecclésiastique et civil.

Procession des Chapitres de Latran et de Saint-Pierre, pendant l'octave du Corpus.

Le clergé de la première de ces basiliques fait sa procession le dimanche dans l'octave. Les Pénitenciers de Saint-Pierre et les quatre ordres Mendiants y assistent; les Élèves du collége Romain en font partie, car cette procession est celle de la cathédrale de Rome; la prélature romaine et le Sacré-Collége y assistent également. C'est le Cardinal-Vicaire qui porte le Saint-Sacrement; les Camériers secrets du Pape tiennent les bâtons du baldaquin, derrière lequel marche le souverain Pontife, en habit de chœur, portant l'étole, tenant de la main droite sa torche allumée, et de la gauche le livret pour les prières de la procession. Deux premiers Maîtres des cérémonies, en cotte et rochet, marchent à côté de Sa Sainteté, qui est accompagnée par le Majordome et par le Maître de chambre, portant le chapeau et la calotte pontificale. Tous les dignitaires, Prélats et officiers de la cour romaine ou de la maison du Pape, la Garde-Noble, les Palefreniers pontificaux et la Garde-Suisse, suivent cette procession, et ferment le cortége.

La procession, sortant par la petite porte de la basilique, entre dans l'hôpital de Saint-Sauveur *ad Sancta sanctorum*, et traverse les salles occupées par les malades; c'est pour eux le plus beau

jour de fête de l'année : ils voient passer devant leur lit le Saint-Sacrement, et le Vicaire de Jésus-Christ, accompagné de la cour romaine. La procession va faire station à la chapelle de l'hôpital, où le Cardinal-Vicaire donne la bénédiction ; elle rentre ensuite dans la basilique, où le Célébrant bénit encore l'assistance avec l'ostensoir, après que le Pape l'a encensé.

Le jeudi qui clôture l'octave de la Fête-Dieu, le clergé de la basilique de Saint-Pierre fait sa procession, à laquelle assiste aussi le Sacré-Collége et le souverain Pontife. C'est le Cardinal-Archiprêtre de cette basilique qui porte ordinairement le Saint-Sacrement, suivi, à pied, par le Pape et par tous les Prélats et dignitaires de la cour romaine, portant à la main une torche allumée.

Plusieurs archiconfréries assistent à cette cérémonie, précédées chacune de leur bannière, et suivies de jeunes filles, voilées de blanc, à qui elles assurent une dot pour leur mariage. Le Chapitre de Saint-Pierre destine, toutes les années, des fonds à doter des filles prises par tour dans chacun des quatorze quartiers de Rome : elles assistent aussi à la procession, et reçoivent du Cardinal le plus digne le titre de leur dotation.

XXIII.

Chapelle papale pour la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, 24 Juin.

La bulle *Egregia* de Sixte-Quint, de 1586, désigne l'église de Saint-Jean-de-Latran comme étant celle où doit être tenue cette Chapelle. Quelquefois cependant, à cause de l'éloignement des lieux ou de la chaleur de la saison, il est arrivé que les Papes l'ont célébrée dans leurs palais apostoliques. L'église de Saint-Jean-de-Latran est plus particulièrement décorée à l'occasion de cette fête. Le Pape est reçu sous le portique par le Chapitre, et

c'est le Cardinal-Archiprêtre de la basilique qui chante la messe sur l'autel Papal, en vertu du bref pontifical; un Élève du collége Romain prononce le discours et publie l'indulgence de trente ans; à l'offertoire, les Chantres de la basilique exécutent le motet de Palestrina, *Fuit homo missus à Deo.*

XXIV.

Premières vêpres pour la fête de saint Pierre et de saint Paul, 28 Juin.

La basilique du Prince des Apôtres, à l'occasion de la fête de son glorieux patron, est décorée de ses plus riches ornements; outre les tentures de damas rouge à galons d'or qui recouvrent les piliers, l'ancienne statue en bronze de Saint-Pierre, objet d'un culte particulier, et dont les Romains, en entrant et en sortant du temple, baisent les pieds, est revêtue d'une chape brodée d'or, et une tiare est placée sur la tête de l'Apôtre, devant lequel brûlent cinq lampes d'argent et quatre gigantesques chandeliers.

L'hémicycle qui entoure la partie extérieure du tombeau des Apôtres, et toutes les lampes de l'autel de la Confession, sont ornés de guirlandes de fleurs artificielles et naturelles. Par suite d'une pieuse fondation, on substitue ce jour-là seulement, et jusqu'aux secondes vêpres de la fête, des cierges, à l'huile ordinaire qui brûle nuit et jour dans les cent vingt-deux lampes qui ornent et éclairent les tombeaux des Apôtres. L'autel Papal est décoré comme dans la cérémonie du couronnement (pag. 63).

La chapelle souterraine est magnifiquement ornée : devant la balustrade sont placés de grands vases de fleurs artificielles, rangés avec symétrie, et séparés par de grands chandeliers de vermeil; on aperçoit dans l'intérieur de l'hémicycle les colonnettes d'albâtre qui soutiennent les statues de saint Pierre et de

saint Paul, et notre Seigneur donnant les clefs au premier de ces Apôtres.

Deux fois l'année seulement, la veille de saint Pierre et de saint Paul, et la veille de Noël, le Pontife romain célèbre, dans la basilique Vaticane, les premières vêpres solennelles, d'après le cérémonial déjà décrit.

Les Cardinaux se rendent au palais du Vatican, accompagnés de leur cortége de *gala*. Le Pape, après s'être revêtu, dans la salle des Parements, de l'aube, de l'étole, de la chape rouge avec le formal précieux, ayant mis la mitre d'or, monte sur la *sedia*, et, précédé et suivi du cortége que nous avons décrit, il traverse la salle Ducale, et arrive à la salle Royale. Là, le Maître des Curseurs pontificaux, à genoux devant le Pape et la cour romaine, somme pour la quatrième fois, au nom du Procureur fiscal, les tributaires du saint Siége qui n'ont pas, ce jour-là, satisfait à leurs obligations, et qui, n'y satisfaisant pas le lendemain, tomberaient ainsi dans les mains du fisc apostolique. Il faut remarquer que le même Curseur a fait les trois premières sommations dans la cour des *Loges* du Vatican, en disant à chaque sommation : *Primo pro prima, secundo pro secunda, tertio pro tertia.... omnes jurium et censuum Cameræ apostolicæ debitores compareant in eadem Camera, coram Cardinali Camerario et Clericis, ad jura debita solvendum, qui sunt parati illa recipere, et hæc quarto pro quarta dilatione ad sartum, instante Procuratore fiscali.*

La sommation du Maître des Curseurs apostoliques terminée, le Pape lit la formule suivante :

Protestationem hanc tuam in omnibus admittimus; omnia quæ ad sartum tectumque jus sanctæ Sedis et Cameræ apostolicæ servandum, per eamdem Sedem ejusque ministros hucusquè gesta sunt, confirmamus; ac tempus et tempora non decurrere in detrimentum jurium apostolicæ Sedis declaramus.

Le cortége continue ensuite sa marche, et lorsque le Pape est arrivé devant la statue de Constantin, au bas de l'escalier Royal,

il s'arrête de nouveau : là se sont réunis le Cardinal-Camerlingue et les membres de la Chambre apostolique, après avoir reçu dans le palais du Vatican les revenus féodaux et de vasselage de toutes les terres soumises aux domaines de l'Église; ce qu'ils font encore le lendemain. En présence de Sa Sainteté, le Procureur fiscal proteste de la manière suivante contre l'occupation des duchés de Parme et de Plaisance (9), appartenant au suprême domaine de l'Église :

Consuetum erat, beatissime Pater, in hodierna anniversaria celebritate, qua feudatarii S. R. Ecclesiæ tributum de more præstare tenentur Cameræ apostolicæ, persolvi etiam censum in recognitionem supremi et directi dominii sanctæ Sedis super ducatus Parmæ et Placentiæ. Verùm, cùm hujusmodi possessio, plurimis ab hinc annis per secularem potestatem occupata fuerit, et detineatur, hinc est, quod ego Sanctitatis Vestræ, et Cameræ apostolicæ Procurator fiscalis generalis, contra occupationem et detentionem prædictam protestor, eumdemque statum ad sanctam Sedem apostolicam pleno jure spectare declaro, enixè rogans Sanctitatem Vestram, ut hanc meam protestationem benignè admittere velit, et justissimam hanc S. R. Ecclesiæ causam defendere dignetur. Ita protestatus sum hac die XXVIII Junii anni N.

Le Pape répond par la formule suivante :

Protestationes admittimus : quæcumque hactenùs gesta pro tuendis dominio et possessione statûs nostri Parmensis et Placentini rata habentes confirmamus solemni hac die, beatorum apostolorum Petri et Pauli consecratâ martyrio; nihil etiam deinceps in hujusmodi eorum patrimonio asserendo et vindicando, omnipotentis Dei præsidio ipsorumque Apostolorum ope freti, ad extremum usquè spiritum prætermissuri.

Si le Pape ne tenait point l'office solennel à Saint-Pierre, ces formalités contre les tributaires de l'Église seraient remplies, dans une des salles du Vatican, en présence du tribunal de la chambre.

Le cortége pontifical continue sa marche, et entre dans le vesti-

bule de Saint-Pierre : le Pape est reçu par l'Archiprêtre et le Chapitre de la basilique, au son des cloches et au bruit des tambours; la Garde-Noble et les troupes de ligne font leur service habituel dans la basilique et autour de la *sedia ;* le chœur entonne l'antienne *Tu es Petrus,* dès que le Pape a franchi le seuil du temple. Le souverain Pontife adore le Saint-Sacrement devant la chapelle de ce nom; il remonte ensuite sur la *sedia* pour arriver au maître-autel, où, après avoir fait sa prière, il se rend au grand trône, placé en face. Les Cardinaux occupent leurs places ordinaires, ainsi que toute la prélature et les dignitaires de la cour romaine. Les membres du Sacré-Collége, revêtus de leurs habits sacrés, vont, chacun à leur tour, rendre l'obédience au Pape; après eux, les Patriarches, les Archevêques et les Évêques, en chape, tenant leur mitre à la main, vont lui rendre hommage; ils baisent son genou. Les Abbés mitrés, le Commandeur du Saint-Esprit, les Pénitenciers de Saint-Pierre, ces derniers portant leur chasuble rouge, vont baiser les pieds du Pape.

Après l'obédience, le second Cardinal-Diacre ôte la mitre au Pape, et Sa Sainteté, debout, récite à voix basse le *Pater* et l'*Ave,* et entonne ensuite solennellement le *Deus, in adjutorium.* Le Cardinal-Évêque assistant tient le livre. L'Auditeur de rote, qui, le lendemain matin, doit faire Sous-Diacre d'office, revêtu de la cotte et du rochet, se rend au pied du trône; il donne au Pape l'intonation de la première antienne *Petrus et Joannes,* que Sa Sainteté répète, et que le chœur réplique ensuite. Deux hautes-contres entonnent le psaume *Dixit Dominus,* après lequel deux Hebdomadiers répètent l'antienne, qui est chantée par le chœur. Le même Sous-Diacre porte la seconde antienne au premier Cardinal-Diacre assistant; la troisième, au Cardinal-Évêque assistant; la quatrième, au premier Cardinal-Prêtre, et enfin la cinquième, au second Cardinal-Diacre assistant. Les Cardinaux reçoivent, assis et la tête couverte, les premiers mots de l'antienne; mais ils se lèvent et se découvrent pour les répéter eux-mêmes, et se rasseoient ensuite.

Le chant des psaumes et la dernière antienne étant terminés, le même Auditeur de rote, toujours assisté d'un Maître des cérémonies, récite le capitule, et entonne l'hymne, que le Pape commence ensuite, et après laquelle deux *soprani* chantent le verset *In omnem terram,* auquel le chœur répond : *Et in fines orbis terræ.* Le même Auditeur donne au Pontife l'antienne du *Magnificat,* que le chœur reprend ensuite. Pendant le chant de cette antienne, Sa Sainteté bénit l'encens que lui présente le Cardinal-Évêque assistant, et le Doyen des Votants de signature, tenant l'encensoir, se met à genoux aux pieds du Pape. Les Chantres entonnent le *Magnificat,* et le Pontife, précédé du Cardinal-Évêque assistant, descend du trône, et, accompagné du Cardinal-Diacre, des Patriarches, Archevêques et Évêques assistants, va encenser l'autel, sur lequel deux Auditeurs de rote ont étendu la surnappe de dentelles.

Après l'encensement, le souverain Pontife revient au trône, et il est lui-même encensé par le Cardinal-Évêque; ce dernier l'est à son tour par l'Auditeur de rote, ainsi que les Diacres assistants et tout le Sacré-Collége. Le Maître des cérémonies, qui accompagne l'Auditeur, donne à chaque Cardinal l'heure précise à laquelle le Pape doit, le lendemain, chanter la messe solennelle. Les Patriarches, les Évêques, le Gouverneur de Rome, le Prince assistant et les autres dignitaires, sont encensés à leur tour. Après le *Magnificat* et la répétition de l'antienne, le Pape se lève, et chante, découvert, le *Dominus vobiscum,* qui est suivi de l'oraison; deux *soprani* chantent ensuite le *Benedicamus Domino.* L'Auditeur de rote, en tunique d'étoffe lamée d'or, portant la croix papale, s'étant avancé du trône, le Pape donne à toute l'assistance la bénédiction, et la cérémonie est terminée par celle que nous allons décrire.

Bénédiction des Pallium.

Après les vêpres pontificales, l'Auditeur de rote Camerlingue, précédé des Massiers apostoliques, de deux autres Auditeurs en

cotte et rochet, des Avocats consistoriaux en cape, et d'un Maître des cérémonies, se rend à l'autel de la Confession, où avaient été placés dans la matinée, par le Chanoine-Altariste, les *pallium* destinés aux Patriarches, Archevêques ou Évêques qui ont le privilége de le porter. Ce Chanoine remet à l'Auditeur de rote Camerlingue le bassin de vermeil contenant ces *pallium*, et, accompagné comme nous l'avons déjà dit, il monte au trône, où il présente au Pape ces insignes épiscopaux. Sa Sainteté, debout, récite les oraisons prescrites par la bulle de Benoît XIV, de 1748, les bénit, et les encense trois fois. Le même Auditeur de rote rapporte ces *pallium* sur l'autel; le Chanoine-Altariste les met dans une cassette de vermeil, qui est déposée, selon l'ancien usage, sur le tombeau même des saints Apôtres, dans la chapelle souterraine. C'est depuis Benoît XIV, qui l'a ainsi prescrit, qu'a lieu cette bénédiction des *pallium*, le jour de la veille de saint Pierre et de saint Paul (10).

Si le souverain Pontife n'assistait pas à l'office, ces *pallium* seraient bénits par le Cardinal qui l'aurait tenu à sa place. Les Auditeurs de rote interviennent dans cette cérémonie, parce que c'est à leur Camerlingue que le premier Cardinal-Diacre remet les insignes nouvellement bénits, et parce que c'est à eux que sont remis encore les agneaux bénits de Sainte-Agnès *hors-des-murs*, afin que de leur laine sans tache soient tissés les *pallium*. Les Avocats consistoriaux assistent aussi à la cérémonie, comme ayant le privilége de demander dans les consistoires secrets, pour les nouveaux Patriarches, Primats, Archevêques et quelques Évêques, l'honneur d'être décorés de cet insigne particulier; enfin, le Chanoine-Altariste intervient aussi, comme Custode de la cassette où sont renfermés à clef les *pallium*. La clef est confiée au premier Maître des cérémonies pontificales, selon la constitution déjà citée de Benoît XIV, et c'est lui qui ouvre la cassette dans les consistoires où le Pape accorde à certains membres du corps épiscopal le privilége d'en être décorés.

Après cette bénédiction, le Pape descend de son trône; ayant

fait sa prière au pied de l'autel, il monte sur la *sedia*, et, précédé du Sacré-Collége et de son cortége ordinaire, il arrive à la chapelle de la Pitié, qui sert de salle des Parements, et, après après avoir repris son costume ordinaire, il rentre au Vatican. Les Cardinaux et les Prélats quittent aussi, les uns leurs habits sacrés, les autres leur cotte et leur rochet, et sortent de la basilique.

Jusqu'à l'année 1787, après les premières vêpres pontificales de Saint-Pierre, le Pape, rentrant au Vatican, recevait, dans le portique de la basilique, au nom du Roi de Naples, le tribut de la haquenée *, et 7,000 ducats d'or dans un vase d'argent placé sur la selle de cette même haquenée; l'Ambassadeur du Roi des Deux-Siciles, présentant ce tribut au Pape, s'exprimait de la sorte :

N. N. re delle due Sicilie, di Gerusalemme etc., mio sovrano signore, presenta a vostra Sanctità ed io nel suo real nome, questa Chinea decentamente ornata col censo di settemila ducati pel regno di Napoli, e prego il Signore Iddio, che la Santità vostra poscia riceverla per molti, et felici anni a maggior aumento della nostra santa fede cattolica, comme l'istessa maestà sua coll' intimo del suo real animo augura, et summamente desidera a vostra Santità.

Le Pape répondait :

Censum hunc nobis, et sedi Apostolicæ debitum pro directo dominio regni nostri utriusque Siciliæ citra ultraque Pharum, libenter accipimus et acceptamus; charissimo in Christo filio N. N. salutem à Domino peccamur; eique, populis, et vassallis apostolicam benedictionem impertimur. In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti. Amen.

* Du mot *akinea*, de la basse latinité, formé du mot *équus*, cheval. Le mot *haquet*, petit cheval, se trouve dans nos vieux auteurs français. Voy. l'*Histoire de Pie VII*, par le chev. Artau, pour les dernières difficultés survenues entre le gouvernement napolitain et le saint Siége, au sujet de la prestation du tribut et de la haquenée. *(N. du T.)*

Quand le Roi de Naples qui faisait présenter le tribut avait été investi par le Pape qui le recevait, après les paroles *Filio nostro*, Sa Sainteté ajoutait : *A nobis investito.*

Si le souverain Pontife n'assistait point aux vêpres de Saint-Pierre, la présentation de la haquenée avait lieu dans le palais du Vatican; quand la fête de saint Pierre et de saint Paul était célébrée pendant la vacance du siége, le nouveau Pontife recevait cet hommage à la Chapelle papale de la Nativité de la sainte Vierge, célébrée ce jour-là dans l'église de Sainte-Marie *du Peuple.* En 1788, le Roi de Naples ayant cessé de rendre au saint Siége, dans la personne de Pie VI, l'hommage qui lui était légitimement dû, ce Pape, dans une allocution prononcée après la bénédiction des *pallium*, protesta contre le refus du Roi des Deux-Siciles. Le lendemain matin, après la célébration de la messe pontificale, et dans le portique de Saint-Pierre, là où l'Ambassadeur du Roi de Naples rendait hommage, le Procureur-Général du fisc présenta au Pape une respectueuse et formelle protestation contre les tributaires du saint Siége qui n'avaient pas satisfait à leurs obligations. Le Pape accepta cette protestation, à laquelle il répondit; et toutes les années, comme nous le verrons, après la messe pontificale de saint Pierre, les deux formules de protestation sont lues dans le portique de la basilique.

XXV.

Messe pontificale pour la fête de saint Pierre et de saint Paul, 29 Juin.

Les Pontifes romains célébraient autrefois trois messes dans cette festivité, les deux premières, la nuit, dans la basilique du Vatican, en l'honneur de saint Pierre, et la troisième dans la basilique dédiée à l'Apôtre des nations, située *hors des murs de Rome,*

sur la voie d'Ostie, commune aux deux Apôtres : le Pape et les Cardinaux s'embarquaient sur le Tibre pour se rendre à cette basilique. Plus tard, la fête de la Commémoraison de saint Paul ayant été renvoyée au lendemain, les Patriarches, Archevêques et Évêques la célébrèrent seule, comme l'ordonna Benoît XIV, dans la basilique d'Ostie. La vénération des Pontifes romains et du peuple était telle pour l'Apôtre des Gentils, que le Pape se rendait, dans l'après-midi, aux premières vêpres de la Commémoraison, chantées dans la basilique de Saint-Paul *hors-des-murs;* il ne retournait point à Rome, pour pouvoir assister dans la nuit à matines. Après la quatrième leçon de cet office, il allait au tombeau de l'Apôtre; il y prenait l'encensoir plein de charbon et d'encens, qu'on y avait déposé le même jour de l'année précédente: ces charbons éteints et ces grains d'encens qui n'avaient pas été brûlés, étaient remis à l'Archidiacre pour être distribués au peuple, qui les recevait avec le plus grand empressement. Le Pape remettait, pour l'année suivante, sur le tombeau de l'Apôtre, l'encensoir, garni de nouveau de charbon et d'encens fumant.

Après matines, le souverain Pontife célébrait la messe sur l'autel de la Confession; mais Sixte-Quint approuva, par sa bulle du 13 Février 1586, que les Pontifes célébreraient eux-mêmes la messe, le jour de saint Pierre et de saint Paul, dans la basilique du Prince des Apôtres, à moins qu'ils n'en fussent empêchés. En 1786, Benoît XIV, pour rendre plus solennelle la fête de saint Pierre et de saint Paul, outre l'institution de l'octave, comprenant la Chapelle cardinalice et les Chapelles *prélatices* (11), voulut encore, ce même jour, célébrer la canonisation de cinq bienheureux. En 1808, lorsque les troupes françaises occupaient Rome, Pie VII ne se rendit, ni aux premières vêpres, ni à la messe solennelle du lendemain; le Cardinal-Doyen tint l'office ce jour-là; et l'année d'après, les Cardinaux eux-mêmes n'assistèrent point à la solennité, où célébra l'Archevêque de Thèbes, chanoine du Vatican, sur l'autel portatif placé devant celui de la Confession.

Messe pontificale.

Les Cardinaux se rendent au palais du Vatican, accompagnés de leurs carrosses et de leur livrée de *gala*. Arrivés dans la salle Ducale, ils quittent leurs insignes pour revêtir les habits sacrés de leur ordre; si le Pontife ne devait point célébrer lui-même, ils conserveraient leur mosette et leur manteau rouge. En 1819, François I.er, empereur d'Autriche, se trouvant à Rome avec d'autres princes illustres, Pie VII voulut que les membres du Sacré-Collége revêtissent leurs ornements sacrés, quoiqu'il ne dût qu'assister à la cérémonie, des raisons de santé l'empêchant de célébrer lui-même la messe.

Le souverain Pontife, revêtu de la chape dans la salle des Parements, portant la tiare, monte sur la *sedia*, recouvert du grand dais, et accompagné des Camériers portant les flabelles. Le cortége se met en marche, et arrivé dans la salle Ducale, le Pape écoute et reçoit la sommation prononcée la veille par le Maître des Curseurs pontificaux, au nom du Procureur-Général du fisc, pour les redevances et autres tributs dus ce jour-là au Siége apostolique; le même Curseur a également renouvelé deux fois la même sommation dans la cour des *Loges*, en présence du peuple. L'Archiprêtre et le Chapitre du Vatican reçoivent le Pape sous le portique. Le cortége entre dans l'église : on chante l'antienne *Tu es Petrus;* le Pape fait son adoration devant la chapelle du Saint-Sacrement, et, remontant sur la *sedia*, il arrive au pied de l'autel de la Confession, décoré comme nous l'avons déjà dit. Tous les dignitaires et fonctionnaires de la cour romaine occupent dans la basilique les places qui leur sont assignées à chaque Chapelle papale solennelle, et que nous avons fait connaître.

Après sa prière au pied de l'autel, le Pape se rend au trône de tierce, placé dans le presbytère, du côté de l'épître; il reçoit l'obédience des Cardinaux et des Patriarches, et, après avoir entonné tierce, il fait sa préparation. Deux *soprani* chantent l'hymne *Nunc sancte nobis spiritus*, après laquelle un autre

soprano entonne l'antienne *Argentum et aurum*, et le *contralto* hebdomadier entonne le psaume *Legem mihi pone, Domine*.

Après le chant des trois psaumes, le Pontife se lève : un *soprano* récite le capitule, et deux autres *soprani* disent les versets. Le Pape, qui s'était assis, se lève de nouveau, et, la tête découverte, chante le *Dominus vobiscum*, et deux *soprani* le *Benedicamus Domino*. Après avoir lavé ses mains; il se revêt de ses habits sacrés, tels que nous les avons fait connaître en décrivant les cérémonies du couronnement du Pontife romain; il descend du trône de tierce, et se rend processionnellement à l'autel pour y commencer la messe. Après avoir admis, selon l'usage, au double baiser de la face, les trois derniers Cardinaux-Diacres, et encensé l'autel, le Pontife se rend au grand trône, placé au fond du presbytère, en face de l'autel de le Confession. Après le chant de l'épître, en latin et en grec, le chœur chante le graduel, qui n'est suivi d'aucune hymne. Autrefois les Pontifes romains, après l'évangile, récitaient eux-mêmes l'homélie, assis sur leur trône. A l'offertoire, les Chantres exécutent le motet *Tu es Petrus;* à la communion, le Pape n'admet point les Cardinaux-Diacres à recevoir de ses mains les espèces sacrées, ni aucun des dignitaires que nous avons vus recevoir la sainte Eucharistie le jour de Pâques. Après l'*Ite, missa est*, le Pape donne la bénédiction solennelle du haut de l'autel, et le Cardinal-Évêque assistant publie l'indulgence plénière accordée aux fidèles assistants. Sa Sainteté lit ensuite l'évangile selon saint Jean, ou celui du dimanche, si la fête des Apôtres avait lieu ce jour-là. Après avoir terminé la messe, le Diacre d'office ôte au Pape le *pallium* et le manipule, et les dépose sur l'autel, dans un plat de vermeil; il lui met la mitre. Descendu de l'autel, le Pape prie encore sur son prie-dieu, reprend la tiare, et s'asseoit sur la *sedia*, placée devant le marchepied de l'autel : là, il reçoit, selon l'usage, l'offrande *Pro missa benè cantata*. Le cortége se dirige vers la chapelle de la Pitié; mais avant d'arriver à la porte principale de la basilique, entre les deux piliers auxquels sont adossés les bénitiers, Sa Sainteté

écoute et accepte la protestation qui lui est faite encore, en présence de toute sa cour, contre les tributaires et les princes redevables au Siége apostolique. La protestation est ainsi conçue :

Quæ plurium seculorum cursu, beatissime Pater, per Siciliæ reges adimpleta constantissimè fuit singulis annis præstatio, et solutio censûs, cum debitis et assuetis solemnitatibus, in recognitionem supremi et directi dominii sanctæ Sedis apostolicæ super regno Siciliæ citrà ultràque Pharum, plurimis ab hinc annis, et hoc quoque penitùs defecit. Ne autem jus istud præclarissimum, etsi præscriptioni virtute suâ nullo modo obnoxium, quidquam detrimenti capiat sub quocumque colore, ego, tanquam Sanctitatis Vestræ et Cameræ apostolicæ Procurator fiscalis generalis, primùm repeto omnes et singulas protestationes et declarationes, quas palàm et pluries emisi ad tuendam solemnem præstationem et solutionem prædicti censûs, et prædecessores Sanctitatis Vestræ, aut vivæ vocis oraculo, aut obsignatis chirographis benignè susceperunt; ac deindè humiliter rogo, ut omnia rata habens, quæ super hâc re hucusquè gesta sunt ad sartum tectumque servandum hoc jus sanctæ Sedis et Cameræ apostolicæ, renovatam hanc meam protestationem et declarationem, modò et futuris temporibus probare, et confirmare dignetur. Ità protestatus sum hâc die XXIX mensis Junii anni N.

Le Pape répond par la formule suivante, en présence de toute l'assistance :

Protestationem hanc tuam in omnibus admittimus, ut sartum tectumque jus sanctæ Sedis et Cameræ apostolicæ servetur. Talis verò est religio, et pietas in Deum, devotio in hanc apostolicam Sedem, charitas ergà Nos serenissimi regis N. N., *ut spes in nobis magis in dies augeatur, occasionem aliquam eum esse arrepturum, quâ, rebus omnibus cum hac sancta Sede tandem compositis, vincula necessitudinis inter Patrem amantissimum, et redamantem Filium strictiùs constringantur. Quod à Deo optimo maximo, ac beatissimis apostolis Petro et Paulo enixis precibus efflagitamus.*

Après cette lecture, le Pape entre dans la chapelle de la Pitié, où il quitte ses ornements sacrés, et, reprenant la mosette, précédé des Prélats de sa maison, il revient au Vatican.

Autrefois le Maître des Chantres pontificaux s'informait si, pour ce jour-là, le souverain Pontife désirait entendre, pendant son dîner, des accords exécutés par les choristes de sa chapelle. Cet usage est depuis long-temps tombé en désuétude; mais comme à Rome les réjouissances publiques viennent toujours se mêler aux fêtes religieuses, la veille de saint Pierre, à sept heures du soir, a lieu l'illumination de la basilique et de la coupole, et le lendemain, jour de la fête, un magnifique feu d'artifice est tiré du château Saint-Ange.

XXVI.

Chapelle papale pour la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, 15 Août.

Le chanoine Benoît, dans son *Ordo romain*, conservé par Mabillon (*Mus. Ital.*, tom. 2), nous apprend que, la veille de sainte Marie, le Pape et les Cardinaux se rendaient, pieds nus, devant l'image archétype, baisaient les pieds du Sauveur, et, les couvrant d'un voile, chantaient ensuite le *Te Deum*. Léon IV ordonna, en 847, que la fête de l'Assomption serait célébrée pendant huit jours. Ce Pape, après avoir chanté les premières vêpres dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, retourna au Latéran, où les Cardinaux prirent l'image du Sauveur dans la basilique de Saint-Laurent, pour la porter en procession. Le Préfet de Rome, avec douze hommes choisis parmi le peuple, six ayant une longue barbe, et six autres sans barbe, représentant le sénat romain, recevait de la cour pontificale douze cierges; les Portiers en recevaient autant, et ils les portaient allumés devant

l'image du Sauveur. La procession se rendait à Sainte-Marie-Mineure, aujourd'hui Sainte-Marie-Nouvelle, près le *Forum*, où on lavait les pieds à la statue avec de l'eau parfumée d'herbes odoriférantes; on se rendait ensuite à Saint-Adrien, où, une seconde fois, on lavait les pieds à la statue, et, de là, à Sainte-Marie-Majeure, où le Pape chantait la messe.

Aujourd'hui la solennité de la fête de l'Assomption a lieu dans cette même basilique : c'est le Cardinal-Archiprêtre qui chante la messe; les ornements de l'autel et du trône sont d'étoffe d'argent. Cette Chapelle papale était instituée en 1509, comme nous l'apprend Paride Grassis. Sixte-Quint en maintint la célébration dans cette église, où l'on observe le cérémonial que nous avons fait connaître. Le Procureur-Général de l'ordre de la Merci prononçait le sermon; mais, en 1828, Léon XII voulut que ce discours fût désormais prononcé par un des *convitori* * du collége des Nobles. A l'offertoire, on exécute le motet *Assumpta est Maria*, de Palestrina. Autrefois, après la messe, un Maître des cérémonies et deux Gentilshommes du Cardinal-Protecteur de l'archiconfrérie du Gonfalon, se mettaient à genoux au pied du trône, et là, devant le souverain Pontife, un officier du Mont-de-Piété déposait dans un bassin, au nom du Pape, 50 écus d'or pour la rédemption des esclaves; chaque Cardinal donnait, à cette fin, un écu d'or. Maintenant ce sont des députés de cette archiconfrérie qui recueillent eux-mêmes ces dons. Le Pape offre une bourse que lui présente le Maître des cérémonies, et les Cardinaux qui n'assistent pas à la Chapelle envoient leur offrande.

Après la cérémonie, le souverain Pontife donne la bénédiction solennelle, du haut de la loge de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, au peuple réuni sur la place, d'après les rites déjà rapportés.

* On appelle ainsi à Rome, les élèves qui s'entretiennent à leurs frais dans les divers colléges de la ville, et qui ne jouissent d'aucune bourse ni demi-bourse comme plusieurs de leurs collègues. (*N. du T.*)

XXVII.

Chapelle papale pour la fête de la Nativité de la sainte Vierge, 8 Septembre.

Cette Chapelle papale ne remonte qu'à Sixte-Quint. Après la mort de ce Pape, on cessa de la tenir régulièrement; mais Alexandre VII, voulant rendre de solennelles actions de grâces à la sainte Vierge pour la cessation des maladies pestilentielles qui ravageaient ses États, ordonna de nouveau la tenue de la Chapelle de la Nativité dans l'église Sainte-Marie *du Peuple*, précédemment désignée par Sixte-Quint. Nous avons dit que devant la porte de cette église avait lieu l'offrande de la haquenée, lorsque la fête de saint Pierre et de saint Paul était célébrée pendant la tenue du conclave. Les Papes avaient autrefois l'habitude de se rendre à cette Chapelle, accompagnés du même cortége dont ils étaient entourés pour la fête de l'Annonciation, célébrée dans l'église Sainte-Marie *de la Minerve* le 25 Mars, et dont nous avons parlé.

C'est le Cardinal titulaire de l'église, qui chante la messe; il n'y a point de sermon prononcé ce jour-là. On exécute, à l'offertoire, le motet de Bonomi, *In lectulo meo;* le Célébrant publie l'indulgence de trente ans, accordée par le Pape. On n'a pas oublié à Rome avec quelle magnificence fut célébrée cette Chapelle papale, en 1815, par Pie VII, qui rendit à Dieu de solennelles actions de grâces, au bruit du canon du château Saint-Ange, devant le Sacré-Collége et les magistrats de Rome, pour être rentré dans ses États, et avoir recouvré les trois provinces d'Ancône, de Maceratta et de Fermo, de même que les duchés de Camerino, de Bénévent et de Ponte-Corvo, comme aussi les trois légations de Ferrare, de Bologne et de la Romagne.

XXVIII.

Premières vêpres pour la fête de tous les Saints ; Chapelle papale du lendemain. — Vêpres et matines pour la fête des Morts.

Les premières vêpres, dont le cérémonial est le même que celui de la fête de l'Épiphanie, sont chantées dans la chapelle du palais apostolique.

Sixte-Quint avait statué que la Chapelle papale de la Toussaint serait tenue dans la basilique du Vatican ; mais, dans la suite des temps, ses successeurs l'ont célébrée dans la chapelle de leur palais. C'est un Cardinal de l'ordre des Évêques, qui chante la messe. Le Pape se rend dans la chapelle, revêtu de la chape blanche et portant la tiare. A l'offertoire on exécute le motet *Vidi turbam magnam*. Après l'évangile, un Élève du collége Germanique-Hongrois prononce le discours et proclame l'indulgence de trente ans.

Dans la chapelle du palais apostolique où a été célébrée la messe, on chante les vêpres, qui sont suivies des matines de la fête du lendemain. Les Cardinaux portent leurs insignes de deuil, les ornements de l'autel et du trône sont de soie violette, le tableau de l'autel représente la *Résurrection de Lazare*, et tous les cierges sont de cire jaune. Le Pape se rend en Chapelle, portant la mitre d'argent, l'étole violette et la chape rouge ; il fait sa prière au pied de l'autel, et monte au trône, où il ne reçoit point l'obédience des Cardinaux, qui ne la rendent jamais deux fois le même jour. Après le *Pater* et l'*Ave*, récités debout par le Pape, on chante les vêpres sans contre-point. Après le *Magnificat*, le chœur commence les matines ; deux *soprani* chantent le verset *A portâ inferi*, et le Pape, se levant, récite secrètement le *Pater*. A un signe du Maître des cérémonies, le dernier Chantre, faisant

la génuflexion à l'autel et au trône, commence la première leçon; les suivantes sont successivement récitées par ses collègues; on chante les autres nocturnes comme le premier.

Si le souverain Pontife ne peut assister à l'office, c'est le Cardinal-Grand-Pénitencier, à qui il appartient de célébrer la messe le lendemain, qui tient cet office funèbre.

XXIX.

Chapelle papale pour la Commémoraison des Fidèles défunts, 2 Novembre.

C'est toujours dans les chapelles des palais apostoliques qu'a lieu cette cérémonie funèbre. Les cierges sont de cire jaune, et le tableau est le même que celui des matines. Les Cardinaux sont revêtus de leurs insignes violets; ils ne rendent point ce jour-là leur obédience ordinaire. Le Pape met l'étole violette, la chape rouge et la mitre lamée d'argent. Les Camériers n'ont point de mitre à porter ce jour-là lorsqu'ils accompagnent le Pontife, et, par conséquent, ils n'en déposent aucune sur la table de l'autel. C'est le Cardinal-Grand-Pénitencier à qui il appartient de célébrer ce jour-là les saints mystères. Deux anciens *soprani* entonnent l'introït *Requiem æternam, etc.*, et ensuite le *Kyrie*, que l'on chante, comme toutes les parties de la messe, sans contre-point, et que l'on finit quand le Pape, descendant du trône, va se mettre à genoux sur son prie-dieu. Le trait est chanté par trois groupes de *soprani :* le premier chante le verset *Absolve;* le second, *Et gratias*, et le troisième, *Et lucis;* le chœur ayant terminé le verset, le premier groupe entonne le *Dies iræ, etc.*

Le Pape descend une seconde fois de son trône, et va se mettre à genoux devant son prie-dieu un peu avant l'élévation; il ne revient au trône qu'aux paroles proférées par le Célébrant : *Pax*

Domini sit semper vobiscum. Enfin, le Pontife revient encore à son prie-dieu, où il s'agenouille pendant que le Cardinal-Célébrant chante la postcommunion, après laquelle il monte sur son trône pour faire l'absoute.

Des Clercs de la Chapelle placent devant l'autel un petit catafalque portatif, qui n'est entouré d'aucun cierge, mais seulement recouvert d'une étoffe noire à lames et broderies d'or. Le *Libera* est chanté *modo andante*, et le Pontife, du haut de son trône, fait l'absoute ordinaire, c'est-à-dire qu'il asperge trois fois le catafalque et qu'il l'encense, assisté par les prélats Votants de signature, en cotte et rochet. Si le Pape n'assiste point à la cérémonie, c'est le Cardinal-Célébrant qui fait l'absoute à la manière ordinaire.

La cérémonie funèbre pour les Cardinaux défunts a lieu dans la chapelle apostolique, le surlendemain. C'est le Cardinal-Camerlingue du Sacré-Collége qui chante la messe. On a déjà fait remarquer qu'il n'y avait pas d'obédience rendue au Pape dans les messes funèbres. La Chapelle pour les Cardinaux défunts, établie aussi par Alexandre IV, est tenue le 5 du mois de Novembre : on y observe les mêmes rites, et c'est le Cardinal-Camerlingue qui célèbre les saints mystères, en présense de Sa Sainteté.

XXX.

Chapelle papale pour la fête de saint Charles Borromée, 4 Novembre.

Dans la somptueuse église de Saint-Charles *au Cours*, dédiée aussi à saint Ambroise, tous les deux archevêques de Milan, on tenait autrefois Chapelle cardinalice, pour honorer le cœur de l'illustre pontife de la famille des Borromée, qui avait été donné à cette église par le cardinal Frédéric, oncle du saint Archevêque. Sous le pontificat de Clément XI, la possession du trône espa-

gnol était vivement disputée par Charles III d'Autriche, duc de Milan et empereur d'Allemagne, et Philippe V de Bourbon. Le Pape observa une prudente neutralité entre ces deux puissantes maisons. Il arriva que les membres de l'archiconfrérie de Saint-Ambroise et de Saint-Charles, de la nation milanaise et lombarde, et à qui appartenaient l'église dont nous parlons, l'oratoire et l'hôpital qui lui sont contigus, suivirent le parti de Charles III, et voulurent exposer le portrait de ce prince à la Chapelle cardinalice de leur saint patron, pendant que l'ambassadeur d'Espagne et les Cardinaux de cette couronne voulurent exposer celui de Philippe V. Le sage Pontife, réfléchissant alors à l'usage où l'on était de n'exposer le portrait d'aucun prince aux cérémonies ecclésiastiques où le Pape assistait, ordonna que la Chapelle cardinalice serait remplacée par une Chapelle papale, à laquelle il attacha une indulgence plénière, commandant aux fidèles de prier afin que Dieu suspendît le fléau de sa colère, et pour la paix générale et la réforme des mœurs. En 1709, la victoire avait couronné les efforts de l'armée française, et Philippe V régnait sur le trône d'Espagne. Clément XI déclara au Cardinal-Protecteur de l'église Saint-Charles qu'il avait fait vœu de revenir personnellement, chaque année, assister à la Chapelle, parce qu'ayant pris l'Archevêque de Milan pour son protecteur auprès de Dieu, il lui attribuait le rétablissement de la paix entre les princes chrétiens.

Toutes les années, le Pape se rend à Saint-Charles, accompagné du cortége que nous avons appelé *treno nobile*, et les Cardinaux s'y rendent également, suivis de leur livrée et en habits de *gala*. Les ornements de l'autel et du trône sont en étoffe d'argent brodée d'or. Le Pape est porté sur la *sedia;* il commence la messe au pied de l'autel avec le Cardinal-Protecteur de l'église. A l'offertoire, on chante le motet de Palestrina, *Ecce Sacerdos magnus.* Le Pape, après la cérémonie, revient au palais apostolique, accompagné du même cortége.

XXXI.

Chapelle papale du premier dimanche de l'Avent. — Commencement de l'oraison de quarante heures.

Quoique Sixte-Quint eût ordonné, en 1586, par sa bulle *Egregia*, qu'on célébrât cette Chapelle dans l'église de Saint-Laurent *hors-des-murs*, Clément VII ne tarda pas à permettre, vu la distance des lieux, de la tenir dans la chapelle du Vatican, afin, d'ailleurs, de pouvoir plus facilement transporter le Saint-Sacrement à la chapelle Pauline pour l'ouverture des *quarante heures.*

Les ornements de la chapelle sont de couleur violette, et le tableau de l'autel représente l'*Annonciation de la sainte Vierge.* Les Cardinaux sont revêtus de leurs habits violets, et portent la mosette doublée d'hermine, comme le sont aussi les capes et manteaux des fonctionnaires qui ont rang en Chapelle. Le Pape porte la chape rouge et la mitre d'argent; les Cardinaux, comme les Patriarches et les Archevêques, ne font usage, en célébrant, pendant l'Avent, que de la mitre de toile blanche. C'est un Patriarche qui chante la messe, et le Procureur-Général des frères Prêcheurs prononce le discours et promulgue l'indulgence de dix ans. Avant de chanter l'épître, le Sous-Diacre quitte la chasuble pliée qu'il porte, et la remet après l'avoir chantée; le Diacre en fait autant avant de chanter l'évangile, et il met une large étole diaconale (*stollone*), qu'il garde jusqu'à la postcommunion, pour reprendre la chasuble pliée. A l'offertoire, on exécute le motet de Palestrina, *Salvatorem exspectamus.* Le Maître des cérémonies qui accompagne le Diacre allant encenser le Sacré-Collége, donne aux Cardinaux l'heure du sermon, qui doit être prononcé en ita-

lien, tous les mercredis de l'Avent, dans une des salles du palais, et auquel assiste le Pape, mais d'une manière privée. Au *Sanctus*, douze *Bussolanti*, portant des flambeaux, entourent l'autel. Le Célébrant consacre deux hosties, l'une qu'il consomme, et l'autre qui doit être exposée à la vénération des fidèles pendant les quarante heures. Deux Maîtres des cérémonies distribuent aux Cardinaux et à toute l'assistance des cierges pour la procession. Les Chantres entonnent le dernier *Agnus Dei* quand le Célébrant a placé dans l'ostensoir l'hostie consacrée.

Après la messe, le Pape descend du trône, et vient se placer, à genoux, au pied de l'autel, où il encense le Saint-Sacrement, couvert d'un riche voile brodé; il reçoit l'ostensoir des mains du Célébrant, et le cortége, s'étant mis en marche, se dirige vers la chapelle Pauline : les bâtons du dais sont tenus par des Évêques, et le Pape, à pied et la tête découverte, porte la sainte Eucharistie. En entrant dans la chapelle Pauline, splendidement illuminée, on chante le *Tantùm ergò*, et le Pontife, au pied de l'autel, remet l'ostensoir au premier Cardinal-Diacre, ayant l'étole diaconale sur ses insignes cardinalices; celui-ci le porte derrière l'autel, où il trouve le prélat Sacristain, qui l'expose sur le tabernacle. Après avoir encensé trois fois la sainte Eucharistie, le Pape récite l'oraison, et se retire dans la sacristie contiguë, où il dépose ses ornements.

Comme dans la cérémonie du Jeudi saint au sépulcre, de même, pendant les quarante heures, les Prélats de la cour pontificale, les Camériers, les Chapelains, etc., font successivement, deux à deux, une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement. Le souverain Pontife lui-même, accompagné du Majordome et du Maître de chambre, va faire sa station à la chapelle Pauline, et adorer aussi pendant les quarante heures le Saint des saints.

Clément VIII confirma, en 1592, par sa constitution *Graves et diuturnas*, la pieuse coutume où l'on était d'exposer à la vénération publique le Saint-Sacrement pendant une période de quarante heures, afin de réveiller dans l'esprit des fidèles le souvenir

des quarante jours de jeûne de Jésus-Christ dans le désert, ou celui des quarante heures qu'il passa dans le sépulcre. Ce Pontife voulut que cette institution fût établie dans toutes les églises, basiliques, oratoires publics et chapelles des communautés religieuses de toute la ville de Rome, et il fixa l'ouverture de ces quarante heures au premier dimanche de l'Avent, dans la chapelle Pauline du Vatican.

A l'expiration de ces quarante heures, le prélat Sacristain, après une messe basse célébrée dans la chapelle Pauline, prend la chape blanche, et deux *soprani* entonnent les litanies des saints. Après la récitation du *Pater* et des oraisons, le Prélat donne la bénédiction avec le Saint-Sacrement, et le replace ensuite avec respect dans le tabernacle de la chapelle.

Après avoir été célébrées au Vatican, les oraisons de quarante heures commencent dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, et successivement dans les autres basiliques, églises, oratoires, communautés religieuses, etc., et se renouvellent pendant toute l'année.

XXXII.

Chapelle papale du deuxième, troisième et quatrième dimanche de l'Avent.

C'est un Archevêque ou un Évêque assistant au trône, qui chante la messe le second dimanche de l'Avent. Le motet de l'offertoire, *Jerusalem citò veniet*, est de Palestrina. C'est le Procureur-Général des Mineurs conventuels, qui prononce le sermon et publie l'indulgence de dix ans.

La Chapelle du troisième dimanche, appelé *Gaudete*, se tenait autrefois, comme celle du quatrième dimanche du Carême, dans la basilique Sainte-Croix *de Jérusalem*. Les tentures de l'autel

et du trône étaient de velours rose, et l'autel était orné de petites statues d'argent, représentant les Apôtres. Les Cardinaux conservent leur manteau violet, mais ils portent ce jour-là la soutane, la mosette et la *mantelletta* de couleur rose. Le Pape revêt la chape de même couleur, et porte la mitre d'or, comme il le fait le dimanche *Lætare* du Carême; les ornements du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre, de même que le devant d'autel, sont également roses. Ce dimanche, appelé *Gaudete* du premier mot de l'introït de la messe, et qui semble réveiller ainsi la pieuse allégresse de l'Église, était autrefois célébré d'une manière plus solennelle par les Pontifes romains, qui avaient l'habitude de chanter eux-mêmes la messe en Chapelle.

Aujourd'hui la *fonction* se tient au Vatican; elle n'offre de rites particuliers que ceux que nous venons d'indiquer. Le motet de l'offertoire, *Veni, Domine*, est de Palestrina. C'est le Procureur-Général des Ermites de Saint-Augustin qui prononce le discours et promulgue l'indulgence de vingt-cinq ans.

La chapelle du quatrième dimanche se tenait autrefois à Saint-Paul *hors-des-murs;* mais l'éloignement des lieux et la saison de l'hiver firent renoncer à cet ancien usage. C'est un Évêque assistant qui chante la messe; le motet, *Canite tubâ in Sion*, est encore de Palestrina. Le discours est prononcé par le Procureur-Général des Carmélitains chaussés de l'ancienne observance, qui publie l'indulgence de dix ans. Si le quatrième dimanche de l'Avent se trouve être la veille de Noël, la Chapelle pontificale n'a pas lieu. Il est arrivé que les Papes se sont bornés à faire annoncer pour la seconde fois l'ouverture du jubilé de l'année sainte, déjà proclamée le jour de l'Ascension de la même année.

XXXIII.

Chapelle papale pour la fête de la Conception de la sainte Vierge, 8 Décembre.

Autrefois on ne tenait ce jour-là à Rome qu'une Chapelle cardinalice; mais Benoît XIV ordonna, dans un consistoire du 26 Novembre 1742, par une constitution apostolique, que cette fête serait célébrée tous les ans dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, où l'on tiendrait chapelle papale; plus tard, cette Chapelle se tint dans les palais apostoliques. Les Cardinaux s'y rendent revêtus de leurs habits rouges; le Pape porte la mitre d'or et la chape lamée d'argent; les ornements de la chapelle et du trône sont blancs, et le tableau représente la *Conception immaculée de la Vierge*. C'est le Cardinal-Protecteur de la chapelle Borghésienne * de la basilique Sainte-Marie-Majeure, qui chante la

* Cette chapelle, une des plus riches et des plus belles de Rome, qui fait face à celle de la *Crèche*, est dédiée à la sainte Vierge; elle prend son nom de son illustre fondateur, Paul V, de la famille Borghèse. C'est dans cette chapelle que s'élève le magnifique autel où l'on conserve la miraculeuse image de la sainte Vierge et de l'enfant Jésus, que l'on attribue à saint Luc : cette vénérable effigie a été toujours conservée avec le plus grand respect. En 510, saint Grégoire-le-Grand la porta processionnellement au Vatican, pour demander à Dieu la cessation de la peste qui ravageait la ville de Rome : le ciel se montra propice à ses vœux. Il n'y a encore que peu d'années, lorsque le terrible fléau du choléra remplissait Rome de deuil, le Pontife glorieusement régnant, Grégoire XVI, prévenant les pieux et ardents désirs de son peuple fidèle, ordonna que la sainte Madone de saint Luc serait portée en pompe, accompagnée du clergé et du peuple, de la basilique de Sainte-Marie-Majeure à l'église de Jésus, une des plus centrales et des plus fréquentées de la ville. Les victimes du fléau désastreux furent malheureusement bien nombreuses; mais nous tenons de plusieurs observateurs éclairés, retenus par devoir au centre des hôpitaux de Rome, que la confiance en la sainte Vierge et la résignation à la volonté divine, puisées dans une foi vive, préservèrent un très-grand nombre de personnes, de tout âge et de toute condition, d'une maladie contre laquelle on luttait avec d'autant plus d'avantage, qu'on s'en montrait moins effrayé. (*N. du T.*)

messe ce jour-là; le motet, *Sancta et immaculata Virgo*, est de Palestrina. Cette Chapelle est du petit nombre de celles où il n'y a point de sermon prononcé, et c'est le Cardinal-Célébrant qui promulgue l'indulgence de trente ans accordée par le Pape.

Cette fête est célébrée avec solennité et avec octave, par les religieux conventuels, dans l'église des douze Apôtres. Les souverains Pontifes ont l'habitude de se rendre, les derniers jours de l'octave, dans cette église, pour y donner la bénédiction et assister au chant du *Te Deum*.

XXXIV.

Premières vêpres pour la fête de Noël. — Bénédiction de l'épée et du chapeau. — Matines. — Messe de la nuit.

Sixte-Quint avait confirmé l'ancien usage où l'on était de célébrer la fête de Noël dans l'Église de Sainte-Marie-Majeure. Après lui, quelques Papes l'ont célébrée, partie dans les basiliques, partie dans les chapelles apostoliques. En 1814, Pie VII, après son glorieux retour dans ses États, chanta les premières vêpres de la fête, ainsi que les matines, dans la chapelle Pauline du Quirinal; le lendemain, il célébra la grand'messe papale dans l'église Vaticane. En 1826, Léon XII officia aux premières vêpres dans l'église Sainte-Marie-Majeure, assista à matines dans la chapelle de Sixte-Quint * de cette même basilique, et

* Cette chapelle, bien connue des étrangers qui visitent Sainte-Marie-Majeure, prend son nom de son illustre fondateur, dont les restes reposent, à droite, dans le beau mausolée qui lui fut élevé par Fontana. Dans l'arc de gauche est le tombeau de saint Pie V, dont le corps tout entier, excepté un doigt, conservé à Gênes, repose dans une très-belle urne de marbre vert antique. Le corps de ce grand Pape est alongé, et revêtu de ses habits pontificaux. C'est dans l'arc du fond qu'on plaçait

chanta lui-même la première messe pontificalement à l'autel Papal. Il fut ensuite offrir le saint sacrifice, *modo privato*, dans l'église Sainte-Anastasie, et célébra, le lendemain, dans la basilique de Saint-Pierre, la troisième messe pontificale. Pie VIII et Grégoire XVI ont célébré dans la chapelle Sixtine du Vatican les premières vêpres pontificales et les matines de Noël, se réservant de célébrer pontificalement la messe le lendemain dans la basilique de Saint-Pierre. Ce n'est que depuis 1838 que Grégoire XVI a voulu que les premières vêpres de cette fête fussent chantées dans la même basilique.

Vêpres de la fête de la Nativité de Jésus-Christ.

On observe, dans la célébration des premières vêpres de Noël, le cérémonial déjà décrit pour les premières vêpres de saint Pierre et de saint Paul. La basilique est ornée de tentures de damas; les dispositions du presbytère sont les mêmes; les tentures des deux trônes, les housses des fauteuils pontificaux et les devant d'autel, sont d'une riche étoffe brochée d'argent, à grandes fleurs d'or. Accompagné de tous les Cardinaux et dignitaires de la cour romaine, le Pape se rend dans la basilique; il porte l'aube, l'étole, la chape d'argent et la mitre d'or; et après avoir adoré le Saint-Sacrement, porté sur la *sedia*, il arrive au pied de l'autel de la Confession, où il fait sa prière, et, de là, montant au grand trône, il entonne les vêpres. L'Auditeur de rote qui doit faire diacre le lendemain, accompagné d'un Maître des cérémonies, porte d'abord au Pape, et ensuite aux différents Cardinaux, les antiennes. Après le chant des psaumes, le même Auditeur récite le capitule, et dit les premiers mots de l'hymne *Jesu, redemptor omnium*, qu'entonne ensuite le Pape, et que continuent les Chantres; deux *soprani* chantent le verset *Crastinâ die*, et le chœur

autrefois le trône, quand le Pape assistait aux matines de Noël. Au milieu de cette chapelle, et sous la coupole, est l'autel souterrain de la Crèche du Sauveur, appelé *ad Præsepe*, objet d'une dévotion particulière dans l'octave de Noël. On peut en voir la description détaillée dans les auteurs. *(N. du T.)*

répond : *Et regnabit super nos.* L'antienne du *Magnificat* est portée au Pape, qui l'entonne, et bénit l'encens, qui lui est présenté, à genoux, sur le palier du trône. Pendant le chant du *Magnificat*, le Pape, accompagné des trois Cardinaux assistants, des Patriarches, Archevêques et Évêques assistants, de trois Auditeurs de rote, qui soutiennent la *falda*, des Camériers secrets et des Maîtres des cérémonies, descend du trône, et va encenser l'autel. De retour à son trône, le Pontife est encensé trois fois par le Cardinal-Évêque assistant, qui l'est lui-même par l'Auditeur de rote, ainsi que les deux Cardinaux-Diacres assistants, et, successivement, les membres du Sacré-Collége, le Gouverneur et le Prince assistant. Le Pape se rasseoit quand on réplique l'antienne; il se relève ensuite pour chanter l'oraison; et après le *Benedicamus*, que chantent deux *soprani*, il donne à toute l'assistance la bénédiction solennelle, du haut de son trône, et termine les premières vêpres de Noël.

Autrefois, après ces vêpres, les Cardinaux qui devaient assister à matines et à la messe de la nuit, ne sortaient point du palais apostolique. C'était la coutume de les réunir dans une des salles de ce palais, et de donner un concert auquel prenaient part tous les musiciens, chantres et instrumentistes de la Chapelle papale : on exécutait des cantates en l'honneur de la naissance du Sauveur. Après ce concert, les Cardinaux passaient dans une autre salle, splendidement illuminée, où ils s'asseyaient à table sur des siéges recouverts de velours, et le Prince assistant sur un autre siége découvert; les surtouts de la table étaient ornés de symboles allégoriques de la naissance et des triomphes du Rédempteur des hommes. Le Pape bénissait le festin, admirait le coup d'œil, et se retirait ensuite. Dans une salle contiguë, une autre table réunissait les Chantres et les officiers de la maison pontificale.

Cet usage subsista jusqu'à l'année 1573; Grégoire XIII le supprima, et ordonna *quod potus in aulâ, in vigiliâ Nativitatis D. N. J. C., omninò tollatur;* mais cet usage a été repris plus tard, et s'est perpétué presque jusqu'à nos jours.

Les Cardinaux n'assistaient pas seuls au concert dont nous avons parlé; la prélature, la noblesse romaine et les étrangers de distinction y étaient admis. En 1724, les Princes de Bavière, et, en 1727, la Princesse de Toscane, y assistèrent; en 1718, Jacques III, roi d'Angleterre, y avait également assisté.

Les *Ordo romains* font remonter l'origine de ces banquets au pontificat d'Innocent III, élu en 1198. Dans le second *Ordo romain* (*Mus. Ital.*, tom. 2) nous lisons : *Isto die, statio ad S. M. Majorem ubi D. Papa debet missam cantare cum scholis Clericorum, et familia palatii; et Episcopus Albanensis debet facere cœnam optimam toti curiæ, et debet mittere ad curiam duo optima busta porcorum....* Dans le cérémonial publié par Grégoire X, nous lisons : *Quo finito, redeunt ad aulam Papæ ubi parata sunt vina multa, et claretum, et species.* On trouve fréquemment désigné, dans les *Ordo romains*, les Bollandistes, Martène, et Durand, sous la dénomination de *claretum*, le vin qu'on employait. Enfin, nous lisons, dans l'auteur du *Cérémonial*, à propos de ces festins : *Ponuntur deindè vinum, et confectiones sive species, ut habent antiqui codices.* Il est permis de croire qu'on entendait par-là les divers fruits confits ou sucreries, ou bien les différentes qualités de poivre qu'on prenait après le repas, comme dans celui du jour de Pâques.

Bénédiction de l'épée et du chapeau.

L'usage de bénir une épée et un chapeau ducal, offerts ensuite à quelque prince chrétien, remonte au pontificat d'Urbain VI.

Avant les matines de Noël, le Pape, en présence de tous les Prélats de sa maison, portant l'aube et une simple étole blanche, devant un autel dressé dans la salle des Parements, après avoir béni l'encens, récite les prières suivantes, et bénit l'épée et le chapeau.

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini,
℟. Qui fecit cœlum et terram.
℣. Dominus vobiscum,
℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Benedicere digneris, quæsumus, Domine Jesu Christe, hunc ensem in defensionem sanctæ Romanæ Ecclesiæ, et christianæ reipublicæ, ordinatum nostræ benedictionis officio ad vindictam malefactorum, laudem verò bonorum : ut per eum, qui te inspirante illo accingitur, vim æquitatis exerceas, molemque iniquitatis potenter evertas, et sanctam Ecclesiam tuam, ejusque fideles, quos, ut pretioso sanguine tuo redimeres hodiè in terris descendere et carnem nostram sumere dignatus es, ab omni periculo protegas atque defendas, et famulum tuum, qui hoc gladio in tuo nomine armatus erit, pietatis tuæ firmâ custodiâ munias, illæsumque custodias; Qui vivis, etc.

Quand le prince auquel ce chapeau était destiné assistait à cette bénédiction, il revêtait la cotte, et se ceignait ensuite de l'épée bénite; il mettait la chape blanche, ouverte du côté correspondant au bras droit, tandis que l'Empereur, s'il était présent, prenait la chape comme celle des Évêques, ouverte par devant, et se couvrait du chapeau. Lorsqu'il chantait la cinquième leçon de matines, *In quo conflictu,* il se découvrait, et avant de demander la bénédiction, il frappait trois fois la terre avec l'épée nue, et la remettait dans le fourreau après l'avoir trois fois secouée en l'air; il ôtait la cotte et l'épée quand il l'avait chantée, et sortait de la chapelle, précédé des officiers qui portaient devant lui l'épée et le chapeau bénits.

Matines de Noël.

On retrouve dans les anciens *Ordo romains* l'ordre des offices tenus devant les Pontifes la nuit de la Nativité du Sauveur. Ils s'accordent à dire que les matines étaient chantées dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure; qu'on y omettait l'antienne *invitatoire,* pour signifier que les cris du divin Enfant qui naissait dans cette mémorable nuit étaient une suffisante exhortation adressée aux fidèles de se rendre auprès du berceau sacré, où les Pontifes passaient la nuit; et qu'ils célébraient la messe dans la chapelle de la Crèche, *ad Præsepe.*

On lit dans Cencius Camérarius, qui écrivait son *Ordo* sous Célestin III, à la fin du douzième siècle, la description des cérémonies célébrées pendant cette sainte nuit de Noël.

In vigiliis Nativitatis Domini, in mane Dominus Papa vadit ad basilicam S. M. Majoris pro cantandâ missâ, et in sero pro celebrandis vesperis, et remanet ibi nocte ipsâ, et celebrat ibi vigilias, et post vigilias celebrat ibi missam ad præsepe, ubi quidquid offertur, quamdiu dominus Papa missam celebraverit, sive ad pedes ipsius Domini, vel super altare, capellanorum est, excepto pane, qui est acolytorum, si recipere voluerint.

Le *Cérémonial* de Grégoire X ajoute :

Si verò Papa est Romæ, factâ cœnâ in meridie, vadit cum familia sua ad S. M. Majorem, et ibi dicit vesperas solemnes cum totâ curiâ, ut dictum est, et ibi pernoctat, et cantat ibi matutinum in Ecclesiâ ipsâ; et tres Cardinales-Episcopi, duo Diacones et unus Presbyter juniores assistunt ei; et fit officium, ut continetur in ordine Breviarii. Cantat ibi Dominus Papa missam de nocte ad altare, quod vocatur Præsepe, et dùm exuit se, cantant capellani laudes matutinales coram eo; quibus dictis, vadit requiescere.

Le cardinal Stephaneschi s'exprime à son tour de la manière suivante :

In vigilia Nativitatis Domini, statio ad Sanctam-Mariam-Majorem. Consueverunt Romani Pontifices hactenùs pergere ad Sanctam-Mariam-Majorem, et cantare ibi missam de vigiliâ, et post cœnam vesperas decantare. Peractis autem vesperis, datur potus in aula; et Dominus Papa remanebat ibi, et pernoctabat, et ibi stabat, toto ibidem apparatu curiæ existente. Omnibus iis finitis, Dominus Papa præparat se ad missam cantandam ad Præsepe....

Enfin, voici ce qu'écrivait Pierre Amelius, sacristain d'Urbain V, qui mourut à Avignon en 1370 :

In vigilia Nativitatis Domini non est sermo nec missa. Vesperæ mandantur. Potus fit in aula post vesperas. In matutinis verò, Papa venit indutus cappâ laneâ.... In prima missa nec in secunda, non dicitur Lætatus sum. *Item in præsenti missa solus Pontifex communicat, et super altare; et sine calamo bibit san-*

guinem et nihil aliud, quia habet celebrare illam de tertiis; sed cum digitis bene tergat calicem, et cum aqua infra lavet digitos, prout moris est in parvis missis. Notandum etiam, quod si Papa sit Romæ, hanc missam debet celebrare ad Præsepe Domini, et de sero ibi cantare vesperas, et potum cum Clericis et nobilibus urbis facere in aula.

Voici l'ordre des cérémonies suivi aujourd'hui dans les palais apostoliques, quand on y chante les matines de Noël.

Les Cardinaux et toute la prélature romaine se rendent, à l'heure fixée, à la chapelle Sixtine. Autrefois douze *Bussolanti,* tenant des torches allumées, se tenaient devant les bancs des Cardinaux : de grands chandeliers et des bougies placés des deux côtés de la chapelle, remplacent maintenant ces torches. Les ornements de l'autel et du trône sont d'étoffe d'argent brochée d'or, et le tableau de la chapelle représente la *Nativité du Sauveur.* Les Cardinaux portent leur manteau rouge et le camail fourré d'hermine. Le Pape, précédé des Prélats de sa cour et d'un Clerc de la chambre, portant sur la pointe de l'épée bénite le chapeau qui l'a été aussi, se rend en Chapelle, revêtu de la chape d'étoffe d'argent, couvert de la mitre d'or; il portait autrefois le grand manteau de velours cramoisi, fourré d'hermine. Après une courte prière, faite sur son prie-dieu, le Pontife monte au trône, et dit secrètement le *Pater,* l'*Ave* et le *Credo;* il entonne ensuite l'office par ces paroles : *Domine, labia mea aperies, etc. ; Deus, in adjutorium, etc.* Deux *soprani* commencent l'invitatoire *Christus natus est nobis;* le chœur continue en contre-point. Après le psaume *Venite, exultemus,* deux *soprani* entonnent l'hymne *Jesu, redemptor omnium,* composée par saint Grégoire, et l'antienne est chantée en contre-point; les autres, au contraire, en plain-chant. Après la troisième antienne du premier nocturne et le verset, le Pape, debout, récite le *Pater,* et donne l'absolution *Exaudi, Domine.*

Cependant le dernier Cardinal-Diacre, qui doit chanter la première leçon, accompagné d'un Maître des cérémonies, se place

devant le pupitre, au milieu du presbytère, et demande par ces mots : *Jube, Domne, benedicere,* la bénédiction au Pape. On chante les leçons d'Isaïe sans titre, parce que, comme l'explique Ruiz, *jam non per prophetas, sed in Filio Deus loquitur.* Les autres leçons sont successivement chantées par les autres Cardinaux-Diacres, et, en leur absence, par les derniers Cardinaux-Prêtres. Le chœur répond toujours : *Deo gratias,* et commence ensuite les répons *modo andante.*

Au troisième nocturne on trouve répétés les *Alleluia,* qui annoncent les temps de grâce, et les joies de l'Église en célébrant l'anniversaire de la naissance du Sauveur. La troisième leçon du troisième nocturne est chantée par le Pape lui-même; avant de la commencer il demande à Dieu sa bénédiction, en disant : *Jube, Domine, benedicere,* et non *Jube, Domne,* pour signifier qu'il n'a auprès de lui aucun supérieur à qui il puisse la demander.

Après cette dernière leçon, l'Auditeur de rote, faisant la génuflexion à l'autel et au trône, porte au Pape l'intonation du *Te Deum :* le Pape la répète, et le chœur exécute, en chant figuré, l'hymne de la reconnaissance. Après l'oraison recitée par Sa Sainteté, et le second *Dominus vobiscum,* deux *soprani* chantent le *Benedicamus.* Dès que l'office est terminé, on commence la messe de la nuit, chantée par le Cardinal-Camerlingue de la sainte Église, d'après le rit ordinaire, à laquelle assiste le Pape.

Messe de la nuit de Noël.

Les Pontifes romains chantaient autrefois les trois messes que l'Église célèbre à l'occasion de la naissance du Sauveur : la première à Sainte-Marie-Majeure, après matines; la seconde, au point du jour, dans l'église de Sainte-Anastasie, dont on fait mémoire ce jour-là ; la troisième, enfin, la messe du jour, dans l'église de Saint-Pierre, où l'on plaçait devant le tombeau des Apôtres un grand phare d'argent, où brûlaient mille trois cent soixante-deux bougies. Il arrivait quelquefois, à cause de l'éloignement des lieux

ou de la mauvaise saison, que les Pontifes, après avoir célébré à Sainte-Anastasie, revenaient à Sainte-Marie-Majeure pour y chanter la dernière messe, comme nous l'avons vu faire de nos jours sous le pontificat de Léon XII, aux époques les plus rapprochées de nous.

La première messe a été ordinairement célébrée dans la chapelle Sixtine après matines, par le Cardinal-Camerlingue. Il arrivait quelquefois que le Pape n'assistait pas aux matines, mais seulement à la messe, qu'il commençait avec le Cardinal-Célébrant, au pied de l'autel : on chantait autrefois le *Gloria in excelsis* également en grec à cette première messe. Aux paroles du *Credo, Et incarnatus est*, le Pape se met à genoux, ainsi que toute l'assistance. Le motet *Quem vidisti pastores*, de Vittoria, est exécuté à l'offertoire. Après la messe, le Pape donne la bénédiction ordinaire, qui n'est point suivie de la promulgation de l'indulgence, à cause de la bénédiction solennelle donnée après la troisième messe, à laquelle est attachée l'indulgence plénière. Le Pape sort de la chapelle, précédé de la croix, de l'épée et du chapeau, portés par un Clerc de la chambre.

Les liturgistes nous apprennent la signification mystique attachée aux rit de la célébration des trois messes le jour de Noël, qui ont toutes les trois une mystérieuse signification. Celle qu'on chante la nuit, après le *Te Deum*, à matines, rappelle la génération du Fils de Dieu, qui fut de *toute éternité*, avant toute créature qui pût louer Dieu, et c'est pour cela que le chant des laudes suit immédiatement. Cette première messe nous rappelle encore l'état des hommes avant la loi, plongés dans les ténèbres, comme le dit Isaïe: *Populus gentium qui ambulabat in tenebris, etc.* La seconde messe, dite à l'aurore, nous rappelle le commencement des temps, où la loi de grâce fut donnée : le Christ nous l'apportait; mais nous n'avions pas encore la plénitude de cette grâce; aussi l'Église nous l'annonce-t-elle en disant: *Lux fulgebit hodiè.* Enfin, la troisième messe du jour est comme la manifestation des temps des grâces abondantes, auxquelles nous

fait participer Jésus-Christ dans sa naissance, et l'Église le proclame en disant qu'un enfant est né pour nous : *Puer natus est nobis.* On a voulu voir également dans ces trois messes les trois naissances symboliques du Sauveur : la première, qui le fait résider dans le chaste sein de Marie; la deuxième, qui le fait naître dans l'âme des justes, et la troisième, enfin, qui le fait naître de toute éternité dans le sein du Père. La dernière messe rappelle plus particulièrement cette glorieuse filiation : saint Paul, dans l'épître, nous entretient de l'éternelle génération du Fils de Dieu, et saint Jean, dans son évangile, dissipe les nuages et soulève le voile qui couvre ces mystérieuses révélations.

Comme la messe peut être célébrée en Chapelle papale avant minuit par un Cardinal qui n'a pas toujours observé la loi du jeûne, il nous semble opportun de rapporter ici textuellement à ce sujet l'opinion de Benoît XIV, dans son bref *Quodam de more ;* nous conservons la traduction italienne de M. le chevalier Moroni.

Noto è quanto ogni anno succede in Roma nella capella Pontificia nella notte di Natale, celebrandosi nella medesima la messa della mezza notte, e non celebrandosi sempre da chi nel giorno precedente si è astenuto dal mangiare. Alcuni hanno scritto, che ogni anno si fa la spedizione dal Papa di un breve di dispensa : ma ciò non è vero. Ma sapendo il Papa l' ora in cui si celebra la messa, e sapendo che chi la celebra non ha sempre mantenuto il digiuno, e nulla di ciò parlando, e nulla su ciò disponendo, e lasciando correre, subentra una certa tacita dispensa, che assicura la coscienza di chi celebra la messa in quella notte, dopo aver mangiato, come da Noi ampiamente si è dimostrata nel nostro trattato De Synodo diœcesana. *Ciò si permette, essendo troppo necessario che in quella notte non si tralasci nella Cappella del Papa la sagra funzione, non essendo così facile di trovar sempre un Cardinale, che non ostante l'età in cui per lo più si ritrova chi è decorato della detta dignità, possa mantenere il digiuno naturale dalla notte precedenta all'altra, in cui canta la messa*

nella Capella. Si aggiunge, che non è in veruna maniera praticabile, il comminciare la messa dopo la mezza notte, mentre vi assistono i Cardinali, gli Arcivescovi, e i Vescovi, che debbono nella mattina seguente tornare in ora competente alle altre funzioni della Capella (del solenne pontificale che canta il Papa), il che non fanno senza aver prima dette le tre messe nelle loro Capelle private, come da Noi si è ampiamente discorso nel nostro trattato De Synodo diœcesana.

Messe pontificale du jour de Noël.

C'est encore dans les anciens *Ordo romains* qu'il nous faut étudier les rites de la messe pontificale du jour de Noël : nous avons déjà dit où elle était célébrée. Le chanoine Benoît trace la route que suivait le Pape en se rendant à Saint-Pierre : *Ubi est statio*, dit-il, *et ibi honorificè cantatur missa, cum omnibus ordinibus sicut decet, et debet ibi accipere coronam in capite suo, et per mediam urbem, cum processione redire ad palatium, perficere festum coronæ.* Le Pape, se rendant à la station, recevait les hommages des Cardinaux et des Magistrats romains, qui adressaient en public leurs vœux et leurs prières pour le Pontife régnant, qu'ils venaient saluer : *Tempora bona habeas*, disait le Pontife en les bénissant ; et ils répondaient : *Tempora bona habeamus omnes; exaudi Christe*, disait le clergé; et les Notaires régionnaires répondaient : *Domino nostro à Deo decreto summo Pontifici et universali Papæ vita;* les Cardinaux ajoutaient : *Deus conservet eum, et vivificet eum;* ils répetaient trois fois : *Salvator mundi, tu illum adjuva;* trois fois encore : *Sancta Maria, tu illum adjuva.* Cet ancien rit, pratiqué le jour de Noël quand le Pape allait dans la basilique, est analogue à celui qui était observé le même jour par les Empereurs grecs à l'égard des Patriarches, dans l'ancienne église de Constantinople, comme nous l'apprend le père Goar, érudit dominicain, dans un manuscrit de la bibliothèque royale de Paris, sous le titre *Acclamatio.*

L'éloignement des lieux et les incommodités de la saison enga-

gèrent les Papes à chanter la troisième messe à Sainte-Marie-Majeure, et non à Saint-Pierre. En entrant dans le presbytère de la basilique Libérienne, le Pontife romain recevait des mains d'un Chapelain de l'église une canne, au sommet de laquelle était placée une bougie allumée, dont Sa Sainteté se servait pour mettre le feu à des paquets d'étoupes, attachées aux chapiteaux des colonnes, imitation de cette pluie de feu qui doit mettre fin au monde.

Voici, du reste, le texte si plein de naïveté des divers *Ordo romains*, nous retraçant les rites sacrés de la solennité de Noël :

Intereà Archidiaconus cum Diaconibus et Subdiaconibus in filo stantibus ad dexteram juxta altare, et Notarii deorsum in choro pluvialibus induti stantes, Archidiaconus alta voce cum omnibus dicit : Exaudi Christe. *Respondent Notarii :* Domino nostro *N.*, à Deo decreto summo Pontifici, et universali Papæ, vita. *Tribus vicibus dicit Archidiaconus cum suis; tribus vicibus respondent Notarii :* Tu illum adjuva, sancta Maria. *Respondent similiter de unoquoque choro. In fine* Kyrie, *tribus vicibus Archidiaconus cum Diaconibus et Subdiaconibus, et accipiunt tres solidos pro laude.*

Pierre Amelius ajoute :

In hac missa communicant omnes in Christo verè famulantes, qui dignitate episcopali non sunt constituti, quoniam tales per se celebrare populo tenentur.

On a déjà vu au commencement de cet ouvrage quelques-uns des rites observés au couronnement. Le Pape désignait à la messe ceux qui devaient être invités à sa table; il donnait des *presbytères*, et se rendait à la basilique du pape Zacharie.

Le chanoine Benoît s'exprime ainsi :

Cum autem venit Pontifex ad basilicam Zachariæ papæ, antequam descendat, descendunt Cardinales ad faciendum laudes. Tunc prior Cardinalis Sancti-Laurentii foris muros, depositâ mitrâ, dicit : Jube, Domne, benedicere : *Pontifex benedicit eum, qui altâ voce dicit :* Summo et egregio, ac ter beatissimo

papæ *N.*, vita. *Respondent Cardinales omnes :* Deus conservet eum et vivificet eum, *tribus vicibus* Salvator mundi. *Cardinales respondent :* Tu illum adjuva, *et vicibus tribus :* Sancta Maria, tu illum adjuva, *per omnem chorum sanctorum, tres sanctos. In fine* omnes Sancti adjuvent illum, *tribus vicibus.* Kyrie, *tribus vicibus. Et pro laude accipiunt tres solidos. Judices vero se repræsentant, et dicit primicerius :* Jube, Domne, benedicere. *Pontifex benedicit eum, et alta voce dicit :* Hunc diem. *Respondent judices :* Multos annos, *tribus vicibus.* Tempora bona habeas. *Respondent judices :* Tempora bona habeamus omnes. *Tunc Dominus Pontifex descendit de equo. Primicerius defensorum, et Secundicerius suscipiunt eum per manus, et ducunt usquè in cameram.*

Quand le Pape rentrait au patriarcat de Latran, il donnait à tous ceux qui l'avaient accompagné un double *presbytère,* comme le jour de son couronnement. On servait ensuite un brillant festin dans le *Triclinium,* auquel le Pape et la cour pontificale assistaient. Sa Sainteté était seule à sa table; les tables des convives étaient placées à droite et à gauche. Les Cardinaux et les autres Prélats conservaient leur mitre et leurs habits sacrés; un Cardinal-Diacre, en chape, faisait la lecture. Les Chantres qui avaient exécuté des hymnes pendant le repas, venaient baiser les pieds au Pape, et en recevaient une coupe de vin et une pièce de monnaie. Les Cardinaux conduisaient Sa Sainteté dans ses appartements. Réunis aux autres Prélats, ils montaient à cheval, et, la mitre sur la tête, ils rentraient dans leurs habitations. Aujourd'hui les premières vêpres de la fête, la messe pontificale, célébrée au Vatican, et les vêpres cardinalices, chantées à Sainte-Marie-Majeure, ont remplacé les anciens rites usités à Rome à la fête de Noël.

La basilique de Saint-Pierre, dans laquelle le Pape officie, est décorée comme dans les plus grandes fêtes de l'année; la chapelle de la Pitié sert de salle des Parements. Les Cardinaux, Prélats et dignitaires, suivis de leurs livrées, se rendent dans leurs carrosses de *gala,* à Saint-Pierre. Le Pape arrive dans cette chapelle accom-

pagné des Prélats domestiques, et, prenant la chape d'argent et la tiare, il monte sur la *sedia*, que recouvre le grand dais flottant, d'étoffe d'argent, et que soutiennent les Référendaires de signature; les Camériers secrets portent les flabelles. Au sortir de la Chapelle, le Pape est reçu par le Chapitre de Saint-Pierre, qui se mêle au cortége, lequel est tel que nous l'avons décrit pour la cérémonie du jour de Pâques. On voit dans ce cortége le Clerc de la chambre, portant l'épée et le chapeau bénits. Les Chantres entonnent l'antienne *Tu es Petrus*. Le Pontife adore le Saint-Sacrement devant la chapelle de ce nom; il remonte sur la *sedia*, et arrive à l'autel de la Confession, où il fait sa prière. Il se rend ensuite au trône de tierce, où il reçoit l'obédience des Cardinaux et fait sa préparation ; il se revêt des ornements sacrés, et commence la messe, en suivant le cérémonial que nous avons rapporté. Aux paroles des deux évangiles latin et grec, *Et Verbum caro factum est*, le Pape et toute l'assistance fléchissent le genou, comme aussi aux paroles *Et incarnatus est*, du *Credo*. A l'offertoire, on exécute le motet *Hodiè nobis cœlorum Rex*, de Nanino. Les Cardinaux-Diacres, le Prince assistant, le Sénateur de Rome, les Conservateurs du peuple romain, le Prieur des Chefs de quartier, le Maître du Sacré-Hospice, reçoivent la communion des mains de Sa Sainteté. Après l'*Ite, missa est*, le Pontife donne la bénédiction solennelle, et le Cardinal-Évêque assistant publie l'indulgence plénière. Le Pape lit l'évangile *Cùm natus esset Jesus;* et avant de saluer l'autel, le Cardinal d'office lui ôte le *pallium* et le manipule, qu'il laisse dans un bassin de vermeil placé sur l'autel, et lui remet la mitre d'or. Sa Sainteté descend de l'autel, quitte la mitre, fait sa prière, reprend la tiare, s'asseoit sur la *sedia*, et reçoit l'offrande du Chapitre de Saint-Pierre.

Le cortége se remet en marche : le Clerc de la chambre reprend le chapeau et l'épée, qu'il a tenus, pendant la communion, du côté de l'épître, sur les marches de l'autel. Le Pape revient à la chapelle de la Pitié, où il quitte les ornements pontificaux;

placé ensuite devant le lit des Parements, il reçoit, par l'organe du Cardinal-Doyen, au nom du Sacré-Collége, les souhaits et les félicitations de tous ces éminents Prélats : le Pontife répond gracieusement aux vœux qui lui sont exprimés, et, accompagné de ses Prélats domestiques, il rentre au Vatican.

XXXV.

Chapelle papale pour la fête de saint Étienne, premier martyr, et de saint Jean l'évangéliste.

Les anciens Papes avaient l'habitude de se rendre ce jour-là, à cheval, dans l'église de Saint-Étienne, au mont Célius, pour y célébrer la messe et y tenir la station.

Depuis long-temps la *fonction* de ce jour se tient dans la chapelle Sixtine, en présence du Pape. Les ornements de l'autel et du trône sont de couleur rouge; c'est un Cardinal de l'ordre des Prêtres, qui chante la messe. A l'offertoire on exécute le motet de Palestrina, *Cùm autem esset Stephanus*, dont les dernières paroles, *obdormivit in Domino*, que l'on chante avec lenteur, sont pleines d'harmonie. Le sermon est prononcé par un Clerc du collége Anglais, qui publie l'indulgence de trente ans, accordée par le souverain Pontife.

Le surlendemain de la fête de Noël, la Chapelle papale en l'honneur du Disciple bien-aimé se tient également dans le palais apostolique. Les ornements de l'autel et du trône sont les mêmes que ceux de la veille; un Cardinal de l'ordre des Prêtres chante la messe. Le motet exécuté à l'offertoire, *Hic est beatissimus Discipulus*, est de Palestrina; le sermon est prononcé par le Procureur-Général des minimes de saint François de Paule, qui publie ensuite l'indulgence de trente ans.

XXXVI.

Premières vêpres pour la fête de la Circoncision. — Te Deum dans l'église du Jesu.

Les premières vêpres de la Circoncision sont chantées dans le palais qu'habite le Pape : les ornements de la chapelle et du trône sont d'étoffe d'argent ; le tableau de l'autel représente la *Circoncision du Sauveur*.

Après le chant des vêpres, le Pape, assis sur son trône, assisté des Cardinaux-Diacres, et en présence du Cardinal-Camerlingue, qui remplace le premier Cardinal-Prêtre, et de deux Notaires de la chambre, reçoit le serment de deux nouveaux Conservateurs de Rome, et quelquefois du Prieur des Chefs de quartier, si son élection concourt avec l'époque dont nous parlons. Sur une estrade peu élevée est placé le livre des évangiles, à côté du Pape, et les nouveaux magistrats, successivement appelés par l'Avocat fiscal, lisent la formule du serment, baisent le livre et le pied du Pape. Si le souverain Pontife n'assistait pas à la cérémonie, les nouveaux magistrats prêteraient leur serment entre les mains du Cardinal-Camerlingue.

Le Pape, après les vêpres de la chapelle Sixtine, accompagné de son cortége de ville, se rend à l'église *du Jesu*, où l'on chante le *Te Deum*, pour remercier Dieu des grâces accordées pendant l'année, dont le terme est tout-à-fait prochain. Sa Sainteté porte la mosette et l'étole, les Cardinaux leur habit de chœur ; l'église est magnifiquement ornée et somptueusement illuminée. Le Général de la compagnie de Jésus reçoit à la porte de l'oratoire de la congrégation des Nobles les Cardinaux ; le Pape est reçu à la grande porte de la maison Professe, contiguë à l'église, par le Cardinal le

plus digne, qui ouvre la portière du carrosse, accompagné du Général, de tous les Pères gradués de la compagnie, et des Religieux, qui tous portent un cierge allumé, et forment le cortége: on entonne le *Te Deum* dès que le Pape est arrivé au milieu du presbytère, et s'est agenouillé sur son prie-dieu. Après le chant du cantique, le Pape va à l'autel encenser le Saint-Sacrement, et le Cardinal-Célébrant, ayant récité l'oraison, monte à l'autel, et donne la triple bénédiction à l'assistance et au peuple, qui se porte en foule à cette cérémonie religieuse, laquelle est la dernière de l'année.



QUATRIÈME PARTIE.

CHAPELLES CARDINALICES ET PRÉLATICES.

I.

Notions sur ces Chapelles.

On appelle *Chapelles cardinalices* *, les messes et les vêpres chantées pontificalement par un Archevêque ou un Évêque, en présence du Sacré-Collége, ou devant ceux des membres du sénat apostolique chefs d'une congrégation cardinalice, dans les diverses basiliques ou églises de Rome, pour solenniser quelques-unes des principales fêtes de notre Seigneur, ou honorer spécialement la mémoire de quelque saint; pour célébrer les obsèques *novendiales* du Pontife décédé, les diverses *fonctions* ecclésiastiques qu'entraîne la vacance du saint Siége, soit avant d'entrer en conclave, soit après y être entré; d'où il suit que les Chapelles cardinalices, comme les Chapelles papales, sont divisées en deux classes : celles qui sont appelées *extraordinaires*, ou motivées par des circonstances particulières, dont l'époque n'est point déterminée; celles, au contraire, que l'on tient à des époques fixes, et suivant l'ordre ordinaire des fêtes de l'année.

Les Cardinaux-Archiprêtres titulaires des basiliques, les Cardinaux-Protecteurs des églises, monastères, colléges ou archicon-

* Nous rappelons ce que nous avons dit dans la Préface. M. le chevalier Moroni traite avec une certaine étendue l'histoire de ces Chapelles. Nous avons cru ne devoir reproduire ici que ce qui nous a paru le plus propre à intéresser les lecteurs français. (*N. du T.*)

frèries, et, à leur défaut, le Doyen du Sacré-Collége, font les invitations d'usage. Autrefois le prélat Sacristain, archevêque de Porphyre, officiait aux Chapelles cardinalices; aujourd'hui c'est un Archevêque ou un Évêque, désigné par le Sacré-Collége. Les Maîtres des cérémonies pontificales, le collége des Chantres pontificaux, les Chapelains du commun, les Clercs et autres officiers des Chapelles papales, assistent à ces Chapelles, où ils exercent leurs fonctions suivant les vénérables rites de l'Église romaine.

II.

Chapelles cardinalices extraordinaires.

On a déjà vu la description des obsèques novendiales, célébrées dans l'église Vaticane, où assiste le Sacré-Collége (pag. 142), et l'on a aussi décrit la Chapelle cardinalice où le Cardinal-Doyen chante la messe du Saint-Esprit, qui précède l'entrée des Cardinaux au conclave. Toutes les *fonctions* ecclésiastiques célébrées dans l'intérieur du conclave en présence du Sacré-Collége, font partie de ces Chapelles; telles que les cérémonies de la Semaine sainte, la procession du *Corpus*, faite dans l'enceinte du conclave, et la célébration de quelque fête particulière. C'est ainsi que le cardinal Rezzonico, qui était évêque de Padoue, et qui fut pape sous le nom de Clément XIII, célébra dans le conclave la fête de saint Antoine, patron de cette ville, et, plus tard, le cardinal d'Yorck, celle de saint Louis de Gonzague. Dans le conclave de 1823, qui donna un successeur à Pie VII, les Cardinaux voulurent célébrer la fête de l'Exaltation de la sainte Croix. Dans celui de 1828, le cardinal Castiglione, qui fut élu pape sous le nom de Pie VIII, fit la *fonction* le mercredi des Cendres, et célébra les fêtes de saint Joseph et de l'Annonciation de la sainte

Vierge. Enfin, dans celui de 1830 à 1831, dans lequel la tiare fut donnée au cardinal Capellari, aujourd'hui Grégoire XVI, on célébra en pompe la glorieuse octave de Noël, et le *Te Deum*, qui termine à Rome les cérémonies de l'année, y fut chanté en présence de tous les membres du conclave.

Outre ces Chapelles cardinalices, le Sacré-Collége se réunit encore, soit sur l'invitation du Pape, soit pour répondre à l'invitation de quelqu'un de ses membres, supérieur ou protecteur de quelque église, afin d'assister à certaines *fonctions* saintes. Nous indiquerons les suivantes :

La Chapelle anniversaire en l'honneur des Pontifes décédés, tenue par les Cardinaux qui leur doivent la pourpre; celle en l'honneur de Paul IV, dans l'église de la Minerve, instituée par saint Pie V, qui doit être célébrée en présence de la congrégation du Saint-Office; celle pour un Cardinal décédé appartenant à cette même congrégation, célébrée dans la même église; celle pour l'anniversaire des Cardinaux défunts appartenant à la congrégation de *Propaganda fide*, et pour les bienfaiteurs de cette même congrégation, tenue dans l'église du collége de la Propagande; enfin, la Chapelle cardinalice pour les souverains et les reines décédés, qui se tient dans diverses églises, et celle pour la fête de sainte Lucie, tenue dans la basilique de Latran, pour demander à Dieu la prospérité du royaume de France, le 13 Décembre, jour anniversaire de la naissance d'Henri IV, qui donna au chapitre l'ancienne abbaye de Clairac *. L'Ambassadeur de cette puissance, accompagné de toute la légation, assiste à la *fonction*; il jouit dans le chœur des honneurs dus aux Cha-

* Cette ville, située sur le Lot, au diocèse d'Agen, doit son origine à une abbaye de Bénédictins, fondée par les anciens princes de Gascogne, qui fut sécularisée sous le pontificat de Clément VIII. En 1608, Henri IV en concéda les revenus au Chapitre de Saint-Jean-de-Latran, qui entretenait dans cette abbaye plusieurs chapelains pour y faire le service divin. Le Chapitre vota à perpétuité la messe solennelle du 13 Décembre, décerna les honneurs canoniaux au Roi de France, et fit ériger, en l'honneur de l'illustre donataire, une très-belle statue de bronze, placée d'abord dans une chapelle de l'église, et aujourd'hui à l'une des extrémités du portique de la basilique de Latran. *(N. du T.)*

noines de cette basilique, et il reçoit à la porte les Cardinaux, qu'il remercie ensuite de leur gracieuse présence à la cérémonie.

Les Ambassadeurs des puissances font chanter quelquefois des *Te Deum* solennels dans les églises de leur nation respective, à l'occasion des heureux événements dont leurs gouvernements ont à remercier le ciel, tels que l'avénement d'un roi ou d'un empereur, la naissance d'un prince vivement désiré, ce qui est plusieurs fois arrivé pour les dauphins de France. Ces réunions ecclésiastiques, auxquelles les Cardinaux sont invités, sont considérées comme *Chapelles cardinalices.* La plus solennelle de ces Chapelles, qui clôture celles qu'on appelle extraordinaires, est la *fonction* de béatification : nous en avons rendu compte en parlant des Chapelles papales extraordinaires (pag. 169).

III.

Chapelles cardinalices ordinaires.

Vêpres pour la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome, 18 *Janvier.*

La première Chapelle, dans l'ordre des fêtes de l'année, est celle qui est destinée à célébrer le glorieux pontificat du Prince des Apôtres dans la ville de Rome, capitale de la chrétienté.

Cette Chapelle se tient dans la basilique de Saint-Pierre, à la chapelle du chœur. Le Cardinal-Archiprêtre reçoit dans la salle Capitulaire ses illustres collègues, qui portent leurs insignes rouges, à l'exception de leur grand manteau, qui est de soie violette, tandis que celui de l'Archiprêtre est rouge. Le cortége, pour se rendre à la chapelle du chœur, marche dans l'ordre suivant : deux Custodes de la basilique, en soutane de serge vio-

lette et ceinture de soie de même couleur; le Collecteur des messes, au milieu d'eux, même costume, parements de soie rouge, portant tous les trois des bâtons recouverts de velours rouge, aux armes du Chapitre; la croix capitulaire et les Acolytes; les Élèves du séminaire du Vatican, en cotte; les Clercs-Bénéficiers, les Bénéficiers et les Chanoines; quatre Bénéficiers et le Chanoine hebdomadier, en chape ou pluvial; enfin le Sacré-Collége. Toute l'assistance ecclésiastique prend sa place ordinaire, et les Cardinaux occupent à droite et à gauche de l'autel les stalles supérieures. Les rites observés sont les mêmes que ceux des vêpres ordinaires chantées devant le Sacré-Collége. Cette fête est une de celles où les musiciens et les chantres de la basilique exécutent les compositions religieuses les plus renommées, telles que celles de Pitoni et Jomelli.

Chapelle cardinalice et exposition du Saint-Sacrement, le jeudi de la Sexagésime, dans l'église de Saint-Laurent in Damaso.

Le Cardinal-Vice-Chancelier, en sa qualité de commandataire de cette église, invite ses illustres collègues à la cérémonie. Après s'être réunis dans la sacristie, ils se rendent collégialement, précédés du Chapitre, à l'autel principal, après avoir adoré le Saint-Sacrement dans la chapelle où il est conservé; cérémonie qui s'observe à toutes les Chapelles cardinalices. Dès que le Célébrant a terminé la messe, on commence, par l'exposition du Saint-Sacrement, l'oraison de quarante heures.

Le souverain Pontife est dans l'usage d'aller, dans l'après-midi de ce jour, accompagné des Prélats de sa maison, adorer le Saint-Sacrement dans cette église, dont les Chanoines sont ensuite admis au baisement des pieds de Sa Sainteté.

Chapelle cardinalice du dimanche de la Quinquagésime, dans l'église du Jesu.

Cette Chapelle a été établie en 1629. Le Cardinal-Doyen invite les autres membres du Sacré-Collége, qui sont reçus à

la porte du couvent par le Général et les Pères Jésuites. Après l'évangile, celui des membres de la compagnie qui doit prêcher le Carême, prononce le discours. A l'offertoire on exécute le motet *Memor esto verbi tui.* Après la messe, on commence l'oraison de quarante heures, qui dure jusqu'au mardi suivant. Le Sénateur et les Conservateurs du peuple romain assistent à la cérémonie, et le souverain Pontife se rend à l'église du *Jesu* dans cette période de jours pour y adorer le Saint-Sacrement. Sa Sainteté admet au baisement des pieds le Général et les Religieux de l'institut.

Chapelle pour la fête de saint Thomas d'Aquin, dans l'église de la Minerve, 7 Mars.

Cette Chapelle fut instituée par Paul V, en 1555, et ce Pontife en inaugura lui-même l'institution en prononçant un éloquent panégyrique du Saint devant le Sacré-Collége. Par un privilége particulier, et pour honorer la mémoire du Docteur angélique, ce sont les Curseurs pontificaux qui annoncent la tenue de cette Chapelle cardinalice, ce qui lui a fait donner le nom de *Capella semi-papale.*

Toutes les années, le Sacré-Collége se réunit dans la sacristie de l'église de la Minerve, une des plus remarquables de Rome, où furent élus Eugène IV et Nicolas V; il y est reçu par le Cardinal titulaire, et il se rend processionnellement dans l'église où se tient la Chapelle. A l'offertoire on exécute le motet à quatre voix, *O Doctor optime,* de Grandis. Après la messe, un Religieux dominicain prononce en latin le panégyrique de saint Thomas. Le Cardinal titulaire ne remercie point, selon l'usage, ses illustres collègues de leur gracieuse assistance, parce que cette Chapelle est considérée comme ayant été annoncée (*intimata*) au nom du Pape.

Chapelle pour la fête de sainte Françoise Romaine, dans l'église de sainte Marie-Nouvelle des Pères Olivetains, 9 Mars.

Clément VIII ayant canonisé cette illustre servante de Dieu, l'honneur des dames romaines, cette Chapelle, à laquelle assistent, non-seulement le Sacré-Collége, mais encore le Sénateur et les Conservateurs, invités par le Cardinal-Protecteur de l'ordre des Olivetains, est tenue toutes les années d'après les rites observés en Chapelle cardinalice.

Chapelle de saint Pierre, martyr, dans l'église de la Minerve, 29 Avril.

Les Cardinaux de la congrégation du Saint-Office, les Consulteurs, les Assesseurs, le Maître du Sacré-Palais, et autres dignitaires de ladite congrégation, les Pères gradués de l'ordre des frères Prêcheurs, assistent à la cérémonie. Elle n'offre d'autre particularité que l'usage où l'on est de faire distribuer, après la messe, par de jeunes Clercs, aux membres du Sacré-Collége, un bouquet de fleurs artificielles et un rameau d'olivier bénit, en mémoire de l'héroïque constance du Saint à souffrir le martyre, et de la paix dont il jouit dans le ciel. On sait que cet intrépide Confesseur traça de son doigt, au milieu des tortures, les paroles du *Credo*, avec le sang qui s'échappait de son corps.

Vêpres solennelles pour la fête de Pâques, dans la basilique Sainte-Marie-Majeure.

Les Cardinaux se rendent à ces vêpres solennelles dans leurs carrosses de *gala*, accompagnés de leur grande livrée. Cette Chapelle cardinalice se tient d'après les rites ordinaires, et n'offre aucune particularité remarquable.

Chapelle pour la fête de saint Yves, dans l'église de l'Archigymnase romain, 19 Mai.

Les Avocats consistoriaux invitent le Sacré-Collége et les autres Prélats à la cérémonie, à laquelle assistent les Procureurs des

colléges, les Magistrats romains et les Lecteurs de l'Université. Après l'évangile, un jeune ecclésiastique prononce le panégyrique du Saint, et on exécute le motet de Palestrina, *Iste est qui ante Deum*. Après la *fonction*, on distribue aux assistants de petits bouquets de fleurs naturelles.

Vêpres de l'Ascension, dans la basilique de Latran, et vêpres de saint Jean-Baptiste.

Ces vêpres sont solennellement chantées dans cette basilique, en présence du Sacré-Collége et de tous les membres du Chapitre, d'après les rites observés en Chapelle cardinalice.

Vêpres solennelles pour la fête de saint Pierre et de saint Paul, dans la basilique Vaticane, et Chapelle cardinalice pour l'octave, le 6 *Juillet.*

Quand le pape Benoît XIV voulut rendre aussi solennelle que possible l'octave de la fête de ces Apôtres, qu'il avait instituée, il ordonna que les secondes vêpres de la fête seraient chantées solennellement dans la basilique Vaticane, à l'autel de la Confession. Il ordonna, en outre, par sa bulle *Admirabilis*, que l'octave des saints Apôtres serait clôturée par une messe cardinalice, célébrée à Saint-Jean-de-Latran, où sont conservées les têtes de ces illustres Confesseurs de la foi, voulant ainsi accroître de plus en plus le culte voué par les Romains à leurs glorieux patrons. Cette Chapelle est considérée comme *semi-papale*, et annoncée par les Curseurs pontificaux. Après la messe on vénère les têtes des deux Apôtres, et dans l'après-midi le Sénateur et les Convervateurs du peuple romain vont honorer dans la basilique ces insignes reliques, d'après les intentions de Benoît XIV.

Chapelle pour la fête de saint Bonaventure, dans l'église des douze Apôtres, 14 *Juillet.*

Sixte-Quint, voulant rendre hommage à la mémoire de saint Bonaventure, qui avait appartenu à son ordre, le déclara doc-

teur de l'Église, et fonda un collége auquel il donna un Cardinal pour protecteur, et qu'il plaça sous l'invocation du Saint. Il voulut, en outre, qu'une congrégation de Cardinaux lui désignât le meilleur moyen pour honorer chaque année sa mémoire. C'est pour répondre à ces pieux désirs que, le 14 Juillet 1588, fut tenue pour la première fois la Chapelle dont nous parlons, usage régulièrement suivi à Rome depuis le pontificat de ce grand Pape.

Chapelle pour la fête de saint Vincent de Paul, dans l'église des Pères de la Mission, 19 Juillet.

Elle se tient d'après les rites ordinaires : les Prêtres missionnaires reçoivent les membres du Sacré-Collége ; les Clercs de la Propagande assistent à cette cérémonie.

Vêpres pour la fête de sainte Marie-des-Neiges, dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, 5 Août. — Secondes vêpres de l'Assomption.

C'est dans la chapelle Borghésienne de Sainte-Marie-Majeure qu'on chante solennellement, en présence du Sacré-Collége et du Chapitre, les premières vêpres de la fête. Pendant le chant des psaumes, on jette alternativement du haut de la voûte, tantôt du jasmin, tantôt des roses blanches, pour rappeler le prodige de la grande quantité de neige tombée le 5 Août, sous le pontificat du pape Libère, en 366, sur le terrain où fut construite la basilique dédiée à la Mère de Dieu, dont les litanies sont chantées après les vêpres.

Les secondes vêpres de la fête de l'Assomption de la sainte Vierge sont chantées, en présence du Sacré-Collége, dans la même chapelle de la basilique Libérienne.

Chapelle pour la fête de saint Louis, 25 Août.

S'il n'y a point dans le Sacré-Collége un Cardinal-Protecteur de la couronne de France qui puisse inviter à la cérémonie ses illustres collègues, c'est le Cardinal-Doyen qui fait l'invitation,

et qui reçoit dans la sacristie ses illustres collègues, de concert avec l'Ambassadeur de France et les Chapelains royaux de l'église. Cette Chapelle cardinalice remonte à l'année 1623; le corps diplomatique est dans l'usage d'y assister. On exécute à l'offertoire le motet de Palestrina, *Iste est ante Deum.*

Les révolutions politiques suspendirent pendant vingt ans la célébration de cette Chapelle, qui ne fut reprise que sous le règne de Louis XVIII et le pontificat de Pie VII.

Le souverain Pontife, accompagné de son *train de campagne,* va rendre hommage à la mémoire du saint Roi, et adorer le Saint-Sacrement, dans la chapelle dédiée à ce pieux monarque, dans l'après-midi du jour de sa fête. Sa Sainteté est reçue sur le perron de l'église par l'Ambassadeur et la légation de France, et par les Chapelains; elle admet ensuite les uns et les autres au baisement des pieds, dans la sacristie de cette église.

Chapelle pour la fête de l'Invention de la Croix, 14 *Septembre, dans l'église de Saint-Marcel des Pères servites.*

Sixte-Quint, par la bulle *Egregia,* avait institué une chapelle cardinalice le 3 Mai, jour de l'Invention de la sainte Croix, dans l'église de Sainte-Croix *de Jérusalem,* bâtie par sainte Hélène, et où se conservent les précieuses reliques du bois sacré de la rédemption; mais l'éloignement de cette église fit réunir cette chapelle à celle qui est célébrée dans l'église de Saint-Marcel.

La messe est chantée dans la chapelle appartenant à l'archiconfrérie de *Jésus crucifié,* où l'on vénère le miraculeux crucifix conservé intact au milieu des flammes qui ravagèrent et détruisirent de fond en comble l'église de Saint-Marcel, le 23 Mai 1519. Les Chapelains-Chantres pontificaux exécutent, à l'offertoire, le motet de Palestrina, *Nos autem gloriari oportet,* et les membres de l'archiconfrérie offrent aux Cardinaux un rameau de fleurs artificielles, et ils en reçoivent un écu d'or. Le Cardinal le plus digne distribue ensuite à de jeunes filles le brevet qui leur assure

la dotation que leur concède, pour leur mariage, l'archiconfrérie du *Divin crucifié.*

Vêpres pour la Dédicace de la basilique de Latran, 9 *Novembre, et de la basilique Vaticane,* 18 *Novembre.*

On chante solennellement les vêpres à l'autel Papal, dans la première de ces basiliques : les Cardinaux occupent les stalles de droite; les Chanoines celles de gauche. Après la cérémonie, le Cardinal-Archiprêtre remercie ses illustres collègues.

Les vêpres de cette fête sont chantées dans la chapelle du chœur, à l'occasion de la dédicace de la seconde de ces basiliques. Dans la matinée, le Cardinal-Archiprêtre de la Vaticane officie pontificalement dans la même chapelle, où la messe est exécutée en musique. Lorsque le Pape habite le Vatican, il est dans l'usage de se rendre à la *fonction,* accompagné des Cardinaux palatins et des Prélats de sa chambre : il porte la mosette et l'étole, et occupe la première stalle canoniale, surmontée d'un baldaquin. C'est le Cardinal le plus digne qui récite, avec le Pape, l'introït, le *Gloria,* le *Credo,* le *Sanctus* et l'*Agnus Dei.* La Garde-Noble et la Garde-Suisse font leur service à la porte de la chapelle.

Chapelle pour la fête de sainte Catherine, 25 *Novembre, dans l'église de Sainte-Catherine* ai Funari.

C'est dans l'enceinte du cirque Flaminius, dont les ruines ont abrité long-temps de pauvres ouvriers qui fabriquaient des cordes, qu'est située cette église, qu'on appelait autrefois Sainte-Catherine *de la Rose.* Saint Ignace, ayant obtenu de Paul III, en 1539, de restaurer cette église, y fonda, sous la direction des religieuses de saint Augustin, un conservatoire destiné aux jeunes filles qui couraient des dangers dans le monde. La grand'messe est chantée en présence du Sacré-Collége, et à l'offertoire on exécute le motet de Palestrina, *Veni, sponsa mea.* Après la *fonction,* les Cardinaux font leur offrande pour l'entretien du précieux conservatoire de Sainte-Catherine.

Vêpres pour la fête de Noël, dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, et Chapelle cardinalice pour la fête de saint Thomas de Cantorbéry, 29 Décembre.

Ces vêpres sont chantées solennellement à l'autel Papal de la basilique, en présence des Cardinaux, revêtus de leurs insignes de pourpre, et qui se sont rendus à la cérémonie accompagnés de leurs livrées de *gala.*

Le surlendemain, on chante solennellement, en présence du Sacré-Collége, les secondes vêpres en l'honneur de saint Jean, apôtre et évangéliste, dans l'église de Latran.

Grégoire XIII ayant fondé le collége Anglais, et le Cardinal de Norfolck ayant fait élever, comme dépendance du collége, l'église de Saint-Thomas, nous apprenons de Buccardo que la Chapelle en l'honneur de ce Saint fut tenue pour la première fois en 1502.

Pendant le séjour de Jacques III à Rome, le Pape Clément XI fut, en 1722, célébrer une messe privée sur l'autel du saint Confesseur, pour l'heureuse délivrance de la reine, épouse du monarque dépossédé.

Les révolutions suspendirent pendant quelque temps la célébration de cette Chapelle, et, en 1815, le cardinal Pacca, préfet de la sacrée congrégation de l'Immunité ecclésiastique, la fit tenir dans l'église de Saint-Sylvestre *in Capite,* l'ancien collége Anglais n'étant pas encore restauré. Les Prélats, les Votants et les Consulteurs de la congrégation, assistent également à la cérémonie, pour rendre honneur à la mémoire de l'intrépide défenseur des immunités ecclésiastiques. A l'offertoire on chante le motet de Palestrina, *Hic est verè Martyr.*

IV.

Chapelles prélatices.

Les *Chapelles prélatices* ne sont autre chose que les messes chantées pontificalement par un Archevêque ou Évêque, suivant l'ordre des cérémonies de l'église, assisté des ministres ou officiers des Chapelles cardinalices et des Chantres pontificaux, en présence des membres d'un des colléges de la prélature romaine, soit à l'occasion des funérailles solennelles ou des anniversaires funèbres, soit enfin pendant l'octave de saint Pierre et de saint Paul. On peut encore les diviser en *Chapelles extraordinaires* et en *Chapelles ordinaires.*

Les Chapelles extraordinaires sont celles que l'on tient en particulier à l'occasion de solennelles funérailles : c'est ainsi qu'autrefois tous les Prélats romains, à cheval, assistaient aux obsèques des Cardinaux ; il en a été de même à l'occasion de celles de certains princes souverains décédés à Rome. Les divers colléges prélatices assistent aussi aux funérailles des premiers dignitaires de la cour pontificale, et les Évêques se rendent solennellement à celles du prélat Majordome. C'est toujours un Évêque, le prélat Aumônier, le prélat Sacristain ou les Camériers secrets, qui chantent la messe.

Quelquefois les souverains Pontifes ont voulu honorer d'une manière particulière quelques Prélats, et ont ordonné la tenue d'une Chapelle prélatice à l'occasion de leur décès : c'est ainsi que Clément XI fit célébrer les obsèques de Mgr. Rigi, archevêque de Catane et patriarche de Constantinople.

Les Chapelles prélatices ordinaires sont celles ordonnées par la bulle de Benoît XIV, *Admirabilis*, qui établit l'octave de

noines de cette basilique, et il reçoit à la porte les Cardinaux, qu'il remercie ensuite de leur gracieuse présence à la cérémonie.

Les Ambassadeurs des puissances font chanter quelquefois des *Te Deum* solennels dans les églises de leur nation respective, à l'occasion des heureux événements dont leurs gouvernements ont à remercier le ciel, tels que l'avénement d'un roi ou d'un empereur, la naissance d'un prince vivement désiré, ce qui est plusieurs fois arrivé pour les dauphins de France. Ces réunions ecclésiastiques, auxquelles les Cardinaux sont invités, sont considérées comme *Chapelles cardinalices*. La plus solennelle de ces Chapelles, qui clôture celles qu'on appelle extraordinaires, est la *fonction* de béatification : nous en avons rendu compte en parlant des Chapelles papales extraordinaires (pag. 169).

III.

Chapelles cardinalices ordinaires.

Vêpres pour la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome, 18 Janvier.

La première Chapelle, dans l'ordre des fêtes de l'année, est celle qui est destinée à célébrer le glorieux pontificat du Prince des Apôtres dans la ville de Rome, capitale de la chrétienté.

Cette Chapelle se tient dans la basilique de Saint-Pierre, à la chapelle du chœur. Le Cardinal-Archiprêtre reçoit dans la salle Capitulaire ses illustres collègues, qui portent leurs insignes rouges, à l'exception de leur grand manteau, qui est de soie violette, tandis que celui de l'Archiprêtre est rouge. Le cortége, pour se rendre à la chapelle du chœur, marche dans l'ordre suivant : deux Custodes de la basilique, en soutane de serge vio-

gièrent saint Pierre et saint Paul, et que l'on visite encore. Cette partie de la ville était inhabitée sous les anciens Romains; elle présentait une longue voie qui conduisait au Champ-de-Mars. On veut encore, d'après une pieuse tradition, que saint Jean et saint Luc aient habité ce souterrain, que ce dernier y ait commencé les *Actes des Apôtres*, et que saint Paul y ait écrit son *Epître aux Hébreux*.

Chapelle prélatice, 3 *Juillet.*

Les prélats Clercs de la chambre tiennent cette Chapelle à Saint-Pierre-aux-Liens, (*basilique Eudoxienne*), où l'on conserve précieusement les deux chaînes réunies miraculeusement en une, et qui servirent à lier le Prince des Apôtres dans la prison de Jérusalem et dans la prison Mamertine de Rome. Les fidèles sont admis à baiser ces chaînes ce jour-là, et le jour de la fête, le 1.er Août.

Chapelle prélatice, 4 *Juillet.*

La cérémonie a lieu en présence des prélats Votants de signature, dans l'église de Saint-Pierre *in Carcere*, élevée sur l'ancienne prison *Mamertine* ou *Tullienne*, où furent détenus, l'an 66, avant d'aller au martyre, saint Pierre et saint Paul, et où ils convertirent saint Procés et saint Martinien, leurs geoliers. La prison, à deux étages, existe sous l'église, et l'on voit encore des vestiges de ces fameuses *Scalæ gemoniæ* par où les Romains descendaient leurs prisonniers dans les profondeurs de ces cachots souterrains, construits de gros blocs de tuf, dans le flanc de la montagne : les cadavres étaient, plus tard, jetés au dehors, sur les degrés de ces escaliers qui aboutissaient au Capitole. La tradition chrétienne a consacré ces lieux, où l'histoire profane nous apprend que Jugurtha, prisonnier du peuple romain, mourut de faim, où furent étranglés les complices de Catilina, qui, du fond de leur cachot, pouvait entendre la voix accusatrice de Cicéron. Tibère y fit poignarder Séjan.

Chapelle prélatice, 5 Juillet.

Le Collége des Prélats *du Parc-Majeur* tient Chapelle à Saint-Pierre *in Montorio* (*Mons aureus*, à cause de la couleur jaune du sable de cette colline, sur laquelle l'apôtre saint Pierre fut crucifié, la tête en bas : c'est l'ancien mont Janicule). La tradition veut que ce soit sous le gracieux petit temple bâti par le Bramante, au milieu d'une des cours du couvent des Mineurs observantins qui desservent l'église, que saint Pierre ait été martyrisé. On voit l'excavation revêtue de marbre où aurait été implantée la croix. Cette tradition paraîtrait ne pouvoir se concilier avec celle qui fait mourir saint Pierre au Vatican. (*Voy. la note 3, de la première partie*).

Le 6, Chapelle cardinalice pour la fin de l'octave, à Saint-Jean-de-Latran, comme nous l'avons dit (pag. 406.)

Ainsi, comme on le voit, chaque jour de l'octave, le saint sacrifice de la messe est offert en Chapelle prélatice dans une des églises consacrées par la piété des fidèles à honorer plus particulièrement la mémoire des saints Apôtres, et où l'on retrouve les premiers vestiges de cette religion naissante qu'ils fondèrent, et qui ne doit pas périr.

FIN.

NOTES DU TRADUCTEUR.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA FAMILLE PONTIFICALE.

NOTE 1, PAGE 1.

C'est une tradition de la Rome ancienne, dont la Rome moderne a hérité, que cette expression de *Famille*, pour signifier les serviteurs attachés à la maison du maître. La nombreuse clientelle des patriciens se confondait avec leur propre famille, sous la même dénomination : *Dominum patrem familias appellant*, dit Sénèque, *servos familiares. etc.* Le Christianisme a rendu plus morale et plus juste cette dénomination de *famille*, appliquée à tous les officiers attachés à la personne du Pape et des Cardinaux ; ainsi que des maisons princières, des nobles romains.

On entend donc par *Famille pontificale*, tous les ecclésiastiques et laïques de divers rangs, attachés au service personnel du Pape, ou remplissant différents emplois dans le palais apostolique, soit titulaires, soit honoraires. La *Famille pontificale* a sa hiérarchie et ses diverses classifications, comme elle a ses réglements, ses statuts et son histoire : elle comprend depuis le Cardinal-Secrétaire-d'État, celui des Brefs, tous les Prélats et ecclésiastiques attachés aux palais apostoliques et à la sacristie pontificale, jusqu'à l'ecclésiastique remplissant les plus modestes fonctions de clerc dans la Chapelle papale. Dans un autre ordre, elle comprend le Prince assistant au trône, le Sénateur et le Majordome, jusqu'aux Massiers et aux Palefreniers ; elle comprend encore la nombreuse série des Camériers, qui se divise et se subdivise en plusieurs classes ; celle des Chapelains, et les Officiers de la chambre secrète, tels que le Maître de chambre, l'Aumônier, l'Auditeur, les Camériers de cape et d'épée, les Aides ou Adjudants de chambre, le Fourrier-Majeur, l'Écuyer, le service de la Garde-Noble, l'Échanson, le Buffetier, l'Intendant des écuries, les *Bussolanti*, et jusqu'aux Jardiniers et Concierges des palais apostoliques. L'énumération complète de ces divers fonctionnaires, et l'explication sommaire des divers emplois qu'ils remplissent à la cour romaine, formeraient un volume entier.

Le *Notizie per l'anno*, espèce d'almanach pontifical qui se publie chaque année à Rome, contient une liste abrégée des principaux membres de la *Famille pontificale ;* on ne la trouve complète que dans les *Rôles des palais apostoliques*. Un grand nombre de ces dignitaires passent sous les yeux du lecteur dans la description des Chapelles papales, tels que les *Bussolanti*, dont le nom ne peut être traduit dans notre langue : *bussola*

signifie tambour de la porte, c'est-à-dire, cet espace clos qui précède l'entrée des grandes salles et des églises; ces officiers sont les gardiens de la porte des antichambres papales. Dans l'ancienne cour de France, il y avait des *Gardes de la porte.* Ceux qui sont ecclésiastiques peuvent être prélats *di mantellone;* ils portent le costume violet, et ils se tiennent dans celle des antichambres des palais qui précède la salle où les Gardes-Nobles montent la garde, c'est-à-dire, l'avant-dernière à traverser avant d'arriver auprès de Sa Sainteté. Dans les Chapelles papales ils portent la cape rouge, et ils s'asseoient sur le sol du presbytère ou sur les marches de l'autel; dans les consistoires publics ils s'asseoient sur les marches du trône ou sur le sol. Ils font partie du cortége et des processions où assiste le Pape. Ils sont divisés en deux classes, les *Bussolanti* participants, aujourd'hui au nombre de dix-sept, et les honoraires, au nombre de vingt-six.

Pie VI, Pie VII et Léon XII ont opéré de sages modifications dans le personnel de l'administration de la *Famille pontificale.* Le relevé de tous les dignitaires appartenant à la cour et à la *Famille papale,* avec la classification de tous ceux qui, avec leur propre famille, sont attachés aux palais apostoliques, était, au 1.er Janvier 1842, de mille quatre cent quarante-huit, sans compter les surnuméraires, et les artistes chargés de veiller à la conservation des chefs-d'œuvre des galeries pontificales : neuf cent trente-trois demeurent à la cour papale, et les autres hors des résidences pontificales.

DE LA FAMILLE CARDINALICE.

On retrouve quelque chose de la hiérarchie de la *Famille pontificale* dans la *Famille cardinalice;* les officiers ou fonctionnaires qui la composent appartiennent à l'antichambre, au salon, à l'office, à la cuisine, aux écuries du Cardinal, etc. L'antichambre se compose de l'Auditeur, qui prépare les documents pour les congrégations où doit assister le Cardinal; du Secrétaire, qui fait et ouvre les dépêches; du Maître de chambre, qui règle le cérémonial et introduit les étrangers; du Gentilhomme, qui porte la barrette cardinalice et la torche dans la procession. La seconde antichambre du Cardinal se compose du Caudataire, qui est prêtre; du Chapelain, du Maître de la maison ou Intendant, du Camérier, de l'Échanson ou Buffetier, du Doyen, qu'on appelle *di collare*, à cause du rabat qu'il porte : il règle et surveille l'ameublement du salon cardinalice. Le Doyen de la portière accompagne le Prélat, pour ouvrir la portière du carrosse. Enfin, quelques autres serviteurs, tels que les Aide-Camériers, plus particulièrement employés au service intérieur du Cardinal, qui portent la livrée, composent la *Famille cardinalice.* On appelle *Chapes noires*, le Maître de chambre, le Gentilhomme, le Caudataire, le Chapelain et le Camérier, parce qu'ils portent le manteau noir. La livrée du Cardinal est portée par les Aide-Camériers, le Maître d'écurie, le Cocher, le Postillon et les Garçons d'écurie, qui ont au bras gauche une plaque aux armes de leur noble patron.

DES BASILIQUES ROMAINES.

NOTE 2, PAGE 3.

Les basiliques romaines occupent un rang trop important dans la liturgie pontificale, pour que nous n'ajoutions pas ici quelques détails à ceux que rapporte l'historien des *Chapelles papales*. Ils ne peuvent être que très-circonscrits : des volumes entiers, de longues monographies sont consacrées, non-seulement à l'histoire de ces églises, mais encore aux priviléges dont elles jouissent et aux reliques qu'elles contiennent. Il y a à Rome treize églises décorées du titre de basilique, savoir : Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre au Vatican, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Paul sur la *voie d'Ostie*, Saint-Laurent *hors-des-murs*, Sainte-Croix *de Jérusalem*, Saint-Sébastien *sur la voie Appienne*, Sainte-Marie *in Trastevere*, Saint-Laurent *in Damaso*, Sainte-Marie *in Cosmedin*, Saint-Pierre-aux-Liens, Sainte-Marie *in Monte sancto*, et l'église des *Douze-Apôtres*. Les quatre premières basiliques sont appelées basiliques majeures patriarcales, parce qu'elles sont assignées aux quatre Patriarches majeurs : la première, mère de toutes les autres églises, cathédrale du Pape, lui est assignée comme Patriarche de l'Occident ; la seconde, à celui de Constantinople ; la troisième, au Patriarche d'Alexandrie ; la quatrième, à celui d'Antioche. On a regardé comme semblable à ces basiliques, celle de Saint-Laurent *hors-des-murs*, dévolue au Patriarche de Jérusalem. Les quatre premières basiliques ont seules le privilége des portes saintes ; réunies aux trois suivantes, elles forment le nombre des sept principales églises qu'il faut visiter pour gagner les indulgences, surtout à l'époque des grands jubilés. Cette pratique de piété s'appelle la *visite des sept églises*. On appelle basiliques *Constantiniennes*, celles dont la fondation est attribuée à l'empereur Constantin.

Les priviléges dont jouissent ces basiliques dérivent des anciens rites qu'on y observe dans la célébration des saints offices, du nombre et de l'importance des grâces ou indulgences que l'on gagne en les visitant, et des précieuses reliques qu'on y conserve ; de certaines prérogatives dont jouissent les patriarcales, où les fidèles peuvent gagner leurs pâques, faire baptiser leurs enfants, quoique étrangers à la circonscription territoriale ; de la prééminence hiérarchique de leurs Chanoines, etc. Le Chapitre de Latran ne le cède à aucun autre sous ce dernier rapport ; il a le pas sur celui de Saint-Pierre dans les cérémonies religieuses, et lorsque ce dernier reçoit la procession de saint Marc dans la basilique Vaticane, il se lève, pour faire honneur au Chapitre de l'église-mère et cathédrale du Pape. On verra (p. 347) que la basilique de Saint-Jean-de-Latran a deux croix et deux gonfalons ou canopes, tandis que toutes les autres n'ont qu'une croix et qu'un gonfalon. M. Artaud rapporte, dans son *Histoire de Pie VII* (2.ᵉ vol.), qu'une bulle du 28 Février 1805 érigea Notre-Dame de Paris en basilique mineure. « Nous concédons à ladite église, disait Pie VII, le droit de faire porter dans les processions le canope ou pavillon, à l'instar des mêmes basi-

liques de notre ville ». Les Chanoines des patriarcales ont le titre et le costume de prélat romain; ils portent le camail fourré d'hermine blanche (*armellino bianco*); les Bénéficiers le portent de couleur grise. Les Chanoines Prélats *di mantelletta* ont seuls le droit d'assister aux *fonctions* papales.

Le personnel de ces Chapitres et les statuts qui les régissent offrent des différences entre ceux des basiliques majeures et des basiliques mineures: le Chapitre, de concert avec le Cardinal-Archiprêtre, administre les revenus dans les premières; dans les secondes, l'Archiprêtre a des pouvoirs d'administration plus étendus, indépendamment des Chanoines.

Le Chapitre de Saint-Pierre est le plus nombreux de tous, à cause, sans doute, des *Fonctions* papales, qui, pour la plupart, sont célébrées dans cette basilique: il se compose de trente Chanoines, de trente-cinq Bénéficiers, de vingt-six Clercs-Bénéficiers, de quatre Chapelains innocentins, créés par Innocent III, de six Chapelains de chœur; enfin, de vingt-quatre Chapelains d'orchestre. Ce Chapitre compte maintenant cinq Archevêques qui sont Chanoines de Saint-Pierre. Des Diacres et Sous-Diacres peuvent être Chanoines et Bénéficiers.

Les fonctions ecclésiastiques sont en général peu rétribuées à Rome; le revenu officiel d'un Cardinal équivaut à peine au traitement d'une bonne préfecture en France; les Chanoines de Saint-Pierre ont 60 écus romains (321 fr., valeur française) de traitement par mois, ce qui fait un total ou revenu annuel de 3852 fr.

L'organisation des autres Chapitres est à peu près la même; les Chanoines y sont moins nombreux, et leur revenu est proportionnellement moindre, suivant l'importance des basiliques auxquelles ils appartiennent: c'est ainsi que le Chapitre de Saint-Laurent *in Damaso* ne se compose que de seize Chanoines, dont le revenu est de 30 écus par mois.

DE L'AUTEL PAPAL.

NOTE 3, PAGE 3.

L'autel des basiliques patriarcales sur lequel le Pontife romain peut seul célébrer les saints mystères, est appelé *autel Papal*. Nul autre ne peut y offrir le saint sacrifice sans un bref particulier, comme on le sait. Quand cet autel était placé dans les anciennes églises sur le tombeau des martyrs, on l'appelait *autel de la Confession*, parce que c'était là que les héros chrétiens avaient confessé la foi, ou tout au moins que leurs restes étaient précieusement conservés. L'autel Papal de Saint-Pierre porte ce nom, et c'est le plus vénéré des autels des basiliques romaines.

Si ce n'est pas sur la colline Vaticane que saint Pierre a souffert le martyre, ce ne peut être, d'après les traditions les plus respectables, que sur le mont Janicule, voisin de ce lieu célèbre, *Vaticinia*, où les fausses divinités étrusques rendaient leurs oracles (Aulugelle, XVIII, 17.) C'était là, au rapport de Tacite, qu'étaient situés les vastes jardins de Néron, théâtre

de ses cruautés envers les chrétiens; là était le cirque de cet empereur, l'obélisque qui en déterminait le milieu, et dont on assigne la place entre les chapelles du chœur et la sacristie de la basilique. Cette terre a été arrosée du sang des martyrs et des confesseurs de la foi, et peut-être est-ce dans ce cirque que saint Pierre fut crucifié par ordre de Néron : *Hortos suos ei spectaculo Nero obtulerat, et circense ludicrum edebat,* dit Tacite. Comme il est impossible de déterminer l'étendue de ces jardins, qu'il est probable qu'à cause des accidents de terrain, de la variété des sites, et surtout de la beauté du point de vue qu'offre le Janicule, ils devaient comprendre cette colline, il serait toujours vrai de dire que saint Pierre souffrit le martyre dans les jardins de Néron. Cette opinion concilierait les deux traditions, mais ne déciderait rien quant au lieu précis où l'Apôtre perdit la vie, savoir, s'il mourut sur le mont Janicule, ou sur la colline Vaticane. Quoi qu'il en soit, le corps de l'apôtre saint Pierre et celui de saint Paul, ce dernier mis à mort sur la *voie d'Ostie* *, furent conservés précieusement par les premiers chrétiens dans les catacombes de Saint-Calixte *sur la voie Appienne,* et plus tard transférés au mont Vatican, où les attendaient les honneurs que, dans sa ferveur naissante, leur préparait l'empereur Constantin : le premier autel élevé au vrai Dieu sur cette colline fameuse, le fut par ce prince, sur le tombeau des deux Apôtres. La religion de Jésus-Christ n'y régna pas d'abord sans rivale; jusqu'à la fin du troisième siècle, on continua d'y célébrer encore les mystères de Cybèle, comme le prouvent d'anciennes inscriptions trouvées dans les fondations de la chapelle de Saint-Simon et Saint-Jude, dans l'église Vaticane. On y offrait, d'après d'autres inscriptions du temps des Antonins, des sacrifices tauroboliques, qui se perpétuèrent jusqu'au règne de Justinien. (Voyez Tacite, *Ann.*, liv. xv; Fontana, *Tempio Vatic.;* Beschreibung, *Der stadt Rom.; The Pontifical mass,* by C.-M. Baggs; Cancellieri, *de Secretariis.*

DE LA PROCESSION DE SAINT MARC, ET DES PRESBYTÈRES.

NOTES 4 ET 5, PAGE 4.

La procession de saint Marc a lieu à Rome tous les ans; le clergé des paroisses, les élèves du séminaire Romain et les ordres religieux, se réunissent dans l'église bâtie sous l'invocation de l'Apôtre. Le Prélat-Évêque Vice-Gérant du Vicariat officie à la cérémonie. La procession fait station à l'église du *Jesu,* et se rend dans l'église Vaticane.

C'est en entrant dans cette basilique, qu'en mémoire des anciens *presby-*

* On a bâti une église à l'endroit même où l'on croit que cet Apôtre fut décapité, et où l'on conserve la colonne à laquelle il aurait été attaché dans l'action de son supplice. Il y a trois sources d'eau vive dans cette petite église, dont la température n'est point la même. Une pieuse tradition, bien connue à Rome, explique l'origine, réputée miraculeuse, de ces trois sources, qui ont fait donner à cette église le nom de *Saint-Paul aux trois Fontaines.*

tères, ou offrandes données aux Abbés, chaque Chanoine reçoit 4 écus romains (21 fr. 40 cent.), les Bénéficiers 2, les Clercs-Bénéficiers et les Massiers du Vicariat 1. Le Camerlingue du Chapitre de Saint-Marc donne à celui de Saint-Pierre ce qui doit revenir au Chapitre de la Vaticane.

On appelait, par extension, presbytère (*presbyterium donativum*), ces dons que les souverains Pontifes étaient dans l'habitude de distribuer à leur avénement à la papauté : *Ita dicta videntur*, dit du Cange, *quod ratione summi presbyterii, seu papalis dignitatis effundantur, quemadmodùm donativa consulum*, ὑπάτια *et* ὑπατείας *appellata sunt*, *quod ab iis initio magistratûs spargerentur*. On offre aujourd'hui solennellement, dans les Chapelles papales, le *presbytère* à celui qui est revêtu du souverain *presbyteriat*.

On connaît les autres acceptions du mot *presbytère* : c'est le logement du curé de la paroisse; c'est aussi le collége ou l'assemblée des prêtres, réunis devant l'autel, rangés dans les anciennes basiliques autour de l'absyde; c'est dans ce sens qu'il est souvent pris dans la description des *Chapelles*, c'est-à-dire, l'enceinte ou la *quadrature* que forment les bancs occupés par les Cardinaux. L'origine de ce mot est toujours la même; de πρέσϐυς, vieillard, on a fait *presbytère* : on sait que la dignité et la prééminence sont le partage de la vieillesse.

DES CUBICULAIRES.

Note 6, page 4.

Dans son acception la plus étendue, l'expression de Cubiculaire (*Cubiculum*, de *cubare*, se coucher), signifie un fonctionnaire attaché à la personne du Pape, quel que soit l'emploi qu'il remplisse dans la *Famille pontificale*. Autrefois les Cubiculaires étaient divisés en trois classes : les Prélats ou autres personnages éminents honorés de ce titre, qui avaient seulement les clefs des appartements pontificaux, sans être assujettis à aucun service particulier; les Prélats domestiques Cubiculaires, qui, sans être obligés de dormir dans ces appartements, aidaient au Pape à s'habiller et à se déshabiller, et récitaient l'office avec lui; enfin, les Cubiculaires non prélats, assujettis à un service personnel auprès de Sa Sainteté, passant la nuit dans la chambre pontificale, gardiens des bijoux, de l'argenterie, des linges et des vêtements appartenant en propre au Pape. Quelques-uns de ces derniers remplissaient les plus humbles fonctions de domesticité dans les palais apostoliques.

Aujourd'hui les divers emplois des anciens Cubiculaires se trouvent répartis dans les différentes classes des officiers de la *Famille pontificale*, et cette expression ne se trouve plus que dans les anciens *Rôles des palais apostoliques*.

DU PRIMCERIO ET DE SES COLLÈGUES.

NOTE 7, PAGE 4.

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici le passage de Mabillon (*Mus. Ital.*, tom. 2), où il est question des anciens dignitaires de la cour papale mentionnés dans le passage que l'on vient de lire.

« In Romano vero imperio et in Romana usque hodie ecclesia septem judices sunt palatini, qui Ordinarii vocantur, qui ordinant imperatorem, et cum Romanis clericis eligunt Papam, quorum nomina hæc sunt. Primus Primicerius : secundus qui dicitur Secundicerius, qui ab ipsis officiis nomen accipiunt. Hi dextera lævaque vallantes imperatorem, quodammodo cum illo videntur regnare, sine quibus aliquid magnum non potest constituere imperator. Sed in romana Ecclesia in omnibus processionibus manuatim ducunt Papam, cedentibus Episcopis et cæteris magnatibus, et in majoribus festivitatibus octavam super omnes Episcopos legunt lectionem. Tertius est Arcarius, qui præest tributis. Quartus Sacellarius, qui stipendia erogat militibus, et Romæ sabbato scrutiniorum dat elemosynam, et romanis Episcopis et Clericis, et ordinariis largitur presbyteria. Quintus est Protoscrinarius, qui præest scrinariis, quos Tabelliones vocamus. Sextus primus Defensor, qui præest defensoribus, quos Advocatos nominamus. Septimus Amminiculator, intercedens pro pupillis et viduis, pro afflictis et captivis. Pro criminalibus hi non judicant, nec in quemquam mortiferam dictant sententiam : et Romæ Clerici sunt, ad nullos umquam alios Ordines promovendi. Alii vero, qui dicuntur Consules, judicatus regunt, et reos legibus puniunt, et pro qualitate criminis in noxios dictant sententiam ».

Plusieurs emplois de ces anciens fonctionnaires sont exercés, sous d'autres dénominations, par des officiers ou dignitaires que nous retrouvons aujourd'hui, soit parmi ceux attachés à la *Famille pontificale*, soit parmi les magistrats ecclésiastiques chargés de rendre la justice, tels, par exemple, que les prélats Auditeurs de rote, *Auditores causarum palatii;* le prélat Aumônier, le prélat Trésorier, les Avocats consistoriaux, l'Avocat des pauvres. On sait que dans plusieurs anciennes églises, certains dignitaires des Chapitres s'appelaient *Primicerius* et *Secundicerius;* leurs noms étaient inscrits sur le cierge pascal : *Primicerius in capite ceræ; Secundicerius, secundus in cerâ.*

DES VINS SERVIS DANS LES ANCIENS BANQUETS AUX FÊTES PASCALES.

NOTE 8, PAGE 6.

Les anciens *Ordo* et Mabillon lui-même ne disent rien de ces vins, qu'ils se contentent de mentionner. Le vin appelé *Græcum vinum* est celui que les Italiens appellent encore *Greco;* il était recueilli dans cette partie de l'Italie appelée *grande Grèce*, qui comprenait le pays des Lucaniens et des

Brutiens. Elle comprend aujourd'hui, dans le royaume de Naples, les deux Calabres et la Basilicate. Du Cange estime, au sujet du vin appelé *Pactisie* ou *Pachisi*, qu'il vaudrait peut-être mieux lire *Pachysi*, *id est vinum spissiore;* boisson qu'on rendait sans doute plus épaisse à l'aide de certains ingrédients. Il avoue n'avoir rien à dire sur le dernier de ces vins, appelé *Procovia.*

DE LA VIA MERULANA, OU S'ARRÊTAIT LE PONTIFE.

NOTE 9, PAGE 8.

La longue rue qui va de Sainte-Marie-Majeure à Saint-Jean-de-Latran, sur le mont Esquilin, s'appelle *Merulana;* elle a conservé son ancien nom. A gauche de la rue, en partant de la basilique Libérienne, était autrefois une église dédiée à saint Matthias, qu'on distinguait aussi par le surnom *ad Merulanam,* dont on voit encore éparses les ruines, dans la *villa Gaetani,* située sur une des hauteurs de l'Esquilin, où furent autrefois les fameux jardins de Mécène. Peut-être que l'origine de cette dénomination *ad Merulanam,* dont les *Ordo romains* ne disent rien, se rattache à quelques superstitions païennes : on sait le rôle important que jouaient les oiseaux dans les anciens sacrifices.

DU TRICLINIUM DE LATRAN.

NOTE 10, PAGE 8.

Il ne nous reste rien de l'ancien palais des Papes bâti au patriarcat de Latran; le temps a respecté la célèbre mosaïque qui décorait l'absyde du *Triclinium* ou cénacle, bâti par saint Léon III, et restauré soixante ans plus tard par Léon IV. Voici un témoignage irrécusable sur cet ancien monument.

« *Fecit autem Triclinium majus super omnia Triclinia nomini suæ magnitudinis decorata, ponens in eo fundamenta firmissima, et in circuitu laminis marmoreis ornavit, atque marmoreis stravit, et diversis columnis tam porphyreticis quamque altis et sculptis, cum vasibus et liliis, simul postibus decoravit cameram, cum apsida de musivo, et altas duas apsidas diversas historias pingens, super marmorum incrustatione pariter in circuitu decoravit.* » (Anastasia, *Bibliot. vita Greg. Papæ,* tom. 1, pag. 277; édit. rom. 1718.) Cette mosaïque fut tirée de l'ancien palais de Latran par les soins du cardinal François Barberini, neveu d'Urbain VIII. Le pape Benoît XIV la fit restaurer en 1743, et la fit placer dans une chapelle voisine de celle de la *Scala santa.* Cette chapelle a été restaurée par les soins de Grégoire XVI.

DE LA SAINTE EUCHARISTIE PORTÉE DEVANT LES PAPES.

NOTE 11, PAGE 9.

Sarnelli, dans ses *Lettres ecclésiastiques,* tom. 6, et Bonani, racontent de curieux détails sur la manière de conserver et de porter la sainte

Eucharistie. Alexandre VI, élu en 1492, avait l'habitude de porter toujours avec lui la sainte Eucharistie, dans une boîte d'or en forme de sphère. Rocca nous apprend que, dans leurs voyages, les Papes avaient la pieuse coutume de porter suspendu à leur cou, dans une boîte précieuse, le Saint-Sacrement, et saint Thomas de Cantorbéry avait également cette religieuse habitude, quand il prévoyait avoir à soutenir de dangereuses luttes contre Henri II. Le Légat du saint Siége avait permis à saint Louis, roi de France, de conserver la sainte Eucharistie dans le navire qui le transporta en Egypte. Souvent la sainte Eucharistie était portée devant les Papes dans des espèces de palanquins; d'autres fois dans de grands tabernacles de bois précieux, placés sur des mules richement caparaçonnées, et qui portaient à leur cou des sonnettes en vermeil, qu'on appelait *tintinnabula papalia.* Un Clerc précédait le cortége, annonçant, par le son de la cloche, la présence de la sainte Eucharistie, que les fidèles venaient adorer.

Le Saint-Sacrement était autrefois conservé dans de petites tours d'or ou d'ivoire. (Ven. Fortunatus, liv. 3; saint Grégoire de Tours, liv. 1.) Plusieurs de ces petites tours sont au Musée chrétien du Vatican. On le conservait encore dans une colombe d'or ou d'argent suspendue sur l'autel; cet usage est mentionné dans la *Vie de saint Basile.* On voit encore une de ces colombes dans la sacristie de saint Nazaire, à Milan. Le ciboire, d'origine grecque, est maintenant en usage pour conserver les saintes espèces renfermées dans les tabernacles.

Etienne II, en 754, venant implorer en France l'assistance de Pépin contre les Lombards, se fit précéder de la sainte Eucharistie. Etienne IV, venant sacrer Louis-le-Débonnaire, imita cet exemple. Clément VII, se rendant, sur une galère, de Rome à Marseille, pour avoir avec François I.er une entrevue dans cette ville, en fit de même.

On peut voir dans les auteurs indiqués le cérémonial suivi dans ces circonstances, et le nom de tous les Papes qui, dans leurs voyages, ont été précédés de la sainte Eucharistie. Le dernier Pontife qui ait imité cet exemple est Benoît XIII, élu en 1724, se rendant de Rome à Bénévent, son ancien archevêché, qu'il voulut continuer de gouverner. Pie VI, se rendant à Vienne, en 1782, et Pie VII, à Paris, en 1804, ne crurent pas devoir se faire précéder du Saint-Sacrement.

DE LA FLORERIA PONTIFICIA.

NOTE 12, PAGE 13.

C'est comme le Garde-Meuble pontifical, dont le chef, appelé *Florière,* veille à la conservation de tous les meubles, équipages, vêtements, effets mobiliers quelconques, provisions, etc., des palais apostoliques. Le Garde-Robe du palais de Castelgandolfe, le Sous-Garde-Robe, le Mosaïciste, l'Horloger, et plusieurs autres employés subalternes, sont attachés à la *Floreria pontificia.*

DES COSTUMES DES CARDINAUX, PRÉLATS, ETC.

Note 13, page 15.

On voit dans cet ouvrage les ornements que revêtent les Cardinaux aux diverses Chapelles papales. Il nous a paru utile d'entrer ici dans quelques détails plus circonstanciés sur les différents costumes des membres du Sacré-Collége.

Les insignes cardinalices sont, à proprement parler, la calotte, la barrette rouges, et l'anneau de saphir; aussi tous les membres du Sacré-Collége les portent-ils toujours. La soutane et le grand manteau rouges ne sont portés que par les Cardinaux qui appartiennent au clergé séculier; ceux qui appartiennent au clergé régulier conservent la couleur de leur ordre; ils ne portent pas les bas rouges, et ne prennent jamais l'habit de ville.

Ce dernier habit consiste en une soutanelle noire ou bronze, doublée et lisérée de rouge; bas rouges, chapeau ecclésiastique noir, à glands d'or, et quelquefois un manteau rouge, galonné en or, ressemblant un peu à la cape italienne, et qu'il ne faut pas confondre avec le grand manteau de pourpre.

Le costume ecclésiastique est de deux espèces: l'habit de chœur, consistant en rochet de dentelle, *mantelletta*, mosette de soie ou d'hermine, et le manteau rouge, appelé *cappa magna*, que les Cardinaux portent roulé derrière, et que le Caudataire a soin de déplier quand ils vont à l'obédience, et l'habit sacré, c'est-à-dire, la chape, la chasuble et la dalmatique, suivant l'ordre auquel les Cardinaux appartiennent.

Le mantelet, ou mieux la *mantelletta* cardinalice, qui consiste en une espèce de justaucorps sans manches, attaché seulement au cou, ouvert par-devant dans toute sa longueur, dont les bords, libres et pendants, descendent au genou, est un signe de non juridiction; aussi les Cardinaux ne la portent-ils pas pendant la vacance du siége.

La couleur ordinaire du costume des Cardinaux est le violet ou le rouge; on verra dans quelle circonstance leurs insignes sont rose pâle. Leurs vêtements sont d'étoffe de soie unie ou à fleurs, ou d'une espèce de laine très-fine, espèce de serge ou de camelot léger; leur soutane ne peut jamais être de velours ni de satin; la *mantelletta* ni la mosette ne peuvent jamais être de drap. Lorsque les Cardinaux portent le violet, leur chapeau cardinalice, de forme alongée, à glands d'or et bordé d'un galon d'or, doit être de la même couleur. Le violet est tout à la fois la couleur de pénitence et celle de deuil, avec cette différence que lorsqu'ils sont en deuil, ils ne doivent pas porter des glands d'or, et tous les parements et lisérés sont de soie violette, au lieu d'être rouges; le noir, comme couleur de deuil, leur est interdit. Dans les églises dont ils sont titulaires, les Cardinaux déposent la *mantelletta;* ils portent l'étole sous la mosette; le Pape seul la porte, à Rome, à découvert.

La *mantelletta* n'est pas seulement un insigne cardinalice, elle est aussi

à l'usage des Évêques, dont l'habit de chœur ordinaire consiste dans le rochet et la *mantelletta;* elle est encore portée par les Prélats romains qui n'ont point le caractère épiscopal.

On divise à Rome tous les Prélats en deux grandes classes : 1.° Prélats *di mantelletta :* ce sont les membres les plus éminents de la prélature, tels que les Cardinaux, les Archevêques et les Évêques, les Prélats *di fiochetti,* les Prélats assistants, les prélats Auditeurs de rote, les Prélats référendaires, etc.; ils sont nommés pour toute leur vie, en vertu d'un bref, ou par un acte public émané du Cardinal-Secrétaire-d'État : ils portent les glands au chapeau et les bas violets, n'étant pas même revêtus du caractère épiscopal; 2.o Prélats *di mantellone :* ce sont tous les Camériers ecclésiastiques, les Chapelains et tous les Prélats domestiques attachés au service du Pape. Les Prélats ayant le caractère épiscopal portent seuls la croix pectorale.

Le *mantellone* consiste en une espèce de robe rouge, ou manteau fermé par-devant, à longues manches, qu'on laisse toujours pendantes. La prélature de ces derniers dignitaires peut cesser à la mort du Pape; ils ne peuvent porter qu'une simple colettine violette. Il faut faire remarquer ici que tous les ecclésiastiques, alors même qu'ils ne seraient pas prêtres, et qui sont attachés au service des Chapelles des palais apostoliques et des basiliques majeures, portent la soutane violette dans l'exercice de leurs fonctions.

Parmi les vêtements les plus usités comme insignes, portés par les fonctionnaires qui assistent aux Chapelles papales, le lecteur remarquera la *cappa;* elle est quelquefois à l'usage du souverain Pontife. On a déjà vu que les Cardinaux la portaient toujours dans les cérémonies, comme les Évêques, les Prélats, les Chanoines et les Bénéficiers. La cape romaine actuelle, qui varie de forme, rappelle le manteau des anciens, appelé *penula :* elle est remarquable par son ampleur et sa longueur, portée par les Cardinaux; elle ressemble à une espèce de manteau, portée par les Évêques; elle est réduite encore à de plus plus petites proportions, portée par les Chapelains, les Camériers, les Aides de chambre, etc. Pendant le séjour des Papes à Avignon, le changement de climat fut cause qu'on ajouta un capuchon; on y voit aujourd'hui le capuchon doublé de soie, de serge ou d'hermine, suivant la dignité des fonctionnaires et suivant la saison. Les Cardinaux ne relèvent sur leur tête le petit capuchon de leur manteau, que lorsqu'ils reçoivent le chapeau des mains du Pape, et les Pontifes relevaient quelquefois le leur dans l'hiver, en assistant aux matines de la nuit de Noël.

Il ne faut pas confondre ces divers manteaux dont on vient de parler, avec celui que portent les ecclésiastiques romains, appelé *ferraiuolone,* ressemblant à celui de certains ordres monastiques, et celui qu'on appelle *ferraiuoletto*, qui est notre manteau court, en étoffe de soie, porté sur l'habit à la française par un Prélat ou un simple prêtre dans certaines circonstances.

On voit aussi dans le récit des cérémonies papales, des ecclésiastiques qui ont le privilége d'y assister ou d'y remplir leurs fonctions, se revêtir de la

cotta : c'est, à proprement parler, le surplis romain, ressemblant à ce que nous appelons rochet, mais beaucoup plus court. La *cotta* est artistement plissée par-devant ; la *cottina* n'en diffère que parce qu'elle est sans manches, et qu'elle n'est point plissée ; elle est à l'usage des Prêtres sacristains, des Chantres, des ecclésiastiques et des Clercs employés au service des églises.

La *cotta* est donc l'habit de chœur le plus usité à Rome. Le mot *cotta*, et, sans doute, notre mot français cotte, dérivent de χιτώνιον, qui signifie petite tunique, *tunicella*, qu'on dit un diminutif de χιτῶν, d'où l'on fait dériver le mot rochet, auquel d'autres auteurs ont donné une origine hébraïque. (Voy. Gavantus, vol. 1.) Les Étrusques appelaient *cotta* ce que les Latins appelaient toge.

On connaît l'étymologie du mot surplis, *Vestis super pelles*, d'où *superpellicium* ; en français, surpelisse ou surplis, parce que les ecclésiastiques portaient cet habit de chœur sur une robe fourrée de peaux d'animaux ; ce qui expliquerait pourquoi cette dénomination est inusitée en Italie, où le climat rendait les fourrures inutiles.

Quelques auteurs ont pensé que, dans la primitive Église, les ecclésiastiques, sans distinction, portaient des habits de peaux de bêtes, en signe de pénitence, rappelant ainsi le vêtement d'Adam après son péché, la ceinture de peau du Grand-Prêtre, celle de saint Jean-Baptiste. L'aumusse des Chanoines serait comme une imitation de ces anciens vêtements de peau.

La cotte, le surplis, l'aube et le rochet, n'ont eu évidemment dans le principe qu'une origine, et sans doute qu'une forme commune qui a successivement varié. Saint Jérôme ne nous laisse pas ignorer que les Évêques, les Prêtres, les Diacres, portaient des habits blancs de lin dans l'exercice de leurs fonctions. Le pape Nicolas I.er confondait sous la dénomination de *lineæ togæ*, ces différents vêtements ecclésiastiques, dont la forme, quoique modifiée, rappelle toujours la croix du Sauveur, que le prêtre retrouve sur presque tous ceux qu'il revêt dans l'exercice de ses fonctions, comme une perpétuelle exhortation d'imiter ce divin modèle. Leur couleur blanche rappelle la simplicité, la candeur et la charité évangélique ; leur ampleur, la charité de Dieu, qui doit être abondante, *vita clericalis in operibus larga* ; la longueur de l'aube, la persévérance finale ; enfin, la charité, qui couvre une multitude de péchés, comme ces insignes couvrent les habits ordinaires.

On voit encore d'autres ecclésiastiques assister aux *fonctions*, portant la *soprana* ; c'est une soutane sans manches qui recouvre la première, et à laquelle sont jointes deux bandes d'étoffe de soie ou de laine, de quatre à cinq pouces de largeur, fixées aux épaules et retombant jusqu'au bas des jambes.

Dans la description du cortége qui accompagne le Pape lorsqu'il va prendre possession de Saint-Jean-de-Latran (voyez pag. 126), on remarque des Prélats portant des chapeaux pontificaux et d'autres des chapeaux demi-pontificaux. Ces chapeaux, de forme alongée, recouverts de drap noir,

doublés de soie violette ou cramoisie, diffèrent entre eux par le nombre des cordons et des glands violets, verts ou rouges, qui les garnissent, suivant la dignité des Prélats qui les portent.

DES CHAPELLES SECRÈTES DU PAPE.

NOTE 14, PAGE 18.

On appelle ainsi les chapelles particulières où le Pape dit ou entend la messe chaque jour. Lorsque Sa Sainteté ne célèbre pas les saints mystères, c'est un de ses Chapelains secrets qui le fait devant elle. Les autels de ces chapelles sont privilégiés comme ceux des basiliques majeures, et aucun prêtre, excepté les Chapelains secrets apostoliques, ne peut y dire la messe sans une permission expresse du Pape. Le Saint-Sacrement est conservé toute l'année dans une des chapelles secrètes du palais qu'habite le Pape, même pendant les trois derniers jours de la Semaine sainte; mais alors les portes en sont rigoureusement fermées. Paul IV ordonna que, dans les chapelles du palais où serait ainsi conservée la sainte Eucharistie, on ne brûlerait pas de l'huile dans des lampes, mais bien qu'on ferait constamment brûler deux cierges de cire blanche et bonne (*bianca et buona*), par respect pour un si grand sacrement. Ce pieux usage s'observe exactement dans les châpelles secrètes des palais apostoliques.

Le chevalier Moroni nous a donné la description artistique de ces diverses chapelles secrètes, que les Papes se sont plu à orner et à embellir de beaux marbres, de précieuses sculptures, de riches tableaux, d'ingénieux et touchants emblêmes et de plusieurs objets de piété qui en font l'ornement. Nous ne pouvons que les indiquer ici :

La chapelle dédiée à *Jésus naissant;* la chapelle de Nicolas V, restaurée par Pie VII; celles d'Innocent VIII, de Jules III, de Pie IV, de saint Pie V, de Grégoire XIII et d'Urbain VIII, bâties ou restaurées par ces Pontifes dans l'intérieur du palais du Vatican.

Le palais du Quirinal renferme également plusieurs chapelles secrètes: celle de Paul V, en forme de croix grecque, surmontée d'une coupole, qui fut restaurée par Pie VII, un des derniers Papes qui ont le plus long-temps habité ce palais; celle de la bienheureuse *Vierge du Rosaire*, contruite par ce grand Pontife; celles de la *Crèche* et de l'*Assomption*, que l'on doit encore à Paul V. C'est dans cette dernière chapelle que, pendant les trois derniers conclaves, on a célébré tous les jours la messe du Saint-Esprit. Le Quirinal possède encore d'autres chapelles, en particulier celle du Majordome, où Pie VII conféra les ordres mineurs à l'infant d'Espagne, François de Paule, en présence de Charles IV, pendant le séjour de ce monarque à Rome.

Jusqu'à la moitié du dernier siècle, les secondes vêpres des quatre principales fêtes de l'année ont été célébrées dans une de ces chapelles secrètes, en présence du Pape et d'une partie de la *Famille pontificale.* Quelques-unes des grandes *fonctions* ont été aussi célébrées dans les mêmes chapelles, alors

qu'elles ne pouvaient l'être dans les basiliques. Les Papes y ont béni la rose-d'or, le chapeau ducal, les langes, etc.; y ont administré le sacrement de la confirmation, celui du mariage, à d'éminents personnages et à leurs propres parents. Benoît XIV donna, dans la chapelle de l'*Annonciation*, au Quirinal, la tonsure au duc d'Yorck, en présence de Jacques III, roi d'Angleterre; il conféra ensuite à ce prince, qui devint cardinal, les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat.

Les Papes ont également sacré plusieurs Évêques dans l'intérieur de ces chapelles; c'est ainsi que Pie VII sacra évêque de Sinigalia le cardinal Gabrielli, en 1808. Léon XII et Grégoire XVI y ont imposé de leurs mains, à plusieurs Patriarches et Archevêques, le *pallium*, à l'exemple de quelques-uns de leurs prédécesseurs.

On compte deux chapelles secrètes, l'une bâtie par Urbain VII et l'autre par Clément XIII, au palais apostolique de Castel-Gandolfo.

C'est une pieuse pratique observée dans les palais apostoliques, que, quatre fois l'année, la *Famille pontificale* reçoive la communion des mains du Pape dans une des chapelles secrètes : le Mercredi saint, tous les dignitaires civils qui en font partie, et le Jeudi saint, tous les dignitaires ecclésiastiques qui en font également partie, viennent s'asseoir au sacré banquet. Cette communion générale se renouvelle la veille de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Des étrangers de distinction, des princes et des rois, ont reçu la sainte communion des mains des Pontifes romains, dans leurs chapelles secrètes. Pie VII, en 1801, y donna la sainte Eucharistie à Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, et à la reine, la vénérable Clotilde de France.

Enfin, c'est dans l'intérieur de ces chapelles que les souverains Pontifes permettent aux dignitaires de leur cour pontificale de faire des neuvaines et autres actes de piété, auxquels ils assistent eux-mêmes. Ils ont aussi voulu que plusieurs précieuses reliques y fussent exposées. Innocent VIII fit vénérer, dans la chapelle du Vatican, la Lance de la passion du Sauveur, qu'il avait reçue de Bajazet II; et l'empereur Napoléon ayant ordonné que la Madone de Lorette, enlevée par les troupes de la république française, fût rendue au saint Siége, Pie VII ordonna à son tour que cette sainte image serait exposée à la dévotion des fidèles dans la chapelle secrète du Quirinal, et replacée ensuite dans le sanctuaire vénéré de Lorette.

DE LA COTTA.

NOTE 15, PAGE 30. — Voyez *Costumes des Cardinaux*.

CLOCHE SONNÉE DEVANT L'EUCHARISTIE.

NOTE 16, PAGE 31. — Voyez *Eucharistie portée devant les Papes*.

DE PALESTRINA.

Note 17, page 32.

C'est à ce compositeur célèbre que furent confiées les destinées de la musique sacrée, lorsque le sévère Paul III, les Pères du concile de Trente et le pape Marcel II, frappés de la décadence de cet art, devenu tout-à-fait profane, voulaient la proscrire de nos cérémonies religieuses. Palestrina publia diverses compositions, entre autres sa *Messe du pape Marcel,* monument le plus curieux de la renaissance de l'art, qu'on n'exécute qu'une fois l'an à Rome, dans la chapelle Sixtine, le Samedi saint. Palestrina, en donnant à la musique son vrai caractère, et lui rendant toute sa noblesse et sa primitive expression, la sauva du décret de proscription dont elle était menacée. Ce grand artiste fut inhumé, par ordre du Pape, dans l'église de Saint-Pierre, au pied de l'autel de Saint-Simon et de Saint-Jude; on plaça sur sa tombe l'inscription qui s'y lit encore : *Joannes-Petrus-Alexis Palestrina, musicæ princeps.* Les œuvres de ce compositeur célèbre sont conservées avec soin, et exécutées en Italie. On a judicieusement émis le vœu de les voir plus connues en France, où trop souvent notre musique religieuse a un caractère profane.

DU CRUCIFÈRE PONTIFICAL.

Note 18, page 43.

Le *Crucifère,* comme le Caudataire, est Chapelain secret du Pape et prélat *di mantellone.* Lorsque le Pontife porte la mosette et le rochet, sans étole, il n'est jamais précédé de la croix; c'est le contraire lorsque le Pape est revêtu, soit de la chape, soit de la chasuble, ou simplement de l'étole.

C'est ici le lieu, puisque la croix papale ou pontificale apparaît pour la première fois dans le récit des cérémonies, de rapporter ce que nous avons recueilli dans les auteurs italiens, au sujet du privilége dont jouit le Pontife romain, d'être partout précédé de la croix.

La croix processionnelle, appelée papale, qui précède toujours et partout le Pontife, non-seulement dans l'Église romaine, mais encore dans tout l'univers, est la marque de sa suprême dignité et de sa juridiction universelle. Chef de l'Église entière, le monde catholique est comme son immense diocèse : *Ubi Papa, ubi Roma.*

Les auteurs italiens ne peuvent pas préciser l'époque où les Papes ont commencé à se faire précéder de la croix. Parmi ceux qui se sont livrés à des recherches sur cet ancien rit, il faut distinguer Fivizzani, *de Ritu crucis romano Pontifici præferendæ;* Bonani, *Gerarchia ecclesiastica;* Novaes, *Dissertazione, etc.*; enfin, le chevalier Moroni, *Dizionar., etc.*, art. *Croce.* Nous pourrions joindre à ces écrivains le savant évêque français du Saussai, qui a traité la question en l'agrandissant, dans sa dissertation *de Sacro ritu Crucis preferendæ ante Archiepiscopos.*

On a voulu que saint Clément, élu pape en 91, ait établi cette coutume; il est permis d'en douter. Saint Sylvestre, après le triomphe de Constantin, qui fut aussi celui de la croix, a pu se faire précéder de ce signe auguste, ou le porter lui-même comme un trophée qui rappelait la gloire de Jésus-Christ et de son Église. Anastase le Bibliothécaire cite un témoignage irrécusable de la coutume dont nous parlons, dans la vie de Léon IV, qui régnait en 847, mais qui laisse croire que cet usage, alors en vigueur, remontait cependant à une époque plus reculée. Il est fondé sur le caractère propre du représentant de Jésus-Christ sur la terre, et il n'est aucun signe plus expressif et plus digne qui convienne mieux au chef visible de cette *Église que le Christ a acquise par son sang*. La croix que le Pape fait porter partout, annonce son autorité universelle sur tout le troupeau, et sa haute dignité fondée sur les mérites de Jésus crucifié.

Bien d'autres raisons peuvent servir à expliquer ce pieux usage, dans lequel on a vu encore un souvenir de celui qui était observé anciennement, de porter devant les Papes la sainte Eucharistie sur une mule blanche.

L'image du Sauveur est tournée vers le Pontife, comme pour lui rappeler sans cesse qu'il remplit les fonctions de médiateur entre Dieu et les hommes, et qu'il doit toujours marcher en présence de ce Pontife éternel, qui est le souverain médiateur, comme l'appelle saint Paul : *Mediator Dei et hominum homo Christus*, dont il doit souvent implorer l'assistance.

Les Patriarches, les Archevêques, les Primats et quelques Évêques, par privilége spécial, se font précéder, seulement dans leur diocèse, de la croix, comme le font les Pontifes romains. Fivizzani nous apprend que cette coutume n'est pas fondée sur un droit, mais bien sur les priviléges accordés par le saint Siége. Les Pères du concile de Latran, présidé par Innocent III, en 1215, déclarèrent que la croix était l'insigne distinctif du Pontife romain; aussi tous les Prélats qui ont le privilége de la faire porter devant eux, ne peuvent le faire que dans certaines limites; les Patriarches dans le monde entier, la ville de Rome exceptée, ainsi que les lieux où séjourne et où réside le Pape, et son Légat *à latere*, non qu'ils puissent exercer leur juridiction hors de leur patriarcat, mais comme une faveur accordée à l'éminence de leur dignité; ils ne peuvent en jouir en présence d'un Cardinal.

Ce privilége a été accordé successivement, à certaines époques, aux Archevêques et à certains Évêques, dont on trouve l'énumération dans les auteurs liturgiques; c'est ainsi que Grégoire IX accorda le privilége de la croix aux métropolitains de Bordeaux et d'Auch. (Voy. *Sacro ritu crucis ante Archiepiscopos.*)

La croix papale a la forme ordinaire; elle ne ressemble point à celle des Patriarches, qui est double, c'est-à-dire qui a deux traverses. Il y en a deux en vermeil dans la sacristie pontificale, un peu plus hautes que nos croix processionnelles, l'une donnée par Pie VI, et l'autre par Grégoire XVI. La croix à double branche est depuis un temps immémorial en usage en Orient, où les titulaires de certaines églises, distingués par leurs préroga-

tives, tels que les patriarcats, firent usage pour eux-mêmes de la croix double. Les Archevêques aujourd'hui placent cette croix dans leur écusson.

C'est à tort que l'on voit, dans certains tableaux, le Pape ou ses Légats tenir une croix à trois branches. On a cependant voulu expliquer cette différence en disant que l'Église romaine devait se distinguer de l'Église grecque, dont les Patriarches ont affecté quelquefois de se croire égaux au Pape.

Dans l'exercice de certaines fonctions sacrées, telles que la consécration des églises, des autels et des Évêques, l'ouverture de la porte sainte, les souverains Pontifes tiennent à la main une croix aussi haute que celle dont ils se font précéder, toujours à une seule branche, sans la figure du Sauveur crucifié.

Quant à la croix pectorale, les Papes ne la portent que lorsqu'ils chantent la messe pontificalement. Il paraît cependant que, dans les temps reculés, ils la portaient habituellement; cette pieuse coutume n'a jamais été générale. Nous trouvons dans le *Dictionnaire* du chevalier Moroni (art. *Croce pettorale*), que c'est sans aucun fondement que les Évêques sont dans l'usage de cacher leur croix dans les diocèses étrangers. L'auteur cite à l'appui de cette opinion une lettre de Benoît XIV, et à l'imposante autorité de ce Pape il joint celle de Léon XII. Le signe distinctif de la dignité épiscopale est cette croix pectorale, qu'il ne convient pas de cacher, et on ne trouve dans aucune loi canonique ni dans aucune constitution apostolique rien qui autorise les Évêques à le faire.

DE LA COULEUR ROSE DES INSIGNES CARDINALICES.

NOTE 19, PAGE 45.

La couleur rose pâle tient comme le milieu entre le rouge et le violet, et les Cardinaux portent deux fois l'an cette couleur, le troisième dimanche de l'Avent et le quatrième du Carême, appelés, l'un *Gaudete*, l'autre *Lœtare*, du commencement de l'introït de la messe du jour. L'Église semble ces jours-là se livrer à des sentiments de joie, quoique dans des temps de pénitence.

DES INSIGNES APPELÉS BALDAQUINS.

NOTE 20, PAGE 45.

C'est un privilége réservé aux souverains Pontifes, aux Cardinaux et à quelques nobles familles, d'avoir, dans l'intérieur de leur palais, ces insignes, consistant en un dais de forme carrée, avec des pentes en velours brodé, et orné de l'écusson papal, cardinalice ou princier. Les autels pontificaux, les chapelles domestiques des palais apostoliques, de même que les salles à manger, celles où l'on tient les consistoires et les congrégations, enfin, les salles d'audience, sont ornés d'un baldaquin sous lequel est placé le fauteuil pontifical, qui repose sur une estrade élevée. Les Cardinaux ont le baldaquin dans leur salon, et quelquefois aussi dans leur antichambre;

les Cardinaux princes peuvent en avoir trois dans leur palais. Les Princes romains et les Ambassadeurs ont aussi l'usage du baldaquin. Il est à Rome certaines familles nobles dont les chefs ont le simple titre de marquis, et qui ont le privilége de cet insigne; on les appelle aussi *Marchesi di Baldacchino.*

DES FIDÈLES DU CAPITOLE.

NOTE 21, PAGE 46.

Il n'est pas sans intérêt de dire ici ce qu'on doit entendre par les Fidèles du Capitole, *Fideli del Campidoglio.*

Parmi les villages de l'ancienne Étrurie, il en est un appelé Victorchiano, peuplé de quatorze cents âmes, et qui jouit du privilége exclusif d'obtenir pour les habitans les neuf places de Valets de la ville de Rome, emplois ennoblis par le titre de *Fideli del Campidoglio.* Le motif de ce privilége fut le courage avec lequel les habitants de ce village, vassaux de Rome, soutinrent, en 1267, un siége contre les Viterbois, et les repoussèrent. Les inscriptions conservées à Rome et à Victorchiano, perpétuent le souvenir de ce service, et annoncent la récompense; l'une d'elles porte *Victor chianum.... fidelitas Romano imperio.* Il est assez curieux de voir les Romains du treizième siècle, réduits à lutter contre les Viterbois, parler d'empire romain; encore aujourd'hui le costume de ces espèces de gardes ou appariteurs est exactement conforme au modèle gravé sur pierre, et conservé au Capitole; il se compose de drap rouge et jaune, taillé suivant l'usage du temps.

DU SÉNATEUR ET DES CONSERVATEURS DU PEUPLE ROMAIN.

NOTE 22, PAGE 48.

Le Sénateur, les Conservateurs et le Prieur des Chefs de quartier, sont des magistrats municipaux se partageant quelques-unes des fonctions de nos maires, de nos conseils municipaux et de nos tribunaux de police judiciaire.

La dignité de Sénateur est conférée à vie par le Pape à un noble romain; il demeure au Capitole. Son autorité s'étend sur les habitants de la ville et de la banlieue: il veille au maintien des priviléges de la cité, et à l'exécution des lois et des statuts qui la concernent; il préside au tribunal qui siége au Capitole, et connaît des délits commis dans l'étendue du territoire soumis à son autorité.

Les Conservateurs s'occupent de la partie économique de l'administration municipale et de ses revenus; ils doivent veiller aussi à la conservation des immunités de la ville. Ces magistrats sont élus pour six mois.

Le Prieur des Chefs de quartier réunissait autrefois la milice urbaine, qu'il commandait, pour maintenir, surtout à la mort du Pape, le bon ordre dans la ville de Rome. Ses fonctions sont aujourd'hui plus honorifiques qu'effectives; il fait cependant partie de la magistrature municipale

romaine. Il est élu par les Chefs des quatorze quartiers, et devient ainsi le Prieur de ces Chefs de quartiers.

DES MÉCHITARISTES.

NOTE 23, PAGE 52.

Congrégation ecclésiastique arménienne, dont l'objet est d'envoyer à Constantinople et en Asie des missionnaires pour convertir les Arméniens non unis à la religion catholique, et d'en envoyer aussi en Transylvanie et dans la Pologne autrichienne, pour diriger dans la voie du salut les Arméniens unis.

Cette congrégation fut fondée par le prêtre arménien surnommé Mechitar, à Constantinople, en 1701; son siége fut transporté plus tard dans l'île de Saint-Lazare, aux lagunes de Venise, dont le Sénat fit don irrévocable au pieux fondateur. C'est là que l'Institut fonda une église, une académie arménienne et une célèbre imprimerie. Ces religieux ont rendu de grands services à la littérature arménienne par les ouvrages qu'ils ont publiés; nous citerons, entre autres, l'édition de la *Chronique d'Eusèbe*, en arménien, en grec et en latin; la *Chronique arménienne*, et la *Vie de saint Narsès, etc.*

Il est peu de voyageurs qui, arrivés à Venise, ne soient curieux de se rendre dans l'île Saint-Lazare pour visiter le monastère arménien catholique des Méchitaristes; il a reçu plus d'une fois d'illustres voyageurs.

Une colonie de ces religieux s'était établie à Trieste, au commencement du siècle. Ayant été forcée, par les victoires des armées françaises, de se retirer à Vienne, elle y fut accueillie avec empressement dans le couvent des Capucins, qui devint propriété de l'ordre, en 1813. On reçoit dans les maisons de cette congrégation, non-seulement de jeunes lévites destinés à perpétuer l'œuvre de Méchitar, mais encore des jeunes gens appelés à vivre dans le monde. Il y a une maison de l'ordre, près le Colysée, à Rome. (Voy. le *Couvent de Saint-Lazare à Venise*, par Eugène Boré.)

DU FALDISTORIO.

NOTE 24, PAGE 53.

C'est un siége à l'usage des Cardinaux et des Évêques. Paride Grassis pense que ce mot est dérivé de *fandi locus*, comme qui dirait lieu propre à parler. Dans les anciennes basiliques, le trône de l'Évêque était derrière l'autel, à l'extrémité la plus reculée de l'église, et c'est encore la place qu'occupe dans les églises de Rome, en Chapelle papale, le souverain Pontife. Il était bien difficile que les Évêques pussent, de leur place, se faire entendre aux fidèles, à moins que l'église ne fût extrêmement petite, comme celles de Saint-Néré et Saint-Achillé, à Rome, où l'on voit le siége antique de marbre où saint Grégoire-le-Grand récita la vingt-huitième de ses homélies. De là, la nécessité d'un siége mobile, que l'on plaçait sur le marchepied

de l'autel, devant le peuple, et où s'asseyait l'Évêque pour prêcher, et qui fut appelé *falditorium* ou *fausditorium*.

Ces siéges sont faits en bois doré, en bronze ou en fer ouvragé; ils reposent sur quatre pieds, et présentent, à droite et à gauche, des bras de diverses structures, et diversement ornés, mais sans dossier; le coussin est recouvert d'une étoffe plus ou moins riche, de la couleur du rit. Dans les fonctions sacrées, le Pape se sert d'un *faldistorio* en manière de prie-dieu. En 1816, Pie VII reçut du Prince de Saxe-Gotha un très beau prie-dieu d'un travail exquis, fait en forme de *faldistorio*, avec des coussins d'étoffe lamée d'argent, et orné de riches broderies d'or.

DE LA CAPE OU MANTEAU.

Note 25, page 55. — Voyez *Costume des Cardinaux et Prélats*.

DE LA SEDIA GESTATORIA.

Note 26, page 57.

La plupart des auteurs italiens font remonter à Étienne II, élu en 752, l'usage de porter sur la *sedia* les Pontifes romains; d'autres le font remonter à des époques plus reculées; il en est enfin plusieurs, tel qu'Enodius, évêque de Pavie, qui veulent que les premiers successeurs de saint Pierre, et l'Apôtre lui-même, aient fait usage de la *sedia*.

Mais l'opinion la plus probable est celle qu'a suivie M. le chevalier Moroni. L'élection d'Étienne II ayant comblé d'allégresse le peuple de Rome, ce Pontife fut porté en triomphe sur les épaules et les bras de ses nouveaux sujets, aux acclamations de la multitude, jusqu'à la basilique de Latran. On retrouve ici une imitation de l'usage où étaient alors plusieurs nations, de porter sur le pavois celui qu'elles reconnaissaient pour leur roi.

On a vu dans cette coutume, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, non-seulement une suprématie d'honneur, mais encore un indice de cette vigilance pastorale qui doit être comme l'attribut du Pontife. Placé ainsi sur un siége élevé, il peut plus aisément fixer les yeux de ses enfants, et être vu de tous comme le fanal de la foi. Il ne faut pas oublier que si, dans les splendeurs du culte catholique, le Pape fait usage de la *sedia*, il va souvent à pied, et quelquefois nu-pieds, visiter les basiliques et les autres lieux saints de la ville de Rome.

Il est inutile de rappeler que la *sedia gestatoria* n'est autre chose que le fauteuil pontifical de velours cramoisi, aux armes du Pape, placé sur un plan horizontal, lié par de fortes traverses de bois, recouvert de tapis cramoisis, et porté sur les épaules des Palefreniers pontificaux. Le tableau d'Horace Vernet, représentant *Léon XII dans la basilique de Saint-Pierre*, et les nombreuses imitations qu'on en a faites, ont généralement appris à connaître la manière dont le Pape est porté dans les grandes cérémonies religieuses.

DES FLABELLES.

NOTE 27, PAGE 57.

Il est inutile de rappeler ici que ces grands éventails à plumes de paon, appelés flabelles (de *flare* ou de *ferre flatum*), étaient en usage depuis un temps immémorial en Orient, où on les faisait avec des feuilles de palmier; ils servaient pour rafraîchir l'air. On a trouvé sur des monuments étrusques des éventails semblables et de formes diverses; ceux en plumes de paon étaient les plus élégants; leur usage était répandu chez les Romains, qui avaient leurs *flabellifères*. Pendant les sacrifices et les repas, ces flabelles servaient à chasser les insectes et à rafraîchir l'air. Les enfants, par tendresse filiale, les agitaient pour procurer une agréable fraîcheur à leur père et mère.

Les liturgies orientales et les constitutions de saint Clément prescrivaient à deux diacres de se placer des deux côtés de l'autel pendant le sacrifice, pour écarter des saintes espèces les insectes et les corps étrangers. Ces larges éventails étaient une imitation des ailes des chérubins qui couvraient la face de Dieu, ou un souvenir de la descente du Saint-Esprit précédée de ce *souffle véhément* dont parle saint Luc. Ils ont été aussi en usage d'autres fois dans l'Eglise de France, au rapport de Durand de Mende. Dans l'Église grecque, à l'ordination du Diacre, l'Évêque lui remettait la flabelle, en signe du ministère qu'il avait à remplir. Saint Athanase s'est servi des flabelles, que mentionnent les liturgies de saint Basile et de saint Chrysostôme, de même que les liturgies grecques et syriaques. Les Maronites et les Arméniens font usage des flabelles; mais elles ne peuvent être entièrement assimilées à celles dont nous parlons. Dans l'Église latine, les flabelles ne sont plus qu'une marque de distinction réservée aujourd'hui au Pontife romain. Le Grand-Prieur de Malte, l'Archevêque de Messine, l'Évêque de Troie, en Apulie, jouissaient aussi autrefois de cette marque d'honneur.

Portées à droite et à gauche de la *sedia* dans les cortéges solennels qui accompagnent les Papes, elles ajoutent à l'effet imposant que produit le groupe pontifical. Dans les riches couleurs qui ornent les plumes de paon de ces grands éventails, la nature s'est plu à dessiner comme des espèces d'yeux, qui, au dire des écrivains italiens, sont l'emblême de ceux de tous les fidèles, fixés sur la personne du souverain Pontife, symbole tout à la fois de prudence et de vigilance.

DE L'USAGE DE SONNER LA CLOCHETTE A L'ÉLÉVATION.

NOTE 28, PAGE 68.

On attribue généralement l'usage de sonner la sonnette à l'élévation, au cardinal Guido, légat en Allemagne, en 1194, qui le premier l'aurait fait mettre en pratique à Cologne; d'autres lui donnent une date un peu moins ancienne, en l'attribuant au pape Grégoire IX, qui régnait en 1227. Cette coutume, suivie aujourd'hui dans toute la chrétienté, n'est point observée

aux messes des Chapelles papales célébrées dans les palais apostoliques ou dans les basiliques. Nous n'avons point trouvé la raison de cette différence; elle peut être motivée par la présence du Pape, et, dès-lors, elle est une distinction honorifique.

La clochette avertit les fidèles d'adorer plus profondément l'auguste sacrement de nos autels. Les lévites sonnaient la trompette d'argent pour inviter le peuple juif à l'adoration. Dans les messes solennelles où le souverain Pontife officie, après l'élévation, les trompettes des Gardes-Nobles exécutent à Saint-Pierre de religieuses symphonies. (Voy. les art. *Campana* et *Campanella, Dizion.* du chevalier Moroni.)

DE L'ÉVANGILE SELON SAINT JEAN, A LA FIN DE LA MESSE.

Note 29, page 70.

Devant le Pape, dans les Chapelles ordinaires, le Célébrant ne récite point cet évangile à la gauche de l'autel, mais en se rendant à la sacristie. L'usage de réciter cet évangile n'a pas été constant. Dans l'ordre des Jésuites, les Prêtres lisaient cet évangile, ou celui qui commence par ces mots : *Loquente Jesu ad turbas*, conformément à leurs constitutions. Saint Pie V, dans sa réformation du Bréviaire romain, avait ordonné la récitation de cet évangile, en mémoire de l'incarnation du Verbe, et autrefois on voyait des fidèles qui avaient l'habitude de porter le commencement de cet évangile imprimé sur des bandelettes attachées autour de leur cou. (V. Gavantus.)

DES ÉVÊQUES ASSISTANTS AU TRÔNE PONTIFICAL.

Note 30, page 71.

Le titre d'assistant au trône est devenu aujourd'hui en France un titre honorifique, que nos Évêques aiment à devoir à l'auguste bienveillance de Grégoire XVI, et dans lequel il faut reconnaître un témoignage flatteur de cette estime et de ce haut intérêt que le Pontife régnant a voués à l'Église de France. C'est sous son règne que cette distinction a commencé à être accordée à nos Évêques. Il y a cent soixante-quatorze Prélats assistants au trône, parmi lesquels nous comptons douze Archevêques ou Évêques français au moment où nous écrivons; ce sont *les Archevêques d'Aix, d'Auch, de Besançon, de Bordeaux, de Toulouse et de Tours; les Évêques de Bayeux, de Digne, de Langres, du Mans, d'Orléans et de la Rochelle.*

Jusqu'à Pie VII, les Évêques assistants qui ont le privilége de se rendre aux consistoires publics et demi-publics, avaient, comme les Cardinaux-Légats, celui d'accorder la décoration de l'Éperon-d'or et le titre de comte de Latran : ces deux dignités étaient confondues, ce Pape les a séparées. Depuis Paul III, la noble famille Sforza Cesarini, ancienne souveraine du duché de Milan, avait le même privilége. Dans la judicieuse réforme de cet ordre par Grégoire XVI, ce Pontife a sagement enlevé à cette illustre famille la faveur dont elle jouissait. Aujourd'hui les Évêques assistants

étrangers aux États-Romains sont nommés par un bref du Pape, que leur transmet le Nonce ou l'Internonce accrédité auprès de leur gouvernement.

En insérant ici le bref de Sa Sainteté Grégoire XVI, qui a conféré cette dignité à Mgr. l'Archevêque de Toulouse, et que, dans sa bienveillance, ce vénéré Prélat a bien voulu nous permettre de reproduire, nous faisons suffisamment connaître les prérogatives attachées aujourd'hui à cette dignité.

VENERABILI FRATRI PAULO-THERESIÆ-DAVIDI D'ASTROS, ARCHIEPISCOPO TOLOSAN.

GREGORIUS P. P. XVI.

VENERABILIS FRATER, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM. Romanorum Pontificum mos, atque institutum, ut ii, quos in hanc Apostolicam sedem, Romanam scilicet S. Petri Cathedram, fides et observantia vel maximè commendat, peculiaribus beneficiis et gratiis augeantur, decorenturque. Quocircà propensum illud studium, quod tu, venerabilis Frater, in eamdem Sedem ostendis, Nobis, qui ad præsens meritis licet imparibus Cathedram ipsam tenemus, jam exploratum, atque perspectum, simul cum ceteris illustribus tuis, eximiisque virtutibus, quodammodò Nos impellit, ut te, perindè ac si semper in hac alma urbe nostra adesses præsens, nedum inter Prælatos Nros. Domesticos annumeremus, honoribus quoque Episcoporum Pontificio Solio Nostro Assistentium lubenti animo afficiamus. Ideòque te à quibusvis excommunicationis, et interdicti, aliisque ecclicis. censuris, sententiis, et pœnis quocumque modo, vel quacumque de causa latis, si quas fortè incurreris, harum dumtaxat rerum gratiâ absolvem. et absolutum fore censentes, nobilem te dicimus atque creamus, et in illorum nobilium numero reponimus, qui utroque parente de Comitum genere orti sunt : ac proindè non modò eorum titulis et insignibus honestamus te, verùm ut frui etiam possis singulis quibusque privilegiis et juribus, quibus uti iidem ipsi possunt, ac poterunt in futurum, tibi plenissimè concedimus. Ut autem aliquid prætereà, quod tibi spirituali gaudio, et voluptati sit, addamus, facultatem tibi etiam facimus celebrandi Missam in Oratoriis privatis ad Catholicorum domus vel tuæ, vel alienæ Diœcesis, tametsi ibi non hospitaveris, sine ulla dierum exceptione, dummodò tamen Oratoria ipsa ex Apostolico Indulto erecta fuerint, nec verò tempus in Indulto concessum expiraverit. Quod si iisdem in Oratoriis Missam audire potiùs quàm celebrare malueris, celebrare inibi faciendi unam Missam per alium Sacerdotem in tua præsentia jus tibi damus. Quam unam Missam tum etiam, quando, seu posteaquam tu ibidem sacrificium obtuleris, celebrare per alium sacerdotem faciendi (quoniam maximè decet, ut Episcopi post sacrum ab ipsis operatum, alteri assistant, et hoc jam ferè apud omnes positum in more est) tibi licentiam permittimus. Tum verò per sacrificium, quod in iisdem Oratoriis tu vel offeres, vel offerre facies, nullum præjudicium alios, qui ex Apostolicis Indultis ibi celebrare Missam, aut celebrare facere possunt, pati volumus, ne versa vice Indulta Aplica. aliis concessa tibi in hac re præjudicium faciant. In tui autem ipsius, tuæque dignitatis gratiam indulgemus pariter, tum illos omnes, qui simul, famulatûs etiam causâ, in illa domo inhabitant in quam tu pro hujusce privilegii usu te conferes, tum familiares tuos, quos tecum duces, in diebus festis satisfacere præcepto audiendi Missam utique posse, si sacrificio, quod inibi tu offeres, aut offerre facies, ipsi intersint. Ad hæc singu-

lari benignitate nostrâ veniam tibi damus transferendi in alios pensiones annuas super fructibus, reditibus, proventibus, et obventionibus, atque distributionibus etiam quotidianis cujuscumque beneficii tum majoris, tum minoris, vel sæcularis, vel regularis, etiam hospitalis S. Joanni Hierosolymitani, tibi jam assignatas, aut in posterum assignandas. Exceptas tamen volumus pensiones impositas super beneficiis, quæ per S. R. E. Cardinales obtineri contigerit, eo modo, quo eas voluit exceptas Prædecessor noster fel. rec. Urbanus VIII. in suis litteris Apostolicis sub plumbo datis kalendas Aprilis an. 1631. quarum initium « *Cum S. R. E. Cardinales* » et quod ad ceteras pensiones attinet, servari volumus Apostolicas Litteras rec. me: Innocentii XI. etiam nostri Prædecessoris super translatione pensionum data sub annulo Piscatoris die 7. Februarii anni 1677. in quibus non integras pensiones, sed dimidias earumdem partes solummodò in alios posse transferri ab his, qui hanc ab Aplica. Sede veniam acceperint, constitutum est. Atque ut hac in re moderatio servetur, illud etiam tibi significamus in istis translationibus haud posse te summam bis centum quinquaginta ducatorum auri de Camera excedere, pro hac enim summa tantùm facultatem tibi impertiri transferendi pensiones Mens nostra atque voluntas est: quæ quidem summa non ad pensiones integras, sed ad dimidias earumdem pensionum partes referenda sit. Ceterùm in eos solùm pensiones tranferre Tibi permittitur, qui clericali saltem tonsurâ insigniti, ac hujuscemodi pensionum capaces. Imò circa pensiones impositas super beneficiis, quæ constituta reperiuntur in locis temporali Nostræ, et hujus Sanctæ Sedis potestati subjectis graviter præcipimus, ut in eos solos transferantur, qui ex eadem ecclesiastica ditione, vel ex illis regionibus originem ducunt, in quibus homines dominio Nostro subditi admitti indiscriminatim cum hominibus earumdem regionum tum ad Beneficia ecclesiastica tum ad similes pensiones jam consuescunt: secus translatio ipsa nulla omnino sit. Erit autem in tua potestate omnes prorsùs, vel aliquas tantùm pensiones, ac in unum solum, vel in plures homines, semel, aut diversis vicibus, atque in mortis etiam articulo transferre. Porro translationes istas non quomodocumque, sed solemni illo modo fieri jubemus, quem hisce in rebus servari hactenùs Romani Pontifices præscripserunt. Itaque Ordinarius loci, ubi Tu easdem perficere translationes volueris, vel aliquis unus Cathedralis Ecclesiæ Canonicus, vel quilibet alius vir ecclicâ. dignitate præditus tam in Romana Curia, quàm extra ad id per Te eligendus coram Notario publico, ac testibus idoneis pensiones annuas, seu partem illam earumdem pensionum, quam transferre libitum, ac licitum Tibi fuerit, vi præsentis Indulti cassabit, atque extinguet, deinde verò pro ea parte, in qua cassatæ jam fuerint, et extinctæ, alias similes pensiones annuas uni aut pluribus à Te nominandis assignabit, atque concedet. Unus autem, aut plures illi homines in quos tali solemni modo translatæ pensiones illæ fuerint, quamvis alia jam fuissent Ecclica. Beneficia, et alias pensiones adepti, utique, quoad vixerint tam per se, quam per legitimos suos procuratores speciali mandato hac super re præditos, easdem pensiones liberè ac licitè percipient; ita ut in quasi possessione exigendi pensiones hujusmodi, in qua tu, Venerabilis Frater, sub translationis tempore fueris, iidem ipsi cum iisdem privilegiis et conditionibus omnino subrogati esse censeantur: hi verò, qui beneficia obtinent, super quæ pensiones illæ jam fuerant impositæ, quemadmodum tibi antea, sic aliis postea à te, ut supra præscriptum est, nominandis hujusmodi pensiones

solvere omnino sub iisdem censuris et pœnis teneantur; quia possint exceptionem opponere, vel quòd prius non fuerit eorum consensus petitus, vel quòd in ipsa pensionum translatione litteræ Aplicæ. minimè fuerint confectæ. Demum gratiis aliis priores gratias cumulare cupientes, illam quoque potestatem tibi facimus, ut vel testamento, vel alio quovis legitimo modo tam causâ mortis, quam inter vivos, possis usque ad summam mille ducatorum auri de Camera statuere de bonis, ac juribus, ubicumque ea, et cujuscumque generis sint, quæ ex Archiepiscopatu Tolosan., quem obtines, vel ex aliis Episcopatibus, aliisque Beneficiis ecclicis. quibuscumque tum sæcularibus, tum regularibus à te in titulum, aut commendam, aut administrationem jam acquisitis, vel postea acquirendis, vel ex pensionibus ecclicis. tibi assignatis, atque assignandis parta fuerint : ut nempe de iisdem bonis, et juribus statuere usque ad eam summam possis non solùm ad causas pias, atque in tui decentis honestique funeris sumptus, verùm etiam in favorem consanguineorum, et affinium, nec non et familiarium tuorum, cæterorumque. Attamen solvendum prius erit omne æs alienum, quo eadem forte bona, ac jura obligata inveniantur, et deducenda prius omnia impendia, quæ pro restauratione ædificiorum, et aliarum rerum recuperatione ad Ecclesias et beneficia à te adepta spectantium, facienda sunt; scilicet si tuâ, aut procuratorum tuorum culpâ sive negligentiâ ædificiis ipsis, cæterisque rebus aliquod fuerit damnum illatum. Iis autem detractis, de eo quod reliqui est, nec id totum quidem, sed ad prædictam usque summam mille ducatorum auri de Camera, arbitrium tibi permissum edicimus. Dum verò de iisdem bonis ac juribus vel testamento, vel alio quovis legitimo modo posse te statuere indulgemus, ne utiquam derogare intendimus Aplicis. litteris Prædecessorum nostrorum vel Julii III., datis sub die 26 Junii an. 1550., vel Urbani VIII. datis sub die 5 Aprilis an. 1628. super fructibus non exactis : ac proindè nostrarum præsentium litterarum vigore de his fructibus non erit tibi integrum cavere. Itemque etiamsi de bonis, ac juribus, ubicumque ea, et cujuscumque generis sint, mentionem fecimus, inter ea tamen non comprehendi res, quæ dicuntur altaris, nimirum vasa, et ornamenta, et aliam quamlibet sacram suppellectilem per te destinatam ad usum et cultum divinum declaramus juxta formam litterarum Apostolicarum S. Pii V. nostri quoque Prædecessoris, quæ sub plumbo datæ sunt tertio kalendas Septembris an. 1567. quæque incipiunt « *Romani Pontifices* ». Inhærentes autem Apostolicis litteris fel. rec. Pii IV. etiam Prædecessoris nostri, quarum initium « *In suprema* » sub plumbo datis septimo kalendas Decembris anni 1564. decernimus, facultatem testandi, sive statuendi legitimo quoque modo de bonis ac juribus supradictis, quam tibi per nostras hasce litteras tribuimus, omni carere effectu, si tu, violatis de residentia legibus, ab Ecclesia, ubi debeas residere, absens decesseris. Confidimus porrò per Dei misericordiam, virtutemque tuam minimè futurum, ut facultatis hujusmodi causâ obliviscaris præceptionum, monitionumque, quæ in concilio Tridentino, ses. 25. cap. I. *de Reformatione* continentur. Memoratis ergo privilegiis te, Venerabilis Frater, liberaliter afficimus, decernentes has litteras firmas semper fore, ac tibi perpetuo suffragari, sicque in præmissis per quoscumque judices etiam S. R. E. Cardinales, horumve Congregationes, et Legatos à latere, ac Nuntios judicari debere, irritumque esse si quid secus super his à quoquam quâvis auctoritate scienter, vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus nostris, et Cancellariæ Aplicæ. regulis, aliisque Apos-

tolicis, et in conciliis etiam œcumenicis, editis constitutionibus, nec non Cameræ apostolicæ, et Præfatæ Ecclesiæ, Archiepalis. Tolosan., aliarumque Ecclesiarum, et ordinum regularium ac militarium, atque institutorum, et congregationum, et quorumlibet locorum legibus, consuetudinibus, ac privilegiis juramento etiam, vel confirmatione Apostolicâ roboratis, quamquam pro illorum derogatione specialis mentio facienda, aut alia exquisita formula servanda esset, ceterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem, atque præcipimus, ut antequam tu, Venerabilis Frater, hujusmodi titulo et privilegiis perfruaris, præsentes Apostolicæ litteræ, sine quibus nemo sibi arrogare audeat concessionem, in acta collegii Episcoporum assistentium solio Pontificio referantur. Datum Romæ, apud sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, XXVII. Novembris MDCCCXL. Pontificatûs nostri anno decimo.

A. Card. Lambruschini.

Præsentes litteræ Apostolicæ relatæ sunt in Acta collegii Episcoporum Assistentium solio Pontificio, libro III. pag. 96. In quorum fidem.

Hac die 16. Decembris 1840.

Carolus Bedoni, Prædicti collegii à Secretis.

SECONDE PARTIE.

DES CONCLAVES.

Note 1, page 77.

Parmi les dispositions observées par les Cardinaux, à la mort du Pape, nous mentionnerons les suivantes.

Le Sacré-Collége tient dix congrégations avant d'entrer au conclave.

Dans la première congrégation, on lit les constitutions de Grégoire X, qui sont comme les statuts qui régissent le conclave; celles de Jules II, qui frappent les élections simoniaques; celles de Pie IV et de Grégoire XV, qui tracent les règles et les cérémonies à suivre. On rompt l'anneau du Pêcheur, et le Secrétaire des brefs consigne les cassettes qui renferment les mémoriaux.

Dans la seconde, le Sacré-Collége confirme dans leurs emplois les fonctionnaires de la ville et de l'État.

Dans la troisième, on choisit le confesseur du conclave. Le soir on procède à la sépulture du Pape défunt.

Dans la quatrième, on désigne les médecins et les chirurgiens du conclave.

Dans la cinquième, on choisit les pharmaciens et les barbiers.

Dans la sixième, le dernier Cardinal-Diacre tire au sort les cellules des Cardinaux; les Maîtres des cérémonies non participants montrent les brefs qui les autorisent à rester au conclave.

Dans la septième, on examine les requêtes des Cardinaux qui demandent à avoir un troisième conclaviste, les constitutions apostoliques n'en permettant que deux.

Dans la huitième, on désigne les trois Cardinaux qui doivent approuver ceux qui entreront en qualité de conclavistes, et qui doivent produire leur nom, leurs titres, le lieu de leur naissance, et le nom de leur noble patron.

Dans la neuvième, on désigne les trois Cardinaux qui doivent veiller à la sévère clôture du conclave.

Dans la dixième, enfin, les Cardinaux qui ne seraient pas encore promus à l'ordre du diaconat, présentent le bref pour être admis à prendre part à l'élection.

Le lendemain on célèbre la messe du Saint-Esprit, et dans l'après-midi les Cardinaux se réunissent dans la petite église de Saint-Sylvestre, au Quirinal, pour se rendre de là, processionnellement, au palais de ce nom, où se sont tenus les derniers conclaves. Les Cardinaux portent leurs insignes de couleur violette; ils marchent collégialement, c'est-à-dire, suivant l'ordre de leur dignité, précédés de la croix processionnelle.

Il y a trois modes d'élection des souverains Pontifes : 1.° par inspiration ou acclamation ; 2.° par compromis ; 3.° par scrutin et accession.

De l'élection par inspiration.

L'Église a été quelquefois témoin de ce mode d'élection : les Cardinaux, comme frappés d'inspiration divine, donnent unanimement, et par acclamation, leurs suffrages à celui qu'ils croient le plus digne. Grégoire XV, considéré à juste titre comme le législateur des conclaves, a prescrit diverses règles qui régularisent ce mode d'élection, qui n'est légitime que lorsque tous les membres présents du Sacré-Collége y concourent, que le conclave est sévèrement clos, et qu'il n'est précédé par aucun traité ou convention particulière.

De l'élection par compromis.

Comme le précédent, ce mode d'élection est rare dans l'Église; il est pratiqué lorsque les membres du Sacré-Collége, pour surmonter les difficultés qui s'opposent à l'élection, s'entendent entre eux pour s'en rapporter à l'opinion de quelques Cardinaux les plus dignes par leurs lumières, et reconnaître pour Pape celui qu'ils désigneront à leur suffrage. Tous les Cardinaux présents doivent concourir à ce compromis, et prescrire les conditions du redoutable mandat qu'ils déléguent. Ils doivent, par exemple, exprimer si les Cardinaux auxquels ils donnent leur confiance doivent faire la nomination sans rien découvrir de leurs intentions à leurs collègues, ou bien si, avant d'arrêter leur choix, ils doivent le faire connaître à quelques-uns d'entre eux; si la majorité des voix des Cardinaux désignés pour faire élection sera suffisante, ou si l'unanimité sera exigible ; si le choix ne doit porter que sur les Cardinaux présents au conclave ; enfin, telles autres conditions qui seraient jugées utiles, et qui doivent être consignées dans le compromis, signé par tous ceux qui s'entendent pour procéder par un tel mode d'élection. L'opposition d'un seul Cardinal suffit pour rendre le compromis nul ; mais quand tout le Sacré-Collége est d'accord, les Cardinaux

désignés pour choisir celui sur lequel doivent se porter les suffrages, dressent aussitôt un acte qui les investit de l'autorité qui leur est confiée, à l'exclusion de tout autre membre du Sacré-Collége.

De l'élection par voie de scrutin et d'accession.

Depuis long-temps, ce mode est le plus généralement employé. Les constitutions de Grégoire XV ont entouré des plus minutieuses et des plus sages précautions ce dernier mode d'élection. Deux fois le jour le scrutin a lieu, le matin, après la messe, et dans l'après-midi.

Le soir de leur entrée au conclave, les Cardinaux prêtent serment, dans la chapelle Pauline du Quirinal, d'observer les constitutions apostoliques qui règlent le conclave, et dont le Cardinal-Doyen leur donne lecture; il les engage à donner un digne chef à l'église de Jésus-Christ, et après cette cérémonie les Cardinaux se retirent dans leurs cellules, où ils reçoivent la visite du corps diplomatique, de la prélature et de la noblesse romaine. Enfin, à l'heure convenue, et assez avant dans la soirée, le dernier Maître des cérémonies, après avoir sonné une cloche à trois intervalles, prononce devant les cellules les mots *Extra omnes*, qui sont le signal de la clôture. Toutes les personnes étrangères au conclave sortent du palais; le Cardinal-Camerlingue, les trois Cardinaux chefs d'ordres, le Maréchal du conclave, le Majordome et le Commissaire du conclave, font eux-mêmes la clôture des divers lieux qui établissent une communication avec l'extérieur.

Dans la matinée du lendemain, à huit heures, le Maître des cérémonies fait entendre le premier coup de cloche; le second, demi-heure après, et le troisième, après le même intervalle, en répétant alors devant les cellules des Cardinaux *ad Capellam Domini*. Les Cardinaux se rendent à la chapelle Pauline, où ils entendent la messe du Saint-Esprit, célébrée par le Doyen du Sacré-Collége; ils vont ensuite recevoir de ses mains la communion. Après la messe, et une légère collation prise dans leur cellule, les illustres électeurs reviennent à la chapelle pour commencer les opérations du scrutin.

Les jours suivants, le prélat Sacristain célèbre la messe dans la même chapelle apostolique, où l'on chante, chaque jour, le *Veni, Creator*. Les bulletins ou cédules du scrutin et de l'accession doivent être imprimés dans les formes voulues, tels que nous les reproduisons aux TABLEAUX N.os 1 ET 2. Ces bulletins de scrutin sont déposés dans deux bassins d'argent, placés dans la chapelle, sur des tables. Ils sont, comme on le voit, divisés, dans le sens de leur largeur, par des lignes parallèles, et présentent des espaces inégaux. Dans la partie supérieure, on lit ces paroles : EGO CARDINALIS *N.*, après lesquelles le votant doit ajouter son nom. Au dessous, dans les deux petits carrés de droite et de gauche, doivent être placés les sceaux ou cachets de l'électeur; dans le milieu du bulletin, et entre deux filets, on lit les paroles ELIGO IN SUMMUM PONTIFICEM *N.*, au-dessous desquelles il écrit le nom du Cardinal auquel l'illustre électeur donne son vote.

Au-dessous du filet se trouvent encore deux carrés où le Cardinal doit apposer son cachet; dans la dernière partie il doit mettre un numéro, et quelques paroles de l'Écriture sainte, qui servent comme de *signe* propre à faire reconnaître le bulletin.

La forme du bulletin de l'accession est absolument la même; au lieu de ces mots : *Eligo in Summum Pontificem*, le Cardinal écrit les suivants : ACCEDO REVERENDISSIMO DOMINO CARDINALI *N*. Le revers de tous ces bulletins est orné de vignettes, placées plus particulièrement derrière le nom du Cardinal électeur et les mots ou sentences de l'Écriture qu'il a choisis, afin qu'il ne soit pas possible, à l'aide de la transparence du papier, de découvrir le nom du Cardinal élu, la devise ou sentence de l'Écriture et les sceaux de l'électeur.

Le dernier Cardinal-Diacre extrait d'une bourse de damas violet, contenant de petites sphères de bois sur lesquelles sont inscrits les noms des Cardinaux présents, les trois scrutateurs désignés par le sort, et qui sont ceux dont les noms sortent les premiers; on procède de la même manière pour ceux qui doivent remplir l'office d'infirmiers, c'est-à-dire recueillir, s'il le faut, le vote des Cardinaux malades dans leur cellule. Tous les jours, le Cardinal-Diacre renouvelle la même opération.

Le Doyen du Sacré-Collége est appelé le premier pour venir donner son vote. Il prend dans un des bassins la cédule, s'asseoit devant une des tables à pupitre placées dans la chapelle de telle sorte que l'électeur soit vu de tous, mais que personne ne puisse lire son vote; il écrit son nom, celui du Cardinal qu'il choisit, la sentence de l'Écriture, et son numéro, aux endroits désignés dans le bulletin, et appose son cachet aux quatre endroits déterminés; ensuite il plie le bulletin de manière que son nom et la sentence de l'Écriture soient couverts et cachés par les vignettes imprimées sur le verso; le bulletin est ensuite plié une troisième fois par le milieu.

Tous les membres du Sacré-Collége doivent donner leur voix à un sujet déterminé, et les constitutions de Grégoire XV déclarent le vote nul, s'il contenait deux noms. Le cachet du Cardinal votant doit être différent de celui dont il se sert ordinairement, et fort simple; il peut consister en deux ou trois lettres, un chiffre ou un signe quelconque. Pour abréger l'opération, les Maîtres des cérémonies ont l'habitude de plier le bulletin à ses deux extrémités, et de placer la cire ou le corps gras sur lequel le Cardinal doit imprimer son cachet.

Après avoir écrit son bulletin comme nous venons de le dire, l'électeur le prend avec l'index et le pouce, et, levant la main, il le porte ainsi à l'autel, sur lequel est placé un grand calice d'argent, dont la coupe est en vermeil, recouvert d'une large patène sur laquelle est gravée l'image du Saint-Esprit. Sur le pied du calice est aussi reproduit le même emblême, et les armes du Siége vacant, qui consistent en deux clefs en sautoir sur le gonfalon de l'Église. En arrivant à l'autel, le Cardinal s'agenouille, et fait une courte prière; il se relève, et, d'une voix sonore, il prête le serment suivant, im-

primé sur un carton placé sur l'autel : TESTOR CHRISTUM DOMINUM, QUI ME JUDICATURUS EST, ME ELIGERE, QUEM, SECUNDUM DEUM, JUDICO ELIGI DEBERE, ET QUOD IDEM IN ACCESSU PRÆSTABO. Il met ensuite son bulletin sur la patène, et le fait glisser dans le calice. Il salue profondément la croix de l'autel, et revient à sa place.

Les Cardinaux donnent leur suffrage par rang d'ancienneté, et dans l'ordre hiérarchique : les Évêques d'abord, les Prêtres ensuite, et enfin les Diacres. Si, dans l'assemblée, il se trouvait un Cardinal impotent qui ne pût se rendre à l'autel, le dernier Cardinal scrutateur lui apporte un bulletin sur lequel il doit écrire son vote, et après avoir rempli les formalités prescrites et prêté son serment, il le remet au scrutateur, qui le porte à l'autel. Les membres du Sacré-Collége retenus par leurs infirmités dans leur cellule, donnent leur vote de la manière suivante :

Les Cardinaux infirmiers prennent une cassette en bois, qui a un orifice suffisant pour permettre d'introduire les bulletins; ils l'ouvrent devant l'assemblée, la referment avec une clef qu'ils déposent sur l'autel, et portant un des bassins, qui contient autant de bulletins qu'il y a de Cardinaux malades, ils se rendent dans les cellules. Le Cardinal inscrit son vote secrètement, après avoir rempli les formalités prescrites, et met son bulletin dans la cassette. Si le Cardinal malade est dans l'impossibilité d'écrire lui-même son vote, il désigne un de ses collègues, qui se rend auprès de lui pour le faire, après avoir prêté entre les mains des infirmiers le serment d'en garder le plus inviolable secret. De retour dans la chapelle, un des scrutateurs ouvre la cassette, et place les bulletins dans le calice.

Lorsque tous les bulletins sont recueillis, le premier scrutateur les mêle, et le dernier les compte avec soin, les enlevant un par un du calice pour les mettre dans un autre. Si leur nombre est plus grand ou plus petit que celui des Cardinaux présents, ils sont à l'instant brûlés, et on recommence l'opération ; si, au contraire, il est égal, les trois scrutateurs placés devant une table, le dos tourné à l'autel, procèdent de la manière suivante :

Le premier prend un bulletin, et ne fait que l'entr'ouvrir pour qu'il puisse découvrir le nom du Cardinal élu, placé au milieu ; il le fait ensuite passer au deuxième scrutateur, qui en fait de même; ce dernier au troisième, qui publie le nom de l'élu, afin que les Cardinaux, qui ont sous les yeux, sur une grande feuille, les noms imprimés de tous les membres du Sacré-Collége, accompagnés de longues lignes parallèles, marquent le nombre des votes obtenus par les divers Cardinaux proposés. Tous les bulletins passent ainsi successivement dans les mains des scrutateurs. Si, par accident, les scrutateurs trouvaient deux bulletins pliés dans un seul, et réunis de telle manière qu'ils puissent être considérés comme provenant d'un seul électeur, ils ne comptent que pour un suffrage, quand ils sont en faveur de la même personne; si les votes sont en faveur de deux Cardinaux différents, ils ne comptent pour personne, bien que le scrutin soit valide pour ce qui regarde les autres.

Lorsque le nom de tous les membres du Sacré-Collége désignés pour la papauté et inscrits sur les bulletins ont été proclamés, les Cardinaux additionnent le nombre des votes obtenus, qu'ils écrivent sur une autre feuille de papier, par exemple, *Rever. Cardinalis* N. *habuit suffragia* 12; *Rever. Cardinalis* N. *habuit suffragia* 8. Lorsqu'il n'y a plus de bulletins à ouvrir et de votes à proclamer, le dernier scrutateur prend les cédules une par une, et, à l'aide d'une forte aiguille, il les transperce au mot *Eligo*, et les fait passer successivement sur une soie, dont il réunit et assujettit ensuite les bouts par un nœud, et les place sur la table. Si, dans la répartition des votes, un des Cardinaux a obtenu les deux tiers des voix, nécessaires pour l'élection, d'après les constitutions de Grégoire XV, il est aussitôt canoniquement élu pape.

Lorsque le scrutin ne fournit pas le nombre des suffrages voulu pour l'élection, les membres du Sacré-Collége passent à un second scrutin, qui est alors appelé Accession, et qui est comme le complément du premier. Ils prennent dans le bassin un second bulletin, qui ne diffère du premier que parce qu'à la formule *Eligo in Summum Pontificem*, on a substitué celle-ci : Accedo reverendissimo Domino meo D. Cardinali. Le Cardinal écrit son nom, comme il l'a déjà fait une première fois; après avoir apposé les sceaux, il le plie de la même manière, et va le mettre dans le calice placé sur l'autel; il ne prête pas serment, l'ayant déjà fait une fois. Il faut faire remarquer que le Cardinal électeur ne peut pas donner son vote d'accession à celui à qui il a donné un premier suffrage; il ne peut non plus voter dans l'accession en faveur d'un de ses collègues qui n'aurait pas eu au moins une voix pour lui dans le premier scrutin. Enfin, s'il ne voulait donner son vote à aucun des candidats dont le premier scrutin a fait connaître les noms, il se contenterait d'écrire dans le bulletin, après le mot Accedo, Nemini.

Dans l'accession, les scrutateurs et les infirmiers remplissent leurs fonctions ainsi qu'on l'a dit. Ces derniers réduisent à une somme totale les votes que chaque Cardinal a obtenus dans le scrutin et dans l'accession.

Si, par les votes obtenus dans le scrutin et dans l'accession, le Cardinal désigné arrive au chiffre voulu, c'est-à-dire, aux deux tiers des électeurs présents, alors le premier scrutateur, à la vue des deux autres, examine la validité du bulletin de l'accession; pour cela il prend les bulletins ou cédules, assujettis, comme nous l'avons dit, par une soie; il confronte les sceaux, la sentence de l'Écriture et le nombre des bulletins du scrutin avec ceux de l'accession : s'il y a concordance, il le fait passer au second et au troisième scrutateur, qui constatent l'identité des sceaux, des signes divers des deux cédules. Ils constatent également si le Cardinal nommé dans les deux bulletins est le même : dans ce cas le vote est nul; si, au contraire, le personnage désigné dans le second bulletin est autre que le premier, le vote est valide; alors le troisième scrutateur fait connaître les signes caractéristiques du bulletin, et le nom du Cardinal élu, qui s'y trouve inscrit

Si, dans l'accession, le Cardinal auquel il manquerait un suffrage pour arriver aux deux tiers voulus, s'était donné son propre vote, il serait de nulle valeur, par conséquent il n'y aurait point d'élection.

Trois Cardinaux-Diacres, qu'on appelle réviseurs, sont désignés par le sort pour reconnaître la validité des bulletins; ils s'assurent s'ils ont été bien lus; s'il n'y a point eu erreur dans les votes, soit du scrutin, soit de l'accession; si le nombre des bulletins du scrutin est exactement le même que celui de l'accession. Ces conditions remplies, le Pape est canoniquement élu par la réunion des deux tiers des votes provenant du scrutin et de l'accession.

Après chaque dépouillement des votes, soit du scrutin, soit de l'accession, les cédules ou bulletins sont brûlés dans un poêle placé derrière l'autel de la chapelle Pauline, et la fumée est conduite au-dehors par un tuyau qu'on aperçoit de la place du Quirinal. Cette fumée sert ainsi de signal au peuple pour connaître la fin du conclave.

Quand le Pape a été élu, le Cardinal-Doyen, agitant une sonnette, appelle les Maîtres des cérémonies, qui entrent dans la chapelle, où les Cardinaux sont réunis avec le Secrétaire du Sacré-Collége. Les chefs d'ordre vont se placer debout devant le nouvel élu, et le Cardinal-Doyen lui demande en ces termes s'il donne son consentement au choix qui vient d'être fait: ACCEPTASNE ELECTIONEM DE TE CANONICÈ FACTAM IN SUMMUM PONTIFICEM? Ayant obtenu son assentiment, il lui demande le nom qu'il veut prendre; le Maître des cérémonies, en présence des témoins, dresse acte public de l'élection à laquelle le Cardinal désigné accède.

Dès que l'élu a donné son assentiment, tous les petits baldaquins placés sur les siéges occupés par les Cardinaux, s'abattent à l'aide d'un cordon; celui du nouveau Pape reste seul dans son état primitif, et les deux Cardinaux les plus proches voisins s'écartent de sa personne, par respect pour sa nouvelle et éminente dignité.

Dès que l'acte de nomination a été dressé, les deux premiers Cardinaux-Diacres accompagnent l'élu derrière l'autel de la chapelle, où on le revêt des habits qu'il doit porter désormais, et que nous ferons bientôt connaître.

Le Pape retourne à l'autel, portant son nouveau costume, et s'asseyant sur un riche fauteuil placé sur le marchepied, il reçoit la première *adoration* du Sacré-Collége, dont les membres, à genoux, lui baisent le pied et la main, et, se relevant ensuite, ils reçoivent du Pontife le baiser de paix. Le Camerlingue met à son doigt l'anneau du Pêcheur, que le Pape remet ensuite au Maître des cérémonies pour y faire graver son nom.

Cependant le premier Cardinal-Diacre, précédé d'un des Maîtres des cérémonies portant la croix, se rend à la *loge* ou grand balcon du Quirinal. Dès qu'on a démoli la cloison qui en fermait extérieurement l'ouverture, il annonce à haute voix, de la manière suivante, au peuple, impatient de l'apprendre, l'élection du nouveau Pape, en disant: ANNUNTIO VOBIS GAUDIUM MAGNUM: PAPAM HABEMUS EMINENTISSIMUM AC REVERENDISSIMUM DOMINUM *NN*. QUI SIBI IMPOSUIT NOMEN *N*.

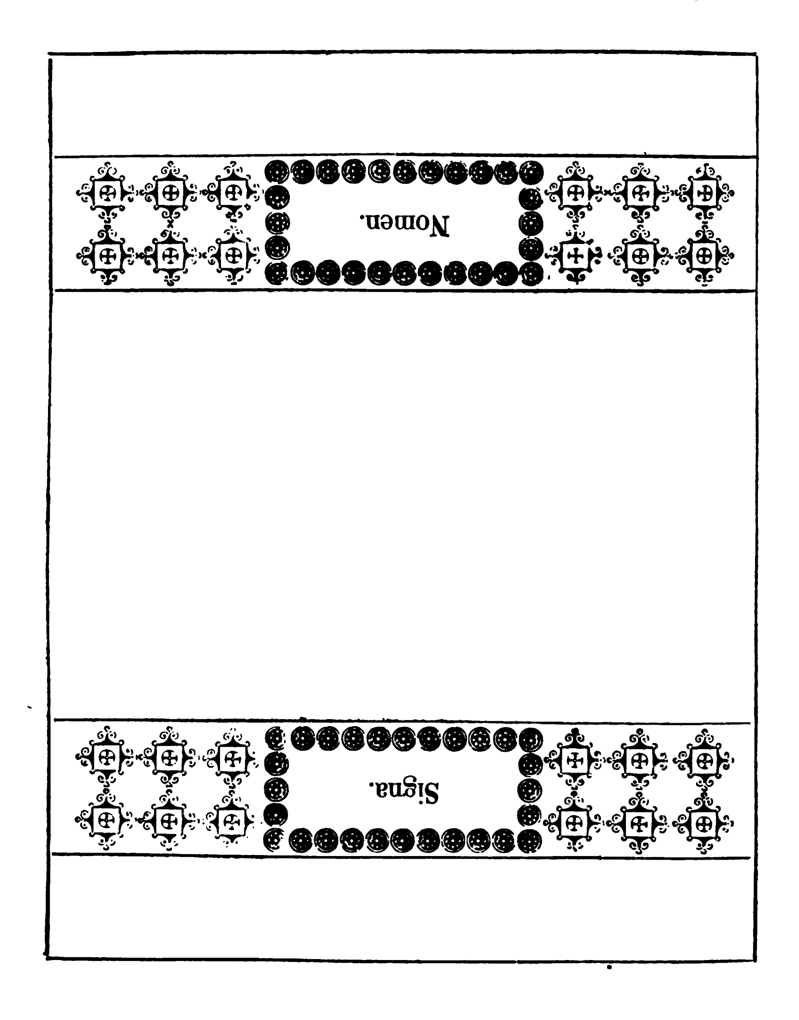
Tableau N.° 1.

Modèle des cédules ou bulletins dont se servent les Cardinaux en conclave.

Premier pli.	Ego Cardinalis *Bartholomæus Pacca*	*Premier pli.*
Sceau.		*Sceau.*
	Eligo in Summum Pontificem Reverendiss. D. meum D. Cardinalem *Capellari*.	
Sceau.		*Sceau.*
Second pli.	20. Gloria in excelsis Deo.	*Second pli.*

Tableau N.° 2.

Revers des cédules ou bulletins.



DES INSIGNES ET ORNEMENTS DU PAPE.

NOTE 2, PAGE 77.

Nous diviserons en trois paragraphes ce que nous avons à dire sur le costume du souverain Pontife, afin de mieux fixer les idées du lecteur.

§ I. *Habit privé.* — C'est celui que le Pape porte habituellement dans l'intérieur de ses appartements; il consiste dans la soutane de soie blanche, ou de sergette de la même couleur, si le Pontife a appartenu à quelque ordre monastique; bas blancs; souliers en étoffe de velours ou de laine rouge *, dont l'empeigne est ornée d'une croix d'or brodée; et calotte blanche.

§ II. *Habit de chœur.* — Nous appelons ainsi les insignes qu'il porte quand il va assister à quelque cérémonie dans les églises de Rome, ou visiter quelque monastère, collége ou établissement de charité. Autrefois le Pape n'en portait pas d'autre quand il assistait avec les Prélats de sa maison aux offices dans une des chapelles secrètes des palais apostoliques, qu'il faisait ses stations dans la basilique de Saint-Pierre, etc. On voit dans la description des *Chapelles papales*, les circonstances où il ne porte aujourd'hui que ce même costume; c'est celui dont il est revêtu après son élection.

Les Aides de chambre dépouillent, derrière l'autel, le nouveau Pontife de ses insignes cardinalices, et lui mettent tour à tour les suivants : la calotte blanche, les bas blancs, les souliers rouges, la soutane blanche, une ceinture à glands d'or, le rochet de dentelles, la mosette de soie rouge ou de velours, suivant la saison, bordée d'hermine, et l'étole. Les auteurs italiens veulent que les Papes n'aient adopté la mosette que pendant leur séjour à Avignon, à cause du climat, moins tempéré que celui de Rome.

Depuis Clément XIV, les Papes ne portent plus sur la calotte blanche une autre large calotte, embrassant toute la tête, et quelquefois bordée d'hermine, appelée *camauro*. Pie VIII, dans ses derniers temps, à cause de ses nombreuses infirmités, s'en couvrait quelquefois.

Il ne nous est pas possible de dire à quelle époque les souverains Pontifes ont commencé à porter la soutane blanche. Parmi les nombreux auteurs italiens qui ont écrit sur la liturgie papale, nous n'en avons trouvé qu'un seul, le P. Bonani, qui se soit occupé de cette question. Voici ce que nous lisons dans son livre de la *Hiérarchie :*

« L'évêque du Saussai (*Panoplia clericalis*) pense que la coutume où

* *Scarpe di velluto rosso, con croce ricamata d'oro sul mezzo,* disent les auteurs italiens; c'est ce que nous appelons en français les *mules du Pape.* On a voulu faire dériver ce mot de *mullei*, espèce de chaussure de couleur rouge, usitée à Rome, et particulièrement chez les anciens rois d'Albe. Jules-César, qui fut un de leurs descendants, portait habituellement les *mullea calceamenta,* qui, après avoir été à l'usage des Sénateurs, devinrent presque générales. Le mot *mullei* viendrait lui-même de *mullus*, petit poisson de la Méditerranée dont la chair est rouge.

sont les Papes de se vêtir de blanc, remonte à l'apparition miraculeuse d'une colombe sur la tête du pape saint Fabien, en 238, comme nous le raconte Eusèbe (*Hist. ecclés.*, liv. 6). Le même auteur ajoute que, vers la même année, on commença à recouvrir de blanc les siéges épiscopaux, comme on le voit dans la relation du martyre de saint Cyprien ; mais ces indications ne sont pas très-certaines. Le même Eusèbe nous apprend que, du temps des Apôtres, l'habit blanc était en usage : saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, était vêtu de lin, *lineâ veste aut sindone induebatur.*

» Les témoignages de saint Épiphane et de saint Jérôme confirment cette opinion. Saint Cyrille nous apprend que les Patriarches de Jérusalem se distinguaient des autres ministres de l'Église par leurs habits blancs : cette distinction convenait donc spécialement au chef de l'église; aussi voyons-nous beaucoup de mosaïques anciennes représentant les portraits des Papes de la primitive Église revêtus d'habits blancs. Peut-être que saint Pierre ne voulut point s'écarter du précepte que Dieu avait donné à Moïse, de revêtir de bysse et de lin le grand-prêtre, en se parant lui aussi des mêmes couleurs blanches. Peut-être est-ce encore une réminiscence de la robe blanche dont le Sauveur fut revêtu dans le cours de sa passion. Cette couleur n'est pas, d'ailleurs, sans une mystérieuse signification. Nous lisons dans un ancien *Diario pontificio : Sicut novo ordine renovatur, quia novam personam induit novosque mores se suscipere profitetur ; sic etiam quia cœleste et divinum assumit officium, in quo quidem in humanis, agens extra tamen humana claustra, et quodammodo semper in cœlis conversaturus, albas cœlestium personarum vestes habeat, per quas cœlestis officii sui splendorem gentibus patefaciat. Sic enim legimus Christum vestem inalbâsse sicut nivem, cùm dignitatem Apostolis voluit in monte declarare* ».

§ III. *Ornements de cérémonie.* — Lorsque le Pape assiste aux Chapelles papales, il porte, comme on le voit, l'amict, la *falda,* l'aube, le cordon, l'étole, la chape traînante, ornée du formal précieux, large plaque d'argent ou de vermeil qui en retient les bords sur la poitrine, et sur laquelle sont gravés divers emblêmes ; on l'appelle aussi pectoral ; il rappelle le rational du grand-prêtre hébreu. Le formal de Clément VII, orné de diamants et de pierres précieuses, était un des chefs-d'œuvre de Benvenuto Cellini ; il représentait *le Père éternel, assis sur les nuages.* Pie VI en avait un d'or pur, orné de perles orientales qui formaient comme trois pommes de pin ; on y voyait une branche d'olivier émaillée d'or vert. Ce riche formal fut volé dans les jours malheureux qui signalèrent le règne de cet héroïque Pontife.

Il existait dans la sacristie pontificale plusieurs de ces insignes, ornés de pierres précieuses et de diamants, qui eurent le même sort que celui de Pie VI. Le formal précieux des Cardinaux-Évêques peut être d'or ou d'argent, mais il ne peut être orné que de trois pommes de pin, rangées perpendiculairement ; celles du formal du Pape forment, au contraire, un triangle.

Lorsque le Pape célèbre pontificalement la messe, il est revêtu des ornements dont plusieurs lui sont communs avec les simples Prêtres et les Évêques, et d'autres lui sont particuliers : d'abord la *falda;* puis l'amict et l'aube, qui rappellent la robe blanche dont Hérode fit revêtir le Sauveur en signe de dérision, et le voile qui couvrait sa face quand les soldats insultaient à sa royauté divine ; il portait autrefois deux cordons, qui rappellent les liens avec lesquels les Juifs s'emparèrent du Sauveur dans le Jardin des Olives ; en ne faisant attacher à son bras le manipule qu'au pied de l'autel, après la confession, l'Église a voulu donner au Pontife suprême, comme aux Évêques, qui ne le prennent aussi qu'au pied de l'autel, une leçon d'humilité ; c'est un des ministres inférieurs de la hiérarchie ecclésiastique, dont le manipule est l'insigne propre, à qui cette fonction appartient ; ce rit leur rappelle que, par le mérite des bonnes œuvres, dont le manipule est comme l'emblême, ils doivent racheter les fautes dont ils viennent de se reconnaître coupables. Le Pape porte l'étole à la manière des Évêques, qui ne la croisent pas, puisqu'ils portent la croix sur la poitrine ; mais le Pape ne porte la croix pectorale que lorsqu'il chante pontificalement la messe ; l'étole est le symbole des liens qui servirent à attacher le Sauveur à la colonne, et à le traîner au Calvaire. Sa Sainteté porte aussi la tunique et la dalmatique, attribut du Diacre et du Sous-Diacre, que les Évêques revêtent aujourd'hui, comme un symbole de la hiérarchie ecclésiastique, dont ils ouvrent les rangs aux jeunes lévites, ce qu'ils ne faisaient autrefois, comme nous l'apprend saint Grégoire, que par concession du souverain Pontife ; il revêt aussi la chasuble, qui rappelle cette tunique sans couture du Sauveur, emblême de cette charité sans bornes dont il a couvert les péchés des hommes ; enfin, le fanon, insigne qui lui est particulier, et qui rappelle l'antique éphod aux quatre couleurs, représentant les quatre éléments, dont la loi de Moïse revêtait le grand-prêtre juif.

De la falda et du fanone.

De tous les ornements ou insignes pontificaux qui viennent de passer sous les yeux du lecteur, deux lui sont, sans doute, inconnus (nous voulons parler de la *falda* et du *fanone*). Nous les décrirons ici, en ajoutant à ce qui est rapporté dans le texte des *Chapelles papales.*

La *falda* est un insigne exclusivement réservé au souverain Pontife. D'après le P. Bonani (*Hiér. ecclés.*) et M. le chevalier Moroni (*Dizion.*, art. *Falda*), il est tout aussi difficile de préciser l'époque à laquelle les Papes ont fait usage de ce vêtement, que de faire connaître sa signification morale. On le trouve mentionné à la prise de possession de saint Pie V, en 1566 ; mais on croit que son usage remonte plus haut. Quoi qu'il en soit, cet ornement consiste en une longue et large jupe de soie blanche, à queue traînante, excessivement ample, retombant sur les pieds, et qu'il faut soutenir à droite et à gauche, et dans la partie postérieure, pour permettre de marcher à celui qui le porte. Le second Maître des cérémonies et les Camé-

riers secrets en revêtent Sa Sainteté dans la chambre de la *Falda*, voisine de la salle des Parements. Après avoir relevé la mosette, le rochet ou l'aube, au besoin, ils l'assujettissent autour des reins du Pape à l'aide de boucles et de rubans à nœuds coulants; elle est soutenue, dans l'intérieur du palais, par des Camériers secrets; la queue, si ample et si développée, est portée, comme on le sait, par le Prince assistant ou par le Sénateur de Rome, et par des Camériers secrets.

Les Papes se revêtent de la *falda* lorsqu'ils tiennent les consistoires; celle dont ils font usage alors est moins grande que celle dont on vient de parler. Les auteurs italiens ne donnent aucune explication mystique sur cet insigne papal, à moins que, par son ampleur, on ne veuille lui faire signifier la charité sans bornes du Prince des pasteurs.

Les liturgistes romains n'assignent pas l'époque précise où le *fanone* est devenu l'attribut particulier du Pontife suprême. Innocent III, qui régnait en 1198, le désigne très-clairement sous le nom d'*orale*. « *Romanus Pontifex*, dit ce Pape, *assumit orale, quod circà caput involvit, et replicat super humerum....* » C'est la plus ancienne mention faite de cet insigne, et rapportée par les auteurs. Quelques-uns ont voulu que le *fanone* ne fût qu'une imitation du voile qui couvrait la tête des anciens Évêques grecs, quand ils étaient revêtus de leurs habits sacrés, tel qu'on représente saint Athanase, évêque d'Alexandrie, au quatrième siècle; et Garampi dit que le *fanone* servait de capuchon au Pape, opinion qui se rapproche beaucoup de celle de Mabillon, qui le considére comme ayant servi quelquefois d'ombrelle ou de petit baldaquin. On donne au mot fanón une étymologie tudesque, et on lui fait signifier drapeau, oriflamme, bandelette. (Voyez la note page 347.)

Les auteurs italiens veulent qu'on ait entouré du fanon la tête du Pape, afin que la sueur de la tête ne tachât point la chasuble, et ils expliquent de la même manière l'usage du *mappula*, *manipulus*, *sudarium*, qui n'était qu'une espèce de voile ou mouchoir, *ad sudorem et pituitum oculorum, narium, et salivam abstergendam*. Il aurait été appelé *orale* alors qu'il ne servit plus qu'à essuyer la figure.

Lorsqu'on découvrit le cadavre de Boniface VIII, la tête de ce Pape fut trouvée enveloppée du fanon, de la même manière qu'on entoure aujourd'hui celle du Pontife quand on le revêt de ses habits pontificaux.

Le fanon consiste, comme on le voit, en deux mosettes superposées l'une sur l'autre: la plus longue, celle de dessous, a 2 mètres 70 centimètres de circonférence; la supérieure est plus courte; elles sont cousues ensemble dans la partie qui environne le cou, et sont d'une étoffe de soie et d'or, à longues lignes perpendiculaires de deux couleurs, l'une blanche, et l'autre d'or, réunies par une autre ligne amaranthe. Sur la partie du fanon qui recouvre la poitrine, est brodée une croix rayonnée, que baise le Cardinal-Diacre en mettant cet insigne au Pape. C'est, enfin, sur le fanon que le Pape porte le *pallium*. (Voyez la note sur ce dernier insigne.)

DE LA COUTUME DE BAISER LES PIEDS DU PAPE.

NOTE 3, PAGE 77.

Nous résumerons en peu de mots, dans cette note, ce que les meilleurs auteurs italiens ont écrit sur cette pieuse coutume, contre laquelle les ennemis de la religion se sont si dédaigneusement élevés. A défaut des témoignages irrécusables de l'histoire et de la tradition, les seules lumières de la raison suffisent pour la justifier.

Chez tous les peuples de la terre, fléchir le genou et se prosterner ont toujours été des témoignages non équivoques de crainte, de respect, d'adoration et d'amour. Abraham se prosterna pour adorer les trois anges; nous voyons cet hommage rendu à Joseph, en Égypte, et cette coutume était générale en Orient, et en particulier chez les Perses, au rapport d'Eutrope. Le roi de Babylone, dit l'historien sacré, *accedit in faciem Danielis, et pedes osculavit.* Alexandre baisa les pieds du grand-prêtre juif; César, après la défaite de Pompée, présenta ses pieds pour être baisés, et Dioclétien, après sa victoire sur les Perses, voulut être honoré en faisant également baiser les siens.

On a vu dans cet hommage rendu au père commun des fidèles, comme l'accomplissement de la prophétie d'Isaïe, écrite sept cents ans avant la venue du Sauveur, quand le prophète s'écrie : *Et erunt reges nutritii tui, et reginæ nutrices tuæ; vultu in terram demisso, adorabunt te, et pulverem pedum tuorum lingent.*

Saint Jean met dans la bouche de l'ange de Philadelphie aimé de Dieu, ces paroles, qui reçoivent une juste application dans la personne du Pontife romain : *Ecce dabo illos, ut veniant et adorent ante pedes tuos.* Le Sauveur permit à Magdeleine et aux saintes femmes d'embrasser ses pieds sacrés; après lui les Apôtres, et après ceux-ci les premiers Papes et les Évêques, reçurent de la part des fidèles ce témoignage de profond respect, réservé aujourd'hui au Pontife romain.

La tradition nous apprend que saint Clément baisa les pieds à saint Pierre, lorsque cet Apôtre se rendit à Césarée; le centurion Corneille, allant au devant de lui, se jeta à ses pieds, et l'adora : *Et procidens ad pedes ejus, adoravit*, comme nous l'apprennent les *Actes des Apôtres.*

Saint Paul félicite les Galates de l'avoir reçu, *non comme un ange, mais comme le Christ lui-même.* La coutume dont nous parlons, observée à l'égard des successeurs de saint Pierre, est constante. Les témoignages des Pères, depuis Tertullien et saint Jérôme jusqu'aux écrivains ecclésiastiques de nos jours, confirment la tradition.

Les rois de la terre ont imité l'exemple des peuples, quand ils ne l'ont pas donné les premiers eux-mêmes. L'empereur Constantin baisa les pieds de saint Sylvestre; l'empereur Justin, ceux du pape Jean I.er; Justinien, ceux du pape Constantin. Les rois lombards imitèrent ces exemples, que les princes d'Italie ont toujours suivis. Les empereurs ont rendu ce devoir aux

Pontifes romains : Charlemagne abaissa son front victorieux devant le pape Adrien, et déposa sur les pieds du Pontife un baiser d'hommage et de respect. L'histoire nous apprend que ce grand prince monta, à genoux, les degrés de la basilique de Saint-Pierre, en les baisant successivement. Charles-Quint rendit son tribut de respect à Clément VII, comme un simple fidèle. Les rois de France, fils aînés de l'Église, ne craignirent pas d'abaisser la majesté de leur diadème en se mettant aux pieds de ceux que Jésus-Christ a constitués ses ministres, ses vicaires et ses représentants sur la terre.

Nous savons que lorsque François I.er baisa, à Bologne, les pieds de Léon X, *se lætissimum dixit quod videret facie ad faciem Pontificem, vicarium Christi Jesu.* Le Pontife rapporta à Dieu l'honneur qu'il recevait, *omnia hæc in Deum transferens, et omnia Deo attribuens.* (Rinaldi, *Ann. Eccl.*) La coutume dont nous parlons n'est pas sans analogue dans les cours des princes; les pairs d'Angleterre fléchissent le genou devant le trône du roi: *It is well known that the british peers kneel even to the empty throne of their sovering.* (*Holy week*, by C.-M. Baggs.) Pour être conséquents avec eux-mêmes, que doivent faire les anglicans devant le souverain lui-même ? Il faut grandement s'étonner de retrouver, à propos de ce témoignage profond de respect rendu au vicaire de Jésus-Christ, le reproche d'idolâtrie adressé aux catholiques dans les écrits des docteurs de la prétendue réforme.

Les Papes portent des croix sur presque tous leurs insignes : le *fanone*, la chasuble, l'étole, le manipule, les gants, leur chaussure; enfin, la croix brille sur le faîte de leur couronne. Ils s'honorent de ce signe auguste, et ils peuvent dire, comme saint Paul, *qu'ils ne se glorifient en autre chose qu'en la croix de notre Seigneur Jésus-Christ.* (Gal., v. 14.) Du reste, l'usage de décorer ainsi la chaussure du Pontife romain de l'instrument de la rédemption n'est pas récent, comme quelques-uns ont voulu le prétendre; il remonte à saint Sylvestre, d'après les témoignages les plus irrécusables.

D'anciennes mosaïques que l'on voit à Rome représentent plusieurs souverains Pontifes, appartenant aux premiers temps de l'Église, portant leur chaussure ornée de la croix, tel, par exemple, que saint Corneille, pape en 254, que l'on trouve dans la basilique de Sainte-Marie *in Trastevere.*

La pieuse coutume de baiser les pieds du Pape est une conséquence de leur élévation au-dessus de tous les pouvoirs temporels. C'est un hommage que tout chrétien rend à Jésus-Christ dans la personne de son vicaire; et afin que cette intention soit mieux marquée encore, c'est toujours la croix brodée en or sur une chaussure d'étoffe de laine ou de velours, que l'on baise. Les Papes veulent ainsi rapporter à l'auguste instrument de la rédemption des hommes, et à Jésus-Christ lui-même, l'honneur qu'ils reçoivent, et ils font connaître aussi qu'ils ne tiennent que de la croix l'autorité qu'ils possèdent.

Dans la primitive Église, on baisait également les pieds aux Évêques, qui portaient aussi sur leur chaussure une croix dorée. Cet usage s'est même

perpétué pendant long-temps; il n'a cessé d'être observé qu'en 1073, sous Grégoire VII, qui réserva aux seuls Pontifes romains ce témoignage de profond respect. (Voy. Catalani, *Comm. in Pontif. rom.*, tom. 2.)

On voit, dans la description des *Chapelles*, que tous les officiers de l'autel fléchissent le genou devant le Pape. Les Évêques, en Italie, jouissent de cette prérogative, mais seulement lorsqu'ils pontifient dans leur diocèse, et qu'ils sont sur le trône. On fléchit à Rome le genou en l'honneur de la sainte Vierge, en récitant les premières paroles de l'*Ave, maris stella*, aux antiennes du samedi de l'office consacré à la Reine des cieux, et pendant tout le temps pascal. C'est encore un pieux usage observé même par le souverain Pontife, que de fléchir le genou devant les trois autels principaux de Saint-Jean-de-Latran, de la basilique Vaticane et de Saint-Paul *hors-des-murs*, à cause des précieuses têtes et autres reliques des apôtres saint Pierre et saint Paul. (Voy. Carmeli, *Sopra l'uso di bachiare i piedi al Papa;* Scenni, *de osculo pedum romani Pontificis ;* Kempio, *de osculis pedum romani Pontificis;* Mazzaroni, *Tractatus de tribus coronis Pontificis, nec non de osculo sanctissimorum ejus pedum;* du Saussai, *Appendix pro ritu defensionis de osculatione pedum S. Pontificis*, *etc.*, *etc.*)

DES MITRES ET TIARES PONTIFICALES.

NOTE 4, PAGE 80.

Les ornements et les insignes du Pontife romain ont exercé l'érudite sagacité d'un grand nombre d'auteurs italiens, et quelques-uns, tels que le cardinal Garampi, Giorgi, Mazzaroni, Angelo Rocca, se sont particulièrement occupés des mitres et tiares pontificales.

La mitre, considérée comme ornement de tête, remonte au temps des Hébreux. Dieu lui-même ordonna à Aaron d'en orner la tête des prêtres, après lui avoir prescrit à lui-même la tiare prophétique, ornée de lames. (Exod., XXIX, 39; Lév., VIII.) Dans l'éloge que l'Ecclésiastique (ch. XLV) fait de Moïse et d'Aaron, il rappelle la mitre surmontée d'une couronne d'or, destiné aux grands-prêtres. Quand le prophète ordonna, à Jérusalem, emblême de l'Église épouse de Jésus-Christ, dont il célébrait les gloires futures, de sécher ses larmes, il lui annonça que le Seigneur la revêtirait de justice comme d'un double vêtement, et qu'il lui mettrait la mitre sur la tête, attribut d'éternel honneur. (Baruch, v.)

Si la mitre, comme on le voit, remonte aux temps les plus reculés, il n'est pas moins vrai de dire que le mot mitre, prêtant à plusieurs interprétations, et ses variations de forme nous étant inconnues, nous ne devons pas être surpris de la trouver sur la tête des pontifes et des rois, comme emblême de leur autorité; et comme ornement, modifiée dans sa forme, sur la tête des femmes.

Il paraît que, dans son primitif usage, la mitre, isolée de tout autre ornement, et réduite à n'être que de simples bandelettes, était en usage chez les femmes juives. Judith, après avoir quitté son cilice, se pare de

ses plus beaux habits, et retient sa magnifique chevelure par un bandeau ou mitre qu'elle plaça sur sa tête. Lorsque Isaïe condamne l'orgueil et la mollesse des filles de Sion, il leur annonce que Dieu, dans sa colère, leur enlèvera leurs bracelets et leurs mitres ou ornements de tête. (Isaïe, III.)

Eusèbe, d'après le témoignage de saint Polycrate, évêque d'Éphèse, rapporte que saint Jean portait des lames ou bandelettes d'or sur la tête, appelées πέταλον. Saint Jérôme (*de Script. eccles.*) confirme l'assertion d'Eusèbe. Certains auteurs ont appelé du nom de mitre ces ornements de tête que saint Épiphane donne encore à saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, au rapport de saint Clément d'Alexandrie. Le témoignage d'Ammien-Marcellin ne permet pas à Thomassin de révoquer en doute que ces lames, auxquelles on devait donner la forme d'une couronne, ne fussent, dans les premiers temps, des insignes dont les Évêques ornaient leur front. Saint Grégoire de Nazianze parle clairement de la mitre, ou *cidaris*, placée sur sa tête : *me Pontificem ungis.... cidarim capiti imponis.* Saint Théodose, patriarche de Jérusalem, nous apprend que les successeurs de saint Jacques portèrent comme lui le *pétalon.* De graves auteurs, tels que Baronius, du Saussai et Thomassin, regardent l'usage de la mitre comme remontant aux Apôtres eux-mêmes.

Tertullien parle de certains ajustements de femme, appelés mitres; il ne faut pas douter qu'il n'entendit parler que de simples bandeaux à l'usage des femmes, et plus spécialement des vierges consacrées à Dieu. Nous retrouvons, au septième siècle, sinon la même coiffure pour les femmes, du moins le même nom. Isidore de Séville, dans son livre des *Origines,* parle d'un bonnet qu'il appelle *mitra fœminarum.... protegens caput, ornamentum devotarum,* qu'il distingue du *pileus,* destiné aux hommes.

Près les thermes de Trajan, à Rome, le pape saint Sylvestre érigea un oratoire, qui devint une église après la persécution, et où ce Pontife tint un concile. Sur les ruines de cette ancienne église on en a bâti une autre, qui lui est dédiée, ainsi qu'à saint Martin, pape; on l'appelle à Rome Saint-Martin *aux Monts,* du quartier où elle est située. On y conserve précieusement le corps de saint Sylvestre, et on y gardait aussi une mitre, que la tradition assure avoir appartenu à ce saint Pape. Elle était basse, mais de forme pyramidale : *Serico et auro coloris cœrulei, cum imagine B. M. V., et pueruli Jesu inter duos angelos.* L'Église de Valence, en Espagne, s'honore de posséder une des mitres de saint Augustin, dont la forme est plus élevée que celle du pape saint Sylvestre. Ces deux mitres et celle de saint Isidore, d'une forme à peu près semblable, que Gavantus dit avoir vue à Bologne, dans l'église de Saint-Étienne, sont, au rapport de cet habile commentateur, les trois plus anciennes que nous possédions.

Le nom de mitre est à la fois d'origine hébraïque, syriaque et grecque; cet ornement de tête a été appelé par Scaliger, d'après le nom qu'il porte, *mitre syriaque, diadème grec, ceinture* ou *bandelette,* de μίτος, fil ou lien, répondant au mot latin *vinculum,* bandeau pour la tête. Les auteurs

ont appelé de divers noms la mitre, quelle qu'ait été sa forme primitive; on la trouve désignée sous les noms d'*apex, cestum cum gemmis, pileum, phrygium, infula, regnum, auriphrygium, circulare*, diverses dénominations rapportées par Gavantus. D'autres ont voulu faire dériver le mot mitre de μήτρα, vie et substance des plantes, comme pour faire entendre que de la tête de l'Évêque devait descendre cette nourriture spirituelle, destinée à l'entretien du troupeau qu'il est appelé à paître. L'histoire profane nous apprend que la mitre, cet ornement de tête dont nous parlons, mais dont il est difficile de bien préciser la forme, était en usage chez les rois de Perse, de Syrie, de Lydie; chez les Brachmanes, dans l'Inde; et Virgile nous apprend que, chez les Grecs, la mitre n'était pas toujours un ornement. (*Æn.*, liv. VIII.)

La diversité des noms donnés à la mitre, et les changements de forme qu'elle a dû subir, expliquent les opinions contradictoires de certains auteurs, exposées par Catalani dans ses *Commentaires*, au sujet de l'antiquité de cet insigne épiscopal ; et le cardinal Bona se rejette sur les variations de forme, pour concilier les auteurs qui font remonter la mitre aux temps apostoliques, et ceux qui lui assignent une origine bien plus moderne. Il est impossible de nier que, dès les temps apostoliques, il n'existât un ornement de tête, véritable distinction et signe d'honneur pour les Évêques de l'Église latine et grecque, ornement qui a pu quelquefois être commun aux Prêtres. Le pape saint Célestin envoya le *phrygium* à saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, et l'Église universelle range la mitre parmi les insignes que le Christianisme naissant lui a légués.

Il nous est impossible de dire quelle était la véritable forme de ce *phrygium* et des diverses mitres usitées dans l'antiquité. On trouve, à Rome, dans la bibliothèque des Dominicains, un *Pontifical* du neuvième siècle, où l'Évêque porte une mitre de forme carrée; mais il est facile de comprendre qu'une certaine analogie de forme devait cependant régner parmi ces insignes : c'étaient des bandelettes assujettissant sur la tête une couronne, un diadême, un bonnet brodé, dont la forme se terminait le plus généralement en cône; de là l'expression usitée dans certains auteurs, de *mitra turbinata*, que quelques-uns réservent pour la couronne ou règne pontifical, comme nous le verrons.

Les anciens bandeaux qui pouvaient assujettir cet insigne épiscopal, et qui lui ont peut-être donné son nom, ne sont plus que des ornements secondaires et un souvenir de l'ancienne forme; ce sont aujourd'hui les fanons de la mitre, dont la forme nouvelle, telle que nous la voyons aujourd'hui dans l'Église latine, date, d'après l'opinion générale, du commencement du onzième siècle. (Voy. Gavantus , Martène et Mabillon.)

La mitre a été accordée aux Cardinaux, à quelque ordre qu'ils appartiennent; plusieurs Abbés chefs de monastères ont eu le privilége de la porter; les auteurs ecclésiastiques en donnent l'énumération. Nous ne pouvons rapporter ici les différentes significations allégoriques ou mystiques attachées à

l'insigne dont nous parlons; nous nous contenterons de dire que l'Église le donne à l'Évêque comme *un casque de défense et de salut; galeam munitionis et salutis;* qu'elle est un symbole d'honneur et de suprématie, comme une imitation de cette couronne ou tiare placée autrefois sur la tête d'Aaron lui-même. Les fanons sont comme un emblême des deux Testaments, par allusion aux deux rayons qui jaillirent de la tête de Moïse, et comme le symbole des deux interprétations de la sainte Écriture. La mitre et la crosse sont les signes de l'autorité épiscopale : *auctoritatis et comminationis insignia.*

Le Pape, comme les Évêques, se sert, suivant la circonstance, dans l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques, de trois mitres : la *glorieuse,* ornée de pierres précieuses, et d'un cercle d'or qui en forme comme la base; la deuxième, également riche, mais dégarnie de ce cercle; enfin, la mitre blanche, de drap d'argent. Le *Cérémonial romain* de Grégoire X, et l'*Ordo romain* du cardinal Stefanescci, prescrivent ces trois mitres : le Pape se sert de la première *in diebus festivis;* de la deuxième *cùm sedet in consistorio et judicat;* la troisième est la mitre de deuil et de pénitence.

Parmi les mitres que possédait il n'y a pas encore long-temps la sacristie pontificale, plusieurs étaient remarquables par la beauté de leur travail; on distinguait celles de saint Pie V et de Paul V. Cette dernière mitre était enrichie de bijoux précieux, et faisait partie des joyaux pontificaux gardés au château Saint-Ange. Deux autres avaient été faites par ordre de Pie VI; la première, en 1780 : des perles fines, des saphirs, des émeraudes, des rubis, des grenats et des amétistes, enchâssés sur un fond d'or, brillaient sur les deux côtés de cette mitre; sur le devant on voyait le Saint-Esprit au milieu d'une gloire formée de pierres précieuses, et, sur le derrière, les armes du Pontife, formées de brillants et d'émeraudes. La seconde mitre fut faite l'année suivante; elle était aussi riche que la précédente; toutes les pierreries qui l'embellissaient étaient sur un fond d'argent; on y voyait des topazes, en forme de triangle, représentant la Trinité au milieu d'une gloire dont les rayons étaient formés de perles fines. Le derrière de la mitre était orné d'un médaillon, au milieu duquel on voyait le phénix entouré de flammes; on lisait l'inscription suivante, en lettres formées de brillants : *Velut phenix in æternum vivet.* Des topazes, des émeraudes, des turquoises, formaient les armes du Pontife. Cancellieri nous a laissé une description détaillée de ces magnifiques mitres; nous dirons plus tard ce qu'elles sont devenues.

Des tiares pontificales.

Plusieurs écrivains ont confondu la mitre avec la couronne ou *regnum;* la distinction est cependant clairement annoncée par Innocent III, dans un sermon sur la fête de saint Sylvestre, quand il dit : *Romanus Pontifex in signum imperii, utitur regno, et in signum pontificii, utitur mitrâ.* Ajoutons cependant que, malgré cette distinction, il paraît que la couronne

ou *regnum* n'était autre chose qu'une mitre ornée du cercle dont nous avons parlé, et qui ressemblait à une couronne sur le front du Pontife, *mitra turbinata cum corona.* Lorsque deux autres couronnes ont été ajoutées à cette première, elle est devenue *trirègne.* Le premier Pontife représenté portant cette espèce de diadême à une seule couronne, est saint Sylvestre, qui l'avait reçu des mains de l'empereur Constantin. Les trois couronnes qui constituent la tiare ou le trirègne, sont l'emblême du pouvoir pontifical, impérial et royal, que réunit en sa personne le successeur de saint Pierre; elles rappellent symboliquement aux fidèles le pouvoir exercé par le vicaire de Jésus-Christ dans l'Église militante et souffrante, et même dans l'Église triomphante, par le privilége qu'il a de décerner le culte public aux serviteurs de Dieu qui ont mérité d'être honorés comme saints. Les plus anciennes statues de saint Pierre trouvées à Rome, représentent cet Apôtre portant trois clefs; elles sont comme le symbole de cette triple autorité qui lui fut dévolue, ainsi qu'à ses successeurs, par Jésus-Christ même.

On conservait autrefois au château Saint-Ange les belles tiares de Boniface VIII, de Clément V, d'Eugène IV, de Paul II et de Léon X, qui depuis long-temps n'existent plus. Ces deux dernières étaient celles que Clément VII emporta avec lui au château Saint-Ange, et qu'il fut forcé de faire démonter. Benvenuto Cellini, qui nous l'apprend lui-même, après en avoir ôté les diamants, les cousit sur les épaules du Pape. Après le sac de Rome par les troupes du connétable de Bourbon, il ne resta que le trirègne de Jules II. Pie VI, qui ne le céda en magnificence à aucun de ses prédécesseurs, fit refaire la tiare de Jules II, et Cancellieri nous en a laissé une description. Il nous suffira de dire qu'elle était enrichie de trois diamants de grande dimension, de trente-six autres plus petits, de vingt-quatre rubis, de vingt-deux saphirs orientaux d'un très-grand volume, de vingt-quatre émeraudes, de douze rubis, d'une grande quantité de perles orientales, et d'autres précieuses pierreries. On lisait en caractères formés de diamants, ces paroles: *Ex munificentia Pii VI.* Au sommet était une émeraude qui formait comme le piédestal d'une croix en diamants, placée au faîte de cette magnifique tiare.

Pie VI ne se borna pas à restaurer la tiare de Jules II; il fit embellir aussi celles de plusieurs Pontifes postérieurs à la prise de Rome, telles que les tiares de Paul III, de Clément VIII et d'Urbain VIII. Ainsi restaurées, elles ont été décrites par le même Cancellieri; elles étaient couvertes de perles précieuses, de topazes, d'émeraudes, de saphirs, de rubis, au milieu desquels brillaient de gros diamants; toutes étaient surmontées de croix en brillants. Ces tiares, comme les mitres précieuses dont nous avons parlé, étaient déposées dans le château Saint-Ange, avec le formal, ouvrage de Benvenuto Cellini, et celui qui avait été fait par l'ordre de Pie VI, enfermés dans une caisse en fer, fermée à double serrure, dont le Majordome et le Trésorier avaient les clefs. Dans les cérémonies pontificales, ces deux dignitaires se

rendaient dans ce château pour y prendre, en présence d'un Chapelain secret et du Joaillier pontifical, les tiares et les mitres sacrées pour l'usage du Pontife et la décoration de l'autel Papal. Un acte dressé par un Notaire de la chambre apostolique déclarait que ces précieux insignes étaient, pour un temps, livrés à ces fonctionnaires, et le même officier public dressait un autre acte quand ils étaient de nouveau rapportés dans ce château.

Il est douloureux de penser que l'héroïque Pie VI, forcé par les événements de la guerre, et voulant préserver ses États d'une invasion qu'il avait tant de motifs de redouter, préférant, comme le premier des biens, la paix de l'Église aux richesses ramassées par ses prédécesseurs depuis Sixte-Quint, céda au gouvernement français, par le traité de Tolentino (19 Février 1797), les riches joyaux qui embellissaient les tiares et les mitres pontificales. Les diamants, les pierreries et autres effets précieux entrèrent dans les trente millions que ce malheureux Pontife fut obligé de payer aux commissaires du Directoire *.

La sacristie pontificale possède aujourd'hui plusieurs tiares, entre autres celle qui est connue à Rome sous le nom de tiare de Napoléon, parce qu'elle fut un don de Napoléon à Pie VII, qui s'en servit pour la première fois au *pontifical* des apôtres saint Pierre et saint Paul, le 29 Juin 1805, et celle de Grégoire XVI, que la sacristie pontificale doit à cet auguste Pontife.

La première de ces tiares est en velours blanc; les trois couronnes sont dessinées sur ce fond blanc par trois rangs, à peu près à égales distances, de saphirs, d'émeraudes, de rubis, de perles et de diamants; la partie supérieure et convexe consiste en un fond d'or; sur le sommet est une large émeraude, surmontée d'une croix en diamants. Nous avons admiré de bien près cette tiare, que nous avons entendu estimer 80,000 écus romains (428,000 fr.) La seconde a été faite par Borgognone, habile joaillier du Pontife régnant.

* C'est de ce malheureux traité de Tolentino, que date l'épuisement des finances romaines. Il n'est pas de gouvernement qui, placé dans les mêmes conditions que le gouvernement pontifical, eût pu satisfaire à de si terribles exigences, et remplir avec tant de loyauté les despotiques conditions qui lui étaient imposées. Du reste, Napoléon ne pouvait se méprendre sur les suites funestes de ce traité, qui, d'après lui, entraînait inévitablement la ruine de Rome. (Voy. la *Vie de Pie VII*, par M. Artaud, 1.er vol.) Mais la providence en avait décidé autrement : la puissance du vicaire de Jésus-Christ devait, plus tard, échapper à des dangers plus pressants encore, et l'œuvre de Dieu ne devait pas périr.

L'art. 10 du traité de Tolentino porte : « Sa Sainteté s'engage à faire payer et délivrer, à Foligno, avant le 5 Mars 1797, la somme de quinze millions en monnaie et cinq millions en diamants ou autres objets précieux.... » L'art. 12 porte : « Le Pape paiera à la République française, en numéraire, diamants ou autres valeurs, la somme de quinze millions de livres tournois.... » Ces sommes et ces valeurs furent délivrées, conformément au traité, en moins de deux mois; on était pressé de procéder à la spoliation de ce gouvernement pontifical, que le philosophisme du dix-huitième siècle s'était flatté d'anéantir.

DES ORNEMENTS SACRÉS.

NOTE 5, PAGE 92. — Voyez *Insignes et Ornements du Pape.*

DE L'INSIGNE APPELÉ FÉRULE.

NOTE 6, PAGE 93.

Dans leur prise de possession, les souverains Pontifes recevaient une simple férule, ou bâton de correction; de *ferio*, je frappe, *signum regiminis et correctionis;* on la considérait comme une espèce de sceptre pontifical. Cette coutume, tombée en désuétude, semble revivre encore dans l'usage où est aujourd'hui le premier Cardinal-Diacre de donner le signal des processions pontificales en prenant en main la férule, et prononçant la formule *Procedamus in pace,* que Catalani dit remonter à une si haute antiquité. Elle consiste en un petit bâton de bois, recouvert de velours rouge, garni d'argent. Les anciens *Ordo romains* donnaient au Primicier de l'école des Chantres, en signe de son autorité, un petit bâton, qu'il tenait à la main dans l'exercice de ses fonctions.

La crosse ou le bâton pastoral, qui ne pourrait d'ailleurs être, pour le Pontife romain, un signe caractéristique de son éminente dignité, comme le sont les clefs et la tiare, n'est plus en usage depuis long-temps.

Le bâton pastoral, qui a porté divers noms, a toujours été considéré comme le symbole de l'autorité. On l'appelait *pedum,* s'il était droit, et recourbé dans sa partie supérieure, parce qu'il ressemble, en effet, à la houlette du berger, ainsi recourbée pour saisir les brebis et les empêcher de s'égarer, emblême de la vigilance pastorale; *ferula sambuca,* s'il était droit sans aucune courbure, et terminé par une petite sphère surmontée d'une croix (cette dénomination de *sambuca* ferait croire que ces bâtons étaient primitivement de simples tiges de bois de sureau, du mot latin *sambucus*); *crocia,* s'il avait la forme de la lettre T. La crosse des Évêques a remplacé aujourd'hui ces divers insignes. (Voy. Gavantus.) Pendant long-temps, les souverains Pontifes ont fait usage de la *ferula sambuca,* comme le prouvent le portrait de saint Grégoire-le-Grand, en 590, conservé par Macri, et celui de saint Gélase, en 1118, conservé par Ciampieri dans sa *Dissertation.* (*An. Rom. Pontif. utatur. bacu.* Rom., 1790.) Les *Ordo romains* sont, du reste, formels sur cette coutume, qui n'est plus observée aujourd'hui. Les auteurs italiens ne fixent pas l'époque où elle a cessé de l'être.

Le *Dictionnaire* de M. le chevalier Moroni (art. *Bacolo pastorale*) nous apprend que le souverain Pontife ne porte point de crosse. Innocent III en donne pour raison que saint Pierre, ayant envoyé son bâton à Eucher, premier évêque de Trèves, cette précieuse relique fut conservée dans cette ville, et Materre, son successeur, ayant été ressuscité par la vertu miraculeuse de ce bâton, il devint un objet de respect pour les habitants, qui ne voulurent point le renvoyer à Rome. Durand a prétendu que le Pape

ne se servait du bâton pastoral que dans les églises de Trèves. Il est plus raisonnable de penser que l'usage de la *sedia*, celui où sont les Cardinaux de se tenir à droite et à gauche du Pape quand il marche, et les précautions qu'exige la *falda*, ne permettaient point au Pontife romain de se servir de crosse ou bâton pastoral.

Disons cependant, avec Innocent III, que le bâton pastoral recourbé dans sa partie supérieure, semble l'indice d'une juridiction bornée, celle du Pape n'ayant pas de limites. Cette courbure, inclinée vers la terre, pourrait indiquer encore que l'autorité épiscopale, qui vient de Dieu, semble emprunter aussi quelque chose à l'autorité des hommes, celle du Pape pouvant être considérée comme une émanation plus directe de l'autorité divine.

DU CHANOINE-ALTARISTE.

Note 7, page 95.

Le Chanoine de la basilique Vaticane a pour fonction de veiller sur l'autel de la Confession (*Ara maxima*), sous lequel reposent les corps des saints Apôtres; de garder les clefs du tombeau, d'avoir soin de l'entretien des lampes qui brûlent devant les restes sacrés de saint Pierre et de saint Paul, d'être le dépositaire de la cassette qui renferme les *pallium*, etc. Tous les autels de la basilique et des souterrains sont placés sous sa surveillance; il doit les visiter trois fois la semaine. Si quelque partie de l'église venait à être profanée, ce serait à lui à la purifier, et à faire à cette occasion les prières prescrites par l'Église.

Les fonctions du Chanoine-Altariste sont clairement exposées dans la bulle de Benoît XIV, *Rerum ecclesiasticarum origines*. Quand les Évêques du monde catholique, se conformant aux instructions données par Sixte-Quint dans sa bulle *Romanus*, du 20 Décembre 1585, se rendent à Rome pour faire connaître au père commun des fidèles l'état de leur diocèse, et visiter le tombeau des saints Apôtres, ils sont reçus dans la basilique par le Chanoine-Altariste, qui leur remet une attestation aux armes du Chapitre, que l'Évêque présente ensuite à la congrégation du Concile. En s'acquittant de cette obligation, les Cardinaux-Évêques donnent une offrande de deux écus, les Évêques un seul.

DU PALLIUM.

Note 8, page 96.

Quelques auteurs font remonter l'usage du *pallium* jusqu'aux temps apostoliques. *Nihil antiquius veste illâ Sacerdotali præsulis nostri*, dit Eusèbe de Césarée, *quâ in signum plenissimæ potestatis primus Linus amictus est, cui, et typum dedit, et nomen, ut à veteribus accepimus Sacerdotibus, quam appellavit et Pallium.* Nous savons qu'en Orient c'était, dans l'origine, un manteau de laine que les empereurs de Constantinople donnaient aux Patriarches, et que ceux-ci portaient comme une

marque de leur pouvoir. Plus tard, les Patriarches le donnèrent aux Archevêques seulement, et on considéra cet ornement comme une confirmation de leur juridiction métropolitaine. Aujourd'hui le *pallium* est un insigne commun à tous les Évêques d'Orient, qui le reçoivent à la cérémonie de leur sacre. Dans l'Occident, cet insigne a été spécialement réservé, comme symbole de leur juridiction universelle, aux souverains Pontifes, qui ont le privilége de le porter toujours et partout, *semper et ubiquè*, et qui ont accordé aux Archevêques et à quelques Évêques le privilége de le porter dans l'exercice de leurs fonctions épiscopales.

Le 21 Janvier, fête de sainte Agnès, les religieux du couvent qui porte le nom de cette sainte, offrent, à l'*Agnus Dei* de la grand'messe, deux petits agneaux blancs sans aucune tache. Ces agneaux sont ornés de guirlandes de fleurs et de rubans. Après l'*Ite, missa est*, on les met sur l'autel, l'un du côté de l'épître, et l'autre du côté de l'évangile, chacun sur un coussin de damas blanc bordé d'une crépine et d'un galon d'or ; on chante ensuite l'antienne *Stans à dextris ejus agnus nive candidior.* L'antienne étant achevée, le Célébrant les bénit, et récite l'oraison suivante : *Adjutorium nostrum, etc. Deus, qui per Mosen famulum tuum Pontificibus tabernaculo inservientibus indumenta instituisti, et per sanctos Apostolos tuos Sacerdotibus et Præsulibus evangelicis vestimenta sacra providisti; effunde tuam sanctam benedictionem super hos agnos de quorum vellere sacra pallia pro summis Pontificibus, Patriarchis et Archiepiscopis conficienda sunt, ut qui eis utuntur una cum plebe commissa, perveniant ad æternam beatitudinem, per intercessionem beatæ Agnetis et merita Domini nostri Jesu Christi, etc.*

Ces deux agneaux sont confiés ensuite à un Maître des cérémonies de Saint-Jean-de-Latran, qui, accompagné de plusieurs officiers de la basilique, se rend au Vatican, pour mettre aux pieds du Pape les deux agneaux : le Pontife les bénit.

Le Camerlingue des Sous-Diacres apostoliques fait porter ces animaux aux religieuses du Saint-Sacrement, chargées de les garder, de tisser la laine destinée aux *pallium*, et de confectionner ces insignes. Ces *pallium* sont exposés, la veille de saint Pierre, sur le tombeau des bienheureux Apôtres, dans la basilique Vaticane.

Le Pape accorde cet insigne aux Archevêques promus aux siéges de la chrétienté; il l'accorde aussi aux Évêques, comme récompense de leurs vertus et des services rendus à l'Église. Il y a des siéges épiscopaux dont les titulaires, par une faveur spéciale, jouissent du droit de porter le *pallium;* nous citerons, pour la France, les Évêques d'Autun et du Puy. Les auteurs liturgiques font connaître les motifs de cette concession.

Si l'Archevêque qui vient d'obtenir le *pallium* est à Rome, au premier Cardinal-Diacre est dévolue la fonction de le lui mettre. On porte le *pallium* sur l'autel. Après la messe, le Cardinal reçoit le serment de l'Archevêque futur, qui est revêtu de ses ornements pontificaux; il ne porte cependant ni

gants ni mitre. Ensuite le Célébrant se lève, et met le *pallium* sur les épaules du nouvel Archevêque, en disant : *Ad honorem omnipotentis Dei, et beatæ Mariæ semper virginis, atque beatorum apostolorum Petri et Pauli, nec non Ecclesiæ* N., *tibi commissæ, tradimus tibi pallium de corpore beati Petri sumptum, in quo est plenitudo Pontificalis officii tum Patriarchalis, tum Archiepiscopalis, ut utaris eo intra Ecclesiam tuam certis diebus, qui exprimuntur in privilegiis ab Apostolica sede concessis. In nomine Patris, etc.*

Après que l'Archevêque a reçu le *pallium*, il monte à l'autel, et donne la bénédiction au peuple.

La formule ci-dessus dit que le *pallium est pris du corps de saint Pierre*, pour montrer qu'il n'appartient qu'au Pontife romain de le donner, en vertu de cette souveraine juridiction qu'il a reçue de Jésus-Christ pour gouverner son Église. On pourrait dire encore que ces mots renferment une allusion à l'usage rapporté plus haut, de déposer les *pallium* sur le tombeau des saints Apôtres.

En général, les Archevêques sont éloignés de Rome lorsqu'ils sont promus à leur siége ; dès-lors, dans le consistoire où ils sont préconisés, les Avocats consistoriaux demandent au Pape, dans les formes voulues, le *pallium* pour les Prélats désignés.

Le *pallium*, placé au cou de l'Archevêque, rappelle l'humilité profonde du Sauveur. On veut aussi qu'il marque la vigilance pastorale, l'excellence des vertus qui doivent briller dans le premier pasteur d'un diocèse. Le *pallium* est de laine, et posé sur les épaules du Prélat, parce qu'il est, d'après la touchante pensée de saint Isidore de Péluse, comme le symbole de cette *brebis perdue* que le bon Pasteur charge sur ses épaules et ramène au bercail.

Saint Léon-le-Grand a énuméré les significations mystiques du *pallium*. Innocent III dit, en parlant de cet insigne : *In laná siquidem asperitas, in candore benignitas designatur.... laná non cujuslibet animalis sed ovis tantum efficitur, quæ mansuetum est animal, undè propheta: « tamquam ovis ad occisionem ductus est ».*

Le *pallium* a subi de grandes variations dans sa forme. Le jésuite Marcus Léopolus (*de Auct. et usu pallii*) porte à neuf palmes la dimension de cet insigne, sur lequel étaient autrefois des croix rouges ; il a eu la longueur de la chasuble, plus longue anciennement qu'aujourd'hui ; il faisait plusieurs fois le tour du cou, et entourait même les épaules ; plus tard, sa forme fut successivement modifiée, comme on peut le voir, dans la basilique Vaticane, sur les monuments des papes Urbain VI, Boniface IX, Martin V, Eugène IV et Sixte IV. Le *pallium* de ce dernier est à peu près semblable à celui de nos Archevêques. On ne le porte jamais que sur la chasuble.

Thomassin a traité fort au long des fonctions que les Archevêques peuvent exercer avant la réception de cet insigne. Le *pallium* d'un Archevêque ne peut point servir à un autre, et il ne peut pas l'emporter avec lui s'il est

promu à un autre siége. A Alexandrie, le *pallium* qu'une tradition ancienne dit avoir appartenu à saint Marc l'évangéliste, était transmis cependant à son successeur; il en était de même à Trèves pour celui de saint Materne. Un métropolitain ne peut pas célébrer avec le *pallium* d'un autre; il peut le porter dans toute sa métropole, quand il officie *in pontificalibus;* au lieu qu'un Évêque à qui cet insigne est accordé ne peut le porter que dans son diocèse; s'il renonce au siége, il renonce au *pallium*, qui ne peut être prêté, ni servir à d'autres. Quand cet insigne ne peut plus servir à cause de sa vétusté, il doit être brûlé, *Et cineres ponuntur in sacrario*, dit un décret de la congrégation des Rites.

Les *pallium* épiscopaux étaient conservés autrefois avec le plus grand soin, enveloppés dans un voile de soie, et ils étaient gardés dans des vases d'argent. Saint Anselme, évêque de Cantorbéry, est cité pour la vénération avec laquelle il reçut et garda le *pallium*.

DES LITANIES DU COURONNEMENT.

Note 9, page 99.

Les litanies du couronnement remontent, il n'en faut pas douter, à une époque très-reculée, que les *Ordo romains* n'assignent cependant pas. On sait d'ailleurs combien ce mode d'invocation est ancien dans l'Église, et surtout dans l'Église orientale, à laquelle nous l'avons emprunté. La composition de ces litanies est à remarquer; elles contiennent le nom des saints de l'Église grecque, et ceux de ces deux vierges martyres, si chères à l'Église romaine, dont la protection est si souvent invoquée par elle.

Le couronnement des souverains Pontifes n'était pas la seule cérémonie où l'on adressait à Dieu ces sortes de prières; le *Pontifical romain* contient aussi des litanies pour le couronnement des empereurs, où se trouvent insérés les noms de saint Laurent et de saint Sylvestre, qui ne sont pas dans les premières dont nous parlons. Il y avait encore des cantiques d'actions de grâces, des invocations particulières, par versets et répons, qu'on appelait *Louanges*, rapportées dans les divers écrivains liturgiques.

Le cardinal Bona dit que ces sortes de prières appelées *Louanges*, adressées au ciel pour la prospérité des rois et des empereurs, étaient chantées à leur couronnement, et quelquefois devant leurs statues. Elles commençaient par ces acclamations victorieuses: *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Elles furent répétées par le peuple, au couronnement de Charlemagne, dans la basilique Vaticane, et c'est pour en perpétuer le souvenir que nos rois faisaient graver sur leur monnaie d'or et d'argent ces mêmes paroles en forme de légende. Elles figurent noblement sur l'obélisque de la place Saint-Pierre, à Rome: gravées sur un monument païen, en face du plus beau temple élevé à la gloire de la Religion, elles sont comme une protestation vivante du catholicisme victorieux contre le paganisme et l'enfer.

DE L'ÉPITRE ET DE L'ÉVANGILE CHANTÉS EN GREC.

NOTE 10, PAGE 100.

La coutume de réciter l'épître et l'évangile en grec, est mentionnée par Nicolas I.er, au neuvième siècle. A Constantinople, ils étaient chantés en latin et en grec à la messe solennelle, quoiqu'ils ne fussent pas compris par tous, pour signifier l'accord des Latins et des Grecs. Au concile de Lyon, où la réunion des deux Églises eut lieu, le pape Grégoire X chanta la messe; l'épître et l'évangile furent chantés en grec; le *Credo* fut chanté en latin par les Cardinaux et les Prélats, et ensuite en grec par le Patriarche de Constantinople et les Évêques grecs de la Calabre.

Suivant Paride de Grassis, le Cardinal-Diacre chantait quelquefois l'évangile en grec à la messe du Pape; les moines de *Grotta-Ferrata* * remplissaient aussi cet office. Sixte-Quint accorda le privilége de chanter l'un et l'autre à deux étudiants, diacre et sous-diacre, du collége Grec, institué par Grégoire XIII, comme on le voit encore aujourd'hui. A l'abbaye de Saint-Denis et au Mont-Cassin, l'épître et l'évangile étaient autrefois solennellement chantés en grec et en latin. (Voyez les auteurs cités par Cancellieri, *Descriz. di tre Pont.*)

DE LA PRÉGUSTATION DES ESPÈCES SACRAMENTELLES.

NOTE 11, PAGE 102.

Il était d'usage, dans les banquets royaux, au rapport des anciens historiens, d'avoir des officiers pour goûter les mets, afin d'écarter tout soupçon d'empoisonnement. Les Romains les appelaient *Prægustatores*, et leur

* Il est peu d'étrangers qui, visitant les environs de Rome, n'aient voulu, en allant à *Frascati*, ou au retour, monter sur la colline élevée de *Tusculum*; qu'habitait Cicéron, pour redescendre ensuite à l'abbaye de *Grotta-Ferrata*, à laquelle une image miraculeuse de la sainte Vierge, trouvée dans une grotte défendue par une porte en fer, aurait, dit-on, donné son nom. On sait l'origine de cette abbaye, fondée par saint Nil et saint Barthélemi, moines grecs de l'ordre de saint Basile, en 1000 environ; et l'on n'ignore pas non plus combien sont célèbres dans l'art de la peinture les admirables fresques de Dominiquin que l'on voit dans la chapelle de saint Nil, contiguë à l'église du monastère. L'abbaye est desservie par des moines basiliens, qui suivent avec rigueur la règle de saint Basile, et sa liturgie, à laquelle on les dit fort attachés. C'est probablement le seul lieu du monde où les rites de l'ancien évêque de Césarée soient encore en vigueur. En assistant à une des fêtes solennelles dans l'église du collége Grec, à Rome, on peut se convaincre des différences notables de la liturgie grecque, proprement dite, et de celle de saint Basile. Lorsque nous avons visité l'abbaye de *Grotta-Ferrata*, dont les vastes bâtiments ressemblent à un vieux château démantelé du quinzième siècle, nous avons été frappé de l'espèce d'abandon dans lequel nous l'avons trouvée; il y avait à peine une douzaine de religieux. Ce monastère possède une bibliothèque riche en manuscrits grecs et latins.

chef, dans la maison des empereurs, s'appelait *Procurator prægustatorum*. Claude fut empoisonné *per Halotum spadonem prægustatorem* (Sueton., *Claud.*, ch. 44.) En 1840, on a découvert à Cervetri l'inscription suivante : *M. Claudius Aug. lib. prægustat. triclinar. proc. à muneribus proc. aquar. proc. Castrensis.*

Comme autrefois on a eu sacrilégement mêlé le poison au pain et au vin qui devaient servir à la messe, le *Cérémonial* des Évêques prescrivait, quand l'Évêque chante la messe, que le pain et le vin fussent goûtés par le Crédencier et le Sacristain. Quelque chose de ces anciens rites se retrouve dans l'usage où l'on est de présenter aujourd'hui à l'Évêque deux hosties sur la patène ; il choisit celle qu'il destine au sacrifice.

Plusieurs écrivains cités par Fleury disent qu'un Sous-Diacre attenta, par le poison, à la vie du pape Victor II, à l'aide du pain et du vin qu'employait ce Pape à la messe. Un moine dominicain fut faussement accusé d'avoir voulu empoisonner Henri VII, à la messe. En 1479, un moine augustin, Gonzalez de Castiglio, fut empoisonné à l'autel. On ne peut douter malheureusement que, dans des temps plus rapprochés, on n'ait voulu commettre ces sacriléges attentats.

DES ANNEAUX DU PAPE.

NOTE 12, PAGE 103.

L'anneau pontifical (*annello pontificale*) est celui que porte le Pape dans les grandes solennités religieuses. Quand il se revêt de ses habits sacrés, cet anneau est déposé sur l'autel, et le prélat Sacristain, le mettant dans un bassin de vermeil, le présente à un Votant de signature, qui, à genoux sur le petit trône, l'offre au Cardinal-Doyen, qui doit le mettre au doigt du Pape. L'anneau de cérémonie dont le Pape régnant se sert, consiste en un seul et précieux diamant, de forme oblongue, d'une très-belle eau, à facettes, de la valeur de 6000 écus (32,400 fr.), enchâssé dans un cercle d'or, autour duquel on lit, d'un côté, *Pius VII*, et de l'autre côté, *Pont. max* ; on le doit à ce Pontife. L'usage de l'anneau pontifical remonte à des temps très-reculés : saint Etienne I.er, élu pape en 257, se servait d'un anneau particulier, dans l'exercice de ses fonctions sacrées ; Grimaldi nous apprend que lorsqu'on découvrit le cadavre de Boniface VIII, on trouva au doigt de ce Pape un magnifique anneau orné d'un saphir d'une grande valeur. Outre l'anneau de cérémonie, le Pape en porte constamment un à son doigt, moins précieux que le premier. C'est en général un simple anneau d'or, avec un camée de pierre précieuse. Pie VII portait communément à son doigt un camée représentant la sainte Vierge ; Léon XII un anneau d'or avec une simple aigue-marine, ou un autre avec un camée représentant l'effigie du Sauveur, entouré de brillants ; Pie VIII portait une émeraude ou un saphir, également entourés de brillants ; enfin, l'anneau que porte habituellement Grégoire XVI, consiste en une simple aigue-marine.

L'anneau des Cardinaux est une bague d'or ornée d'un saphir; au-dessous de la ligature est figuré, en émail, l'écusson du Pape qui a conféré la dignité. Cet anneau est remis par le Pontife, lorsqu'il assigne à l'élu le titre de son église, et l'offrande que fait le Cardinal est destinée au collége de la Propagande.

Il ne peut être question ici de l'anneau du Pêcheur, ainsi appelé parce qu'il représente *saint Pierre dans sa barque, retirant ses filets de la mer,* qui sert à sceller les brefs emanés de la Secrétairerie apostolique, et commençant tous par ces mots : *(Gregorius papa XVI,) salutem et apostolicam benedictionem,* formule qui remonte à Jean V, élu en 685. Les écrivains italiens croient que cette salutation efface les péchés véniels de celui à qui elle est adressée. Toutes les grâces et les faveurs particulières accordées par le saint Siége en forme de bref, sont données, comme on le sait, sous l'anneau du Pêcheur: *Datum Romæ, apud S. Petrum*, si le Pape habite le Vatican, contigu à la basilique de Saint-Pierre, ou *apud Sanctam-Mariam-Majorem*, s'il habite le Quirinal, compris dans la circonscription de Sainte-Marie-Majeure. Cet anneau, outre l'emblême dont nous parlons, gravé sur une forte lame d'or, de forme ovale, porte le nom du Pontife régnant, et derrière on lit le nom du Majordome, du Joaillier du palais apostolique et du Graveur : tel est l'anneau du Pêcheur de Grégoire XVI; il pèse une once et demie d'or.

Les bulles ne sont point scellées avec l'anneau du Pêcheur; elles sont expédiées par la Chancellerie apostolique, sous le sceau de plomb, représentant, d'un côté, *saint Pierre et saint Paul*, et de l'autre côté, le nom du Pontife régnant. Quelques écrivains font remonter ce sceau au Pape saint Sylvestre. Les bulles commencent par ces mots : (*Gregorius*) *Episcopus, servus servorum Dei;* formule usitée dans l'église depuis saint Grégoire-le-Grand, qui l'employa le premier en 590. Elles finissent par ces mots : *Datum sub plumbo, anno incarnationis Domini....* On met le chiffre de l'année en lettres romaines, et non en chiffres arabes, comme on le fait dans les brefs. Il est encore d'autres différences entre les bulles et les brefs, prises de leurs formes et de la nature de leur contenu, qui ne sauraient trouver leur place ici. (Voy. la Const. *Gravissimum*, de Benoît XIV.)

DU MÉLANGE DE L'EAU ET DU VIN A LA MESSE.

NOTE 13, PAGE 104.

Les anciennes liturgies s'accordent sur le mélange du vin et de l'eau dans le sacrifice de la messe, et contiennent les prières pour leur oblation, l'invocation au Saint-Esprit, et pour les morts. Les Grecs mettent deux fois de l'eau dans le calice, de la froide d'abord, et de la chaude après la consécration.

DE L'ÉLÉVATION DE L'HOSTIE ET DU CALICE.

NOTE 14, PAGE 105.

L'élévation du Saint-Sacrement a été en usage dans les premiers temps de l'Église grecque, comme le prouvent les liturgies de saint Jacques, de saint Basile et de saint Jean Chrysostôme. (Voy. Bona, *Rerum. liturg.*, II, 13.) La liturgie de saint Germain, patriarche de Constantinople, nous apprend que l'élévation avait lieu dans toutes les églises d'Orient; qu'elle représentait Jésus-Christ crucifié, et ressuscité d'entre les morts. Les Prêtres grecs sont dans l'usage, à l'élévation, de faire le signe de la croix trois fois avec les espèces sacramentelles.

On retrouve quelque chose de ce rit dans le mode d'ostension du corps et du sang à la messe pontificale. La disposition de l'autel Papal, à Saint-Pierre comme à Sainte-Marie-Majeure et à Saint-Jean-de-Latran, favorise cette ostension : le Célébrant a la figure tournée vers les assistants; un côté de l'autel regarde l'absyde de l'église, et l'autre la grande porte d'entrée. Il n'y a point de tabernable sur ces autels, et rien ne s'oppose à ce que les fidèles voient de loin l'hostie sacrée et le calice.

DE L'ASTÉRISQUE OU ÉTOILE, USITÉE A LA MESSE PONTIFICALE.

NOTE 15, PAGE 107.

Cette coutume est mentionnée dans l'*Ordo* de la messe pontificale du pape Urbain VIII. L'étoile est d'un ancien usage dans l'Église grecque; elle est désignée par saint Grégoire comme destinée à préserver l'hostie d'être touchée par les voiles, et à prévenir encore tout accident.

Le cardinal Bona, aussi bien que Goar, dit que cette étoile est un emblême de celle qui appela les Mages au berceau du Christ. Celle dont on se sert à la messe pontificale est en or; elle a douze rayons, sur lesquels sont inscrits les noms des douze Apôtres.

DE LA COMMUNION A LA MESSE PONTIFICALE.

NOTE 16, PAGE 110.

Comme on le voit, Sa Sainteté se sert du chalumeau pour boire le précieux sang. Les laïques, d'après les anciens *Ordo romains*, usaient du chalumeau en buvant le précieux sang, dans la crainte de le répandre. Parmi les présents offerts aux églises, nous trouvons, au septième siècle, de l'or, de l'argent, de l'ivoire et des chalumeaux. Cette coutume cessa au douzième siècle avec la communion sous les deux espèces; elle s'est perpétuée aux messes pontificales.

Dans l'église Sainte-Marie *in Cosmedin*, à Rome, on voit une inscription qui annonce que Théobald, en 902, donna à l'église de Sainte-Valentine un calice en vermeil avec un chalumeau et sa patène. Charlemagne offrit un calice et le syphon, après la messe où il fut sacré à Saint-Pierre, le jour de Noël, par le pape Léon III. L'Abbé du Mont-Cassin se servait du cha-

lumeau. Rocca et d'autres considèrent le syphon ou chalumeau comme une imitation du roseau sur lequel fut fixée l'éponge présentée au Sauveur en croix. Cette explication s'accorde avec celle qui considère la communion du Pape comme représentant plus particulièrement la consommation de la passion du Christ.

Anciennement, les Cardinaux-Diacres étaient admis à la communion sous les deux espèces. Dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis, le Diacre et le Sous-Diacre avaient ce privilége à la messe solennelle, comme à l'abbaye de Clairac, ainsi que les rois de France à la cérémonie de leur sacre. Le sixième *Ordo romain* dit que les Diacres, avant la communion, baisaient la face de l'Évêque, et le Sous-Diacre, la main; aujourd'hui tous ceux qui reçoivent la communion de ses mains baisent seulement l'anneau. Paride de Grassis nous apprend que Léon X communia lui-même, à Bologne, tous les gentilshommes français qui accompagnaient François I.er

DE L'ITE, MISSA EST.

NOTE 17, PAGE 111.

La plupart des auteurs liturgiques conviennent qu'il est peu de formules usitées dans nos rites sacrés dont l'origine paraisse plus évidemment profane que celle qui annonce dans nos églises la fin du sacrifice. On n'ignore pas que chez les païens, après l'immolation des victimes, un individu faisait entendre d'un lieu élevé, comme le rapporte Apulé, la formule *populis missio*. Aux funérailles des Romains, la première des pleureuses, appelée *Præfica* (*quia præficiebatur ancillis, ut plagendi modum daret*) annonçait la fin de la cérémonie, en disant : *Ilicet* (*ire licet*). Nous lisons dans Virgile :

Lustravitque viros, dixitque novissima verba. (Æn. 6.)

On connaît la formule qui clôturait les séances du Sénat à Rome : *Si vobis videtur, discedite quirites.* Il y avait donc, dans les assemblées religieuses et civiles des Romains, un ministre désigné pour annoncer la fin de la réunion.

Il n'est pas permis de douter que cet usage ne fût en vigueur dans les cérémonies égyptiennes, et l'on voit dès-lors quelle est sa haute antiquité. On assure avoir trouvé sur quelques fresques de Pompéia, une fête égyptienne dont l'hiérophante annonce la fin par cette formule, qui nous a été conservée : *Le temple va se fermer.* Quand des yeux chrétiens iront contempler les ruines de Pompéia et les explorer dans un but religieux, nous ne doutons pas que l'archéologie sacrée et l'histoire des rites ne puissent s'enrichir de quelque découverte. On pourra trouver dans les fouilles de cette intéressante ville quelques monuments qui expliqueront peut-être des faits jusqu'ici inconnus touchant les premières conquêtes du Christianisme. On n'a pas oublié cette croix sculptée en forme de bas-relief, trouvée dans la maison de Pansa, et sur laquelle les hommes les plus érudits n'ont eu jusqu'ici que des conjectures à émettre. (Voyez Mazois.)

DES TROUPES PONTIFICALES.

Note 18, page 114.

Il n'est pas sans intérêt, même dans un ouvrage de liturgie ecclésiastique, de donner, en quelques lignes, un court aperçu des forces militaires au service du saint Siége. L'élite de ces troupes contribue d'ailleurs à la pompe des cérémonies religieuses, et entoure le vicaire de Jésus-Christ dans les splendeurs du culte catholique.

L'armée pontificale se compose de troupes nationales et de troupes suisses : les premières se composent, pour l'infanterie, de bataillons de Vétérans, de Grenadiers, de Fusiliers et de Chasseurs; et pour la cavalerie, de Dragons, de Chasseurs, de Carabiniers, de Gendarmes, et de plus de huit compagnies d'artillerie. Outre ces troupes nationales, il y a encore au service du Pape deux régiments, toujours au complet, de troupes suisses, recrutées exclusivement dans les cantons catholiques; plus, une Garde-Suisse (infanterie), qui a conservé le chapeau à la Henri IV et le costume pittoresque du seizième siècle, dont les soldats montent la garde dans les palais apostoliques et aux portes extérieures, la hallebarde à la main.

Le total de ces diverses troupes, en activité de service, y compris les *Gardes des finances*, espèce de troupe de police, s'élève à 18,000 hommes environ. Dans cette énumération ne sont pas compris les Gardes-Nobles, qu'on peut comparer à nos anciens gardes-du-corps du roi ; ils montent la garde dans l'intérieur des appartements du Pape, et seulement à la dernière antichambre; dans les cérémonies religieuses, ils occupent les places les plus rapprochées du souverain Pontife; ils portent l'habit rouge, galonné en or, avec l'aiguillette, bottes à l'écuyère, chapeau français à plume blanche : tel est le grand uniforme; le petit consiste en un habit marron, parements bleu clair, à galon d'argent. Ces Gardes-Nobles se recrutent dans les familles les plus honorables de Rome.

Le tenue de toutes ces troupes ne laisse rien à désirer pour le choix des hommes et la beauté des uniformes. La cavalerie est en général montée sur de très-beaux chevaux noirs à tous crins, dont le défaut serait peut-être un excès de force et de santé.

On compte encore à Rome deux bataillons de Garde civique, espèce de garde nationale, qui ne sont jamais au complet. Les hommes qui les composent se rendent, en partie seulement, aux Chapelles papales solennelles tenues à Saint-Pierre, c'est-à-dire, celles où le Pape officie en personne; ils occupent, sous les armes, avec les bataillons d'élite d'infanterie, le milieu de la nef de la basilique.

DES BÉNÉDICTIONS DU PAPE.

Note 19, page 114.

On les divise en bénédictions communes ou ordinaires, en bénédictions solennelles, et en bénédictions données *in articulo mortis*. Les Papes don-

nent leur bénédiction avec les trois premiers doigts de la main droite, figurant ainsi les trois personnes de la sainte Trinité, savoir : le pouce, l'index et le doigt du milieu, les deux autres étant repliés sur eux-mêmes. Les Prélats grecs donnent leur bénédiction en réunissant le pouce au doigt auriculaire, et figurant ainsi l'*alpha* et l'*omega,* le principe et la fin de toute chose, qui est Dieu; allusion à ces paroles de l'Apocalypse : *Ego sum alpha et omega, primus et novissimus, principium et finis.* Les Évêques d'Occident bénissent avec la main ouverte.

Le Pape donne la bénédiction dans ses palais, à ses audiences publiques ou privées, dans ses visites apostoliques, et aux Chapelles papales, comme on le voit. Les fidèles de toutes les nations ambitionnent de recevoir la bénédiction de celui qui représente Jésus-Christ sur la terre, et ce semble être là une fonction particulièrement réservée aux Papes, qui, dès les premiers temps de l'Église, ont toujours été représentés bénissant le peuple. Ils bénissent ceux à qui ils écrivent, ou à qui ils adressent certains actes émanés de leur autorité, en employant cette formule, *salutem et apostolicam benedictionem.* C'est une opinion généralement admise, que cette bénédiction pontificale efface les péchés véniels de ceux à qui elle est adressée, et qu'elle absout des censures, et même de l'excommunication majeure, si elle est donnée dans cette intention par le Pontife à celui qui la sollicite. De nombreux exemples historiques confirment cette opinion.

Il ne peut être ici question des objets de piété, tels que croix et chapelets bénits par le Pape, ou des fruits de la terre et aliments, qu'il bénit encore, non plus que des éléments conjurés ou des animaux malfaisants, que les Pontifes ont eu bénits pour les détourner des populations.

Nous n'avons rien à ajouter à ce qui est dit sur les bénédictions solennelles données du haut du balcon des basiliques, aux jours indiqués, et auxquelles est attachée l'indulgence plénière.

Nous dirons seulement que le nom si pieux et si poétique de bénédiction *Urbi et Orbi,* généralement donné en France à cette bénédiction, n'est point exact; aucune tradition ne le justifie, aucun liturgiste ne l'a employé, et l'on ne trouve rien, dans la formule de la bénédiction, qui l'indique ou l'autorise; enfin, ce qui résout la question, c'est qu'on ne le trouve pas dans le *Rituel pontifical.* Les fidèles qui sont présents, et qui se trouvent dans les conditions requises, gagnent seuls l'indulgence plénière.

Les Cardinaux, les Princes, les Prélats, se trouvant en danger de mort, envoient leurs Gentilshommes demander au Pape, par l'intermédiaire du Maître de chambre de Sa Sainteté, la bénédiction apostolique, accompagnée de l'indulgence plénière dite *in articulo mortis.* Les Papes l'accordent aux Cardinaux, aux chefs d'ordre des maisons religieuses, et aux personnes distinguées par leur piété. Benoît XIV, par sa bulle *Pia mater,* a accordé aux Évêques de toute la chrétienté le privilége de concéder et de faire concéder par leurs délégués cette indulgence aux fidèles en danger de mort; et ils l'ont encore attachée à des croix et autres objets de piété, pour soutenir la

foi, et encourager ceux devant qui vont s'ouvrir les portes de l'éternité. Cette bénédiction, ainsi que l'indulgence, est accordée au Pape, *in extremis*, par le Cardinal-Grand-Pénitencier.

DE L'ORDINATION DU PAPE.

NOTE 20, PAGE 115.

Comme le dit l'historien des *Chapelles papales*, le Pontife romain peut être pris dans tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique, et, une fois, l'histoire des Papes nous montre un simple laïque élevé à la papauté en la personne de Jean XIX, en 1024. Dans les premiers siècles, peu de Sous-Diacres ont été promus au trône pontifical; on choisissait plus souvent les Diacres que les Prêtres, et plus rarement encore les Évêques; telle était l'ancienne discipline, justifiée par les nécessités de ces temps reculés. Le Diacre élu n'était point ordonné prêtre; il était seulement sacré évêque; mais nous voyons, comme le remarque Mabillon, que, dès le onzième siècle, Grégoire VII, simple diacre, fut ordonné prêtre, et, plus tard, sacré; il faut en dire autant de Gélase II, qui, n'étant que diacre, fut élu pape, et reçut encore le sacerdoce avant d'être sacré évêque. Le premier Pontife romain revêtu du caractère épiscopal avant son élection, a été Formose, évêque de Porto, élu en 890; on sait ce que les écrivains ecclésiastiques en rapportent. Ils nous font aussi connaître que saint Lin, avant d'être élu pape, avait été sacré évêque par saint Pierre; mais il n'était attaché à aucune église en particulier.

La discipline ecclésiastique a bien changé, puisque, dès la fin du treizième siècle, il était beaucoup plus ordinaire de choisir le Pape parmi les Évêques, et que, de 1592 à 1775, on ne trouve que trois Papes élus qui ne fussent pas revêtus du caractère épiscopal. De nos jours on cite seulement Clément XIV, Pie VI et Grégoire XVI, qui n'étaient que simples prêtres à leur promotion à la papauté.

Quant aux rites usités dans l'ordination du Pape élu, suivant qu'il appartient à l'un des rangs de la hiérarchie sainte, nous renvoyons aux *Ordo romains* et aux *Commentaires* que nous en a laissés Mabillon. Nous nous bornerons à dire ici que, tout en se conformant aux dispositions du *Pontifical romain* dans la collation des ordres, l'élection conférant au Pape élu toute la dignité du suprême apostolat, alors qu'il appartiendrait aux rangs inférieurs de la hiérarchie cléricale, il n'en reçoit pas moins les honneurs qui lui sont dus.

Le Pape, suivant qu'il le juge convenable, peut recevoir le même jour, des mains du Cardinal le plus digne, tous les ordres sacrés, savoir : le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise; encore simple clerc, il porte l'aube, la chape et la mitre, dans la réception du sous-diaconat; il reçoit, assis sur son siége et portant la mitre, des mains du prélat qui lui confère le sacrement de l'ordre, le calice vide, la patène et les burettes, le livre des épîtres et le manipule, signes caractéristiques des fonctions que l'Église assigne aux Sous-

Diacres. Lorsque le nouveau Pape est ordonné diacre, c'est encore assis sur son siége qu'il reçoit l'imposition des mains : le Célébrant seul porte la mitre ; les autres Cardinaux et Évêques vont lui imposer les mains après l'avoir déposée ; *accedentes cum reverentia, et detectis capitibus,* dit le *Cérémonial.* Le Pontife élu, couvert de la mitre, et toujours assis sur son siége, ordonné diacre, reçoit les onctions sacrées, le calice avec le vin et l'eau, et la patène avec l'hostie, symbole du pouvoir que lui confère l'Église d'offrir le saint sacrifice. A la communion, placé à côté du Célébrant, il reçoit le corps et le sang du Sauveur. Après la communion, le Cardinal-Célébrant est admis *ad osculum oris,* ainsi que les autres Cardinaux et Évêques ; ceux-ci baisent la figure, la main et les pieds du nouveau Pontife, qui, simple prêtre, donne, du milieu de l'autel, et ayant devant lui la croix papale, la bénédiction apostolique. Le Célébrant, fléchissant le genou, adresse à l'élu les souhaits *ad multos annos,* et ce rit s'observe, comme aussi celui de la bénédiction, à la collation des trois ordres, si le Pape les reçoit à plusieurs jours d'intervalle. Enfin, la formule usitée à l'ordination des Diacres et des Prêtres, *Postulat à te Ecclesia, etc.,* est omise comme inutile : appelé à l'insigne honneur de gouverner l'Église de Dieu, l'élu est digne d'arriver au faîte de la hiérarchie ecclésiastique.

On voit dans le texte les principales cérémonies du sacre du nouveau Pape, lorsque, simple prêtre, il est appelé au trône pontifical. Nous n'ajouterons rien au récit de l'auteur ; nous dirons seulement, au sujet de la prérogative qu'a l'Évêque d'Ostie de sacrer le Pape, question agitée par Mabillon lui-même, qu'elle se trouve résolue par ce passage si clair de saint Augustin, que nous trouvons dans Novaes : « *Nec romanæ Ecclesiæ Episcopum ordinat, aliquis Episcopus metropolitanus, sed de proximo Ostiensis episcopus* ». Ce saint docteur écrivait ces lignes en 411. Quoique ce privilége se soit perpétué jusqu'à nos jours, et qu'il semble aujourd'hui un droit acquis au siége d'Ostie, plusieurs écrivains ont cru que, dans le principe, le titulaire de ce siége remplissait les fonctions de métropolitain sans que ce fût alors un droit qui lui fût attribué. L'autorité de saint Augustin n'en constitue pas moins une espèce de prérogative en faveur de l'Évêque d'Ostie.

DU PRIVILÉGE DE L'ÉVÊQUE D'OSTIE DE SACRER LE PAPE.

NOTE 21, PAGE 116. — Voyez la note précédente.

DE LA CHAISE STERCORAIRE.

NOTE 22, PAGE 122.

On ne s'attend pas à ce que nous réfutions ici ce que les témoignages historiques les plus incontestables réfutent assez d'eux-mêmes. On sait à quelle ignoble calomnie a donné lieu ce siége de porphyre dont on parle dans le texte, et quelle étrange et ridicule interpolation les ennemis de la foi romaine ont fait subir à l'histoire des Papes, au neuvième siècle. Quand la voix

de quelque protestant éclairé, tel que Blondel, par exemple, s'est élevée en faveur de la vérité outragée et de la morale publique, on a dit que l'écrivain était vendu. Quand les recherches historiques les plus consciencieuses, faites dans les bibliothèques d'Italie, ont démontré le fait matériellement faux, l'on est allé chercher des preuves dans les vieilles chroniques du monastère de Cantorbéry. (Voyez le remarquable ouvrage du P. Labbe, *Cœnotaphium eversum papæ Joannæ;* Mabillon, *Mus. Ital.,* tom. 1; Lalande, *Voyages en Italie,* tom. 1.)

Il est impossible de visiter à Rome les musées ou les collections antiques, si riches en objets d'art, sans y trouver plusieurs de ces siéges, soit en marbre, soit en porphyre, qui servaient dans les thermes ou à des usages particuliers. On en voit deux ou trois dans le cloître de Saint-Jean-de-Latran, où on a long-temps conservé celui qui servait, dans la prise de possession, à rappeler au Pape les misères humaines et la fragilité des grandeurs temporelles. Le mot de *stercore,* de l'antienne du texte tiré de la vulgate, lui avait fait donner son nom de *chaise stercoraire.* Presque tous ces siéges antiques ont été retirés des thermes de Caracalla; on nous en a montré un de marbre blanc, sur lequel étaient sculptés des feuillages très-bien conservés, qu'on nous dit avoir été trouvé sur la *via Labicana.*

Nous aimons à dire que, dans les ouvrages publiés depuis vingt-cinq ans sur la ville de Rome, dont les auteurs français, avoués et connus, méritent quelque créance, on ne retrouve plus l'indécente fable qui, pendant long-temps, a excité les gros rires des touristes protestants, et trouvé une place obligée dans leurs *Impressions de voyage.* Un seul cependant, bien connu à Rome, a voulu rajeunir cette vieille histoire en refusant à Léon IV le successeur que l'histoire lui donne. A la vérité, c'est en *promenant,* et sous le voile d'un pseudonyme, qu'il essaie de justifier les assertions scandaleuses des ennemis de la religion, dans un ouvrage où l'esprit ne manque pas.

DES SOIXANTE-DIX ARTS DE ROME.

Note 23, page 123.

Il faut entendre par les *Soixante-dix arts de Rome,* les diverses corporations ou maîtrises qui comprennent les ouvriers et les artistes de cette ville, dont la réunion forme une vaste *université.* Elle a son siége au Capitole, et pour chef le Sénateur. Chaque corporation a un patron, qu'elle honore d'un culte particulier dans une des églises de Rome. Comme dans toutes les institutions fondées par les Papes, nous retrouvons dans celle-ci cet esprit de justice et de charité que le Christianisme inspire. Le Sénateur est assisté par quatre Conseillers ou *Collatéraux,* qui ont voix délibérative dans les affaires qui intéressent cette vaste corporation; de plus, un représentant des ouvriers, appelé le Juge *dei mercenari,* siége dans ce conseil; il défend, au besoin, leurs intérêts dans l'importante question des salaires. On voit quelle garantie offre à tous le tribunal des maîtrises ou des *Soixante-*

dix arts de Rome. Autrefois un *Capo lavoro* de chaque industrie ou métier recevait, dans la grande salle du Capitole, des mains du Sénateur, une couronne à titre de récompense.

DE L'UNIVERSITÉ DES HÉBREUX.

NOTE 24, PAGE 124.

L'université des Hébreux est un conseil formé des principaux Juifs qui résident à Rome, pour veiller au maintien de ce qui peut intéresser leurs lois, leurs coutumes, et les observances religieuses qu'il leur est permis de pratiquer. On sait que plus de trois mille juifs vivent dans un quartier particulier, appelé *Ghetto,* sous la protection des lois romaines. Dans la ville où celui qu'ils ont crucifié reste debout au milieu du grand naufrage de l'ancien monde, il n'est pas sans intérêt d'étudier les mœurs de cette population, vivant au sein de la métropole du Catholicisme. M. Poujoulat a consacré un chapitre de son intéressant ouvrage (*Toscane et Rome*) à l'*état des Juifs à Rome.* Quelque imposante que soit pour nous l'autorité de cet estimable écrivain, nous ne pouvons partager, au sujet de la population du *Ghetto,* toutes les idées qu'il a émises.

La position des Hébreux s'est singulièrement améliorée à Rome; ils ont été affranchis de tous les tributs et redevances auxquels ils étaient sujets, et Grégoire XVI, habile hébraïsant, n'a voulu recevoir d'eux que des modèles de calligraphie hébraïque, richement encadrés, exécutés avec une grande perfection et sous diverses formes, qu'il a fait placer dans les petits appartements du Quirinal.

DU CHAPEAU PONTIFICAL.

NOTE 25, PAGE 124.

Il est ici question du chapeau à l'usage particulier du Pape; c'est celui qu'il porte, soit avec son costume privé, soit lorsqu'il va assister, dans les basiliques ou églises de Rome, à quelque cérémonie religieuse. Il est de feutre, de forme oblongue, recouvert d'étoffe de soie rouge, bordé d'un galon d'or, et entouré d'un cordon à glands d'or. Les chapeaux des Cardinaux sont entourés également d'un gland d'or, mais frangé de soie; les Prélats portent les glands rouges ou verts.

DU GONFALON.

NOTE 26, PAGE 130. — Voyez page 347.

DES DERNIERS MOMENTS DU PAPE.

NOTE 27, PAGE 137.

Les derniers moments du Pape, quand la mort n'est pas instantanée, ont quelque chose de grave et de solennel qui convient bien à la haute dignité dont il a été revêtu. Il doit se rappeler que le *disciple n'est pas au-dessus*

du maître, ni le serviteur plus grand que son seigneur, et que, pour avoir été revêtu de la plus grande autorité que Dieu lui-même puisse départir à un homme, il n'en est pas moins sujet à la mort. C'est alors que ces paroles, qui lui furent dites le jour de son couronnement, lorsqu'on brûla devant lui des étoupes, *Sic transit gloria mundi, omnis caro fœnum, etc.,* doivent se retracer à son esprit. Comme un pasteur diligent, le Pontife romain doit être toujours prêt à aller rendre compte de son administration. S'il ignorait cependant qu'il fût gravement malade, c'est un devoir pour ceux qui l'approchent, et pour ses médecins, de lui faire connaître son état; alors il fait appeler auprès de lui tous ses Prélats domestiques et les principaux dignitaires de la *Famille pontificale;* il fait sa profession de foi, accorde des grâces particulières à ceux qui l'environnent, demande leurs prières, et reçoit du prélat Sacristain le saint viatique, et du Cardinal-Grand-Pénitencier, l'indulgence plénière. Si son état le lui permet, il réunit autour de lui le Sacré-Collége, devant lequel il renouvelle sa profession de foi, demande à ses vénérables frères, les Cardinaux de la sainte Église romaine, leur indulgence pour son administration, et réclame le secours de leurs prières; il leur recommande l'Église de Dieu, et les engage à lui donner pour successeur celui qu'ils croiront le plus digne de paître les agneaux et les brebis; il leur recommande encore, autant que possible, l'unanimité dans les suffrages, et la diligence dans les opérations du conclave. Le Pontife mourant les entretient aussi du bien temporel de ses États; il fait son testament, désigne le lieu de sa sépulture, et accorde aux Cardinaux sa bénédiction apostolique. L'histoire nous a conservé les touchantes allocutions de Nicolas V, de Pie II, au lit de mort, qui firent fondre en larmes tous les assistants.

Les Prélats domestiques et les Cubiculaires ne quittent point le Pape agonisant; le prélat Sacristain administre, s'il ne l'a déjà fait, les dernières onctions, récite les prières de la recommandation de l'âme, et une partie de la passion du Sauveur. Enfin, si le Pontife vit encore, les Pénitenciers de Saint-Pierre lisent les psaumes de la pénitence, et l'office des morts quand le Pape a rendu le dernier soupir.

Autrefois on faisait un inventaire de tout ce qui se trouvait dans le palais apostolique où le Pape décédait. Des mesures de police étaient prises pour empêcher les désordres qui ont souvent accompagné la mort des Pontifes romains.

A peine le Pape a-t-il cessé de vivre, que le Cardinal-Camerlingue de la sainte Église, prévenu par le Maître des cérémonies, se rend, en habit violet, avec les Clercs de la chambre, dans le palais, et au pied du lit où repose l'auguste défunt, le visage couvert d'un voile blanc. Le Cardinal fait la génuflexion et une courte prière; il se relève, et les Adjudants de chambre découvrent la figure du Pape. Le Camerlingue, s'approchant du corps, frappe trois fois sur la tête du Pontife avec un petit marteau d'argent, et l'appelle trois fois par son nom ; il se tourne vers les assistants, et dit : Le Pape est réellement mort (*Il Papa è realmente morto*).

Autrefois on n'embaumait pas le corps des Papes, et on ne faisait point d'autopsie; on prenait cependant certaines précautions rapportées par Mabillon. (*Mus. Ital.,* tom. 2.) Ce n'est que depuis Jules II qu'on pratique l'embaumement intérieur, et par conséquent l'autopsie cadavérique.

Le Camerlingue reçoit d'un des Maîtres des cérémonies de Sa Sainteté l'anneau du Pêcheur, qui est brisé, en présence des Cardinaux, à la première congrégation générale qu'ils tiennent après la mort du Pape, comme il a été dit.

DE LA BÉATIFICATION.

NOTE 28, PAGE 167.

Nous résumerons dans cette note, d'après les auteurs cités par M. le chevalier Moroni, les opérations préliminaires qui précèdent la béatification. Tout ce qui se rattache à cette importante matière est généralement assez peu connu, et ne saurait être trop clairement exposé. La France attache un intérêt tout religieux à plusieurs procès de canonisation, sur lesquels l'infaillible sagesse du chef de l'Église aura sans doute à prononcer dans un temps assez prochain. Nous voulons parler de la canonisation du bienheureux Fourrier, dont le procès a été récemment repris; de la béatification du vénérable Joseph Labre : le décret sur les vertus de ce serviteur de Dieu a été publié depuis peu de temps; de celle de la vénérable Marie-Marguerite Alacoque; du vénérable abbé de La Salle, fondateur des Frères des écoles chrétiennes; de la vénérable Madame Clotilde, sœur de Louis XVI, et reine de Savoie; du vénérable Grignon de Montfort, missionnaire; de la vénérable Madame de Lestonac, fondatrice des religieuses de Notre-Dame; enfin, de la vénérable Germaine Cousin, simple bergère, au diocèse de Toulouse, et de certains autres serviteurs de Dieu qui ont laissé de précieux souvenirs de sainteté dans plusieurs diocèses du royaume.

Les formalités qui précèdent la béatification des vénérables serviteurs de Dieu sont de deux espèces : ou la cause peut être *introduite,* c'est-à-dire, soumise à la délibération et aux lumières de la congrégation des Rites, par voie extraordinaire, *per viam extraordinariam, casûs excepti,* comme ayant pour objet un serviteur de Dieu honoré d'un culte immémorial, qui peut être béatifié *per equipollenza;* ou bien elle peut être introduite par voie ordinaire, *per viam non cultûs.* Dans le premier cas, on voit dans le texte des *Chapelles papales* les règles à suivre, rigoureusement posées par le décret d'Urbain VIII; dans le second, le procès entraîne de bien plus longs délais, les formalités que nous allons indiquer sont toutes relatives aux causes de béatification qui peuvent être introduites par voie ordinaire.

Procès de l'ordinaire.

L'Évêque du lieu où a cessé de vivre celui que ses vertus et sa réputation peuvent faire regarder comme un véritable serviteur de Dieu, peut procéder de deux manières dans les préliminaires des procès qu'il a instruire; s'il

veut agir seul, il n'a besoin que d'être assisté du Promoteur fiscal et d'un Notaire; il n'est pas nécessaire que ce Notaire soit prêtre, il peut même être laïque. On appelle Notaire apostolique, dans les procès de canonisation, celui qui reçoit la commission du Pape, et Notaire ecclésiastique, celui qui la reçoit de l'ordinaire. Si, au contraire, l'Évêque veut laisser à d'autres le soin de procéder à ces premières informations, il pourvoit, d'après les règles, à la formation du tribunal ecclésiastique, chargé d'informer *sur la réputation de sainteté, les vertus et les miracles* attribués à celui à qui l'on veut faire décerner les honneurs de la béatification. Ce tribunal se compose d'un Grand-Vicaire, assisté de deux dignitaires ou Chanoines, du Promoteur et du Notaire, qui doivent toujours agir conjointement. Les informations se font sur l'instance d'un ou de plusieurs Postulateurs, chargés de solliciter, comme leur nom l'indique, la béatification désirée. Le Promoteur remplit les fonctions de ministère public, dans les causes de canonisation.

C'est au Postulateur à faire les diligences nécessaires pour désigner les témoins, qu'il présente au tribunal, et que le tribunal veut entendre; ils sont requis à comparaître par le ministère d'un huissier ecclésiastique, et ils doivent le faire sous peine de censures. La prestation du serment est accompagnée de certaines formalités : les témoins le prêtent une première fois sans rien déposer; ils le prêtent une deuxième fois le jour où ils déposent, et ils le renouvellent s'ils déposent dans plusieurs séances. Ce serment consiste, non-seulement à dire toute la vérité, mais encore à garder le plus profond silence sur toutes les interrogations qui leur sont adressées, comme sur leurs propres dépositions, sous peine d'excommunication, exclusivement réservée au souverain Pontife, et que le Grand-Pénitencier ne peut pas même lever.

Les séances du tribunal doivent se tenir *in loco sacro*, c'est-à-dire, dans un lieu public ou privé, destiné à l'exercice du culte. Les membres siégent en habit de chœur, et ne délibèrent jamais sans avoir invoqué les lumières de l'Esprit saint; ils interrogent les témoins, et reçoivent leurs dépositions. Ces dépositions roulent sur les articles afférents à la cause, fournis par le Postulateur, et sur des interrogatoires secrets, donnés par le Promoteur. Parmi ces témoins doivent figurer, autant que possible, des personnes notables et suffisamment éclairées, des médecins, des chirurgiens, dont les opinions sont de nature à fixer l'attention des juges, pour affirmer la réputation de sainteté, les vertus, et plus particulièrement les miracles. Quand la liste des témoins présentés par le Postulateur est épuisée, le Promoteur fait entendre deux témoins d'office, qui remplissent, en quelque sorte, le rôle de témoins à charge dans les procès criminels.

Toutes ces diverses dépositions sont soigneusement recueillies et écrites par le Notaire. Lorsque ces formalités sont remplies, une sentence du président rend public le procès, sur la demande du Postulateur, dont tous les droits sont réservés dans le procès-verbal ; cette sentence lève le rigoureux

secret auquel sont astreints les témoins et les juges. Le tribunal désigne un copiste assermenté, et adjoint un Notaire au premier, pour procéder à la collation de toutes les pièces ; enfin, il nomme celui qui, après avoir prêté serment de remplir fidèlement sa mission, est chargé de porter à Rome les pièces du procès ; le Postulateur peut être lui-même désigné.

Chaque copie des pièces du procès, soigneusement collationnée et révisée, est scellée du sceau de l'Évêque, de celui des membres du tribunal et du Postulateur, et signée par chacun d'eux. Toutes ces pièces doivent être légalisées par le Notaire, et la signature de ce dernier doit l'être encore par l'Évêque. Elles forment un dossier, scellé extérieurement des mêmes sceaux que les pièces, et sur lequel on écrit les mots suivants : *Hoc est exemplar processûs* N., *Ordinarii* NN.

Les lettres postulatoires des Évêques des contrées voisines, des supérieurs des communautés, des autorités civiles, et autres personnages éminents du royaume ou de la province qui demandent la canonisation, également scellées, forment un autre dossier ; les lettres adressées à la congrégation des Rites, l'une par les juges, et l'autre par le Promoteur, qui assurent s'être conformés aux règles prescrites, en forment un autre. Enfin, les procès-verbaux faits au nom de l'ordinaire, et constatant *le non culte public et ecclésiastique,* constituent encore un autre dossier, qui, également scellé, est remis à celui que le tribunal charge de porter les pièces à Rome. On sait que, pour obtempérer aux prescriptions d'Urbain VIII, aucune cause ne saurait être *introduite,* et par conséquent aucun serviteur de Dieu ne pourrait être béatifié par *voie ordinaire,* s'il n'est constant que les honneurs du culte public ne lui ont point été rendus avant l'autorisation du saint Siége.

La congrégation des Rites, qui va être investie de la cause, se compose de Cardinaux et d'un Cardinal-Préfet. Dans les procès de canonisation, les fonctionnaires dont les désignations suivent, sont appelés, soit à délibérer, soit à remplir les offices que leur nom indique : le premier des Protonotaires apostoliques ; le Secrétaire, qui est Prélat romain ; le Prélat-Promoteur, et le Sous-Promoteur de la foi, remplissant les mêmes fonctions que ceux des tribunaux de l'ordinaire ; les Consulteurs, ecclésiastiques séculiers et réguliers, pris dans le clergé de Rome, et distingués par leurs mérites et leurs lumières ; des médecins, des chirurgiens, le Notaire-Chancelier, qui a le titre d'Archiviste, et plusieurs traducteurs ou interprètes des procès, chargés de les traduire en italien, s'ils sont écrits dans une autre langue.

Le Postulateur, en remettant lui-même les pièces du procès au Secrétaire de la congrégation, obtient du Pape un décret qui permet l'ouverture des divers dossiers. C'est devant ce Secrétaire, le Postulateur de la cause et deux témoins qui ont des rapports avec l'Évêque de la localité, et qui peuvent ainsi attester la validité des sceaux, que l'ouverture a lieu au secrétariat même de la congrégation. Le souverain Pontife désigne alors pour Cardinal-Rapporteur un des membres du Sacré-Collége composant la congrégation des Rites.

Si les pièces du procès sont écrites dans une langue étrangère, deux interprètes les traduisent immédiatement, avec cette précaution que, désignés par le Cardinal-Rapporteur, leur nom demeure secret, qu'ils ne se connaissent point entre eux, et que l'un d'eux, qui a le titre de Réviseur, révise, en effet, et collationne, par l'intermédiaire du Notaire-Chancelier, le travail de son confrère. Après la traduction, les pièces sont remises d'abord à un des Procureurs, qui en fait un sommaire; ensuite au Sous-Promoteur de la foi : elles deviennent de sa part l'objet d'un travail préliminaire.

L'examen du Sous-Promoteur est transmis au Promoteur, qui formule ses *animadversions ;* un des Avocats est chargé, par l'intermédiaire du Procureur, d'y répondre. Ces débats écrits, ainsi que le sommaire, sont livrés à l'impression, de même que toutes les lettres postulatoires. L'imprimerie de la Chambre apostolique a seule le droit d'imprimer ces actes, qui, réunis sous forme de volume in-folio, portent le nom de *Position des questions.* Des exemplaires sont offerts au Pape et à tous les membres de la congrégation.

Les Cardinaux étudient les actes du procès, de concert avec leur Auditeur. Au jour de la séance, le Cardinal-Rapporteur fait son rapport, et le Promoteur est entendu. On fait à Rome des prières publiques pour demander à Dieu d'éclairer la congrégation ; elles se font, en général, dans l'église de la nation à laquelle appartient le serviteur de Dieu ; le Saint-Sacrement y est exposé. Si le serviteur de Dieu a laissé des écrits, ils doivent être revus et examinés avec soin, pour savoir s'ils ne contiennent rien qui puisse arrêter la marche du procès. Après un mûr examen, la congrégation des Rites délibère que la cause peut être *investie* de l'autorité du saint Siége, *si Sanctitati placuerit;* cette délibération est soumise par le Secrétaire au Pape, qui, sous son bon plaisir, décide qu'il y a lieu à l'*introduire,* en mettant de sa main, au bas de la requête qui lui est présentée au nom du Postulateur, le mot *Placet,* suivi de la lettre initiale de son nom de baptême.

Il doit, généralement parlant, s'être écoulé dix ans depuis l'ouverture des pièces du procès et l'*introduction* de la cause; on peut cependant obtenir de Sa Sainteté un décret qui abrége ce long espace de temps. Ces préliminaires terminés conduisent au procès apostolique.

Du Procès apostolique.

Pour cela, des lettres *rémissorielles* et *compulsorielles* sont adressées à des commissaires nommés par le Pape, pour procéder, sur les lieux, aux nouvelles informations à faire. Ces commissaires étaient autrefois l'Évêque du diocèse et deux Évêques des diocèses circonvoisins; aujourd'hui l'Évêque du lieu est le premier désigné, avec son Grand-Vicaire, et deux dignitaires ou Chanoines de sa cathédrale. Ces lettres dont nous parlons sont ainsi appelées parce qu'elles remettent à ces commissaires l'autorité nécessaire pour agir au nom du Pape, et recevoir et insérer au procès tous les titres que pré-

senterait le Postulateur comme favorables à la cause, et propres à jeter sur elle de nouvelles lumières.

Le procès apostolique résulte de deux instances engagées successivement par les commissaires formant le tribunal ecclésiastique, qui doit agir selon les formalités prescrites par la congrégation des Rites, et les décrets d'Innocent XI et d'Urbain VIII. Ces formalités, nous les avons indiquées dans les procès de l'ordinaire. La première instance a pour objet le procès *super fama sanctitatis et miraculis in genere*. Deux miracles authentiquement prouvés suffisent, si les vertus sont attestées par des témoins contemporains et oculaires; trois sont requis, si ces témoins les tiennent de personnes contemporaines, et qui aient attesté les avoir vus; quatre, si le fait résulte d'une tradition plus éloignée.

Les pièces de ce premier procès fait au nom du Pape, sont remises à un porteur assermenté par le tribunal, et scellées comme celles du procès de l'ordinaire. Elles sont ouvertes à Rome, non par le Secrétaire de la congrégation des Rites, mais par le premier Protonotaire apostolique, en présence de témoins; elles sont soumises aux mêmes formalités et au même examen que celles du premier procès, et déférées ensuite à la congrégation des Rites. Si cette congrégation juge que les formes voulues ont été religieusement observées, et que les preuves fournies à l'appui de la *réputation de sainteté et des miracles en général* sont admissibles, dès-lors un décret d'approbation au nom du saint Siége est rendu et publié, et la première instance, engagée *super fama et miraculis in genere*, est terminée.

De nouvelles lettres *rémissorielles* et *compulsorielles* sont adressées, au nom du Pape, à des commissaires du diocèse, qui sont les mêmes que ceux déjà désignés. Ils composent le tribunal chargé d'engager la seconde instance du procès apostolique, relative aux vertus et aux miracles *in specie* du vénérable serviteur de Dieu. On procéde de la même manière que dans la précédente instance, et les pièces constatant le résultat de ces secondes informations sont portées à Rome, en observant les mêmes formalités.

Ici la congrégation des Rites semble apporter plus de solennité dans l'examen des pièces de ce deuxième procès, et redoubler de sage circonspection pour s'éclairer dans les décisions qu'elle aura à rendre. Il faut, généralement parlant, qu'il se soit écoulé cinquante ans depuis la mort du serviteur de Dieu, jusqu'à sa béatification; mais cette longue période de temps peut encore être abrégée, suivant le bon plaisir du Pape. La congrégation a à statuer sur la première partie de l'instance, savoir, les vertus *in specie*. Le sévère examen des vertus du serviteur de Dieu est fait en trois réunions: la première, appelée *anti-préparatoire*, est tenue dans le palais du Cardinal-Rapporteur; les Consulteurs et les Maîtres des cérémonies y assistent. Toutes les questions relatives au procès, et celles relatives aux vertus *in specie*, y sont longuement débattues; on y étudie à fond la matière, et on élabore ainsi toutes les questions qui doivent être portées à la réunion

suivante ; le deuxième examen, dit *préparatoire*, a lieu dans le palais apostolique ; les Consulteurs donnent leur vote. L'examen porte sur chaque vertu en particulier ; la question est posée sous forme dubitative, *constatne de virtutibus theologalibus et cardinalibus eorumque annexis, in gradu heroico, in casu, et ad effectum de quo agitur?*

Une troisième congrégation générale, où assistent les Cardinaux, les Consulteurs et les Maîtres des cérémonies, se tient en présence du Pape ; les Cardinaux seuls donnent leur suffrage. Avant leur vote, les Consulteurs et les Maîtres des cérémonies se retirent. Il est de rigueur que la cause ait pour elle les deux tiers des voix. Après avoir reçu le vote des Cardinaux, le Pape se réserve seul l'affaire, et remet à prononcer sa décision ; il prie l'assemblée de joindre ses prières aux siennes pour implorer les lumières de l'Esprit saint sur sa propre décision, et termine ainsi cette troisième congrégation. Lorsque le souverain Pontife juge convenable de rendre publique sa détermination, il fait convoquer au palais apostolique le Cardinal-Rapporteur, le Secrétaire de la congrégation des Rites, le Promoteur de la foi, et ordonne la publication du décret constatant l'approbation donnée par lui aux vertus *in specie* du vénérable serviteur de Dieu, de la manière suivante : *Constat de virtutibus theologalibus et cardinalibus, etc.*

Il est essentiel de faire remarquer ici qu'à chacune de ces congrégations, et à chaque degré de la procédure, le Promoteur de la foi, puisant dans l'examen fait par les Consulteurs de nouvelles objections, formule, à chacune des séances, de nouvelles *animadversions*, auxquelles les Avocats consistoriaux doivent répondre. Les arguments du premier et les répliques des seconds, textuellement reproduits par écrit en forme de mémoire, sont chaque fois envoyés aux Cardinaux.

Ce n'est qu'après le résultat favorable de la troisième congrégation générale, que les Cardinaux et les Consulteurs sont appelés à délibérer sur la question des miracles *in specie*.

Cette question est également soumise, dans trois congrégations, au même examen et aux mêmes formalités que celle des vertus *in specie ;* le Promoteur de la foi formule, à chaque réunion, ses arguments contre les miracles attribués au serviteur de Dieu, les Avocats produisent également leur réplique ; toutes les questions se rattachant à ces miracles ont été soumises à des médecins et des chirurgiens, qui ont exprimé leur opinion par écrit, sur la question de savoir si les faits mentionnés et réputés miraculeux ont pu être produits par des causes naturelles.

Après la troisième congrégation, tenue devant le Pape, où ont été étudiées et débattues les questions relatives aux miracles *in specie*, Sa Sainteté, se réservant personnellement l'affaire, clôt tout débat, invoque l'assistance du Saint-Esprit, et réclame les prières de l'assemblée. Quand le Pape le juge convenable, il fait publier, avec les mêmes formalités, le décret portant approbation des miracles attribués au vénérable serviteur de Dieu.

Enfin, dans une dernière congrégation générale, après que les vertus et

les miracles *in specie* ont été approuvés, et après avoir résolu les questions posées, savoir, s'il convient de procéder à la béatification, le Pape détermine un jour pour la promulgation du décret, dont la formule est rapportée page 168.

Ce n'est qu'après la béatification, et lorsqu'il s'est, en général, écoulé un assez long espace de temps, que l'on peut commencer le procès de canonisation. La plupart des serviteurs de Dieu qui ont reçu les honneurs de la béatification, et dont le culte public est ainsi autorisé et reconnu par l'Église, ne sont point canonisés; mais quand on veut leur décerner les honneurs entiers de l'apothéose chrétienne, le Postulateur supplie humblement la congrégation des Rites de *reprendre* la cause; mais pour cela deux nouveaux miracles sont rigoureusement exigés; il faut, ainsi, que la volonté de Dieu se manifeste de nouveau entre le procès de béatification et celui de canonisation.

Nous renvoyons au texte des *Chapelles papales* pour les formalités qui précèdent la canonisation. Cet autre procès est lui-même précédé de l'envoi de nouvelles lettres *rémissorielles* et *compulsorielles*, adressées à des commissaires du diocèse, pour instruire sur les nouveaux miracles exigés.

TROISIÈME PARTIE.

DE QUELQUES PRÉROGATIVES DU PAPE.

Note 1, page 228.

On vient de voir que le Pape, en vertu de ses augustes fonctions et du rang élevé qu'il occupe, ne saurait être l'objet d'aucune censure ecclésiastique; tout ce qui, dans les rites sacrés, rappelle ces censures, ne peut, en effet, convenir au Pontife suprême, aux prérogatives duquel on rend toujours un hommage particulier. C'est ainsi que les orateurs des Chapelles papales fléchissent le genou en prononçant, dans leurs discours, les mots: *Beatissime Pater,* et que, lorsque le Pontife entend la messe d'une manière privée dans une des chapelles secrètes du palais apostolique où il réside, l'Évêque ou le Prêtre qui célèbre fléchit le genou aux paroles du *Confiteor: tibi Pater* et *te Pater,* en se tournant vers Sa Sainteté. C'est ainsi encore que le Confesseur du Pape omet dans la formule de l'absolution les paroles qui annoncent la rémission de toute peine canonique, et qu'il entend debout la confession du Pontife, qui se tient à genoux.

Les fonctions de confesseur peuvent être remplies par tout prêtre séculier ou régulier, par un Prélat comme par un Cardinal. Pie VII s'est long-temps confessé à l'Évêque de Porphyre, prélat Sacristain; Mgr. Canali, aujourd'hui vice-gérant du Vicariat et archevêque de Colosse, a été le confesseur de Pie VIII; Grégoire XVI s'est long-temps confessé au cardinal Zurla,

décédé; il se confesse aujourd'hui au R. P. Bianchi, religieux camaldule, fait cardinal de l'ordre des Prêtres le 8 Juillet 1839.

Il est d'usage que les Papes ne disent point de messe funèbre; ils doivent offrir le saint sacrifice pour l'Église universelle, ou pour le bien de quelque Église en particulier. Les anciens *Ordo Romains* prescrivent que lorsque le Pape assiste aux matines ou vêpres de morts, il est encensé, soit au *Benedictus*, soit au *Magnificat*, après l'encensement de l'autel.

DU TRICLINIUM.

NOTE 2, PAGE 237. — Voyez la note 10 de la première partie.

DU TEXTE DE LA PASSION.

NOTE 3, PAGE 244.

Les réflexions suivantes, empruntées aux *Conférences sur la Semaine sainte*, feront apprécier les beautés musicales du chant de la passion.

« Le récit est fait par une mâle et forte voix de tenor; les paroles du Sauveur sont chantées par une basse profonde et solennelle, et un contralto dit tout ce qui est mis dans la bouche des autres personnages de la passion. Cet ensemble produit un effet dramatique : chaque rôle a sa cadence particulière parfaitement adaptée à son esprit; c'est un chant ancien, simple, mais riche, et digne de la tragédie antique. Celle du narrateur est claire, nette et faiblement modulée; celle des divers interlocuteurs a un ton vif et approchant presque de celui de la conversation familière; celle du Sauveur est lente, grave et solennelle. Elle commence fort bas, et monte par tons pleins, puis s'étend en modulations simples et riches, et finit gracieuse et expressive, modifiée avec plus d'effet encore dans les phrases interrogatives. Ce chant est à peu près le même dans toutes les églises catholiques; mais au Vatican il reçoit un nouveau relief de la justesse et de l'habileté des voix qui l'exécutent.

» Ce qui rend surtout cette récitation dramatique belle, ou plutôt magnifique, à la chapelle Sixtine, c'est le chœur : toutes les fois que dans l'histoire de la passion la foule des Juifs, ou même plusieurs personnages, doivent parler ensemble, il éclate en une harmonie simple, mais large, et pour ainsi dire massive, et rend les paroles avec une vérité et une énergie saisissantes. Ces morceaux d'ensemble furent composés, en 1585, par Thomas-Louis de Vittoria, natif d'Avila, et contemporain de l'immortel Palestrina, qui n'essaya pas de les corriger ou de les changer, sans doute, comme me le disait son digne successeur, Baini, parce qu'il les trouva trop parfaits et trop bien adaptés à leur destination.... Quand les Juifs s'écrient : « Crucifiez-le », ou bien « Barrabas », la musique, comme les paroles, est concise et d'une énergie terrible; elle n'a qu'une note pour chaque syllabe, et dans les trois notes du dernier mot, un changement subit de ton produit un effet saisissant. Dans ce chœur, comme dans quelques autres, l'effet est rendu plus puissant par sa terminaison brusque

en double-croche (note d'ailleurs inusitée à la chapelle papale), quoique la mesure soit remplie par une blanche. La phrase musicale, composée presque entièrement de croches, a un mouvement vif, mais marqué, et pour ainsi dire saccadé, qui rend parfaitement les vociférations d'une populace furieuse. Ce sont là des modifications traditionnelles de la partition écrite, conservées d'année en année, chez les musiciens, depuis le temps du compositeur. Dans le troisième chœur de la passion de saint Matthieu, où parlent les deux faux témoins, se trouve un duo de soprono et contralto, dans lequel les mots se traînent les uns après les autres, comme si chaque interlocuteur empruntait les mensonges de l'autre; la musique est toute syncopée, et tantôt dissonnante, tantôt se copiant mutuellement : l'ensemble des deux parties rend bien cette observation, que « leurs témoignages ne s'accordaient pas entre eux ». Dans le seizième, rien ne surpasse la douceur du ton avec lequel sont proférées ces paroles : « Salut, roi des Juifs! » avec toute l'expresion convenable à leur sens véritable; elles conduisent l'âme à répéter au sérieux cette plaisanterie blasphématoire. Vers la fin, les chœurs deviennent plus longs, plus riches, plus variés; ils sont plus hardis dans leurs transitions, plus heureux dans leurs motifs, et leurs cadences finales sont majestueuses et pleines. Cependant, dans l'Évangile de saint Jean, il y a deux phrases qui, moins riches peut-être, sont cependant d'une modulation plus exquise. Je pourrais citer la suivante, « Si vous le laissez aller, vous n'êtes pas l'ami de César », dont la facture est délicieuse. Mais la plus belle, de beaucoup, et la plus pathétique, est la dernière : « Ne la divisons pas, mais tirons-la au sort ». Les parties tombent l'une après l'autre, de plus en plus douces et presque en mourant, jusqu'à ce que le chœur entier se relève à la fois plein de douceur et de majesté.... Ce chant reçoit encore un nouvel intérêt par la manière dont il est exécuté, car, avec beaucoup de naturel, la voix s'adoucit graduellement à mesure que la catastrophe approche; elle se réduit presque à un soupir, après les derniers mots prononcés sur la croix, et meurt tout-à-fait quand le Sauveur rend son âme. Alors tous tombent, pour ainsi dire, spontanément à genoux, et pendant quelques moments gardent un profond silence, que leur imposent leurs émotions ».

DE LA BULLE IN COENA DOMINI.

NOTE 4, PAGE 263.

Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs en leur rappelant ici qu'il n'est aucune constitution apostolique qui ait été plus violemment attaquée par les ennemis de la Religion et du saint Siége. M. de Maistre (*du Pape,* tom. 2) en a donné l'analyse exacte. On a voulu faire croire que quelques-unes de ses dispositions contenaient un empiétement du pouvoir des Papes sur le temporel des rois, et on n'a pas vu que ses principales clauses ne tendaient qu'à maintenir en son entier la pureté de la foi. Cette bulle a été une arme inoffensive entre les mains des souverains Pontifes, dont le devoir le plus

sacré est de veiller à l'intégrité des doctrines catholiques et à l'indépendance de l'Église.

Quelques auteurs ont attribué cette constitution au pape Martin V; il est plus sûr de dire que le pape Jules II déclara qu'elle avait force de loi, et que Paul III, dans une bulle de 1535, rappelle que c'était une ancienne coutume de publier l'excommunication le jour du Jeudi saint.

On lit (*Apud Gatt.*) que les Cardinaux et Prélats qui assistaient à la lecture de la bulle allumaient un flambeau, à l'exemple du Pape, et le jetaient ensuite, en disant : *Qu'ils soient excommuniés, tous ceux mentionnés dans la bulle.* Aussitôt toutes les cloches sonnaient d'une manière discordante; c'était là comme un symbole de l'extinction de la grâce divine, des luttes et du désaccord complet des hérétiques entre eux, comme le son harmonieux et régulier des mêmes cloches semble l'être de l'union des fidèles.

DE LA TRINITÉ DES PÉLERINS.

Note 5, page 272.

L'hospice de la Trinité des Pélerins fut fondé par saint Philippe de Néri, en 1548, pour recevoir et entretenir pendant trois jours les pélerins, hommes et femmes, que la dévotion amène à Rome. On y admet également pour trois ou six jours les pauvres voyageurs et les convalescents sortant des différents hôpitaux de la ville.

La moyenne des pauvres et des étrangers nécessiteux reçus dans la maison, varie suivant les différentes saisons de l'année. A l'approche de la Semaine sainte, les derniers jours surtout, leur nombre dépasse ordinairement trois cents. Le Mercredi, le Jeudi et le Samedi saints, les Cardinaux, la noblesse romaine, les principaux membres de la bourgeoisie, et généralement tous ceux, citoyens ou étrangers, qui sont inscrits sur la liste des confrères, viennent laver les pieds à ces inconnus, qu'ils appellent chrétiennement *fratelli pellegrini*, et les servir à table. Ces jours-là, le public est admis à circuler dans les salles de l'hospice, une heure après l'*Angelus*.

Nous avons plusieurs fois assisté à cet intéressant spectacle, et nous avons été profondément édifié de la touchante expression d'humilité de ces vénérables Cardinaux, princes de l'Église, revêtus du sac des simples confrères, et qu'on ne reconnaît qu'à leur barrette, que nous avons vus s'abaisser devant de pauvres paysans des Apennins ou des Sabines, venus pour recevoir, au grand jour de Pâques, la bénédiction du père commun des fidèles.

A la même heure, les dames et les princesses romaines remplissent les mêmes devoirs de charité auprès des femmes pélerines accourues à Rome, dans des salles particulières du même hôpital.

DE L'ADORATION DE LA CROIX.

Note 6, page 285.

A trois ans d'intervalle, il nous a été donné d'assister deux fois à l'adoration de la croix dans la chapelle Sixtine. Là, comme à Saint-Pierre, la per-

sonne du souverain Pontife fixe les regards et l'attention des étrangers. Grégoire XVI apporte à cette cérémonie, si touchante par elle-même, une piété si humble et si profonde, que la dignité de chef de l'Église semble grandir aux yeux du chrétien à mesure qu'elle cherche à s'abaisser. La majesté du vicaire de Jésus-Christ s'efface devant l'humilité du prêtre et du chrétien, dans ce jour où toutes les grandeurs s'anéantissent.

Le Pape descend du trône; il marche seul, et arrivé à l'extrémité du banc des Cardinaux, il ne se trouve qu'à une très-petite distance des étrangers placés derrière ce banc. Un silence respectueux règne dans cette partie de la chapelle; toutes les bouches sont muettes, et tous les yeux sont attachés sur la figure si grave de Grégoire XVI. Il ne porte de ses insignes pontificaux que la *falda*, plus courte que celle des grandes solennités, et l'aube, retenue par un cordon de couleur rouge. Il a constamment les mains jointes sur la poitrine; ce n'est que devant la croix qu'il les désunit pour jeter dans le bassin les pièces d'or qu'il offre, et qui s'échappent de sa bourse. Dans les trois prostrations, il s'agenouille seul, et échappe aux mouvements étudiés des Camériers qui l'entourent : trois fois le front de l'auguste vieillard touche le pavé du sanctuaire; et lorsque, prosterné au milieu de la chapelle, il repose ses lèvres sur les plaies sacrées du Dieu crucifié, la foi du chrétien s'exalte, en se rappelant que cette croix, autrefois objet d'ignominie, reçoit dans ce jour, après avoir conquis et régénéré le monde, les hommages de tout ce qu'il y a de plus grand sur la terre.

L'érudit Cancellieri nous a laissé une description de la croix qui a servi à la cérémonie de l'adoration jusqu'au règne de Pie VII. Son piédestal, en vermeil émaillé, représentait la montagne du Calvaire; il était entouré de petites roses en émail, de saphirs, de grenats et de rubis. La croix était en or moulu; le christ en or émaillé, retenu par trois diamants en forme de clous. Elle était, en outre, enrichie de perles précieuses d'une grande valeur, de saphirs et de rubis. Sur le revers des bras de la croix étaient burinées avec art diverses fleurs, et au centre était enchâssée une parcelle du bois précieux, instrument de notre rédemption. Cette magnifique croix était un cadeau de Paul II, élu en 1464. Elle n'a pu échapper au sort des révolutions, et fut démontée dans les jours désastreux du pontificat de Pie VI.

La croix qui sert aujourd'hui à la chapelle Sixtine, et qui remplace celle dont nous venons de parler, est en ébène, garnie en vermeil; elle a à peu près 45 centimètres de hauteur.

DU MISERERE D'ALLEGRI.

NOTE 7, PAGE 295.

Il est peu de compositions musicales qui aient joui de plus de célébrité que le *Miserere* d'Allegri. Nous réunissons ici les jugements portés par divers écrivains qui ont entendu exécuter à la chapelle Sixtine l'œuvre admirable du musicien de Fermo.

« La musique de ce *Miserere* est la plus belle chose que l'on puisse en-

tendre; quoique déjà ancienne, il n'y a rien de plus pathétique : il est exécuté par tous les musiciens de la chapelle papale. Il y a des instants où l'on croirait qu'un orgue se mêle aux voix, quoiqu'il n'y en ait point du tout. » (Lalande, *Voyages en Italie*, 1786.)

« De temps à autre, le chant de vingt voix sans accompagnement se faisait tout-à-coup entendre. C'était une harmonie si simple, si calme, si vage, si profondément triste, si différente de tout ce que l'on a jamais entendu, qu'elle semblait venir d'un autre monde. Les morts, du fond de leurs tombeaux, prient sur ce ton là ! Les sons en eux-mêmes pourraient être comparés à ceux de la harpe éolienne; plus forts cependant, ils ressemblent encore aux vibrations de l'harmonica. » (L. Simond, écrivain protestant, *Voyages en Italie*, 1828.)

« C'est le fameux chant d'Allegri qui jouit d'une si haute renommée dans le monde musical : elle est bien méritée; jamais, en effet, le génie de la douleur n'a inventé une hymne plus lamentable et plus gémissante. Ce sont d'abord quelques voix qui s'élèvent sourdement et semblent formuler à peine une angoisse confuse et sans objet. Bientôt le rhythme se développe, le murmure devient sanglot, le sanglot se fait clameur; c'est une succession non interrompue et toujours croissante de notes plaintives qui s'agglomèrent et se précipitent. On écoutait au début les sourds gémissements d'un lac orageux, on entend maintenant les lamentations immenses d'un océan tourmenté par tous les vents du ciel; c'était d'abord la voix d'une âme isolée, racontant à ses sœurs une peine mystérieuse, c'est maintenant le concert de l'humanité tout entière, redisant toutes les tortures de son passé et annonçant toutes les terreurs de son avenir. » (*L'Italie et la Semaine sainte*, par J. Autran, 1841.)

« Le *Miserere* d'Allegri n'est qu'un chant doublement varié, les versets étant alternativement à quatre et à cinq parties, jusqu'à ce qu'au final les voix se réunissent en une seule harmonie. La note écrite est simple et sans ornements; mais la tradition, soutenue par la longue expérience d'un goût épuré, a consacré des embellissements qui n'ont pas encore été écrits ou publiés. Le morceau commence par un bel ensemble, d'un caractère particulier, avec un léger *crescendo* jusqu'au milieu du verset, où les voix se séparent graduellement pour préparer la terminaison. Alors elles semblent former entre elles un riche tissu de combinaisons harmonieuses : chacune semble se refuser à la résolution générale et dédaigner plus qu'un contact instantané avec les autres, se jouant cependant sur de délicieuses dissonnances, jusqu'à ce que toutes, par des modulations successives, soient ramenées à l'accord parfait sur une cadence suspendue. Dans la seconde partie du verset, c'est un accord différent et plus riche, après lequel les parties se divisent avec plus de grâce encore qu'auparavant. Elles se croisent plus que jamais : celle-ci se glisse et serpente encore à pas légers et craintifs, à travers le labyrinthe des sons les plus doux; celle-là, par des chutes délicieuses, tombe goutte à goutte, pour ainsi dire, des tons les plus élevés, au niveau

de tout le reste. Si l'une semble enfin parvenir à se dégager, les autres la suivent par leurs cadences imitatives; on dirait des cordes d'argent se démêlant d'elles-mêmes, et se réunissant autour de la magnifique et profonde basse qui, pendant toutes leurs modulations, s'est à peine départie de sa grave dignité; et là, complétant la plus magnifique harmonie pour éclater dans un *crescendo* final, qui n'a pas de nom sur la terre.

» Après que tous les versets sont ainsi venus, l'un après l'autre, ajouter à l'impression produite dès les premiers accords, et sans qu'aucun artifice, aucun embellissement ait pu distraire de la pensée dominante; quand la réunion des deux chœurs s'est opérée dans ce final si énergique et si harmonieux, et que le récitatif de la prière : « Daignez, Seigneur, prendre pitié de votre famille », s'élève à travers les derniers accents à peine éteints de cette composition entraînante, irrésisistible; l'âme demeure sous l'empire des sentiments les plus tendres et les plus solennels, presque dégoûtée des vains bruits de la terre, et aspirant au séjour de la vraie et parfaite harmonie. » (*Conférences sur la Semaine sainte*, 1841.)

Nous dirons, en terminant cette note, que ces divers jugements si poétiquement formulés, sur le *Miserere* d'Allegri, ne sont pas tellement exclusifs et particuliers à cette célèbre composition musicale, qu'ils ne puissent s'appliquer avec justice au *Miserere* de Baini, et à celui qui est exécuté les Mercredi, Jeudi et Vendredi saints, dans la chapelle du chœur des Chanoines à Saint-Pierre, dû au maître de chapelle de cette basilique. Les étrangers qui accourent à Rome ne savent trop auquel donner la préférence, et sans la présence du Pontife à la chapelle Sixtine, peut-être assiégeraient-ils en plus grand nombre les avenues de la chapelle canoniale. Il nous a semblé que les nobles accents du Prophète-Roi s'élevaient plus beaux de douce harmonie, et que la douloureuse expression, moins sublime peut-être, du repentir, est cependant plus pathétiquement rendue dans le *Miserere* de la basilique Vaticane.

DU BAISEMENT DU VISAGE DU PAPE.

NOTE 8, PAGE 317.

Les rites pontificaux en usage aujourd'hui dans l'Église romaine résument, autant que possible, les anciennes observances des temps primitifs. Il est aisé de s'en convaincre; ainsi la coutume dont nous parlons rappelle clairement celle du Primicier, qui baisait l'épaule droite du Pape quand il sortait de l'ancien *Secretarium*. Saint Paul recommande aux fidèles de se saluer les uns les autres, et de se donner un saint baiser en signe d'amour fraternel; saint Pierre leur fait la même recommandation. Toutes les anciennes liturgies font mention de ce baiser donné aux saints mystères; cette coutume était religieusement observée avant de recevoir la communion. *Post orationem dominicam.... dicitur : Pax vobiscum, et osculantur se invicem Christiani in osculo sancto.* (Saint Augustin, serm. LXXXIII.) Cet usage ne cessa d'exister que sous le pontificat d'Innocent III, en 1198;

aujourd'hui les ecclésiastiques sont seuls admis au baiser de paix dans les fonctions saintes. On voit dans les *Chapelles papales* quels sont les autres dignitaires qui sont également admis à le recevoir. (Voy. *Rerum. liturg.*)

Les instruments de *paix*, en usage dès le treizième siècle, ne sont point employés dans les Chapelles papales. Les fidèles baisaient autrefois la main des Prêtres et des Évêques qui leur administraient l'Eucharistie, et saint Jean-Chrysostôme (hom. 60) veut que ce soit là un signe de vénération rendu à la main du Sauveur lui-même. Mabillon (*Dissert. sur les Ordo romains*) rappelle l'ancien usage des fidèles, qui embrassaient, avant la communion ceux de qui ils la recevaient; ils étaient même admis à baiser, avant de la recevoir, la particule sacrée de l'hostie qui leur était présentée.

Tous ces anciens rites se résument aujourd'hui dans les divers embrassements que reçoit le Pape de la part des Cardinaux dans les messes pontificales, et dans l'usage observé par les Cardinaux-Diacres de baiser l'anneau pontifical avant de recevoir la communion des mains du Pape, ainsi que le font les personnes laïques admises à cet honneur. Les fidèles qui reçoivent la communion des mains des Évêques ou des Abbés mitrés, baisent également l'anneau de ces Prélats, en mémoire de ces anciennes coutumes.

DES DROITS TEMPORELS DU SAINT SIÉGE.

Note 9, page 360.

La légitimité des droits de souveraineté temporelle du Pape, constatée depuis un si grand nombre de siècles, et les principes de droit naturel appliqués aux intérêts des nations et de ceux qui les gouvernent, n'ont jamais permis aux souverains Pontifes de consentir à l'aliénation d'une partie quelconque de leurs domaines. Ce n'est point dans un esprit de domination qu'ils agissent de la sorte; ils y sont obligés par leurs devoirs les plus sacrés, comme administrateurs du domaine de saint Pierre, par les serments qu'ils ont prêtés de le conserver en entier, de le défendre et de le recouvrer, et par la nécessité indispensable où ils sont de soutenir dignement le haut rang où la Providence les a placés, et de pourvoir aux grandes dépenses qui leur sont imposées, autant pour le service et le bien des fidèles, que pour l'avantage et la gloire de la Religion. « L'indépendance, dit Bossuet, et la pleine liberté du chef de la Religion, sont nécessaires pour le libre exercice de la suprématie spirituelle, dans l'ordre qui se trouve établi de la multiplicité des royaumes et des empires ».

Le Pontife romain ne proteste nommément que contre l'occupation des duchés de Parme et de Plaisance, et la non prestation de la haquenée et du tribut de la part du Roi des Deux-Siciles. Voulant se soustraire à la domination des Lombards, les villes de Bologne, Parme, Plaisance et Ferrare, ne pouvant isolément se défendre, formèrent une ligue dont le Pape fut déclaré le maître et le souverain protecteur; telle est l'origine de l'autorité temporelle du saint Siége sur les États de Parme et de Plaisance, pour ne rien dire ici de la donation de Constantin, tant de fois alléguée et

tant de fois rejetée. Le roi Pépin força les Lombards à restituer ces villes au saint Siége; Charlemagne maintint et confirma la donation. Quand, par suite du séjour des Papes à Avignon, Benoît XII céda aux Visconti les États de Parme et de Plaisance, il fut stipulé que, le haut domaine restant au saint Siége, il lui serait payé un tribut de mille florins par an, et il fut inséré dans l'acte d'investiture qu'il en serait toujours ainsi, soit que ces États appartinssent au Pape, *sive ex donatione, sive ex præscriptione, vel alio titulo quocumque.* Le terme de *prescription* indique que, dès ces temps reculés, il y avait déjà une longue possession en faveur du saint Siéges

Les mêmes traités qui garantissaient au saint Siége les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo, comme domaine à lui appartenant, lui garantissaient aussi l'envoi de la haquenée et le paiement du tribut; puisqu'il jouit de ces principautés, c'est avec raison qu'il proteste contre la non prestation de ce tribut. (Voy. l'*Hist. de Pie VII,* par Artaud.)

On a écrit que le Pape protestait également de ses droits au sujet de la ville d'Avignon et du Comtat, anciens domaines du saint Siége; l'assertion est souverainement inexacte.

Un décret de l'Assemblée constituante, rendu le 14 Septembre 1791, réunit, par mesure révolutionnaire, la ville d'Avignon et le comtat Venaissin à la France. Les événements d'une guerre injuste provoquée par l'impiété et le Directoire, forcèrent Pie VI à conclure, à de dures conditions, la paix de Tolentino, comme on le sait. Les troupes françaises occupaient Foligno; ce Pontife renonça à ses droits sur Avignon, le Comtat et les trois légations. Le célèbre congrès de Vienne rendit, en 1815, à l'Église, les légations de Bologne, Ferrare, et la Romagne, dont Pie VI avait été violemment dépouillé; mais la cession du comtat Venaissin fut maintenue.

Pie VII, par l'organe de ses Légats présents au congrès, protesta contre la non restitution du Comtat et de la ville d'Avignon, et lorsque, en 1817, les nouveaux siéges métropolitains furent érigés en France, la ville d'Avignon ayant été déclarée métropole, le Pape fit encore valoir les anciens droits de l'Églisesur le territoire avignonnais. Pie VII s'exprimait de la sorte : « Nous attendons de la religion du très-chrétien roi Louis XVIII la restitution de ces provinces au domaine des saints Apôtres, ou, du moins, une compensation proportionnée; ainsi Sa Majesté remplira les promesses de son glorieux frère Louis XVI, faites à notre prédécesseur, de sainte mémoire. (Voy. le *Dizion.* du chev. Moroni, art. *Avenione.*)

DU PALLIUM.

NOTE 10, PAGE 363. — Voyez la note 8 de la seconde partie.

DES CHAPELLES PRÉLATICES.

NOTE 11, PAGE 366. — Voyez page 411.

FIN DES NOTES.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

NOTIONS GÉNÉRALES.

SECONDE PARTIE.

CHAPELLES PAPALES EXTRAORDINAIRES

TENUES A DES ÉPOQUES INDÉTERMINÉES.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPELLES PAPALES ORDINAIRES

TENUES A DES ÉPOQUES DÉTERMINÉES SUIVANT L'ORDRE DES FÊTES DE L'ANNÉE.

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPELLES CARDINALICES ET PRÉLATICES.

NOTES DU TRADUCTEUR.

PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

